MAISON

L.-N. MATTEI & C^ie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pinoto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N 32 — SAMEDI 1er FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS
AUTRES DEPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sault Ignace.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 42 s.
Dernier quart., le 26 — Nouv. Lune, le 1.
Fête de Demain: Purification.

31 JANVIER

Ce que devraient être LES ÉLECTIONS

Trois mois au moins nous séparent encore des élections municipales, et déjà les partis s'organisent. La politique a tellement causé de ravages dans ce malheureux pays que le pli est pris : on la fait intervenir à toutes les occasions, même les moins propices. Le choix des édiles chargés de veiller aux intérêts municipaux, de présider à l'entretien des chemins vicinaux et au bon fonctionnement des fontaines et abreuvoirs publics, est devenu, on ne sait trop pourquoi, un acte essentiellement politique, et l'on va sans cesse répétant que si on ne désigne pas pour remplir ce rôle, non pas simplement des braves gens, mais des politiciens, la France sera perdue : autant dire que les blés ne lèveront plus et que les fruits n'arriveront plus à maturité.

Ainsi, le jugement des travailleurs a été faussé. On leur a mis de grands mots à la bouche : ils parlent couramment de démocratie, de démagogie, de collectivisme ou d'opportunisme, mais nul ne leur en a donné le sens exact ; ils vivent dans un rêve d'idéologues et ils méconnaissent, dans cet état d'esprit, leurs intérêts véritables.

Quand donc comprendra-t-on, en France, que la politique devrait être exclue de toutes les assemblées d'intérêt local, communales ou départementales, exclue même de la « cité, » c'est-à-dire de la réunion des citoyens ayant des intérêts communs, je dis des *intérêts*, et non pas des *opinions*.

Croyez-vous, bonnes gens, que vos vaches seront mieux gardées si le Conseil municipal de votre commune a des opinions parfaitement arrêtées sur Henri IV, sur Gambetta, ou sur la loi Falloux? Si ces représentants, au lieu de discuter consciencieusement de l'emploi le plus profitable des deniers communaux, passent leurs séances à se disputer sur la politique du cabinet, il y a même les plus grandes chances pour qu'il ne leur reste guère de temps à consacrer aux affaires communales.

Laissez donc aux politiciens de carrière, à ceux qui ont assumé la direction de la galère républicaine, les tracas de la politique et ses ignominies. Les conseillers municipaux ont bien mieux à faire que de se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Le modèle des conseillers municipaux est le brave homme qui considère indistinctement ses concitoyens comme des membres d'une petite famille qui ont intérêt à se grouper, à s'unir, à perfectionner leurs moyens de vivre, à organiser fraternellement la vente de leurs produits ou la rémunération de leur travail.

De même, les élections municipales modèles sont celles qui s'accomplissent sur un programme d'améliorations locales, bien plutôt que d'après un mot d'ordre de parti.

Lorsque je vois de braves gens causer politique, il me revient toujours à l'esprit cette anecdote : Un instituteur fraîchement débarqué dans sa nouvelle résidence demanda au premier paysan qu'il rencontra : « Y a-t-il beaucoup de radicaux ici ? » Et l'autre de répondre : « Dam ! Nous avons beau coup de radis rouges, même des radis noirs, mais des radicaux, je crois qu'on n'en cultive pas des tas ! »

Ah ! combien je préfère cet homme simple à tous les présidents de comités politicards de petites communes, qui sont leur ruine et leur torche de discorde !

L'origine de l'état de choses actuel remonte à cette erreur capitale, commise il y a vingt ans, d'avoir voulu, dans chaque commune, faire de l'instituteur un agent électoral, qui semblait n'avoir été placé là que pour faire pièce au curé. Il n'est guère de commune qui ne possède aujourd'hui son comité politique, ou même plusieurs comités rivaux. C'est l'instituteur qui, en sous main, en est l'instigateur et mène la bataille. Son premier soin est de diviser la commune en deux camps ennemis qu'il lance l'un contre l'autre.

S'agit-il de nommer un maire ? On ne lui demande pas : « Que pense-t-il du budget communal ? » On lui dit : « Etes-vous du Bloc ? » Le reste est secondaire.

Autrefois, il y a bien longtemps, on n'en demandait pas si long aux *notables* qui remplissaient le rôle de nos modernes conseillers municipaux. Depuis bien avant la guerre de cent ans, chaque hameau élisait des « prud'hommes, » parmi lesquels étaient choisis deux « consule, » le *consul vieux* et le *consul jeune*, qui étaient comme le maire et l'adjoint de nos jours. Tout chef de famille propriétaire était électeur et éligible.

Etaient obligatoires, sous peine d'amende, le suffrage de l'électeur et l'assiduité de l'élu. Ces derniers devaient jurer solennellement d'être « bons citoyens, » c'est-à-dire, dévoués aux intérêts de la Cité. On ne leur demandait pas autre chose.

Que les temps sont changés !

Assurément, un peu de science joint à beaucoup de conscience, ne gâte rien. Il est bon qu'un conseiller municipal ait « des clartés sur tout, » même sur la politique. Mais, on ne saurait trop le répéter, la politique ne doit jouer, dans la gestion des intérêts communaux, qu'un rôle de second plan. Elle est l'ennemie de toute prospérité, et ne réussit toujours qu'à envenimer les discordes, à créer le sectarisme et à introduire dans le pays des germes de haine qui sont la principale cause de sa misère.

HENRI BREMONT.

Propos d'un Bastiais

Je regrette de ne pouvoir mettre sous les yeux de mes lecteurs — cela aurait servi surtout à donner une leçon à ceux qui ont mission de faire respecter les lois dans notre ville — la poésie de Victor Hugo, intitulée le « Crapaud. »

Victor Hugo nous représente plusieurs ménibustis parmentants — et il en était du nombre — en train de martyriser un pauvre crapaud que son aspect hideux a désigné pour être leur passe temps ; avec un plaisir féroce qui n'a d'excuse que l'insouciance et l'irréflexion « d'un âge sans pitié, » les gamins assistent à l'agonie horrible du pauvre animal qui, accablé de coups de pierres et de bâtons, implore de ses yeux, on passe déjà sa voile de la mort, la pitié de ses bourreaux. Mais ceux-ci n'ont plus de cœur, ni apercevant une charrette qui vient, ils imaginent de la faire passer sous la roue pour assister à une mort qui ne peut que convenir à un être si laid. La charrette est chargée ; l'âne qui la traîne est enfoncé de fatigue et ne marche que sous les coups répétés d'un charretier brutal ; les enfants cruels ont préparé leur amusement final, et déjà la roue de la charrette est en train de passer sur le crapaud ensanglanté qui n'a plus la force de se mouvoir ; mais l'âne a vu ; il a compris, au regard inquiet de son compagnon de souffrance, ce qu'il avait à faire, et, tentant un dernier effort, tirant avec force la charrette engagée dans l'ornière, il épargne au crapaud une mort atroce. Les bourreaux comprennent.

Voilà ce qu'est capable de faire un animal souffrant, à bout de forces, pour soulager un autre animal !

Et il y aura toujours, dans notre ville, des hommes qui assisteront impertubables au spectacle étrange de chevaux blessés et fatigués à l'excès, traînant, sous les coups de fouet, des chargements énormes !

Au grand déshonneur de Bastia, il n'y a pas un homme, un agent un chef, capables de sentiment qu'éprouva un âne estimant à la vue d'un crapaud mourant !

A'STBOT.

Lire à la troisième page
«NOS TÉLÉGRAMMES»

CAUSERIE MEDICALE

LA SUGGESTION

Dites à quelqu'un : *Dieu ! que vous avez mauvaise mine ! Vous êtes donc malade ?* neuf fois sur dix il se sentira plus souffrant. Si c'est une personne nerveuse, sensible, âgée, et l'interpellateur est médecin, l'impression produite est bien plus sérieuse et peut même déterminer une maladie.

Certains peuples, certaines personnes redoutent même qu'on les complimente sur leur apparence de santé ; ils s'imaginent que cela doit leur porter malheur. Si vous dites à une Italienne qu'elle paraît se porter fort bien, soyez sûr que, de sa main cachée sous le manteau, elle vous fait les cornes pour conjurer le mauvais sort. La plupart d'entre elles portent montées en bijoux, de petites cornes de corail qui les protègent contre le mauvais œil ou les compliments suspects.

Dans le domaine de la suggestion, tout arrive même des choses que la raison qualifie d'invraisemblables. Qu'on s'imagine, pour une raison quelconque, qu'on mourra tel jour, à telle heure, il peut se faire que cela se réalise. C'est ce qui fait la fortune des voyants et des guérisseurs : les gens qui les consultent obtiennent de leur progressive suggestion des résultats passagers dont on fait honneur à l'empirique.

Le *Correspondant Médical* relate une série de faits étranges de l'auto suggestion :

Miss Trabella Berrel vit en rêve sa sœur morte qui lui annonça qu'elle mourrait cinq ans après. Ce qui advint en effet.

Miss Norrie, le lendemain de sa mort, apparut à son amie miss Corlton et lui annonça qu'elle lui apparaîtrait de nouveau 24 heures avant sa mort, ce qui se réalisa quarante ans plus tard.

Brutus, nous dit l'histoire, vit en songe une figure étrange qui lui dit : *Tu me verras dans les champs de Philippes.* Il la revit avant la bataille et la vaincu.

D'après les mémoires de Napoléon, Lannes, à Wagram, et Cervoni, à Rohmch, prédirent leur mort.

Dans certaines familles, des démonstrations, les ressentis plus ou moins terribles viennent avertir tous les membres, de père en fils, quand leur heure est proche.

Le maréchal de Soubise raconta devant Louis XIV que, causant un jour avec une

---

104 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA FILLE ET LE PÈRE

— Est-ce que, chose incompréhensible et sublime, on n'a pas vu de ses femmes enseigner la vie, enseigner l'oubli ! enseigner la vue ! enseigner la parole ! à des enfants qui étaient nés sourds, muets et aveugles ?..

— Oui, on a vu de ces miracles...

— Je tâcherai d'être pour mon père ce que ces femmes, humbles et divines, sont pour les enfants étrangers... Je tâcherai qu'il me reconnaisse... je tâcherai qu'il me comprenne... je tâcherai qu'il se fasse comprendre... Et quand j'y aurai réussi, un peu de bonheur rentrera dans les ténèbres de mes jours, et je suis sûre que maman, ma pauvre maman sera contente de moi...

— Oh ! Lison, douce Lison, que tu es vaillante et bonne... et combien je... te...

Mais Cboulot s'arrête. Il faisait sombre dans la chambrette. Elle ne put remarquer qu'il essuya ses yeux d'un geste pareil à un geste de colère. Lui, le pauvre Cboulot — qui se vantait de tout voir dans la forêt, et de tout entendre, et de tout savoir de ce qui se passait, grands ou petits événements, à dix lieues à la ronde, le pauvre Cboulot n'avait pourtant pas vu que, tout près, tout près de lui, une jeune fille l'aimait...

La vieille malle, recouverte d'une peau de sanglier, dont les crins avaient disparu, était prête. La malle de Dormak qui avait déjà servi à Lison. Cboulot la chargea sur ses épaules et sous les tourbillons de neige, plus épais que jamais, la porta jusqu'au coupé où il l'installa près du cocher, sur le siège. Il revint et dit :

— C'est fait, Lison, tu peux partir !..

Nathalie se leva. Les Dormak se taisaient toujours. Ils avaient le cœur oppressé. On eût dit que c'était une séparation éternelle et que Rose s'en allait très loin, au lieu de s'installer à quelques minutes de la Mare-à-Eau. Dormak ne put s'empêcher de murmurer :

— Tu n'étais donc pas heureuse près de nous ?

Elle se jeta à son cou et l'embrassa à pleines lèvres, sur ses joues rugueuses où poussaient les poils durs d'une barbe de huit jours. Et elle lui glissa à l'oreille :

— Ne me fais pas de peine... ne grogne pas... tu sais bien qu'il le faut...

Nathalie n'avait pas l'air de se souvenir de ce qui se passait. Elle n'avait pas douté, en somme, du succès de sa démarche. Rose n'ignorait pas que le comte de Croix-Vitré fût son père. Lorsqu'on viendrait demander à l'enfant de se dévouer pour son père, refuserait-elle ? Non. On a vu que Nathalie, comme toujours, avait deviné juste.

Rose fit ses adieux. Elle jeta sur ses cheveux blonds un capuchon de laine noire, retombant sur les épaules. Elle releva sa robe, découvrant le bas de sa jambe fine et nerveuse. Quand elles furent près du coupé, Rose voulut monter sur le siège et se faire une place entre la vieille malle et le cocher tout blanc de neige.

— Non, non, dit Nathalie avec bonté, vous prendriez froid... Vous n'êtes pas assez chaudement vêtue... Montez près de moi...

Et le coupé partit, dans les ténèbres que ne parvenaient pas à percer les deux lanternes, lorles comme des phares. Cela ressemblait à une course de rêve de cauchemar, on n'entendait ni le roulement de la voiture, ni les sabots des chevaux. Elles comprirent seulement qu'on était arrivé au château lorsque le coupé s'arrêta. Et la neige tombait si dru que, du perron même, Royaumont restait invisible. Une immense nappe blanche qui se déversait incessante. Le vent avait cessé. Le ciel s'abattait tout droit sur la terre.

Le comte de Croix-Vitré était dans sa chambre. Un grand feu de bois brûlait devant lui, entretenant autour du malade une température très douce. Le comte avait, en outre, une couverture de laine sur les genoux, et ses mains amaigries, longues et jaunes, reposaient sur la couverture. Il était assis dans le fauteuil roulant qui servait de véhicule pour le transporter d'une chambre à l'autre, ou, quand le temps était beau, sur les différentes terrasses.

Il ne s'aperçut pas de l'entrée des deux femmes. Rose-Lison, oppressée par un trouble violent, resta sur le seuil. Prise par l'intensité de cette situation dramatique, elle se sentait éperdue, et pour ne pas tomber il lui fallait faire appel à toute son énergie. Nathalie s'approcha du vieillard. Elle se pencha sur l'oreille du lord, afin que, sans l'effrayer à un mouvement pénible, il pût s'apercevoir de sa présence. Croix-Vitré la regarda.

— Mon frère, dit la veuve, nous avons pensé vous donner quelque joie en vous allant auprès de vous afin de vous servir et d'être constamment en quête de ce que vous pourriez désirer, une jeune fille envers laquelle j'ai eu des torts involontaires autrefois... Vous aviez paru vous intéresser à cette enfant... Vous aviez montré pour elle même une certaine affection... Vous me comprenez, mon pauvre frère ?.. Je souhaite que ce que je vous dis arrive jusqu'à vous...

Le paralytique avait fermé les yeux comme s'il éprouvait le besoin de dormir. Rien, donc, ne montra s'il avait, ou non, compris... Elle reprit :

— C'est de Rose-Lison que je parle... Je l'ai ramenée avec moi. Elle a bien voulu accepter d'être votre garde et votre compagne...

(A suivre).

dame anglaise, il la vit tomber sans connaissance. En revenant à elle, elle raconta qu'elle avait vu dans la glace un spectre vêtu d'un suaire, contemplant un cercueil, ce qui, d'après une tradition de famille, annonçait sa mort pour le mois suivant. L'événement confirma la prédiction.

La tradition populaire s'est emparée de ces croyances pour créer des légendes.

Les Berrichons rapportent que le jour des morts au revenant apparaît près de la Croix Tremblé et appelle ceux qui mourront dans l'année.

Autrefois, dit une légende des Basses-Alpes, les hommes connaissaient le jour et l'heure de leur mort ; aussi ne faisaient-ils que des œuvres fragiles destinées à ne point leur survivre. Le bon Dieu, qui est vent de la chose, décida qu'ils l'ignoreraient à l'avenir...

La conclusion de ces histoires, c'est la confirmation de cette notion, vieille comme le monde, que le moral retentit profondément sur le physique. Lorsqu'un malade vous dit : *Cela me vient d'une grande émotion ou d'un chagrin profond, ou d'une colère vive...*, il ne faut pas rire et hausser les épaules, comme je le faisais dans ma jeunesse médicale, car la chose est possible et s'observe journellement.

Les gens qui prennent la jaunisse à la suite d'une grande colère ; ceux qui *simplement éprouvent une indigestion...*, le prince Napoléon auquel le bruit du canon causait un dérangement d'entrailles..., sont autant d'exemples de l'influence du moral sur le physique.

Il importe donc, et c'est là où je veux en venir, que les gens qui entourent les malades se gardent de toute appréciation pessimiste ou décourageante, qu'ils cachent *leurs larmes et leur tristesse.*

Chaque jour, on nous dit devant les malades : *Ah ! cette nuit, j'ai cru que c'était la fin, que c'était son dernier moment !...* Une telle conversation impressionne le malade, lui enlève le courage, l'espoir, la résistance et paralyse les efforts du médecin. Devant un malade, il faut toujours trouver que ça va mieux, que le mieux est *meilleure, que l'amélioration se dessine...*

Docteur VIGENAUD.

CIRNEA

Dimanche, 2 février, à 5 heures, matinée artistique à la Cirnea.

Au programme :

1° M. Giannarelli, qui obligeamment veut bien nous prêter son talentueux concours.

2° *Le Père*, drame en vers, François Coppée, de l'Académie française, représenté par de jeunes Cyrnéens.

3° Chansonnettes sentimentales et *comiques par* MM. Z. R.

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur l'impôt sur le revenu :

« L'impôt sur le revenu, après une campagne scandaleuse d'obstructions contre le ministre des finances, est enfin venu à l'ordre du jour de la Chambre ; est-ce la fuite de M. Caillaux et la discussion n'en avaient pas plus vite ? Le gouvernement ne peut donc être rendu responsable de l'anémie des Chambres ; il a fait voter le budget en temps utile, il s'est engagé à finir sur les trois grandes réformes sociales réclamées par le suffrage universel ; les responsabilités sont à leurs. Elles sont dans l'invasion croissante du parti radical par les intrigues de l'ancien parti militariste, mais cette invasion, que signalait justement, hier, M. Combes, n'est pas d'hier, elle est même d'avant-hier, et le jour où M. Combes, pour la première fois, accepta de confesser et de voter avec M. Pravaz, marquerait peut-être les origines d'un malaise qui n'a pas fini d'exercer des ravages. »

L'Humanité

A propos du dernier vote de la Chambre :

« Les radicaux-socialistes qui réduisent l'extension du cuirassement aux seuls navires, comme avec raison, une lourde faute ; ils pouvaient au besoin de l'ordre du jour de confiance qu'ils ont apporté au gouvernement, malgré leurs critiques et leurs réserves, exiger des engagements précis, le ministère n'aurait pu leur refuser la promesse catégorique d'ouvrir décidément l'emprunt marocain et d'interdire tout mouvement en avant du général d'Amade contre l'armée du Moulay Hafid ; ils ont laissé faire, ils se sont contentés d'avertissements vagues et illusoires, je souhaite pour la France qu'ils n'apparaissent pas devant comme les dupes lamentables d'un ministère capable de toutes les folies, parce qu'il est incapable d'un ferme et clair dessein. »

La République Française

« Notre rôle n'a vraiment le monde n'est pas, a dit M. Pichon, subordonné à telle ou telle combinaison de portefeuilles, ni même à telles ou telles transformations constitutionnelles. Il est dicté par des raisons plus hautes, on ne peut que l'définir la ministre d'avoir tenu ce langage et l'obtenir également la Chambre de l'avoir unanimement approuvé — avec une restriction cependant, avec la même restriction que nous sommes nous-même en notre esprit lorsque, vendredi dernier, M. Déroulède développait à la tribune ses vastes conceptions politiques ; un homme de gouvernement n'a pas le droit en effet d'être un théoricien pur ; quelle que soit l'excellence de ses théories, il ne lui suffit pas de penser juste et bien, encore faut-il se préoccuper des moyens dont il dispose pour la réalisation de ses pensées. »

Distinction Méritée

Notre excellent ami M. Charles Nicolai commissaire spécial à Vienne (Isère), vient d'être décoré des palmes académiques.

Il y a quelques mois, nous félicitions M. Nicolai de la marque d'estime qui lui avait été accordée par le Résident général de Tunisie, qui lui avait fait spontanément décerner la rosette du Nichan Iftikar.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle distinction dont il vient d'être l'objet de la part du gouvernement.

M. Nicolai, ancien maire de Campi, est un compatriote très sympathique, un Corse dans toute l'acception du mot.

Dans sa commune natale, où sa famille est si avantageusement connue, dans les cantons de Pietra-di-Verde et de Moita où il compte de nombreux parents et amis, on apprendra avec joie combien Charles Nicolai sait se faire apprécier par son tact et son dévouement éclairé.

Tous ceux qui connaissent son tempérament peu enclin aux sollicitations humiliantes comprendront pourquoi nous applaudissons si cordialement à une distinction qui, nous en sommes certains, est due uniquement aux propositions très énergiques des administrateurs *qui ont pu juger impartialement* les dons d'esprit et de cœur de Charles Nicolai.

A notre tour, en terminant, nous lui renouvelons avec l'assurance de notre plus vive affection, l'expression de nos plus sincères félicitations.

A.-J. G.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRANERA. — C'est dimanche 2 février que la paroisse de Pietranera célébrera solennellement la fête de Ste-Dévote.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : Grand'messe à 11 h. ; le *soir* à 3 h. vêpres, panégyrique de Ste-Dévote, par l'abbé Foretti, curé-doyen de San-Martino-di-Lota, procession, salut, baiser de la Sainte Relique.

Rien ne sera négligé pour rehausser cette fête à laquelle les pieux Bastiais se feront un devoir d'assister en foule comme *par le passé, pour demander à l'auguste* Vierge et Martyre Dévote, une foi sincère, un amour ardent pour N. S. J. C., le salut de la France et de la Corse en particulier.

***

OLETTA. — Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Romanacce contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 28 juillet 1907, dans le canton d'Oletta, pour la nomination d'un membre du conseil général.

La proclamation de M. le comte Matteo Pietra Alessandrini a été validée.

Bulletin Financier

Paris, 30 janvier 1908.

Le marché se relève sur toute la ligne aujourd'hui. Notre Rente monte à 96.45. Les Fonds internationaux s'améliorent, en tête ceux des Russes et l'Extérieure à 91.16. Sociétés de Crédit bien tenues. Reprise des valeurs industrielles et de traction ; valeurs européennes calmes. Suez 4.540. Bon Autr 622. Obligation 4 0/0 Banque Hypothécaire Franco-Argentine fermes à 449.75.

En Banque, on demande à 89 le Saint Gothard Quatrième. L'Obligation du Port de Bone se vend à 485 ; celle des Forges Maurienne de la Haute Durance cote 422.

Bonne tenue à 455 de l'obligation 3 0/0 du Port de Paris.

On annonce la prochaine introduction des actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française d'Explorations Hulhères qui a repris l'exploitation des gites de charbon possédés par la Société Civile des Houillères de l'Hérault.

Les actions des Houillères de Saint-Micaud peuvent encore s'obtenir à 185 fr. à la Banque Dambarnie et de Biagioni, rue Laffitte.

Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des Messageries Fluviales de France, créée du 10.000 actions étaient représentées, les comptes et résolutions de l'exercice 1906-1907 ont été approuvés à l'unanimité ainsi que l'achat de la toute-propriété des Ports et Dépendances du canal de Lunel, du matériel de la Cie Fluviale du Midi et de la Société Fluviale et Maritime à Aigues-Mortes. Des félicitations unanimes ont été adressées au très actif administrateur délégué de la Société.

Variations insignifiantes en Chemins français.

Nécrologie

L'honorable famille Pekle, de Bastia, vient d'être doublement *éprouvée en peu de jours.*

Il y a deux semaines, s'éteignait à Ajaccio, Mme Pozzo-di-Borgo, née Jeanne Escande, la dévouée compagne de M. Pozzo-di-Borgo, receveur des postes et télégraphes, qui, après une carrière honorablement remplie, venait de rentrer dans son pays pour y jouir de sa retraite. *Le plus grand des* malheurs l'attendait là. En peu de jours, il a vu disparaître l'épouse la plus aimante et la plus tendre, l'incomparable amie dont l'affection et le dévouement avaient charmé son existence.

Bien qu'arrivée à Ajaccio depuis peu, Mme Pozzo-di-Borgo avait vite gagné les sympathies de tous, et tous se sont sincèrement associés à la douleur de son inconsolable époux.

Aux obsèques, les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bonfante, trésorier payeur général ; François Conéo d'Ornano, propriétaire ; Jean Lazi, président de la Chambre de commerce ; Ignace Carboni, architecte du département.

***

Quelques jours après, M. Antoine Pekle était subitement enlevé à l'affection des siens, à Vico, dans sa 73e année. C'était une nature droite et franche, un excellent ami, tout entier à sa famille, qui, après s'être consacré à l'éducation de ses enfants, eut été si heureux de les voir bien établis.

A Vico, dont il avait fait sa résidence d'adoption à la suite de son mariage avec Mlle Colonna, il s'était attiré la sympathie générale ; aussi mort ne laisse que des regrets.

Les obsèques ont été imposantes par l'affluence des parents venus des villages environnants ; toute la population de Vico y assistait.

Nous présentons nos bien vives condoléances aux familles Pozzo-di-Borgo, Colonna, Escande, Fischer, Maltedo, Semidei, Pekle.

Les Obsèques DE M. ALEXANDRE DE FIGARELLI

Un des meilleurs camarades du regretté Alexandre de Figarelli, M. Pierre Lacoste, lui a dit en ces termes émus le dernier adieu :

Quand la tombe s'ouvre pour un être que la mort a frappé en pleine jeunesse, en pleine espérance, ceux mêmes qui ne l'ont pas connu sentent leur cœur se serrer d'angoisse et leurs yeux se remplir de larmes. Quelle sera donc, mon cher Alexandre, devant ce cercueil, la douleur de tous ceux qui t'ont aimé ? qui m'aimait de toi, il y a un mois, lorsqu'à l'aurore d'une année nouvelle, nous échangions nos rêves d'avenir, que je serais appelé à te dire aujourd'hui l'adieu que l'on adresse à ceux qui n'en vont dans l'éternité ? Ta destin heureux : ta jeunesse ardente et forte se déployait à la fois dans les travaux qui mènent aux succès scolaires et dans les exercices variés où se retrempent les organismes. Ton corps robuste, ton âme qui se reflétait toute dans la candeur de ta physionomie et donce s'abandonnait pleinement à la joie de vivre. Et tu n'est plus aujourd'hui qu'un cadavre ! Ici l'ami cher qui partageait la vie, est là, la cœur

désemparé, se demandant, comme les malheureux parents, comme tous ceux qui t'aimèrent, s'il n'est pas la proie d'un affreux cauchemar, puis, en face de la réalité, prêt à jeter un cri de révolte comme devant une immense injustice.

Comment dire, pauvre ami, dans la détresse présente de mon âme, ce que tu fus, ce qu'il y eut en toi de bonté, de sentiments généreux et beaux, d'intelligence savoureuse et vive ! La douleur de tes parents, de tes amis, de tes maîtres parle du moins pour moi. Lorsque la suprême nous a plongés tu fus foudroyants aura cessé, nous sentirons plus fortement encore, en revivant ta trop courte existence, la grandeur de la perte que nous avons faite, et, seule, viendra atténuer notre angoisse, la pensée que tu n'as pas eu du moins conscience de l'horrible séparation, que tu es entré dans la mort avec le sourire de ceux qui croient être à l'aube de la vie !

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio : MM. G. Kutter et Richard Grace.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de notre ville se réunira demain à 4 heures, en séance publique.

Ordre du jour : affaires diverses.

Contravention

Contravention contre le nommé F. P., 14 ans, dommage à la propriété d'autrui.

A. M., marin-pêcheur pour bruit et tapage nocturnes.

P. D., 39 ans, cocher, embarras de la voie publique.

Au Port

Entrée : La « Lizmore », venant de Propriano avec passagers et marchandises.

Sorties : La « Venturosa », parti pour Bône, avec passagers et marchandises.

La « Lizmore », parti pour Marseille.

Etat Civil

NAISSANCES.

Lara François. — Usciani Antoine-François.

DÉCÈS

Leccia Marie, 26 mois.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 2 février, à 3 h. du s.

Au Camp, p. r.,	Waldteufel.
Brune et Blonde, ouv.,	Lentz.
Ballo in Maschera, fant.,	Verdi.
Le Jour et la Nuit, fant.,	Lecocq.
Le Bon Bourgeois, polka,	Solléluck.

Le Chef de Musique, TIBERT.

LE DRAME de la Rue du Môle

Obsèques de la Victime

Hier, ont eu lieu, à une heure de relevée, les obsèques de la malheureuse victime du drame de la rue du Môle.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Le cercueil était porté à bras par six marins.

Le deuil était conduit par l'infortuné fils de la victime, à peine âgé de quatre ans, qui était accompagné par de nombreux parents.

Plus de trois mille personnes, en proie à la plus poignante émotion, suivaient le cercueil de cette femme de trente-neuf ans, si lâchement assassinée.

Sur tout le parcours du cortège, les magasins étaient fermés.

Nous adressons à la famille de Veroni Angèle nos sincères condoléances.

ENTREPRENEURS DE BESTIAUX

Un Syndicat d'Entrepreneurs de bestiaux pour la boucherie étant en formation à Bastia, ceux qui veulent y adhérer sont priés d'assister ou de se faire représenter par un fondé de pouvoirs, muni d'une lettre, à la réunion qui aura lieu le 1er février prochain, à 2 heures du soir, à Lupino (Bastia).

Les adhésions seront reçues chez M. Geronimi, Restaurant de la Gare de Lupino, à Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 janv.

Thermomètre : 2 heures du matin : 6°.
à midi : 11°. à 4 heures du soir : 9°.
Maxima + 11,5. Minima : 5.
Baromètre : 7 heures du matin, 762 mm.
à midi 763 mm. 5 heures du soir, 763 mm.
Vent : Dans la matinée, S. E. léger
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 47 mm.

***

A l'arrivée

M. Cuvier, préfet de la Corse, est arrivé par le dernier train du soir.

***

Carnet mondain

Nous avons appris avec plaisir le prochain mariage de Mlle Félicité de Caraffa, la jeune stagiaire de notre barreau, dont les débuts à la dernière session d'assises furent si brillants, avec M. Paul Brouzini, avocat à la cour d'appel d'Aix.

La fiancée est la fille de M. le notaire de Caraffa, premier adjoint au maire de notre ville, et de Madame, née Gavini ; le fiancé poursuit ses études pour l'obtention du grade de docteur, et mérita, en juillet dernier, au concours de fin d'année de licence, deux premiers prix avec félicitations du jury.

Nous prions les familles de Caraffa et Brouzini d'agréer nos plus respectueuses félicitations, et formons aux futurs époux l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur.

***

Courrier en retard

Le Paquebot *postal* de la Cie Fraissinet étant arrivé en retard, les dépêches du Continent qui sont distribuées ordinairement le vendredi à midi, ne le seront que samedi matin vers 8 heures.

Comme on le voit, la Compagnie Fraissinet, grâce à ses bateaux qui ont donné — à ce qu'il paraît — *vingt nœuds* aux essais, marche tous les jours dans la voie du progrès. Elle est, d'ailleurs, très fortement encouragée par le Sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes.

***

Au Théâtre

La troupe Beaumont-Muffat, qui nous retourne d'Ajaccio couverte de lauriers, donnera ce soir, à la demande générale, la première représentation de la *Mascotte*.

Le chef-d'œuvre d'Audran sera — on nous l'assure — fort bien interprété.

***

Commissariats de police

M. Ognissanti Antoine, candidat civil admis, a été nommé commissaire de police de 4e classe à Montataire.

***

Le Miroir des Modes

Le mois de février, quoique parfois ingrat pour la toilette, nous donne souvent de beaux jours, de gentils aperçus du printemps à venir.

Aussi nos clientes auront-elles besoin de jolis costumes tailleur, sobres et élégants, comprenant les dernières nouveautés, en forme, en tissus, etc., et ces modèles seront trouvés dans « Le Miroir des Modes » de février.

De gentilles chemisettes pour rafraîchir un peu les toilettes sombres d'hiver s'y trouvent en nombre ; deux pages sont consacrées de lingerie, de costumes et vêtements de toutes sortes pour enfants, de articles utiles d'intérêt divers, des nouveaux dessins décalquables que nous donnons formir, tous ont leur place dans ce numéro.

Une jolie jupe plissée, trottoir, un peignoir ou robe d'enfant sont donn à comme patrons gratuits avec le « Miroir » de février.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les libraires.

***

Préfecture de police

M. Poretti, Don-Jacques, ex-adjudant au 97e, est nommé commis expéditionnaire des bureaux de l'administration centrale.

***

A vendre

Petite villa, avec campagne près de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

***

Apprenti-pâtissier

On demande un apprenti-pâtissier, s'adresser à la « Bonbonnière. »

THEATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Ce soir samedi, 1er février :
Par autorisation spéciale

LA MASCOTTE

Opéra Comique en 3 actes, d'Audran

Etat-Civil

MARIAGES

Gassio Albert Marius Henri, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales, de Toulon, et Codet Marie-Madeleine-Henriette, de Bastia.

NAISSANCES

Casablanca Antoine Dominique Joseph.

DÉCÈS

Borigel Angèle Marie, mariée, 39 ans, de Bastia.

Picasso Paulin, vigneron, célibataire, 84 ans, de Bastia.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont convoqués en assemblée générale ce soir à 7 h. 1/2, place Calvita.

Le secrétaire, J. Gambarti.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 2 février à 11 heure de relevée, salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Lecture du procès verbal de la dernière assemblée. — Lecture de la situation financière. — Admission des membres honoraires et participants. — Renouvellement du *conseil* d'administration. — Révision des pensions.

Le Président, J. AIROLA.

SYNDICAT des Mineurs, Manœuvres et similaires du Nouveau Port. — Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 8 heures du matin, Bourse du Travail, place Calvita.

Le Secrétaire, Chiaponi.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 2 et 9 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, au siège social 24 du Palais, 8.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 février, recette du mois de 9 heures à 10 heures et demie, à la Mairie.

Admission de nouveaux adhérents.

Le Président, J. Angerly.

Vente de Lait

La question de l'alimentation est une de celles qui doivent intéresser le public.

On ne saurait trop recommander à nos ménagères de s'assurer de la qualité du lait qui leur est vendu.

Il est incontestable que le prix actuel du lait, vendu dans les rues de Bastia, n'est pas une garantie loin de là et la plupart des bergers en retranchent précisément derrière la modicité du prix pour excuser certaines fraudes par trop faciles.

Aussi pour mettre les choses au point, je garantis à ma clientèle, *du lait pur, non écrémé absolument irréprochable sous le rapport de la qualité*, au prix de trente centimes le litre.

Les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants comprendront facilement qu'il vaut mieux mettre un sou de plus et avoir du lait chimiquement pur.

S'adresser à M. Nonce FIESCHI, berger, Place Fontaine Neuve, 4 Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00062

BOURSE DE PARIS

	30 janv.	31 janv.
Rentes de 3 0/0 anciens	96.20	96.70
3 0/0 de 3 0/0 amortis.	96.55	97.30

ex-coupon.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Le Service de la Balagne

De Rousse, 31 janvier.

Les populations de la Balagne se demandent, avec raison, si la Compagnie Fraissinet ne se moque pas de la Corse, du Gouvernement et de la Représentation insulaire.

Le sans-gêne avec lequel cette *compagnie assure les services de la* Balagne prouve, d'une manière éclatante, qu'elle peut violer impunément les prescriptions du cahier des charges.

En effet, malgré les énergiques et unanimes protestations de nos commerçants, le paquebot *postal* de la *Compagnie* Fraissinet, venant de Nice, a brûlé, hier encore les escales de Calvi et d'Ile Rousse.

Conférence DE M. FRÉDÉRIC MASSON *SUR NAPOLÉON*

Paris, 31 janvier.

M. Frédéric Masson, de l'Académie française, a fait *sur Napoléon* sa première conférence qui a été très applaudie, dans une des salles de la Société de géographie.

Un public aussi nombreux que choisi y assistait et a fréquemment applaudi le savant conférencier.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 31 janvier.

M. l'intendant militaire Corpens de Norlandt, directeur du service de l'intendance du 9e corps d'armée, est placé, à dater du 1er février, dans *le cadre de réserve* des intendants militaires.

Mgr Lecot

Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, officiera et donnera l'absoute.

Un grand nombre d'archevêques et évêques de France sont arrivés à Paris pour assister aux obsèques qui seront imposantes.

L'archevêque de Westminster, accompagné d'ecclésiastiques notables, est arrivé ce soir pour représenter l'Eglise catholique d'Angleterre aux obsèques du cardinal Richard.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Télégramme DU GÉNÉRAL D'AMADE

Reprise des Opérations

Casablanca, 31 janvier.

Le ministre de la guerre a reçu du général d'Amade, commandant le corps expéditionnaire, un télégramme l'informant que tous les mouvements de troupes étaient terminés, en vue de la reprise prochaine des opérations.

EN RUSSIE

A St-PETERSBOURG

Un Général blessé par une bombe

Saint-Pétersbourg, 31 janvier.

Un individu, qui n'a pu être arrêté, a jeté une bombe sur le général Starynkévitch, pendant qu'il se rendait au champ de manœuvres.

Le général a été blessé à la jambe droite et à la main. Heureusement les blessures ne sont pas mortelles.

Le Conseil municipal a exprimé sa sympathie au général qui a déclaré être heureux de souffrir pour le Tsar.

AUX ÉTATS-UNIS

Explosion de grisou A CHARLESTOWN

Nombreuses Victimes

Onze cadavres retirés

New-York, 31 janvier.

Une terrible explosion de grisou vient de se produire dans une mine près de Charlestowa, dans la province de la Virginie Occidentale, aux Etats-Unis.

L'explosion a eu lieu au moment où tous les mineurs se trouvaient dans le puits ; c'est ce qui fait que le nombre des victimes est très considérable.

Onze cadavres ont déjà été retirés, mais le nombre des pauvres malheureux qui ont trouvé la mort est beaucoup plus élevé.

Cette terrible catastrophe a jeté la désolation parmi le monde ouvrier.

On travaille activement à retirer les autres cadavres.

Toutes les autorités, les ingénieurs et les membres du Conseil d'administration des mines sont sur les lieux.

Les familles des mineurs se pressent à l'entrée des puits pour la reconnaissance des cadavres.

Des scènes déchirantes se produisent. La police a toutes les peines pour maintenir l'ordre.

EN ANGLETERRE

LA SUCCESSION d'un Chef Cosaque

UN HÉRITAGE DE DEUX MILLIARDS

réclamé par 615 descendants

Londres, 31 janvier.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce que deux représentants des héritiers d'*un ancien chef* des Cosaques sont partis pour Londres, afin de recueillir un héritage colossal.

Un ancien chef cosaque était mort en Angleterre, où il avait laissé une grande fortune dans une banque à Londres.

Les intérêts accumulés au capital pendant plusieurs années constituent maintenant la colossale somme (capital et intérêts réunis) de deux milliards.

615 descendants de cet ancien cosaque envoient à Londres, deux représentants pour recueillir cette colossale succession.

On attend avec la plus grande anxiété, pour connaître quel sera l'accueil que la Banque de Londres réserve aux deux représentants de ces 615 héritiers.

Sans doute que cette banque ne se dessaisira pas si facilement du précieux héritage.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniadé ayant pour objet d'établir un impôt *général et progressif sur* les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Colin

député radical d'Alger, s'élève contre le projet d'impôt.

L'orateur s'efforce à démontrer que ce serait commettre une double imprudence et jeter à bas, d'un seul coup, tout notre système d'impôt, que de voter le projet présenté par le ministre des finances.

M. Pelletan

député socialiste des Bouches-du-Rhône, défend longuement le projet ; il joncle avec la droite en recueillant de nombreux applaudissements.

La suite du discours de M. Pelletan est renvoyée à lundi.

La séance est levée et renvoyée à *lundi.*

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Réduction des Périodes d'instruction militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux, et sur l'article 52 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Le général Langlois

sénateur républicain de Meurthe et Moselle, critique le projet qui ne pourra donner que des mécomptes.

« Il faudra, dit-il, supprimer du tableau de service ou la plupart des *tirs ou les grandes manœuvres.*

« Le résultat sera, comme on le voit, ces plus désastreux. »

M. Flaissières

sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, voudrait que la réduction de la première période fut fixée à 15 jours. Le maintien du sursis est justifié par la suppression qui limite le nombre des soutiens de famille.

Le général Mercier

sénateur de la Loire-Inférieure dit que la proposition soumise au Sénat peut avoir des conséquences très graves, soit politiques soit militaires, et peut affaiblir notre puissance militaire.

Le général Picquart

ministre de la guerre, accepte les dépositions que la commission de l'armée a présentées et termine en disant que le projet est avantageux, sage et pratique.

M de Freycinet

ancien président du Conseil, sénateur de la Seine, critique avec émotion le projet de la Commission qui affaiblirait toutes les forces vives de la nation.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi et la séance est levée à 7 h. 40 m.

AVIS DE DÉCÈS

La comtesse Forcioli-Conti ; le comte et la comtesse Erlanda Forcioli Conti ; Mme Vincent Gregori et M. Vincent Gregori ; M. Ludovic Forcioli-Conti ; Mlles Marie-Laure et Magda Forcioli-Conti ; M. André Forcioli-Conti ; MM. Sébastien, François et Pierre Gregori ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Comte François Forcioli-Conti

Ancien Maire d'Ajaccio
Ancien Conseiller général

leur époux, père, beau-père et grand-père, décédé à Ajaccio, le 28 janvier 1908, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi, 1er février, à 10 heures et demie du matin.

Priez pour lui !

LA GUÉRISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

Prime offerte aux lecteurs du *Petit Bastiais.*

DESCRIPTION DE L'APPAREIL

Splendide Coffret en chêne verni avec socle sculpté, mesurant 32×32 centimètres et 15 centimètres de hauteur.

Plateau de 75 centimètres de circonférence.

Tube acoustique perfectionné.

Diaphragme de haute précision.

Mécanisme d'horlogerie se remontant en marche.

Grand Pavillon nickelé, mobile dans tous les sens : *65 centimètres de long ; 1 mètre 20* de circonférence à l'ouverture.

Dernière Création scientifique

Voyez l'aspect imposant de cette superbe machine, avec son grand pavillon nickelé de 65 centimètres de longueur, et 1 mètre 20 de circonférence, et son ravissant socle en chêne verni, enrichi de belles sculptures à sa base.

Certains appareils sont nasillards, parce que l'on écoute avec un saphir rond des enregistrements obtenus avec une pointe aiguë — ce qui est un non sens — tandis que l'aiguille d'acier, par son extrême ténuité, va fouiller les molécules microscopiques de l'enregistrement et produit le ton juste, clair, sonore et vibrant.

Comparez le *Dilettante* avec ces articles de pacotille qui ne reproduisent que des sons étranglés, gutturaux et amplifiés, et vous constaterez son incontestable supériorité.

Afin de prouver l'écrasante supériorité du *Dilettante* et des grands disques *Homophone*, nous les envoyons à l'examen pendant 10 jours.

Le *Dilettante est livré à l'essai, avec 40 œuvres d'art musical sur grands disques Homophone double face*, de 255 m/m de diamètre, *600 aiguilles* et une instruction détaillée.

Afin de garantir la livraison irréprochable de l'appareil et des disques, nous ferons encaisser la première quittance *10 jours après réception.*

L'Appareil et les Disques sont livrés tels qu'ils sont annoncés. L'emballage est gratis.

Les quittances sont encaissées par la poste, sans frais.

Renvoyer le Bulletin ci-contre signé et rempli à l'Administration du PETIT BASTIAIS — *BASTIA (Corse).*

Le Dilettante

MERVEILLEUSE MACHINE PARLANTE IDEALE

de la plus absolue précision et résumant tous les perfectionnements.
Perfection inouïe : La forcedu Disque HOMOPHONE est proportionnée à l'espace :

En plein air on l'entend distinctement à plus de 1,000 mètres,

et, dans un appartement, les sons s'adoucissent automatiquement, sans aucun grincement, ni bruit étranger.



Utilisant l'aiguille d'acier, LE DILETTANTE est la perfection même et remplace à jamais tous les Phonographes.

BULLETIN de SOUSCRIPTION

Veuillez m'expédier le DILETTANTE et les *40 Morceaux choisis sur grands disques Homophone double face* au prix total de *180 francs* que je m'engage à vous payer *6 francs par mois*, jusqu'à complète liquidation.

A _____, le 190

Nom et Prénoms _____

Profession _____

Domicile _____

Département _____ Signature :

Gare de _____

6 FRANCS PAR MOIS

Crédit DE 30 MOIS

On paie la première quittance après avoir reçu et essayé l'appareil et s'il ne convient pas on peut le rendre dans les 10 jours.

Grand Disques « HOMOPHONE »

Enregistré par des procédés nouveaux, le **Disque Homophone** est *l'expression absolue de la réalité* et constitue l'ultime perfection artistique. — La voix humaine est reproduite avec fidélité, en un mot elle est photographiée ; les orchestres et soli sont naturels et sonores. — *Assez fort pour faire danser dans une grande salle. — C'est un disque incomparable.*

Le Disque* HOMOPHONE *est inusable Le ton naturel est garanti.

Le disque **Homophone** est fabriqué avec des matières extra-dures inusables, qui permettent l'emploi de l'aiguille indispensable pour la reproduction des sonorités pures et naturelles au lieu des sons déformés et criards obtenus avec le saphir.

LISTE DES 40 ŒUVRES D'ART MUSICAL

constituant un répertoire merveilleux.

Orchestre

Le Dragon de Villars (Maillart). Ouverture, Orchestre Homophone.
La Grande-Duchesse de Gerolstein (Offenbach). Fantaisie, Garde Républicaine.
Marche Triomphale, Orchestre Homophone.

Danses

Espana, Valse avec castagnettes. Orchestre Homophone.
Pas des Patineurs, Scottisch, Garde Républicaine.
Les Cloches de Saint-Malo, Gavotte (avec cloches). Hussards de Newcastle.
Little Beauty, Mazurka (avec clochettes), Orchestre Homophone.
La Vie Parisienne, Quadrille, Garde Républicaine.
La Kermesse, Nouvelle Danse caractéristique, Orchestre Homophone.
Tesoro mio, Valse suisse, avec orchestre.
Sur le Mississipi, Danse caractéristique américaine, Orchestre Mérocolitone.
Conteurs Joyeux, Polka (le Strauss) Orchestre Homophone.

Cors de chasse

Le Moulin de la Vierge, par le Cercle « La Bien-Aller. »

Soli

Les Fauvettes, Polka pour 2 flûtes. Solistes de la Garde Républicaine.
Le Carnaval de Venise. Solo de xylophone, avec orchestre.
Triplette. Polka pour 2 voix et 1 flûte. Soliste de la Garde Républicaine.
Galop Brillant, Solo de xylophone, avec orchestre.
Espagnol (Polka). solo de clarinette avec orchestre.

Sonneries militaires

par les trompettes de la Garde Républicaine

1re, 2e, et 3e Marches Régimentaires, avec cornets et tambours.

Opéras

Rigoletto (O mes Maîtres) chanté par Noté (Opéra).
Faust (Sérénade), chanté par Fournets (Opéra.)

Opéras comiques

Lakmé, Dilibes, Ah ! viens dans la forêt profonde, chanté par Gautier, Opéra.
Mireille Gounod, Sizes filles d'Arles, chanté par Gilly Opéra
Paul et Virginie, Oiseaux envolés, chanté par Carbelly, Opéra
Si j'étais Roi, Dans le sommeil, chanté par Delvoye, Opéra Comique.
La Vie de Bohème, Voilà, je suis poète, chanté par Gautier, Opéra.

Opérettes

La Périchole, Offenbach. Complainte chantée par Dambine.
Les Mousquetaires au Couvent, Pour faire un brave, chanté par Piccalugo.

Romances

Les Mamans, Delmet, chanté par Gautier.
Les Gars d'Irlande, Hymne chanté par Carbelly.
Noël d'Adam, chanté par Weber.
Lorsque Dieu, chanté par les Hirondelles.
Les Enfants, Massenet, chanté par Mlle Miral.
Vers le doux ma Normandie, chanté par Mercadier.
Adieux Madelon, chanté par Mercadier.

Chansonnettes comiques

Y A L'Feu en Ville, chanté par Polin, Scala.
J'm'Balance, chanté par Dranem, Eldorado.
Quand on s'Baille, chanté par Vilbert, Parisiana.
C'est bel et bien la dernière chanté par Lojet, Scala.
C'est A La France, chanté par Fréjol, Scala.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires: Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N. 33 — DIMANCHE 2 FÉVRIER 1908

00063

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Purification.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 48 m. — Coucher, 4 h. 43 s.
Dernier quart.. le 26 Nouv. Lune, le 1.
Fête de Demain : Saint Siffrein.

1er FEVRIER

NAPOLÉON ET LE COSAQUE

A dix heures du soir, sur la neige épaisse et durcie par le gel, des escadrons russes bivouaquaient devant un moulin à vent, refuge ou quartier général du prince Bagration, qui tient conseil avec ses brigadiers : Markof, Barclay de Tolly, et Bagawotsky.

Déjà, aux injonctions du chef de l'armée moscovite, le baron de Benningsen : « *Reprendre Eylau* », les hommes de guerre ont répondu :

— Demain, 8 février 1807.

Et d'excuses valables, ils palliaient leur refus collectif de marcher nuitamment à l'aventure.

Un second ordre était donné : « Connaître les forces des Français: Savoir en quel lieu s'était logé Napoléon. Déterminer les positions de la cavalerie. »

Le prince maugréait.

— C'est là besogne d'espion. Je ne sais quel homme pourrait réussir... Hein !....

Bagration se haussait jusqu'à la fenêtre du réduit.

Entre les sotnias de cosaques, un cavalier chantait :

O ma tendre musette,
Musette de nos bois,
Toi qui charmais Lisette,
Lisette et ses beaux jours,
D'une vaine espérance,
Tu m'avais trop flatté ;
Chante mon innocence
Et ma fidélité.....

Markof indiquait :

— J'ai reconnu la voix d'Alexis Boukine. Recrue de Kief, l'homme a passé deux ans en France, comme prisonnier de guerre. Or, ce turbulent personnage possède la langue de nos ennemis, autant que l'allemand. Lui-même peut aller aux renseignements...

***

Boukine, un homme de quarante ans, au visage blême, reçut les instructions de Bagration.

Il prouit :

— Tous les ordres de Votre Excellence seront exécutés.

Ses seules ruses seraient mises en jeu. Voilà pourquoi, tout équipé, mais sans cheval, Alexis courrait vers une chaumière, ou deux paysans veillaient. Pistolet au poing, le cosaque obtenait des terriens un bonnet de fourrure, un manteau et l'oie vivante qui composait leur dernier approvisionnement. En garantie de l'emprunt forcé, il laissait ses armes, sa coiffure et sa houppelande. Puis, après avoir promis de rentrer avant le jour, le soldat s'éloignait dans la direction du sud ; et ses yeux fouillaient jusqu'aux choses visibles.

Au bout du champ de neige, le clocher d'Eylau, une large tour, semblait borner l'horizon.

Des lignes de lumières indiquaient les maisons. De deux places, les grandes lueurs des feux de bivouac montaient. Et d'autres feux brillaient, plus loin.

Le cosaque, déguisé, parvint à trois cents pas de la porte de Kœnigsberg. A une sentinelle qui l'arrêta, il répondit en allemand.

Conduit chez Pouget, colonel du 26e léger, l'espion sut donner le change, se présenter en habitant d'Eylau, que les Russes avaient emmené.

On lui donna la liberté, et de bonnes paroles. A la suite de quoi, Boukine s'avançait entre les bivouacs, marquait un pas ferme. Cela l'étonnait, ces soldats qui chantaient, quoiqu'ils eussent faim. Il regardait, durant une minute, des conscrits nettoyant leurs fusils. Embusqué, l'espion entendait un officier qui disait :

— Nous avons passé une rude journée. Deux combats à Ziegelhof et à Eylau. L'Empereur doit s'employer, dans la maison de poste, à régler une vigoureuse offensive...

***

Le cosaque voulait voir, et, si possible, entendre Napoléon. Suivant des ruelles, traversant des jardins, s'arrêtant parfois à observer la marche des troupes qui se déplaçaient, vers le Nord, il arrivait, à onze heures, sur une place encombrée de traîneaux.

Entre vingt charretiers qui s'agitaient, il passait, pour gagner le perron de la poste aux chevaux, où il s'était arrêté le matin, quand un grenadier croisa la baïonnette.

— Halte ! Que veux-tu ?

Boukine, qui se trouvait sous les rayons d'une lanterne, prit une très humble pose, avant d'annoncer :

— *Ich bin zum Haus.*

Le soldat criait :

— Paysan, ton patois ne me dit rien. Demi-tour, au plus vite !

L'espion ne bougeait pas ; il indiquait, en français :

— Je suis de la maison... J'apporte une oie pour la table de Sa Majesté.

La sentinelle porta aussitôt les armes.

— Parfait, monsieur le fournisseur du Grand Napoléon. Allez passer la petite porte, à gauche ; vous demanderez le cuisinier Keller.

Boukine se hâtait.

Entré dans l'ancienne salle d'attente des voyageurs, il y trouvait le petit état-major : courriers, guides, fourriers, mamelucks, gendarmes, citoyens tassés devant un grand feu. Le cosaque manœuvrait, afin d'arriver près d'une grande vitre qui séparait ce bureau d'une salle où l'Empereur devait travailler.

Un postillon l'arrêtait.

— Hé ! l'homme des champs, que viens-tu chercher parmi nous ?

— J'apporte un présent à Sa Majesté.

Un gendarme le saisissait aux épaules.

— L'allure et l'accent sont bizares. Mon gaillard, tu dois exécuter quelque chose de pas clair. Cette oie est empoisonnée ou bien elle te sert de passeport. Nous allons te passer la revision. Bas le manteau !

Une violence débarrassait Alexis de sa houppelande. Une grosse voix annonçait :

— Habit vert, c'est un cosaque ! Il faut pendre l'espion !

***

Les protestations du Russe attiraient un aide-de-camp, lequel s'informait. Cet officier allait prévenir Napoléon, qui voulut bien s'intéresser au sort du chercheur.

Boukine parut devant dix généraux. Il vit l'Empereur en habit et gilet bleu, culotte blanche, botté haut, assis au bout d'une longue table chargée de papiers. Il l'entendit dicter des ordres administratifs. Il sentit enfin un dur regard peser sur lui.

Le serf russe, tombé à genoux, implorait sa grâce

— Relève-toi ! commanda une voix brève. Qui es-tu ? Pourquoi ta présence dans cette maison ?

— Je ne suis qu'un soldat. Je voulais apercevoir l'illustre guerrier. Petit-Père, pardonnez moi...

Ensuite, il balbutiait des paroles inintelligibles.

Napoléon avait froncé les sourcils.

— Franchise te sera comptée. Dis-moi qu'un officier t'a dépêché aux renseignements. Mais compter les bataillons n'est pas une tâche facile, dans la nuit...

— Grande majesté, je n'ai rien vu... rien... rien...

— Alors, la correction du knout te sera appliquée, au retour... Il faut donc que Napoléon se charge de t'instruire ? Je sais déjà que M. de Benningsen veut se procurer trois renseignements : Où je suis. Quel est le nombre de mes soldats. A quoi s'emploie la cavalerie française.

Boukine montrait de l'étonnement.

— Sire, vous saviez...

L'Empereur faisait un signe d'intelligence à Berthier, major général ; et il reprenait :

— Espion, je vais te dispenser du knout et t'avertir. Ecoute et retiens : — Napoléon est à Preussisch-Eylau. Il a cinq corps d'armée tous prêts aux actions. Le prince Murat, chef de la cavalerie, fait repasser les sabres ébréchés sur le dos des fuyards, tes compagnons...

— Sire, tant de bontés...

— J'y ajouterai la faveur de te renvoyer. C'est bien pour remplir une mission. Il a été perdu et retrouvé ici le portefeuille du général Barclay de Tolly. En honnêtes gens, nous le lui rendons. Voici pour toi cinq louis ; payement d'une charge. Prends-les vite. Tu boiras à la santé de l'homme qui aurait pu te faire fusiller... Au point du jour, on te donnera un cheval qui te portera dans les rangs du corps de Bagration. Sache bien que c'est au premier étage du moulin à vent de Saugarten que tu trouveras Barclay ; ton général porte un bras en écharpe... Je le sais...

Et l'Empereur plaisantait.

— Adieu, soldat de la sainte Russie.

Boukine rentrait dans le bureau réservé aux gendarmes. Il allait y passer cinq heures. Repu de l'oie apportée et rafraîchi, l'espion était conduit à la ligne avancée. Là un officier lui remettait le portefeuille de Barclay. Un grand cheval de dragon allait emporter le cosaque, qui regardait la plaine immense et devenue plus blanche quand s'étendaient les premiers rayons de l'aube.

Enfin, Boukine prit congé de ses ennemis. Libre, il poussa un long hourra. Sa monture courut cent pas dans la route de Kœnigsberg. Tout à coup, une canonnade fit feu et fumée au sommet du large mamelon qui couvrait l'infanterie russe. Et un boulet décapita le cosaque que Napoléon avait chargé d'une mission...

. . . . . .

Histoire ou conte que les Polonais se plaisent à dire au voyageur.

EDOUARD GACHOT.

La Chandeleur

Vieilles traditions. — La Chandeleur à la campagne. — Les crêpes de la Chandeleur. — Les flançailles des oiseaux. — La neuvaine de la Chandeleur.

Dimanche 2 février jour de la Purification, on fêtera paisiblement la Chandeleur, dans les campagnes françaises.

La Chandeleur ! Le nom est joli ; il évoque la vision des processions d'autrefois que suivait la foule, un cierge allumé (candela) à la main. Il rappelle, par association d'idées, bien de ces vieilles coutumes, touchantes dans leur archaïsme, qui tendent de plus en plus à s'effacer, mais dont le souvenir, cependant, jette encore, dans l'uniforme banalité de la vie moderne, un peu de cette poésie charmante qui, au temps jadis, coupait, comme de relais pittoresques, les phases de l'année par ailleurs misérablement vécue.

Comme beaucoup d'autres fêtes religieuses, la Chandeleur, ou fête de la Purification, n'est qu'une adaptation chrétienne d'une fête païenne, et le paysan de France, qui bat sa farine pour en faire des crêpes, ne se doute certainement pas que, à l'exemple de tel anonyme anonyme, perdu dans la nuit des temps, il rend hommage à Cérès, la déesse du blé.

La tradition de la Chandeleur, qui était autrefois fête chômée, quelque jour qu'elle tombât, s'est, sauf peut-être en Bretagne, peu à peu perdue dans nos villes où il n'en reste guère que la présentation des tout petits enfants à l'église pour la cérémonie de la Purification.

En Italie, en Espagne, en Portugal, elle est toujours l'occasion d'une grande fête, mi-religieuse, mi-profane.

Dans nos campagnes, en tous cas, la Chandeleur reste une grande date agricole coïncidant avec la reprise des travaux des champs et marquée, dans l'esprit populaire, par une foule de proverbes et de dictons dont quelques-uns sont très anciens et qui varient de province à province. Le travail agricole recommençant si le temps des semailles approchait, ce que le paysan redoute le plus, c'est un retour offensif ou une prolongation de l'hiver :

A la Chandeleur
L'hiver s'en passe ou prend rigueur,

dit-on un peu partout, tandis qu'en Anjou on traduit plus poétiquement la même appréhension :

Tout's le paresseux hiver
Lequel disait au laboureur :
Je ne manquerai pas d'arriver
Au plus tôt à la Chandeleur.

Le bon bourgeois de Paris, Sébastien Mercier écrivait à la fin du XVIIIe siècle, en son *Tableau*, à propos du gâteau des Rois : « Toute fête fondée sur la bâtre doit être immortelle ». C'est pourquoi, sans doute, la coutume de faire des crêpes à son occasion a sauvé la Chandeleur de la désuétude. Dans maintes campagnes on croit encore, dur comme fer, que la ferme où l'on ne fait pas de crêpes ou bien où elles n'ont pas réussi doit voir fatalement le blé de ses champs se carier, l'été venu. A la ville même, dans les patriarcales familles, on fait les crêpes de la Chandeleur. Chacun prend, à son tour, la queue de la poêle ; celui qui retourne correctement sa crêpe et la lance ensuite d'une main sûre pour la recevoir avec adresse dans le beurre bouillant, peut compter sur du bonheur pour toute l'année. Quant au maladroit qui la laisse retomber sur la plaque du fourneau sous la forme d'un chiffon frippé, il peut s'attendre à toutes les avanies du sort jusqu'à la revanche de la Chandeleur suivante. Il y a même des crêpes historiques. A la Chandeleur de 1812, Napoléon s'était échappé des Tuileries pour aller à la Malmaison rendre à l'impératrice une de ces visites impromptues où les deux époux divorcés trouvaient encore quelque joie. On fit des crêpes. Or, le grand Empereur, superstitieux comme tout bon Corse et comme la plupart des grands joueurs de dés devant l'Eternel, croyait aux présages des crêpes. Une, deux, trois crêpes rousses ! Autant d'heureux présages pour les débuts de cette campagne de Russie qu'il achevait de préparer. Mais, palatras ! la quatrième tombe lamentablement sur la tôle rouge et s'y calcine. Savoir si Napoléon, en face de l'incendie de Moscou, ne songea pas involontairement à la crêpe calcinée de la Malmaison !

Une bien jolie légende se répète encore à la veillée dans les villages des bords du Rhône et du Midi gascon, c'est celle des flançailles des oiseaux à la Chandeleur.

Sortez dans la campagne, le 2 février, et vous ne manquerez pas de voir, au besoin avec les yeux de la foi, les vols d'oiseaux passer et repasser éperdus, s'évitant, se cherchant, s'appelant, piaillant d'allégresse. C'est un ébattement aile et gazouillé qui dure jusqu'au crépuscule. Mais le soleil disparaissant à l'horizon, en silence, deux par deux, les oiseaux se retirent vers les arbres et vers les buissons pour la richée des flançailles. Que si cependant un malchanceux n'a pas trouvé l'oiselle de ses rêves, il en prend aisément son parti et entre hardiment en ménage dans le premier nid venu. Nid à trois ! C'est admis dans le monde... des oiseaux.

Il n'y a pas que les oiseaux qui rêvent de flançailles à la Chandeleur, les jeunes filles en rêvent aussi, et nombreuses encore sont celles, les croyantes, qui

s'en vont, à partir du 25 janvier tous les soirs à l'église, faire, à la chapelle de la Vierge, la neuvaine de la Chandeleur. Mais, hélas ! que de déboires souvent dont Sainte Catherine aura plus tard la confidence !

A la Chandeleur
Grande douleur !

MARCEL FRANCE.

CIRNEA

Dimanche, 2 février, à 5 heures, matinée artistique à la Cirnea.

Au programme :

1° M. Giannarelli, qui obligeamment veut bien nous prêter son talentueux concours.

2° Le *Pater*, drame en vers, François Coppée, de l'Académie française, représenté par de jeunes Cyrnéens.

3° Chansonnettes sentimentales et comiques par MM. Z. R.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Dubief et plusieurs de ses collègues, dans les interpellations relatives aux événements du Maroc.

Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement, est ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à appliquer l'acte d'Algésiras et à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc, sans intervention dans la politique intérieure de l'empire chérifien, approuve les déclarations du gouvernement, lui exprime sa confiance, adresse les félicitations de la nation aux officiers et soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants . .	581
Majorité absolue . . .	291
Pour l'adoption. . .	433
Contre	58

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 fev., à 3 heures

4s Marche,	Corg'i.
Chants de Guerre, ouv.,	Andrieux.
Valse des Officiers,	de Beaufort
La Fille de Mme Angot, fant.,	Lecocq.
Sylvie, polka,	Coquelle.

Le Chef de musique, X. LAUGUS.

Ce que disent les Journaux

L'Estafette

Sur la séance de la Chambre :

« Au fond, M. Pichon, et particulièrement M. Clémenceau, savent bien que la campagne du Maroc, plutôt indifférente à la masse du public tant qu'elle n'est soutenue par la légion étrangère et les tirailleurs indigènes, sera électoralement sérieuse quand il faudra faire appel à l'armée métropolitaine et engager les soldats du service de deux ans dans une guerre africaine ; tant que nous resterons l'heure critique, l'opinion ne s'acharnera qu'à moitié, les députés espéreront conserver leurs sièges et les ministres leurs portefeuilles. C'est pourquoi le cabinet se croit libre d'amuser le tapis, tandis que des promenades militaires sans efficacité, tandis que des discours pompeusement vides à la tribune. Il ne changera son fusil d'épaule qu'à la dernière extrémité, sous la pression des faits et des nécessités ; le réveil de cette somnolence volontaire sera cruel, mais l'attente inféconde est la formule du système. »

La Lanterne

« En ce qui concerne le Maroc, les déclarations de M. Pichon ont été généralement excellentes ; il a affirmé à nouveau que nous ne poursuivions au Maroc ni conquête, ni annexion, ni protectorat ; que nous voulions le Maroc dès que les événements le permettront, mais que nous n'irons ni à Fez ni à Marakech. Que fera-t-on donc ? Sur ce point M. Pichon a été nécessairement moins précis, et la Chambre a eu le sentiment que le gouvernement est un peu embarrassé ; mais cela, on le savait, et aussi que le problème marocain n'est pas facile à résoudre. L'important pour aujourd'hui, c'est la réponse à M. Delcassé ; elle a été magistrale et elle produira en Europe le meilleur effet. »

L'Aurore

« N'en déplaise à *l'Humanité*, ce qui l'oppositon qu'il sort du débat, non pas humble, mais singulièrement diminuée ; aucun de ses orateurs n'a pu indiquer nettement une autre politique que la politique gouvernementale ; bien mieux, M. Jaurès et M. Ribot ont montré qu'ils n'étaient pas plus d'accord entre eux qu'avec le ministre des affaires étrangères. Quant à M. Delcassé, les scintillements de sa légendaire plume de paon n'ont fait qu'amener un sourire sur les lèvres de tous les hommes de bon sens, de tous ceux qui sont renseignés, avertis dans le Parlement et au dehors, de l'aibl sse de l'opposition, son impuissance à opposer une politique sérieuse et claire à la politique suivie par le gouvernement et approuvée par la majorité républicaine, c'est ce qui ressort de cette discussion de trois jours. »

UN GRAND MARIAGE

L'église Saint-Jean-Baptiste s'est trouvée, hier matin, trop petite pour contenir l'affluence d'invités et de curieux qui se pressaient dans la vaste nef. Le Tout-Bastia élégant était là. Les claires toilettes des dames donnaient au saint lieu un aspect féérique. L'église était magnifiquement décorée. On y devait célébrer le mariage de Mlle Henriette Codet avec M. le docteur Alfred Gassin, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales, appartenant à l'une des meilleures familles du Var. L'idylle ébauchée aux Indes, où M. Joseph Codet occupe les hautes fonctions de trésorier payeur général, est devenue réalité dans notre modeste sanctuaire.

Mlle Codet, que conduisait son père, a fait une entrée vraiment triomphale au milieu de la triple haie de jolies femmes qui se pressaient sur son passage pour l'admirer. Elle était délicieusement adorable dans sa riche toilette de Chine toute garnie de points d'Angleterre ; on ne pouvait voir l'éclat de ses yeux qu'elle tenait baissés, mais son joli visage, encadré par une abondante chevelure blonde, était digne de tenter le peintre le plus célèbre.

Les grandes orgues, tenues par M. Regimenti, faisaient entendre la Marche hongroise de Berlioz pendant que le cortège prenait place.

Nous avons remarqué dans le cortège, Mmes Orenga, Codet, Valentini, Fantauzzi, Levie-Ramolino, Raffaelli, Emmanuel Arène, Moriceau, Pierangeli ; MM. Chaleil, préfet de la Corse ; Levie-Ramolino, procureur général ; le maire Gaudin ; Henri Pierangeli, député ; Alexandre et Charles Orenga ; Moriceau ; Depret ; Antoine Pierangeli ; Mathieu et Hyacinthe Fantauzzi ; Luigi ; Codet ; Herenger ; Orenga.

M. l'archiprêtre Casanova a présidé la cérémonie religieuse ; avant de bénir les jeunes fiancés, il leur a adressé une très touchante allocution, en leur rappelant les devoirs que la loi de Dieu impose aux époux chrétiens.

Mlle Codet était assistée de M. Charles Orenga, vice-président de la Chambre de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Mathieu Fantauzzi ; M. Alfred Gassin, de M. le docteur Vadon, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales, et de M. le docteur Valentini, médecin-chef de l'hôpital civil de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur.

Le service d'honneur était réservé à Mlles Codet, de Béarn, Levie Ramolino et Herenger qu'accompagnaient MM. Barbier, Herenger, Louis et Mathieu Orenga.

Pendant la messe, les orgues ont exécuté la Méditation religieuse de Massenet et l'Idylle de Thomé ; M. B. a chanté le solo de baryton : *Sancta Maria*, de Faure.

La messe terminée, les nouveaux mariés ont reçu à la sacristie les félicitations de leurs amis. Puis on s'est rendu chez Mme Louis Orenga, grand'mère de la jeune épouse, où a été servi un déjeuner des plus délicats.

La réception a commencé à trois heures ; les splendides salons de l'hôtel de la place Saint-Nicolas ont vu défiler toute la haute société bastiaise : les honneurs en ont été faits avec une grâce charmante et une affabilité rare par Mme Louis Orenga, Mmes Joseph Codet, Valentini, Louis Levie-Ramolino, Herenger, Raffaelli, Emmanuel Arène, Charles Orenga, Joseph Orenga, et leurs gracieuses filles.

Les danses ont été des plus animées et se sont prolongées jusqu'à la nuit. Un immense ambigu réservait aux invités les friandises les plus délicates, les pièces froides les plus renommées et les meilleurs crus de la Corse et du Continent.

Les salons ne se sont vidés que fort tard, et les invités ont emporté de cette belle fête le plus agréable souvenir.

Nous joignons nos vœux bien sincères à tous les compliments et à tous les souhaits que viennent de recevoir les nouveaux époux et leurs familles.

Syndicat d'Initiative de Bastia

Le syndicat d'Initiative de Bastia dans une de ses dernières réunions a protesté contre la lenteur apportée par M. le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes pour présenter à la Chambre la modification du cahier des charges de la Cie Fraissinet. L'avis du Conseil général qui sollicitait le ministre ayant été donné depuis le 1er octobre 1907, on pouvait avant la fin de l'année avoir terminé l'affaire. La modification qui est réclamée par le public, si elle tarde trop longtemps à être accordée, apportera les plus graves préjudices au mouvement touristique insulaire.

En ce moment quatre groupes de touristes se forment à Paris et en Province pour visiter la Corse pendant les fêtes de Pâques.

Les organisateurs de ces excursions se sont adressés à M. Fraissinet pour avoir les horaires des bateaux afin de combiner leurs départs et leurs arrivées.

M. Fraissinet n'a pu les leur communiquer, attendu qu'il ne sait pas si à Pâques les modifications prévues seront approuvées par le Parlement.

On ne saurait trop appuyer sur cette question l'attention de nos représentants, ceux les regards, si maintenant que les Chambres ont un peu de répit, ils devraient se pencher sur les demandes de ratification d'une mesure depuis longtemps attendue par le public.

On conçoit difficilement qu'on s'attarde à donner à la Corse cette petite satisfaction et on ne sait trop se l'expliquer d'autant plus que M. le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes a semblé manifester quelque intérêt à notre pays.

Dans la même réunion le Syndicat a examiné le plan présenté par M. Fratacci architecte à Nice, pour la construction d'un hôtel sur la place St-Nicolas.

Cet hôtel comprendrait 90 chambres qui seraient aménagées suivant tout le confort moderne. M. Fratacci exposera son plan dans les bureaux du syndicat afin que le public bastiais en prenne connaissance. En attendant, avec le concours du syndicat M. Fratacci s'occupe de la constitution de la Société Financière qui construira et exploitera l'hôtel. Nous ne doutons pas du succès qu'il obtiendra, et, nous espérons que nos compatriotes voudront eux aussi contribuer à faire établir sur notre principale place un batiment qui tout en l'ornant très avantageusement servirait les intérêts de la ville et comblerait une lacune à son organisation économique.

Bastia aurait enfin l'hôtel avec tout le confort moderne, si longtemps réclamé.

Bulletin Financier

Paris, 29 janvier 1908.

Très ferme au début, le marché s'est calmé ensuite pour finir aux environs des cours de la veille. Notre Rente se retrouve à 96.45. Sauf les Russes en nouveaux progrès, les Fonds Etrangers sont plutôt hésitants : Extérieure 94.2, Turc 96.55. Sociétés de Crédit en excellente tendance. Les valeurs de transports sont très animées, les valeurs cuprifères s'améliorent. Les valeurs industrielles sont sans changement, le fluor fait 4 545. Très demandées les obligations 4 1/2 0/0 des Chemins de Fer dans la Province de Buenos Ayres à 447.50.

En Banque, Chenard et Walker est ferme à 459. Actions Maisons et Pavillons Economiques demandées à 119. Hausse à 710 de l'action Société Française Electrolytique ; les premiers résultats confirment pleinement la théorie de M. Lefontaine sur la fabrication du cuivre électrolytique. L'obligation 3 0/0 du chemin de fer du Nord du Paraná est bien tenue à 440 : la ligne exploitée jouit d'une situation exceptionnelle.

Les capitaux se portent maintenant ici avec raison sur les placements à revenu fixe : mais rien intéressant. Au premier rang se trouve l'obligation 5 0/0 or, 1906, de l'Etat de l'Amazone qui se négocie à 387.50. Cette valeur extrêmement attrayante donne un rendement régulier de 6 1/2 0/0 et détache en mai un coupon semestriel de 12 fr 50.

Andines Chemins Franç. Estancias aires.

L'adjudant Devicchi

On écrit d'Aix au *Petit Marseillais* :

Un brave soldat, l'adjudant Antoine Devichi, du 2e régiment de tirailleurs algériens, blessé grièvement au combat du 3 septembre, sous Casablanca, était de passage, ces jours derniers, dans notre ville, où il est venu rendre visite à son père aîné, adjudant au 55e d'infanterie. Antoine Davichi, après cinq mois de séjour à l'hôpital, en ressent encore de la terrible blessure qu'il reçut dans cet engagement, désormais historique, et qui fut l'un des plus meurtriers pour nos troupes. Pendant de longs jours, il resta entre la vie et la mort et fut décoré de la Médaille militaire sur le champ de bataille. Antoine Devichi vient d'obtenir un congé de trois mois, qu'il va passer en Corse, auprès de sa femme et de ses deux jeunes enfants. Ses chefs, qui l'estiment beaucoup, vont, nous a-t-on dit, demander pour lui l'Etoile des braves. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que cette récompense soit accordée au valeureux sous officier. Hier soir, les adjudants du 55e ont offert à leur camarade un punch d'honneur. Cette réception, comme il sied entre compagnons d'armes, a été empreinte de la plus franche cordialité.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 2 février, à 3 h. du s.

Au Camp, p. r.,	Warkman.
Brune et Blonde, ouv.,	Lentz.
Ballo in Maschera, fant.,	Verdi.
Le Jour et la Nuit, fant.,	Lecocq.
Le Bon Bourgeois, polka,	Sellénick.

Le Chef de Musique, TIBERT.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARTENE. — M. Colonna d'Istria, juge de paix d'Olmeto, est appelé aux mêmes fonctions à Sartene, en remplacement de M. Galloni, juge de paix de Sartene, nommé, sur sa demande, juge de paix d'Olmeto.

⁂

PERELLI. — Une école spéciale de filles a été créée à Perelli.

⁂

SAN MARTINO. — M. Graziani Martin est nommé greffier de la justice de paix du canton de San Martino di Lota, en remplacement de M. Vincenti, démissionnaire.

⁂

PIETRANERA. — C'est dimanche 2 février que la paroisse de Pietranera célébrera solennellement la fête de Ste-Dévote.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : Grand'messe à 11 h. ; le soir à 3 h. vêpres, procession, salut, baiser de la Sainte Relique.

Rien ne sera négligé pour rehausser cette fête à laquelle les pieux Bastiais se feront un devoir d'assister en foule comme par le passé, pour demander à l'auguste Vierge et Martyre Dévote, une foi sincère, un amour ardent pour N. S. J. C., le salut de la France et de la Corse en particulier.

THEATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Aujourd'hui dimanche, ***pas de Matinée*** pour la mise au point de

L'ARLÉSIENNE

Pièce dramatique en 5 actes de Daudet, Musique de G. Bizet.

Ce soir à 8 heures et demie :

LA VOLEUSE D'ENFANTS

Drame en 5 actes et 8 tableaux.

Succès de rires et de larmes du théâtre de l'Ambigu.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er fév.

Thermomètre : 7 heures du matin + 6°. A midi 11°. A 4 heures du soir + 10°. Maxima : 12°. Minima : 5°2.

Baromètre : Hauteur du matin, 761 mm. A midi, 760 mm. 4 heures du soir, 755 mm.

Vent : Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages.
L'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 47 mm.

⁂

Carnet mondain

Nous sommes très heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Anna Firpi, la toute gracieuse fille de notre cher ami, M. Firpi, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et de Madame née Padovani, avec M. Eugène Gros, ténitier, très avantageusement connu dans le monde de la finance.

A M. Gros, à sa fiancée et à leurs familles nous présentons avec nos félicitations tous nos souhaits de bonheur.

⁂

Nouvelles militaires

M. Casanova, capitaine, hors cadres, recrutement, est réintégré au 163e.

M. Battesti lieutenant au 24e, passe au 3e ; maintenu à l'école de Rambouillet.

M. Pinelli, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs algériens, passe au 7e d'infanterie.

M. Fontana, capitaine au 2e régiment du génie à Montpellier, est classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour Brisançon.

M. le lieutenant Guerrini, du 1er régiment d'infanterie coloniale, passe au 23e, à Paris.

M. le lieutenant Grimaldi, du bataillon de la Côte d'Ivoire, passe au 6e régiment colonial.

M. le lieutenant Vitali, en service au Tonkin, passe à l'état-major particulier comme officier d'ordonnance du colonel commandant par intérim la 4e brigade de l'Indo-Chine.

⁂

Palmes académiques

La dernière distribution de palmes académiques ne contient pas moins de 4.900 noms. Pour sa part notre département en a eu 24, qui se répartissent ainsi par arrondissement : Ajaccio 12, Bastia 0, Calvi 1, Corte 4, Sartene 7.

⁂

Réserve

M. Paoli, chef de bataillon de réserves au rég. d'inf. de Montpellier, passe au rég. de Romans.

M. Fabreguettes, sous-lieutenant de réserve au rég. de Corse, passe au rég. d'inf. de Toulon.

MM. les sous-lieutenants de réserve Cabeu, du rég. d'Evian, et Négretti, du rég. de Cosne, passent au rég. d'inf. de la Corse.

⁂

Nouvelles maritimes

M. le Commissaire de 1re classe Brisset, du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de la 2e flottille de torpilleurs et de sous-marins de la Manche.

⁂

Postes

M. Vincenova Pierre est nommé facteur des postes dans la banlieue de Paris.

M. Cristiani, ex-soldat au 1te rég. d'infanterie coloniale, est nommé facteur à Brest.

⁂

Etablissements pénitentiaires

M. Savoli Vincent est nommé dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires.

⁂

Gendarmerie

Le garde républicain Cristiani passe au détachement de gendarmerie du Sénégal.

⁂

Police

M. Paolantoni Gustave-Léon, candidat militaire réformé, est nommé inspecteur spécial de la police des chemins de fer à la gare de l'Est à Paris.

⁂

Caserniers

M. Pierini, casernier de 2e classe à Lyon, est désigné pour être employé dans la direction du génie de Toulon.

⁂

A vendre

Petite villa, avec campagne près de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer présentement

Maisons ouvrières grande magasins écuries, le tout situé dans l'enceinte de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zanicci, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Demandez partout les

« Vermicelles invisibles »

« Maison Ghilini »

Exigez la Marque

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

JEUNESSE PLÉBISCITAIRE. — Les membres adhérents de la Jeunesse Plébiscitaire sont priés d'assister à la réunion générale aujourd'hui dimanche, à 4 heures du soir.

N. B. — Le local sera ouvert de midi à 4 heures, pour l'élection du bureau.

Local : Bd de Cardo, 9.

Le Comité.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 2 février à 1 heure de relevée, salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — Lecture de la situation financière. — Admission des membres honoraires et participants. — Renouvellement du conseil d'administration. — Révision des pensions.

Le Président, J. AIROLA.

SYNDICAT des Mineurs, Manœuvres et similaires du Nouveau Port. — Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 8 heures du matin, Bourse du Travail, place Caletta.

Le Secrétaire, Chipponi.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 2 et 9 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, au siège social Bd du Palais, 8.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 février, cessation du mois de 9 heures à 10 heures et demie, à la Mairie.

Admission de nouveaux adhérents.

Le Président, J. Angeely.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE SAINT-ROCH. — Aujourd'hui dimanche, fête de la Purification. Office et messe à 10 heures.

L'installation de la nouvelle officialité aura lieu dimanche prochain.

Vente de Lait

La question de l'alimentation est une de celles qui doivent intéresser le public.

On ne saurait trop recommander à nos ménagères de s'assurer de la qualité du lait qui leur est vendu.

Il est incontestable que le prix actuel du lait, vendu dans les rues de Bastia, n'est pas une garantie loin de là et la plupart des bergers se retranchent précisément derrière la modicité du prix pour excuser certaines fraudes par trop faciles.

Aussi pour mettre les choses au point, je garantis à ma clientèle, *du lait pur, non écrémé, absolument irréprochable sous le rapport de la qualité*, au prix de trente centimes le litre.

Les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants comprendront facilement qu'il vaut mieux mettre un sou de plus et avoir du lait chimiquement pur.

S'adresser à M. Nonce FIESCHI, bergerie, Place Fontaine Neuve, 4 Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00064

BOURSE DE PARIS

	31 janv.	1er fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	96 70	96 40
3 0/0 de 3 0/0 amortis.	97 30	97 25

ex-coupon.

Mérite Agricole

Paris, 1er février.

Les nominations dans l'ordre du Mérite agricole paraîtront mardi au *Journal Officiel*.

DERNIER TIRAGE DE LA Loterie de la Presse

Paris, 1er février.

Ce matin a eu lieu au Crédit Foncier de France, le dernier tirage de la Loterie de la Presse.

Le gros lot de

500.000 francs

a été gagné par le *numéro 5.719 de la 13e série*.

50.000 autres numéros sont sortis remboursables à cinquante francs.

Au Ministère de la Justice

Réception de Magistrats

Paris, 1er février.

Aujourd'hui a eu lieu, au ministère de la Justice, une grande réception de magistrats.

En recevant ces fonctionnaires, M. Aristide Briand, ministre de la Justice, a prononcé une allocution dans laquelle il a rendu hommage à l'indépendance absolue et au parfait loyalisme de la Cour de Cassation.

M. BOMPARD quitte l'ambassade DE SAINT-PÉTERSBOURG

Paris, 1er février.

On annonce d'une manière officielle que M. Bompard sera remplacé prochainement à l'ambassade de St-Pétersbourg.

Les journaux du soir annoncent comme certaine la nomination de M. Barrère, notre ambassadeur à Rome, comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Conseil des Ministres

Paris, 1er février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des Finances a fait connaître, à ses collègues, les grandes lignes du discours qu'il prononcera à la Chambre, pour soutenir son projet d'impôt sur le revenu.

Mouvement judiciaire

M. Briand, soumet à la signature de M. le Président de la République un mouvement judiciaire d'une certaine importance.

Aucune nomination ne concerne la Corse.

Les affaires du Maroc

M. Picquart, ministre de la Guerre et M. Thomson, ministre de la Marine, ont communiqué au Conseil, les dépêches qu'ils ont reçues du Maroc.

La situation de nos troupes est excellente. Le général d'Amade est prêt à prendre l'offensive, si les méhallas de Moulay Hafid viennent se heurter à nous, dans les environs de Settat.

L'état moral de nos troupes est toujours excellent. On attend quelques unités de notre flotte pour venir renforcer notre escadre au Maroc.

Mouvement diplomatique

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, fait part à ses collègues de la vacance du poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, par suite du départ de M. Bompard.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Tirages financiers

Ville de Paris 1905

Paris, 1er février.

L'obligation portant le numéro 133.695 est sortie remboursable à cent mille francs.

Les obligations portant les numéros 16.524 et 108.899 sont sorties remboursables chacune à vingt-cinq mille francs.

L'AFFAIRE ULLMO

Clôture de l'Instruction

Toulon, 1er février.

L'instruction de l'affaire Ullmo a été définitivement close aujourd'hui.

M. le lieutenant de vaisseau Devarenne, rapporteur près le premier conseil de guerre maritime, vient d'adresser son rapport à M. le capitaine de vaisseau Schlumberger, commissaire du gouvernement.

Le conseil de guerre maritime sera très probablement convoqué du 20 au 25 février courant.

Les Obsèques DU CARDINAL RICHARD

La levée du corps

Plus de vingt mille fidèles suivent le convoi

Paris, 1er février.

Ce matin, à neuf heures moins le quart, il a été procédé à la levée du corps, à l'archevêché, en présence de Mgr l'archevêque, des vicaires généraux et des chanoines titulaires de l'église de Paris.

Le double cercueil a été déposé sur un char funèbre.

Le cortège, composé de différentes délégations et d'ecclésiastiques portant l'habit de chœur, s'est dirigé vers Notre-Dame.

Plus de vingt mille personnes suivaient le convoi.

A Notre-Dame

La cérémonie funèbre

A l'arrivée du cortège sur la place du Parvis Notre-Dame, les chanoines prébendés et honoraires de l'église de Paris, et les curés du diocèse, précédés par les curés du Chapitre, ont reçu le corps de Son Eminence, conjointement avec le Chapitre métropolitain.

Le corps a été placé à l'intérieur du chœur, puis la messe a commencé aussitôt.

La cérémonie était présidée par Mgr Lecot, cardinal-archevêque de Bordeaux. L'officiant était Mgr le cardinal Luçon, archevêque de Reims.

Le catafalque avait été remplacé par une simple estrade. Derrière l'estrade se trouvait la maîtrise de Notre Dame, à laquelle étaient venus se joindre les premiers sujets des autres maîtrises de Paris, sous la direction de M. Renault, maître de chapelle de Notre-Dame.

Dans le sanctuaire ont pris place les conseillers de l'église métropolitaine ; les prélats se trouvaient derrière l'officiant. Derrière le clergé se trouvaient les délégations des Œuvres de jeunes gens ; du côté de l'Evangile, les premières rangées de chaises étaient réservées aux personnes officielles.

A titre privé assistaient à la cérémonie les membres des deux Chambres ; M. Lépine, préfet de police, et M. de Selves, préfet de la Seine, placés derrière les rangées de chaises réservées.

Les bas côtés étaient remplis de monde. Les religieuses occupaient la grande galerie qui entoure le sanctuaire et le chœur. Les dames munies de cartes occupaient les tribunes placées à gauche et au-dessus de la chaire.

La messe a été chantée en plain-chant.

Après la messe, il a été donné les cinq absoutes prescrites par le pontifical.

Le bourdon de Notre-Dame et les cloches de toutes les églises ont sonné le glas des morts à 6 heures du matin, et pendant toute la durée de la cérémonie.

L'exposition du corps

Le corps du cardinal Richard est demeuré exposé jusqu'à cinq heures du soir.

A cinq heures et quart, le cercueil a été descendu dans les caveaux de la cathédrale, en présence du chapitre.

Les Morts du Jour

Le vice-amiral Lafont

Paris, 1er février.

Le vice-amiral Lafont est décédé, ce matin, à l'âge de 83 ans.

Appirant de 1re classe le 1er septembre 1842, il avait été promu au grade de contre-amiral le 3 août 1875, et vice-amiral le 24 février 1881.

M. le vice-amiral Lafont, qui était Grand Croix de la Légion d'honneur, était en retraite depuis le 24 avril 1890.

EN ITALIE

Ecole Supérieure de la Marine

Rome, 1er février.

Le ministre de la Marine vient de décider la création d'une école de guerre navale.

Les plans de cette école seraient calqués sur ceux de l'Ecole supérieure de la marine française.

VENTE de vignes américaines greffées 110 fr. le mille, Rupestris ruziot à 25 fr. le mille et Riparia Glaire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, Chorello, près Borgo.

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Paduone.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Gismarchi Antoine, Vescovato.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

A VENDRE
Mandarines et Oranges de Montesoro
S'adresser au jardin Ajaccio.

SCIERIE MÉCANIQUE
F. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



Personnelle Valliot

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.— "Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott".—Mme A. Valliot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon. 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delonche et Cie) 256, rue St-Honoré, PARIS.



Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

L'EAU PRÉCIEUSE

ET SES EFFETS

A ceux qui pourraient encore hésiter à se servir de l'EAU PRÉCIEUSE, nous répéterons qu'il n'y a aucune raison pour ne pas l'employer, puisque l'expérience de chaque jour prouve son efficacité dans le traitement des Maux de Jambes, Ulcères, Varices, Dartres, Eczémas, et de toutes les plaies considérées comme incurables ; nous ne saurions en donner de meilleures preuves que de citer les paroles mêmes de ceux qui, l'ayant employée, annoncent bien haut son mérite.

... Monsieur, — Depuis six ans, j'étais atteint d'un affreux Eczéma qui me couvrait les bras et les jambes. Après avoir tout essayé, potion, pommade, désinfectants de toutes sortes et sans obtenir le moindre soulagement, j'ai eu recours à l'Eau Précieuse. J'affirme qu'en moins de deux mois et sans quitter mon travail, j'ai obtenu entière guérison. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette affection.

Victor LECHEIN, 32, rue de Merphy Ivoire (France)

La traitement est simple, facile, peu coûteux et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Demander l'EAU PRÉCIEUSE, avec la marque déposée : « Une Jambe moulée dans le verre »

Dépôt général à Rouen : Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.

Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais 10, à Ajaccio Pharmacie Guidicelli.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et irritabilité nerveuses, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, ont intérêt à s'adresser à M. G. SAUTAT, 13, Gaudet (près Gare), qui envoie gratis la notice le plus rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Cloux, Gourmes infectieuses, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancroïde, Cancer, Kystes, Goitres, Taches, Plaies, propagent et éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyène, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS MACHINES, Fournitures et DÉCOUPAGE

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Epiciers-Cafetiers.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations



Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur.



Livre de Santé pour Tous

LA MÉDECINE VÉGÉTALE

Par les *Sucs* et *Principes actifs des Plantes.*

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve exposée dans le célèbre ouvrage intitulé : *La Médecine Végétale*.

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues dangereuses, sans opérations qui fatiguent le corps, ruinent les nerfs et affaiblissent l'estomac, sans compresses, ni médications sous la peau de aucun système et divers supercheries, qui répugnent les malades, brisent l'organisme et paralysent la santé.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer : **Maladies de la peau**, dartres, eczéma, vices du sang, etc. **Tumeurs**, glandes. **Maladies spéciales de la Femme**, etc. **Anémie, Rhumatisme, Epilepsie. Maladies contagieuses**, Vices nerveux, Cancer, Cancer, Kystes, Goitres, Tumeurs, Ulcères, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Hydropisie, Asthme, Bronchite, Laryngite, Coqueluche, Constipation, Hémorroïdes, Hydropisie, Albuminurie, Diabète, etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin, se soigner et se guérir seul de toutes les maladies chroniques, même extraordinaires qui rapidement, mais par cette médication douce et bienfaisante qui répond aux besoins naturels dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces préférence aux des plantes qui fortifient dans nos veines.

FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Donne un livre de vulgarisation scientifique et humanitaire, *Le Médecin Végétale*, fort volume de 352 pages, illustré d'après nature et figures coloriées, envoyé franco contre 0 fr. 50 en timbres poste adressés à M. le Dr de la PHARMACIE VIVIENNE, 16, Rue Vivienne, Paris.





SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

POUR MAIGRIR

Sans suite à la santé et sans régime. Annihile la faim, calme les insomnies et le vertige, efface la double menton. Rajeunit les traits et empêche de grossir.

SUCCÈS UNIVERSEL

La boîte, 5 fr. : 6 boîtes, 25 fr.

Pilules Victoria, 16, Rue Victoria, Paris et dans toutes les Pharmacies.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1..

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

C^IE GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires: Thomas MATTEI, Propriano ; PUGGINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 34

LUNDI 3 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00065

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui Sainte Sinforosa, Sainte (heure nationale)

Lever 6 h 47 m. — Coucher 4 h 44 s.

Dernier quart.. le 26 Nouv. Lune le 1.

Fête de Demain : St André Corsini.

2 FEVRIER

LETTRE DE PARIS

Conférence plébiscitaire. — Prochaine excursion en Corse. — Série de conférences par les marquis de Dion et Lanjuinais de Montebello, députés, par MM. Duplessis et B. Massiani.

Il y a quelques jours, je recevais une lettre m'invitant fort aimablement à assister à une conférence plébiscitaire qui devait avoir lieu rue du Louvre, sous la présidence du marquis Lannes de Montebello.

Je ne dois pas cacher ici que je fus, pendant quelques instants, en butte à une certaine hésitation avant de prendre une décision. C'était là un sentiment tout naturel pour un farouche républicain, — c'était ainsi qu'on me qualifiait dans la lettre d'invitation qu'on m'envoyait — qui était prié de se rendre dans un milieu composé exclusivement de réactionnaires rebarbatifs et fougueux, lesquels devaient discuter des besoins de leur cause sous l'œil vigilant d'un solide gaillard tel que le citoyen Lannes dont le député Larquier, je crois, eut à subir, un jour de l'année dernière, en plein boulevard Saint-Germain, la manifestation de ses animosités sous une forme peu aristocratique.

Toutefois, après avoir examiné la liste des divers orateurs qui devaient prendre la parole à cette conférence, le nom d'un compatriote connu eut vite raison de mon hésitation et je pris le parti de m'y rendre, tout en me proposant d'être bien sage et de laisser ces messieurs traiter de leurs affaires tranquillement en famille.

J'arrivais à cette réunion un peu tard. C'était juste au moment où notre compatriote, qui n'était autre que M. B. Massiani, exhaussé sur une petite tribune, était en train de haranguer les quatre ou cinq cents personnes réunies dans l'enceinte. Il y avait là, parmi quelques dandys peu dangereux, des petits vieux bien propres au regard encore énergique, la moustache soigneusement cirée et la barbiche napoléonienne frissonnante sous la vive émotion que leur inspiraient les furieuses périodes du jeune orateur. Il y avait aussi de solides gars descendus de la Villette, les joues roses et les épaules puissantes, qui remplissaient abondamment la salle des échos de leurs frénétiques applaudissements. Dans un coin, un groupe de Corses, où dominait la silhouette extasiée et ravie de l'inévitable Alfonsi qui, lui, est de toutes les réunions, soit bonapartistes, soit républicaines, et approuve toujours de la façon la plus convaincue.

Tout ce monde écoutait consciencieusement M. Massiani qui, par la grande facilité de son élocution et par la vigueur d'une langue châtiée et incisive, a fait preuve d'un réel et beau talent, que j'ai le devoir ici de louer, bien qu'il n'ait pas réussi à me convaincre. Après avoir fait l'exposé d'une heureuse excursion dans la Gironde, notre fougueux compatriote se lança, bride abattue, sur la canaille gouvernementale et parlementaire. D'autres orateurs prirent la parole après lui. Le thème ne varia point. Le petit père Combes n'était qu'une fripouille, Clémenceau un traître vendu aux Anglais, Briand un lâche qui s'acharne sur les pauvres sœurs de charité.

Et pourtant, ces messieurs qui tous promettent de réaliser la pensée de Montesquieu : Vertu, honnêteté, équité! ne se disent pas les adversaires du régime démocratique. Eux aussi sont des républicains ; toutefois, ils veulent l'être sans passion, ni entêtement, ou, si l'on aime mieux, ils le seront par nécessité. On dit, à ce sujet, l'historique des différentes républiques et pour cela on remonta jusqu'aux âges les plus reculés. On parla de la République des Hébreux, — il paraît que les premiers juifs ont été d'excellents démocrates, — des républiques de Sparte, de Rome, de Venise, des républiques américaines, pour en arriver enfin aux trois républiques des Français, dont la meilleure fut celle confiée à un Empereur.

Cela, en somme, n'était pas bien inquiétant, puisque tout se passait dans une enceinte réservée, hermétiquement close, dont les murs, surtout par une température de douze degrés au-dessous de zéro, eussent bien difficilement laissé transpirer quelque chose. D'ailleurs, au dehors, les passants pileux avaient plutôt l'air de hâter leurs pas vers un lit bien chaud, sans le moindre souci politique dans la tête. C'étaient là, il faut en convenir, autant de choses nullement contraires à la tranquillité de la rue. C'est ce qui m'a fait penser aussi que les hivers trop rigoureux ne seront jamais propices aux chambardements des régimes.

Mais ce qui va peut-être tout compliquer, c'est que ces ardents plébiscitaires se proposent de faire, au mois de mai prochain, une excursion en Corse. Nous serons, à cette époque, en plein printemps ; les cœurs réchauffés seront remplis d'une sève nouvelle, et les esprits plus prompts seront alors disposés à écouter les vérités réactionnaires ou révolutionnaires. D'ailleurs, l'organisation de cette campagne politico-touristique sera soigneusement faite. Deux marquis authentiques en font partie, ce qui n'est pas peu dire : le marquis de Dion, député, et le marquis Lanjuinais de Montebello. On n'oubliera pas un jeune avocat, bonapartiste à tout crin, M. Duplessis ; et puis il y aura aussi M. Massiani...

Des conférences seront faites dans les différentes villes, voire même dans les villages. La Corse, aux yeux de ces messieurs, n'est pas un pays républicain, bien qu'il envoie régulièrement au Sénat et à la Chambre des représentants de cette nuance. Il n'y aurait qu'à frapper le sol du talon pour qu'il en surgit aussitôt des kyrielles de réactionnaires. L'état de choses actuelles n'est, paraît-il, qu'une erreur du suffrage universel, adroitement entretenue par un homme intelligent et rusé, qui y trouve largement son profit. Autant de choses auxquelles, chez nous, on pense souvent, mais dont on ne parle jamais.

Enfin, ceux qui ont horreur du vide auront au moins, à la belle saison, quelque chose à se mettre sous la dent. Jean-Pierre et son excellent ami Joseph Ajaccio y trouveront de quoi exercer leur infatigable activité, et défendront, j'ose l'espérer, avec beaucoup d'énergie, la cause qui nous est chère à tous.

Quant à la Corse, toujours hospitalière, je suis fermement convaincu, qu'elle saura joindre son sourire à celui du printemps, afin que les nobles citoyens qui viendront la visiter puissent emporter d'elle le plus charmant souvenir...

Félix Blasini.

Propos d'un Bastiais

Le P. L. M. et la Corse

De nos grandes compagnies de chemins de fer, celle du P. L. M. est la seule dont la Corse puisse attendre du bien. Par son point d'arrivée Marseille, elle est en contact direct et constant avec l'île ; par ses relations avec les pays du Nord et d'outre-mer en situation d'ouvrir dans ces pays des débouchés à nos productions.

Nous savons combien elle s'est intéressée à l'Algérie — la presse a été unanime à la féliciter de sa généreuse initiative. — Nous avons vu grâce à elle, les produits de notre colonie sur des marchés, dans des pays où l'on n'aurait jamais songé à les exporter. J'aucune nous espérer les mêmes succès pour N'ous n'avons qu'à vouloir.

Rompons aux procédés par trop archaïques d'emballage et d'expédition encore en honneur chez nous et l'aimable compagnie, qui est partout où il y a du bien à faire, s'emploiera non moins généreusement que pour l'Algérie à transporter sur les mêmes marchés, nos denrées que nous trouvons difficilement à placer ailleurs, non certes, à cause de leur infériorité mais pour des raisons que tout le monde connaît et que pour cela je passe sous silence.

Jamais personne n'a pensé à nous si ce n'est pour nous exploiter ; on nous a laissés dans l'isolement, loin de tous les marchés, de sorte surtout que les produits de notre sol eussent été fort appréciés ; on nous a traités comme quantité négligeable, comme des individus incapables de fournir quoi que ce soit à la consommation. Ne profiterons-nous pas de la bonne disposition qui s'offre à nous ?

L'heure est venue pour affirmer notre volonté d'avoir une place dans le monde. Loin de paralyser par notre inertie ou notre insouciance les efforts de ceux qui sont animés des meilleurs sentiments à notre égard, nous les favoriserons par un travail intelligent et soutenu ; changeant de tactique, nous n'importerons plus nos produits sur les marchés de Nice, de Marseille, où des intermédiaires peu scrupuleux se trouvent — disent-ils — à la place qu'à des prix dérisoires ; nous les exporterons là où la Compagnie voudra bien, afin de les vendre à des prix rémunérateurs. Ainsi nous réaliserons des bénéfices encore inconnus de nous ; nous aurons plus de cœur à la besogne, nous cultiverons mieux et davantage ; l'exode de notre population vers d'autres climats diminuera en attendant de cesser tout à fait, et nous ne verrons plus nos jeunes gens des campagnes passer la mer en quête d'emplois.

Voilà en assez combien nous serons vite en marche pour le relèvement, si nous profitons de la planche de salut que la Compagnie du P. L. M. nous tend généreusement?

Jamais la Corse — peut-être pas en fait — n'a eu l'honneur de voir un nombreux personnel s'intéresser à elle, tandis qu'elle s'est vue exploiter de tous les côtés : qu'elle cesse donc d'être dupe ; en allant droit au P. L. M., et en lui témoignant, non par des paroles, mais par des actes sa vive reconnaissance.

A'SYROT.

Lire à la troisième page

«NOS TÉLÉGRAMMES»

102 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par PIERRE MAEL

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA FILLE ET LE PÈRE

— Elle nous a promis qu'elle vous serait dévouée... et... nous espérons, mon frère, que notre affection et que ses soins, à elle, finiront par vous rendre un peu de votre santé, qui nous est si chère...

Les paupières du mort-vivant restèrent baissées. Était-ce, vraiment, parce qu'il dormait? Ou bien avait-il compris? avait-il deviné la présence de Lison? et, voilant son regard, avait-il voulu, du même coup, cacher à la parente pauvre le bonheur immense que peut-être, malgré tout, son regard eût laissé deviner?..

— Malheureusement, dit Nathalie à Lison, toutes les protestations d'affection restent inutiles pour alléger sa triste situation Elles tombent, vous le voyez, sur le vide de ce pauvre cerveau. Rien n'arrive plus jusqu'à lui. Et il ne faudra pas compter beaucoup sur sa reconnaissance... pour le dévouement que vous lui montrerez .. Il ne faudra compter que sur la nôtre...

Lison considérait son père avec une pitié profonde. Elle ne l'avait pas revu depuis le terrible jour où elle avait assisté, de loin, à la tragédie mystérieuse de la mort de Suzanne. Il était si changé qu'il était presque méconnaissable Tout à l'heure, elle avait pu apercevoir ses yeux. Des yeux ternes, des yeux sans regard et dont les paupières, lourdes, comme chargées d'un fardeau, semblaient éprouver une souffrance à se relever. Le vieillard était d'une effrayante maigreur. On pouvait presque dire que c'était là tout ce qui restait de Croix-Vitré. Tout ce qui restait de son corps... Depuis le jour où il avait été foudroyé, pas un regard n'avait pu laisser pénétrer la pensée.. pas une parole n'était sortie de cette bouche... Seulement quelques sons inarticulés... Et pourtant, l'âme vivait, sous l'effondrement de ces ruines... L'âme !.. Lison, attendrie, s'approcha du vieillard :

— Monsieur le comte, tâchez de me reconnaître... Vous m'aviez témoigné tant d'amitié .. C'est moi qui suis celle que vous vous plaisiez à appeler votre Rose Lison... Je ne vous quitterai plus.. Je resterai constamment auprès de vous.. Je tâcherai, à force de volonté, de comprendre vos désirs et je m'en ferai l'interprète... auprès de ceux... qui vous aiment..

Les paupières restèrent closes. Peut-être dormait-il...

— Pour les soins à lui donner, dit la veuve, vous vous entendrez avec le docteur Fontenailles .. J'ai bien peur qu'il n'y ait rien à faire.. Du moins, nous n'aurons rien négligé et nous aurons adouci, autant que nous l'aurons pu, ses derniers jours...

Pour Lison, qui n'avait pas cessé de regarder le comte, il semblait que les paupières avaient été agitées d'un tremblement. Les paroles de la veuve, annonçant la fin prochaine, étaient-elles parvenues jusqu'à ce cerveau? Rose conserva pour elle cette impression. Son instinct l'avertissait qu'il y avait quelque chose d'étrange, d'anormal, dans l'attitude du vieillard. Elle savait aussi que Nathalie c'était l'ennemie.. l'ennemie de Suzanne autrefois, l'ennemie de son frère, l'ennemie de Rose .. Elle se contenta de soulever la main du comte et de la baiser respectueusement.

— Vous pouvez vous installer dans votre chambre, toute à votre aise, Lison, dit Nathalie. Le docteur viendra demain dans la matinée. Nous nous entendrons, sur la vie qui sera la vôtre auprès du malade. Du reste, je serai souvent auprès de vous. Il me semble que mon frère ne peut que se trouver doublement heureux, dans son malheur, de sentir autour de lui les affections de celles qui lui sont chères..

Si Lison n'avait pas su ce que valait cette femme, elle aurait pu se méprendre à ces paroles et croire vraiment que la parente pauvre s'attendrissait. Nathalie la laissa. Lison entra dans la chambre voisine de celle du malade et qui lui avait été réservée, mit en ordre ses affaires au fur et à mesure qu'elle les retirait de la vieille malle de Dornak. Elle resta près d'un quart d'heure, sans retourner auprès de son père.

Elle agissait ainsi, non sans raison. Le petit appartement, qui était maintenant celui du comte, avait été aménagé au rez-de-chaussée, ce qui rendait plus commodes les allées et venues du vieillard lorsque le valet de chambre poussait sur la terrasse son fauteuil à roulettes Or, lorsque Nathalie sortit, Lison crut remarquer que la veuve ne s'éloignait pas de la porte. C'est donc qu'elle écoutait ?

Comme tout était allumé, dans le vestibule sur lequel donnait l'appartement, et que la chambre, où se trouvait Lison, était encore plongée dans l'obscurité, une filtrée de lumière passait par la serrure. Et Lison avait cru voir remuer une ombre. Elle écouta. Derrière elle, en son fauteuil, le paralytique essaya de se bouger, lourdement et même elle l'entendit qui se plaignait. Et pourtant elle ne courut pas à lui Elle l'voulait être sûre de ce qu'elle devinait seulement. Ce furent de longues minutes. Puis la filtrée de lumière reparut devant le trou de la serrure. Un léger bruit de pas arriva jusqu'à Lison. Elle ne se trompait pas. Nathalie l'espionnait. Et ce serait ainsi tous les jours...

— Oh, pensa la jeune fille, mais je serai sur mes gardes...

(A suivre).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Madeleine Pulicani, la charmante sœur de MM. Pulicani frères, les grands négociants Cortenais, avec M. le docteur en médecine Bonfils.

Toutes nos félicitations.

⁂

GROSSETO. — M. l'abbé Batilini, curé de Torgia Cardo, est transféré à Grosseto.

⁂

ISOLACCIO. — M. Mosconi Sauvite, de Conca, est nommé garde-forestier communal à Isolaccio de Fiumorbo, en remplacement de M. Ronsenl Jacques-Alphonse, nommé au même emploi à Levie.

⁂

PORTO-VECCHIO. — M. Jean-Paul de Rocca-Serra, l'un des propriétaires les plus importants de la région, ancien maire et ancien conseiller général de Porto-Vecchio, vient de s'éteindre au milieu des siens. C'était une des personnalités les plus marquantes de l'arrondissement, que la faveur populaire avait acclamé à diverses reprises et qui s'était toujours montré digne de la confiance de ses électeurs. Il s'était d'ailleurs constamment appliqué avec un soin jaloux à continuer les nobles traditions de sa famille dont les ramifications s'étendent dans l'île entière.

Comme maire de sa ville natale, il a pu réaliser de sérieuses améliorations, et il n'a pas dépendu de son initiative et de son activité qu'elles ne fassent plus importantes encore et qu'elles n'aboutissent à donner à la ville de Porto-Vecchio la prospérité qu'elle a le droit d'attendre de sa magnifique situation sur la côte orientale, soit au point de vue maritime soit au point de vue commercial et industriel.

Comme conseiller général, il ne se désintéressa d'aucune des grandes questions qui devaient ouvrir le plus bel avenir non seulement à son canton mais à toute la région qui s'étend de Solenzara aux bouches de Bonifacio.

Son obsèque aussi qui été célébrée au milieu de nombreux parents et amis accourus de tous les points de l'île, l'imposante a été la manifestation qui s'est produite autour du cercueil de ce bon citoyen qui avait mérité l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui le connaissaient.

Dans des discours résument les sentiments de la population, MM. Baptiste Pietri, adjoint au maire ; Piras, ancien juge de paix de Bonifacio et ancien conseiller général ; François de Peretti, étudiant, ont tenu à rappeler les principales phases de la vie politique du regretté défunt et l'exemple des vertus familiales qu'il avait donné à ses concitoyens.

Le deuil était conduit par ses trois fils, entourés de leur oncle, M. Henri Abbatucci, de leurs cousins, MM. de Giacommoni, ancien conseiller général de Sainte-Lucie-de-Tallano ; Camille Poli, maire de Sarid-de-Porto-vecchio ; Antoine Ettori ; commandant Colonna d'Istria ; Angelin Susini, baron de Cessari ; comte Colonna Cesari ; Caine Colonna Cesari ; Camposasso, Nusco, Carrega, suivis par la population de Porto-Vecchio et des habitants des villages environnants.

L'inhumation a été faite dans la chapelle particulière de la famille.

Nous présentons à MM. de Rocca Serra, aux familles de Rocca-Serra, Abbatucci, Colonna d'Istria, Colonna de Cesari, de Giacommoni, Poli, Ferrandi-Vitale, Lanfieri, Leca, Nusco, Camposasso, Vico, l'expression de nos sincères condoléances.

CAUSERIE MEDICALE

LE DIABÈTE

Le diabète est une affection sournoise qui s'établit insidieusement, chemine sans bruit, et éclate tout-à-coup avec fracas, jetant le malade dans une inquiétude profonde. Si guérison est rare ; mais un diabétique énergique peut très bien vivre trente à quarante ans avec son mal.

Le symptôme caractéristique, celui qui manque rarement, est la soif inextinguible. L'appétit est souvent désordonné. Il y a aussi des poussées de furoncles, des troubles visuels, des démangeaisons persistantes, de l'affaiblissement sexuel, des gencives et la carie des dents.

Le diabétique qui se souvient qu'il est vous désormais à une surveillance spéciale dont la rigoureuse surveillance pourra se le payer la fuite.

En ce qui concerne le régime, nous recommandons ce qui suit :

Trois repas complets par jour. Pain grillé ou échaudé. Potages gras au gluten ; consommés aux œufs. Œufs ; pore gras ; œufs bien cuits. Huîtres, homards, écrevisses, thon, moules, crevettes. Toutes viandes, surtout les viandes grasses, volailles, gibiers, poissons, artichauts, asperges, choux-fleurs, épinards, haricots verts, laitues, pommes de terre, salsifis, champignons, truffes, salades. Fromages, pommes fruits secs. Vins rouges ou blancs secs, café noir, thé, cognac. Proscrire absolument le riz de pain, le sucre sous toutes ses formes, les légumes farineux, les laitages, les fruits, les friteuses, la pâtisserie, le lait et les vins doux.

Contre le soif, on usera avantageusement de la boisson suivante :

Eau. . . .	800 grammes
Glycérine . .	100 grammes
Cognac. . .	100 grammes

Comme hygiène :

Se lever et se coucher de bonne heure ; éviter les grandes fatigues ; veiller soigneusement au bon état de la bouche et des dents ; se tenir chaudement vêtu ; éviter la vie sédentaire.

Comme traitement :

Friction matin et soir par tout le corps, soit avec le gant de crin, soit avec une flanelle imbibée d'eau de Cologne. Bains de Barèges deux fois par semaine, en suspendant durant quinze jours tous les deux mois. Au besoin, chaque jour, une cuillerée à café de levure de bière alternant de semaine en semaine avec 1 gramme d'antipyrine en cachets.

Docteur J...

Necrologie

LE COMTE F. FORCIOLI-CONTI

Une bien triste nouvelle a jeté la consternation dans notre ville. M. le comte François Forcioli-Conti, une des figures les plus sympathiques et les plus aimées d'Ajaccio, venait d'être subitement enlevé à l'affection des siens.

Ancien maire d'Ajaccio, ancien conseiller général de Sainte-Marie-Sicché, il était l'arrière-petit-fils d'Isabelle Bonaparte, cousine-germaine de Napoléon Ier et mère du maréchal d'Ornano, et le gendre du regretté Etienne Conti, secrétaire particulier de Napoléon III. Il avait quitté, il y a longtemps, la politique, emportant tous les regrets de ses amis et de ses adversaires qui appréciaient fort sa haute intelligence et sa droiture.

D'une bonté excessive, il était la providence des pauvres qui l'adoraient.

M. le comte Forcioli-Conti aimait son pays jusqu'à l'adoration, surtout Ajaccio, et ses efforts se sont portés sur tout ce qui pouvait servir à l'embellissement de cette ville ou à faire du bien à son pays.

Son temps, son argent, son érudition, il dépensait tout, sans compter, du moment que la Corse devait en tirer profit.

Nous sommes certain que M. Forcioli-Conti laissera de longs regrets dans notre ville, regrets que laisse toujours un homme de cœur et de haute intelligence qui fut si souvent utile à son pays.

Le *Petit Bastiais* présente aux familles Forcioli-Conti et Gregorj ses compliments de condoléances.

⁂

La *Dépêche Corse* annonce en ces termes la mort de M. le comte Forcioli-Conti :

L'heure tardive à laquelle nous est parvenue la nouvelle de la mort de M. le comte Forcioli-Conti ne nous a pas permis hier de parler longuement de cette personnalité marquante de notre pays, qui vient d'être enlevée si subitement à l'affection de tous les siens.

M. Forcioli-Conti fut pendant quelque temps maire de notre ville ; il n'avait laissé à l'Hôtel de Ville que de bons souvenirs, et ses amis l'avaient vu à regret s'éloigner des luttes politiques dans lesquelles il n'apportait qu'une probité irréprochable.

Fervent admirateur de son pays et surtout d'Ajaccio, il consacra son temps et son argent, ainsi que son érudition à tout ce qui pouvait être utile à la Corse, à tout ce qui pouvait embellir Ajaccio.

Il était entouré de l'estime et de la sympathie de tous ses compatriotes. Bon, serviable, très charitable, les pauvres l'adoraient, car il fut souvent leur providence.

La *Dépêche Corse* présente à la famille de M. Forcioli-Conti ses plus sincères condoléances.

Syndicat Agricole

Les adhérents du Syndicat Agricole de la Corse qui ont demandé des Scories de déphosphoration sont priés de se présenter au bureau du Syndicat où un bon leur sera délivré pour retirer leurs Scories sur quai.

Le prix est maintenu à 69 fr. la tonne plus les frais accessoires de chargement sur wagon, s'il y lieu.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

L'erreur commune fait loi. — Validité des hypothèques établies par le propriétaire apparent.

Voici une question extrêmement intéressante ; elle a d'ailleurs été parfaitement tranchée, en droit et en équité, par la Cour d'appel d'Aix dans un récent arrêt.

Pierre prête à une société anonyme quelconque qui lui consède en échange pour garantir la somme prêtée, une hypothèque sur les biens de cette Société. Quelques mois après, Pierre apprend que la Société est déclarée par justice personne interposée d'une congrégation dissoute, en vertu d'une loi promulguée antérieurement à son prêt. L'hypothèque qui garantit ce prêt est-elle valable ?

Oui. Mais à une condition, c'est que Pierre ait été prêteur de bonne foi et qu'en outre il n'ait commis avec la société en question qu'après avoir observé toutes les règles de la prudence ; il faut en un mot que Pierre ait été dominé par une erreur de fait revêtant le caractère de l'erreur commune et invincible.

Error communis facit jus, dit une vieille maxime juridique ; en vertu de cette maxime, il y a lieu de maintenir l'hypothèque établie par le propriétaire apparent au profit du créancier qui a traité avec lui de bonne foi et sous l'empire de l'erreur commune invincible ; cette maxime est tellement absolue qu'elle met en échec l'article 2125 du Code civil, en vertu duquel l'annulation du contrat qui a investi une personne de la propriété d'un immeuble entraîne l'annulation de tous les droits réels et par conséquent des hypothèques que cette même personne avait consentis sur le dit immeuble (Cassation, 13 février 1900 rapporté par la *Gazette des Tribunaux* 1900 et janvier 1908).

La question de bonne foi est naturellement réservée à l'appréciation des tribunaux qui ont à dire si la maxime *Error communis facit jus* est ou non applicable à l'espèce.

Reste, la Cour d'Appel d'Aix consacre un point de droit intéressant en ce sens qu'elle avait à dire si cette maxime était applicable que le créancier ait ou non pris connaissance ou après la promulgation de la loi modifiant la situation du débiteur ? La Cour a décidé que le prêteur ayant été au moment du contrat dominé par une erreur commune et invincible, la règle était applicable bien que le contrat soit intervenu après la loi.

Me LUCAS.

Avis administratif

Un concours général agricole se tiendra en 1908, au Champ de Mars, Galerie des Machines, à Paris, du lundi 16 au mardi 24 mars prochain.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 fév.

Thermomètre 7 heures du matin 3-5, à midi 6-, 6 heures du soir + 7-
Bastia + 8-. **Nisina** + 3-.
Baromètre - 7 heures du matin, 751 mm. à midi, 751 mm., 6 heures du soir, 754 mm.
Vent Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Pluvieux.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 12 mm.

⁂

Armée territoriale

M. Angelini, capitaine au 50e rég. territorial d'infanterie, passe au 30e.

M. Bonati, capitaine au 116e rég. territorial, passe au 114e.

M. Franceschini, capitaine au 114e rég. territorial, passe au 116e.

MM. Castelli, lieutenant-colonel au 116e territorial, et Fregnani, capitaine au 112e, sont affectés aux services spéciaux du territoire de la 15e région.

⁂

Dans la police

M. Léon Nicolas, ancien employé des chemins de fer, est nommé agent de police à Bastia, en remplacement de M. Leandri, décédé.

⁂

Réserve

M. Berne, sous-lieutenant de réserve au rég. d'inf. de la Corse, passe au rég. de Carcassonne.

M. Colard, sous-lieutenant de réserve au rég. d'inf. de la Corse, passe au rég. de Tarbes.

⁂

Postes et Télégraphes

M. A. Dutour, facteur receveur à Oued-Sisseb, est nommé expéditionnaire à la direction des postes et télégraphes d'Oran.

M. Perald, nommis stagiaire des postes à Nemours, passe à la recette principale d'Oran.

⁂

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie :

Garde républicaine : Pietri Pierre-Paul, ancien matelot ; Bonventi Pierre-Joseph, canonnier à la 2e Cie d'ouvriers d'artillerie coloniale ; Casalta Jules-Philippe, caporal au 60e ; Pietri Innocent, soldat au 18e colonial.

1re légion : Sangiardi Antoine, brigadier à la 6e Cie de cavaliers de remonte ; Nicoli Antoine Jean-Baptiste, maréchal des logis au 5e rég de chasseurs d'Afrique. — Cie de la Manche : Barnardini Félix Antoine, brigadier au 1er rég. d'artillerie coloniale ; — Cie du Gard : Pogni Martin, soldat au 22e colonial ; Volpei Charles-François, soldat au 11e colonial ; Batini Jean-Etienne, canonnier au 1er rég. d'artillerie coloniale ; — Cie de l'Ardèche, Bartoli Achille, canonnier au 3e rég. d'artillerie coloniale ; — 19e légion, Toselli Charles, ancien cavalier.

Légion de la Corse : Lacocazite, brigadier au 2e rég. de chasseurs d'Afrique ; Richard, ancien sergent ; Carriot, quartier-maître musicien à bord de *Glaire* ; Gouffrier, matelot à bord du *Protet*.

⁂

L'Aspic

On nous annonce la prochaine réapparition du journal *l'Aspic*.

⁂

En Algérie

M. de Franceschi, vérificateur de 1re classe du service de la topographie, chef de section à Sétif, a été promu au grade de vérificateur hors classe.

⁂

Contraventions

Procès-verbal a été dressé par la police contre C. Elisabeth, revendeuse pour tapage et scandale sur la voie publique et contre la dame M. Natanine, logeuse pour infraction à la loi sur la police des garnis.

⁂

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14 à Paris.

⁂

Charité

Nous venons recommander à la pitié des personnes charitables de la ville de Bastia, une mère de famille, veuve de trois enfants, qui se trouve dans le dénuement le plus complet.

Les plus petites oboles seront reçues aux bureaux de notre journal où l'on se chargera de les faire parvenir à cette pauvre veuve, si digne d'intérêt.

⁂

A louer

Petite villa, avec campagne près de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer présentement

Maisons ouvrières, grands magasins écuries, le tout situé dans l'enceinte de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Apprenti-pâtissier

On demande un apprenti-pâtissier, s'adresser à la « Bonbonnière. »

Sociétés et Syndicats

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure du soir, à la Bourse du Travail, place Calette.

Le président, Antoine Poli.

Demandez partout les

« Vermicelles invisibles »

« Maison Ghilini »

Exigez la Marque

Vin de Propriétaire garanti naturel

A VENDRE

200 hectolitres de vin rouge des vignes de Gentili, à la marine de Farinole.

Grande cave sur la route nationale de Farinole à Patrimonio

Dépôt à Bastia.

S'adresser au propriétaire, M. de Gentili, 5 Fd de Cardo. Bastia.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes réparations, est à même de leur livrer un travail très soigné et garanti.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois Frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00066

EN PORTUGAL

ASSASSINAT
DU ROI DON CARLOS
ET
DU PRINCE HÉRITIER

LE COMPLOT *contre* LA FAMILLE ROYALE *PORTUGAISE*

Le retour à Lisbonne

Lisbonne, 2 février.

Le roi Carlos Ier, accompagné de la reine Amélie, du prince héritier et de l'infant Manuel, était allé passer quelques jours à Villa Viçosa.

Le retour du roi à Lisbonne était fixé au 1er février, dans la soirée.

La capitale du Portugal avait conservé, pendant toute la journée d'hier, sa physionomie habituelle. Le temps était beau, les rues étaient pleines de monde. Rien ne faisait prévoir le drame terrible qui s'est passé dans la soirée et qui a jeté la consternation non seulement dans tout le Portugal, mais dans l'Europe entière, et particulièrement en France où la famille royale portugaise avait été accueillie, l'année dernière, avec un enthousiasme indescriptible.

Feu de peloton sur la famille royale

Vers 6 heures du soir, le roi Carlos rentrait à Lisbonne, en voiture découverte, avec toute sa famille.

Au moment où la voiture royale arrivait sur la place du Commerce, par la rue de l'Arsenal, deux groupe d'hommes armés exécutèrent un feu de peloton.

Le bruit de ces détonations attirèrent la foule, qui s'empressa d'accourir autour de la voiture, qui s'était arrêtée.

L'Assassinat DU ROI CARLOS et du Prince héritier

L'infant Manuel légèrement blessé

Les officiers de l'escorte, ayant constaté que le Roi et le prince héritier étaient mortellement frappés, les transportèrent tous deux à l'Arsenal de la Marine qui se trouve à une faible distance du lieu de l'attentat.

L'infant Manuel, qui avait été atteint légèrement à la mâchoire et au bras, ainsi que la reine Amélie furent conduits au Palais Royal.

MORT du Roi et du Prince héritier

A L'ARSENAL DE LA MARINE

Le roi avait essuyé trois coups de feu ; une balle l'atteignit à la nuque, une autre à l'épaule et la troisième au cou. Les trois blessures étaient mortelles.

Aussi expira-t-il avant d'arriver à l'arsenal.

Le prince héritier reçut lui aussi trois coups de feu ; deux balles frappèrent le jeune prince en pleine poitrine, la troisième l'atteignit à la tête.

Il expira quelques minutes après son arrivée à l'arsenal, mais sans avoir repris connaissance.

⁂

S. M. Carlos Ier, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de la Guinée, d'Ethiopie, de Perse et de l'Inde, était né à Lisbonne le 28 septembre 1863.

Fils de Luiz Ier, il succéda à son père le 19 octobre 1889 ; il s'était marié le 22 mai 1886 à la princesse Marie-Louise-Hélène, fille du comte de Paris.

De ce mariage il eut deux fils : Louis-Philippe, duc de Bragance, né à Lisbonne le 21 mars 1887, et l'infant Manuel, duc de Beja, né à Lisbonne le 15 novembre 1889.

Le roi Carlos laisse un frère, le prince Alphonse Henri-Napoléon, duc d'Oporto, né le 31 juillet 1865. Il est sénateur et lieutenant d'artillerie.

La Reine mère Marie-Pie, qui est âgée de 61 ans, est la fille du feu roi d'Italie Victor-Emmanuel.

SUBLIME DÉVOUEMENT D'UNE MÈRE

Aux premiers coups de feu, la reine, qui était assise dans la voiture à côté du roi, se leva et se plaça devant le prince héritier pour le couvrir de son corps et le préserver des balles homicides.

Malheureusement un si beau dévouement fut mal récompensé ; les balles meurtrières avaient déjà accompli leur œuvre. Le prince héritier, étant assis en face du roi, avait été frappé mortellement en même temps que son père.

L'ARRIVÉE au Palais Royal

Il était sept heures du soir quand la reine Amélie, et l'infant Manuel arrivèrent au Palais Royal.

Les deux survivants de ce lâche complot étaient en proie à une profonde émotion.

La reine Amélie, qui ignorait la mort de son époux et de son fils, s'est évanouie en entrant dans la cour, où ils étaient attendus avec une fiévreuse anxiété par la reine mère Maria Pia et le duc d'Oporto.

Les médecins du palais s'empressèrent de prodiguer leurs soins à la reine Amélie et à l'infant Manuel, dont les blessures sont heureusement sans gravité.

La reine Amélie *blessée à l'épaule*

Pendant que les médecins prodiguaient leurs soins à la reine Amélie, ils constatèrent qu'elle avait été blessée à l'épaule gauche.

Cette femme héroïque avait été frappée d'une balle au moment où elle s'était levée pour protéger ses deux enfants, leur faisant un rempart de son corps.

A l'Arsenal de la Marine

SCÈNE ÉMOUVANTE

La Reine mère et le duc d'Oporto à genoux devant les cadavres du Roi et du Prince héritier.

La Reine mère et le duc d'Oporto se rendirent à l'arsenal de la Marine, quelques moments après l'arrivée au palais de la reine Amélie, afin de prodiguer leurs soins aux deux blessés.

Une scène bien émouvante se produisit, lorsque la reine mère, en pénétrant dans la salle d'honneur de l'arsenal se trouva en présence des corps inanimés de son fils et de son petit fils.

L'infortunée mère embrassa les deux corps, encore chauds, puis se jeta à genoux, et fondit en larmes.

Tous les assistants partagèrent la grande douleur de la reine mère et du duc d'Oporto.

LES RÉGICIDES

Deux sont tués

Un troisième se suicide

Un officier d'ordonnance du roi, qui marchait derrière la voiture, tua un régicide d'un coup de revolver ; un autre fut tué par la police.

Le bruit court qu'un troisième régicide aurait mis fin à ses jours dans la prison, où il avait été écroué.

L'identité de ces trois régicides n'a pu être établie ; il est cependant, bien démontré que tous les trois sont des étrangers.

D'après certaines indications, la police est à peu près sûre que deux sont espagnols ; le troisième serait un Français.

L'émotion en ville

Deuil général

Dès que la nouvelle de ce quadruple attentat se fut répandue en ville, elle souleva la plus profonde désolation et la plus grande indignation contre les révolutionnaires.

Tous les magasins, les cafés, les théâtres et autres établissements fermèrent aussitôt leurs portes.

En un clin d'œil les rues furent désertes.

Les tramways circulaient sans voyageurs.

Mesures d'ordre

Des mesures d'ordre furent ordonnées immédiatement par le président du Conseil, qui était accouru auprès des victimes.

L'Hôtel de ville, la Banque de Portugal et les principales places furent occupés militairement.

Le gouvernement a ordonné à la police de surveiller non seulement les républicains, mais même les légitimistes partisans de Don Miguel, de Bragance, descendant de la branche aînée de la maison de Portugal, officier supérieur dans l'armée autrichienne.

LE NOUVEAU ROI

La Proclamation

Le président du Conseil, M. Franco, a fait paraître une proclamation annonçant le lâche attentat, dont le roi et le prince héritier furent victimes.

Il notifie en même temps l'avènement au trône de l'infant Manuel, second fils et seul héritier de Carlos Ier.

La Régence

Les grands corps de l'Etat, en nommant l'héritier du Trône, ont confié la régence du Royaume à la reine Amélie, sœur du duc d'Orléans.

La Chambre des Pairs

La Chambre des Pairs s'est réunie extraordinairement dans la soirée pour reconnaître la légitimité de l'avènement au trône de l'infant Manuel.

Tous les membres de cette Chambre ont prêté le serment d'usage.

Serment de fidélité

Tous les chefs militaires et les hauts dignitaires de l'Etat ont prêté le serment de fidélité au nouveau roi.

Les officiers généraux, les officiers supérieurs, les officiers et soldats des armées de terre et de mer ont également prêté le serment de fidélité.

Le Cabinet Franco

La Régence a confirmé les pouvoirs à tous les membres du Cabinet Franco.

La nation hostile aux révolutionnaires

La grande majorité de la nation se montre hostile aux révolutionnaires ; des démonstrations assez importantes se sont produites aujourd'hui.

De toutes les villes, de toutes les bourgades du Portugal arrivent des condoléances, ainsi que des adresses de sympathie et de fidélité au nouveau roi.

AU PALAIS ROYAL

L'arrivée des cadavres

Les cadavres du roi et du prince héritier ont été transportés ce matin à 10 heures, au Palais Royal.

Ils étaient escortés par la cavalerie municipale et par une foule énorme qui a tenu à protester contre cet odieux attentat.

Les Condoléances des Souverains

Tous les Souverains et chefs d'Etat ont adressé des condoléances à la Cour de Portugal.

Tous les représentants des nations étrangères se sont rendus au Palais.

Le télégramme du président Fallières est arrivé un des premiers.

Le Saint-Père a envoyé ses condoléances et sa bénédiction à la Cour.

La Cour de Rome prendra le deuil.

Le roi d'Espagne assistera en personne aux obsèques.

LA PRESSE

La presse portugaise, et la presse étrangère sont unanimes à blâmer ce lâche assassinat.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 2 février.

M. le général de brigade de Montagnon, disponible, est placé, à dater de ce jour, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Berti ; Mlle Catherine Berti ; Mme veuve Berti et son enfant de Marseille ; M. Philippe Weris ;

Les familles Berti, Weris, Pogliano, Benton, Biffi, Serrano, Alessandrini, Zattara, veuve Sangl,

Les frères Jean, Erasme, Sauveur, Joseph, N. B., Vincent Berti et leurs familles, Jean Natali, Simon Doli, Clavatti et Loquento,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve BERTI

Née NERIA

leur mère, belle mère, grand'mère, sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 2 février, à l'âge de 81 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Miot, 5.

(CORTE)

M. Paul-Antoine Castelli-Pochon ; M. et Mme Dominique Castelli-Pochon et leurs enfants ; Mlles Marie, Appolonie, Hélène et Anna Castelli-Pochon ; M. et Mme François Ordioni, née Castelli-Pochon, et leurs enfants ; M. et Mme Simon Castelli-Pochon ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Etienne Castelli-Pochon

leur père, beau-père, grand père, frère et beau-frère, décédé à Corte, le 2 février 1908, dans sa 87e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve Valette, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES

pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES

PIEUX POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Madeleine Pulicani, la charmante sœur de MM. Pulicani frères, les grands négociants Cortenais, avec M. le docteur en médecine Bonavita.

Toutes nos félicitations.

⁂

GROSSETO. — M. l'abbé Botilini, curé de Torgia Cardo, est transféré à Grosseto.

⁂

ISOLACCIO. — M. Mosconi Sauvitr, de Conca, est nommé garde-forestier communal à Isolaccio de Fiumorbo, en remplacement de M. Ronsenl Jacques-Alphonse, nommé au même emploi à Levie.

⁂

PORTO-VECCHIO. — M. Jean-Paul de Rocca-Serra, l'un des propriétaires les plus importants de la région, ancien maire et ancien conseiller général de Porto-Vecchio, vient de s'éteindre au milieu des siens. C'était une des personnalités les plus marquantes de l'arrondissement, que la faveur populaire avait acclamé à diverses reprises et qui s'était toujours montré digne de la confiance de ses électeurs. Il s'était d'ailleurs constamment appliqué avec un soin jaloux à continuer les nobles traditions de sa famille dont les ramifications s'étendent dans l'île entière.

Comme maire de sa ville natale, il a pu réaliser de sérieuses améliorations, et il n'a pas dépendu de son initiative et de son activité qu'elles ne lassent plus importantes encore et qu'elles n'aboutissent à donner à la ville de Porto-Vecchio la prospérité qu'elle a le droit d'attendre de sa magnifique situation sur la côte orientale, soit au point de vue maritime soit au point de vue commercial et industriel.

Comme conseiller général, il ne se désintéressa d'aucune des grandes questions qui devaient ouvrir le plus bel avenir non seulement à son canton mais à toute la région qui s'étend de Solenzara aux bouches de Bonifacio.

Son chef-lieu ont été célébrées au milieu de nombreux parents et amis accourus de tous les points de l'île. Imposante a été la manifestation qui s'est produite autour du cercueil de ce bon citoyen qui avait mérité l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui le connaissaient.

Dans des discours résument les sentiments de la population, MM. Baptiste Pietri, adjoint au maire ; Piras, ancien juge de paix de Bonifacio et ancien conseiller général ; François de Peretti, étudiant, ont tous à rappeler les principales phases de la vie politique du regretté défunt et l'exemple des vertus familiales qu'il avait donné à ses concitoyens.

Le deuil était conduit par ses trois fils, entourés de leur oncle, M. Henri Abbatucci, de leurs cousins, MM. de Giacomoni, ancien conseiller général de Sainte-Lucie-de-Tallano ; Camille Poli, maire de Sarlde-Porto-vecchio ; Antoine Ettori ; commandant Colonna d'Istria ; Angelin Susini, baron de Cesari ; comte Colonna Cesari ; Caine Colonna Cesari ; Camposanto, Nuasso, Carrega, suivis par la population du Porto-Vecchio et des habitants des villages environnants.

L'inhumation a été faite dans la chapelle particulière de la famille.

Nous présentons à MM. dellonca Serra, aux familles de Rocca-Serra, Abbatucci, Colonna d'Istria, Colonna de Cesari, de Giacomoni, Poli, Ferrandi-Viale, Lentivri, Leca, Nuasso, Camposasso, Vico, l'expression de nos sincères condoléances.

CAUSERIE MEDICALE

LE DIABÈTE

Le diabète est une affection nouvelle qui s'établit insidieusement, chemine sans bruit, et éclate tout-à-coup avec fracas, jetant le malade dans une inquiétude profonde. Sa guérison est rare ; mais un diabétique énergique peut très bien vivre trente à quarante ans avec son mal.

Le symptôme caractéristique, celui qui manque rarement, est la soif inextinguible. L'appétit est souvent désordonné. Il y a aussi des poussées de furoncles, des troubles visuels, des démangeaisons persistantes, de l'inflammation chronique des gencives et la chute des dents.

Le diabétique doit se souvenir qu'il est vous désormais à une existence spéciale dont la rigoureuse surveillance pourra seule le payer de ses soins.

En ce qui concerne le régime, nous recommandons ce qui suit :

Trois repas complets par jour. Pain grillé ou échaudé. Potages gras au gluten ; consommés aux œufs. Rôtis ; porc gras ; œufs bien cuits. Huîtres, nouvelles, écrevisses, thon, moules, crevettes. Toutes viandes, surtout les viandes grasses, volailles, gibiers, poissons, artichauts, asperges, choux-fleurs, épinards, haricots verts, laitues, pommes de terre, salsifis, champignons, truffes, salades. Fromages, pommes, fruits secs. Vins rouges ou blancs secs, café noir, thé, cognac. Proscrire absolument le pain, la pâtisserie, les légumes farineux, les légumes verts, les fruits, les friteuses, la pâtisserie, le lait et les vins doux.

Contre la soif, on usera avantageusement de la boisson suivante :

Eau. . . .	800 grammes
Glycérine . .	100 grammes
Cognac. . .	100 grammes

Comme hygiène :

Se lever et se coucher de bonne heure ; éviter les grandes fatigues ; veiller soigneusement au bon état de la bouche et les dents ; au leur changement vêtu ; éviter la vie sédentaire.

Comme traitement :

Frictions matin et soir par tout le corps, soit avec le gant de crin, soit avec une flanelle imbibée d'eau de Cologne. Bains de Barèges deux fois par semaine, en suspendant durant quinze jours tous les deux mois. Au besoin, chaque jour, une cuillerée à café de levure de bière alternant de semaine en semaine avec 1 gramme d'antipyrine en cachets.

Docteur J...

Nécrologie

LE COMTE F. FORCIOLI-CONTI

Un bien triste nouvelle a jeté la consternation dans notre ville. M. le comte François Forcioli-Conti, une des figures les plus sympathiques et les plus aimées d'Ajaccio, venait d'être subitement enlevé à l'affection des siens.

Ancien maire d'Ajaccio, ancien conseiller général de Sainte-Marie-Sicché, il était l'arrière-petit-fils d'Isabelle Bonaparte, cousine-germaine de Napoléon Ier et mère du maréchal d'Ornano, et le gendre du regretté Etienne Conti, secrétaire particulier de Napoléon III. Il avait quitté, il y a longtemps, la politique, emportant tous les regrets de ses amis et de ses adversaires qui appréciaient fort sa haute intelligence et sa droiture.

D'une bonté excessive, il était la providence des pauvres qui l'adoraient.

M. le comte Forcioli-Conti aimait son pays jusqu'à l'adoration, surtout Ajaccio, et ses efforts se sont portés sur tout ce qui pouvait servir à l'embellissement de cette ville ou à faire du bien à son pays.

Son temps, son argent, son érudition, il dépensait tout, sans compter, du moment que la Corse devait en tirer profit.

Nous sommes certain que M. Forcioli-Conti laissera de longs regrets dans notre ville, regrets que laisse toujours un homme de cœur et de haute intelligence qui fut si souvent utile à son pays.

Le *Petit Bastiais* présente aux familles Forcioli-Conti et Gregorj ses compliments de condoléances.

⁂

La *Dépêche Corse* annonce en ces termes la mort de M. le comte Forcioli-Conti :

L'heure tardive à laquelle nous est parvenue la nouvelle de la mort de M. le comte Forcioli-Conti ne nous a pas permis hier de parler longuement de cette personnalité marquante de notre pays, qui vient d'être enlevée si subitement à l'affection de tous les siens.

M. Forcioli-Conti fut pendant quelque temps maire de notre ville ; il n'avait laissé à l'Hôtel de Ville que de bons souvenirs, et ses amis l'avaient vu à regret s'éloigner des luttes politiques dans lesquelles il n'apportait qu'une probité irréprochable.

Fervent admirateur de son pays et surtout d'Ajaccio, il consacra son temps et son argent, ainsi que son érudition à tout ce qui pouvait être utile à la Corse, à tout ce qui pouvait embellir Ajaccio.

Il était entouré de l'estime et de la sympathie de tous ses compatriotes. Bon, serviable, très charitable, les pauvres l'adoraient, car il fut souvent leur providence.

La *Dépêche Corse* présente à la famille de M. Forcioli-Conti ses plus sincères condoléances.

Syndicat Agricole

Les adhérents du Syndicat Agricole de la Corse qui ont demandé des Scories de déphosphoration sont priés de se présenter au bureau du Syndicat où un bon leur sera délivré pour retirer leurs Scories sur quai.

Le prix est maintenu à 69 fr. la tonne plus les frais accessoires de chargement sur wagon, s'il y lieu.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

L'erreur commune fait loi. — Validité des hypothèques établies par le propriétaire apparent.

Voici une question extrêmement intéressante ; elle a d'ailleurs été parfaitement tranchée, en droit et en équité, par la Cour d'appel d'Aix dans un récent arrêt.

Pierre prête à une société anonyme quelconque qui lui semble en échange pour garantir la somme prêtée, une hypothèque sur les biens de cette Société. Quelques mois après, Pierre apprend que la Société est déclarée par justice personne interposée d'une congrégation dissoute, en vertu d'une loi promulguée antérieurement à son prêt. L'hypothèque qui garantit ce prêt est-elle valable ?

Oui. Mais à une condition, c'est que Pierre ait été prêteur de bonne foi, et qu'en outre il n'ait contracté avec la société en question qu'après avoir observé toutes les règles de la prudence ; il faut en un mot que Pierre ait été dominé par une erreur de fait revêtant le caractère de l'erreur commune et invincible.

Error communis facit jus, dit une vieille maxime juridique ; en vertu de cette maxime, il y a lieu de maintenir l'hypothèque établie par le propriétaire apparent au profit du créancier qui a traité avec lui de bonne foi et sous l'empire de l'erreur commune invincible ; cette maxime est tellement absolue qu'elle met en échec l'article 2125 du Code civil, en vertu duquel l'annulation du contrat qui a investi une personne de la propriété d'un immeuble entraîne l'annulation de tous les droits réels et par conséquent des hypothèques que cette même personne avait consentées sur le dit immeuble (Cassation, 13 février 1900 rapporté par la *Gazette des Tribunaux* 1900 et janvier 1901).

La question de bonne foi est naturellement réservée à l'appréciation des tribunaux qui ont à dire si le maxime *Error communis facit jus* est ou non applicable à l'espèce.

Enfin, la Cour d'Appel d'Aix consacre un point de droit intéressant en ce sens qu'elle avait à dire si cette maxime était applicable que le créancier ait ou non pris part avant ou après la promulgation de la loi modifiant la situation du débiteur ? La Cour a décidé que le prêteur ayant été au moment du contrat dominé par une erreur commune et invincible, la règle était applicable bien que le contrat soit intervenu après la loi.

Me LUCAS.

Avis administratif

Un concours général agricole se tiendra en 1908, au Champ de Mars, Galerie des Machines, à Paris, du lundi 16 au mardi 24 mars prochain.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 fév.

Thermomètre 7 heures du matin 3-5, à midi 6°. 6 heures du soir + 7°. Maxima + 8°. Minima + 3°.

Baromètre 7 heures du matin, 751 mm. à midi, 751 mm. 6 heures du soir, 754 mm.

Vent Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, Pluvieux. l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 12 mm.

⁂

Armée territoriale

M. Angelini, capitaine au 50e rég. territorial d'infanterie, passe au 20e.

M. Benati, capitaine au 116e rég. territorial, passe au 114e.

M. Franceschini, capitaine au 114e rég. territorial, passe au 116e.

MM. Castelli, lieutenant-colonel au 116e territorial, et Frediani, capitaine au 112e, sont affectés aux services spéciaux du territoire de la 15e région.

⁂

Dans la police

M. Léon Nicolas, ancien employé des chemins de fer, est nommé agent de police à Bastia, en remplacement de M. Leandri, décédé.

⁂

Réserve

M. Barbe, sous-lieutenant de réserve au rég. d'inf. de la Corse, passe au rég. de Carcassonne.

M. Colard, sous-lieutenant de réserve au rég. d'inf. de la Corse, passe au rég. de Tarbes.

⁂

Postes et Télégraphes

M. Bertini, facteur receveur à Oued-Sisseo, est nommé expéditionnaire à la direction des postes et télégraphes d'Oran.

M. Peraldi, commis stagiaire des postes à Nemours, passe à la recette principale d'Oran.

⁂

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie :

Garde républicaine : Pietri Pierre-Paul, ancien matelot ; Benvenuti Pierre-Joseph, canonnier à la 2e Cie d'ouvriers d'artillerie coloniale ; Casalta Jules-Philippe, caporal au 60e ; Pietri Innocent, soldat au 18e colonial.

1re légion : Sangiardi Antoine, brigadier à la 6e Cie de cavaliers de remonte ; Nicoli Antoine Jean-Baptiste, maréchal des logis au 5e rég de chasseurs d'Afrique. — Cie de la Manche : Bernardini Félix Antoine, brigadier au 1er rég. d'artillerie coloniale ; — Cie du Gard : Poggi Martin, soldat au 22e colonial ; Volpei Charles-François, soldat au 11e colonial ; Batini Jean-Etienne, canonnier au 1er rég. d'artillerie coloniale ; — Cie de l'Ardèche, Bartoli Achille, canonnier au 3e rég. d'artillerie coloniale ; — Cie de l'Aube, Richard, ancien sergent ; Carriot, quartier-maître musicien à bord du *Gloire* ; Gouffrier, matelot à bord du *Protet*.

⁂

L'Aspic

On nous annonce la prochaine rapparition du journal l'*Aspic*.

⁂

En Algérie

M. de Franceschi, vérificateur de 1re classe du service de la topographie, chef de section à Sétif, a été promu au grade de vérificateur hors classe.

⁂

Contraventions

Procès verbal a été dressé par la police contre C. Elisabeth, revendeuse pour tapage et scandale sur la voie publique et contre la dame M. Natalino, logeuse pour infraction à la loi sur la police des garnis.

⁂

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14 à Paris.

⁂

Charité

Nous venons recommander à la pitié des personnes charitables de la ville de Bastia, une mère de famille, veuve de trois enfants, qui se trouve dans le dénuement le plus complet.

Les plus petites oboles seront reçues aux bureaux de notre journal où l'on se chargera de les faire parvenir à cette pauvre veuve, si digne d'intérêt.

⁂

A vendre

Petite villa, avec campagne près de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer présentement

Maisons ouvrières, grands magasins écuries, le tout situé dans l'enceinte de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Apprenti-pâtissier

On demande un apprenti-pâtissier, s'adresser à la « Bonbonnière. »

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure du soir, à la Bourse du Travail, place Calotta.

Le président, Antoine Poli.

Demandez partout les

« Vermicelles invisibles »

« Maison Ghilini »

Exigez la Marque

Vin de Propriétaire garanti naturel

A VENDRE

200 hectolitres de vin rouge des vignes de Gentile, à la marine de Farinole.

Grande cave sur la route nationale de Farinole à Patrimonio

Dépôt à Bastia.

S'adresser au propriétaire, M. de Gentile, 5 Pd de Cardo. Bastia.

Demenagements pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes réparations, est à même de leur livrer un travail très soigné et garanti.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00066

EN PORTUGAL

ASSASSINAT
DU ROI DON CARLOS
ET
DU PRINCE HÉRITIER

LE COMPLOT *contre* LA FAMILLE ROYALE *PORTUGAISE*

Le retour à Lisbonne

Lisbonne, 2 février.

Le roi Carlos Ier, accompagné de la reine Amélie, du prince héritier et de l'infant Manuel, était allé passer quelques jours à Villa Viçosa.

Le retour du roi à Lisbonne était fixé au 1er février, dans la soirée.

La capitale du Portugal avait conservé, pendant toute la journée d'hier, sa physionomie habituelle. Le temps était beau, les rues étaient pleines de monde. Rien ne faisait prévoir le drame terrible qui s'est passé dans la soirée et qui a jeté la consternation non seulement dans tout le Portugal, mais dans l'Europe entière, et particulièrement en France où la famille royale portugaise avait été accueillie, l'année dernière, avec un enthousiasme indescriptible.

Feu de peloton sur la famille royale

Vers 6 heures du soir, le roi Carlos rentrait à Lisbonne, en voiture découverte, avec toute sa famille.

Au moment où la voiture royale arrivait sur la place du Commerce, par la rue de l'Arsenal, deux groupe d'hommes armés exécutèrent un feu de peloton.

Le bruit de ces détonations attirèrent la foule, qui s'empressa d'accourir autour de la voiture, qui s'était arrêtée.

L'Assassinat DU ROI CARLOS et du Prince héritier

L'infant Manuel légèrement blessé

Les officiers de l'escorte, ayant constaté que le Roi et le prince héritier étaient mortellement frappés, les transportèrent tous deux à l'Arsenal de la Marine qui se trouve à une faible distance du lieu de l'attentat.

L'infant Manuel, qui avait été atteint légèrement à la mâchoire et au bras, ainsi que la reine Amélie furent conduits au Palais Royal.

MORT du Roi et du Prince héritier

A L'ARSENAL DE LA MARINE

Le roi avait essuyé trois coups de feu ; une balle l'atteignit à la nuque, une autre à l'épaule et la troisième au cou. Les trois blessures étaient mortelles.

Aussi expira-t-il avant d'arriver à l'arsenal.

Le prince héritier reçut lui aussi trois coups de feu ; deux balles frappèrent le jeune prince en pleine poitrine, la troisième l'atteignit à la tête.

Il expira quelques minutes après son arrivée à l'arsenal, mais sans avoir repris connaissance.

S. M. Carlos Ier, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de la Guinée, d'Ethiopie, de Perse et de l'Inde, était né à Lisbonne le 28 septembre 1863.

Fils de Luiz Ier, il succéda à son père le 19 octobre 1889 ; il s'était marié le 22 mai 1886 à la princesse Marie-Louise-Hélène, fille du comte de Paris.

De ce mariage il eut deux fils : Louis-Philippe, duc de Bragance, né à Lisbonne le 21 mars 1887, et l'infant Manuel, duc de Boya, né à Lisbonne le 15 novembre 1889.

Le roi Carlos laisse un frère, le prince Alphonse Henri-Napoléon, duc d'Oporto, né le 31 juillet 1865. Il est sénateur et lieutenant d'artillerie.

La Reine mère Marie-Pie, qui est âgée de 61 ans, est la fille du feu roi d'Italie Victor-Emmanuel.

SUBLIME DÉVOUEMENT *D'UNE MÈRE*

Aux premiers coups de feu, la reine, qui était assise dans la voiture à côté du roi, se leva et se plaça devant le prince héritier pour le couvrir de son corps et le préserver des balles homicides.

Malheureusement un si beau dévouement fut mal récompensé ; les balles meurtrières avaient déjà accompli leur œuvre. Le prince héritier, étant assis en face du roi, avait été frappé mortellement en même temps que son père.

L'ARRIVÉE au Palais Royal

Il était sept heures du soir quand la reine Amélie, et l'infant Manuel arrivèrent au Palais Royal.

Les deux survivants de ce lâche complot étaient en proie à une profonde émotion.

La reine Amélie, qui ignorait la mort de son époux et de son fils, s'est évanouie en entrant dans la cour, où ils étaient attendus avec une fièvreuse anxiété par la reine mère Maria Pia et le duc d'Oporto.

Les médecins du palais s'empressèrent de prodiguer leurs soins à la reine Amélie et à l'infant Manuel, dont les blessures sont heureusement sans gravité.

La reine Amélie *blessée à l'épaule*

Pendant que les médecins prodiguaient leurs soins à la reine Amélie, ils constatèrent qu'elle avait été blessée à l'épaule gauche.

Cette femme héroïque avait été frappée d'une balle au moment où elle s'était levée pour protéger ses deux enfants, leur faisant un rempart de son corps.

A l'Arsenal de la Marine

SCÈNE ÉMOUVANTE

La Reine mère et le duc d'Oporto à genoux devant les cadavres du Roi et du Prince héritier.

La Reine mère et le duc d'Oporto se rendirent à l'arsenal de la Marine, quelques moments après l'arrivée au palais de la reine Amélie, afin de prodiguer leurs soins aux deux blessés.

Une scène bien émouvante se produisit, lorsque la reine mère, en pénétrant dans la salle d'honneur de l'arsenal se trouva en présence des corps inanimés de son fils et de son petit fils.

L'infortunée mère embrassa les deux corps, encore chauds, puis se jeta à genoux, et fondit en larmes.

Tous les assistants partagèrent la grande douleur de la reine mère et du duc d'Oporto.

LES RÉGICIDES

Deux sont tués

Un troisième se suicide

Un officier d'ordonnance du roi, qui marchait derrière la voiture, tua un régicide d'un coup de revolver ; un autre fut tué par la police.

Le bruit court qu'un troisième régicide aurait mis fin à ses jours dans la prison, où il avait été écroué.

L'identité de ces trois régicides n'a pu être établie ; il est cependant, bien démontré que tous les trois sont des étrangers.

D'après certaines indications, la police est à peu près sûre que deux sont espagnols ; le troisième serait un Français.

L'émotion en ville

Deuil général

Dès que la nouvelle de ce quadruple attentat se fut répandue en ville, elle souleva la plus profonde désolation et la plus grande indignation contre les révolutionnaires.

Tous les magasins, les cafés, les théâtres et autres établissements fermèrent aussitôt leurs portes.

En un clin d'œil les rues furent désertes.

Les tramways circulaient sans voyageurs.

Mesures d'ordre

Des mesures d'ordre furent ordonnées immédiatement par le président du Conseil, qui était accouru auprès des victimes.

L'Hôtel de ville, la Banque de Portugal et les principales places furent occupés militairement.

Le gouvernement a ordonné à la police de surveiller non seulement les républicains, mais même les légitimistes partisans de Don Miguel, de Bragance, descendant de la branche aînée de la maison de Portugal, officier supérieur dans l'armée autrichienne.

LE NOUVEAU ROI

La Proclamation

Le président du Conseil, M. Franco, a fait paraître une proclamation annonçant le lâche attentat, dont le roi et le prince héritier furent victimes.

Il notifie en même temps l'avènement au trône de l'infant Manuel, second fils et seul héritier de Carlos Ier.

La Régence

Les grands corps de l'Etat, en nommant l'héritier du Trône, ont confié la régence du Royaume à la reine Amélie, sœur du duc d'Orléans.

La Chambre des Pairs

La Chambre des Pairs s'est réunie extraordinairement dans la soirée pour reconnaître la légitimité de l'avènement au trône de l'infant Manuel.

Tous les membres de cette Chambre ont prêté le serment d'usage.

Serment de fidélité

Tous les chefs militaires et les hauts dignitaires de l'Etat ont prêté le serment de fidélité au nouveau roi.

Les officiers généraux, les officiers supérieurs, les officiers et soldats des armées de terre et de mer ont également prêté le serment de fidélité.

Le Cabinet Franco

La Régence a confirmé les pouvoirs à tous les membres du Cabinet Franco.

La nation hostile aux révolutionnaires

La grande majorité de la nation se montre hostile aux révolutionnaires ; des démonstrations assez importantes se sont produites aujourd'hui.

De toutes les villes, de toutes les bourgades du Portugal arrivent des condoléances, ainsi que des adresses de sympathie et de fidélité au nouveau roi.

AU PALAIS ROYAL

L'arrivée des cadavres

Les cadavres du roi et du prince héritier ont été transportés ce matin à 10 heures, au Palais Royal.

Ils étaient escortés par la cavalerie municipale et par une foule énorme qui a tenu à protester contre cet odieux attentat.

Les Condoléances des Souverains

Tous les Souverains et chefs d'Etat ont adressé des condoléances à la Cour de Portugal.

Tous les représentants des nations étrangères se sont rendus au Palais.

Le télégramme du président Fallières est arrivé un des premiers.

Le Saint-Père a envoyé ses condoléances et sa bénédiction à la Cour.

La Cour de Rome prendra le deuil.

Le roi d'Espagne assistera en personne aux obsèques.

LA PRESSE

La presse portugaise, et la presse étrangère sont unanimes à blâmer ce lâche assassinat.

Tous les journaux français sont unanimes à louer le sang-froid et le mouvement si spontané de dévouement dont a fait preuve la reine Amélie.

Au bruit des détonations, étant elle-même blessée, la reine Amélie n'a eu qu'une pensée, se dévouer pour ses enfants. Elle se lève d'instinct et cherche à les couvrir de son corps, pour les préserver contre tout danger qui pourrait les menacer.

Cette mère, cette femme héroïque qui n'hésite pas à se dévouer pour ses enfants et pour son mari, est une Française. On voit bien que c'est du noble sang français qui coule dans ses veines, et tous les Français en sont très fiers.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 2 février.

M. le général de brigade de Montargon, disponible, est placé, à dater de ce jour, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Berti ; Mlle Catherine Berti ; Mme veuve Berti et son enfant de Marseille ; M. Philippe Neris ;

Les familles Berti, Neris, Pogliano, Bruno, Riffi, Serrano, Alessandrini, Zattara, veuve Sangl,

Les frères Jean, Erasme, Sauveur, Joseph, Noël, Vincent Berti et leurs familles, Jean Natalini, Sisco Dolt, Clavatti et Loquente,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve BERTI

Née SERIA

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 2 février, à l'âge de 81 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Miot, 5.

(CORTE)

M. Paul-Antoine Castelli-Pochon ; M. et Mme Dominique Castelli-Pochon et leurs enfants ; Mlles Marie, Appolonie, Hélène et Anna Castelli-Pochon ; M. et Mme François Ordioni, née Castelli-Pochon, et leurs enfants ; M. et Mme Simon Castelli-Pochon ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Etienne Castelli-Pochon

leur père, beau-père, grand père, frère et beau-frère, décédé à Corte, le 2 février 1908, dans sa 87e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve **Valette**, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES *pour l'exportation des primeurs*

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES *PIEUX POUR LA VIGNE*

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour le Cap.



Le Savon extra-pur « Le Chat » contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-J. BATTU & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Beaz - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du cerveau, de la vitalité et de l'énergie, de fatigue et tristesse chroniques, avec mal de tête persistant, grande impuissance sexuelle, douleurs dans le dos, maladie, insomnies, etc., trouveront rapidement, par intérêt à s'adresser à M. H. BATTU, à Narbonne, qui les enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, **Démangeaisons**, Humeurs, Clous, Gastrique fétide, Engorgements, Glande, **Tumeurs**, Cancer, Cancer, Ulcères variqueux, **Abcès froids**, ont intérêt à s'adresser à l'inventeur médical, rue Jacquemont, 44, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyène, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS MACHINES, Perceuses, Tours, DÉCOUPAGE

Scieuses, Manivelle, TOURS, Fraiseuses, Cie

LE MEILLEUR Prix Courant illustré 1.50 par poste

LE MEILLEUR Prix-Courant illustré 1.50 par poste

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de fausse artificielles.

L'EAU PRÉCIEUSE

ET SES EFFETS

A ceux qui pourraient encore hésiter à se servir de l'EAU PRÉCIEUSE, nous répondrons qu'il n'y a aucune raison pour ne pas l'employer, puisque l'expérience de chaque jour prouve son efficacité dans le traitement des Maux de Jambes Ulcérés, Varices, Dartres, Eczémas, et de toutes les plaies considérées comme incurables ; nous nous ferons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la preuve que de cette bouche même de ceux qui, l'ayant employée, attestent bien haut ses mérites.

... Monsieur. — Depuis six ans, j'étais atteint d'un affreux Eczéma qui me couvrait les bras et les jambes. Après avoir tout essayé, potion, pommade, désespérais de toutes sortes et sans obtenir le moindre soulagement, j'ai eu recours à l'Eau Précieuse. J'affirme qu'en moins de deux mois et sans quitter mon travail, j'ai obtenu entière guérison. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette affection

Victor LECHEIN 30, rue de Morphy Reims (France)

Le traitement est simple, facile, peu coûteux et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Il consiste à prendre l'EAU PRÉCIEUSE, avec la marque déposée : « Ulcère Jambe mention dans le verre »

Dépôt général à Rouen : Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.

Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais 10, à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS OU TOMBENT-ILS?

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le MEUILLEUR Régénérateur des Cheveux connus. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les Carnets les mots Royal Windsor. Se trouve dans les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés* AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Livre de Santé pour Tous

LA MÉDECINE VÉGÉTALE

Par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.



La méthode végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».

Tous les malades désireux de se guérir sans drogues dans un délai très court, pourront se procurer ce livre qui leur sera envoyé, si désiré, contre mandat-poste de 3 francs, franco, sans supplément, par l'auteur, M. Vivérieux, qui répondra lui-même à toutes les lettres qui lui seront adressées.

Par l'application des plus rationnelles, des plus simples méthodes naturelles, il convient de citer : Maladies de la peau, dartres, eczéma, vices du sang, etc., Tumeurs, glandes, Maladies nerveuses de la femme, etc., Maladies de la douche, Hémorragies, Métrorrhagies, Maladies contagieuses, Fièvre scarlatine, Oreillons, Pneumonies, Bronchites, Grippes, Maux de tête, Migraines, Névralgies, Insomnies, Constipation, Hémorroïdes, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin, se soigner et se guérir soi-même de toutes les maladies chroniques, même les plus graves, sans le secours d'aucun médecin, souvent impuissant, dont les honoraires élevés et bien souvent inutiles ruinent une infinité de familles et dans tous les cas, par une économie sensible qui laissera dans votre bourse de quoi vous soigner et vous guérir rapidement.

Pour un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, le Docteur Vivérieux fixe volontairement le prix de ce livre à 3 francs, mais pour permettre à tous de se le procurer facilement à la portée de tout le monde, il consent à le mettre à la disposition de ses lecteurs au prix réduit de 2 francs.

Adresser mandat-poste de 2 francs à M. le Docteur VIVÉRIEUX, Pharmacien, 16, Rue Victorine, Paris.

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

Pour MAIGRIR

Sans nuire à la santé et sans régime. Amènent la taille, réduit les hanches et la poitrine, efface le double menton. Régularise toute et empêche de grossir.

SUCCÈS UNIVERSEL

La Boîte, 3 fr. ; 6 Boîtes, 15 fr.

Pilules Victorine, 16, Rue Victorine, Paris et dans toutes les Pharmacies.

C^ie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 35

MARDI 4 FÉVRIER 1908

00067

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Autres Départ.	2 fr. 50	5 fr.	10 fr.
Union postale, et autres Pays le port en sus.		6 fr.	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui. Sainte André Corsini.

Soleil : (heure nationale) Lever 6 h. 46 m. — Coucher 4 h. 46 s.

Dernier quart. le 26 Nouv. Lune, le 1.

Fête de Demain : Sainte Agathe.

3 FEVRIER

Les Ouvriers Jurés

M. Briand, ministre de la Justice, a fait approuver par ses collègues du Conseil la circulaire qu'il adresse aux premiers présidents et aux procureurs généraux, au sujet de l'inscription des ouvriers sur les listes du jury.

Cette inscription ne constitue pas une réforme, comme on l'a dit, et il est, d'autre part, excessif de la présenter comme un « grand fait » qui doit marquer une étape dans l'évolution de la démocratie.

Si les ouvriers ne siégent pas dans le jury, ce n'est pas que la loi qui règle la composition de celui-ci — loi du 21 novembre 1872 — les en exclut : ne sont, en effet, exclus du jury, que les « serviteurs à gages, les domestiques et ceux qui ne savent ni lire ni écrire, » sans parler, bien entendu, des incapables par suite de condamnation infamante.

Le jury est donc ouvert aux ouvriers, mais ils n'y rentraient pas jusqu'ici, parce qu'ils ne l'avaient jamais demandé, préférant user de la dispense que la loi prévoit, à son article 5, en faveur de ceux qui « ont besoin, pour vivre, de leur travail manuel de journaliers. »

Telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, les Commissions chargées de dresser la liste annuelle du jury pour les assises de chaque département, ne peuvent être suspectées d'arrière-pensée antidémocratique ; si elles n'inscrivent pas d'ouvriers et s'en tiennent à la petite bourgeoisie, c'est qu'elles pensent, et on ne peut leur en faire grief, qu'il serait souverainement antidémocratique justement d'enlever un ouvrier, pour tout le temps d'une session d'assises, au travail qui le fait vivre, lui et les siens. Les fonctions de juré sont d'ailleurs une charge certainement très honorable et digne d'être recherchée, mais une charge qu'on ne recherche pas. Les Commissions qui en désignent les titulaires à tirer au sort ne connaissent que les listes des citoyens qui voudraient bien que leur nom fût effacé.

Quoiqu'il en soit, les Commissions ne demanderont pas mieux que d'entrer dans la voie que leur trace M. Briand, non sans une certaine prudence en ce qui touche à la question économique. Cette question est toute réglée par la loi du 19 mars 1907 pour les ouvriers qui résident en dehors des villes où siègent les Cours d'assises, une indemnité de séjour étant allouée aux jurés qui ont droit à l'indemnité de déplacement. Mais il n'en irait pas de même pour les ouvriers habitant la ville de Cour d'assises, le chef-lieu du département la plupart du temps. Aussi, le ministre de la Justice a-t-il préparé un projet de loi pour assurer à tout juré l'indemnité de séjour. De plus, sa circulaire laisse aux ouvriers la latitude de décliner les fonctions de juré et de recourir largement à la dispense de l'article 5 ci-dessus mentionnée. Les maires consulteront à ce sujet les intéressés et, par surcroît de précaution, les juges de paix aviseront ceux-ci de leur inscription sur les listes préparatoires, de façon à ce que, oralement ou par écrit, ils présentent dans la quinzaine leurs observations qui seront transmises aux commissions d'arrondissement appelées à arrêter les listes définitives.

En somme, M. Briand, sans prendre l'attitude de mauvais goût du monsieur qui se met en devoir d'enfoncer une porte ouverte, a voulu, dans son domaine, donner à la classe ouvrière un témoignage de sa sympathie en lui facilitant l'exercice d'une des fonctions qui relèvent le plus la dignité du citoyen.

« Tout à fait démocratique, tout à fait chic, le geste de Briand, a déclaré, dans une interview, M. Protat, secrétaire du syndicat des garçons de cafés et de restaurants. Pour une fois au moins, il a tenu sa parole. Tout arrive ! »

Mais le secrétaire du syndicat des coiffeurs, M. Amonot, est plus sceptique, il ne croit point aux bonnes volontés des ministres : « L'ordre social tout entier, déclare-t-il, nous interdit l'accès de la justice autrement que comme inculpés, et ce n'est pas Briand qui le changera. D'abord, qu'entend-il par ouvriers ? Si ce sont les gérants, les contre-maîtres, les chefs d'équipe, nous aimons mieux encore être jugés par les bourgeois. Si ce sont les travailleurs proprement dits, qui nourrira leurs familles pendant qu'ils siégeront ? On a prévu le cas. Mais ce qu'on n'a pas prévu, ce qu'on ne peut prévoir, c'est la tête du patron voyant rentrer chez lui un de ses ouvriers venant d'acquitter un anarchiste ou un antimilitariste. Il flanquera son ouvrier juré à la porte. La meilleure preuve, c'est que nos camarades, élus conseillers prud'hommes, ont la plus grande peine soit à se caser, soit à conserver leur place. »

Quant au secrétaire des cochers, M. Fiancette, il est tout aussi méfiant : « Briand s'occupant des ouvriers, cela nous change, dit-il, mais avant de me prononcer je demande à voir. » Dans tous les cas, il constate d'avance qu'il ne sera pas difficile aux commissions de trouver « des ouvriers encore plus réactionnaires que les bourgeois, l'espèce existe. »

Du son côté, le très distingué président de la Fédération des commerçants-détaillants de France, M. Georges Maus, consulté par un de nos confrères, lui a déclaré : « Admirable au point de vue idéal : a sa place dans la *Cité future*, le projet Briand rencontrera des difficultés énormes dans la pratique. Supposez qu'une même liste comprenne les noms du patron et d'un ou deux de ses employés principaux. C'est possible avec un tirage au sort. Les intérêts du patron seront compromis. Certes, un manœuvre peut être remplacé instantanément, mais un bon vendeur ou un caissier ? Et quelle sera la mentalité d'un jury qui ne possède pas ? Les attentats contre la propriété ne seront pas réprimés. Ce sera l'anarchie... »

Cette dernière réflexion nous paraît bien exagérée. L'honnête ouvrier français, et c'est la très grande majorité, a tout aussi bien que quiconque le respect inné de la propriété. Sa mentalité de juré ne différera guère de celle du juré actuel. Il sera aussi sévère, si ce n'est plus pour le cambrioleur et pour l'apache. Il sera plus sévère encore pour les attentats contre les mœurs, mais indulgent aussi pour les crimes passionnels. Comme notre juré d'à présent, suivant que la victime d'un attentat contre la personne l'intéressera ou non, il condamnera ou il acquittera. En un mot, il montrera à l'occasion du bon sens, comme le juré bourgeois, et, comme lui, aussi, tombera dans l'erreur.

Rien ne sera changé dans le cours de la justice, sinon que M. Briand aura fait aux ouvriers un cadeau dont ils se seraient la plupart bien passés.

La Rouvraye.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 fév., à 3 heures

4 Marche,	Gang'l.
Chants de Guerre, ouv.,	Andrieux.
Valse des Officiers,	de Beaufort
La Fille du Mme Angot, fant.,	Lecocq.
Sylvia, polka,	Coquelin.

Le Chef de musique, X. Latour.

FÉVRIER BISSEXTILE

La fantaisie qui a poussé cette année le mois de février à s'allonger d'un jour, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. *Le Temps*, cet inlassable fanchéur, n'a pas le caractère assez gai pour jouer ainsi de vilains tours aux humains. Si donc notre février boiteux possède un jour de trop, c'est par une inéluctable nécessité dont l'origine se perd dans la nuit des âges. Nous allons essayer de la retracer.

La vie civile des peuples doit forcément se conformer aux saisons ; il est indispensable que les différentes phases de l'année civile, destinée à mesurer le temps, soient en concordance aussi parfaite que possible avec le retour des phénomènes astronomiques qui produisent les variations saisonnières.

Il fut un temps où il n'en allait pas ainsi. Certains empereurs romains, désireux de prolonger l'époque des fêtes, ne se gênaient pas pour ajouter quelques semaines, voire plusieurs mois à l'année. L'an 708 de Rome (46 avant J. C.) n'eut pas moins de 446 jours. Ce n'est que plus tard que l'on s'aperçut des inconvénients de cette étrange méthode et que l'on songea à y mettre bon ordre.

Les nations occidentales ont adopté l'année solaire, c'est-à-dire celle qui doit être calquée sur la révolution de la Terre autour du Soleil. Nous savons, depuis Galilée, que malgré les apparences, c'est la Terre qui tourne autour du Soleil en 365 jours et un quart de jour soit un peu moins de six heures.

Si toutes nos années étaient comptées invariablement pour 365 jours, l'année civile et l'année solaire ne concorderaient plus.

Pour arriver à cette concordance, il avait été décidé, sous Julien l'Apostat, empereur romain, que l'année civile serait de 365 jours 6 heures, et qu'en conséquence, sur quatre années, les trois premières seraient de 365 jours et la quatrième de 366. C'est là l'origine de l'année dite bissextile (dont le chiffre est divisible par 4). Le jour supplémentaire est ajouté au mois de février.

Mais dans ce calcul, ce nombre de six heures était exagéré ; la révolution de la Terre autour du Soleil ne dure que 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes, soit 11 minutes 11 secondes de moins que le chiffre admis. Ces 11 minutes 11 secondes, multipliées par 128 années, font un jour. Il faut donc, tous les 128 ans, supprimer un jour bissextile.

Ce jour supplémentaire, ajouté tous les quatre ans, est donc trop fort de 44 minutes tous les 128 ans

la terre dure exactement 365 jours, 5 heures 48 minutes et quelques secondes. Par suite de cette erreur de calcul, au bout de 130 ans, l'année civile était en retard d'un jour. En l'année 1582, on la faisait dix jours de retard.

Ce fut alors que le pape Grégoire XIII décida que, pour cette année 1582, on passerait en un seul jour du 4 octobre au 12 octobre; puis, pour l'avenir, il établit la règle suivante qui est encore en vigueur :

1. — Conformément à la règle Julienne, février comprendra un jour de plus tous les ans dont le chiffre sera divisible par 4.

2°. — Sur 400 ans, on supprimera 3 années bissextiles, afin de ne pas retomber dans l'erreur précédente. Ces trois années bissextiles supprimées sont les années séculaires, sauf une sur quatre. Ainsi l'année 1600 a été bissextile, mais les années 1700, 1800, 1900 ne l'ont pas été, et l'année 2000 le sera. D'ici là, le roi, l'âne et nous seront morts, ou bien près !...

Telle est la réforme grégorienne qui assure la concordance entre l'année civile et l'année solaire, avec un retard insignifiant de l'année civile, retard d'un jour en 4.000 ans environ.

Les Russes, n'ayant pas adopté la réforme grégorienne, ont encore accentué le retard résultant de l'erreur de calcul de Julien. Ce nouveau retard est de deux jours; leurs dates sont donc antérieures aux nôtres de 12 jours. Mais il est question de faire cesser cette divergence.

Quant aux peuples Orientaux, ils ont basé leur calendrier non pas sur le soleil, mais sur la lune. Les Arabes ont une année lunaire de 354 jours. Les jours commencent au lever du soleil.

Les Chinois ont également une année lunaire dont les jours commencent à minuit.

Dans le calendrier Républicain, l'année commençait le 22 septembre, date de la proclamation de la République. Février portait 30 jours, comme les camarades, mais on ajoutait à la fin de l'année 5 jours appelés « Sans culottides, » et 6 jours en années bissextiles. Mais il y a belle lurette qu'on est revenu à l'ancienne mesure Grégorienne.

Le Temps est bien vieux, mais il court toujours aussi vite...

A. CAPELLO.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Les Obsèques de M. le Comte Forcioli-Conti

Les obsèques de M. le comte François Forcioli-Conti, ont revêtu le caractère d'un deuil général.

Samedi matin, à 10 heures et demie, au moment de la levée du corps, le cours Grandval était noir de monde. Toutes les classes de la société ajaccienne étaient représentées.

A l'heure indiquée, le cortège se met en marche, précédé d'une vingtaine de couronnes offertes par les nombreux parents et amis du défunt.

Toutes les confréries, les membres du clergé ajaccien étaient présents.

A la cathédrale, la bière est déposée sur un magnifique catafalque, élevé par les soins du clergé ajaccien.

On chante le grand'messe, et c'est Mgr Desanti qui donne l'absoute.

A midi le cortège se remet en marche.

La musique municipale joue la « Marche de Chopin ».

Le char funèbre apparaît tout couvert de fleurs naturelles.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. le Colonel Campi; Olivieri, juge; le commandant Nicoli, premier adjoint; Toussaint, archiviste départementale; Franceschi, président du Syndicat d'Initiative; et San-Vito Aleta, ancien conseil, conseiller municipal.

Le deuil était conduit par MM. Etienne Ludovic Forcioli-Conti, Vincent Gregori, Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio; Pugliesi Joseph, ancien maire, Paoli, et le Conseil municipal qui est au complet.

A la chapelle funéraire des discours sont prononcés par M. Jacques Stephanopoli, adjoint au maire, conseiller général, au nom du Conseil municipal; par M. Bodoy, ancien maire; et par M. San-Vito Aleta, ami personnel du défunt.

Tous, en termes émus, ont retracé la vie si bien remplie de cet homme de bien et de la bien qui laissera dans notre département d'unanimes regrets.

Discours de M. Stephanopoli

Messieurs,

Le conseil municipal d'Ajaccio vient s'incliner respectueusement devant la dépouille mortelle de M. Forcioli-Conti, ancien maire de la ville.

Il salue en lui un des plus nobles enfants de la cité. Rendant hommage à ses hautes vertus, il apporte avec émotion le témoignage des regrets unanimes que tous les Ajacciens ressentent de la disparition d'un citoyen parfait, qui restera dans la mémoire de tous, comme un modèle du devoir patriotique et de la correction politique.

Interprète de la population, le conseil municipal présente à sa veuve et à ses enfants éplorés la très douloureuse expression de ses sentiments et salue une dernière fois un Ajaccien qui a particulièrement honoré sa ville natale qu'il aimait tant.

M. Bodoy, ancien maire, retraça ensuite la carrière du regretté défunt comme maire d'Ajaccio.

Discours de M. Bodoy

Messieurs,

Le peuple d'Ajaccio pleure aujourd'hui le maire qui a laissé de son passage à l'Hôtel-de-Ville des souvenirs ineffaçables.

Nommé premier conseiller municipal, à l'âge où il était à peine éligible, M. le comte François Forcioli-Conti fut désigné par la faveur populaire au choix du gouvernement qui par décret du 29 octobre 1873 lui confia l'administration de notre cité.

Deux ans après, le 29 octobre 1875, le même gouvernement, devenu inquiet de la popularité croissante de M. Forcioli-Conti, le relève de ses fonctions sous un prétexte que je n'ai pas à reppeler.

Ce maire de 25 ans fut un administrateur exemplaire et son œuvre mérite les plus grands éloges.

En arrivant à la mairie il trouva la situation budgétaire dans un état peu brillant. Il s'appliqua avec méthode à réduire la dette communale et à asseoir sur d'excellentes bases les finances de la ville.

Les résultats ne se firent pas attendre. En moins de deux ans il avait les disponibilités nécessaires pour transformer la place Bonaparte en un square magnifique dont la dépense était évaluée à 50.000 francs environ.

C'est sous son administration que fut ouvert le chemin de Salario, que fut créé le quartier de l'ancienne gendarmerie, que fut agrandi et aménagé le cimetière communal, que fut décidée la construction d'un temple de la religion réformée, ardemment désiré par les membres de la colonie étrangère, et qui devait donner une plus grande extension à notre station hivernale.

Retiré dans la vie privée, M. Forcioli-Conti conserva ses loisirs à faire connaître et aimer la ville d'Ajaccio qui a toujours fait l'objet de sa constante sollicitude.

Par son écrits et par ses œuvres M. Forcioli-Conti s'est attiré la profonde reconnaissance des Ajacciens. Sa mémoire ne périra pas.

Adieu, Monsieur le Comte, dormez en paix.

Enfin, M. San Vita Aleta, ancien conseil de France, lui adresse le dernier adieu en la qualité d'ami personnel du défunt :

Nous le publierons demain.

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à 4 heures sous la présidence de M. Pugliesi-Conti.

Par suite du décès de M. Forcioli Conti, ancien maire de la ville, la séance a été levée en signe de deuil.

La séance a été renvoyée à lundi soir, à 8 heures.

Félicitations

M. Séré, le sympathique commissaire de police de notre ville, vient d'être nommé commissaire central à Alais (Gard).

C'est un bel avancement que reçoit M. Séré, et nous sommes heureux de l'en féliciter.

Prise d'armes

A l'occasion de la remise de la croix d'officier de la Légion d'honneur, au chef de bataillon en retraite Rocaserra, le commandant d'armes a passé la revue des troupes de la garnison, sur la place du Diamant, à 10 heures du matin.

C'est le lieutenant-colonel Campi, commandant le 11ème territorial, commandeur de la Légion d'honneur, qui a décoré le nouveau promu.

La cérémonie a été clôturée par un brillant défilé des troupes.

Nos Hivernants

Sont arrivés ce matin de Marseille : Mme Stewarde, Mme et M. Jacques Nars, Mme et Major Thomas, Mlle Tatham.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Vol avec effraction

Des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits à l'aide de fausses clefs, au domicile de Mme Nunzi Barbo, 49 ans, épicière, demeurant rue Roi de Rome, 2.

Ils ont dû se retirer bredouilles, après *une visite minutieuse, mais inutile, de* tous les meubles.

Etat Civil

NAISSANCES.

Patti Joseph-Marie. — Antonini Françoise.

DÉCÈS

Masselli Mathieu, 65 ans. — Simeoni Xavier-Louis. — Poli Dominique, cordonnier, 60 ans.

CONCOURS

Pour le Surnumérariat des Postes et des Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu, le jeudi 2 et vendredi 3 avril 1908 au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1m 54 au minimum, âgés de 18 ans au moins au 2 avril 1908 et de 25 ans au plus au 1er janvier 1908.

Par exception peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de services dans l'Administration des Postes et des Télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans au 1er janvier 1908. Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables *au plus tard le 30 novembre 1908.*

Il sera fait une application stricte des dispositions ci-dessus *et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération.*

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et des Télégraphes *de leur département*, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 7 mars 1908 au soir.

Syndicat Agricole

Les adhérents du Syndicat Agricole de la Corse qui ont demandé des Scories de déphosphoration sont priés de se présenter au bureau du Syndicat où un bon leur sera délivré pour retirer leurs Scories sur quai.

Le prix est maintenu à 69 fr. la tonne plus les frais accessoires de chargement sur wagon, s'il y lieu.

Bulletin Financier

Paris, 30 janvier 1908.

A l'exception des Fonds d'Etats qui s'inscrivent en plus-value notable, surtout notre Rente à 98,32 et les Séries Russes, le marché est à peu près très calme. Bonne tenue des Actions de Crédit. Le Crédit Foncier progresse à 682. Valeurs industrielles et de traction dans leurs cours de la veille. Suez 4.540. Lourdeur des valeurs cuprifères. Rio 1.871.

En Bourse, l'obligation 5 0/0 Nord du Brésil est astreignante à 490 fr. en raison de son revenu et de son prime de remboursement de 100 fr. Les obligations 5 0/0 Buenos Ayres Midland Railway ont été marché suivi à 481.50. Progrès de l'action Ouest Africain Français à 345 et de la part à 442. L'obligation Forces Motrices de la Haute Durance se maintient à 493. L'émission commencera en octobre prochain.

Les actions privilégiées 4 0/0 de la Société française d'Exploitations Hôtelières qui auront introduites le 1er février, regoivent un intérêt garanti de 4 0/0 jusqu'à fin 1909 temps nécessaire à la construction de la ligne reliant la gare de Graissessac à Plaisance (Hérault), au puits même des bâtiments de la mine.

On annonce la très prochaine apparition en banque au comptant, sous les auspices de la Maison E. Dasfonaux et Pabre Frères d'une nouvelle valeur d'Etain : l'action des Mines de Monteban (Creuse) qui se présente comme une importante révélation minière.

Chemins Français inchangés.

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi 4 février 1908

Grande soirée de Gala

LA CAGNOTTE

Comédie en 4 actes de Labiche.

Entre le 2e et 4e acte :

GRAND INTERMÈDE

avec le concours de

M. BIMAUS, chef d'orchestre,

M. MERLY, ténor,

Mme BIMAUS, forte chanteuse,

qui se feront entendre dans *Le Trouvère*, grand opéra de Verdi, (final du 4e act.).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 fév.

Thermomètre : 7 heures du matin : 4 5 à midi 10°, 7 heures du soir : 7° Maxima 10°, Minima + 4.

Baromètre : 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 760 mm. 4 heures du soir : 761 mm.

Vent : Dans la matinée, N. E. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, Couvert, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 9 mm.

Départ de M. le Préfet

M. Chatel, notre bien sympathique préfet, est reparti pour Ajaccio par le train de midi.

Courriers en retard

Le *Liamone*, le paquebot *rapide* de la Compagnie Fraissinet, est arrivé avec *trois heures* de retard.

Les dépêches du Continent, venant de Calvi le dimanche soir, ne sont arrivées à Bastia que lundi vers 11 heures du matin.

Troupes coloniales

M. Gassino, médecin aide major de 1re classe rentré de l'Inde, est affecté au 3e rég. d'artillerie coloniale, à Toulon.

M. Griscelli, médecin aide major de 2e classe au 16e colonial, au corps d'occupation de Chine, est autorisé à passer une 3e année aux colonies.

Nécrologie

Mme veuve Baril née Maria est décédée dimanche; elle était âgée de 81 ans. Les obsèques ont eu lieu hier, à une heure de relevée. Sa famille a reçu, en cette pénible circonstance, les condoléances des nombreux amis qu'elle compte dans notre ville.

M. Pierre Berti conduisait le deuil de sa mère, entouré de ses nombreux parents. Chacun s'est associé à sa douleur et a pris part aux regrets qu'a causés la mort de cette bonne mère de famille.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean.

Nous adressons à M. Pierre Berti, aux familles Berti et Maria nos bien sincères condoléances.

Ponts et Chaussées

M. Vernet Urbain, déclaré admissible à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, à la suite du concours de 1905, est nommé conducteur de 4e classe, et attaché au service des travaux publics en Algérie.

Ecole de Saint-Cyr

La queue avec trousseau a été accordée à MM. Bonaccorsi Gabriel, Ciamballi Joseph-Dominique, Colonna de Leca Dominique-Marie et Vincensini Désiré-Paul Sylvestre, élèves à l'Ecole spéciale militaire.

Octroi de Paris

Sont nommés commis ambulants à l'octroi de Paris MM. Locatardi, ex-adjudant au 74e; Mignucci, ex-adjudant au 21e; Valle, ex-adjudant au 10e colonial.

Prisons

M. Leandri Philippe Antoine a été nommé gardien ordinaire à la prison centrale de Lambèse.

Surnuméraires des Postes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu les 2 et 3 avril 1908, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Apprenti-pâtissier

On demande un apprenti-pâtissier, s'adresser à la « Bonbonnière. »

Charité

Nous vecons recommander à la pitié des personnes charitables de la ville de Bastia, une mère de famille, veuve de trois enfants, qui se trouve dans le dénuement le plus complet.

Les plus petites oboles seront reçues au bureau de notre journal où l'on se chargera de les faire parvenir à cette pauvre veuve, si digne d'intérêt.

Etat-Civil

NAISSANCES

Paoli Charles-Jean. — Lota Vincent-François. — Antonini Rose Adrienne.

DÉCÈS

Agostini Marie, mariée, 35 ans, de Bastia.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

EMBALLEUR

M. François Tusi

Ouvrier emballeur

Déballages et déménagements

S'adresser aux magasins d'ameublement A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Padulone.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia; pour visiter à Giamarchi Antoine, Vescovato.

VENTE de vigne américaine greffée 110 fr. le mille, Rupestris ruciné à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

PLUS de CHEVAUX BOITEUX

PLUS de PIED, ni MARQUES, ni TARES

BAUME CAUSTIQUE

J.E GOMBAULT

FONDANT GOMBAULT

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	1er fév.	3 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	96.40	96.45
Rentes de 3 0/0 amortis.	97.35	97.20
	ex-coupon.	

Conseil des Ministres

Paris, 3 février.

Le Conseil des ministres qui devait être tenu demain matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières, est ajourné à jeudi prochain.

AU HAVRE

FIN TRAGIQUE du commandant de la « Bretagne »

Paris, 3 février.

Le commandant du Transatlantique *Bretagne*, mouillé dans le port du Havre, est tombé accidentellement dans le bassin et s'est noyé.

SUD-ORANAIS

Tourmente de Neige à Aïn-Sefra

Vingt Légionnaires enfouis sous la neige

Oran, 3 février.

La neige est tombée en grande abondance dans la région de Aïn-Sefra.

Une compagnie du 1er régiment étranger a été surprise, en cours de route, par une tourmente.

D'après les derniers renseignements reçus, vingt légionnaires seraient enfouis sous la neige.

Un fort détachement de troupes de différentes armes est parti pour les délivrer, mais on craint qu'il n'arrive trop tard.

Les Morts du Jour

Le procureur général Manau

Paris, 3 février.

On annonce la mort de M. Manau, ancien procureur général près la Cour de Cassation, décédé à l'âge de 85 ans.

Ce magistrat s'était rendu célèbre par la très grande partialité qu'il avait montrée dans le procès Dreyfus.

MONTPELLIER

GRANDES FÊTES *en l'honneur* DE JACQUES D'ARAGON

Montpellier, 3 février.

De très belles fêtes ont eu lieu hier et aujourd'hui, à l'occasion du septième centenaire de la naissance, à Montpellier, de Jacques le Conquérant, le glorieux fils de Marie, « la gentil dona de Monspeller. »

Jacques d'Aragon, fils de Pierre II, roi d'Aragon et de Marie de Montpellier, hérita des Guillem, naquit à Montpellier dans la nuit du 1er au 2 février 1208, au palais Tour nemire, qui s'élevait sur l'emplacement du Plan Pastoret actuel.

Les fêtes ont été annoncées par une grande retraite aux flambeaux, à laquelle avaient pris part la musique du 81e régiment d'infanterie, et la Philharmonique « Sainte-Cécile », qui ont joué sur tout le parcours les hymnes nationaux espagnol, catalan et français.

A minuit a commencé le bal offert par les Etudiants.

Ce bal a obtenu un succès considérable.

Les danses se sont prolongées jusqu'à 7 heures du matin.

Le matin, à 9 heures, grande réception des délégués espagnols, à la gare, avec le concours des musiques militaires et civiles.

A 10 heures, a eu lieu une grande cérémonie à la Tour des Pins, dernier vestige des remparts.

Les délégués espagnols ont déposé *des couronnes et des gerbes de fleurs* sur le tombeau de Jacques d'Aragon.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Cette cérémonie terminée, le comité des fêtes a offert un apéritif d'honneur aux délégués espagnols.

A 2 heures, une grande solennité artistique et littéraire avait attiré, à la salle des concerts, une foule énorme.

La musique du 2e génie avait prêté son gracieux concours.

Le programme comportait des discours et poèmes catalans, romains, languedociens et français, ainsi que des morceaux de musique languedocienne, catalane et française du quatorzième siècle.

A 6 heures du soir, un grand banquet était offert aux délégations espagnoles.

L'ASSASSINAT du Roi de Portugal ET DU PRINCE HÉRITIER

Nouveaux Détails

Paris, 3 février.

L'indignation contre les auteurs du terrible drame de Lisbonne est générale en France et dans toute l'Europe.

La presse de tous les pays ne manque pas de faire ressortir l'émotion que produisit au sein des populations la nouvelle de cet horrible assassinat.

Les journaux d'aujourd'hui donnent de nouveaux détails sur le complot tramé contre la famille royale de Portugal.

Les régicides ne seraient que des sicaires

Les assassins du roi Carlos et de son fils étaient au nombre de six. Ils étaient armés de carabines et de revolvers qu'ils tenaient cachés sous leurs manteaux.

Ces régicides n'ont pas été guidés par une idée qui, quoiqu'elle soit condamnable à tous les points de vue, peut encore servir d'excuse à ces lâches criminels.

Ceux qui ont commis ces horribles assassinats étaient de simples sicaires, soudoyés par les agitateurs politiques, ennemis du Gouvernement. Ce qui le prouve, c'est que parmi les morts se trouve un Français, sur lequel on a trouvé une ceinture remplie d'argent.

D'ailleurs, le bruit avait couru depuis longtemps que la révolution éclaterait le 31 janvier, anniversaire du soulèvement d'Oporto.

Le premier Ministre est assailli dans sa propre maison.

Aussitôt après l'attentat criminel, un groupe armé assaillit la maison du premier ministre du Portugal, M. Franco.

Plusieurs décharges d'armes à feu furent entendues; heureusement que personne n'a été atteint.

La demeure du dictateur est située à Carnide, près de Lisbonne.

Réunion extraordinaire du Conseil d'Etat

Hier soir, le Conseil d'Etat, présidé par le nouveau roi Manoel, a tenu une séance extraordinaire.

M. Castro, le plus ancien conseiller d'Etat a exprimé la profonde réprobation du Conseil pour le crime horrible qui a été commis.

Il manifeste l'espoir que le nouveau roi apportera une très grande félicité au pays.

Les reines Amélie et Maria Pia, ainsi que le duc d'Oporto assistaient à la séance du Conseil d'Etat.

La concentration monarchiste

Le premier ministre Franco et les chefs du parti monarchiste prorosèrent au roi une concentration monarchiste.

Le roi accepta cette proposition.

Tous les conseillers sont favorables à la concentration monarchiste.

Démission du cabinet Franco

M. Franco et tous ses ministres donnèrent aussitôt leur démission qui fut acceptée par le roi.

Le nouveau Cabinet

Le cabinet Franco a été remplacé par un ministère de concentration monarchiste.

La présidence de ce nouveau ministère est confiée à l'amiral Ferreira.

Ce fait est considéré comme ayant une grande portée pour les intérêts du pays.

La date des funérailles

La date des funérailles du roi Carlos Ier et de son fils a été fixée au dix février.

Les forces navales à Lisbonne

Le bruit court que l'escadre anglaise de l'Atlantique et un croiseur espagnol iront à Lisbonne. Ils seraient prêts à intervenir en faveur du nouveau roi, dans le cas où des troubles se produiraient.

La proclamation du Roi

Dans la proclamation au royaume, le nouveau roi, pour se conformer aux règles de la constitution, jure de maintenir la religion catholique et l'intégrité du royaume, d'observer la constitution politique de la nation portugaise, et des autres lois du royaume, ainsi que de travailler dans l'intérêt du bien général.

Le roi renouvellera bientôt son serment devant les Cortès.

Le ministre de France à Lisbonne

Notre ministre de France à Lisbonne est allé présenter ses condoléances au nouveau roi, à la reine Amélie et à la Reine mère. Il leur a dit combien, dans toute la France, était grande la part que l'on prenait au deuil de la famille royale.

Départ de M. Franco

Lisbonne, 3 février.

L'ex-premier ministre de Portugal, M. Franco, a quitté aujourd'hui Lisbonne et le Portugal, par prudence, pour échapper aux complots que les anarchistes trament contre sa personne.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'ASSASSINAT du Roi de Portugal et du Prince Héritier

Au début de la séance, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce à la Chambre l'assassinat du roi de Portugal Carlos Ier et de son fils, le prince héritier.

M. Pichon s'exprime en ces termes :

« Cet horrible assassinat ne peut trouver d'excuse dans aucune âme française.

» Pour l'honneur du Parlement, nous sommes unanimes à flétrir cet assassinat.

» Le gouvernement français a fait parvenir immédiatement l'expression de ses sincères condoléances à la reine Amélie et au gouvernement portugais.

» Je sais sûr, dit en terminant, M. Pichon, d'avoir été l'interprète fidèle des sentiments de la Chambre et *du pays tout entier.* »

M. Brisson

Le président de la Chambre s'exprime ensuite en ces termes :

« La Chambre me permettra de m'associer et de l'associer tout entière aux sentiments exprimés par le gouvernement.

Protestation des Socialistes

Les représentants du parti socialiste protestent contre les sentiments exprimés par le président.

Leurs protestations sont accueillies par les huées formidables de tous les autres membres de la Chambre, qui adoptent par mains levées la proposition du président.

Projet de loi d'intérêt local

La Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Lebrun sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement dans le département de Meurthe-et-Moselle, d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie de un mètre, de Lunéville à Blâmont, avec embranchement sur Badonviller et sur Jolivet.

L'Impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Pelletan

député radical des Bouches-du-Rhône, monte à la tribune, et reprend le discours qu'il avait commencé vendredi.

« Nous sommes, dit-il, partisans d'un impôt qui dégrève le petit campagnard et qui pèse plus lourdement sur les riches.

» On assez médit du projet que nous leur apportons; pourtant, il a lui aussi son mérite. »

L'orateur réfute ensuite les critiques qu'on a faites M. Aimond dans son discours, chiffres en mains, il prouve que l'agriculture sera dégrevée d'au moins 50 0/0.

« Le revenu réel de 500 francs subira une réduction de cent francs et non de cent cinquante francs, comme on le prétendait.

« La contribution personnelle et mobilière disparaîtra dans la plupart des cas sans être remplacée; voilà le dégrèvement.

« Quant à l'impôt foncier il est à la charge du propriétaire, le projet ne peut pas modifier la situation. »

Toute la séance a été occupée par le discours de M. Pelletan qui demanda d'adopter le projet Caillaux, afin de démolir notre système archaïque de fiscalité.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 heures et quart.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Joseph de Montera-Casanova, M. Hyacinthe de Montera junior, avocat à la Cour d'Appel, Mme de Montera-Battistini, Mlles Catherine et Félicité de Montera, M. Louis de Montera, étudiant en droit, MM. Pierre et Fernand de Montera, Mlle Lucie de Montera;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Hyacinthe de Montera

Avocat

Ancien premier Avocat général Chevalier de la Légion d'honneur Conseiller municipal

leur bien-aimé père, grand-père et arrière grand-père, décédé à Bastia, le 3 février 1908, muni des Sacrements de l'Eglise.

Un avis ultérieur fera connaître la date de l'enterrement.

Priez pour lui !

(SANTA REPARATA DE BALAGNE)

M. Jean Salvini et ses enfants; M. Charles Lanata et ses enfants; Mme veuve Vincent Salvini et son enfant; Mme et M. Romulus Lanata, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, et leurs enfants; Mme veuve Etienne Lanata et ses enfants; M. Louis Lanata; M. Jean-Baptiste Lanata et ses enfants; M. Ernest Biasini;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie SALVINI

Née LANATA

leur épouse, mère, fille, sœur, nièce et tante, décédée à Santa Reparata de Balagne, le 2 février, dans sa 27e année.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE

Mandarines et Oranges de Montesoro

S'adresser au jardin Ajaccio.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie sorte de Patrimonio.

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES

pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES *PIEUX POUR LA VIGNE*

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE
RICINE VAILLE
DÉLICIEUX ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.
Bascules, appareils acéty'ène, étagères.
Chevaux et poulains.
Voitures, charrettes et camions.
S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans dans ambulants — qui disent chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
1 fr. par an
PARIS

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Le flacon 1.50

LA
POUDRE BESSIÈRE
est le seul remède vraiment **EFFICACE et INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'**estomac**, du **foie**, des **reins**, des **intestins**, de **constipation** dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *ballonnement*, etc.., sont des plus graves.
De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.
Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :
avec la POUDRE BESSIÈRE
Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement **TONIQUE**, mais encore **LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.
Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.
Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 franco
Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)
Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
MARRON ET GRIS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

CHLORO-ANÉMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL au Quina, Kola et Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**
Aliment préféré des enfants

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Seul Ferrugineux autorisé à contenir des sels de Fer et de Manganèse sous forme soluble par la
CONFITURE de St VINCENT de PAUL

GUÉRISON RADICALE
SANTAL BIN

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles
TUYAUX EN FONTE EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

C^IE GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 36 — MERCREDI 5 FÉVRIER 1908

00069

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui. Sainte Agathe.
Soleil : (Heure nationale)
Lever 6 h 45 m. — Coucher 4 h 47 s.
Premier quart le 8 Pleine Lune le 15.
Fête de Demain : Saint Jean Grisostome.

4 FEVRIER

DEUILS MARITIMES

Encore une fois, le pays breton est en deuil. Trois des voiliers qui, au printemps dernier, étaient partis pour Terre-Neuve et les mers inclémentes d'Islande, ne sont pas revenus. Les fiancées et les mères attendront longtemps le retour de leurs « gâs » ; jusqu'en décembre, tout espoir n'est pas perdu, et chaque jour, elles sont allées à la côte, scrutant le large de leurs yeux aveuglés de larmes. Mais à quoi bon, tout est bien fini, maintenant ; plus jamais ils ne reviendront, les beaux gars bretons...

Ils sont coulés au fond, en tas...

chante la complainte de Yann Nibor. Tous les ans, il en périt ainsi quelques centaines, et jusqu'ici, on s'était contenté de montrer le poing à la mer ; nulle mesure n'avait été prise, et il a fallu qu'une hécatombe plus lamentable que jamais soit encore cette année sacrifiée, pour qu'on se décidât enfin à agir.

Pour comprendre la raison de pareils désastres, il faut savoir dans quelles conditions est effectué le rapatriement des « terre-neuvas ». Nos coufrères bretons Théophile Janvrais et Charles Le Goffic, qui n'ont cessé d'appeler l'attention publique sur ces tristesses, vont nous l'expliquer. A l'aller, trois mille pêcheurs sont embarqués sur des steamers ou même des voiliers d'un trop faible tonnage pour de telles cargaisons humaines ; on les empile à fond de cale, et c'est dans les conditions les plus malsaines, dans la plus honteuse des promiscuités, et d'ailleurs en état continuel d'ivresse, que le voyage a lieu.

Le retour s'effectue dans des conditions plus lamentables encore. Faute de steamers, des vieux bateaux, à peine en état de prendre la mer, aménagés pour vingt hommes d'équipage au plus, et déjà surchargés de morue, embarquent jusqu'à cent passagers. Des bâtiments ainsi alourdis n'offrent aucune résistance aux éléments ; le moindre accident se transforme en catastrophe. « Ah ! s'écrie Le Goffic, les scènes qu'on ne saura jamais et qu'on devine, le tragique immense de ces agonies collectives, le drame de ces dernières minutes, à fond de cale ou sur le pont, en proie à l'horreur anarchique d'une cohue de démentis ! »

Mais si, par bonheur, ces bateaux arrivent au port, un autre danger, tout aussi terrible a fait son œuvre : c'est l'alcoolisme, les honteuses beuveries de tord-boyaux, par des malheureux déjà ivres-morts, durant deux mois. Comme on n'a pas emporté de vivres en quantité suffisante pour tout le monde, on noie la révolte latente dans l'ivresse, on distribue double, triple ration d'alcool frelaté, on en distribue à discrétion, et les malheureux s'endorment dans l'hébétude avec le cauchemar de l'impossible félicité qui les attend au port... « Il faut, dit Tu. Janvrais, avoir vu arriver dans les ports de Cancale, de Saint-Servan, de Saint-Malo, ces bâtiments terre-neuviers rentrant des Bancs après avoir touché la Colonie. Là, dans la cale bondée de morue salée en vrac, au milieu de tonneaux d'huile et de coffres de marins, sur des tas de paille pourrie, gâtée par des déjections de toutes sortes, vautrés, les terre-neuvas, continuellement ivres et dans une atmosphère atroce, dans un espace où la moindre hygiène interdirait d'y mettre dix fois moins d'êtres humains. Et souvent, au départ de Saint-Pierre, comme pendant la traversée, il n'y a pas quatre matelots du bord en état de conduire le navire... »

Le 17 avril dernier, une loi a été votée, qui est malheureusement venue trop tard pour avoir son effet sur la dernière campagne de pêche. Elle prévoit les règles générales d'après lesquelles sera calculée, pour les navires, le nombre maximum de passagers.

Le ministre de la Marine vient de compléter ces dispositions par deux décrets en date des 9 et 13 janvier, qui, bien que tardifs, n'en auront pas moins les plus heureuses conséquences pour la vie et la moralité de cette race si robuste de marins-pêcheurs, décimée par la mer et par son vice d'alcoolisme.

Ces décrets règlementent la nourriture et le confortable du bord ; ils prescrivent que les bateaux soient munis d'engins de sauvetage. Enfin, chaque pêcheur aura droit, par jour, à 750 grammes de pain ou biscuit, 150 grammes de viande, 500 grammes de pommes de terre ou 100 grammes de légumes secs, 40 grammes de beurre, 25 grammes de café, 2 litres d'eau potable ; du sucre, du lait, des œufs ; enfin, seulement 15 centilitres d'eau-de-vie à 42° par jour et par marin majeur.

Souhaitons de tout notre cœur de Français, que ces mesures d'humanité marquent la fin de cette honte de l'alcoolisme des marins, qui atrophie l'une des races les plus anciennes et les plus vigoureuses de la terre. Souhaitons aussi qu'elles préviennent tant de désastreux naufrages, tant d'hécatombes de pauvres « gâs » coulés en pleine mer, dans la nuit immense, on ne sait où..., dont les deuils font de nos si riantes côtes bretonnes, des lieux de désolation et de misère.

C. DES CORDELIERS.

Lire à la troisième page
«NOS TÉLÉGRAMMES»

ENCORE LA QUESTION DU GRAND HOTEL

En dépit des conseils que lui-même a déclaré avoir reçus de la plupart de ses amis, le rédacteur anonyme du *Sillon* qui s'était livré, il y a quelque temps, à des critiques sur certains actes du Syndicat d'initiative de Bastia, revient sur la question de la construction du grand hôtel projeté.

Cette fois, il ne discute plus l'emplacement désigné au fond de la place Saint-Nicolas. Ses critiques portent uniquement sur le choix de l'architecte. D'après lui, il ne fallait pas mettre l'affaire entre les mains d'un architecte étranger au pays, et il ne fallait pas non plus appeler pour la construction de l'hôtel, l'aide des capitaux étrangers.

A quel architecte le *Sillon* a-t-il voulu faire allusion ? On a lu dans le procès-verbal de la réunion du Syndicat d'initiative de Bastia que M. François Fratacci, architecte établi à Nice, a présenté des plans qui sont de nature à recevoir l'agrément du Syndicat et de toutes les personnes qui s'intéressent à la prospérité de notre ville. Décoration extérieure, confort moderne, abri contre les vents d'Ouest et du Nord, tout s'y trouve réuni. Or, M. Fratacci est Corse et Bastiais par sang. Ancien boursier du legs Sisco, il dut, pour donner cours à ses belles aptitudes, chercher un milieu où elles pussent se développer. Il s'établit à Nice et conquit en peu de temps une clientèle sérieuse de capitalistes qui lui confièrent divers travaux dont il se tira avec le plus grand honneur. Cet architecte bastiais rêve aujourd'hui d'attacher son nom au bâtiment grandiose qui ornera notre magnifique place Saint-Nicolas et créera un nouveau courant de voyageurs vers nos rives pittores ques. Qui peut lui en vouloir ?

D'ailleurs, qu'est-ce qui empêcherait d'autres architectes de Bastia de se mettre sur les rangs ? Nous savons bien qu'il y a dans notre ville des architectes de valeur qui ont fait depuis longtemps leurs preuves. Pourquoi aucun d'eux ne s'est-il jamais occupé d'un projet de construction d'un grand hôtel ? Auraient-ils eu, dans tous les cas, le courage qu'a eu M. Fratacci, de fabriquer à leurs frais et risques, sans grandes chances de réussite, des plans aussi compliqués que les siens qui lui ont certainement demandé plusieurs semaines de travail ?

En second lieu, le *Sillon* ne voudrait pas qu'on fît appel aux capitaux étrangers. Il est surprenant de trouver une idée aussi paradoxale dans un journal pondéré qui se flatte de vouloir le bien du pays. On a toujours entendu dire que le rêve d'un bon Corse serait d'attirer chez nous les capitaux étrangers qui nous font malheureusement et sans lesquels aucune grosse entreprise industrielle ne peut aboutir chez nous. Surtout, cette affaire de l'hôtel, tout le monde désirerait qu'elle fût terminée avec la contribution des capitaux de la Côte d'Azur que nous devons tenir à intéresser à nos prog ès touristiques. Il plaît au rédacteur du *Sillon* de penser le contraire. Gageons qu'il est seul de son avis en Corse, nous sommes sûrs de gagner le pari.

Vraiment, les premières critiques du *Sillon* valaient mieux que ses dernières observations dont la nature semblerait faire croire à un parti pris, si nous n'étions pas certains de sa bonne foi. Qu'il se joigne à nous pour applaudir aux efforts du Syndicat et pour tâcher de les seconder au lieu de les entraver, c'est en quoi il fera certainement œuvre bien meilleure.

F.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

A propos du message de Roosevelt :

« Le message du Président des Etats-Unis est un document d'une haute portée politique. Il est d'une netteté, d'une franchise, d'une vigueur qui ne laissent rien à désirer. Il est d'un homme qui a le sentiment de ses responsabilités et qui ne veut pas les décliner. Il est d'un homme qui a le courage de ses opinions et qui ne veut pas les dissimuler. Il est d'un homme qui a le souci de l'avenir et qui ne veut pas le compromettre. Il est d'un homme qui a le respect de la loi et qui ne veut pas qu'on la viole. Il est d'un homme qui a le goût de la justice et qui ne veut pas qu'on la méconnaisse. Il est d'un homme qui a le culte de la liberté et qui ne veut pas qu'on la détruise. Il est d'un homme qui a le sentiment de la dignité et qui ne veut pas qu'on la bafoue. Il est d'un homme qui a le sentiment de la grandeur et qui ne veut pas qu'on la rabaisse. Il est d'un homme qui a le sentiment de la force et qui ne veut pas qu'on la gaspille. Il est d'un homme qui a le sentiment de la paix et qui ne veut pas qu'on la trouble. Il est d'un homme qui a le sentiment de la justice et qui ne veut pas qu'on la viole. Il est d'un homme qui a le sentiment de la liberté et qui ne veut pas qu'on la détruise. Il est d'un homme qui a le sentiment de la dignité et qui ne veut pas qu'on la bafoue. Il est d'un homme qui a le sentiment de la grandeur et qui ne veut pas qu'on la rabaisse. Il est d'un homme qui a le sentiment de la force et qui ne veut pas qu'on la gaspille. Il est d'un homme qui a le sentiment de la paix et qui ne veut pas qu'on la trouble.

104 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA MORT DE LA MÈRE

Le même effort, qui se résuma en un cri rauque, sourd, haletant :

— Oui !!

Puis des larmes jaillirent avec violence. Et tout à coup les paupières s'abaissèrent, le visage s'altéra profondément...

Ce ne fut plus qu'un masque de mort... Il était évanoui... Elle crut qu'une émotion si forte l'avait tuée... Il était si faible !.. Et, effrayée, elle était sur le point de courir chercher du secours lorsqu'il rouvrit les yeux.

— Vous souffrez ? Je vous ai fait de la peine ?..

Mais c'était une joie ineffable que trahissait le regard. Et le regard interrogeait avidement, clairement ; il demandait des tendresses, il demandait des confidences... il demandait à connaître jusque dans ses secrets les plus intimes, cette vie d'enfant qui s'était passée loin de lui, à laquelle il était resté étranger de par sa volonté... se châtiant lui-même, et sa fille et sa femme, d'un crime que personne n'avait commis

Alors, afin de ne pas être surpris par Nathalie entrant à l'improviste, Léon alla fermer les portes, après s'être assurés que personne n'était derrière, aux écoutes. Puis, elle revint auprès du vieillard. Elle poussa un tabouret aux pieds du fauteuil, s'y assit, croisa les mains sur un des genoux du comte, et doucement :

— Père ! dit-elle, père, père chéri !!

Les yeux souriants et humides disaient leur bonheur. Et ce fut ainsi, en cette position enfantine qu'elle parla, parla longtemps. Maintenant, elle n'avait plus peur de lui. Cette âme n'était plus fermée pour elle. Au contraire, elle la devinait, elle y lisait l'amour le plus tendre... D'abord, ce fut sa vie qu'elle lui raconta. Elle remontait aussi loin que ses propres souvenirs le lui permettaient, mais aux souvenirs qui lui manquaient, elle suppléait par tout ce que sa mère lui avait dit bien des fois.

Par exemple, elle se rappelait presque tous les détails du soir enlèvement, si jeune qu'elle fût à cette époque Elle n'avait pas eu peur. Elle n'avait pas crié. L'honnête figure de Dornak, le sourire de Louise et ses mots affectueux avaient empêché l'enfant de se débattre et d'appeler. Et même, elle avait ri à l'idée de monter en voiture. Pendant le trajet, Dornak lui avait raconté des histoires qui l'avaient fait rire aux éclats. Et à la fin de chaque conte, le bûcheron ne manquait jamais d'ajouter :

— Ces choses-là qui t'amusent, petiote, ça se passe comme ça dans le beau pays où que nous allons en voiture...

Lorsque le soir arriva, tout triste entre les monts boisés qui longent les deux rives de la Meuse, elle eut peur, oh ! pas longtemps, car Louise lui dit que si on la faisait ainsi voyager, c'était pour la conduire vers la femme si belle et si douce qui venait à Dinant et l'emmenait toujours sous le berceau du jardin, près de la rivière, afin de l'embrasser plus à son aise. Et c'était vrai. Les Dornak n'avaient pas menti, car, au bout de quelque temps, sa mère avait si bien arrangé les choses qu'elles se voyaient, mère et fille, presque tous les jours... Oh ! ces heures d'entrevues !.. Quelles joies délicieuses elles avaient laissées dans son cœur !.. Et ce fut ainsi jusqu'au jour où elle connut le secret qui la liait si intimement à cette femme, où l'aimant déjà de toutes ses forces, elle put l'adorer comme sa mère.... Ces années n'avaient été traversées d'aucune épreuve... Si, une fois, une grosse frayeur... quand Nathalie, qui, sûrement, avait des doutes, s'était présentée tout à coup chez les Dornak et avait interrogé Lison... Celle-ci n'était qu'une enfant, sans défiance et qui s'apeurerait aisément... Nathalie avait pensé que Lison, si elle savait la vérité, finirait par se trahir .. Mais l'enfant était sérieuse et réfléchie .. Elle garda pour elle son secret. . Nathalie en fut pour sa haine... La plus grande joie de sa vie en ce temps-là, c'avait été son séjour au château... jusqu'à l'heure où les persécutions, les haines et les infamies l'obligèrent à en sortir... Malgré cela, elle fut heureuse... N'était-elle pas près de sa mère ?.. Tous les jours, ne la voyait elle pas ? Et quand elles ne pouvaient se parler, elles s'écrivaient. Oh ! les douces choses qu'elles se dirent ainsi !

— Et une autre joie, non moins grande, ce fut de me trouver près de vous, et de vous distraire, et de vous soigner, et d'apporter, père, quelques sourires dans votre vie si triste et dans votre solitude si lourde, car je vous aimais, père, je vous aimais parce que depuis longtemps, oh ! depuis toujours, ma mère m'avait appris à vous aimer...

Elle se haussa, lui essuya les yeux, embrassa son front lentement. Puis elle reprit sa place sur le tabouret.

— Je comprends pourquoi vous pleurez... c'est parce que votre vie s'est passée, depuis ma naissance, à faire de la peine à ma mère.... Et pourtant, il me semble deviner que vous ne m'imposez pas silence... au contraire, on dirait que votre regard m'invite à parler... à parler de moi, à parler d'elle...

Le même cri rauque, inarticulé, sortit des lèvres lourdes :

— Oui !

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER

Unis de cœur un seul s'exprime extraordinaire, soit au point de vue purement commercial, soit au point de vue politique. Assurément peu recommandables les pratiques de ces chefs de la politique yorkaise qui exploitent les tenanciers de maisons de jeux, et qui leur permettent, en retour de leurs libéralités, de violer à leur aise les règlements ! En politique, ce sont les subsides considérables des trusts qui font nommer les gens au pouvoir. Le Président Roosevelt dénonçait naguère, et on ne saurait lui en vouloir quand il déclare, dans un passage de son message, que ces financiers politiciens et leaders ouvriers corrompus « sont malheureusement au niveau des tenanciers de tripots, des pourvoyeurs du vice et des assassins. » Très sévère M. Roosevelt. On ne sait tout de même en pas trop s'étonner quand on voit que ces choses se passent ailleurs que chez nous.»

L'Europe

Sur notre situation à Scutari :

« Pas d'offensive sous aucun prétexte, mais aussi pas de faiblesse. Si que qu'en croit qu'il puisse exister en dehors de ces instructions données au général l'Amade une autre attitude à adopter, on bien l'qu'il le dise. Tout faire pour éviter le conflit, à la continuelle expresse de sauvegarder nos armes et notre honneur. Ayons donc confiance en la sagesse de la raison de Moulet (sic), car c'est lui — et non le général d'Amade — qui, dans un délai certainement très court, dictera de la bataille ou de la paix. »

Le Gaulois

Sur la séance d'aujourd'hui au Sénat :

« M. de Freycinet est plus tolérant, il ne lui depuis pas de mériter l'approbation de tous les bons citoyens à quelque parti qu'ils se rattachent, et s'enorgueillit — lorsqu'il défend les intérêts du pays — d'être applaudi par les parvenus de droite ou de gauche. Quand avant-hier il descendait de la tribune, où il venait de prononcer un remarquable discours sur nos affaires militaires, toutes les droites, à peu d'exception près, se sont ralliées à la clôture, et cette ovation spontanée l'a, paraît-il, ému jusqu'aux larmes. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le général Picquart a obtenu un moindre succès.

Ce ministre a causé quelque gêne à ses amis eux-mêmes en déclarant les espérances de la Chambre contre les intérêts de l'armée, en pourrait dire contre ses propres sentiments, et l'on approuvait quelque surprise en constatant que des deux hommes qui distinguent le plus ouvertement aux choses qui intéressent l'avenir de notre pays, l'amiral ministre civil de la Guerre et le ministre actuel, général de division, étaient le civil et non le militaire qui avait l'âme d'un soldat. »

Conférence
sur l'Association polytechnique
DE CORTE

C'est devant un nombreux auditoire, réuni dans la grande salle d'audience de notre tribunal, que M. Boufet substitut à Corte, a fait, dans l'après-midi de dimanche, une intéressante conférence populaire sur le but, le fonctionnement et l'utilité de la section de l'Association polytechnique, nouvellement créée dans notre ville.

Après avoir rappelé les origines de cette louable institution, qui doit sa création dans l'île à la généreuse initiative de M. Frantz-Bridier, secrétaire général de l'association polytechnique de Marseille, M. Bandel a fait part au public de la joie qu'il éprouvait de pouvoir annoncer à ses chers concitoyens que, grâce au concours des membres du corps enseignant à tous ses degrés et grâce à la collaboration de plusieurs fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, auxquels est bien voulu également s'adjoindre quelques médecins et quelques avocats du barreau de Corte, la section polytechnique de cette ville allait pouvoir inaugurer très prochainement ses cours d'adultes. « Ces cours, a dit le brillant conférencier, serviront tout à la fois de complément à l'enseignement théorique donné à la jeunesse des écoles de la ville et de puissante adjuvante au développement intellectuel et moral du prolétariat, en donnant au fils de l'ouvrier toutes les connaissances nécessaires pour atteindre ce but. »

Le programme adopté par les divers membres du personnel enseignant de l'association qui se proposent de mettre au service de l'instruction des adultes des deux sexes toute leur bonne volonté, tout leur dévoué pédagogique, toute leur science et tout leur cœur, sera un programme bien conçu et bien fait pour satisfaire les ambitions, sur il faut une très large part à l'enseignement pratique et à la pensée de son divin avait été unanimement privé jusqu'à ce jour.

Pour faire une œuvre utile et essentiellement conforme aux besoins locaux, l'association polytechnique de Corte s'efforcera de développer, au profit des garçons, l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques exigées pour l'admission aux concours des écoles militaires, des écoles d'agriculture, de commerce, des arts et métiers, sans perdre de vue également les grandes lignes du programme de l'école coloniale, étant donné qu'un assez grand nombre d'insulaires vont tous les ans offrir à nos possessions lointaines le meilleur de leur activité.

Au profit des filles, elle organisera des cours d'hygiène, de puériculture, d'économie domestique, de droit usuel, de solfège, de chant, de dessin, de broderie, de coupe et assemblage, de couture, voire même de cuisine, afin de leur fournir avec un complément d'instruction, une bonne préparation à la vie pratique.

A côté de notions d'histoire et de littérature françaises, de géographie et de mathématiques, l'Association polytechnique placera des enseignements plus pratiques et d'une application plus immédiate, profitables aux adultes des deux sexes : sténographie, dactylographie, comptabilité commerciale et tenue de livres, éléments de droit civil et de droit commercial, de législation industrielle et d'économie politique, sans négliger la branche qui prédire l'existence et qui comprend tous les arts d'agrément, tels que leçons de diction, de peinture, de photographie et de piano.

Elle compte enfin faire un pressant appel à l'autorité militaire pour lui demander un prévôt d'escrime, un moniteur de gymnastique, un sous-officier instructeur pour initier ses adultes à tous les exercices militaires, et si possible un maître d'équitation.

Avant de terminer sa conférence souvent interrompue par les applaudissements de son auditoire enthousiasmé, M. Bandel a exprimé en termes émus ses remerciements sincères au corps enseignant qui n'est empressé, a-t-il dit, suivant en cela le bel exemple de M. le Téo, notre sympathique vice-recteur, de lui assurer spontanément sa bienveillante collaboration.

Après avoir adressé de loin l'hommage de sa profonde gratitude à M. Frantz Bridier, le véritable promoteur de la création en Corse de cette société d'enseignement pratique, et à M. le Téo, dont l'empressement à lui prodiguer ses encouragements pour l'aider à créer cette œuvre de haute philanthropie et de parfaite solidarité humaine, l'a profondément touché, M. Bandel a pris congé de son auditoire tandis que ce dernier, pour lui témoigner sa confiance, *par ses applaudissements frénétiques*, lui faisait une véritable ovation.

CIRNEA

La matinée de dimanche a été très réussie. Affluence considérable malgré le mauvais temps.

M. Giannarelli, qu'on entendait pour la première fois à la *Cirnea*, nous a charmés, comme toujours, dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

Puis de jeunes Cyrnéens: Mlles H. F., G. F., G., C., et Messieurs D. P., T. P. et J. H. ont interprété avec une rare perfection le *Pater*, de Coppée, cette œuvre admirable, pleine de souffle poétique et religieux.

Les accents à la fois courroucés et touchants de Mlle Rose (H. F.) ont profondément ému l'auditoire, et j'ai vu couler de vraies larmes, promptement essuyées par la note comique de Monsieur Z. qui, de sa voix vibrante et claire nous a chanté de ravissantes chansonnettes.

La *Cirnea* continuera jusqu'au Mardi Gras la série de ses représentations et réunions dansantes.

Samedi prochain, 8 février, Grand Veglione, déjà annoncé.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Les Obsèques
de M. le Comte Forcioli-Conti

Discours de M. San-Vito Alaia

Messieurs,

Mercredi, un douloureux événement causait la plus profonde émotion dans notre ville : c'était la mort subite du comte François Forcioli-Conti.

Aujourd'hui, toute notre population attristée et recueillie groupée autour de son cercueil vient rendre un dernier hommage de haute estime et d'affection à l'homme incomparable que nous saluons pour la dernière fois.

Issu d'une ancienne famille corse qui conservait et se transmettait nos principes de foi et d'honneur, Forcioli-Conti fut fortement trempé par cette éducation.

Parent et allié des grandes familles d'Ajaccio, il appartenait aussi à la famille Bonaparte par son arrière-grand'mère maternelle, Isabelle Bonaparte, tante de Napoléon Ier. Il commença ses études à Ajaccio et les termina à Orléans, dans une institution fondée par Mgr Dupanloup, où il acquit ses brillantes qualités littéraires.

Il fit son droit à Nancy, et aussitôt qu'il eut sa licence son oncle, l'éminent docteur Conti, chef du cabinet de Napoléon III le choisit comme collaborateur.

La guerre de 1870 éclate ; Forcioli Conti est nommé officier de la garde mobile et remplit son devoir en bon Français.

En novembre il épouse Mlle Madeleine Conti, l'une des filles du docteur Conti, le conseiller dévoué et le fidèle ami de Napoléon III.

En mai 1872, aux élections municipales d'Ajaccio, ses concitoyens l'acclament le premier de la liste et il devient le maire de la ville. Il s'acquitte de ses fonctions avec une intelligence, un zèle et un dévouement dont le souvenir est encore vivant dans la mémoire de ses contemporains. Il est relevé de ses fonctions sous le prétexte qu'il avait pris part à un banquet offert à M. Rochet.

Après la mort de M. Conti, il est élu conseiller général de Sainte Marie-Sicché.

Dans notre assemblée départementale il se distingue brillamment soit dans les travaux des commissions, soit comme rapporteur, et devient l'un des membres les plus autorisés et les plus considérés.

Ennemi de toute modestie le fit renoncer à la politique, et, toujours fidèle à ses principes, il conserve le culte des Napoléons, mais refuse toutes les offres que les électeurs lui firent, pour se consacrer exclusivement à l'éducation de ses enfants et à des travaux littéraires et historiques sur la Corse.

Nos auteurs les plus célèbres ont dit que le style, c'est l'homme. Dans son ouvrage : « Notre Corse, » nous voyons l'homme passionnément épris de son pays, et, avec son âme de poète et d'artiste, il nous dépeint les enchantements de notre île : « nos golfes profonds, dit-il, aux eaux d'émeraude et de saphir, la blonde vaporeuse de nos montagnes, l'incomparable azur de notre ciel irradié d'opale qui font de notre chère île le plus beau joyau de la Méditerranée. »

Dans sa notice historique sur Notre Dame de la Miséricorde, il nous révèle sa foi ardente qui fut l'idéal de toute sa vie : Il aurait pu prendre pour devise : Foi et Charité, car, de même que la Foi élève l'âme, la Charité ennoblit le cœur, et Forcioli-Conti dont la charité était indéfectible avait l'âme élevée et le cœur noble.

Avec sa digne compagne il fondèrent la chapelle du Sacré-Cœur, dans la cathédrale d'Ajaccio, prit il entreprit la restauration de la façade principale de la cathédrale, établit les plans, et ouvrit une souscription pour réaliser cette œuvre à laquelle il contribua généreusement avec sa famille, Hélas ! la mort cruelle, l'empêcha d'achever cette grande idée à laquelle il attache tant d'importance.

Nous ne pouvons oublier, chers concitoyens, qu'il fut la promoteur du centenaire du Premier Consul, et que tous les Corses sans distinction de parti répondirent à son appel chaleureux ; grâce à ses efforts, nous pûmes au milieu de l'enthousiasme général, la magnifique couronne d'or, sur la tête du grand Napoléon dans sa ville natale. En même temps, avec le produit d'une souscription privée, il fit surmonter le baptistère où a été baptisé Napoléon d'un tabernacle en bronze et marbre, œuvre de l'artiste romain de Carolis, d'après les plus beaux modèles de la Renaissance Italienne.

Epoux modèle, père incomparable, ami sûr et fidèle, patriote ardent, administrateur ambitieux de notre ville d'Ajaccio, cœur généreux, vous nous quittez en nous laissant avec le souvenir impérissable de vos grandes qualités, le plus bel exemple qui puisse être donné à tous.

A votre noble compagne que vous entourez toujours de la plus profonde affection, et que nous n'avons consoler tant est profond son désespoir, à vos chers enfants éplorés que vous aimiez tant, nous adressons nos condoléances les plus émues dictées par notre cœur endolori par votre mort survenue trop tôt et trop brusquement.

***

S. A. I. le prince Victor a adressé aux enfants du Comte Forcioli-Conti le télégramme suivant :

Etienne, Ludovic Forcioli Conti, Ajaccio. Corse, de Bruxelles.

Reçois l'assurance de ma sincère sympathie dans le malheur qui vous frappe. J'apprécie depuis longtemps le fidèle dévouement de notre père.

NAPOLÉON.

Au Consulat de Portugal

M. Jacques Olivari, le sympathique vice-consul de Portugal, à Bastia, a reçu, hier et aujourd'hui, les condoléances des représentants des puissances étrangères de notre ville.

M. le consul général d'Italie et M. le consul d'Espagne se sont présentés les premiers au consulat pour offrir leurs condoléances.

Les drapeaux du vice-consulat de Portugal et du consulat général d'Italie sont en berne depuis hier.

Bulletin Financier

Paris, 1er février 1908.

Après un tassement au début, le marché s'est raffermi pour finir au niveau de la veille. Notre Rente se retrouve à 96.82. Fonds Etrangers fermes comme l'Extérieure à 94.95 et le Serbe, qui ouvrait avance comme les Russes et « Japonais 4 0/0. Les Sociétés de Crédit accentuent leur mouvement de reprise : le Crédit Lyonnais à 1.404 et le Crédit Foncier, dont le dividende sera de 20 fr. contre 28 à 704. Bonne tenue à 427 de la Banque Générale Ottomane ; d'après l'exemple noyé au début de janvier la rémunération de l'exercice qui vient de finir en doit pas être inférieure à celle de 19 6, soit 11 50. Valeurs industrielles et de transports à peu près sans affaires. Suez 4.540, Hanoux du Bon Accès à 705. Reaction d'u valeurs cuivreuses et fermeté du groupe russe.

Au comptant on banque, Ubaldini et Walker est ferme à 495. L'Electrolyse est ferme à 199. Obligations 5 0/0 Fonds Nationaux de la Haute Banque ottomane à 498 ; leur service intégral est garanti plus de deux fois par le contrat d'origine.

Les actions privilégiées 4 0/0 Sociétés Françaises d'Exploitations Rurales et industrielles aujourd'hui, sont demandées à 129. Lorsque le recordement du chemin de fer de Guadeloupe à la mine aura fait la production, dont le succès est assuré, pourra de 20 000 à 30 000 tonnes.

D'après les évaluations les plus sévères, la Somme Française d'Atlantique, dit nous avons annoncé la création, doit retirer, dès le début de l'exploitation des deux cimetières de sauvetage et de remorquage, un bénéfice annuel de 850 000 fr., représentant un dividende de plus de 20 fr.

Les obligations 5 1/2 0/0 or, de la Canadian Metal Cy sont délivrées au prix de 475 fr. par les Banques Unies, place de la Bourse. Ces titres ont été émis d'une hypothèque générale et leurs coupons semestriels de 13.75 se paient à Paris sans aucune retenue.

Peu de variations sur les Chemins de fer Français.

Le bon a pu être donné après une heure de travail

M. l'adjoint Dapelo et M. Bronzini, architecte, se trouvaient sur les lieux.

Les dégâts sont insignifiants.

***

Au Port

Vap. « Nomidis, » cap. Olivari, de Nice, 15 passagers, diverses.

— Vap. « Alessandro Volta, » cap. De Amezaga, de Porto Torres, 9 passagers, diverses.

— Vap. « Horda, » cap. Larsen, de Newcastle, chargé de charbon.

— Vap. « Vongibello, » cap. Foli, de Tunis, chargé de phosphate.

N'oubliez pas que les
« Pâtes alimentaires »
de la
« Maison Ghilini »
sont les Meilleures
les plus Nutritives
les plus Délicates.
Exigez la Marque

Etat-Civil

NAISSANCES

Marinetti Dominique-Valère, garçon, de Bastia, et Cristofari Marie, ménagère, de Rivarolas.

Romantini Gabriel-Marius, marin, et Nicoli Philoménie-Marie, tous deux de Bastia.

DÉCÈS

Mallatti Catherine, 4 ans, de Bastia.

De Montera Hyacinthe-Sylvestre-François, ancien fermier général, 84 ans, de Bastia.

Ghirardi Rivara, 60 ans, de Porto Ferrajo.

Righini Pierre, cultivateur, 38 ans, de Castiglione del Popoli (Italie).

Nos Dépêches
DU JOUR

COURSE DE PARIS

	3 fév.	4 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96.45	96.50
» de 3 0/0 amortis.	97.20	97.40
	ex-coupon.	

L'Ambassade
DE SAINT-PÉTERSBOURG

Paris, 4 février.

M. Boupard, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg avait télégraphié hier, à M. Clémenceau, qu'il quittait cette ville pour rentrer en France.

Le gouvernement français donne aujourd'hui la confirmation officielle qu'il a soumis à l'agrément du gouvernement russe la nomination de l'amiral Touchard, comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

SUD-ORANAIS
Tristes Conséquences
DE LA
Tourmente de Neige
à Aïn-Sefra

28 Légionnaires ont péri

Paris, 4 février.

Le gouverneur général de l'Algérie télégraphie aujourd'hui au ministre de l'Intérieur, lui confirmant la dépêche d'hier, annonçant qu'une compagnie du 1er Régiment étranger avait été surprise en cours de route, par une tourmente de neige.

Le nombre des légionnaires ensevelis sous la neige est de 28, parmi lesquels se trouvent les sergents Isard et Deise.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 fév.

Thermomètre : 7 heures du matin : 6. à midi : 10. 3 heures du soir : 7.
Maxima : 10. Minima : 5.
Baromètre : 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 761 mm. 3 heures du soir, 761 mm.
Vent : Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Couvert.
L'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 2 mm.

***

Légion d'honneur

MM. les médecins principaux de marine Negretti Dominique-Valère, et Santelli Pierre-François-Antoine-Martin obtiennent une proposition extraordinaire pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, en récompense de leur conduite sur les côtes du Maroc.

***

Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré cette nuit, vers 4 heures, au 1er étage, de la maison portant le n° 18, Boulevard Paoli.

Grâce au concours empressé des citoyens Berti Nicolas, tapissier, Vanni Georges, Ghirardi Pierre et Agostini Félix, le feu a pu être éteint après une heure de travail.

N'oubliez pas que les
« Pâtes alimentaires »
de la
« Maison Ghilini »
sont les Meilleures
les plus Nutritives
les plus Délicates.
Exigez la Marque

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

LE GAGNANT
du
GROS LOT
de la Loterie de la Presse

Paris, 4 février.

L'heureux gagnant du gros lot de 500.000 fr., de la loterie de la Presse, est M. Paul Ravol, célibataire, vivant très retiré dans un village des environs de Gap.

M. Paul Ravol, ne tardera pas à partager son bonheur avec celle que son cœur a choisie.

L'ASSASSINAT
du Roi de Portugal
ET
DU PRINCE HÉRITIER

La Version officielle

Lisbonne, 4 février.

Le *Journal Officiel* du royaume publie la version de l'effroyable tragédie qui vient de se dérouler à Lisbonne.

Dans ce rapport il est dit qu'aussitôt après la première détonation, les princes se levèrent, et tirèrent plusieurs coups de revolver sur les assassins qui tournaient autour du landau royal.

Les funérailles

Les obsèques du roi Carlos et du prince héritier sont définitivement fixées au samedi, 8 février courant.

Tous les souverains d'Europe se feront représenter aux funérailles du roi Carlos Ier et de son fils le prince héritier.

Le roi d'Italie, parent très rapproché de la famille royale du Portugal, se fera représenter par le Comte de Turin, son oncle.

Le roi d'Angleterre sera représenté par son frère, le duc Arthur de Connaught.

Le gouvernement français se fera représenter par le comte d'Ormesson, ministre de France à Bruxelles, par le commandant Schlumberger, chef de bataillon du génie breveté, attaché à la personne du Président de la République, et Marcel Vuilard, secrétaire d'ambassade.

Le roi d'Espagne, qui voulait assister en personne à ces obsèques, a dû céder à son entourage qui l'en a dissuadé.

Les primes d'assurances

Le roi du Portugal était assuré à une compagnie anglaise pour la somme de un million et à une compagnie espagnole pour la somme de cinq cent mille francs.

Les deux Reines

La Reine-mère et la reine Amélie passent la plus grande partie de la journée et de la nuit entre les deux fils de mort du roi Carlos et du prince Louis-Philippe.

La santé du Roi

L'état du roi Manuel est satisfaisant.

Le jeune souverain conserve une attitude fière et digne, mais il lui est bien difficile de cacher ses souffrances morales ; elles sont trop fortes.

L'arrivée
d'une escadre anglaise

Paris, 4 février.

On télégraphie de Lisbonne qu'une escadre anglaise, forte de cinq cuirassés et de plusieurs torpilleurs, est venue mouiller dans la baie de Cascaès, non loin de Lisbonne.

Le bruit court que cette escadre a été envoyée pour protéger la famille royale, au cas où elle serait menacée par les partis révolutionnaires.

L'intervention
DE QUATRE PUISSANCES

Paris, 4 février.

Le cabinet de Vienne a été informé que la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, auraient l'intention d'intervenir collectivement au Portugal, afin de rétablir l'ordre et la paix.

Cette nouvelle n'a pas été confirmée, aussi on ne doit y attacher que fort peu d'importance, et tout porte à croire qu'elle ne repose sur aucun fondement.

***

Un télégramme, qui nous parvient à la dernière heure, dément la nouvelle annonçant l'intervention des puissances étrangères en Portugal.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Avant la séance

Les députés ne sont pas arrivés en grand nombre aujourd'hui dans les couloirs.

Ils continuent à s'entretenir du complot de Lisbonne et du nouveau ministère de concentration qui a été nommé.

Tout le monde reconnaît que la tâche du jeune roi Manuel est très délicate, et qu'il ne parviendra que très difficilement à mettre de l'ordre dans son royaume. Cet acte insensé et criminel allait perdre beaucoup de terrain aux partis avancés.

On s'entretenait surtout des affaires du Maroc et du combat glorieux que nos troupes avaient soutenu contre les hordes fanatiques de Moulay-Hafi.

Nos légionnaires, ensevelis sous la neige à Aïn-Sefra, attiraient l'attention et la pitié de nos législateurs.

On ne parlait presque pas du débat qui allait s'engager sur l'impôt sur le revenu et les plus chauds partisans, excepté M. Pelletan, du projet de M. Caillaux, semblaient presque s'en désintéresser.

La séance

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Colfet

député de la Haute-Vienne, monte à la tribune et défend le projet de M. Caillaux.

Il parle longuement, mais son discours est un peu trop fastidieux, et les bancs se vident peu à peu.

M. Dussassoy

député républicain du Pas-de-Calais, critique le projet de M. Caillaux.

L'orateur soutient qu'il pèsera très lourdement sur toutes les classes, et il se demande pourquoi, à un système de perception très simple et qui ne fait courir aucun risque au trésor, on substitue un système de perception qui aura pour conséquence de faire disparaître la matière imposable.

« Cet impôt, dit-il, est inquisitorial et il est contraire à l'intérêt national et à l'intérêt fiscal. Il ne peut pas être applicable en France, et la Chambre a le devoir de le repousser. »

M. Pelletan

ancien ministre de la Marine, répond aux précédents orateurs et fait l'éloge du projet d'impôt qui constitue, dit-il, un progrès pour la démocratie.

L'orateur parle avec sa faconde habituelle et réfute toutes les raisons qu'avait apportées M. Dussassoy.

M. Caillaux

ministre des Finances, défend son projet d'impôt sur le revenu, en rééditant les grandes lignes qu'il a exposées devant la commission de la Chambre et dans les discours qu'il a prononcés toutes les fois qu'il a été appelé à discuter son projet d'impôt sur le revenu.

M. Dussassoy

remonte à la tribune, et, longuement, crie au danger qu'il y a pour les contribuables, si un pareil impôt est voté.

On demande la clôture qui est accordée par mains levées.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'ASSASSINAT
du Roi de Portugal
et du Prince Héritier

A l'ouverture de la séance, M. Pichon, *ministre des affaires étrangères*, monte à la tribune.

« Le gouvernement, dit-il, a appris, avec une grande tristesse l'attentat criminel que tout le monde condamne et qui a fait deux nobles victimes.

« Le gouvernement et la nation française se sont associés au deuil cruel qui frappe la maison royale du Portugal.

« Nous flétrissons tous un acte aussi barbare qu'insensé qui a rempli d'horreur les nations civilisées ».

M. Dubost

président du Sénat, s'associe, et avec lui, *espère-t-il*, tout le Sénat, au deuil qui frappe le peuple portugais, et en particulier la famille royale.

Le Sénat, approuve, à l'unanimité, les paroles de son président.

La Réduction
des
Périodes d'instruction militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux, et sur l'article 52 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Le général Mercier

ancien ministre de la guerre s'étend sur l'article premier, et il expose à son tour sa conception de la réduction des périodes.

« On doit agir avec une extrême prudence, dit l'orateur, à l'égard de notre réorganisation des réserves.

« Les abus signalés dans l'utilisation des périodes ont été exagérés, le ministre a, en tous cas les pouvoirs nécessaires pour les supprimer ».

Amendement Mercier

Le général Mercier présente ensuite un amendement tendant à l'ajournement du projet de loi.

Cet amendement est repoussé par le Sénat à une forte majorité.

M. Clémenceau

Président du Conseil, prononce un superbe discours, en réponse à celui que M. de Freycinet prononça l'autre jour.

« Le gouvernement, dit-il, n'oublie pas ses devoirs, ni ses responsabilités.

« Le projet actuel ne diminuera en rien les forces de notre pays. »

M. Clémenceau termine par un éloge de M. de Freycinet, dont le patriotisme perpétue celui de Gambetta.

Tout le Sénat applaudit.

M. de Freycinet

ancien président du Conseil, remercie M. Clémenceau des éloges qu'il veut bien lui faire, mais il maintient les critiques qu'il a formulées.

Amendement Milliard-Langlois

Après une discussion où prennent part M. de Lamazelle, les généraux Mercier et Picquart, le sénat repousse par 153 voix contre 125 l'amendement déposé par MM. Milliard et Langlois.

Cet amendement demandait le maintien de la première période à 28 jours.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Nos Pertes

Le lieutenant Picard, du 3e chasseurs d'Afrique a été tué pendant l'action

Nous avons aussi à déplorer la mort de quatre légionnaires, deux chasseurs d'Afrique, un tirailleur.

En tout huit morts.

Le lieutenant Picard, du 3e chasseurs d'Afrique, qui est tombé glorieusement sous les balles des rebelles est le neveu de M. Berteaux, ancien ministre de la guerre.

Les blessés

Le lieutenant-colonel Passard.

Le capitaine Pallier.

Le lieutenant Perrymal et vingt-cinq légionnaires, trois zouaves, trois canonniers, sept tirailleurs, six, tchasseurs d'Afrique et un gourmier.

Nous avons eu aussi vingt chevaux tués et vingt blessés.

Les Pertes des rebelles

Les journaux ont eu plus de cent tués et plusieurs centaines de blessés.

Les Renforts

Aussitôt que les résultats de cet engagement ont été connus, le général d'Amade a donné l'ordre à la colonne du colonel Félineau d'aller rejoindre immédiatement la colonne Boutegourd et lui porter des munitions et des vivres.

L'état moral de nos troupes est excellent.

Jonction des Colonnes du Tirs et du Ber-Rechid

Paris, 4 février.

Un télégramme du général d'Amade, parvenu au ministre de la guerre, annonce que la jonction de la colonne du Tirs avec celle de Ber-Rechid, s'est faite aujourd'hui dans de très bonnes conditions.

Le colonel Boutegourd a passé la revue de ses troupes et les a vivement félicitées de l'endurance et de l'entrain qu'elles ont déployés dans le combat.

Il est allé ensuite visiter les blessés et leur a prodigué des paroles de consolation.

L'état des blessés est très satisfaisant.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Joseph de Montera Casanova, M. Hyacinthe de Montera, avocat à la Cour d'Appel, Mme du Montera-Battistini, Mlles Catherine et Félicité de Montera, M. Louis de Montera, étudiant en droit, M. Pierre de Montera ; M. Ferrand de Montera ; Mlle Lucie de Montera ;

Les familles Moro-Giafferi, Baron Moroni, Ubertin, Angeli de Brando, Moretti, Gambini, Feracci, Joseph Paliconi de Corte, Chersia, Angeli de Bastia, Mariotti, de Campile, Tommasi, Piccioni, Conti, Natali, Breton, Acquatella, Dias-Antoni, Ceccaldi d'Evisa, Garelli, Solfex, Santelli, Arrighi et Franceschi de Corte, Benedetti, Zuccarelli, de Gallery,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Hyacinthe de Montera

Avocat

Ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats
Ancien premier Adjoint général
Ancien Député
Conseiller municipal
Chevalier de la Légion d'honneur

leur beau-père, grand père, arrière grand-père, oncle, grand oncle et cousin, décédé dans sa 85e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 19.

L'inhumation aura lieu à Corte.

Messieurs les Membres de la Société Assistance Publique, sont priés d'assister aux obsèques de M. HYACINTHE DE MONTERA, membre d'honneur.

Le Président,
T. PALMI.

LES ÉVÈNEMENTS
du Maroc

NOS TROUPES
sont victorieuses
à Ber-Rechid

Sérieux engagement

Paris, 4 février.

Une colonne, placée sous le commandement du colonel Boutegourd, et qui était chargée d'assurer la sécurité du poste de Ber Rechid et de compléter la pacification des Chaouias vient de livrer un brillant combat contre une multitude considérable de marocains qui enveloppaient nos troupes.

La lutte fut terrible de part et d'autre. Les Marocains fanatisés par leurs chefs qui leur prêchaient la guerre sainte se jetaient dans les rangs de nos troupes et combattaient avec férocité, mais un peu à la débandade.

Nos soldats, mieux aguerris, gardant tout leur sang-froid, firent des prodiges de valeur. Leur courage eut difficilement raison de ces hordes fanatiques et ce n'est qu'après plusieurs heures d'un violent combat qu'ils repoussèrent l'ennemi avec d'énormes pertes et restèrent maîtres du champ de bataille.

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE

RICINE VAILLE

ÉFFICACE ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

A VENDRE

Fondres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyl ène, étrgères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles — le droit pour la fabrication de dents artificielles

A LOUER

Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne usine de Toga.

— Vins au bon dit Forcone

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.





Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Hallal à Corte, Peltereau à l'Ile-Rousse, [illegible] à Algajola.

LA

POUDRE BESSIÈRE

est le seul remède vraiment **EFFICACE** et **INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'**estomac**, du **foie**, des **reins**, des **intestins**, de **constipation** dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *balonnement*, etc.., sont des plus graves.

De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.

Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :

avec la POUDRE BESSIÈRE

Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement **TONIQUE**, mais encore **LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.

Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.

Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 franco

Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)

Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE

Tout état de langueur et d'anaémissement ayant pour cause la circulation trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du

VIN DE VIAL — Quina, Sac — Viande — Lacto-Phosphate de Chaux

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, pararres, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

***Spécialité de stylets Vendetta-Corse.* Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.**

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**

« Aliment préféré des enfants »

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies

GUÉRISON RADICALE en **20 JOURS** par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL

Seul Ferrugineux assimilable ne constipant pas

CONFITURE de St VINCENT de PAUL

GUÉRISON RADICALE — SANTAL

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse ;

TRENTE TROISIÈME ANNÉE — 37 — JEUDI 6 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00071

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : St Jean Chrysostome.
Soleil : (heure authentique)
Lever 6 h 45 m — Coucher 4 h 47
Premier quart. le 8 — Pleine Lune, le 16.
Fête de Demain : Sainte Reinelde.

5 FEVRIER

UN ÉVÊQUE D'ALERIA

Prote d'imprimerie

Un de nos lecteurs nous communique quelques pages extraites de *l'Histoire de Léon X*, d'Audin, publiée à Paris, en 1846. Elles ne seront pas sans intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique de la Corse.

. . En 1465, deux Allemands qui connaissaient le secret de Gutenberg, Conrad Sweinheim et Arnold Pannartz, transportèrent à Rome leur imprimerie de Subiaco, où tout récemment ils avaient donné une édition de *Lactance*. Paul II régnait alors. Jean-André de Bussi, évêque d'Aleria, se déclara leur protecteur. Conrad et Arnold établirent leurs ateliers dans la maison des frères Pierre et François de Maximis, à l'aide des secours que leur fit obtenir de Bussi. Leurs presses furent bientôt en état de fonctionner : mais il leur manquait un correcteur habile : l'évêque s'offrit et fut accepté. A partir de 1466 jusqu'en 1472, nos Allemands publièrent un assez grand nombre d'ouvrages latins : d'abord, la grammaire de Donat, puis les Epîtres familières de Cicéron. L'évêque préparait la copie, revoyait les épreuves, faisait l'office de prote, et attachait à chaque ouvrage une préface ou bien une épître dédicatoire de beau style latin, qu'il faut lire parce qu'on y trouve quelques détails curieux. Dans la dédicace des Lettres de Saint Jérôme à Paul II, l'évêque remercie Sa Sainteté de la protection qu'elle a bien voulu accorder à ce bel art de l'imprimerie, « qui, en multipliant les chefs-d'œuvre de l'antique littérature, en a tellement abaissé les prix, qu'un ouvrage qui coûtait autrefois cent écus d'or se vant à peine vingt, et bien imprimé encore, et purgé de ces fautes grossières qui le déshonoraient quand il était à l'état de manuscrit. »

Ailleurs, il nous apprend qu'il a mis neuf ans à revoir l'édition de l'Histoire de Pline (1472) ; « et il en faudrait, ajoute-t-il, avec une bonhomie charmante, au moins quatre-vingt-dix. »

Ses protégés n'étaient pas heureux ! Leurs livres, dont on vantait la correction, ne se vendaient guère, et leurs vastes magasins s'emplissaient de jour en jour de rames de papier. Conrad et Arnold eurent recours à ce bon évêque, qui se mit à leur rédiger une supplique qu'il se chargea de mettre, au mois de mars 1472, sous les yeux de Sixte IV, car Paul II était mort.

« Très-Saint Père, disaient les malheureux typographes, nous avons imprimé, pendant notre séjour à Rome, un grand nombre d'ouvrages dont nous allons vous rappeler les titres dans l'ordre de leur publication : Donat, notre premier livre, à l'usage de l'enfance, tiré à 300 exemplaires ; Lactance, tiré à 825 ; les Epîtres familières de Cicéron, tiré à 550, etc. Désormais, il nous est impossible de subvenir aux dépenses énormes de notre établissement, si les acheteurs nous manquent ; notre maison, bien vaste pourtant, est encombrée de piles de ballots, c'est la meilleure preuve que nous ne vendons pas. Que votre inépuisable charité vienne à notre aide, afin que nous puissions vivre et faire vivre les prêtres »

N'est-il pas admirable ce de Bussi qui, après avoir étudié, sous Victorien de Feltre, vient à Rome et tombe dans une si affreuse indigence qu'il n'a pas de quoi se faire la barbe.

Nommé évêque d'Aleria (en Corse), par Paul II, il aime tant les livres que, pour les répandre, il fait le métier de prote. « Malheureux métier, qui consiste, dit-il, non pas à chercher des perles dans le fumier, mais du fumier parmi les perles. » Quand il a passé tout un jour à user ses yeux à ces revisions de textes en diverses langues, il écrit la nuit une longue préface pour chacun des ouvrages dont il est l'éditeur ; une préface en latin de Cicéron, un véritable livre quelquefois ; puis, avant de se mettre au lit, il rédige un placet, qu'il adressera dans l'intérêt de ses enfants, c'est le nom qu'il donne à ses ouvriers et aux deux maîtres, Sweinheim et Pannartz, tantôt au pape, quand il saura que Sa Sainteté est en fonds, tantôt à quelque riche cardinal, si les pauvres ont tari l'épargne pontificale. En France, comme ailleurs, nous avons donné de belles couronnes à l'inventeur de l'imprimerie, pas assez belles encore ; mais nous avons trop souvent oublié les protecteurs de la typographie naissante, bienfaiteurs aussi de l'humanité. Gloire donc à de' Bussi, ce savant d'une patience angélique, qui passa neuf ans à préparer une édition de Pline l'Ancien, autant de temps peut-être que l'écrivain en avait mis à composer l'ouvrage.

Sixte IV lut l'épître de l'évêque, son bibliothécaire à cette époque, et vint au secours des Allemands.

EPILOGUE

Au lendemain du tournoi oratoire qui a fait descendre dans la lice à propos du Maroc, M. Jaurès, M. Delcassé et M. Pichon, un épilogue s'impose. C'est une réflexion qui viendra naturellement à l'esprit de tout bon Français qui examinera le scrutin sur l'ordre du jour Dubief et Renoult, accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour fut voté en trois parties.

La première partie, ainsi conçue : « La Chambre, résolue à appliquer l'acte d'Algésiras et à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc, sans intervention dans la politique intérieure de l'empire chérifien... », a été votée à l'unanimité.

Ici, j'en à dire, si non que le gouvernement va puiser dans cette unanimité une réelle force dans son attitude à l'égard du Maroc et des puissances. Pas d'équivoque possible. C'est parfait.

La deuxième partie : « ...approuve les déclarations du gouvernement qui exprime sa confiance... », a été votée par 428 voix contre 92. Voilà qui est encore fort bien. Tout le monde n'est pas obligé d'exprimer sa confiance au gouvernement. Il y a 92 députés qui ne partagent pas les idées de M. Clémenceau. C'est une minorité raisonnable dont il faut tenir compte sans toutefois s'en préoccuper outre mesure. Passons.

Mais c'est le vote sur la troisième partie de l'ordre du jour que j'avoue ne pas comprendre et qui me paraît inadmissible.

Cette troisième partie, ainsi conçue : « ...adresse les félicitations de la nation aux officiers et soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique », devait évidemment être votée à l'unanimité. Quel Français digne de ce nom pouvait, en effet, refuser ses félicitations aux officiers et soldats qui sont en train de se faire tuer au Maroc, pour défendre l'honneur du drapeau tricolore ?

Or, il s'est trouvé 44 députés pour voter contre cette motion !

Ces 44 opposants, qui sont, il faut bien le dire, des socialistes unifiés, c'est-à-dire des socialistes qui ne font pas comme tous les autres, ont soulevé de très vives protestations, aussi bien sur les bancs de gauche que ceux du centre et ceux de droite. Ces sentiments font honneur à la Chambre et il est heureux que le parti républicain n'ait accepté aucune compromission avec ces partisans de l'étranger.

Ceci servira de leçon à ceux qui ne cessent de prêcher la reconstitution de l'ancien bloc, sans laisser d'éléments à gauche. Par leur vote inqualifiable, ces 44 extrémistes se sont mis d'eux mêmes en dehors de tout parti raisonnable qui prétend à l'honneur de représenter la France.

Leur attitude est en complète opposition avec la raison et le bon sens, et je veux croire que si ces 44 antipatriotes siègent au Palais-Bourbon, c'est que les électeurs se sont trompés — ou qu'on les a indignement trompés.

A. CAPELLO.

L'Importation des Vins français EN ALLEMAGNE

Un Débouché à prendre
Les Résultats obtenus

Au moment où la campagne de vente viticole est en pleine période d'activité, au moment où tous ceux qui s'y sont intéressés travaillent non seulement à la défense de nos vins contre la fraude mais encore à la diffusion de plus en plus grande de nos produits, il n'est pas inutile d'examiner s'il ne serait pas possible de trouver pour les vins français, des débouchés à l'étranger.

Or, l'Office National du Commerce extérieur vient de publier très à propos une étude intéressante du Consul de France à Mannheim, sur la vente des vins en Allemagne, qui paru tirait de désencombrer d'une manière tout à fait opportune le marché français.

Avant qu'on eut parlé avec tant d'éclat des fraudeurs du Midi, nos vins entraient en Allemagne sans difficultés. Mais depuis les événements que l'on sait, et qui ont eu dans le monde entier un écho considérable, ou se mille ; dans les laboratoires de la douane allemande, on ne veut voir dans nos envois de vins que des produits fabriqués et malsains, ce qui est vraiment excessif.

Il faut donc n'envoyer en Allemagne — et ailleurs — que des produits absolument naturels, et il faut le dire très haut : la très grande majorité des vins français sont des produits sains et naturels.

Le commerce des vins en Allemagne présente certaines particularités qu'il est bon de connaître. Ainsi la clientèle demande de préférence des vins avec beaucoup d'acidité totale et d'extrait sec. Les vins du Bordelais manquant ordinairement d'extrait sec, d'acidité, surtout dans les bonnes années, on recherche les vins du Midi, des piquette, des bourres à la triste rouge et des aramons. L'Algérie fournit aussi en grande quantité ses vins blancs décolorés. Bref, on désire les vins qui se rapprochent le plus possible, surtout par leur saveur acidulée, un peu aigre même, des vins du Rhin et du Palatinat.

La clientèle bourgeoise allemande n'achète pas de vins en pièces, car elle n'a pas de caves. Elle commande aux négociants, au fur et à mesure de ses besoins, ce qui exclut toute idée de relations immédiates entre producteurs et consommateurs.

C'est une erreur d'espérer pouvoir traiter en Allemagne par correspondance, en faisant ses offres en francs. Cette méthode, qui jouait un grand rôle jadis, n'a plus de valeur. L'acheteur allemand, sollicité chez lui par de nombreux voyageurs, est habitué à traiter franco gare d'arrivée. Nos concurrents espagnols envoient souvent des circulaires rédigées en allemand, contenant tous renseignements utiles sur le degré d'alcool, les prix (en mark) les conditions de transport, les modes de payement.

Le soin que nos rivaux mettent à fournir aux acheteurs toutes les informations pour l'établissement de leur prix de revient, n'est pas une des moindres causes de leur succès. Il faudrait donc imiter ces concurrents et établir des barèmes de prix (en langue allemande) comprenant les frais de transport, emballage, les droits de douane, etc.

Mais il ne suffit pas d'envoyer aux négociants avec lesquels on veut traiter quelques prospectus et prix courants, même rédigés en allemand. Il faut encore mettre à leur disposition de nombreux échantillons.

Un excellent moyen de propagande serait la création de quelques débits en Allemagne, disposant de grandes quantités de vin à type fins, que la clientèle aurait certaine de trouver. Un succès magnifique serait certainement assuré ainsi pour l'écoulement de nos vins en Allemagne.

A cet égard, il n'y a qu'à vouloir. Nous avons tous remarqué dans la plupart de nos villes surtout du Midi et du Centre, le drapeau espagnol flottant au dessus de boutiques de vente de vins, fruits et primeurs en provenance de la péninsule. Tous les produits du sol espagnol, mais rien que ces produits : vins, huiles, fruits frais et secs, légumes, sont vendus dans ces boutiques, après avoir été expédiés directement d'Espagne *par des parents, des amis, des voisins* ou trouvés. Ce sont autant de *coopérateurs familiaux*.

Il y a là un exemple à suivre pour les producteurs français. On ne se doute pas assez, chez nous, des résultats merveilleux auxquels on peut arriver en mettant au service de beaucoup d'initiative personnelle l'entrain et la coopération de tous ceux qui ont des intérêts communs.

Georges BONNEFOY.

CIRNEA

La Veglione de la *Cirnea* aura lieu samedi 8 février, à 9 heures et demie du soir.

Les masques seront rigoureusement reconnus par deux membres de la commission des Fêtes.

Les billets sont en vente à la librairie Ollagnier.

Il n'en sera pas délivré à la porte.

Prix d'entrée :

2 fr. pour les sociétaires et les membres de leur famille.

5 fr. pour les personnes qui ne font pas partie de la Société la *Cirnea*.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 fev., à 3 heures

1° Marche,	Gung'l.
Chant de Guerre, ouv.,	Andrieux.
Valse des Officiers,	de Beaufort
La Fille de Mme Angot fant.,	Lecocq.
Sylvia, polka,	Coquelin.

Le Chef de musique, X. LAURON.

M. HYACINTHE DE MONTERA

Il y a près de deux mois, M. Hyacinthe de Montera faisait une chute au Palais de Justice qui provoquait une profonde contusion derrière la tête : elle devait avoir une issue fatale, malgré tout ce qui a été tenté par les plus habiles praticiens. On peut dire que l'agonie a duré deux mois. Le grand maître ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur sa situation et avait désiré recevoir les secours de la Religion. Parfois sa blessure lui causait d'horribles souffrances, mais il les cachait le plus possible à ses plus chers, dont le dévouement a été admirable pendant ces longs jours et ces longues nuits où le malade ne pouvait trouver le moindre repos. Dans la nuit de lundi, il s'éteignait sans secousse.

M. Hyacinthe de Montera était âgé de 85 ans ; il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Terre des Communes qui avait fourni tant d'illustrations au clergé, à la magistrature, à l'armée, mais il était né à Bastia, où son père avait été nommé président du Tribunal civil, et toute sa vie s'est écoulée au milieu de nous. Il fit ses études au collège de Bastia.

En 1843, il se faisait inscrire au barreau de la Cour d'appel : ses très brillants débuts firent présager ce que l'on pouvait attendre de lui : il y prit tout de suite une des meilleures places, et, pendant une dizaine d'années, il fut un des avocats les plus occupés, luttant victorieusement, en cour d'assises, contre les hauts magistrats du ministère public, discutant non avec moins de succès, à la barre de la juridiction civile, avec les plus savants jurisconsultes du barreau bastiais. Il avait pour lui, la figure sympathique, le geste grave, la parole facile, élégante, mordante lorsqu'il le fallait, quoique au dehors son air était plutôt timide, si nous nous en rapportons à un por-

trait qu'à ébauché le peintre Pierre Colonna d'Istria et qu'il a légué à notre musée.

En 1853, il fut nommé substitut *au siège de Bastia, puis successivement*, substitut du procureur général, avocat général, premier avocat général : il gravit tous ces degrés de la hiérarchie en une quinzaine d'années, toujours debout au banc du ministère public. En cour d'assises surtout, et dans les affaires importantes, il déployait une finesse extraordinaire, — nul, d'ailleurs, ne connaissait les hommes *et les choses de la Corse* mieux que lui, — il s'engageait pour ainsi dire une lutte corps à corps avec les avocats, — qui étaient parfois des adversaires politiques, — lutte courtoise, mais énergique, infassable, pleine d'incidents. Quelque mauvaise que fut la situation de l'accusation, elle n'était jamais perdue pour lui ; jamais il n'était pris au dépourvu, et si on croyait l'avoir terrassé par quelque argument, on le voyait se redresser plus terrible et plus redoutable.

Mais une fois le devoir du magistrat accompli, l'homme reprenait le dessus. Au lieu de jouir de la sévérité de la condamnation prononcée, il se demandait si sa parole chaude et pénétrante n'avait pas trop influencé les jurés, et s'il n'avait pas été trop loin dans son réquisitoire. Son âme était tellement bonne et compatissante, qu'il surgissait en lui quelque inquiétude, comme un remords.

Les procureurs généraux sous les ordres desquels il s'est trouvé, — et qui tous sont restés ses meilleurs amis, — étaient émerveillés de tant d'adresse, des ressources extraordinaires de son incomparable intelligence, de sa puissance de travail.

Ses réquisitoires produisaient une émotion indicible; sous sa parole foudroyante, l'accusé sortait en pâleur, il n'y avait plus qu'à le jeter à la morgue. En l'écoutant, *le malheureux accusé se croyait* plus criminel que son crime ; sous l'argumentation serrée et l'éloquence vengeresse du représentant de la société, le public frissonnait, et il ramenait à lui l'opinion de ceux qui l'écoutaient.

Les événements de 1870 le trouvèrent premier avocat général et chevalier de la Légion d'honneur avec dix-huit ans de services. Il n'avait pas 46 ans ; les plus hautes fonctions semblaient l'attendre ; mais il fut sacrifié! Il reprit alors sa vieille robe noire, et pendant trente-sept ans encore, on le retrouva à la cour d'assises, au tribunal, reprenant les thèses qu'il avait soutenues durant ses jeunes années pour arracher les criminels à la vindicte publique. Il ne fut pas moins puissant défenseur qu'il n'avait été puissant accusateur, et ses brillantes plaidoiries continuèrent à attirer la foule au palais.

Tel fut l'avocat et le magistrat *dont ses adversaires étaient les premiers* à reconnaître le grand talent.

M. Hyacinthe de Montera siégea au Conseil municipal presque sans interruption depuis 1848. La grande popularité dont il jouissait se manifestait à chaque renouvellement du mandat. Les intérêts de notre ville lui étaient chers, et il apporta à leur défense toute l'énergie de son caractère et toute l'expérience de sa longue carrière.

En 1865 il dut céder aux instances de ses amis et il accepta de poser sa candidature aux élections législatives ; il fut acclamé dans toute l'île avec le plus grand enthousiasme ; les élections eurent lieu au scrutin de liste. Sa liste passa tout entière à une forte majorité. Mais le ministère et l'administration ne se tinrent pas pour battus. Après une invalidation retentissante, on mit tout en œuvre pour assurer le succès des candidats ministériels : le résultat ne pouvait être douteux : M. de Montera et *ses trois collègues furent mis en* minorité.

Les dernières années de notre éminent concitoyen ont été attristées par la mort de son unique fils, M. Joseph-Louis de Montera : toute son affection se concentra alors sur ses petits-enfants : il eut la joie de voir l'aîné s'asseoir à la barre, à ses côtés, et montrer qu'il était digne de son grand-père et du *nom qu'il portait : ce fut* la consolation de sa vieillesse, adoucie aussi par les tendres caresses de ses arrière-petits-enfants.

Les obsèques ont eu lieu hier matin. Le cercueil, porté par des membres de l'Assistance publique, était précédé des membres de la confrérie de l'Immaculée Conception en habit de chœur, dont le défunt avait été prieur, et de diverses autres confréries de la ville.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le conseiller Gavini, ancien député ; de Caraffa et *de Carbuccia, anciens bâtonniers* ; Gaudin, maire de Bastia.

Une magnifique couronne offerte par les Membres du Conseil municipal, était portée par deux agents de police.

Les honneurs ont été rendus par un piquet du 163e, devant la maison mortuaire.

Le deuil était conduit par M. Hyacinthe de Montera junior, et *les neveux du défunt*, MM. l'avocat Ubertin, le commandant Moroni, Joseph Pulicani, Mariotti, Gambini, Ferracci, Angeli, avocat général.

M. le bâtonnier Antonetti, et tous les avocats en robe ; MM. les adjoints de Caraffa et Dapelo, les membres du Conseil municipal et les employés des divers services municipaux venaient après la famille.

Dans le long cortège on remarquait M. le Premier Président, M. le Procureur général ; M. le *général Cheroutre, gouverneur de* la Corse ; de nombreux officiers de la garnison ; les magistrats de la Cour et des Tribunaux, MM. les Avoués Juges de paix et Huissiers ; des chefs de service des administrations publiques, etc., etc.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

En sortant de l'église, le cortège s'est arrêté devant l'Hôtel-de-Ville, dont le drapeau était en berne. Là, deux discours ont été prononcés par M. le Maire et par M. le bâtonnier Antonetti.

Puis le cortège s'est dirigé vers la gare, où le cercueil a été placé dans une voiture spéciale pour être dirigé sur Corte, où se trouve le caveau familial.

Nous comprenons la grande douleur de notre cher et distingué collaborateur, M. Hyacinthe de Montera, de Madame Hyacinthe de Montera, notre très aimable collaboratrice, dont l'affection filiale a été *si réconfortante pour le disparu* que nous pleurons tous, surtout pendant les souffrances qui le torturaient ; de notre autre collaborateur, M. Louis de Montera, que ses études retiennent à la faculté de Lyon et qui n'a pu venir conduire le deuil de son vénéré grand-père. Nous nous y associons dans la plus large part, et leur présentons toutes nos condoléances, *ainsi qu'aux familles* de Montera, Moro-Giafferi, baron Moroni, Ubertin, Angeli, Morati.

Discours de M. le maire Gaudin

M. GAUDIN :

Le vénérable, l'aîné doyen de notre assemblée communale, n'est plus.

Il semblait pourtant défier les années. Seule une chute fatale, faite dans un palais de Justice, semble plus qu'aucune autre devoir l'abattre. Mais, si la mort a triomphé, elle a dû reculer devant la force d'âme, la vaillance et la dignité de ce vieillard, et, si elle a réussi à briser cette existence si bien remplie, elle sera impuissante à détruire le souvenir de cet homme de grand talent et de grand cœur que sa famille, Bastia, la Corse entière ne saurait assez pleurer.

Discours de M. Antonetti

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Messieurs,

Je ne saurais me soustraire à l'obligation qui pèse sur moi de rafraîchir en quelques mots la vie de celui qui, pendant de *si longues années*, occupa la première place parmi nous.

Je trouverai peut-être, dans la grande affection que je lui ai toujours portée, dans le culte que j'avais professé pour lui dès mon jeune âge, dans le bon accueil qu'il me fit au seuil de ma carrière, la force voulue pour mener à bien une pareille entreprise.

Maître Hyacinthe de Montera, par sa naissance, avait, au début de la vie, une voie toute tracée, la magistrature ou le barreau ; l'une et l'autre convenaient également à ses brillantes aptitudes.

Après des études très approfondies de la science du droit à la Faculté de Toulouse, il venait s'inscrire au barreau de Bastia où déjà étaient vus le président qui le suivra de près, cette pléiade de maîtres dans l'art de la parole qui avaient nom : les de Caraffa, les Gavini, les Savelli, les Pompei, les Bottacci, les Tommasi, les Ornano, les de Geffory, les de Carbuccia, et tant d'autres dont je salue en passant la mémoire, qui devinrent bientôt l'honneur de la magistrature et du barreau. Il ne tarda pas à être leur égal ; son talent mûri, à pareille école, prit de merveilleux développements, et le gouvernement d'alors n'hésita pas à l'admettre comme substitut au procureur impérial de Bastia, *pour, ensuite, l'élever* successivement au poste de substitut du procureur général, d'avocat général et de premier avocat général à notre Cour d'Appel.

C'est là que pendant près de vingt ans, il eut le loisir d'exercer ses grandes facultés oratoires.

Son esprit admirablement doué pour la *lutte, secondé par une constitution athlétique*, faisait de lui un adversaire redoutable, correct toutefois, aimable et loyal. Les séances de la Cour d'Assises étaient pour lui chaque fois l'occasion de nouveaux triomphes.

Nous le voyons encore à son banc d'accusateur public, fièrement dressé dans sa toge rouge, qui jetait comme des reflets sur ses mâles figure de tribun, s'élever le débat avec la confiance du maître sûr de son talent, de son habileté et de sa voix. A l'instar des plus grands orateurs, il connaissait les replis du cœur humain ; il savait où percer ses coups, quelle fibre émouvoir. Il dût quelquefois, tant son âme était bonne, se raconter d'arracher aux fauves dont il disposait si largement. Il lui fallait cependant abandonner cette carrière qui semblait lui réserver les plus belles destinées ; les événements politiques de 1870 allaient le rendre à la vie privée.

*Il avait reçu du régime impérial la ré*compense dévolue à ses loyaux services. La croix de la Légion d'honneur brillait depuis longtemps à sa boutonnière, lorsque le barreau où il avait fait ses débuts, qui l'avait vu partir à regret, avait salué ses succès avec orgueil, lui ouvrait ses rangs. Il y reprenait la place qu'il y avait précédemment occupée.

C'est là, messieurs, qu'il nous a été plus particulièrement aisé d'apprécier le fond d'intelligence et de savoir qui dominaient l'éminent praticien ; nous le regrettons aujourd'hui la perte.

Cette nature ouverte à toutes les impressions délicates, à toutes les connaissances littéraires et scientifiques ; douée d'une puissance extraordinaire d'assimilation, avait bientôt fait de se plier aux nouvelles exigences de sa profession.

C'était un autre genre de travail ; ce fut une nouvelle source de succès.

Assez impétueux à la barre qu'à son banc d'avocat général, il savait captiver les jurés comme il captivait jadis le juge ; les médailles de la science juridique n'eurent jamais pour lui de secrets.

Toujours au courant des moindres changements, si fréquents dans notre législation, il semblait, en toutes choses, marcher sur un terrain qu'il aurait *lui-même préparé si savamment*.

Et quelle force d'argumentation ! quelle puissance de moyens ! quel travail et quels développements dans les moindres affaires ! quelle force physique et intellectuelle la nature n'avait-elle pas mise au service d'un homme qui jusqu'à la dernière heure n'a pu fournir une somme aussi considérable de labeur.

Seuls ceux qui l'ont connu de près, qui l'ont admiré, qui se sont donné la peine, comme nous, à différentes reprises, d'étudier sa parole et son geste, pourront dire avec quelle abondance d'expressions heureuses et choisies, notre regretté doyen savait tirer de sa pensée concentrée son sujet entraîner l'auditoire à sa suite.

Eh bien ! messieurs, toute cette force, toute cette intelligence, toute cette énergie, il a suffi d'un accident des plus vulgaires *pour les briser à tout jamais*.

Cet homme qui avait largement vécu et pouvait vivre de longues années encore, dont la verte vieillesse faisait l'étonnement de ses confrères et de ses nombreuses connaissances qui, grâce à une organisation exceptionnelle a résisté deux mois au mal qui l'a emporté ; qui a pu contempler la mort en face avec la sérénité d'âme du *juste qui sait faire entendre une plainte* a enduré les plus cruelles souffrances : Cet homme n'est plus. Il disparaît en laissant toute foi derrière lui une trace lumineuse et un souvenir inoubliable. Il disparaît sans avoir donné toute sa mesure, si grandes étaient les richesses qu'il renfermait en lui.

J'adresse, à cette place, à sa famille éplorée, à ses nombreux parents et à ses nombreux amis, à tous ses confrères l'expression des sentiments de ma profonde douleur, et à moi et Hyacinthe de Montera, son petit-fils, qui marche à grands pas sur ses traces, j'exprime hardiment le souhait et l'espoir de lui voir remplacer un jour le cher disparu, pour qu'ainsi nous puissions nous écrier en parlant de lui :

« Une oculo, non defuit alter. »

Le Drame de la rue du Môle

Le nommé Benigni Antoine, l'auteur de la mort de la malheureuse Verani Angèle-Marie, sa femme légitime, a été conduit hier au cabinet d'instruction et interrogé par M. le juge Poggiale.

Benigni a prétendu que sa femme, à laquelle il n'avait à reprocher aucun écart de conduite, avait dépensé *une somme de 500 francs qu'il lui* avait remise dans le courant du mois de septembre dernier. Cet argent ne se trouvant plus à la maison à son retour d'Ovrzza, où il était allé travailler, il demanda à sa femme ce qu'elle en avait fait. Elle ne put le lui faire connaître ; une discussion s'étant élevée, Verani quitta le domicile conjugal. Cela causa beaucoup de peine à Benigni qui consentit cependant *à la rejoindre quelque* temps après.

Dans la journée du crime, sa femme ayant une nouvelle fois, et sans raison aucune, manifesté l'intention de le quitter avec ses deux enfants, l'inculpé, fou de colère, s'était emparé d'un couteau et l'avait frappée violemment sans se rendre compte de ce qu'il faisait.

Me Malaspina, conseil de Benigni Antoine, l'assistait au cours de son interrogatoire.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Le temps qu'il a fait

Baromètre : 765. 8. — Température : Minima, 5. 9 ; Maxima, 9. 6.
Direction du vent : O., N. O.
Force du vent : Faible.
Etat de la mer : Peu agitée.

De passage

M. Jean Cottet, député radical de la Haute-Vienne, de passage à Ajaccio, est descendu à l'Hôtel Continental.

Nous lui adressons une cordiale bienvenue.

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio : M. Apour, M. et Mme Rosenheim, M. et Mme Morineau, M. Dupret, M. et Mme de Mouwy.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Etat Civil

NAISSANCES.

Santinelli Joseph.

DÉCÈS

Barbagala'a Antoinette, 66 ans.

THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi 6 février 1908

1re représentation à Bastia de

L'ARLÉSIENNE

Pièce dramatique en 3 actes de Daudet, Musique de G. Bizet.

Chœurs et solistes, sous la direction de M. Rimaur, chef d'orchestre.

Classe de 1907

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision commenceront le 17 février et auront lieu aux jours et heures ci-après :

FÉVRIER.

Etrangers au département, lundi 17, 2 h. s., Ajaccio.
Sarrola-Carcopino, mardi 18, midi 1/2., Gare de Mezzana
Bocognano, mercredi 19, 2 h. 1/2 s., Bocognano.
Venaco, jeudi 20, 3 h. 1/2 s., Venaco
Omessa, vendredi 21, midi, Gare de Siverie.
Ajaccio, samedi 22, 1 h. s., Ajaccio.
Dimanche 23 février. Repos à Ajaccio.
Bastia-Terranova, lundi 24, 3h. s., Bastia.
Bastia-Terravecchia, mardi 25, 1 h. s., Bastia.
Campitello, mercredi 26, 2 h. 1/2 s., Volpajola.
Borgo, jeudi 27, 2 h. 1/2 s. Borgo.
Vescovato, vendredi 28 2 h. 1/2 s., Areae *(gare)*.
San-Martino-di-Lota, samedi 29, 10 h. m., Pietranera.
Dimanche 1er mars. Repos à Bastia ou à Ajaccio.

MARS.

Brando, lundi 2, 3 h. 1/2 s., Erbalunga.
Rogliano, mardi 3, 3 h. 1/2 s., Rogliano.
Luri, mercredi 4, 2 h. s., Luri.
Nonza, jeudi 5, 11 h. m., Canari.
Saint-Florent, vendredi 6 10 h. m., Saint-Florent.
Lama, samedi 7, 9 h. m., Pietralba (gare).
Dimanche 8 mars. Repos à Bastia.
Santo Pietro-di Tenda, lundi 9, 2 h. s., Santo-Pietro-di-Tenda.
Morsiglia, mardi 10. 2 h. 1/2 s., Morsiglia.
Oletta, mercredi 11, 2 h. s., Oletta.
Pero Casevecchie, jeudi 12, 10 h. 1/2 m., Foleili (gare).
San-Nicolao, vendredi 13, 10 h. 1/2 m., Padulella (halte).
Quenza 14 mars. Voyage de Bastia à Ajaccio. Dimanche 15 mars, Repos à Ajaccio.
Corte, lundi 16 4 h. s., Corte.
Vezzani, mardi 17, 2 h. s., Vezzani.
Sermano, mercredi 18 2 h. s., Sermano
Piedicorte-di-Gaggio, jeudi 19, 2 h. 1/2 s., Pont de Piedicorte.
Saint Laurent, vendredi 20. 1 h. 1/2 s., Saint-Laurent.
Castifao, samedi 21. 10 h. m., Castifao.
Dimanche 22 mars. *Repos à Ajaccio ou à* Corte.
Moroseglia, lundi 23, 4 h. s., Moroseglia.
La Porta, mardi 24. 10 h. 1/2 m., La Porta.
Piedicroce, mercredi 25, 9 h. 1/2 m., Piedicroce.
Valle d'Alesani, jeudi 26, 11 h. 1/2 m., Valle-d'Alesani.
Cervione, vendredi 27, 10 h. m., Cervione.
Pietra-di-Verde, samedi 28. 1 h. 1/2 s., Talone (gare).
Dimanche 29 mars. Voyage à Ajaccio.
Solle, lundi 30, 1 h. s., Pont d'Azzana.
Bastelica, mardi 31, 2 h. s., Cauro.

AVRIL.

Zevaco, mercredi 1, 2 h. 1/2 s., *Balze de* Galeria.
Sainte-Marie-Sicché, jeudi 2, 1 h. s., Sainte-Marie Sicché.
Petreto Bicchisano, vendredi 3, 1 h. s., Petreto-Bicchisano.
Olmeto, samedi 4, 1 h. 1/2 s., Olmeto.
Dimanche 5 avril. Repos à Sartène.
Sartène, lundi 6, 2 h. s., Sartène.
Serra-di-Scopamène, mardi 7, 2 h. s., Serra-di Scopamène.
Sainte-Lucie-de-Tallano, mercredi 8, 2 h. s., Sainte-Lucie-de-Tallano.
Levie, jeudi 9, 4 h. s., Levie.
Bonifacio, vendredi 10, 11 h. m., Bonifacio.
Portovecchio, samedi 11, 10 h. m., Portovecchio.
Dimanche 12 avril. Voyage de Portovecchio à Casablanca.
Prunelli-di-Fiumorbo, lundi 13, 2 h. 1/2 s., Migliacciaro.
Ghisoni, mardi 14, 2 h. s., Ghisonaccia (gare).
Mel's, mercredi 15, 10 h. m., Casablanca. *(La fin à demain).*

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00072

BOURSE DE PARIS

	4 fév.	5 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96.50	96 55
» de 3 0/0 amortis.	97 40	97.35

ex-coupon.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Paris, 5 février.

M. Barthou, ministre des Travaux publics, des Postes et Télégraphes, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi portant modification des résultats de l'adjudication du 23 mars 1905, pour l'exploitation des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

LES BANDITS DU FIUMORBO

MORT de Bartoli Leonetto

Corte, 5 février.

Le fameux bandit Bartoli Leonetto a été grièvement blessé cette nuit, à Marsatali, près d'Isolaccio de Fiumorbo, par un individu qui est resté *inconnu*.

Le bandit a eu le corps et la main gauche traversés de part en part.

La gendarmerie, prévenue aussitôt après, est arrivée sur les lieux du drame, et a transporté le blessé dans une maison particulière, où on lui a prodigué les premiers soins.

La blessure reçue au corps étant mortelle, le bandit Bartoli a expiré ce matin, à 7 heures, après avoir fait *une agonie douloureuse*.

Le parquet de Corte s'est rendu sur les lieux pour procéder aux constatations légales.

Ce bandit est le fils de Bartoli dit Manaccia, tristement célèbre, et qui a été exécuté, à Bastia, il y a une dizaine d'années.

Ce Bartoli Leonetto avait pris la campagne pour venger, disait-il, la mémoire de son père que de faux témoignages avaient fait condamner à la peine capitale.

Dès le début, il avait montré qu'il était le digne fils de son père et il avait *jeté la terreur dans le canton* du Fiumorbo.

Aussi, c'est avec un soupir de soulagement que les braves populations de ce canton (on peu trop décrié, et bien souvent à tort), ont appris ce matin la destruction de ce bandit aussi redoutable que sanguinaire.

Tirages financiers

Paris, 5 février.

Ville de Paris 1875

L'obligation portant le numéro 326.143 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 690 est sortie remboursable à cinquante mille francs.

Les obligations portant les numéros 42 251, 277.487, 285.265 sont sorties remboursables chacune à dix mille francs.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 411.939 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 469.209 est sortie remboursable à vingt-cinq mille francs.

Communales 1880

856.831 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 743.669 est sortie remboursable à vingt-cinq mille francs.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 228.20 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 745.482 est sortie remboursable à dix mille francs.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 191.470 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

A BLIDAH

Un détachement de Tirailleurs *perdu dans la neige*

Paris, 5 février.

Une dépêche parvenue de Blidah, annonce que l'on est sans nouvelles d'un détachement de tirailleurs, opérant avec le lieutenant de dragons Faure, de la mission Gédéi-que.

Dans certains endroits, la neige atteint trois mètres de hauteur.

Un détachement a été aussitôt envoyé au secours de ces militaires, dont l'absence trop prolongée commence à donner de sérieuses inquiétudes.

***

Un télégramme de Blidah, arrivé dans la soirée annonce que le détachement de treize hommes, opérant avec le lieutenant de dragons Faure, a été retrouvé sain et sauf.

L'Ambassade DE SAINT-PÉTERSBOURG

Paris, 5 février.

M. Clemenceau avait présenté le gouvernement russe pour la nomination de l'amiral Touchard en remplacement de M. Bompard.

Cette candidature ayant été acceptée par la Russie, le décret nommant l'amiral Touchard, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, sera bientôt soumis à la signature du Président de la République.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Bruit d'un grand engagement

Paris, 5 février.

Aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, le bruit courait qu'un nouvel engagement aurait eu lieu hier, dans lequel nous aurions eu 160 hommes tués et 315 blessés.

Dans la soirée, M. Pichon a fait démentir cette nouvelle.

Notre Artillerie au Combat de Darksobat

Alger, 5 février.

Dans le violent *combat qui a été* livré par la colonne Boutgourd aux Mzambs, à Darksobat, au sud de Ber-Rechid, notre artillerie a beaucoup contribué au succès de la bataille, en tirant plus de 800 obus.

On a surtout remarqué la précision du tir et la confusion que nos boulet ont jetée parmi les méhallas *rebelles*.

Ce glorieux fait d'armes fait le plus grand honneur à nos troupes et augmente notre prestige aux yeux des tribus marocaines qui s'empressent de faire leur soumission.

SUD-ORANAIS

Tourmente de Neige à Aïn-Sefra

34 victimes

Oran, 5 février.

Le détachement qui s'était porté au secours de la 20e compagnie du 1er étranger, commandée par le capitaine Capillery, qui a été assaillie, le 1er février, par une terrible tourmente de neige, a découvert aujourd'hui six nouveaux cadavres.

Le nombre des légionnaires qui ont été retrouvés, jusqu'ici, sans vie et enfouis sous la neige est à tuellement de 34.

Quelques hommes manquent encore à l'appel.

EN RUSSIE

A St-PETERSBOURG

Les Défenseurs de Port-Arthur et conseil de guerre

Sévère Réquisitoire

Saint-Pétersbourg, 5 février.

Le Conseil de guerre de Saint-Pétersbourg, réuni pour juger les officiers généraux, qui se trouvaient à Port-Arthur, lors de la reddition de cette place, a tenu sa séance ce matin l'audition des témoins.

La séance de ce jour a été presque exclusivement consacrée au *réquisitoire*.

Le commissaire du gouvernement a été très sévère contre les accusés ; il a réclamé la peine de mort contre les généraux Stoessel, Fock et Reuss, la dégradation et dix ans de fort re so contre le général Smyrnof.

La condamnation sera connue très probablement demain.

AU PORTUGAL

La Tragédie DE LISBONNE

ASSASSINAT du Ministre de la Guerre

Paris, 5 février.

Le bruit avait couru ce matin que le nouveau ministre de la guerre, M. Mathias Nunès, avait été assassiné.

Dans la soirée cette nouvelle a été démentie par la légation du Portugal.

Arrivée de la Comtesse de Paris

Lisbonne, 5 février.

La comtesse de Paris, mère de la reine Amélie, est arrivée aujourd'hui à Lisbonne.

Elle a été reçue à la gare par le Roi Manuel.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

VENTE de vigne américaine greffée à 10 fr. le mille, Rossetrix racliné à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.
S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Auguste Valery née Loquenote, MM. Eugène et Jacques Valery, M. et Mme Jean-Mathieu Valery et leurs enfants, Mme Vve Jeanne Loquenote, Mlles Catherine et Antoinette Loquenote, M. et Mme Jacques Loquenote, cantonnier au long-cours, M. Etienne Casanova Lucciotti et ses enfants, Mme Vve Joseph Loquenote et ses enfants, Mme Vve David, Mme Vve Sauveur Loquenote et ses enfants, M. et Mme François Davoli, capitaine au long-cours, pilote au canal de Suez, et leurs enfants, Mme Vve Catherine Valery, de Porette, M. et Mme Mathieu Valery et leurs enfants, de Porette, M. Dominique Valery, M. et Mme Jean Valery et leurs enfants, M. et Mme Tommasini Valery et leurs enfants, M. et Mme Venturini, M. Joseph Valery et ses enfants de Bolzaner, M. et Mme Jean Baptiste Valery et leurs enfants, M. et Mme Pierotti et leurs enfants, de Barcaggio, M. et Mme Louis Morganti et leurs enfants, Mme Vve Thomas Figarella et ses enfants, M. et Mme Vincent Peretti et leurs enfants, de Porticcio, M. et Mme Figarella et leurs enfants, M. et Mme Jean Lota et leurs enfants, Mlle Madeleine Lota, M. Dominique Lota, M. François Lota et ses enfants, M. et Mme Bernardi, M. et Mme Paoli, Mlle Agostini, en religion sœur Saint-Eugène, M. et Mme Pierre Terrazzoni, et familles Z ters, Paoli et Marchetti.

Les familles Casanoggia, Blanc, Cacciaddi, Berti, Valery, Davoli, Angeli, Casanova, Sanguinetti, Stefani, Lota, Mattei, Figarella, Morganti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste Valery

Capitaine au Long-Cours
Pilote au Canal de Suez

leur époux, père, frère, gendre, beau-frère, neveu, cousin germain, oncle, cousin et allié, décédé dans la 52e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui, 6 février, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard de Corde, 7.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir jeudi, à 8 heures, place Caletta.

A VENDRE
Mandarines, Oranges, Citrons
de Menteforo
S'adresser au jardin Ajaccio.

Feuilles de Mûrier à vendre
Jardin parfaitement domaine de Padulone.
Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Gommerchi Antoine, Vescovato.

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR. PRIX DU BILLET
2e » » 20.000 FR. fr. 0.50
plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 soit 1533 Lots tous payables en or et argent, dont le montant 240.000 fr. dépasse un Capital effectif d'Encaisse
Tirage 15 Avril 1908 Centimes
Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, cafés, et par tous les FACTEURS
Envoi à domicile par mandat et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes.
Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui font une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est la remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis dix ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAGNES à St Julien en Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depenser 57 rue du Hac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais et à Ajaccio Pharmacie Gindertaël.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIGACHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, métrites phosphorhelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laffarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

VOIX Les personnes atteintes de maladies de la gorge, bronches, poitrine, trouveront une grande amélioration dans des cas, dartres, yeux tachés, bronchites, glandes, enrouement, rhume de cerveau. Après surdité, on le tarde à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME
Douleurs, maux de tête, névralgies, migraines, grande lassitude au froid ou au chaud, réveil le matin, vertiges, étouffements, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, guérison assurée par l'Institut antirhumatismal, 11 rue Jacquemont Paris. On envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

Le Directeur-Gérant,
J.-B OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.


POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
Maison CHRETIEN FAISEUILLERE à PRÉMONT (Aisne) France

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

A LOUER
Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Vi la au lieu dit Forcone
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie 15, Place Saint-Nicolas.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 15 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia. Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thmas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI François, Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse;

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 38 VENDREDI 7 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers. 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Les Services Maritimes Postaux de la Corse

PROJET DE LOI

portant modification des résultats de l'adjudication du 23 mars 1905 pour l'exploitation des Services Maritimes Postaux entre le Continent et la Corse, présenté par M. Louis Barthou, Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, et par M. J. Caillaux, Ministre des Finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La loi du 3 janvier 1903, qui a fixé l'organisation des services maritimes postaux entre le Continent et la Corse, a autorisé le Gouvernement à mettre ces services en adjudication, pour une période de quinze ans, moyennant une subvention de 550.000 francs par an.

L'adjudication devait porter sur la vitesse à réaliser en moyenne annuelle sur chacun des services. Toutefois, un minimum de 14 nœuds était prévu pour trois des services concédés : ceux de Marseille à Ajaccio, de Marseille à Bastia et de Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse.

L'adjudication eut lieu le 13 mars 1903 ; quatre soumissionnaires se présentèrent et furent admis à prendre part au concours. La Compagnie française de navigation et de constructions navales qui avait offert des vitesses variant de 16 nœuds à 14 nœuds 1/2 pour les principaux services fut déclarée adjudicataire. Ces résultats inespérés furent accueillis avec joie en Corse, mais, malheureusement, la Compagnie concessionnaire fut mise en liquidation judiciaire au bout de trois mois et demi d'exploitation et le contrat dut être résilié.

L'Administration fit aussitôt pressentir les armateurs en situation de maintenir les communications avec la Corse ; la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, Fraissinet et Compagnie, répondit seule à son appel. Une convention fut conclue avec cette entreprise pour l'établissement d'un régime provisoire.

En même temps, l'Administration prenait les dispositions nécessaires pour procéder à une nouvelle adjudication sur les bases de la loi du 3 janvier 1903.

La réadjudication eut lieu le 22 mars 1905, au profit de la compagnie Fraissinet qui s'y présenta cette fois sans aucun concurrent, malgré la publicité faite autour de la nouvelle concession des services de la Corse.

Les vitesses offertes pour chaque service sont les suivantes :

Marseille à Ajaccio 1e	14 n. »
Marseille à Ajaccio 2e	10 n. 50
Marseille à Calvi ou Ile-Rousse avec escale à Toulon	10 n. 50
Marseille à Bastia 1e	14 n. »
Marseille à Bastia 2e	10 n. 50
Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse 1e	14 n. »
Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse 2e	10 n. »
Calvi ou l'Ile-Rousse à Ajaccio, Propriano et Bonifacio	9 n. »
Ajaccio à Propriano	10 n. 50
Ajaccio à Porto-Torrès	9 n. »

Les résultats de cette adjudication ont soulevé de nombreuses protestations de la part de la population de la Corse qui reprochait surtout à la compagnie Fraissinet d'avoir offert des vitesses insuffisantes pour certains services, notamment pour ceux assurant les relations avec Nice.

Dès que l'adjudication fut connue, des réunions publiques eurent lieu à Bastia et à Ajaccio. Un congrès populaire, composé de représentants de tous les arrondissements de la Corse, se tint même à Corte le 9 avril 1905 et décida d'envoyer une délégation auprès du Gouvernement et du concessionnaire en vue d'obtenir des modifications conformes aux desiderata de la population.

De son côté, le Gouvernement, justement préoccupé de l'émotion qui s'était produite en Corse, avait demandé au concessionnaire d'examiner s'il lui serait possible de consentir aux relèvements de vitesse demandés pour certains parcours. Celui-ci répondit qu'il était disposé à étudier les moyens de donner satisfaction à tous les intérêts en jeu. Il ajoutait que, aussitôt renseigné sur les désirs exacts du commerce et de la population de l'île et si la réalisation des vœux formulés ne devait pas entraîner pour lui de trop lourdes charges, il comptait proposer, sur certaines lignes, des augmentations de vitesse compensées par des suppressions de prolongements qu'il considérait comme inutiles ou comme ne présentant pas un très grand intérêt pour le commerce et le public.

Au mois de mai 1905, le Conseil général de la Corse nomma une délégation de dix membres avec mission de se rendre auprès du Gouvernement et du concessionnaire en vue d'établir un projet de réorganisation.

Après plusieurs séances tenues à Paris, la délégation décida d'accepter les propositions de la compagnie Fraissinet. Quelques délégués formulèrent toutefois des réserves.

L'affaire fut portée devant le Conseil général de la Corse à sa session du mois d'octobre 1905, mais celui-ci ne prit aucune décision.

Le Conseil général s'occupa de nouveau de la question dans sa session du mois d'octobre 1906. Il adopta, par 35 voix contre 7, avec un amendement tendant à l'addition d'un service supplémentaire d'Ajaccio à Propriano, Bonifacio et Bastia, de nouvelles propositions formulées par la Compagnie Fraissinet. En outre, il retint pour en faire l'objet d'un vœu très pressant les réformes demandées par la minorité.

L'amendement et les réformes en question ne furent pas acceptés par le concessionnaire. Celui-ci objecta notamment que le service demandé d'Ajaccio à Bastia nécessiterait la mise en exploitation d'un bateau supplémentaire, ce qui entraînerait un surcroît de dépenses trop élevé. Dans ces conditions, il lui paraissait indispensable de s'en tenir à l'organisation résultant de l'adjudication du 23 mars 1905 et de son cahier des charges.

Après un examen approfondi des difficultés soulevées par l'amendement du Conseil général, les membres de la représentation de la Corse reconnurent la possibilité de trouver un terrain d'entente avec le concessionnaire et engagèrent avec lui de nouveaux pourparlers qui, cette fois, aboutirent rapidement à une entente complète.

L'administration des Postes a été saisie par la Compagnie Fraissinet de l'accord intervenu le 22 avril.

Il ne lui a pas paru possible de modifier le contrat en cours, résultant d'une adjudication régulière et devenue définitive, sans s'être assuré au préalable que les propositions formulées par le concessionnaire donnaient bien satisfaction à tous les desiderata de la représentation et de la population insulaire.

A cet effet, M. le préfet de la Corse a été chargé de provoquer l'avis du Conseil général.

Dans sa session du mois d'octobre 1907, ce dernier a adopté à l'unanimité, moins une voix, le projet de la Compagnie Fraissinet.

Les tableaux ci-après permettent de faire la comparaison de l'organisation actuelle et de l'organisation proposée.

Organisation actuelle des services résultant de l'adjudication du 23 mars 1905

SERVICES	FÉRIODICITÉ	VITESSES (1 escale)	PARCOURS annuel en milles
Marseille à Ajaccio 1e	hebdomadaire	14 »	18 512
Marseille à Ajaccio 2e	—	10 50	18 512
Marseille à Toulon et Calvi ou l'Ile-Rousse	—	10 50	17 678
Marseille à Bastia 1e	—	14 »	21 736
Marseille à Bastia 2e	—	10 50	21 736
Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse 1e	—	14 »	9 984
Nice à Calvi ou l'Ile Rousse 2e	—	10 »	9 984
Calvi à Ajaccio	—	9 »	6 038
Ile Rousse à Bastia	—	9 »	5 816
Nice à Ajaccio	—	10 50	13 520
Nice à Bastia	—	10 50	12 792
Bastia à Livourne 1e	—	10 50	6 656
Bastia à Livourne 2e	—	10 50	6 656
Bastia à Livourne 3e	—	10 »	6 656
Calvi ou Ile Rousse à Ajaccio, Propriano et Bonifacio	—	9 »	12 272
Ajaccio à Propriano	—	10 50	2 600
Ajaccio à Porto-Torrès	par quinzaine	9 »	3 536
Service côtier	hebdomadaire	9 »	15 184
Total			209 642

Organisation proposée par la Compagnie Fraissinet d'accord avec le Conseil général de la Corse

Marseille à Ajaccio 1e	hebdomadaire	14 »	18.512
Marseille à Ajaccio 2e	—	10 50	18.512
Marseille à Toulon et Calvi ou l'Ile-Rousse	—	10 50	17.678
Marseille à Bastia 1e	—	14 »	21 736
Marseille à Bastia 2e	—	10 50	21 736
Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse 1e	—	14 »	9 984
Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse 2e	—	10 »	9.984
Calvi ou l'Ile-Rousse à Ajaccio	—	14 »	6.446
Ile-Rousse à Bastia	supprimé	»	»
Nice à Ajaccio	hebdomadaire	14 »	13.520
Nice à Bastia	—	14 »	12.792
Bastia à Livourne 1e	—	14 »	6.656
Bastia à Livourne 2e	—	14 »	6.656
Bastia à Livourne 3e	—	10 »	6 656
Ajaccio à Propriano et Bonifacio	—	10 50	5.824
Ajaccio à Propriano	—	13 »	2.600
Ajaccio à Porto Torrès	supprimé	»	»
Prolongement de Bonifacio à Porto-Vecchio et Bastia	par quinzaine	10 »	4.992
Prolongement de Calvi à l'Ile Rousse, St-Florent, Macinaggio et Bastia	—	10 »	3.796
Prolongement d'Ile Rousse à Calvi	—	10 »	4.004
Sagone et Ajaccio	—	10 50	1.300
Prolongement d'Ajaccio à Propriano	—	10 50	1.300
Total			193.336

Comparaison de l'organisation actuelle et de l'organisation proposée au point de vue des vitesses.

ORGANISATION ACTUELLE			ORGANISATION PROPOSÉE		
50 223 milles marins à 14 »			96 304 milles marins à 14 »		
100 109 — —	à 10 50		2 600 — —	à 13 »	
16 640 — —	à 10 »		65 000 — —	à 10 50	
23 640 — —	à 9 »		29 432 — —	à 10 »	
Total. 309 612			Total 193 336		

Les services de Nice à Ajaccio à 10 nœuds 50, de Nice à Bastia à 10 nœuds 50, de Bastia à Livourne à 10 nœuds 50, et de Calvi ou l'Ile-Rousse à Ajaccio à 9 nœuds, sont portés à 14 nœuds. En outre, le service d'Ajaccio à Propriano est porté de 10 nœuds 50 à 13 nœuds et celui d'Ajaccio à Propriano et Bonifacio de 9 nœuds à 10 nœuds 50.

En compensation des charges devant résulter de ces augmentations de vitesse, le service d'Ajaccio à Porto-Torrès serait supprimé conditionnellement ainsi que les prolongements de l'Ile-Rousse à Bastia et de Calvi ou l'Ile-Rousse à Ajaccio.

En ce qui concerne le service côtier, les ports compris dans ce service seraient mis en relation directe avec la métropole au moyen de quatre prolongements.

D'un autre côté, le concessionnaire a demandé que la durée de la concession, fixée à quinze ans par la loi du 3 janvier 1903, commence à courir du jour où il a inauguré les services en vigueur, soit le 25 mars 1906, et non à partir du 13 avril 1904.

L'Administration des postes a été vivement sollicitée de divers côtés pour que les modifications résumées ci-dessus fussent adoptées.

En présence d'une situation ayant provoqué les plus sérieuses protestations de la population de la Corse et de propositions d'améliorations formulées par le concessionnaire lui-même afin de donner satisfaction à ces protestations, le Gouvernement pouvait d'autant moins ne pas céder aux sollicitations dont il était l'objet pour améliorer le service postal franco-corse, que le montant de la subvention reste le même, ce qui sauvegarde les intérêts du Trésor.

Il a dès lors conclu avec la Compagnie Fraissinet, sous réserve de votre approbation, un projet de contrat qui, de l'avis de M. le Préfet de la Corse répond à tous les desiderata de la population de l'île.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous soumettre, avec confiance, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Le Président de la République Française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et par le Ministre des Finances qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article premier. — Est approuvée la Convention conclue le 22 novembre 1907 entre le Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, Fraissinet et Cie, pour l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

Art. 2. — Ladite convention et le cahier des charges seront enregistrés au droit fixe de trois francs.

Fait à Paris, le 23 janvier 1908.

CONVENTION

relative aux Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

Entre M. Jules Simyan, Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, agissant au nom de l'Etat et sous réserve de l'approbation du Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, d'une part ;

Et la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, Fraissinet et Cie représentée par M. Alfred Fraissinet, agissant au nom et comme directeur-gérant de la dite Compagnie, suivant les pouvoirs que lui confère l'article 21 des statuts de la société, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier.

La Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, Fraissinet et Cie, concessionnaire des services maritimes postaux entre le continent et la Corse, en vertu de l'adjudication du 23 mars 1905, approuvée par décision ministérielle du 25 mars 1905, s'engage à exécuter les services dans les conditions indiquées ci-après :

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille et Ajaccio à quatorze nœuds ;

Un second voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille et Ajaccio à dix nœuds et demi ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille et, alternativement, Calvi ou l'Ile Rousse, avec escale à Toulon, à dix nœuds et demi ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille et Bastia à quatorze nœuds ;

Un second voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille et Bastia à dix nœuds et demi ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et, alternativement, Calvi ou l'Ile-Rousse à quatorze nœuds ;

Un second voyage par semaine (aller et retour) entre Nice, et alternativement, Calvi ou l'Ile Rousse à dix nœuds ;

Un prolongement par semaine (aller et retour) entre Calvi ou l'Ile-Rousse, alternativement, et Ajaccio à quatorze nœuds ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et, alternativement, Calvi ou l'Ile-Rousse à dix nœuds ;

Un prolongement par semaine (aller et retour) entre Calvi ou l'Ile-Rousse, alternativement, et Ajaccio à quatorze nœuds ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et Bastia à quatorze nœuds ;

Un troisième voyage par semaine (aller et retour) entre Bastia et Livourne à quatorze nœuds ;

Un troisième voyage par semaine (aller et retour) entre Bastia et Livourne à dix nœuds ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Ajaccio, Propriano et Bonifacio à dix nœuds et demi ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Ajaccio et Propriano à treize nœuds ;

Un prolongement toutes les deux semaines (aller et retour) entre Bonifacio, Porto-Vecchio et Bastia à dix nœuds ;

Un prolongement toutes les deux semaines (aller et retour) entre Calvi, l'Ile-Rousse, Saint-Florent, Macinaggio et Bastia à dix nœuds ;

Un prolongement toutes les deux semaines (aller retour) entre l'Ile-Rousse, Calvi, Sagone et Ajaccio à dix nœuds ;

Un prolongement toutes les deux semaines (aller et retour) entre Ajaccio et Propriano à dix nœuds et demi.

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille, Toulon et Nice, auquel ne s'appliquent ni la subvention ni les stipulations du cahier des charges, bien que l'exécution en soit obligatoire.

La Compagnie Fraissinet pourra être tenue d'établir un voyage toutes les deux semaines (aller et retour) entre Ajaccio et Porto-Torres dans le cas où cette dernière escale ne serait plus desservie par la ligne d'Ajaccio à Bône exploitée par la Compagnie générale transatlantique.

Art. 2.

Les obligations du concessionnaire telles qu'elles sont déterminées par l'article premier, sont substituées, en ce qui concerne les services et les vitesses, aux obligations correspondantes auxquelles la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur s'était engagée par sa soumission du 23 mars 1905.

Art. 3.

La durée de la concession, fixée à quinze ans par la loi du 3 janvier 1902, commencera à courir du 28 mars 1905.

Art. 4.

Les stipulations du cahier des charges qui a servi de base à l'adjudication du 23 mars 1905 auxquelles il n'est pas dérogé par la présente convention demeurent en vigueur.

Art. 5.

La présente convention reste subordonnée à l'approbation du Parlement ; elle ne deviendra définitive qu'autant qu'elle aura été approuvée par une loi.

Art. 6.

Le concessionnaire fournira à l'Administration des postes et des télégraphes mille exemplaires imprimés de la dite convention et de la loi approbative.

Art. 7.

La présente convention sera enregistrée au droit fixe de trois francs (3 fr.).

Fait en triple expédition à Paris, le 22 novembre 1907.

Le Sous Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes,
Signé : J. SIMYAN.

Pour la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur, Fraissinet et Cie,
Le Directeur gérant
Signé : FRAISSINET.

Approuvé :
Le Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes
Signé : Louis BARTHOU.

LÉGION D'HONNEUR

M. LE DOCTEUR VALENTINI

Médecin-chef de l'hospice civil de Bastia. Conseiller municipal de la ville de Bastia depuis 1889. Conseiller général de la Corse de 1895 à 1907. Médecin-adjoint de l'hospice civil de Bastia en 1891. Médecin-chef depuis 1893. Un travailleur et un modeste qui, sans bruit et sans ambition personnelle, n'en a pas moins rendu, aussi bien comme médecin que comme membre des assemblées communale et départementale, les plus signalés services à la ville de Bastia et à la Corse. Praticien distingué, très versé dans les questions d'hygiène et d'assistance, il jouit, dans ce département pourtant si divisé, de l'estime générale, et sa décoration, si méritée, y a été accueillie par tous avec une extrême faveur.

JEAN-LOUIS.

(*Le Figaro*).

Classe de 1907

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision commenceront le 17 février et auront lieu aux jours et heures ci-après :

AVRIL.

Jeudi 16 avril. Retour à Ajaccio. Suspension des opérations du 17 au 19 avril inclusivement. Lundi, 20 avril. Voyage d'Ajaccio à Calvi.

Calvi, mardi 21, 10 h. m., Calvi.

Calenzana, mercredi 22, 3 h. s., Calenzana.

Muro, jeudi 23, 3 h. s., Muro.

Belgodere, vendredi 24, 4 h. s., Belgodere.

Olmi-Cappella, samedi 25, 11 h. m., Olmi-Cappella.

Dimanche 26 avril. Repos à Calvi ou Ile-Rousse.

Ile-Rousse, lundi 27, 10 h. m., Ile-Rousse.

Campile, mardi 28, 9 h. 1/2 m., Campile.

Mercredi 29 avril. Voyage de Corte à Ajaccio. Suspension des opérations du 30 avril au 10 mai inclusivement.

MAI.

Sari-d'Orcino, lundi 11, 3 h. 1/2 s., Calcatoggio.

Vico, mardi 12, 3 h. 1/2 s., Vico.

Socolo, mercredi 13, 10 h. 1/2 m., Bains de Guagno.

Piana, jeudi 14, 9 h. m., Piana.

Evisa, vendredi 15, 3 h. s. Evisa.

Calacuccia, samedi 16, 1 h. 1/2 s., Calacuccia.

Dimanche 17 mai. Voyage de Corte à Ajaccio.

Séance de clôture, mardi 26, 1 h. s., Ajaccio.

Les jeunes gens doivent se présenter devant le Conseil de revision au jour et à l'heure fixés par la présente convocation ; s'ils ne se présentent pas ou s'ils ne se font pas représenter, ou s'ils n'obtiennent pas délai, il est procédé comme s'ils étaient présents.

Les jeunes gens de la classe 1907 qui ont à réclamer le bénéfice des articles 10, 16, 19, 20, 21 et 23 de la loi du 21 mars 1905, doivent présenter leurs réclamations, au plus tard, devant le conseil de revision le jour fixé par la présent arrêté, ou les lui confirmer s'ils les ont présentées antérieurement à cette date, comme il est prescrit dans la feuille de renseignements qui leur a été remise par la mairie au moment de l'inscription sur le tableau de recensement.

Toute réclamation faite ultérieurement serait nulle et non avenue.

M. DE PIANELLI

M. le lieutenant de vaisseau de Pianelli a obtenu le numéro 1 au classement de sortie de l'Ecole supérieure de la marine. Il n'est pas inutile d'ajouter que M. de Pianelli est le plus jeune des officiers qui ont suivi, pendant l'année 1907, les cours de cette école.

M. de Pianelli, qui fut un des plus brillants élèves de notre lycée, était sorti de l'école navale dans un très bon rang ; il y a quelques années, il obtenait le brevet de torpilleur. C'est un travailleur, qui a été fort apprécié des officiers supérieurs ou généraux sous les ordres desquels il a servi. Le plus bel avenir lui est assuré, et il ne le devra qu'à sa valeur personnelle.

Le premier janvier lui a apporté les palmes d'officier d'Académie.

Nous lui envoyons nos bien sincères félicitations.

Nécrologie

M. LE CAPITAINE A. VALERY

M. le capitaine au long-cours Auguste Valery, pilote au canal de Suez, vient de succomber aux suites de l'affection qu'il avait contractée en Egypte. Il était âgé de 52 ans.

Dès qu'il fut pourvu de son brevet au long-cours, il obtint des commandements importants. Quoique marin éprouvé et intrépide, il ne tarda pas à entrer comme pilote à la compagnie de Suez, et pendant une longue période il a rempli avec un zèle et un dévouement qui ne resta pas inaperçu de ses chefs. Aussi, lorsque sur les instances des médecins, il dût quitter cette contrée avant le temps, tous le virent avec regret s'éloigner d'eux. Pendant son séjour à Suez, il avait mérité plus d'une fois les félicitations de ses chefs pour des services exceptionnels et des opérations difficiles si bien menées.

Il était rentré parmi nous depuis deux ans, et il avait l'espoir que le repos, le climat natal et les soins dont il était entouré, auraient arrêté les progrès du mal. Cet espoir ne devait pas se réaliser et il s'est éteint mercredi entre les bras de sa compagne dévouée et de ses plus chers.

L'affluence d'amis qui ont fait escorte à sa dépouille mortelle disait assez combien il était aimé et estimé. La confrérie des marins précédait le cercueil ; les cordons du poêle étaient tenus par des camarades, MM. Cantarelli, Beverini, Poggi et Sicurani.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à Mme Valery née Loquente, aux familles Valery et Loquente toutes nos condoléances.

Association
DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Les membres du groupe bastiais de l'Association des Membres de l'Enseignement sont priés de se réunir en assemblée générale annuelle, Dimanche, 9 février, à 2 heures de l'après midi, à la Mairie (Salle du Conseil municipal).

Ordre du jour :

1. Remise aux Délégués des bulletins de vote pour l'élection du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle.

2. Renouvellement du Sous Comité de Bastia.

Près à tous les sociétaires d'assister à cette réunion.

Les Délégués,
Michel Casanova, N. Lapidi, P. Poletti.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

SYNDICAT DES COCHERS. — Les cochers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 9 heures, au local habituel, Vieux Port.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	5 fév.	6 fév.
Rente de 3 0/0 ancien	96 56	96,32
3 de 3 0/0 amortis.	97,35 —	97,35

ex-coupon.

AJACCIO

Violent Incendie
à la Citadelle

Ajaccio, 6 février.

Aujourd'hui, à une heure, un violent incendie a éclaté à la Citadelle dans les bâtiments affectés aux services de l'intendance et du génie.

Le feu fit aussitôt des progrès effrayants, et se propagea rapidement.

Un grand nombre de citoyens et de soldats dévoués réussirent à enlever les matières explosives, renfermées dans les bâtiments, évitant ainsi une catastrophe effroyable.

Les papiers ont été sauvés et mis en sûreté.

Les troupes furent toutes sur pied ; tous les officiers de marine et de la garnison étaient présents.

Les pompiers Ajacciens se distinguèrent et contribuèrent à éteindre l'incendie.

Etaient sur les lieux du sinistre : MM. le Préfet ; Gaud ; le procureur de la République ; Stephanopoli, adjoint au maire, et le commissaire spécial etc.

Le feu a été éteint dans la soirée ; les dégâts ne sont pas bien considérables.

Il y a eu trois blessés, parmi lesquels un artilleur blessé légèrement au bras.

Les plafonds et la toiture se sont effondrés.

·Mérite·Agricole·

Paris, 6 février.

Le *Journal Officiel* publie la liste des lauréats du Mérite agricole.

Nous y relevons les nominations suivantes :

Au grade d'officier

MM.

Riondi, maire à Tavaco.

Caritoux, viticulteur à Ajaccio.

Fratoni, commis de l'hydraulique agricole à Casabianda.

Au grade de chevalier

MM.

Barani Pierre, cultivateur à Bastia.

Colleloni Ange, instituteur à Bastia, pour l'enseignement agricole qu'il a donné avec tant de succès, pendant plusieurs années, à l'école des garçons de la commune d'Olmeta di Tuda.

Granella Fortuné, agriculteur à Bastia.

Conseil des Ministres

Paris, 6 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'ambassade de Saint-Pétersbourg

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, fait connaître à ses collègues que le gouvernement russe a accepté le choix de M. l'amiral Touchard au poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Indemnité aux Jurés

Le Conseil approuve le projet de loi, présenté par M. Briand, allouant une indemnité aux membres du jury criminel qui ne bénéficie pas de l'indemnité de séjour.

Les affaires du Maroc

M. Pichon fait part à ses collègues de la situation générale au Maroc, qui n'est aucunement modifiée, au double point de vue militaire et diplomatique depuis le récent débat qui s'est déroulé au parlement.

Le général Picquart et le ministre de la Marine communiquent au Conseil les télégrammes des généraux Lyautey et d'Amade, et du contre-amiral Philibert.

L'Impôt sur le revenu

M. Caillaux parle de son projet d'impôt sur le revenu et sur les déclarations qu'il va faire à la Chambre au cours de cette discussion.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 6 février.

La démission de M. Domoulin, juge suppléant près le tribunal civil d'Ajaccio, est acceptée.

Nouvelles Militaires

Service de Santé

Paris, 6 février.

M. Costa, médecin aide-major de 2e classe, à l'Hopital militaire de Bastia, est promu au grade de médecin aide major de 1re classe, et maintenu à son poste.

M. Trucy, médecin aide-major de 2e classe au 163e régiment d'infanterie, a été promu au grade de médecin aide-major de 1re classe.

L'ASSAINISSEMENT de la côte orientale

Paris, 6 février.

M. Antoine Gavini, député de Corte, ayant déposé son rapport sur la question de l'assainissement de la côte orientale de la Corse, la commission d'agriculture s'est réunie, aujourd'hui, et a entendu le rapport de M. Dabat, directeur de l'hydraulique et des améliorations agricoles, au ministère de l'agriculture.

M. Dabat a fourni d'intéressantes explications, et a donné des renseignements techniques très précis sur l'utilité du projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

La commission d'agriculture a accepté, à l'unanimité, les conclusions des deux rapports qui viendront sous peu en discussion devant les Chambres.

TOULON

Lancement d'un Sous-Marin

Toulon, 6 février.

Aujourd'hui, a eu lieu à Toulon, aux applaudissements de la foule de spectateurs, le lancement du nouveau sous-marin *Saphir*.

L'opération a été des plus réussies.

M. BEAU

Paris, 6 février.

On donne comme certaine la nomination de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine comme ambassadeur de France à Bruxelles.

Légion d'honneur

Paris, 6 février.

M. Famin, général de division, du cadre de réserve, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur.

M. BOMPARD

Paris, 6 février.

M. Bompard, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, qui vient de demander sa mise à la retraite, recevra un haut témoignage de satisfaction du gouvernement de la République.

Il a été décidé, en effet, en conseil des Ministres, que M. Bompard serait élevé à la dignité de Grand'Officier de la Légion d'honneur, en récompense des brillants services qu'il a rendus à la France.

AU PORTUGAL

La Tragédie DE LISBONNE
Les Réformes DU ROI MANUEL II

Lisbonne, 6 février.

Le roi Manuel a signé aujourd'hui le décret abolissant les mesures que le dictateur Franco avaient ordonnées contre la presse.

En outre, tous les députés qui étaient en prison, ont été mis en liberté.

Le nouveau Roi a également annulé le décret qui investi-sait les tribunaux de simple police du pouvoir d'expulser du royaume toute personne contrecarrant les ordres du Gouvernement.

Enfin le roi Manuel a signé le décret annulant celui qui donnait au ministre de l'Intérieur un droit complet de proscription.

Les Progressistes

L'shonne, 6 février.

Le président du Conseil, ayant fait savoir que toutes les autres mesures dictatoriales et contraires à la liberté seront rapportées sous peu, le comité exécutif du parti des dissidents progressistes a déclaré que tous les dissidents ont résolu d'apporter loyalement leur collaboration au gouvernement.

Nouveaux Détails
La même Balle
A TUÉ LEPÈRE ET LE FILS

Lisbonne, 6 février.

Dans leur rapport, les médecins déclarent que la même balle a tué le père et le fils.

Il résulte, en effet, de l'examen des cadavres que la balle qui a traversé le roi Carlos de part en part, est allée se loger dans le corps de son fils.

La Reine Amélie et le dictateur Franco

Les journaux rapportent la scène qui s'est passée, entre la reine Amélie et le dictateur Franco, après l'attentat.

La reine Amélie était agenouillée entre les deux fils sur lesquels reposaient son époux et son fils, lorsque le dictateur entra pour la première fois dans la Chambre mortuaire.

La reine, pâle et les cheveux épars, se leva aussitôt, puis, montrant au dictateur les corps criblés de balles du roi et du prince Louis-Philippe, s'écriant en sanglotant : « Voilà votre œuvre ! ».

Le dictateur fut atterré ; il n'eut pas la force de prononcer un seul mot, et se retira aussitôt.

*

Plusieurs journaux affirment que le dictateur Franco a décidé de quitter le Portugal, parce qu'il est poursuivi par le remords d'avoir engagé une lutte qui a eu pour conséquences l'assassinat du roi Carlos et du prince héritier.

Le nouveau Cabinet

Lisbonne, 6 février.

Le nouveau ministère a été accueilli, dans tout le Portugal, avec une vive satisfaction.

L'Exposition des Corps

L'exposition des deux cercueils du roi Carlos 1er et du prince Louis-Philippe a commencé hier.

Une foule considérable ne cesse de défiler devant les restes mortels des victimes de la terrible tragédie de Lisbonne.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Assassinat d'un Français et de deux Espagnols

Paris, 6 février.

Les journaux du soir publient la nouvelle qu'un Français et deux Espagnols auraient été assassinés par des Marocains dans les environs de Médiouna.

Cette nouvelle, qui a produit une grande émotion dans les milieux politiques, il faut l'accepter sous toutes réserves, parce que, jusqu'à présent, elle n'a été ni confirmée, ni démentie par le gouvernement.

La Mobilisation d'un corps d'armée de Troupes coloniales

Paris, 6 février.

Plusieurs journaux avaient annoncé ce matin que le ministre de la guerre avait ordonné la mobilisation d'un corps d'armée de troupes coloniales, destiné à aller renforcer le corps expéditionnaire du Maroc.

Le gouvernement a fait démentir officieusement cette nouvelle.

*

La *Liberté* soutient que la mobilisation partielle des troupes coloniales de ce corps d'armée, a été commencée.

Nouveau Combat à Darksobat
Pertes sensibles des rebelles

Les colonnes de Tirs et du Littoral opèrent ensemble.

Paris, 6 février.

Le général d'Amade télégraphie au ministre de la guerre que les colonnes de Tirs et du Littoral se sont portées hier à 16 kilomètres de Ber-Rechid.

Des que la cavalerie, composée en grande partie de goumiers, arriva sur l'emplacement où eut lieu le combat du 2 février, elle fut attaquée par les grands'gardes ennemies.

Vers midi, l'ennemi attaqua nos deux colonnes, mais il ne tarda pas à s'enfuir dans la direction de Settat après avoir éprouvé des pertes très sérieuses.

De notre côté nous n'avons eu que cinq légionnaires blessés légèrement.

00074

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale

Paris, 6 février.

C'est au Conseil des ministres, qui se tiendra jeudi prochain, que le gouvernement fera signer la nomination du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale.

Plusieurs noms ont déjà été mis en avant, notamment celui de M. Messimy, député de la Seine, mais on croit que le choix du gouvernement s'arrêtera sur un homme de carrière, ayant déjà fait ses preuves aux colonies.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Ollivier

député libéral des Côtes du Nord, soutient que le projet de M. Caillaux ne peut pas être applicable.

L'orateur fait la critique de ce projet qu'il trouve vexatoire pour tous les citoyens sans présenter aucun soulagement sérieux pour la classe pauvre.

Il ne pense pas que le régime nouveau puisse amener l'égalité désirée.

L'orateur examine ensuite quelles seront les conséquences fiscales de ce projet.

M. Gast

député républicain de Seine-et-Oise, a ensuite la parole.

L'orateur dit que la Chambre s'engage dans une voie dangereuse, aussi il tient à faire son devoir, en venant signaler, lui aussi, le danger qui menace la société.

« Il est encore temps, dit-il, d'empêcher qu'une grande confusion règne dans le pays. »

En terminant l'orateur adjure la Chambre de repousser ce projet de loi, car, tel qu'il est, le projet de M. Caillaux ne satisfait personne : ni les capitalistes, ni les classes moyennes, ni les petits commerçants ou ouvriers.

M. René Renoult

député radical de la Haute-Saône, parle longuement en faveur du projet.

« Ce projet, dit-il, mérite l'approbation de tous les républicains. Il permet de s'attacher à la réforme de l'impôt foncier en vue d'introduire l'égalité.

« Ce projet constitue, en outre, un système complet qui aborde courageusement de front le problème fiscal.

« Il échappe enfin à l'inconvénient de la superposition reproché à tous les projets antérieurs. »

« La Chambre doit tenir les promesses qu'elle a faites à ses électeurs.

« Le moment est venu de donner satisfaction aux travailleurs des campagnes, les serviteurs dévoués de la République ».

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 h. 15 m.

SÉNAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à 2 heures et demie dans les bureaux, afin de procéder à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ajouter à l'article 20 du code civil un paragraphe concernant la renonciation, faite au nom d'un mineur, à la faculté de décliner à sa majorité la qualité de Français.

Le Sénat nomme également la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Piettre, ayant pour objet la création d'un sanatorium destiné aux journaux pour imminence de tuberculose pulmonaire.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Réduction des Périodes d'instruction militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux, et sur l'article 52 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

M. Flaissières

sénateur des Bouches-du-Rhône, dépose un amendement proposant de réduire la période des 28 jours à 15 jours nets compris celui d'arrivée et celui de départ.

Cet amendement est repoussé à une forte majorité.

Amendement Bepmale

Il est procédé ensuite au scrutin public sur l'amendement de M. Bepmale fixant la période à 15 jours nets.

Le Sénat n'a pas adopté.

Amendement Langlois

M. Langlois présente un amendement, fixant la durée de 15 jours pour les simples soldats, mais 19 jours pour les sous-officiers et les caporaux.

Cet amendement a été repoussé.

Le second paragraphe de l'article premier est adopté avec durée de 23 jours pour la première et de 17 jours pour la deuxième période.

Le paragraphe portant la période d'exercice à 9 jours pour l'armée territoriale est adoptée.

Tous les autres paragraphes du texte de la Commission sont ensuite adoptés.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car n'avons des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la manière la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

N'oubliez pas que les « Pâtes alimentaires » de la « Maison Ghilini » sont les Meilleures les plus Nutritives les plus Délicates.

Exigez la Marque

A VENDRE

Mandarines, Oranges, Citrons de Montesoro

S'adresser au jardin Ajaccio.

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Padulone.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Giamarchi Antoine, Vescovato.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

Graines de vers à soie cellulaires

Sélection très soignée. Races du Var et de la Corse : beaux cocons jaunes.

Prix : 12 fr. l'once de 30 grammes.

Messieurs les Eleveurs, désirant d'avoir une bonne graine, devront adresser leur commande au bureau du journal, avant le 10 février prochain.

En vente chez M. Morfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie garantie de Patrimonio.

L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le *Journal de Médecine Française* qui publie une importante étude sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la Phthisie nerveuse chez l'homme et la femme, la Neurasthénie, les Névroses de Retomac, de l'Estomac, du Cœur, la Rhumatisme, la Goutte, les Douleurs, etc. — Envoi gratuit du journal à toutes personnes qui en font la demande au Directeur, 15, rue de la Pépinière, à Paris.

POUR GUÉRIR

LA DYSPEPSIE

ET TOUTES LES MALADIES DE L'ESTOMAC ET DU FOIE

La grande efficacité de la Tisane doit s'attribuer à son action directe sur les organes atteints : l'estomac, le foie et les intestins, et c'est en les mettant en bon ordre qu'elle vous guérit. Demandez à M. Panyan, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

PRENEZ

LA TISANE AMÉRICAINE des SHAKERS

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — 39 — SAMEDI 8 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autre Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00075

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui Saint Romuald.
Soleil: (heure nationale)
Lever 6 h 45 m — Couches 4 h 47 s.
Premier quart le 3 *Pleine Lune, le 16.*
Fête de Demain : Saint Jean de Matt.

7 FEVRIER

LA HOUILLE BLANCHE

L'augmentation formidable de la consommation de charbon de terre faite de nos jours par l'industrie et la marine, la hausse du prix de ce charbon et la crainte de voir s'épuiser les gisements exploitables, ont attiré l'attention universelle sur la question de la *houille blanche*, c'est-à-dire sur l'utilisation de la force motrice des cours d'eau.

« Il semble, dit M. Bergès, que le moindre filet d'eau dans les grandes hauteurs n'est plus de l'eau, mais de la houille, et alors le nom de houille blanche vient naturellement à l'esprit pour baptiser ces richesses. Ce n'est là évidemment qu'une métaphore ; mais j'ai voulu employer ce mot pour frapper l'imagination et signaler avec vivacité que les montagnes et les glaciers peuvent, étant employés en forces motrices, être pour leur région et pour l'Etat des richesses aussi précieuses que la houille des profondeurs. »

On crée facilement, à l'heure actuelle, dans les montagnes, des chutes d'eau d'une hauteur colossale, que l'on reçoit dans des turbines actionnant des dynamos. Les pentes sont les gradins par où cette force glisse des sommets vers les plaines.

C'est surtout depuis 1899 que l'énergie hydraulique fut employée plus spécialement en France pour la production de l'électricité.

Mais bien avant cette époque, en 1869, à Lancey, à 15 kilomètres de Grenoble, on inaugurait la première installation hydraulique qui devait être le point de départ de tous les autres transports d'énergie effectués depuis lors dans l'Isère et dans la région des Alpes, puis en Auvergne, dans les Pyrénées, etc.

Aujourd'hui, l'Isère est devenu un département où s'est créé le plus grand mouvement d'utilisation de la houille blanche. Il se couvre avec une rapidité surprenante d'un vaste réseau de distribution d'énergie à haute tension dont le centre d'utilisation est la vallée du Rhône, entre Lyon et Valence.

Les autres départements de la région ont obéi à cette impulsion.

La Savoie comprend un grand nombre d'usines hydroélectriques qui va sans cesse en augmentant.

Sur 27 usines génératrices de distribution existant actuellement en Savoie, une seule, celle d'Aix-les-Bains, est actionnée par la vapeur. Les autres sont alimentées par l'énergie hydraulique.

Le département du Rhône a 12 usines génératrices actionnées par des chutes d'eau. L'Ain en possède 18. Il faut signaler, en particulier, celle de Bellegarde-sur-Valserine, qui dispose d'une puissance de 10.000 chevaux et alimente plusieurs établissements industriels de la région.

La Haute-Savoie compte 28 usines hydrauliques, fournissant l'énergie électrique à 51 localités.

La Drôme en compte 20. L'Ardèche et les Hautes-Alpes chacun 13.

Dans l'Hérault, les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, nous nous trouvons en présence de vastes réseaux de transport d'énergie à grande distance, qui alimentent un grand nombre d'usines. Maints pays peu fertiles et qui jusqu'ici étaient demeurés misérieux, acquièrent rapidement prospérité et richesse.

D'après M. de la Brosse, la puissance totale ainsi utilisée, et qui autrefois était totalement ignorée des populations, représente environ 325.000 chevaux. Il faut à peu près doubler pour le reste de la France. L'équivalent en vapeur exigerait une combustion de trois millions de tonnes de houille par an.

L'utilisation des forces hydrauliques est donc d'une importance capitale. Certains pays, comme le Canada, qui sont pourtant largement pourvus de mines de houille, n'ont pas hésité à construire des travaux gigantesques pour créer des chutes ou utiliser celles déjà existantes dans la nature. L'un *des ouvrages les plus grandioses* du monde est l'utilisation des chutes du Niagara.

En l'état actuel de la science, les emplois de la force hydraulique sont multiples, et la science, sur ce point, est fort loin d'avoir dit son dernier mot.

GEORGES BONNEFOY.

La Question des Sucres et des Sucreries

Il y a en ce moment, à Bastia, une question des sucres, assez importante, j'ai l'avoue, que cette fameuse question des sucres sur laquelle ont jasé et jaseront encore les langues parlementaires, mais qui n'a pas moins son intérêt. Nous allons l'expliquer en quelques mots

On sait qu'un décret ministériel, paru dernièrement a aboli les droits d'octroi pour notre ville sur les sucres et leurs dérivés, à partir du 1er janvier 1908. Ce qui a fait que depuis quelques semaines le sucre se vend un sou de moins le kilo, et le chocolat 4 sous de moins. En présence du dit décret, Monsieur le fermier de l'octroi a calculé, d'après les recensements opérés chez les divers entrepositaires de la ville, dans le courant de décembre dernier, et en déduisant les sorties constatées par panneaux, les quantités de sucre et dérivés du sucre qui pouvaient exister le 31 décembre dans les entrepôts, et à appliqué à ces quantités le droit de 5 francs les 100 kilos pour le sucre raffiné, et les autres droits afférents à ses dérivés. Il est ainsi parvenu à former des sommes assez rondelettes, qu'en vertu de ses pouvoirs, il réclame aux entrepositaires en les menaçant de saisie.

Naturellement, ceux-ci se sont insurgés contre cette manière d'interpréter la loi et se sont refusés à payer. D'où contrainte de la part du fermier, d'où ligue des entrepositaires qui prétendent que les quantités demeurées dans leurs entrepôts le 31 décembre 1907 et destinées à être consommées à partir du 1er janvier, ne doivent pas les droits d'octroi conformément au décret précité.

Qui aura tort ? qui aura raison ? les tribunaux probablement seront appelés à se prononcer là-dessus.

Le fermier soutiendra, paraît-il, que la loi lui donne le droit de faire passer à la consommation les quantités trouvées à l'entrepôt le 31 décembre. Les entrepositaires de leur côté soutiendront que les marchandises à l'entrepôt sont censées hors barrière, et qu'elles ne doivent payer les droits d'octroi qu'au fur et à mesure qu'elles passent à la consommation. Tellement vrai, disent ils, que si cela lui convenait, le fermier peut faire tous les jours des recensements dans les entrepôts et faire payer tous les jours les droits sur les manquants constatés.

Il semble difficile, quant à nous, que les tribunaux n'admettent pas cette dernière thèse des entrepositaires, attendu qu'elle semble résulter bien clairement des termes mêmes du règlement général qui régit tous les octrois de France.

Ce qu'il y a de curieux, c'est l'inconséquence du fermier de l'octroi dans l'application du nouveau régime. Il reconnaît que les droits sur le sucre sont abolis à partir du 1er janvier, et il ne semble pas reconnaître que c'est à partir du 1er janvier également que les nouveaux droits sur les cafés doivent être appliqués. En effet, il a perçu le droit nouveau de 15 francs sur les cafés, sur les quantités mêmes de cet article qui ont été consommées dans le courant de décembre. Si ce n'est pas là de l'arbitraire, il s'en faut de bien peu.

Heureusement, il y a des juges en France comme à Berlin, et il est à croire, que si le fermier de l'octroi persiste dans ses prétentions, il en sera quitte pour ses frais. Il lui est permis, comme au premier venu, de se tromper. Nous le savons assez conciliant et sage pour être homme à revenir de ses erreurs.

Me LESCUT.

CIRNEA

Le Veglione de la *Cirnea* aura lieu samedi, 8 février, à 9 heures et demie du soir.

Les masques seront rigoureusement reconnus par deux membres de la commission des Fêtes.

Les billets sont en vente à la librairie Ollagnier.

Il n'en sera pas délivré à la porte.

Prix d'entrée :

2 fr. pour les sociétaires et les membres de leur famille.

5 fr. pour les personnes qui ne font pas partie de la Société la *Cirnea*.

Ce que disent les Journaux

Le Soleil

M. de Mazerolle :

« La République n'en triomphera pas pour autant en Portugal : si les républicains sont nombreux à Lisbonne et à Porto, l'immense majorité des Portugais et toute l'armée sont fidèles à la monarchie, et l'admirable reine Amélie, dont l'intelligence, le courage et le cœur sont universellement connus et appréciés, qui est aimée et respectée en Portugal à l'égal d'une sainte, saura sauvegarder la couronne de son second fils déjà roi, mais blessé lui-même, et trop jeune encore pour prendre sans les conseils de sa mère, et dans de telles circonstances, les rênes du gouvernement. »

L'Humanité

M. Léon Remy :

« Ce dont nous sommes sûrs, c'est que si le mouvement ne continue pas, ne prend pas une allure rapide et des formes énergiques, il en sera du meurtre de Carlos Ier comme de celui de tant d'autres monarques. M. Franco, et il l'a par le fait, est surabondamment, ne recule pas devant les actes hâtifs, les garanties données par la Constitution sont les obstacles dont il se joue, qu'il ne connaît même pas, tous les amis de la liberté vont à ses dépens s'en apercevant garde, et s'ils ne triomphent pas. »

---

105 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA FILLE DE LE RÔNE

— Elle ne passait pas un jour sans m'entretenir de vous... Elle vous plaignait, parce que votre souffrance était plus grande encore que la sienne... Vous étiez celui qui frappait injustement... elle avait assez de force pour supporter le coup, puisqu'elle était consciente et fière de son innocence... Jamais, père, un mot de reproche pour vous, jamais une amertume...

— Mais le regret, oh ! le puissant et infini regret de voir sa vie s'écouler inutilement dans les larmes, alors que vous n'aviez qu'à étendre les mains pour saisir à pleins bras le bonheur... « Aime le, Rose, car il s'apercevra bien un jour qu'il a frappé injustement... Et alors, ce jour-là, que de remords et que de tortures ! Mais il sera trop tard !.. Peut être ne serai-je plus là pour le consoler et pour pardonner. Et c'est toi, Rose, c'est toi qui pardonneras et qui consoleras ! » Voilà ce qu'elle me disait, père, afin que je vous aime doublement... Tout ce qu'elle m'a dit reste gravé là, dans ma mémoire, et vous verrez, père, au fur et à mesure que nous allons vivre ensemble, il n'y aura pas une parole de maman qui ne me reviendra à l'esprit et que je ne pourrai vous redire ; et je ne vous fais pas de peine en vous parlant d'elle et si vous voulez toujours que je vous en parle ?..

— Oui !

Et longtemps, ce soir là, elle l'entretint. Il écoutait, tantôt la couvrant d'un ardent regard, tantôt fermant les yeux comme pour mieux savourer ce qu'elle disait. Deux ou trois fois, il essaya de parler. Son âme était si pleine de tendresse que cela demandait à déborder en paroles. Hélas ! efforts inutiles, et ses yeux manifestèrent un désespoir immense... Rien ne sortait, rien de la vie, de ce tombeau où il était enfermé...

Des coups brusques, frappés à la porte de la chambre, interrompirent ces confidences. Les heures s'étaient écoulées. Il était tard. Léon ne s'était pas aperçu du temps qui passait. Elle se leva vivement, embrassa encore une fois son père sur le front. Et elle se hâta d'aller ouvrir. C'était Nathalie...

— Pourquoi vous étiez-vous enfermé ? dit elle avec un sourire doucereux

— J'étais à ma toilette, madame...

— Comment se trouve ce soir mon pauvre frère ?

Elle mentit bravement et sans rougir :

— Il n'a pas cessé de dormir... ou, du moins, je suppose qu'il dort, car ses yeux sont restés fermés constamment...

— Je vais vous faire apporter votre dîner et le sien...

Et la vie de garde-malade commença ainsi — indifférente en apparence lors que père et fille se sentaient observés, affectueuse, remplie d'expansions et d'amour, lorsqu'ils étaient sûrs que nul ne les dérangerait...

— Vous verrez, père... encore quelques jours et je comprendrai chacun de vos regards ! Ils redeviendront sans cesse...

C'était vrai. Elle devinait sa volonté avec une intuition extraordinaire. Deux ou trois questions lui suffisaient — et, souvent, du premier coup, elle avait saisi la pensée du malade. Le lendemain était le jour de visite de Christian. Ce n'était pas sans trouble que Léon l'attendait. Elle savait bien que le jeune homme allait manifester quelque surprise de la vie au château, acceptant cette situation de garde-malade, alors qu'il l'aimait, qu'il était libre, riche et qu'il la voulait pour femme.

Mais, en outre, elle désirait savoir du docteur si l'on pouvait concevoir l'espérance, sinon d'une guérison complète du paralysé, du moins d'une guérison partielle, qui permettrait au malade de prendre une part active à la vie de ceux qui l'entouraient. Le lendemain, vers onze heures du matin, elle reconnut la voiture de Christian. Elle vit le docteur monter lentement les marches du perron. Et elle attendit. Un quart d'heure se passa. Après quoi elle entendit des pas qui se rapprochaient de l'appartement. Et Christian entra, accompagné de Nathalie.

Il salua Léon, garda dans les siennes les mains de la jeune fille, un long moment, en l'enveloppant d'un doux regard qui disait son amour. Et aucun étonnement ne parut sur sa physionomie. Sans doute, Nathalie l'avait prévenu. Le docteur pendira dans la chambre du malade. Deux Vitré était dans son fauteuil. Ses traits étaient reposés, ses yeux calmes. Personne n'aurait pu deviner, à le voir ainsi, la mort qui pesait sur cet homme. Il regarda le docteur avec bienveillance. Christian, se tournant vers Nathalie, disait :

— Mieux, beaucoup mieux... Moi, je n'y vois pour rien...

Et à Rose :

— C'est vous, Léon, qui faites ce miracle...

Ni l'un, ni l'autre, ne remarquèrent le brusque geste de la veuve, sa pâleur, et l'éclair qui, un instant, sembla d'effroi ses yeux brûler.

Nathalie suivit sa pensée de haine en interrogeant le docteur.

— Avez vous l'espoir de le guérir ? demanda-t-elle tout bas, de façon à ce que le malade ne pût l'entendre.

Fontenailles ne répondit que par un geste de doute.

— Cependant, vous venez de constater vous-même qu'il va beaucoup mieux ?

— Si vous croyez au miracle ! finit-il par dire.

(*A suivre*).

Le Siècle

M. Dasschy :

« Il me semble pas que nous nous trouvions en face d'un guet-apens de ces anarchistes internationaux sous les coups desquels sont tombés déjà tant de chefs d'Etat, mais bien de complot d'un parti politique longuement mûrit et froidement exécuté. Les hommes qui l'accomplirent, en effet, n'ont pas eu recours à ces engins effroyables qui sèment aveuglément la mort dans les cortèges et tuent aussi bien les laquais sur les siéges des carrosses que les soldats des escortes ; ils ont visé les deux hommes qu'ils voulaient atteindre seuls, d'un métier, évitant de blesser l'épouse, la mère sanctifiée auprès des victimes qu'ils avaient marquées. Les conspirateurs semblent avoir accepté également pour eux la mort du même coup qu'ils la donnaient, ils n'ont pas essayé de fuir ; nous n'avons eu aux mains que deux assassinés sur place. Les autres pris. Ces quelques indications les seules que nous possédions encore, paraissent donc établir que ce meurtre n'est pas le geste sauvage de quelques individus hors la société, mais l'acte d'un parti politique. »

Exposition
du Palais des Beaux-Arts
de Monte Carlo

« Les paysagistes sont bien représentés, dit le « Gaulois » du 2 février.

» M. Paul Sain expose trois œuvres remarquables : *Soir d'automne en Normandie* d'une belle perspective, avec des fonds vaporeux et des reflets de rivière superbes ; *La Plage à Bastia*, d'une ligne admirable, d'un coloris délicieux et *la Vallée du Fango à Bastia*, où se retrouvent les mêmes qualités brillantes de composition et de richesse de tons. »

Le paysagiste avignonais est devenu par son mariage un de nos concitoyens les plus distingués.

Les éloges mérités, adressés par le grand organe parisien, nous sont d'autant plus sensibles que, cette année, Sain se trouve momentanément retenu à Avignon par une longue et douloureuse maladie.

Il n'a pu, comme les années précédentes, venir chercher à Bastia, le repos qui se traduisait toujours par une plus ample moisson de lauriers, sous l'inspiration du ciel bleu de Corse.

C'est de tout cœur que nous y ajoutons nos plus sincères félicitations et que nous formulons des vœux pour son rétablissement et son prompt retour parmi des amis qui ne l'oublient pas.

J. A.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARTENE. — M. Jacques Pierre Durazzo, ancien président du tribunal civil de Sartene, vient de s'éteindre à l'âge de soixante et un ans. Son état de santé l'avait obligé, il y a peu de mois, à faire valoir ses droits à la retraite ; on espérait autour de lui que le repos lui aurait permis de se rétablir. Mais le mal était trop grave.

C'était un bon magistrat qui s'était acquis la confiance des justiciables et qui sera regretté dans tout l'arrondissement.

⁂

OLMETO. — M. Ballesoni Pierre-Paul-Irène-Antoine est nommé greffier de la justice de paix du canton d'Olmeto, en remplacement de M. Ballesoni, son père, démissionnaire.

⁂

VIGGIANELLO. — M. l'abbé Muselli, curé de Viggianello, est transféré à Moca-Croce.

⁂

COGGIA. — La semaine dernière, une foule émue et recueillie accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de celle qui fut Marie Versini ; jeune encore, elle avait à peine vingt ans, elle a succombé malgré les soins dévoués d'un père affectueux, d'un oncle et d'une tante qui l'avaient adoptée pour fille.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe par Mlle Mattei Louis, amie de la défunte, et par M. l'abbé Perini, ancien desservant de Pietroselle.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à M. Versini Paul-Antoine, frère de la défunte, et à Mme et M. Perini Mathieu, nos condoléances les plus émues.

Un ami.

⁂

PIETROSO. — M. Grisolli Angelo-Louis, de Vezzani, est nommé garde-forestier communal à Pietroso.

⁂

QUERCITELLO. — M. l'abbé Falconetti, curé de Stosplanove, est chargé du service de Quercitello.

⁂

CALACUCCIA. — Une classe enfantine a été créée à Calacuccia.

⁂

COTI-CHIAVARI. — Samedi soir, 25 janvier, s'endormait dans la paix du Seigneur, à l'âge de 20 ans, Mlle Julie Santoni, institutrice suppléante, et à la veille d'être nommée titulaire.

Ni les soins assidus prodigués par la science médicale, ni le dévouement sans bornes de son beau-frère, M. Joseph Milani, qui a été pour elle un père, n'ont pu sauver la terrible maladie qui la minait depuis quelque temps, une de ces maladies qui, hélas ! ne pardonnent jamais.

Intelligente, douce, aimable, modeste, pieuse, dévouée pour ses élèves, Mlle Santoni était, en un mot, le modèle des jeunes filles ; aussi, Dieu, croyant peut-être que la terre était indigne de la posséder, l'a appelée à lui pour en faire son épouse. Toutefois, si elle est heureuse au séjour des élus, notre bon frère chéri et son cousin regretté, l'abbé Santoni, qui l'y ont précédée depuis peu, il n'est pas moins vrai qu'elle laisse un grand vide parmi tous ceux qui l'ont connue et une profonde désolation dans sa famille qui, de sitôt, ne sera pas consolée.

Son inhumation a eu lieu à Palneca, son village natal, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis accourus des communes voisines pour assister aux funérailles qui ont été imposantes.

A l'issue de l'église, en termes émus, Mme Bartoli, institutrice à Palneca, lui a dit le suprême adieu par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Avant de confier au tombeau la dépouille mortelle de celle qui fut Julie Santoni, je vous demande la permission de vous retracer, en peu de mots, la trop courte carrière de celle dont nous pleurons aujourd'hui la perte.

Née en 1888, d'une famille honnête, bonne enfant, excellente élève, collaboratrice dévouée — je puis parler en connaissance de cause puisque l'année dernière elle m'a suppléé pendant deux mois — Julie Santoni possédait toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

Envoyée en classe à Coti-Chiavari, dès l'âge le plus tendre, elle se fit remarquer par sa conduite, son intelligence et son amour pour le travail ; aussi enleva-t-elle, à peine âgée de seize ans, son brevet élémentaire.

La modeste aisance de ses parents ne leur permettait plus de lui faire continuer ses études, elle dût quitter, non sans regrets, ses camarades et son maître qui l'environnaient d'estime, de respect et de sympathie.

Voulant entrer dans l'enseignement, Julie n'abandonna point ses livres, car elle s'attendait à remplir les fonctions d'institutrice sur le continent. En attendant elle exerçait à Petroli où elle laissa un impérissable souvenir.

Comblée de toutes les vertus, aimable autant que charitable, spirituelle autant que modeste, adorée par sa famille dont elle était l'idole, aimée de tous ceux qui la connaissaient, elle se croyait heureuse.

Mais, hélas ! elle était, comme l'a dit le poète :

De ce monde où l'on voit les plus belles choses
Ont le pire destin.
Et nous elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

En effet, atteinte d'un mal qui ne pardonne pas, qui plonge tous les ans plus de cent mille familles dans le deuil, elle a été ravie au seuil de la vie, alors que tout lui souriait, après de longues souffrances, à l'affection des siens.

Rien n'a pu la sauver, ni les secours de la science ni les soins assidus de son bon frère et de ses sœurs qui le chérissaient, n'ont pu enrayer le mal qui la minait lentement mais sûrement.

Puisse, ma chère collègue, votre famille inconsolable aujourd'hui sous le poids de la plus cruelle douleur, trouver un baume consolateur dans les regrets unanimes de tous ceux qui vous accompagnent à votre dernière demeure ; puisse le bon Dieu lui donner la force de supporter avec résignation le terrible coup qui la frappe.

Adieu, chère Julie, priez pour vos parents inconsolables, pour tous ceux qui vous ont aimé car je ne doute pas qu'au Ciel vous ont aimé car je ne doute pas qu'au Ciel vous ont aimé car je ne doute pas qu'au Ciel

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50
soit 1582 Lots tous payables en or et argent, dont le montant 240.000 fr. sera déposé au Comptoir National d'Escompte.
Tirage 15 Avril 1909
PRIX DU BILLET fr. 0.50 Centimes
Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS
Envoi à domicile (en sus) : aquitté et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes.
Adresser lettre au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Beaz - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une irritation de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNIER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui réunit en lui tous les autres sont échoués.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAGNES à St Julien en Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depenier 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio Pharmacie Guidardoni.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERI III, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907 1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
et rapide des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif. ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 14, Rue Vivienne, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Fondelia-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1



ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.



A LOUER
Deux beaux grands petits étages dans l'ancienne Usine de Toga.
— Visiter au lieu dit Forcone
S'adresser à MM. L. N. Mattei et cie, 15, Place Saint Nicolas.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thmas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI François, Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch. Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 40
DIMANCHE 9 FEVRIER 1908
00077
Le Petit Bastiais
5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Union Postale, et autres Pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de Mata.
Soleil : (heure nationale)
Lever. 6 h 40 m — Coucher 4 h 54 s.
Premier quart., le 8 — Pleine Lune, le 16.
Fête de Demain : Sainte Appolonie.

8 FEVRIER

CYRNOS-PALACE

Question d'actualité s'il en fut, la construction d'un grand hôtel, fait à Bastia l'objet de toutes les conversations, et même, avouons-le, de polémiques dont la presse gémit.

Cependant, si un sujet devrait réunir toutes les opinions et l'unanimité des suffrages, c'est bien celui-là.

J'ai hâte d'ajouter que l'empressement du public à examiner et à discuter les plans de M. Fratacci, ancien boursier du legs Sisco à Rome, un Bastiais par conséquent, prouve l'intérêt pris par nos concitoyens à la construction d'un hôtel répondant à toutes les nécessités du confort moderne et aux prescriptions d'une hygiène trop souvent méconnue. Les corporations ouvrières notamment, ne peuvent qu'encourager de tous leurs vœux une œuvre qui donnera à Bastia un regain de vitalité.

Le mouvement touristique se fera par l'Italie ou ne se fera pas. Bastia, placée en tête de ligne, se doit à elle-même, pour réaliser ce progrès. Un Hôtel Terminus empêchera les voyageurs de brûler la première étape, et notre ville deviendra fatalement un centre d'excursions dans l'intérieur. Ainsi, se réaliserait le vœu cher à M. Henry Boland, qui étudie sur place, pour le compte d'une importante société, le moyen de rendre le séjour de la Corse possible à ceux qui viendront la visiter.

Les plans de M. Fratacci révèlent une très large grandeur de vue, une conception parfaite de ce que doit être l'hôtel de nos rêves.

Pénétré, comme tous les Bastiais, de la nécessité d'un hôtel pouvant faire le pendant à ceux qu'Ajaccio possède déjà, j'ai éprouvé la curiosité de demander quelques explications à M. Fratacci lui-même.

L'hôtel se composerait de deux parties absolument indépendantes. On construirait, tout d'abord, l'aile gauche est-ouest qui peut se suffire par elle-même. La dépense approximative atteindrait 500.000 francs, dont les deux tiers seraient fournis par une société financière du continent, le restant de la somme serait apporté par les capitalistes Corses. Cet appoint est une garantie indispensable pour mener à bonne fin l'entreprise et surtout pour intéresser le pays à une œuvre dont il devra tirer le plus grand profit.

Cette aile gauche aurait quatre-vingt-dix chambres exposées au midi et chauffées par des radiateurs d'eau chaude; avec salon, cabinet de toilette, salle de bain ; le tout éclairé à l'électricité.

Particularité à noter, les chambres seront peintes au Ripolin, les coins seront à angles arrondis, les cloisons doubles, et le plancher en ciment armé sera recouvert d'un parquet en chêne.

L'hygiène sera sauvegardée et, malgré tout, le prix des chambres restera accessible aux voyageurs qui, à partir de 2 fr. 50, pourront se loger et profiter des avantages mis à la disposition des visiteurs plus riches et plus fortunés.

Au rez-de-chaussée, surélevé de deux mètres, seront placés les cuisines, le restaurant avec salons particuliers, la salle à manger qui, suivant les circonstances, deviendra une superbe salle de fêtes, le hall vitré, et la véranda ayant vue sur le jardin de l'hôtel et sur la place Saint-Nicolas. Un grand café servira même de lieu de réunion pour les dames qui ne dédaignent pas les agréments du five o' clock.

La seconde partie serait construite beaucoup plus tard et suivant l'importance du mouvement touristique.

La coupole centrale surmontée d'un réflecteur électrique, servirait alors d'entrée principale à tout l'établissement.

Des appartements de luxe y seront aménagés spécialement pour les personnages de marque. Salles des fêtes, de billards, etc., formeront un tout du plus harmonieux effet. La construction totale des deux ailes coûterait alors un million.

M. Fratacci se propose de doter notre ville d'un grand Hôtel pouvant rivaliser avec les similaires de la Riviera et de la Côte d'Azur.

On laisserait ainsi aux étrangers l'impression que Bastia est une ville aussi agréable à visiter qu'à habiter. Le séjour n'en serait plus interdit aux hivernants qui rechercheront le confort, le luxe et la dépense. Quant aux visiteurs dont les ressources seraient plus modestes, ils ne se trouvent pas, de ce fait, écartés, bien au contraire.

Grâce aux précieux encouragements qui ne lui ont pas fait défaut et aux adhésions déjà recueillies, l'architecte du Palais de Glace de Nice construira, nous en sommes convaincus, non un château d'Espagne, mais le Cyrnos Palace dont les plans ont réveillé le scepticisme de nos trop modernes Saint Thomas.

Gima.

LA CUILLERÉE DE SOUPE

Quand nous avons fait connaître à nos lecteurs l'initiative de la Société d'Assistance publique, nous avons dû remettre à une date ultérieure, la présentation de l'œuvre de la Cuillerée de soupe : nous compléterons aujourd'hui cette étude.

Tous les étrangers qui visitent notre ville sont émerveillés par la vue de ces longues théories d'indigents qui vont demander l'aumône hebdomadaire, et ils ne peuvent admettre que l'accoutumance nous ait rendus indifférents.

Cette bande comprend des professionnels de la mendicité qui la cultivent avec amour, et de véritables nécessiteux qui, seuls, ont droit à la pitié.

Eliminer les parasites de la charité, réserver notre sollicitude pour les malheureux, leur donner le pain du jour, la sécurité du lendemain et, peut-être, les relever un peu, en supprimant l'humiliation de la main tendue, telles sont les pensées qui ont inspiré aux membres de l'Assistance le projet de fonder des soupes gratuites.

Leurs conceptions devaient donner naissance à une œuvre de bienfaisance, d'assainissement et de relèvement social.

Toutefois, comme les ressources de la Société ne permettaient pas encore de pourvoir aux dépenses d'organisation et d'exécution, il fut établi que le but serait atteint par étapes successives.

On dut commencer par la création de soupes populaires à dix centimes payables en jetons de même valeur que la charité publique distribuerait.

L'Œuvre de la Cuillerée de soupe était créée.

L'établissement fut organisé avec le plus grand soin au n° 3 de la rue de la Gare, et il fut inauguré le 1er septembre 1907.

Il comprend une salle d'attente, un réfectoire pour 40 personnes, et une cuisine qui permet de préparer 120 soupes à chaque repas.

La dépense d'installation et de mobilier s'est élevée à 1.800 francs.

Les frais généraux, loyer, salaire de la cuisinière et du surveillant, gaz et combustible, se soldent par une dépense mensuelle de 85 francs.

Tous ces frais sont à la charge de l'Assistance.

Le prix de la soupe — 10 centimes, doit pourvoir à l'achat des denrées, et doit être dépensé.

La soupe est composée généralement de pâtes, pommes de terre, haricots et légumes verts.

Le pain, le riz et les lentilles sont employés pour varier le menu.

Les quantités des denrées nécessaires à la préparation des repas sont fixées par un barème, en prenant pour base la ration de 400 gr. de pâtes et légumes par homme.

La soupe est saine, abondante et son goût appétissant a vite conquis à l'administrateur de service les félicitations des visiteurs.

Un membre du Conseil d'administration assiste à la distribution et il assure le bon ordre.

Toutes ces dispositions donnaient aux organisateurs de la Cuillerée de soupe l'espoir d'un succès, légitime récompense de leurs efforts. Les faits vinrent dissiper leurs illusions en montrant la médiocrité du résultat.

En effet, la Cuillerée a distribué, pendant les quatre derniers mois de l'année 1907, 4.416 soupes à 10 centimes consommées au réfectoire, et 650 soupes délivrées gratuitement à domicile, à des nécessiteux particulièrement intéressants.

Le prix ressort à 0,118, si on ne tient compte que des soupes payées; il descend à 0,102, si on calcule sur la totalité des repas fournis.

Le nombre moyen des consommateurs qui ont fréquenté le réfectoire est de 36 par jour, mais il est juste de remarquer que, dans ce nombre, figurent, par moitié, des ouvriers recevant un salaire.

Cette courte statistique démontre clairement que les sacrifices consentis pour l'installation et les frais généraux ne sont pas justifiés par les services rendus.

La prospérité de l'œuvre, son utilité même seraient compromises et la Cuillerée de soupe serait virtuellement condamnée, si l'abstention des intéressés continuait. Une enquête destinée à faire ressortir les causes de cet état de marasme s'imposait.

Nous avons consulté les pauvres appelés à bénéficier de l'œuvre et les personnes charitables qui les aident, et nous avons obtenu la lumière.

L'Assistance ne peut assurer le service de ses œuvres filiales qu'avec le concours de la population qui lui accorde généreusement ses dons et ses aumônes.

Cela suffit pour la présenter aux yeux des indigents comme une concurrente redoutable qu'il fallait combattre, et, sur un mot d'ordre donné et reçu, une ardente campagne de dénigrement fut commencée.

Deux griefs furent allégués pour condamner l'œuvre bienfaisante. La soupe fut réputée de mauvaise qualité et trop chère.

Le premier motif invoqué est une pure calomnie, et l'Assistance invite toutes les personnes que la question intéresse, à venir vérifier le fait à l'établissement.

Le second point est discutable, mais nous avons établi que l'Assistance dépensait le prix payé.

Les doléances des indigents furent trop facilement admises par leurs bienfaiteurs. L'œuvre de la Cuillerée de soupe était discréditée et l'emploi des jetons comme aumône était rejeté, à la grande joie des professionnels de la mendicité.

En portant ces faits à la connaissance

---

306 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA FILLE ET LE PÈRE

Était-ce bien ce qu'il pensait ? Ou encore, devinait-il le rôle que jouait cette femme à Royanmont ? Et désirait-il ne point livrer au secret qui eût mis la pauvrette pauvre sur ses gardes en bouleversant ses combinaisons ? Dans tous les cas son attitude fut si naturelle que Nathalie n'eut pas de soupçons.

Elle resta dans la chambre aussi longtemps que dura la visite du médecin.

Le jeune homme attendait son départ pour être seul avec Rose. Il dut se soigner et partit, après avoir rédigé son ordonnance. Il déchira la feuille de son calepin et la remit à Nathalie. En même temps, avec un coup d'œil significatif à Lison et sans que la veuve, cette fois, eût rien remarqué, il déposa son carnet sur une table. Après quoi il sortit en causant avec Nathalie. Au moment de quitter le château il feignit de s'apercevoir de son oubli.

— J'ai laissé mon portefeuille dans la chambre de M. de Croix Vitré, dit-il.

Et avant que la veuve eût pu le devancer, il avait couru, il était rentré et rapidement, il glissait à voix basse quelques mots à la jeune fille :

— J'ai absolument besoin de vous parler... mais je veux que personne n'entende ce que j'ai à vous dire... Ici avec cette femme, cela nous sera impossible .. Elle sera, je le crains, toujours en tiers entre nous... Il faut que je vous parle du comte, d'abord ! .. puis de vous... et aussi de moi... Vous y consentez, Rose ?

— Certes.

— Mais où et comment ? .. Cette femme m'inspire de la défiance...

— Et vous avez raison de vous défier d'elle... Je suis partie si vite de la Mare-à-l'Eau que j'ai oublié certaines choses... C'est un prétexte pour m'y rendre demain.

— Demain, soit. A quelle heure ?

— A trois heures.

— Bien... Je vous aime, Lison...

— Un mot encore... Est-il vrai que M. de Croix Vitré pourrait guérir ?

— J'ai dit que ce serait un miracle,— mais je n'ai pas dit que le miracle fût impossible, et je vous aiderai à le faire, Lison...

Il se hâta de s'éloigner, dans la crainte que Nathalie ne se doutât de quelque chose.

— Père ! dit Lison au malade... le docteur a l'espoir de vous guérir...

Elle comprit l'expression navrée, profondément désespérée des yeux du paralytique

— Vous ne le croyez pas ? . Père,— ajouta t elle en rougissant — il ne voudrait pas me tromper, car il m'aime ..

Tout à coup l'expression des yeux changea. Ce ne fut plus le désespoir qu'ils laissèrent paraître. Ce fut d'abord une joie fugitive .. Ensuite, ce fut de la terreur.. Et si rapide, si fulgurante que fût cette succession de sensations, Rose en devina toutes, elle les traduisit toutes, comme elle avait l'habitude de le faire, à haute voix, afin que le vieillard connût qu'elle était toujours en communion d'âme avec son âme :

— Père, vous avez désespéré . Père, vous veniez d'être heureux parce que, malgré vous l'espérance est née en vous de la guérison possible... Père, vous êtes effrayé à la pensée que vous pouvez guérir... Et ici, père, je ne vous comprends plus... Père, est-ce que je me trompe ?

Le seul mot qu'il formulât, il le dit, en son effort immense :

— Oui.

— Alors, que devinez ? car c'est bien l'épouvante que je lis dans votre regard ?

— Oui.

— L'épouvante de quoi ? Vous ne pouvez avoir peur de guérir, puisque cette guérison vous rendrait tout entier à ma tendresse !..

— Oui.

— Alors ?.. Alors ? . Je ne sais plus... je ne vois plus... Quel est donc le danger que vous entrevoyez, vous, mon père ?.. Est-ce bien un danger ?

— Oui.

— Alors ?.. Alors ?

Tout à coup la vérité lui apparut, brusquement, si terrible qu'elle ne retint pas un cri d'horreur. Et ce que le vieillard ne voulait pas expliquer qu'il pouvait et voulait guérir, mais que cette guérison elle-même serait un danger nouveau, pour lui-même et pour sa fille ?.. Elle le lui demanda. Et la voix rauque répliqua, presque intelligible :

— Oui.

— Alors, père, alors, que désirez-vous ?.. Désirez-vous que personne ne sache que vous êtes mieux... et que le retour à la santé est pour bientôt peut-être ?

— Oui.

— Bien, père... Cette fois, j'ai compris... Pour tout le monde, vous resterez ce que vous êtes... Le jour où vous serez debout, personne autre que moi ne le saura.

Une joie immense, comme celle d'un soulagement, passa dans les yeux du malade.

— Est-ce votre volonté ? Est ce votre pensée, mon père ?

— Oui...

(*A suivre*).

A VENDRE
Mandarines, Oranges, Citrons
de Monte-oro
S'adresser au jardin Ajaccio.

de la population, nous avons voulu montrer le danger auquel était exposée une œuvre humanitaire qui peut être féconde en conséquences heureuses.

Malgré ces insuccès constaté, et appréciant, à leur juste valeur, les causes qui l'ont produit, le Conseil d'administration de l'Assistance publique a résolu de poursuivre sa marche progressive.

Il a pensé, avec raison, à notre avis, que cette guerre du chiffon cesserait le jour où la soupe serait distribuée gratuitement.

Le compte de gestion des finances pour l'exercice 1907 accuse un excédent de recettes. D'autre part, les dépenses prescrites au budget de 1908 sont sensiblement inférieures à celles de l'année écoulée.

Ces constatations permettent au Conseil d'affecter à des œuvres de charité la totalité des recettes de la Société. Comptant sur la bienveillance que la population n'a pas cessé de témoigner à l'Assistance, et, sur une appréciation plus exacte de ses projets, le Conseil a décidé, en principe, de réduire le prix de la soupe de 0.10 à 0.05. La date sera fixée prochainement. La première étape vers la soupe gratuite est achevée.

Que faut-il pour atteindre le but final? L'initiative d'une femme de cœur qui, réunissant en gerbe les bonnes volontés éparses, constituera l'Association des *Dames patronesses de l'œuvre de la cuillerée de soupe.*

UNE NOUVELLE!

Allez à Lyon, si vous voulez plaider contre la Compagnie Fraissinet.

On se souvient du terrible accident dont fut victime, il y a quelques mois, la dame Franchi, à *bord du Golo*. Le pied arraché par la drosse du gouvernail, elle dut subir l'amputation au-dessus du genou droit.

Cette Compagnie Fraissinet, dont *tous les Corses qui ne raisonnent pas de parti pris*, proclament la mansuétude, excipa devant le Tribunal civil de Bastia, saisi d'une demande en dommages et intérêts, de l'incompétence de cette juridiction.

C'est, paraît-il, le *Tribunal de Lyon*, que la Compagnie désigne sur ses billets pour toutes les contestations des voyageurs. Telle est la clause insérée sur les billets de passage.

Vous avez bien lu, *Lyon*, alors que son port d'attache est Marseille! Pourquoi pas Papeete ou Tombouctou? Autant dire que les plaideurs devront renoncer à toute action contre la Compagnie Fraissinet.

C'est ce qu'a compris le Tribunal civil de Bastia, dans un jugement fortement motivé, rendu vendredi dernier. L'exception de la Compagnie est repoussée comme constituant une clause illicite, et l'affaire sera plaidée au fond. Ce sera justice.

Déjà les tribunaux de la Corse avaient encouru les soupçons injurieux de l'armateur marseillais. Marseille, à son tour, est délaissée comme étant trop rapprochée, malgré les bateaux de M. Fraissinet. Il était temps, comme on voit, de mettre un terme à toutes ces *mauvaises plaisanteries, sans quoi* où se serait-on arrêté?

METRA.

Association
DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Les membres du groupe bastiais de l'Association des Membres de l'Enseignement sont priés de se réunir en assemblée générale annuelle, Dimanche, 9 février, à 2 heures de l'après midi, à la Mairie (Salle du *Conseil municipal*).

Ordre du jour :

1. Remise aux Délégués des bulletins de vote pour l'élection du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle.
2. Renouvellement du Sous Comité de Bastia.

Prière à tous les sociétaires d'assister à cette réunion.

Les Délégués,
Michel Casanova, N. Lapidi, P. Poletti.

LES ASSISTÉS
Avis administratif

MM. les assistés du département de la Corse sont informés qu'à la date du 11 janvier 1908, M. le Préfet de la Corse adressait des instructions très précises aux Maires du département par lesquelles il les priait de lui transmettre :

1. La demande de chaque assisté écrite de sa main ou de la main de celui qui l'a formulée en son nom.

2. Le certificat d'indigence pour chaque assisté.

3. L'extrait de naissance des vieillards ;

4. Le certificat médical concernant chaque infirme et chaque incurable.

Il ajoutait que le paiement des allocations serait suspendu dans les communes dont les maires n'auraient pas transmis ces documents à la Préfecture.

A l'heure actuelle, ces instructions n'ont pas été exécutées dans le plus grand nombre des communes de la Corse, de sorte que M. le Préfet sera obligé, à son grand regret, de suspendre les paiements.

Les documents demandés par M. le Préfet doivent être fournis non seulement pour les assistés nouveaux, inscrits lors de la session de Novembre, *mais aussi pour tous ceux* inscrits depuis le 1er janvier 1907 ou antérieurement. A mesure de la réception des dossiers les assistés seront immédiatement payés.

Le Mystérieux Assassinat
DE CONCA

On nous écrit de Conca :

Le mystérieux assassinat dont a été victime M. Mannarini Marc-Aurèle, négociant, à Conca, commune de Portovecchio, et que vous avez déjà annoncé dans vos dépêches, continue à être l'objet de toutes les conversations dans notre paisible localité.

Mercredi 29, vers 4 heures du soir, Marc Aurèle Mannarini quitta son domicile, pour se rendre dans sa propriété, située à 500 mètres du village ; il allait prendre son cheval afin de pouvoir partir le lendemain de très bonne heure pour Portovecchio.

A peine était-il arrivé à l'enclos, qu'il essuya un coup de fusil ; il tomba grièvement blessé.

L'assassin s'acharna ensuite sur sa victime à coups de pierres.

L'heure du dîner arriva et Mannarini n'était pas encore rentré ; sa femme, inquiète de ce retard, se dirigea vers les clos. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de constater la l'absence de son mari ; elle retourna au village, avisa ses voisins de l'absence du mari. Ceux-ci se rendirent à l'enclos, accompagnés de gens qu'éclairaient des lanternes. Ils ne tardèrent pas à trouver le corps de l'infortuné étendu sur le gazon, horriblement mutilé ; la victime portait une blessure d'arme à feu, deux énormes blessures à la tête et des éraflures aux bras et aux mains provenant sans doute du geste qu'elle avait fait pour se préserver des coups de pierres de son agresseur.

Le Tribunal de Sartène, prévenu, s'est rendu sur les lieux. M. le Juge d'instruction continue, dès son arrivée, l'enquête déjà commencée par M. Peretti della Rocca, juge de paix de Portovecchio.

On se demande quels ont été les mobiles du forfait. On croit pourtant que ce soit le vol, car la victime avait sur elle un porte feuille contenant huit cents francs. Les parents constatèrent que toutes les poches étaient retournées et que le portefeuille avait disparu.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 fév., à 3 heures

Jacob, marche,	V. Varino.
Don Juan, fantaisie,	Mozart.
Les Framboises, valse,	Klein.
La Mascotte, fant.,	Audran.
A petits pas, Marcletta,	F. Sadessi.

Le Chef de musique, X. LAURON.

Préfecture de la Corse
Concours Agricole

M. le Préfet rappelle que les déclarations des propriétaires qui désirent concourir pour la prime d'honneur ou les divers autres prix du concours agricole doivent être faites avant le 1er mars 1908.

Des formules de déclaration se trouvent dans toutes les sous-préfectures.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASABIANDA. — Une école mixte a été créée à Casabianda.

⁂

AULLÈNE. — M. Giudicelli Simon-François, garde-forestier communal à Levie, est nommé à Aullène.

⁂

SANTO-PIETRO-DI-TENDA. — Une réunion électorale a eu lieu, dimanche dernier, dans notre commune.

Un groupe important d'électeurs, au nombre d'une centaine environ, se sont réunis dans la maison de M. Lorenzi Pierre-Thomas et ont acclamé, à l'unanimité, la proposition de soutenir, aux élections municipales du 3 mai prochain, la liste du parti des Ouvriers et Travailleurs réunis qui vient de se former.

Une seconde réunion aura lieu le dimanche 16 février, au hameau de Casta, où de nouvelles adhésions viendront se grouper autour de ce parti dont la seule ambition est de faire de la politique nettement républicaine, et à la grande satisfaction de ton s la population.

Le succès du parti des Ouvriers et Travailleurs réunis est d'ores et déjà assuré.

C'est la première fois que le peuple, confiant dans ses forces, et dans les sentiments de progrès et de justice qui l'animent, prendra en mains la direction de ses propres affaires.

Nous saluons, avec plaisir, cette ère de prospérité et de tranquillité politique qui va s'ouvrir pour notre commune, et c'est aux cris de : « Vive la République! Vive le prolétariat! » que nous marcherons en groupes serrés, à l'urne, le 3 mai prochain. — P.

⁂

MERIA. — M. l'abbé Retali Dominique, vicaire de Calenzana, est nommé curé de Meria.

⁂

OMESSA. — Le Conseil municipal d'Omessa a voté une somme de cent francs pour l'amélioration du matériel scolaire.

⁂

CORTE. — M. Convoitest, du lycée de Nîmes, est nommé professeur de philosophie et d'histoire au collège de Corte.

⁂

SARTENE. — M. Mattei, commissaire spécial de police à Menton, est appelé aux mêmes fonctions à Sartène, emploi créé.

Bulletin Financier

Paris, 4 février 1908.

Marché mieux disposé aujourd'hui et en reprise à retible sur les Fonds d'Etats, sauf sur notre Rente inchangée à 96 70. Les Consolidés Anglais s'avancent à 85. Le Portugais se relève à 64.45. Les Emprunt Russes regagnent le terrain perdu hier. Parmi les Sociétés de Crédit bien tenues, le Crédit Lyonnais progresse à 1.397. La Banque Centrale Mexicaine est ferme à 625. Les valeurs industrielles et surtout de traction s'améliorent. Mieux tenus également les titres supérieurs.

Au marché, en banque, l'obligation 5 0/0 du Port de Para est ferme à 454 : Pontillage du port a été commandé à l'industrie française et répond aux derniers progrès réalisés. L'action Ouest Africain Français s'avance à 351 ; la part à 116. L'Electrolytique se négocie à 485. L'obligation 5 0/0 or, 1905 de l'Etat de l'Amazone est recherchée à 295.50 : cet état est le plus vaste et un des plus riches des Etats brésiliens, avec une population d'un demi-million d'habitants et une superficie de plus de 972.000 kilomètres carrés.

L'exploitation a commencé aux Houillères de Saint Micaud et elle sera rationnellement développée de façon à réaliser très rapidement le programme que la société s'est tracé en vue d'une production annuelle de 140.000 tonnes.

Chemins français irréguliers.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Aujourd'hui dimanche, pas de matinée pour répétition générale.

Ce soir à 8 heures et demie :

Le Courrier de Lyon

Cause célèbre en 5 actes et 6 tableaux

Le buffet est tenu par M. Soavi.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nouvelles maritimes

Les torpilleurs 216, capitaine Legall et 220 capitaine Le Gourrierec, sont arrivés hier dans la soirée de Villefranche, dans notre port, et sont repartis dans la nuit pour Bizerte.

Nos Hivernants

Sont arrivés ce matin de Marseille : Mme et M. Syncey Miss Barrant, Miss Christian, M. Krawnkol Adolf, Mme et Mlle Gob.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Tentative de meurtre

Le soldat Giglioli du 163e a été trouvé, l'autre nuit, gisant dans la rue Roi de Rome, blessé au poignet gauche d'un coup de revolver.

Il a été transporté à l'hôpital militaire, et l'on a constaté que sa blessure ne présentait aucune gravité.

Giglioli a donné le nom et le signalement de son agresseur.

Etat Civil

NAISSANCES.

Martinucci Jean-François.

DÉCÈS

Sanglardi André, peintre en bâtiments, 33 ans.

Musique Municipale
d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 9 février, à 3 h. du s.

L'Enfant de troupe, p. r.,	Barbe.
Les pêcheurs de Venise, ouv.,	Trotz.
Le Petit Duc, fant.,	Lecocq.
Il Trovatore, fant.,	Verdi.
Pomone, valse,	Waldteufel

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 fév.

Thermomètre 7 heures du matin + 9°, à midi 13°, 6 heures du soir + 11° Maxima + 12.6. Minima + 7.4.

Baromètre 7 heures du matin, 775 mm. à midi, 774 mm. 6 heures du soir 774 mm.

Vent Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, découvert. L'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Nouveau Confrère

Nous venons de recevoir le 1er numéro de la 2e série du *Courrier de la Corse*, que fait reparaître notre excellent confrère M. Edouard Bosc. Nous lui souhaitons un franc succès.

⁂

Manufacture de tabacs

M. Sanit Marcel-François, ex-brigadier au 25e dragons, est nommé ouvrier titulaire du cadre de la fabrication à la manufacture de tabacs du Mans.

⁂

Une bonne capture

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, le brigadier Ottavi, au flair duquel nous rendons volontiers, une fois de plus, hommage, a procédé à l'arrestation, dans la rue de l'Opéra, du nommé Oliva Charles, marin, inculpé de vol et de tentative de meurtre sur des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le Juge d'Instruction de notre ville.

Il s'agit du vol commis au préjudice de M. Charles Rossi et de la tentative de meurtre commise sur les douaniers Raffalli et Tomasi, dont nous avons entretenu nos lecteurs en temps opportun.

Oliva Charles a été écroué à la maison d'Arrêt. Il n'a opposé aucune résistance au moment de son arrestation, et s'est contenté de demander au brigadier Ottavi les raisons pour lesquelles il l'appréhendait. Ce dernier lui a donné satisfaction en lui montrant le mandat d'amener dont il était porteur.

Oliva a déjà subi plusieurs condamnations ; il séjournait habituellement à Marseille. C'est un jeune homme brun, de taille moyenne, correctement vêtu, âgé de 26 à 28 ans.

⁂

Palais des Beaux-arts

M. Fratacci, ex garde républicain, est nommé gardien au palais des beaux-arts de la ville de Paris.

⁂

Arrestation

Le nommé Z. Antoine-Marie, journalier, âgé de 21 ans, a été arrêté, hier soir, à 7 heures, pour être sous inculpé au milieu du boulevard où tous les passants étaient scandalisés.

Z. se trouvait dans un état d'ivresse manifeste.

Conduit au violon, il a été consigné à la disposition de M. le Commissaire Central.

⁂

Commissariat de police

M. Hennequin, commissaire de police à Sens, est nommé commissaire central à Bastia, en remplacement de M. Dumas, désigné pour Saint-Etienne, avec avancement.

⁂

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommés L. Blaise et B. Félix, pour être restés ouverts dans la salle du théâtre pendant le spectacle.

⁂

Police de Marseille

MM. Amori Natali et Jacques Taddei, candidats admis, ont été nommés inspecteurs de police stagiaires à Marseille.

⁂

Octroi de Paris

M. Franceschi, ex-sergent au 21e colonial, est nommé agent du personnel de service à l'octroi de Paris.

⁂

Les pétards

Hier matin, vers 11 heures, un garçonnet de 13 ans, le jeune C. François, avait grimpé sur un plateau du square du Théâtre et s'amusait à tirer des pétards à la dynamite. Les détonations étaient tellement fortes que tout le quartier fut mis en émoi. L'agent Gari intervint et conduisit C. au poste de police où on lui dressa procès-verbal.

⁂

Postes et Télégraphes

Ont été nommés surnuméraires des postes et télégraphes : MM. Righetti à Rambouillet, Bruni à Nice, Ferrari à Dunkerque.

M. Silvagnoli, ex caporal au 141e, est nommé facteur des postes à Monaco.

⁂

Monopoles funéraires

M. Vellutini, contrôleur des Monopoles à Tabarka, est appelé au même emploi à la direction, à Tunis.

⁂

Service pénitentiaire

M. Luigi Antoine, candidat classé, est nommé gardien commis greffier dans l'administration pénitentiaire.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

Demandez les
Vermicelles invisibles extra
de la
« **Maison Ghilini** »
Exigez la Marque
Prix : 2 francs le kilog.

Etat-Civil

MARIAGES

Antonini Dominique Antoine, préposé des douanes, et Bandecchi Eléonore, de Bastia.

NAISSANCES

Sirotti Laurent-Dominique.

DÉCÈS

Marchi Madeleine, mariée, 23 ans, de Monte

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE St-ROCH. — Aujourd'hui dimanche, aura lieu, dans le dit Oratoire, l'installation des membres de la nouvelle officialité, pour l'année du Seigneur 1908-1909.

La statue de Saint-Roch sera exposée durant la cérémonie.

Sociétés et SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — On demande une cuisinière pour la « Caillerie de Suppi. — S'adresser au concierge de la Société. — L'Econome, Clementi.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 9 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, recouvrement de la cotisation mensuelle, réception des nouveaux adhérents.

Membres de la Jeunesse Socialiste de Bastia nous prient d'insérer que leur organe l'« Idée Nouvelle » contrairement à l'avis paru, ne pourra s'annoncer que pour les premiers jours du mois de mars, les imprimeurs leur ayant fait défaut par manque de parole.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Bastia

DISSOLUTION de la Société en nom collectif Louis-Napoléon Mattei et compagnie, ayant son siège social à Bastia.

A la requête du sieur François Mattei, l'un des associés, et par jugement, en date du 7 février 1908, enregistré à Bastia, le 8 février, le Tribunal de Commerce de Bastia, a prononcé la *dissolution* de la Société en nom collectif L.-N. Mattei et compagnie, formée par actes reçus par Me Mingalon, notaire à Bastia, les 23 mars et 9 et 10 août 1907.

Par le même jugement *M. François Mattei a été nommé liquidateur de la dite Société* conformément aux stipulations des actes précités, et dans les conditions prévues aux dits actes.

M. Massatraci, agréé au Tribunal de Commerce, a été nommé contrôleur de la dite liquidation avec pouvoirs déterminés par le dit jugement.

Le Tribunal a ordonné, en outre, la publication par extrait, et par les soins du greffier soussigné du dit jugement.

Bastia, le 8 février 1908.

Pour extrait conforme.

Le greffier du Tribunal,
A. CIPRIANI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	7 fév.	8 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	96 50	96.50
Rentes de 3 0/0 amortis.	97.05	97.10

ex-coupon.

Nouvelles Maritimes

Le contre-amiral Philibert

Paris, 8 février.

On annonce que le contre-amiral Philibert, commandant en chef de la division navale au Maroc, serait promu prochainement au grade de vice-amiral, en récompense des services signalés qu'il a rendus au cours de cette expédition.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Le camp français attaqué par les Chaouïas

Sérieux engagement

RÉOCCUPATION DE SETTAT

Tanger, 8 février.

Un radiogramme annonce la réoccupation de la ville de Settat par nos troupes, à la suite d'un engagement entre nos troupes et les tribus insoumises des Chaouïas.

Le camp français a été attaqué à l'improviste par de fortes masses ennemies, armées de fusils à répétition et de trois canons.

Nos troupes ont repoussé l'attaque avec beaucoup d'entrain et ont poursuivi l'ennemi, en lui infligeant des pertes très sérieuses.

Les troupes rebelles se sont enfuies en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés.

Nos troupes ont ensuite réoccupé la ville de Settat et s'y sont fortifiées.

Nous avons eu trois morts et quatorze blessés.

Le général d'Amade a fait partir un convoi de vivres et de munitions pour ravitailler cette place.

CASABLANCA

Formidable Explosion
à bord
du croiseur « Jeanne d'Arc »

Nombreuses Victimes

Casablanca, 8 février.

Une formidable explosion s'est produite ce matin à bord d'un de nos vaisseaux de guerre, le croiseur *Jeanne d'Arc*.

Une chaudière a éclaté, au moment où une grande partie de l'équipage se trouvait sur le pont pour les travaux de propreté.

Le nombre des victimes serait considérable.

On parle d'un mort, de deux matelot blessés mortellement, et de dix matelots grièvement blessés.

Le nombre des matelots soignés à bord n'est pas fourni à la presse.

Ce croiseur devait rentrer en France dès l'arrivée de l'*Italy*.

Le *Jeanne d'Arc* séjourne au Maroc depuis le commencement des hostilités. Il était parti de Toulon le 5 août 1907.

Les Morts du Jour

Le général Humann

Paris 8 février.

On annonce la mort du général de brigade Humann, qui était en retraite depuis le 30 septembre 1886.

Né à Naples le 15 décembre 1833, il était sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1855 avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

EN AUTRICHE

Le Rappel
de l'Ambassadeur de Russie

Vienne, 8 février.

L'ambassadeur de Russie vient d'être rappelé par son gouvernement.

Le bruit court qu'il ne retournera plus à Vienne ; on prétend même qu'il sera disgracié.

Le gouvernement russe reproche à son ambassadeur de ne lui avoir pas signalé les agissements de l'Autriche dans les Balkans.

LISBONNE

LES FUNÉRAILLES
du roi Carlos
ET DU PRINCE HÉRITIER

Lisbonne, 8 février.

Ce matin, tous les magasins sont restés fermés, la ville présente un aspect bizarre.

Une foule considérable stationne devant le palais royal, où doit avoir lieu la cérémonie funèbre.

Tous les quarts d'heure, dans le clocheton de la chapelle, un carillon lance en longue notes argentines un chant de mort que répètent en notes plus sourdes les cloches de la cathédrale et des autres temples de la cité.

La cérémonie funèbre

A 10 heures du matin, ont été célébrées avec une pompe extraordinaire les obsèques du roi Carlos Ier et du prince héritier Louis-Philippe, les deux victimes de l'horrible tragédie de Lisbonne.

C'est dans la chapelle du palais des Necessidades qu'a eu lieu la cérémonie funèbre. La chapelle, qui est très vaste et très belle, est entièrement tendue de brocart or et noir.

Deux catafalques sont dressés côte à côte. L'effet est saisissant.

Vingt-cinq des hallebardiers de la garde royale, vêtus de rouge avec les bas blancs, la pointe de la hallebarde tournée vers le sol, entourent les cercueils.

Le chapelle est formée d'une seule nef voutée aux arcs surbaissés.

Des frises jusqu'au sol pendent des draperies de velours noir garni de franges d'argent et de larges broderies d'or soutachées de noir.

Le sol est recouvert d'un tapis noir ; à la voûte est suspendue la couronne royale.

La famille royale est placée dans la galerie de droite.

Le roi Manuel, la reine Amélie, la reine-mère Maria-Pia et le duc d'Oporto assistaient à la cérémonie.

La reine Amélie montre une grande fermeté d'âme, quoique épuisée de fatigue et de douleur. Elle ne cesse de pleurer. Cette douleur silencieuse est auguste comme la mort elle-même.

Le jeune roi est en proie à une immense douleur.

Derrière la famille royale se tenaient les dames de la cour et les hauts fonctionnaires de l'Etat.

Le corps diplomatique occupe la galerie de gauche.

La cérémonie a été présidée par l'archevêque de Lisbonne, assisté de tout le clergé.

La Mission française

Le gouvernement français était représenté par le comte d'Ormesson, envoyé extraordinaire, le contre-amiral de Percin, le chef de bataillon du génie Schlumberger, de la maison militaire du président de la République et de M. Guiard, secrétaire d'ambassade.

Les Délégations

L'empereur d'Allemagne était représenté par le prince Frédéric Léopold de Prusse ; le colonel et dix officiers du 20e régiment d'infanterie de Wittenberg, dont le roi Carlos était le chef, assistaient aux obsèques.

Le roi d'Italie était représenté par le comte de Turin, son cousin, qui était aussi le cousin-germain du roi défunt.

Le roi Edouard VII était représenté par le prince Arthur de Connaught, et le roi d'Espagne par l'infant dom Fernando.

L'exposition

Le public sera admis à défiler devant les corps, mardi prochain, dans l'église Saint-Vincent, qui est le panthéon royal.

A PARIS

Service funèbre
A NOTRE-DAME

Paris, 8 février.

Un service funèbre a été célébré ce matin, à 10 heures, à Notre-Dame.

Le ministre de Portugal, le comte de Souza-Roza, et tous les membres de la légation y assistaient en uniforme.

Le président de la République s'était fait représenter par le chef de sa maison civile.

Les présidents des deux Chambres, la plupart des ministres, un grand nombre de sénateurs et de députés assistaient à cette cérémonie funèbre qui a été imposante.

La Tragédie
DE LISBONNE

Bruit de retraite
de la Reine Maria Pia

Lisbonne, 8 février.

Le bruit court que la reine Maria Pia, désirant passer le reste de son existence dans un profond isolement et vivre uniquement dans le culte et le souvenir de ses chers disparus, quittera le Portugal.

La Reine-mère se retirera très probablement en Italie.

LE COMPLOT

C'est au petit café « Gelo » qu'a été préparé le plan pour tuer les membres de la famille royale et que tous les détails ont été arrêtés. On connaissait l'itinéraire que devait suivre le roi en rentrant de Villaviciosa.

L'assassin Buiça et ses complices se réunissaient au café « Gelo, » étudiaient les mesures à prendre, et combinaient leur plan en se servant d'allumettes. Le patron qui les avait remarqué, s'imaginait qu'il s'agissait d'un simple jeu.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des
CHEVEUX de Mme
S. A. ALLEN



C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelles. Elle communique aux cheveux une souplesse qui favorise leur croissance ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle fortifie en embellit la chevelure.

Dépôt au Grand et Parfumerie Valet, 22, rue d'Orléans-Saint-Honoré, Paris.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve **Valette**, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

Graines de vers à soie cellulaires

Sélection très soignée. Races du Var et de la Corse : beaux cocons jaunes.

Prix : 12 fr. l'once de 30 grammes.

Messieurs les Educateurs, désireux d'avoir une bonne graine, devront adresser leur commande au bureau du journal, avant le 10 février prochain.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

VENTE de vigne américaine greffée : 110 fr. le mille. Rouperis raciné à 25 fr. le mille et Riparia Glœire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Retali, Chiosello, près Borgo.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Paduone.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Gamarchi Antoine, Vescovato.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes réparations, est à même de leur donner un travail très soigné et garanti.

PÉTROLE HAHN



Grossiste : F. VIBERT, Lauréat de Chimie, 20, Avenue des Ponts, LYON



Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

LOTERIE de l'Orphelinat des **SOUS-AGENTS des POSTES**

1er Gros Lot : 100.000 FR. — 2e » » 20.000 FR.

plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 soit 1532 Lots tous payables au or et argent, dont le montant total est de **240.000** fr. National d'Exemple.

Tirage 15 Avril 1908

Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les **FACTEURS**

PRIX DU BILLET **0 fr. 50** Centimes

Envoi à domicile contre mandat et timbre pour retour. Pour les payements en timbres ajouter 5 centimes. Adresser lettre au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Purgez-vous avec la RICINE VAILLE

Nouvelle huile de ricin d'un goût délicieux

Purge sans coliques, ni irritation

C'est le *Purgatif idéal*.

Le flacon : 0 fr. 75.

Dépôt général : H. de Mari, pharmacien, 76, Allées de Meilhan Marseille.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue extrême, chronique, avec Mal de Tête persistant, grande timidité, ambition, échecs dans la vie, découragement, ont intérêt à s'adresser à M. O. SAUVEUR, 6 Boulevard Paoli, qui enverra gratis le moyen de se guérir rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Clous, Cicatrices vicieuses, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Cancer, Kystes, Goitres, Taches, Plaies » propageant « éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'inventeur médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A LOUER

Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations



SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

Pour MAIGRIR

Sans suite à la santé et sans régime. Amincit la taille, réduit les hanches et la ventre, efface la double mention. Rajeunit les traits et empêche de grossir.

SUCCÈS UNIVERSEL

La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 25 fr.

Pilules Vivaces, 16, Rue Vivienne, Paris et dans toutes les Pharmacies.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse ;

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 41 — LUNDI 10 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Appolonie.

Soleil : (heure nationale)

Lever 6 h. 38 m. — Coucher, 4 h. 55 s.

Premier quart.. le 8 — Pleine Lune, le 16.

Fête de Demain : Sainte Scholastique.

9 FEVRIER

L'ILE NOIRE

La Revue Générale continue la publication d'études sur la Corse, de notre collaborateur, le poète patriote, M. J. de Peretti della Rocca.

Du numéro du 1er février, nous extrayons la page suivante, qui est comme un cri de douleur angoisse, échappé à l'âme d'un Corse, après la défaite de Ponte-Novo.

Povera Corsica ! Madre dolorosa !

Elle apparaît à nos yeux attristés, telle une veuve en deuil, encore tout étourdie de l'irréparable désastre qui l'a meurtrie !

Après le suprême effort et l'effondrement de son espérance, elle est restée douloureuse et morne ! Elle est redevenue l'*Ile Noire* des corsaires et des aventuriers d'autrefois.

Jadis, aux époques les plus reculées, les coureurs des mers la désignaient ainsi, non sans raison ; son aspect extérieur leur apparaissant inhospitalier, sombre, sans doute à cause de la végétation qui la vêtait alors du rivage aux sommets.

Des légendes redoutables la rendaient suspecte aux passants en quête de pillage.

La crainte et la terreur qu'elle inspirait n'étaient pas vaines.

En effet, les régions inexplorées gardaient leur secret mystérieux ; elles étaient le foyer d'une population guerrière, alerte et virile, habituée aux privations et aux rigueurs du climat, toujours en garde, prête à se défendre ou à fondre sur les voleurs et les incendiaires, les pillards qui se suivaient et se pourchassaient les uns les autres, par ses rives désolées, le plus faible cédant toujours la place au plus fort.

Les insulaires, sans cesse traqués, prisonniers permanents dans leurs forteresses naturelles, condamnés, en naissant, à la mort tragique ou à l'esclavage, frappaient à leur tour, tant qu'ils pouvaient, pour se venger et mériter la réputation qu'on leur avait faite.

Nous verrons plus loin avec quelle équité les historiens de l'antiquité jugent la Corse et ses habitants et affirment l'opinion, généralement répandue, même de nos jours, que les enfants de Cyrnos ont le caractère intraitable, violent, orgueilleux et sournois.

Des écrivains partiaux ou mal informés ont transformé leurs vertus et leurs qualités en défauts ; l'erreur s'est perpétuée intacte et n'est pas près d'être reconnue, tant il est vrai que les mauvais germes croissent et se propagent avec plus de facilité que les bons.

Il est évident que leur constante et inlassable résistance contre toutes les tentatives de conquête, leur défense acharnée et les échecs sanglants infligés à leurs adversaires contribuèrent à confirmer cette réputation d'indomptable sauvagerie.

En effet, sous l'empire de la nécessité, chaque rocher était pour eux un rempart, chaque maquis cachait un piège d'où l'ennemi ne sortait pas toujours vivant.

Les Corses, constamment poursuivis, ruinés et martyrisés, avaient mis en action la peine du talion, et les bourreaux qu'ils punissaient ou qu'ils repoussaient, n'admettant pas la défense et la fierté chez les petits et les faibles, les traitaient de barbares et de brutes.

Quand on songe à tout ce que ce peuple eut à souffrir des envahisseurs, on excuse ses violences et ses vengeances, et l'on s'étonne qu'il n'ait pas été encore plus féroce, tant furent abominables la tyrannie et la brutalité de ses conquérants éphémères ou de longue occupation. De cette lutte horrible, ininterrompue, pendant plusieurs siècles successifs, il a gardé un aspect inquiet, un air attristé d'héroïque et froide hostilité.

Le sang qui n'a cessé de couler sur sa terre, pour la défense de la liberté et des rustiques foyers, paraît avoir pétri les corps et modelé les caractères avec une trempe exceptionnelle, inégalée.

Un deuil immense, peut être à jamais, pèse gravement sur l'âme des Corses et s'étend sur toute la surface variée du territoire sacré par le sacrifice de tant de vies humaines !

Les bois abondants, les arbustes et les plantes diverses qui forment sa flore puissante, lui donnent un air solennel de gravité sombre. La neige des sommets altiers et lumineux seule rompt la monotonie de cet aspect attristé, mettant à son front radieux plongé dans l'azur, un liseré blanc comme celui qu'on voit parfois au front de certaines veuves ! Les montagnes sont largement assises, belles et majestueuses, symboles de force et de calme résignation.

Le caractère des Cyrnei tient de la nature particulière du terroir qui les nourrit : il est rude et grave, fier et généreusement hospitalier.

Si l'Ile doit son air sombre à sa toison vert-foncé presque sans lacune, les habitants portent sur leurs vêtements la couleur de leur âme. Car hélas ! il fut toujours beaucoup de veuves et d'orphelins, et il en est encore aujourd'hui sur cette terre vouée aux luttes sanglantes sans fin.

Quand les pères, les époux et les fils tombaient au combat ou, faits prisonniers, étaient emmenés en esclavage, les femmes, les mères, les filles se voilaient de noir ! Et comme cela se renouvelait souvent, les théories des êtres en deuil se suivaient sans cesse, leur aspect douloureux et stoïque ajoutant sa note saisissante à la mélancolie générale des choses.

Il fut, en ce pays voué au sacrifice, consacré aux larmes, des femmes qui naquirent, grandirent et moururent sans jamais quitter la robe noire, si ce n'est, peut-être, le jour de leur mariage.

Le son du colombo, *cor marin*, seul instrument de musique guerrière des aïeux Cyrnei, retentissant sur les monts, répercuté par les échos, était aussi impressionnant que lugubre, car il annonçait aux populations inquiètes, la venue de l'ennemi, avec toutes les conséquences funestes d'une invasion nouvelle : pillage, incendie, viol, carnage, cruautés, misère et deuil !

Tous les chants populaires corses ne sont que des complaintes. Le paysan, le pâtre solitaire dans les vallons et les ravins sonores, le voyageur des routes et des sentiers sauvages, chantent des *lamenti*, en patois, sur un ton qui émeut par sa douceur triste, monotone comme un écho ne répétant et n'égrenant que des mots d'angoisse et de regret.

Cette tristesse vibre dans l'air, murmure dans le vent qui passe, résonne dans les vallées jusqu'aux cimes des rochers, accompagnée, en notes vagues et lointaines, du son rustique des clochettes attachées au cou du bétail errant en liberté, pâturant dans les champs et les forêts.

Cet état permanent des esprits, adapté à l'aspect de la nature, prouve que le malheur fut l'hôte constant du pays de Cyrnos ; que la tyrannie et la mort violente y élurent domicile et y laissèrent leur empreinte ineffaçable en semant la colère et la haine, en étouffant le progrès.

Depuis les temps reculés, des vagues notions historiques parvenues jusqu'à nous, en qui éclate avec le plus de précision et de clarté, c'est l'évidence des atrocités, des crimes commis en ce pays par les occupants du moment, toujours avides et toujours cruels.

Ce fut pour cela que les différents peuples qui s'y arrêtèrent un instant n'en virent jamais que le côté extérieur, les défauts, les misères et les maux. Nul d'entre eux, ne pénétra profondément jusqu'au cœur du pays et n'atteignit à la source intarissable de son patriotisme et de sa vaillance.

Les régions supérieures et les plateaux fortifiés par la nature restèrent vierges de tout contact étranger, et l'on conçoit facilement que les jugements portés de loin, par des amateurs ou par des historiens peu scrupuleux, soient inexacts, exagérés et souvent complètement erronés.

La terreur inspirée par ces hommes rudes, vêtus de drap grossier en poil de chèvre, à la barbe fauve, étrangement armés, hardis, adroits et sombres, fut telle, pendant des siècles, que les marins qui naviguaient en vue des côtes de l'Ile, sans y faire escale, ou qui s'y étaient arrêtés, en pirates, l'avaient baptisée l'*Ile Noire*.

J. DE PERETTI DELLA ROCCA.

Syndicat d'Initiative de Bastia

Le six *février* 1908, les membres du Syndicat d'Initiative de Bastia, sous la présidence de M. Tommasi, notaire, se sont réunis au bureau du Syndicat pour entendre M. Fratacci, architecte à Nice, sur les avantages et le profit que la ville pourrait retirer de la création du grand-hôtel Cyrnos Palace, et surtout pour discuter l'organisation financière de son projet.

Il a été reconnu que la construction d'un hôtel comme celui que M. Fratacci propose et dont les plans ont été exposés à la devanture des magasins Jaudot s'impose à Bastia ; que l'emplacement choisi, entre le port et la gare, est des mieux assorti, pour les commodités des voyageurs et des touristes, qu'au point de vue de la situation on ne saurait trouver un meilleur endroit, en face la mer, devant le cadre merveilleux de la Place St-Nicolas, et que dans ces conditions le Syndicat devait faire sien le projet de M. Fratacci et lui donner son appui moral et financier.

Et à cet égard il a adopté la mesure proposée par son président de nommer une commission composée de cinq membres qui aura pour but d'aller demander aux différentes autorités de la ville leur concours pour l'œuvre entreprise.

MM. Tommasi, docteur Zuccarelli, Ramelli, Fortuné Thiers, Fratacci, ont été

---

100 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIII

LA FILLE ET LE PÈRE

Puis ses yeux se fermèrent, comme chaque fois qu'il avait fait de pareils efforts. Et sa respiration régulière et calme fit comprendre à Lison qu'il s'était endormi, heureusement, dans l'accablement de sa faiblesse. Le lendemain, à trois heures, elle fut à la Mare à l'Eau. Christian l'y avait précédée. Il la trouva seule. Louise et son mari avaient reçu la confidence de l'amour du jeune homme pour Lison. Devant eux ils eussent parlé sans crainte. Christian commença par faire à Rose au sujet de Croix Vitré, les plus minutieuses recommandations. C'était d'elle, plus que de lui, que dépendait la guérison. Et quand il eut fini de parler Rose, très grave, appuya doucement sa main sur le bras du jeune homme et d'une voix troublée et tremblante :

— Voici, maintenant, la volonté de M. de Croix-Vitré dit-elle...

— Sa volonté ? interrompit le docteur avec un sursaut de surprise

— Oui, car, déjà, je le comprends... Il n'est plus seul, comme il l'était dans sa tombe, puisque, moi, je peux l'y visiter souvent et le rapprocher à la vie...

Christian devina — connaissant leur secret — que c'était l'amour du père et de la fille qui avait accompli ce premier prodige. Il en fut tout attendri. Lison continuait :

— M. de Croix-Vitré désire que personne ne puisse se douter qu'il peut guérir, si tant est que cela soit possible... et si quelque mieux doit se manifester dans son état, il désire que le secret en soit gardé rigoureusement...

— Avez vous pu entrevoir, du moins, quelle peut être la raison...

— J'ai vu, dans ses yeux, à la pensée qu'il guérirait et que sa guérison serait connue, comme une expression de terreur indicible...

— C'est étrange... murmura Christian, pensif. N'a-t-il pas fait d'exception ?

— Aucune

— Même pour sa famille ? sa sœur ? ses neveux ?

— Aucune ! répéta Lison avec une énergie singulière et presque douloureuse.

Le docteur inclina la tête.

— Vous direz à M. de Croix-Vitré qu'il sera fait selon sa volonté !.. En partageant ce secret avec vous, Rose, je serai heureux, quoi qu'il arrive, car il me semble que cela me rapprochera encore de vous... Et maintenant, devant votre mère adoptive, voulez-vous permettre que nous parlions un peu de... de nous ?

Il lui avait pris la main. Elle la lui laissa. Et il la serrait avec tendresse.

— Je ne vous reprocherai pas d'avoir accepté auprès du comte cette situation inférieure, car vous avez voulu, sans doute, reconnaître de la sorte l'affection que monsieur et madame de Croix-Vitré vous avaient témoignée... Cependant...

Rose, par un geste gracieux, dégagea sa main et la mit sur les lèvres du jeune homme. Il en profita pour l'embrasser et il allait continuer, quand elle lui dit :

— Je sais ce que vous pouvez penser, et ce que vous allez me dire... Je pourrais être votre femme... Pourtant, n'insistez pas, Christian... J'ai pour le comte... j'avais pour la comtesse... un dévouement profond... Je n'ai pas d'autre moyen de témoigner ce dévouement qu'en soignant le comte... et vous avez presque dit vous même que, seule, je serai capable de mener à bien sa guérison... Dès lors, n'empêchez pas mon dévouement d'aller ainsi jusqu'au bout... Ne m'enlevez pas à la tâche de pitié, de charité, que j'ai acceptée... et que j'aurais pu refuser, puisque je savais trouver à votre foyer une place honorée, le calme et le bonheur... Lorsque le comte sera guéri... ne serai-je pas là, toujours ?

Il hocha la tête.

— Lorsqu'il sera guéri ! dit-il d'un air de doute...

— Voilà que vous n'espérez plus ? fit elle craintive.

Il soupira.

— Mon devoir de médecin est de me consacrer à ce malade, Rose, mais puisque mon bonheur est attaché à ce qu'il se remette le plus vite possible de la catastrophe qui l'a terrassé, que ne vais je pas tenter pour hâter mon bonheur ?

Ils se séparèrent, Rose Lison retourna à Royaumont. Lorsqu'elle rentra, Nathalie vint au devant d'elle.

— Avez vous donc quelque malade chez vous, Lison ?

— Mais non, madame, fit-elle, sans défiance. Pourquoi ?

— C'est que tout à l'heure, de la bibliothèque, il m'a semblé par ce ciel clair et si pur, apercevoir la voiture si connue du docteur Fontenilles arrêtée devant la Mare à-l'Eau ?..

Lison se troubla.

— En effet... oui... c'est Henriot, qui est souffrant... mais ce n'est rien... rien du tout... et le docteur a dit qu'il ne reviendrait pas.

Nathalie reçut la réponse avec indifférence. Et, du reste, elle n'insista pas.

XIV

LA FOLIE DE L'EAU

Da l'or ! De l'or ! De l'or !!!... C'était le cri résumant la vie des deux frères. Ce fut vraiment une folie. Jusqu'en janvier, Michel et Laurent restèrent à Royaumont.

(*A suivre*).

nommés membres de cette commission ; dès leur prochain ces messieurs commenceront leurs démarches, qui seront couronnées de succès, nous l'espérons, étant donnés l'accueil que le public a fait au projet Fraissenet.

Les membres du Syndicat se sont ensuite occupés du nouveau Guide de la Corse édité par la fédération des Syndicats de l'île, avec un soin particulier de style et d'illustrations, et qui contient une jolie préface de M. Emmanuel Arène, sénateur de la Corse.

M. le docteur Zuccarelli propose de remercier M. Arène de la bel e pensée qu'il a eue de s'associer aux syndicats intéressés dans les efforts qu'ils tentent en faveur de la régénération de la Corse, son intervention sera très utile au pays, elle encouragera les hésitants, et le tourisme, à son essor, pourra prendre un développement plus considérable.

La motion de M. Zuccarelli est votée à l'unanimité après de chaleureux applaudissements.

Le Syndicat prie ensuite son président de vouloir bien transmettre à M. Arène ses plus cordiales félicitations, et décide qu'une somme de trois cents francs à prendre sur le reliquat du budget 1907 sera versée à la caisse de la Fédération pour la publication du Guide.

La Président donne ensuite la parole à M. Santelli, avocat-avoué à Bône, Président du Comité des intérêts corses de cette ville et rédacteur en chef du journal *La Corse Algérienne*, pour deux communications qu'il a à faire au Syndicat.

« Comme président du Comité de défense des intérêts corses et algériens, ayant son siège à Bône, dit M. Santelli, je vous remercie de votre accueil très gracieux et de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant à prendre part à vos délibérations.

« En fondant notre comité nous avons suivi l'exemple qui nous a été donné par le Syndicat d'Initiative d'Ajaccio, par le vôtre, et par tous les autres groupements économiques qui depuis le congrès de Vizzavona ont été constitués en une association fédérale sous la présidence de l'honorable M. Frasseto doué d'un zèle infatigable.

« Notre comité a jugé nécessaire de créer un organe de propagande, *La Corse Algérienne*, dans le but de poursuivre la solution de nombreuses et importantes questions comprises dans notre programme. Notre journal hebdomadaire paraît depuis le mois de juin, il marche dans des conditions satisfaisantes, et il a rencontré partout, en Algérie, en Corse et sur le continent français, des adhésions chaleureuses. »

M. Santelli traite ensuite longuement la grosse question de la réorganisation des services maritimes postaux entre la Corse, l'Algérie et la Tunisie, il parle de l'ancien service de Bône à Ajaccio qui était subventionné par l'Etat et qui fonctionna dans des conditions très satisfaisantes de 1871 à 1898. Il démontre combien fut désastreuses et injuste la suppression de la subvention et comment on a succédé des désirs très graves en insérant au cahier des charges un avenant en vertu duquel la nouvelle ligne est devenue commerciale et facultative. Il explique la vigoureuse campagne menée par *La Corse Algérienne* contre le *Venezuela*, vieux cargo qui servait autrefois au transport des nègres des Antilles et qui est dépourvu de tout confort.

M. Santelli aborde les divers projets actuellement à l'étude ; en ce qui concerne Bastia tout spécialement il fait ressortir combien serait utile une escale de tous les quatre jours dans notre port. Il s'appuie sur une délibération du syndicat commercial de Bône, laquelle établit que le port de cette dernière ville donnera beaucoup de fret à celui de Bastia et vice-versa.

Il soutient également le projet de création d'une ligne de Tunis à Bastia, ligne déjà existante par une Cie maritime et qui incontestablement serait très avantageuse.

M. Santelli passe ensuite à la propagande faite par *La Corse Algérienne* en faveur de la station minérale de Orezza. « L'anémie, dit-il, est la maladie des pays chauds, une cure à Orezza reconstitue le sang et donne la vie à des tempéraments éprouvés par un climat débilitant. »

Il rend hommage aux efforts faits par l'honorable et sympathique docteur Zuccarelli et au dévouement de M. Perangeli, député, dans le but d'obtenir le classement de l'eau d'Orezza par le ministère des colonies.

Il signale le mauvais état de la route de Folelli à la source et fait remarquer avec raison que la somme consacrée à l'eau d'Orezza devrait permettre l'initiative pour faire ces aménagements et les embellissements nécessaires.

L'orateur expose que les sites pittoresques de la Corse commencent à être connues dans la colonie et que *La Corse Algérienne* pousse l'action estivale vers les montagnes de notre île et particulièrement vers Vizzavona.

Il termine par cette magnifique péroraison.

« Travaillons par une action commune et solidaire au relèvement de notre île si chère ! »

« Ne nous décourageons pas, soyons les semeurs hardis, dressons les vieux préjugés, et jetons à pleines mains la bonne graine sur ce sol merveilleux.

« Les nouvelles générations récolteront d'opulentes moissons et inaugureront au sein de nos vaillantes populations une ère féconde de travail, de prospérité et d'apaisement.

« Soyez persuadés, chers compatriotes, que la colonie Corse qui occupe en Algérie une place très importante garde au fond du cœur le culte sacré de la petite patrie indissolublement attachés à la grande patrie française ! »

M. Tommasi remercie, au nom du Syndicat, M. Santelli du précieux concours qu'il lui offre à l'effet de doter notre ville de deux services de bateaux à vapeur la reliant à Tunis et à Bône, ouvrant ainsi deux débouchés nouveaux à son essor commercial, et il félicite après trente années de labeur d'être toujours aussi vaillant pour la transformation économique et sociale de notre pays.

La séance est levée à 10 heures.

Le Recrutement de la Magistrature

M. Briand a entretenu le conseil des ministres du projet de décret portant règlement d'administration publique relatif au recrutement et à l'avancement dans la magistrature. C'est un remaniement du décret élaboré par M. Sarrien et auquel son successeur, M. Guyot-Dessaigne, proposait d'apporter un certain nombre de modifications. Ce projet sera soumis cette semaine à l'examen du conseil d'Etat.

A part quelques modifications, il rappelle dans ses grandes lignes le décret Sarrien ; il supprime notamment le concours pour les postes de juges suppléants en le remplaçant par un examen. D'autre part, le garde des sceaux resterait libre de pourvoir « au choix » à plus d'un quart des postes vacants.

Ajoutons que le ministre de la justice, pour compléter les dispositions du nouveau règlement d'administration publique relatif au recrutement et à l'avancement dans la magistrature, prendra l'initiative de déposer un projet de loi instituant un traitement pour tous les juges suppléants, supérieur encore à celui actuellement attribué à certains d'entre eux, dans le but de faciliter l'entrée dans la magistrature à des jeunes gens que l'absence de fortune pourrait éloigner de cette carrière.

Préfecture de la Corse

Concours Agricole

M. le Préfet rappelle que les déclarations des propriétaires qui désirent concourir pour la prime d'honneur ou les divers autres prix du concours agricole doivent être faites avant le 1er mars 1908.

Des formules de déclaration se trouvent dans toutes les sous-préfectures.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur la nomination de l'amiral Touchard à l'ambassade de Russie :

« Mais si l'on veut chercher quand même une raison qui justifie le choix du vice-amiral Touchard à l'un des plus importants, des plus délicats surtout de nos postes diplomatiques, peut-être la trouvera-t-on dans les intentions que l'on prête à la Russie de reconstituer une puissante marine. Les idées semblent s'être en effet modifiées dans les sphères gouvernementales. »

Le Radical

A propos de la lettre de Moulai Hafid au gouvernement allemand :

« Quelle est la nature de la communication faite au représentant du gouvernement allemand ? Abd El Aziz désirait qu'il ait jamais fait aucune démarche dans un sens hostile ou simplement critique de notre action au Maroc ; quant à Moulai Hafid, y a-t-il vraisemblance que rien dans ce sens n'ait été fait ? Quand il a eu proclamé sultan de Marrakech, son premier soin a été de déléguer auprès des gouvernements eur. »

365 jours de fatigue par an

Il y a des personnes à qui vous demandez 365 fois par an comment elles se portent, qui vous répondraient invariablement. « Ça ne va pas, je suis toujours fatiguée. » En répondant ainsi, ces personnes disent l'exacte vérité. Elles ont, elles éprouvent toujours une impression réelle de lassitude, de fatigue. Elles sont tristes, mélancoliques, elles n'ont de goût à rien, pour rien, évitent le bruit, la foule ; elles ne peuvent pas prendre de décision rapide, même dans les cas les plus urgents, et leur seul désir est de ne pas avoir à penser, à bouger : il leur faut le calme, le silence, la torpeur.

Ces personnes souffrent de débilité nerveuse, d'anémie lente et sont très malheureuses. Toutes leurs fonctions subissent une sorte de ralentissement. Arrivées à un certain degré d'engourdissement, d'affaiblissement, la ruine de l'organisme s'achève avec une effrayante rapidité.

Pour faire disparaître cette fatigue, pour relever cet organisme, pour combattre cette anémie, que faire ?

Il faut regénérer le sang trop pauvre en globules rouges, tonifier le système nerveux qui n'a plus de ressort, augmenter sans retard la résistance vitale.

Un long traitement est-il nécessaire, dont-il être accompagné d'un régime compliqué ? Point. Prendre quelques boîtes de pilules Pink, et c'est tout. La malade au bout de peu de temps se sera lui-même son régime. Son appétit, en effet, aura été augmenté et il voudra manger à sa faim, sous le laisseras manger. Sa vitalité aura été augmentée, d'une part, par l'apport dû au maliement, et, d'autre part, par la nourriture plus abondante et mieux assimilée.

L'excès de vitalité, de sang, fera que la malade de lui-même sortira de sa torpeur.

Les pilules Pink peuvent relever la constitution la plus épuisée ; elles régénèrent toutes fonctions, font renaître l'énergie affaiblie par l'âge ou les souffrances, le surmenage physique ou mental, les excès, les chagrins.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Ph^ie A. Gublin, 23, Rue Bailly, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

Bulletin Financier

Paris, 8 février 1908.

Bien que démenties, les nouvelles pessimistes du Portugal et du Maroc font perdre au marché tout ou partie de la nouvelle avance du début, et la clôture est irrégulière. Notre 3 0/0 reste à 96.72. Fonds Internationaux diversement traités Portugais raffermi à 62.75 ; Russes et Extérieure plus faibles. Les Sociétés de Crédit restent bien tenues ; le Comptoir d'Escompte est à 695 ex-coupon de 12.50. Après remplacement de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine dont le remboursement ressort à 4 1/2 0/0 environ est resté chez à 451. Fermeté des valeurs aurifères et de transition. Les valeurs russes se tassent.

En Banque, l'obligation 5 0/0 or 1906 de l'Etat de l'Amazone est bien tenue à 357. Saint-Raphaël Quinquina est ferme à 59. L'action Maisons et Pavillons Economiques se traite à 119. Les actions privilégiées 4 0/0 cotées Française d'Exploitations Houillères progressent à 421 50 ; lorsque la production atteindra 50.000 tonnes, le bénéfice industriel sera alors de 250 000 francs au minimum. Demandes suivies à 491 en obligations 5 0/0 de la Société des Forces Motrices de la Haute Durance.

La Société Montebras dont les actions privilégiées vont à re introduites sous peu, a pour objet l'exploitation des mines d'étain de Montebras (Creuse). Les travaux déjà effectués et les rapports des différents ingénieurs établissent nettement la richesse des gisements de la concession qui s'étend sur 42 kilomètres carrés.

Fermeté des chemins de fer français.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Contravention

Contravention contre les nommés G... C., pour tapage injurieux ; M. A., N. R. C., 50 ans, B. R., pour ne pas avoir réparé le conduit de leurs maisons.

Au Port

Entrées :

Le balancelle italienne « San Sebastiano » capitaine Polera, venant d'Alghero chargée de fromages.

Le « Golo, capitaine Giorgi, venant de Marseille, avec 35 passagers et marchandises.

Le « Cyrnos », capitaine Berlin, venant de Toulon, avec 7 passagers.

Sortie :

Le « Golo » parti pour Nice.

Le « Cyrnos » parti pour Bonifacio et Propriano.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 fév.

Thermomètre : 4 heures du matin : 9°.
A midi 12°. 8 heures du soir : 11°.
Hauteur : 12 c. Minima — 7.

Baromètre : 8 heures du matin, 715 mm.
à midi, 774 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel, le matin, découvert.
l'après-midi, Id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de novembre, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio.

Le nombre des passagers a été de : 1.065 de Bastia, 725 d'Ajaccio et Propriano, 31 d'autres ports, total, 1.820.

Il a été transporté : de Bastia, 1.386 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 895 ; d'autres ports, 352 ; total, 2.736.

Dispute sanglante

Vers 7 heures du soir, une dispute s'est engagée, rue de l'opéra, entre les nommés Jean Cavani, 23 ans, et Bo loghi Armand, 27 ans, coiffeur. Ce dernier a reçu deux coups de couteau, un à la tête et l'autre à la main gauche ; les blessures ne paraissent pas graves. Le blessé a été soigné à la pharmacie Luciani.

Cavani a été arrêté et écroué au violon municipal. Fouillé, il n'a été trouvé porteur d'aucune arme.

Mutualité

Les récompenses ci-après ont été accordées pour services rendus à la Mutualité aux personnes dont les noms suivent :

Médaille d'or, Bourgeois Jean-Baptiste, vice-président de la société de secours mutuels des marins de Bastia.

Médaille d'argent, M. Léonl Laurent, secrétaire général de la société scolaire de Bastia.

Médailles de bronze, MM. Berlingeri Pierre, secrétaire de la société de secours mutuels de Luri ; Cuneo d'Ornano Fabien, membre honoraire de la société de secours mutuels Saint-Eugène d'Ajaccio.

Mentions honorables, MM. Arata Dominique, administrateur de la société de secours mutuels de Luri ; Devillars Charles, trésorier-administrateur, et Salvadori Noël, membre du bureau d'administration de la société scolaire de Corte ; Felici Paul-Noël, secrétaire, Graziani Alexandre, contrôleur général, Maini Augustin, secrétaire-adjoint, et Papadacci Démétrius, administrateur de la société Sainte-Eugénie d'Ajaccio ; Leandri Dominique, président, et Matte Jean-François, administrateur-trésorier de la société de Volpajola ; Lucciani Pierre, membre fondateur, Luccantoni Pierre et Paoli Michel, administrateurs de la société des anciens sous-officiers de Bastia ; Nicolini Sauveur, secrétaire général de la société Sainte Dévote de Bastia ; Vizzavona Joseph, secrétaire-trésorier du comité départemental de la Corse, de l'association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France, à Bocognano.

Nouvelles maritimes

Le premier-maître mécanicien Arrighi Dominique, du *Phlégéton*, est admis à subir les épreuves orales en vue de l'admission au cours préparatoire au grade de mécanicien principal.

Les pâtes extra et supérieures de la « MAISON GHILINI » sont *garanties pure semoule de blé dur*.

La vente au gros étant faite en Corse portant le nom de la Maison. Nous engageons les consommateurs soucieux de leur santé d'exiger de tous leurs épiciers la marque « MAISON GHILINI »

Charité

Nous venons recommander à la pitié des personnes charitables de la ville de Bastia, une mère de famille, veuve de trois enfants, qui se trouve dans le dénouement le plus complet.

Les plus petites obules seront reçues aux bureaux de notre journal où l'on se chargera de les faire parvenir à cette pauvre veuve, si digne d'intérêt.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure du soir, à la Bourse du Travail, place Caletta.

Le président, Antoine Poli.

BOURSE DU TRAVAIL DE BASTIA. — Les membres du comité général dans leur réunion du 2 courant, ont décidé de faire prévenir, par la voie de la presse, les entrepreneurs, industriels, patrons et chefs d'atelier, qu'ils signaleront à l'avenir à M. l'inspecteur du travail, toute infraction aux lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs (Circulaires ministérielles des 19 janvier 1900 et 22 novembre 1906), surtout concernant :

1. Les échafaudages qui doivent être munis, sur toutes leurs faces, de garde-corps rigides (90 centimètres de haut). (Article 10 du décret du 29 novembre 1904) ;

2. Les ponts et passerelles pour le chargement et le déchargement des navires devront former un pont rigide et être munis de garde-corps des deux côtés. (Article 10 du décret du 29 novembre 1904) ;

3. Interdiction aux enfants de moins de 16 ans d'être employés à des travaux exécutés à l'aide d'échafaudages volants pour la réfection ou le nettoyage des maisons. (Art. 10 du décret du 13 mai 1893) ;

4. Application de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1894 au sujet du poids à porter par les ouvriers et ouvrières au-dessus de 18 ans, qui ne peut dépasser 15 kilog.

En un mot, toute infraction aux lois ouvrières votées jusqu'à ce jour, et invitent les camarades à les signaler à la Bourse du Travail qui fera le nécessaire.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — On demande une cuisinière pour l'« Ouillère de Scupa. — S'adresser au concierge de la Société. — L'Econome, Clemenv.

A VENDRE

Mandarines, Oranges, Citrons de Monteoro

S'adresser au jardin Ajaccio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Ain

Paris, 9 février.

Les électeurs sénatoriaux étaient convoqués aujourd'hui à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Etienne Goujon, républicain radical, décédé.

M. Bérard, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, député républicain radical de l'arrondissement de Trévoux, était seul candidat.

Au premier tour de scrutin M. Bérard a été élu par 772 voix.

∴

Au renouvellement de janvier 1903, M. Goujon avait été réélu par 722 voix.

Nouvelles Maritimes

Le cuirassé *Liberté*

Toulon, 9 février.

Le cuirassé d'escadre *Liberté* appareillera demain de Brest pour Toulon.

Ce nouveau cuirassé, qui est commandé par le capitaine de vaisseau Jean Kerguistel, fera partie de l'escadre active de la Méditerranée.

Très probablement le vice-amiral Germinet, commandant en chef l'escadre d'évolutions, arborera son pavillon à bord de ce navire.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

TANGER

Le lieutenant Ricard décapité par les Marocains

Tanger, 5 février.

Un radiogramme annonce que le lieutenant Jean-André-Paul Ricard, du 3e Chasseurs d'Afrique, qui a été tué dernièrement à Darkoubat, fut décapité ensuite par les Mzanzas.

Né à Paris le 17 mai 1882, il était entré à Saint-Cyr le 28 octobre 1902 ; il avait été promu sous-lieutenant le 1er octobre 1904, et lieutenant le 1er octobre 1906.

Ce jeune officier était le neveu de M. Berteaux, député de Seine et Oise, ancien ministre de la Guerre, vice-président de la Chambre des députés.

Le lieutenant Ricard n'appartenait au corps expéditionnaire que depuis le 1er janvier, et il avait pris part aux deux combats de Settat et d'Ain-Mecoun, où il avait fait prisonnier tous les membres d'un douar qui avait attaqué son escadron.

Cet acte de sauvagerie montre la cruauté de ces hordes sanguinaires, à qui des chefs fanatiques prêchent chaque jour la guerre sainte, et apprennent à exécrer ces « chiens de Français » qu'ils accusent de soutenir Abd el-Aziz, le sultan traître à leur religion, contre Moulay-Hafid, le protecteur de l'islanisme et l'élu d'Allah.

CASABLANCA

Télégramme DE L'AMIRAL PHILIBERT

Soumission de tribus

Paris, 9 février.

L'amiral Philibert télégraphie que les dernières opérations exécutées par les colonnes du général d'Amade amènent progressivement la soumission des tribus.

L'EXPLOSION *à bord* du croiseur « Jeanne d'Arc »

22 victimes

Un chauffeur tué

Paris, 9 février.

L'amiral Philibert télégraphie que l'explosion de chaudière qui s'est produite hier, à bord du croiseur *Jeanne d'Arc*, a fait exactement vingt-deux victimes.

Le matelot chauffeur, Auguste Lecomte, a été tué sur le coup. Son corps porte de nombreuses brûlures.

Sept matelots ont été blessés grièvement.

Quatorze autres matelots ont rapporté des brûlures assez sérieuses, mais elles ne mettent pas leurs jours en danger.

L'amiral Philibert annonce l'envoi du rapport d'enquête.

EN ESPAGNE

Les Souverains Espagnols *à Séville*

Madrid, 9 février.

S. M. Alphonse XIII, qui est à Séville depuis plusieurs jours avec la famille royale, a reçu aujourd'hui M. Maura, président du conseil des ministres.

La visite de M. Maura n'est pas étrangère à la démarche que veulent faire les républicains auprès du Roi pour obtenir la grâce de Nackens et des autres personnages condamnés à la suite de l'attentat du 3 mai 1906.

EN CHINE

Les désordres dans le Tche-Kiong

Shanghaï, 9 février.

La situation devient de plus en plus inquiétante dans le Tche-Kiong.

Des désordres graves sont signalés tous les jours ; on prétend même que l'élément révolutionnaire n'est pas étranger à ces désordres.

Le pays continue à être parcouru par des bandes de malfaiteurs, et les troupes dont disposent les mandarins sont insuffisantes.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Graines de vers à soie cellulaires

Sélection très soignée. Races du Var et de la Corse à beaux cocons jaunes.

Prix : 12 fr. l'once de 30 grammes.

Messieurs les Educateurs, désireux d'avoir une bonne graine, devront adresser leur commande au bureau du journal, avant le 10 février prochain.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie sorgo de Patrimonio

AVIS DE DÉCÈS

M. Ducros, adjudant d'artillerie en retraite, Mme Aimée Ducros et leurs enfants Pierre et Jean ; Mme veuve Etienne-Séraphine Ducros, de Cauro-sauterel ; M. et Mme Emile Neyrenl ; M. Frédéric Ducros ; M. et Mme Emile Ducros ; M. et Mme Paul Lavède, de Cauro-sauterel ; Mme veuve Vincent Ricci et sa fille ; M. Ricci François, de Marseille ; M. et Mme Antoine Poggi et leurs enfants ; Mme et M. Jean-Baptiste Poggi, capitaine au long-cours, et leurs enfants ; M. et Mme Sweroni et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Poggi et leur fille ; Mme veuve Jeannette Maroq née Poggi, et son fils ; M. et Mme Champagnac et leurs enfants ; M. et Mme André Zolezzi ; Mme veuve Lavezzi et son fils ; M. et Mme Agostini née Zolezzi et leurs enfants ; M. Joseph Forreti, M. Jean Ferretti et sa fille ;

M. et Mme Hyacinthe Diss et leurs enfants ; M. et Mme Pierre Lucchesi et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Bonelli et leur famille ; M. et Mme Pierre Bonelli ; M. et Mme Giacomi, née Bonelli ; Mme et M. Joseph-Marie Bonelli, capitaine au long-cours ; M. et Mme André Bonelli et leur fille ; M. Toussaint Bonelli ; M. André Gavignani et sa famille ; M. Laurent Veschi et ses enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Raffi et leurs enfants ; M. et Mme Michel Solotti, de Marseille ; Mme veuve Joséphine Solotti et ses enfants, de Marseille ; Mme veuve Sauveur Solotti née Lavaggi et sa famille, M. et Mme Vincent Carbuccia ; M. et Mme Sauveur Carbuccia ; M. et Mme François Delmas ;

Les familles Ducros, Neyrand, Lavène, Ricci, Poggi, Bonelli, Sweroni, Champagnac, Maroq, Carbuccia, Zolezzi, Agostini, Ferretti, Bozzani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle TOUSSAINTE-SÉRAPHINE DUCROS

leur fille, sœur, nièce, cousine, décédée à Bastia, à l'âge de 20 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd hui, 10 du courant, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Intendance, 4.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

AVIS DE DÉCÈS

(FURIANI)

M. Simon Paul de Battesti, Mme Lucrèce Battesti, Mme Joséphine Casalta, née de Battesti, Mme Louise Casalta, née de Battesti, M. François Casalta, avocat, secrétaire de la rédaction du *Bastia Journal*, M. Philippe Casalta, propriétaire, Mme Serrande Valentini, M. François Serra, agent voyer en retraite, Mme Colombani, née Valentini, M. Colombani Pantaléon et leurs enfants, M. le baron Vincent de Bocchesiampe, rentier à Athènes, Mlle Georges et Antoine de Bocchesiampe, rentiers à Corfou, Mme Emilie Guirbal, née de Bocchesiampe, Mme de Santis, née de Bocchesiampe, M. de Santis, directeur du télégraphe, à Bari, M. et Mme Noël de Bocchesiampe ; la famille Clavosani, Mme Giustiniani Mattei, née Raffi-Foroloti, M. Giustiniani-Mattei Jean, Mme Giustiniani, née de Susini, comtesse de Florimond, M. et Mme Paul Giustiniani-Mattei et leur fils, M^lle Jules et Roch Giustiniani-Mattei, M. et Mme de Peretti Giacomoni, M. Jean-Félix Giacomoni, M. et Mme Paul Giacomoni et leur fils, Veuve colonel Achilli, née Jeanne, Veuve Achilli, née de Bradi, M. Achilli, professeur de philosophie à Montpellier, M. François-Antoine Achilli, propriétaire,

Les familles de Roccaserra de Portovecchio, Darius Pietri de Sartene, Orsini de Sartene, Durazzo conseiller, Paoli de Frasano, Ornano de Sainte-Marie-Siché, Colonna d'Istria de Petreto-Bicchisano,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. J.-B.-Félix de Battesti

leur père, beau-père, beau-frère, neveu germain, cousin germain, oncle et allié, décédé à Furiani, le 8 février 1908, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu ce matin à Furiani, à 8 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VENTE de vigne américaine greffée 110 fr. le mille, Rousselet raciné à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Ratali, Chiosello, près Borgo.

Cave du Domaine de Tuda

17, rue des Terrasses

Bastia

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES

pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES

PIEUX POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfévrerie. — Lunetterie

DANESI FILS

Boulevard Paoli, 16, Bastia

Assortiment de Montres, Pendules et Réveils en tous genres.

Premier choix de Lunetterie, de Bijouterie et d'Orfévrerie. Tous ces articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

N. B. — Les montres, pendules et réveils, vendus par la Maison DANESI, sont repassés et réglés avant d'être mis en vente. Aussi on a tout intérêt à acheter les montres chez un horloger travaillant lui-même, pour être certain d'avoir un article bien garanti.



Le Savon extra-pur « Le Chat
contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.
Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 40 p. 0/0 sur le poids du savon employé.
Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

LOTERIE de l'Orphelinat des **SOUS-AGENTS des POSTES**
1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
PRIX DU BILLET **0 fr. 50** Centimes
plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50
soit 1533 Lots tous payables au cr et argent, dont le moindre **240.000** objets ou Capitaux offerts
Tirage 15 Avril 1908
par tous les **FACTEURS**
Ces billets sont vendus dès 1908 aux bureaux, guichets, etc., et
Envoi à domicile cont. remboursement contre 5 centimes.
Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Purgez-vous avec
la RICINE VAILLE
Nouvelle huile de ricin
d'un goût délicieux
Purge sans coliques, ni irritation
C'est le *Purgatif idéal.*
Le flacon : 0 fr. 75.
Dépôt général : H. de Mari, pharmacien, 76, Allées de Meilhan Marseille.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de surmenage, d'épuisement de cerveau, de la vacuité et de l'énergie, de fatigue et d'asthénie chronique, avec Mal de Tête persistant, grande impuissance sexuelle, désirent être à la fois, promptement, et infaillible, s'adresser à M. G. DAUTEL, à GAUDIOT-sur-Seine, qui enverra gratis la notice qui guérit rapidement.

ECZÉMAS
Les personnes atteintes de **Dartres**, Crevasses, Rougeurs, Boutons, **Démangeaisons**, Humeurs, Clous, Eczémas secs, Engorgements, Glandes, **Tumeurs**, Cancers, Kystes, Tumeurs, **Taches - Plaies - propageant** « éternissant, Ulcères variqueux, **Abcès froids**, qui intéressent à s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A LOUER
Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Vila au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *Si oui,*
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux, et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux métalliés. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations
ENTREPOT : 29, rue d'Enghien, PARIS

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations



SEUL REMÈDE VÉGÉTAL
POUR MAIGRIR
Rien même à la santé et aux règles. Amène la taille, réduit les hanches et le ventre, efface le double menton. Régénère les traits et empêche de grossir.
SUCCÈS UNIVERSEL
La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 25 fr.
Pha Violenca, 16, Rue Vivienne, Paris et dans toutes les Pharmacies.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUGGINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 42 MARDI 11 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr	10 fr	5 fr	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00081
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Adolphe.
Soleil (heure officielle)
Lever 6 h 39 m. — Coucher 4 h 56
Premier quart. le 8 — Pleine Lune, le 16.
Fête de Demain : Saint Caius o.

10 FEVRIER

CONTRE LA TYRANNIE *des Rois*

Le drame tragique qui vient d'ensanglanter le Portugal a causé une pénible émotion dans le monde entier. Tous les partis politiques sont d'accord pour désavouer le régicide qui, même avec des prétextes plausibles, n'est qu'une des formes de l'assassinat

Comment qualifier, en effet, l'acte de ces bandits qui, froidement, ont guetté au passage la voiture où se trouvaient non seulement don Carlos, mais la reine et ses deux enfants, et ont profité de ce que les souverains confiants étaient sans escorte et sans armes, pour les fusiller âchement ?

Les partis de réaction ont songé aussi à recueillir le bénéfice de cet acte de sauvagerie. On a accusé les républicains d'avoir soudoyé les assassins. Malgré l'obscurité et le mystère qui règnent actuellement sur la situation du Portugal, il est facile de voir que ce sont là des accusations aussi sanglantes qu'injustifiées. Les républicains n'ont jamais douté un instant que le régicide, dans les conditions où il a été commis, porterait le plus grand tort à leur parti et serait suivi d'une réaction plus violente que jamais.

S'ils avaient pu n'en être pas absolument convaincus, les faits n'auraient pas tardé à les édifier. C'est, en effet, un cabinet exclusivement conservateur qui a été formé, et on peut être assuré que, si on leur en laisse le loisir, ces nouveaux conseillers n'auront pas la main plus légère que le dictateur Franco.

Car si quelqu'un doit être rendu responsable d'un acte inqualifiable, c'est celui qui a voulu gouverner par la force contre le droit, c'est le premier ministre Joao Franco, qui, depuis un an qu'il était au pouvoir, viola la constitution, supprima les libertés nationales, régna par la terreur, la prison et le bannissement. Celui-là seul peut être accusé de l'exaspération populaire et des représailles qui en ont spontanément jailli. C'est avec raison que la reine a pu lui dire, devant les cadavres du roi et de son fils : « Contemplez votre œuvre ! »

L'histoire entière est jonchée d'exemples de ces erreurs des gouvernants, erreurs qui leur ont toujours été funestes ; la volonté populaire est une force irrésistible que l'on ne maîtrise qu'en lui faisant son droit. Si le dictateur avait médité notre histoire de France, aux heures tragiques de 1789, 1793, 1830, 1848, 1871, peut-être aurait-il compris le danger auquel il s'exposait, en même temps que ceux dont il avait capté la confiance.

Ignorait-il la parole de Gœthe, après Valmy : « C'est une ère nouvelle qui commence. » Franco n'a pas voulu croire à cette ère nouvelle inaugurée par les soldats de la République française contre la coalition des monarchies ; il a voulu jouer du pouvoir comme au temps où l'ignorance et une longue habitude de l'esclavage politique courbaient le front du peuple. Les peuples sont lents à faire l'apprentissage de leurs libertés ; bien des siècles ont passé, où quelques-uns furent maîtres contre tous. Mais une fois que ces libertés ont été dévoilées, une fois que les citoyens ont goûté à leurs droits, malheur à ceux qui tenteraient de réagir !

La cruelle expérience vient d'en être faite une fois de plus. Aujourd'hui, le roi de Portugal est mort, Franco est en fuite... L'histoire des peuples n'est qu'un perpétuel recommencement.

Le Portugal serait aujourd'hui à feu et à sang, si la reine mère, cette descendante des Bourbons de France qui expièrent si douloureusement la même erreur, et le jeune roi son fils avaient persisté dans l'attitude intransigeante et arbitraire du dictateur. Heureusement ils ont pu, mesurer l'immensité du danger où ils couraient ; et ils se sont arrêtés à temps au bord du précipice. La voix du bon sens a triomphé : le pouvoir a été arraché des mains qui en avaient fait un instrument de tyrannie populaire.

Est-ce à dire que le ministère de réaction qui a été formé aura la confiance du pays et pourra apaiser la révolte qui gronde ? Les événements nous l'apprendront. Toutefois, il est permis de demeurer sceptique. La famille régnante avait accumulé trop de haines sur sa tête, et la haine, au Portugal, est implacable et farouche. Il existe, dans ce pays, un fort parti républicain, qui ne s'accommodera certainement jamais d'un ministère conservateur. Le gouvernement sera donc obligé, soit d'opposer encore la violence, ce qui amènera fatalement une révolution, soit de faire la part du feu, et d'accorder une place importante dans le cabinet, aux chefs du parti républicain, ou tout au moins réformateur.

Quelle que soit la politique observée par la suite, ce serait néanmoins une erreur d'espérer que la République sera prochainement proclamée au Portugal. Les gouvernements monarchiques ou constitutionnels d'Europe ne permettront pas plus cela pour le Portugal qu'ils ne l'ont accepté en Norvège, il y a un an. L'expérience de la France, qu'ils considèrent comme une expérience malheureuse — et nous n'en sommes pas moins fiers pour cela ! — ils ne la renouveleront pas.

Le roi d'Angleterre, qui a conservé la haute main sur les affaires de Portugal et possède une grande influence sur la reine, saura lui donner les conseils propres à sauver sa couronne et sa tête, tout en accordant au peuple, comme en Angleterre, les libertés et le droit de discussion.

Déjà, la Constitution politique, que Franco avait cru pouvoir fouler aux pieds, a été proclamée, de nouveau, intangible, et le jeune roi s'est engagé à la respecter et à la faire respecter.

D'autre part, dans son programme, le ministère se propose de rétablir la liberté de la presse, de remettre les jugements des délits politiques aux tribunaux ordinaires, d'annuler tous les décrets dictatoriaux de M. Franco, de rétablir le pouvoir des anciennes assemblées élues, et enfin, de provoquer bientôt des élections législatives.

Ce sont là de sages promesses. On peut déplorer seulement que le défunt roi Carlos ne s'en soit pas avisé plus tôt, il présiderait encore aux destinées de son pays.

Paix aux cendres de cette nouvelle victime de l'erreur séculaire des partisans de la violence et de l'absolutisme. Mais puissent ces terribles exemples servir enfin de leçon aux gouvernements oppresseurs.

C. DES CORDELIERS.

A PROPOS D'UN « GUIDE »

LA CORSE

Je viens de recevoir, sous la forme d'une très commode et très artistique petite brochure, le Guide si soigneusement édité par le Syndicat d'initiative de la Corse à l'usage des touristes qui augmentent chaque année dans notre île. Et le *Petit Marseillais* est trop lu et trop aimé dans le pays pour qu'il ne me permette pas le signaler, ici, l'apparition de ce très précieux indicateur, et de me réjouir de ce beau mouvement, si pratique et si fécond, qui, depuis quelques années déjà, a produit, en Corse, des résultats si appréciables. Je parle de ces intelligentes fondations de syndicats qui, d'une ville à l'autre, ont établi comme une chaîne d'émulation et de solidarité, et qui, par delà la mer, utilisant toutes les bonnes volontés corses disséminées un peu partout, en ont fait, pour le plus grand bien du pays, un groupement solide, sérieux et durable.

C'est une date qu'il ne faudra pas oublier que celle où des hommes de cœur, mus simplement par l'intérêt général, n'obéissant à d'autre préoccupation que celle du progrès, exempts de tout calcul, de toute arrière-pensée personnelle, se sont vaillamment adonnés à la tâche toujours ingrate de secouer les torpeurs, de provoquer les initiatives, et de réaliser, entre gens de tous les partis, cette union sans laquelle on ne peut rien, mais qui apparaît bien plus souvent dans les paroles que dans les actes. Il faillait pour cela — et il faut féliciter hautement ces syndicats de l'avoir compris, — commencer par l'opération radicale et salutaire qui consistait à mettre toute politique à l'écart. La politique, quand elle s'introduit où elle n'a que faire, ne tarde pas à jouer son rôle de dissolvant. Elle est comme la mauvaise fée qui essaye de détruire, par quelque don funeste, toutes les riantes promesses, toutes les belles espérances que ses autres sœurs ont prodiguées. Les fondateurs, les parrains de nos syndicats, ne l'ont pas invitée au baptême : ils ont bien fait. Les étrangers ne viennent pas chez nous pour connaître nos opinions, et ils n'ont cure de nos disputes locales et de nos batailles électorales. Ils ont mieux à faire que cela en parcourant la Corse. Comme disait un sage, au lieu de s'arrêter aux querelles de clocher, il est préférable d'admirer tout simplement le clocher !

C'est à quoi les aidera le Guide si attrayant que j'ai sous les yeux. Il évoque, dès sa couverture, l'image de ces îles Sanguinaires auxquelles je ne puis songer, quant à moi, sans que s'éveillent, dans la grisaille du ciel parisien, une belle ligne de mer et de montagnes, la chaude couleur d'un paysage azuré, l'éblouissante vision d'Ajaccio toute blanche dans une buée d'or, le vol charmant des petites voiles dans le golfe, les barques des pêcheurs penchés sur la besogne quotidienne, et les parties d'oursins au pied du grand îlot, sous le phare protecteur qui, nuit et jour, semble veiller sur l'horizon. Cette arrivée matinale aux Sanguinaires, ce joli côtoiement sur mer de la belle corniche ensoleillée qui conduit jusqu'à la ville, sont un des charmes délicieux et pourtant mélancoliques du voyage. C'est une grande joie de revoir les choses qu'on aime et un grand regret de ne les revoir jamais qu'en passant. Sur cette route que je voudrais plus souvent parcourir, j'aurai, il est vrai tout le temps de me reposer un jour. C'est là qu'est le tombeau des miens, dans un bel encadrement de verdure, tout au bord de la mer au murmure caressant. L'endroit est charmant, le décor apaisant. Et c'est un plaisir de se dire que, après une existence endiablée, on retrouvera plus tard, pour y faire son grand somme, ce joli coin de terre, tout baigné de lumière, sur une route fréquentée où les gens pourront sans se déranger vous donner, en passant, un petit bonjour.

Car on aura beau, à ce moment-là, être un peu détaché des choses de ce monde, il n'en sera pas moins intéressant de prêter l'oreille aux bruits du dehors, de saisir si le progrès va plus vite et si les améliorations s'accentuent. Le pronostic n'est pas douteux si notre Corse, tout en réclamant avec raison ce qu'elle doit attendre des pouvoirs publics, s'habitue aussi à compter sur elle-même et commence par donner, en ce qui la concerne, l'effort, la contribution nécessaire au développement matériel et économique du pays. Ce n'est pas toujours par une dépense d'argent que doit se traduire cette contribution, mais par une dépense d'activité, d'intelligence, de solidarité, — toutes vertus dont nos syndicats d'initiative ont précisément répandu l'exemple et le goût.

Je m'en voudrais de mêler à ces questions des considérations de personnes : la grande force de ces organisations est, précisément, de faire disparaître les individus devant les collectivités. Et puis, s'il fallait citer des noms, il y aurait trop d'éloges à décerner à ces vaillants et dévoués compatriotes qui en Corse, comme sur le continent et en Algérie, ont pris avec tant d'ardeur la tête de ce mouvement et rivalisent d'entrain, de zèle et de confiance. A Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile-Rousse, Corte, Sartène, Propriano, de même qu'à Marseille, Toulon, Nice, Bordeaux, l'œuvre est déjà, sous des impulsions généreuses et hardies, en pleine vigueur et en pleine prospérité. Et dans chacun de ces centres de ralliement, il y a des Corses qui mériteraient d'être cités, des personnalités auxquelles il faudrait rendre hommage. C'est un rôle que je n'oserais pas assumer, quoiqu'il n'ait rien que de fort agréable. Mais je n'ai pas qualité pour distribuer des prix à des hommes surtout qui ne réclament rien que la satisfaction de leur conscience

Il me sera permis seulement de choisir, entre eux tous, comme un modèle d'activité, de dévouement, et aussi de modestie, le président du Syndicat d'initiative de la Corse, mon compatriote et ami d'Ajaccio, M. Sylvestre Frasseto, qui aurait pu si facilement, étant riche, heureux, tranquille, mener l'élégante existence d'un oisif, l'hiver dans son aimable villa ajaccienne, l'été dans son chalet de Vizzavona, avec, de temps en temps, un petit voyage à Paris, où il eût agréablement pratiqué lui-même cette vie de touriste qu'il rêve de voir s'acclimater en Corse. Il y a peu d'hommes — soit dit sans vouloir dénigrer notre nature humaine — qui auraient résisté à la tentation : c'est si commode, quand on en a la faculté, de se laisser vivre ! Mais Frasseto n'a pas pensé que ce fût là le but suprême de l'existence. Et, sans aucune pensée d'ambition, pour le plaisir, très noble, il est vrai, d'un devoir à entreprendre, il s'est imposé un apostolat qui ne va pas sans soucis, sans fatigues et sans sacrifices. Il a prêché d'exemple, ce qui est, en ce monde, la prédication toujours la plus rare. Ici par là il mérite d'être loué, dans l'île comme hors de l'île, par tous les Corses.

Je ne sais, d'ailleurs, pas sûr que ces unanimes louanges ne lui causeront pas plus de gêne que d'orgueil. Cet homme d'action est un curieux mélange de décision et de timidité. Mais je n'en serais voulu, pour ma part, de ne pas lui exprimer publiquement ma sympathie. D'abord, parce que je ne fais là rien que de tout naturel. Et puis, aussi, parce que je considère comme un très grand honneur d'avoir été choisi pour écrire quelques lignes de préface à ce Guide si intelligemment compris et ordonné par le bibliothécaire de la ville d'Ajaccio, M. Marcaggi. Je me trouve ainsi associé, modestement, mais bien sincèrement, à une œuvre de juste et nécessaire propagande, et je serais bien surpris que ce gentil recueil, où toutes les beautés de notre île sont énumérées, où les indications les plus utiles se joignent aux descriptions les plus agréables et où de pittoresques gravures enrichissent le texte à chaque page, ne fît pas son joli chemin dans le monde et n'allât pas tenter, dans les brumes des pays du Nord, les amoureux d'air pur, de santé et de soleil. On dit que les livres, et même les petits livres ont leur destinée. Celui ci peut déjà être fier de la sienne, puisqu'elle est intimement liée à l'avenir et au développement d'un des pays les plus dignes d'être à la fois aimés et admirés !

EMMANUEL ARÈNE.
(Petit Marseillais).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 f v., à 5 heures

Jacob, marche,	V. Varlen.
Don Juan, fantaisie,	Mozart.
Les Framboises, valse,	Klein.
La Guerre (opt.,	Audran.
A petits pas, Mercédès,	P. Solozel.

Le Chef de musique, X. LAVAUD.

RÉUNION
DU
Conseil Départemental d'Hygiène

Le Conseil Départemental d'Hygiène, convoqué par M. le Préfet de la Corse, s'est réuni mercredi 5 courant, à dix heures du matin, dans la salle de la Commission départementale du Conseil Général, à la Préfecture, sous la présidence de M. Chaloli.

Etaient présents : MM. Ginstiniani, Directeur de la Santé, Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio, d'Ant hert Caille du Bourgat, médecin-major, Giocanti, conseiller général, Pitti-Ferrandi, inspecteur départemental d'assistance et d'hygiène, Louis Pietri, conseiller général, Jean Lanzi, président de la Chambre de Commerce, Le Téo, vice-recteur, Pompeani, pharmacien, Poli, directeur du bureau d'hygiène, Carboni, architecte départemental, et Vincent de Peretti, chef de division.

M. le Préfet déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Vincent de Peretti pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil, qui a été tenue le 7 novembre 1907.

Ce procès-verbal n'ayant donné lieu à aucune observation, M. le Préfet donne la parole à M. Ginstiniani qui lit un très intéressant rapport sur la désinfection. Il fait détruire les rats, propagateurs de la peste. Après une assez longue et instructive discussion, à laquelle prirent part presque toutes les personnes présentes, le Conseil a décidé de proposer l'achat d'une quantité de virus antipesteux destiné à la destruction des rats dans les égouts et dans de la ville d'Ajaccio. Cette expérience devra être étendue à Bastia et à tous les points de l'île d'où l'on en ferait la demande.

Le transfèrement des aliénés

M. le Préfet rappelle au Conseil la décision prise à la dernière séance, au sujet des aliénés. Il fait donner lecture d'une lettre de M. Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio, qui lui fait part que le Conseil d'Administration de l'Hospice mettra dans la mesure de son moyens des vêtements à la disposition du service des Aliénés.

M. le Préfet ajoute que conformément à la décision du Conseil, il a chargé MM. Carboni et Pitti-Ferrandi d'examiner les cabanons affectés aux aliénés. Il est résulté de cette visite un rapport dont il fait aussitôt donner lecture.

Les conclusions de ce rapport tendant à l'exécution de divers travaux, M. Pugliesi-Conti objecte que la question du cabanon pourrait être réservée, à condition d'améliorer immédiatement ce qui peut l'être sans grande dépense jusqu'à ce que la question de l'Hôpital soit résolue. Il y a un projet en vue qui permettrait de donner satisfaction à tous les vœux sur un pareil sujet. Suit un échange d'observations après lequel on décide, sur la proposition de M. Giocanti, de demander à l'Administration de l'Hospice de vouloir bien aménager pour le service des aliénés une ou deux des pièces inoccupées qui se trouvent dans cet établissement.

M. le Maire défère à ce vœu et se charge de le porter à la connaissance de l'Administration de l'Hospice.

M. le Préfet ajoute que, en ce qui concerne le service des aliénés, il espère introduire une méthode avantageuse pour le département et pour le malade. Il expose longuement la situation qui résulte de l'état de choses actuel, et dit qu'un grand nombre de malheureux atteints de folie non dangereuse sont dirigés sur l'asile d'Aix, alors qu'il conviendrait à tous les points de vue, de les faire soigner, soit à domicile, dans leur famille, ou chez des prestataires, en vertu de la loi du 14 juillet 1905, soit dans les hospices de la Corse, où leur entretien coûterait moins cher et où ils recevraient des soins plus familiaux. L'exposé fait par M. le Préfet obtient l'assentiment général.

Répression des Fraudes

A la demande du Conseil, M. le Préfet expose de quelle manière sera organisé le service de la répression des fraudes dans le département.

« Ce service comprend, dit-il, des agents « dépar tim n aux ayant qualité pour opé- « rer des prélèvements de denrées alimentaires destinées

« à être mises en vente ou livrées à la consommation. Ces agents peuvent « pénétrer à toute heure dans les lieux de « vente mentionnés dans la loi. J'en ai « nommé à Ajaccio, à Bastia, dans toutes « les localités de la Corse où je disposais « de personnes pouvant remplir cet office. « J'entends que d'un bout de la Corse à « l'autre les fraudeurs soient exposés à des saisies subites et inopinées. »

M. le Préfet expose ensuite le mécanisme de la loi sur la répression des fraudes dont des exemplaires accompagnés d'instructions ont été, par ses soins, envoyés à tous les agents.

Il donne la parole à M. Pitti-Ferrandi, Inspecteur départemental, pour donner au Conseil des explications techniques sur les pratiques des fraudeurs et le mécanisme du service de répression.

M. Pitti-Ferrandi s'exprime ainsi :

« Les denrées alimentaires qui sont en Corse l'objet d'une surveillance plus particulière sont le lait, le vin, l'huile et les farines.

« La falsification du lait donne lieu à des plaintes qui émanent soit des consommateurs des villes, soit des industriels qui fabriquent ; sur plusieurs points de l'île, des fromages de Roquefort avec le lait des brebis. Les fraudeurs ne se bornent pas à ajouter l'eau à leur lait, ils y ajoutent aussi diverses substances destinées à en augmenter le volume et à en maintenir le degré de densité.

« Pour le vin, les investigations et les prélèvements des agents porteront principalement sur les vins à très bon marché venant du continent qui inondent le marché insulaire.

« La fraude de l'huile consiste surtout en addition d'huile de coton, ainsi que cela s'est pratiqué chez un vendeur corse d'huile d'olive réputée pure. Le parquet général de Bastia est saisi de cette affaire et des poursuites très rigoureuses seront exercées au nom de la loi de 1905 qui édicte des peines très sévères.

« Les farines ne sont pas falsifiées en Corse. Elles arrivent en très grande partie du continent et souvent elles sont de mauvaise qualité. Elles seront l'objet d'une surveillance très active. On a d'ailleurs déjà opéré à Bastia des prélèvements d'échantillons qui ont été envoyés au laboratoire départemental aux fins d'analyse. »

M. le Préfet attire l'attention du Conseil sur la question des farines militaires. Il donne lecture d'un article du Bulletin du Syndicat Agricole, citant un passage du rapport du Docteur Remaroni. Sur la proposition de M. le Préfet, on décide de réserver cette question pour la prochaine séance de samedi 8 février.

M. le Préfet donne des détails sur l'organisation et sur le fonctionnement du service de surveillance et sur la désignation du personnel.

« J'ai nommé, dit-il, d'abord des commissaires spéciaux qui évidemment sont les mieux placés, au début, pour opérer des prélèvements. J'ai demandé aux Syndicats agricoles de m'indiquer des agents que j'assermenterai et qui, le cas échéant, auront le droit de requérir la force publique. Enfin j'ai également nommé les directeurs des bureaux d'hygiène d'Ajaccio et de Bastia et l'inspecteur départemental. »

Sur interpellation de M. le Maire d'Ajaccio, M. le Préfet donne lecture d'une circulaire qui détermine le droit des Maires en matière de répression des fraudes. Il expose ensuite au Conseil la partie financière de l'organisation du service et dit qu'il lui sera possible, grâce à une augmentation de crédit qu'il demandera au Ministère, de faire opérer en Corse 5 à 600 prélèvements par an.

« Pins de trente prélèvements ont été opérés à la fin de janvier à Ajaccio et à Bastia, et les échantillons ont été envoyés à Marseille pour y être analysés par le laboratoire départemental.

« Aussitôt que les résultats de ces analyses me seront parvenus, je ferai transmettre au Parquet ceux où l'expert aura conclu à l'existence des fraudes. »

M. le Préfet donne lecture des dispositions de la loi de 1905 qui édicte contre les fraudeurs des peines très sévères.

M. le Préfet ajoute qu'il veillera strictement à ce que cette loi, qui doit rendre les plus grands services à la Corse, soit appliquée rigoureusement, et qu'il a donné des instructions pour que les laiteries soient visitées.

La séance est levée à 11 heures 1/2 et renvoyée au samedi 8 février à 4 heures de l'après midi.

Bulletin Financier

Paris, 7 février 1908.

Sur de mauvais avis peu favorables de New-York et de Londres, le marché est faible aujourd'hui. Notre Rente perd 20 centimes à 96.55. Fonds Etrangers fléchissent plus ou moins. Extérieures à 94.37. Russe 1906 à 97.40. Portugais résistent à 62.65. Les Sociétés de Crédit subissent quelques réalisations de peu d'importance : Crédit Lyonnais 1.780. Comptoir d'Escompte 686. La Société Générale reste ferme à 667. La Banque Centrale Mexicaine est à 429 ; ses dividendes vont en progressant constamment.

Le bilan de l'exercice 1907 a atteint 31 800. Lourdeur des valeurs industrielles et de traction. Faiblesse des valeurs aurifères. Rio 1.662. Minas d'Or au recul.

Au comptant, en banque, on signale des bonnes transactions en obligations 5 0/0 du chemin de fer Buenos Ayres Midland à 461.50. L'action Ouest Africain Français s'inscrit à 351, et la part à 150. Pourvues de gages indiscutables, les obligations 5 0/0 du chemin de fer fer du Nord du Parana donnent, par surcroît, un revenu de 6.10 0/0 sur leur prix de 419 frs. Port de Para ferme à 454.

L'Atlantique, société française de remorquage et de remorquage de haute mer, a sa station de remorquage à St-Nazaire, et ses stations de remorquage à Nantes et à Saint Nazaire. Les résultats obtenus par les Compagnies similaires de l'étranger font bien augurer de l'avenir de cette entreprise.

Chemins Français plus lourds. Les obligations P. L. M. 3 0/0 (janvier-juillet) sont à 429 frs contre 2 1/2 0/0 (mai-novembre) à 396 frs.

Le Sport à Bastia

Depuis quelques mois, une société s'est formée à Bastia, se composant de deux groupes : l'un, le groupe sportif du 38e régiment d'artillerie, sous la direction de M. le lieutenant Coudsonne ; l'autre, le groupe sportif du 163e régiment d'infanterie, sous la direction de M. le capitaine du Bouchaud de Bussy.

Artilleurs et fantassins, ayant choisi chacun dans leur groupe les meilleurs équipiers, se rencontraient dimanche matin à 7 heures et demie, au champ de manœuvres, où, après une lutte très chaude la victoire est restée aux artilleurs qui ont gagné 5 points à 1.

Nous adressons toutes nos félicitations à MM. du Bouchaud de Bussy et Coudsonne qui, tout en procurant à leurs hommes une agréable distraction, développent chez eux les qualités qui leur sont indispensables : l'endurance, l'adresse, la vigueur et l'énergie.

Nos félicitations s'adressent également aux vainqueurs, ainsi qu'aux vaincus, espérant que ces derniers ne tarderont pas, dans un prochain match, à remporter, à leur tour, une éclatante victoire.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SANTO PIETRO DI TENDA. — Hier dimanche, une foule nombreuse et recueillie accompagnait, à sa dernière demeure, Madame Annonciade Vitali, née Finelli.

Madame Vitali a beaucoup vécu et beaucoup souffert par le cœur. Très bonne, très pieuse aussi, et très attachée à ses devoirs de maîtresse de maison ; — aussi longtemps du moins que l'état devenu précaire de sa santé le lui permettait, — elle fut une compagne dévouée et une mère parfaite.

Ses vertus domestiques, dont nous fûmes les témoins, ont fait d'elle un des types les plus accomplis de la femme corse.

A son mari et à ses trois filles si cruellement éprouvés dans leur douleur nous offrons toutes les consolations de l'amitié, sans nous dissimuler leur peu d'efficacité au lendemain même d'une aussi douloureuse épreuve.

Nécrologie

MADEMOISELLE DUCROS

Une nombreuse affluence se pressait hier derrière le corbeau d'une jeune fille de vingt ans, Mlle Toussainte-Séraphine Ducros, qu'une cruelle maladie venait de faucher au printemps de la vie. L'existence cependant apparaissait si belle pour elle. Adorée de ses père et mère, de ses frères, aujourd'hui suffoqués par les larmes de plus profond désespoir, elle était heureuse ; ses moindres désirs étaient à peine connus que satisfaits, et elle répondait à la tendresse des siens par toute l'affection de son jeune cœur, si bon, si aimant.

Elle n'est plus ! la mort a glacé ce beau visage. En vain elle lui a été disputée par tant de soins, tant de prévenances, tant de dévouement. Elle n'était pas faite pour ce monde. Dieu l'a appelée à lui pour grossir sa légion de vierges.

Son infortuné père, ses frères, étaient entourés de nombreux parents et amis, qui partageaient leur douleur. Le cercueil était recouvert de gerbes de fleurs et porté par des marins. De belles couronnes suivaient le convoi. Les coins du poêle étaient tenus par quatre jeunes filles, amies de la défunte.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous prenons une vive part au deuil cruel qui frappe Mme et MM. Ducros ; les familles Ducros, Neyraud, Larène, Ricci et Poggi et leur adressons toutes nos condoléances.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Décès

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Battini, professeur de philosophie au collège d'Ajaccio.

Nous prions Mme Battini, née Colonna de Leca, M. le docteur Battini de Marseille, les familles Ceccaldi d'Ota, Girolami d'Evisa et Colonna de Leca de Coggia, d'agréer nos sincères condoléances.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. W. Von Drathen et Mme, M. Alfons Baernreither, M. Nouleg, Mme Lucie Hubay.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira mercredi soir à 4 heures, en séance publique, sous la présidence de M. Pugliesi Conti.

Ordre du jour : Affaires diverses.

Arrestation

Hier, le brigadier Pietri et le contrôleur Ricci ont procédé, sur la demande du premier maître Lizzi, à l'arrestation du mécanicien de la défense mobile Pellaso, qui s'était évadé de la prison.

Pellaso, qui a passé la nuit au violon municipal a été réclamé ce matin par l'autorité maritime.

Contraventions

Contre les nommées.

C. H., buvetière, pour avoir ouvert un débit de boissons sans autorisation.

P. M. A., revendeuse, pour achat de denrées avant l'heure réglementaire.

M. V., M. M. L., R. L., filles soumises, pour avoir été trouvées dans une buvette.

Au Port

Entrée :

Le « Golo, » cap. Giorgi, venant de Cairi, avec 4 passagers et marchandises.

Sortie :

Le « Golo, » pour Marseille.

Etat Civil

MARIAGES.

Grilotti Joseph, marin, et Loca Marie, ménagère.

NAISSANCES.

Villanova Dominique.

DÉCÈS

Bonfante Madeleine, veuve Matricali, 84 ans.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction PEAUMONT-MUFFAT

Ce soir à 8 heures et demie :

LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes, d'Audran

Le buffet est tenu par M. Soavi.

A propos de Pickman

Pickman a successivement visité l'Algérie, la Tunisie, Malte, Athènes, la Roumanie, Constantinople, les Balkans. Partout il s'est produit avec le plus grand succès.

Notamment de son séjour à Tunis il nous revient l'écho suivant que nous publions avec plaisir :

M. le Résident général de France, aujourd'hui notre ministre des Affaires Etrangères, avait invité l'hypnotiseur à venir produire, à l'issue d'un grand dîner diplomatique, quelques-une de ses expériences qui faisaient courir tout Tunis.

Avec le seul concours des personnalités présentes dans les salons du Palais de la résidence, Pickman a parfaitement réussi la lecture de la pensée à distance, sans contact matériel, et les effets de suggestion et d'hypnotisme.

Les plus sceptiques durent s'incliner devant les faits probants, Pickman ayant fourni là une de ses plus belles séances expérimentales et qui comptera parmi les plus brillantes de sa carrière.

Depuis cette soirée, en souvenir d'elle et pour lui marquer son admiration, le Résident a créé M. Pickman officier de l'ordre du Nichan Iftikar.

Déjà justement célèbre, le maître hypnotiseur reçoit de ce fait une consécration nouvelle.

Disons en passant que la représentation qu'il donnera Samedi prochain au théâtre s'annonce comme devant réunir autour de lui l'élite et la foule.

Ajoutons que cette représentation sera unique.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Pauline Albertini, née Luccioni ; M. Pierre-Jean Albertini ; Mme Albertini, née Luccioni ; M. et Mme Graziani, née Albertini, et leurs enfants ; M. et Mme Gandolfi, née Albertini, et leurs enfants ; M. et Mme Romanini, née Albertini, et leurs enfants ; M. et Mme Mesnia, née Albertini ; M. et Mme Eugénia Albertini ; M. et Mme Susini, née Luccioni, et leurs enfants ; M. et Mme Rocchesani, née Luccioni, et leurs enfants ; Mme et M. le capitaine Luccioni ; Mme et M. Luccioni, receveur des postes ;

Les familles Albertini, Luccioni, Carlotti, Paoli, Moretti, Manenti de Pianello, ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. François-Ignace Luccioni

leur frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Bastia, le 10 février, dans sa 70e année.

Le service funèbre aura lieu à Piedipartino.

La levée du corps se fera le 11 courant, à 9 heures du matin, rue de la Gare, 4.

Priez pour lui !

(SANTO PIETRO DI TENDA)

M. Mathieu Vitali ; MM. Antoine, François et Paul Vitali ; Mlle Marie Vitali ;

Les familles Piras, Bastiani, Alessandri, Favalelli et Cristofini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Mathieu VITALI

Née PINELLI

leur épouse, mère, belle sœur et alliée, décédée à Santo Pietro (Casta), le vendredi, 7 février 1908, dans la soixante-troisième année de son âge.

Ses obsèques ont eu lieu à Santo Pietro, le 9 février.

Priez pour elle !

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation judiciaire
Bernardi François

Les créanciers présumés du sieur Bernardi François, négociant, de Bastia, déclaré en état de liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal, en date du 18 décembre 1907, sont invités à se présenter en chambre du conseil du Tribunal, le 20 février 1908, à 2 heures du soir, aux fins de vérification et affirmation de créances.

Cette réunion sera irrévocablement la dernière, avant la réunion pour le Concordat.

Bastia, le 10 février 1908.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00062

BOURSE DE PARIS

	8 fév.	9 fév.
Rente de 3 0/0 ancien	96.50	96.60
» de 3 0/0 amortis.	97.10	97.10
	ex-coupon.	

PALMES ACADÉMIQUES

Nouvelle Promotion

Paris, 10 février.

Une promotion complémentaire de palmes académiques paraîtra au *Journal Officiel*, vers le 25 février courant.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Admissions en 1908

Paris, 10 février.

Le ministre de la guerre a fixé à 200, le nombre des admissions à l'école polytechnique, à la suite du concours qui aura lieu en 1908.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Haute-Garonne

Paris, 10 février.

Deux élections législatives ont eu lieu hier, dans ce département, l'une à Muret, l'autre dans la 1re circonscription de Saint-Gaudens, pour remplacer MM. Honoré Leygues et Bepmale, députés radicaux socialistes, élus sénateurs.

Arrondissement de Muret

Cinq candidats étaient en présence :

M. H. Ghesni, professeur à la faculté de droit de Toulouse, radical-socialiste ;

M. René Dardenne, avocat, propriétaire-agriculteur, à Labitbre, radical-socialiste ;

M. Latapie, publiciste à Paris, républicain progressiste ;

M. Guichou, négociant, conseiller général, maire de Montesquieu-Volvestre, radical socialiste ;

M. Gouzy, conseiller municipal à Castres, socialiste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 27.268
Votants : 10.279

Ont obtenu :

M. Ghesni, 3.286 voix ;
M. Latapie, 2.288 ;
M. Dardenne, 2.185 ;
M. Gouzy, 1.542 ;
M. Guichou, 978.

Il y a ballottage.

***

Aux élections générales de mai 1906, M. Honoré Leygue avait été réélu, au deuxième tour de scrutin, par 12.011 voix contre 10.908 à M. Cousinet, avocat, républicain progressiste.

Arrondissement de St-Gaudens

Huit candidats étaient en présence :

M. Dauré, maire d'Alan, candidat des laboureurs ;

M. Bougue, industriel à Saint-Gaudens, radical-socialiste ;

M. Carassus, adjoint au maire de Saint-Gaudens, radical-socialiste ;

M. Azéma, docteur médecin, conseiller général, maire d'Aurignac, radical-socialiste ;

M. Ducos, professeur au lycée de Montauban, radical-socialiste ;

M. Fitte, professeur de mathématiques au lycée de Toulouse, radical-socialiste ;

M. Azémar, professeur au collège de Saint-Gaudens, radical-socialiste ;

M. Saint-Martin, avocat, républicain.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.297
Votants : 12.669

Ont obtenu :

M. Daure, 3.998 voix ;
M. Bougues, 2.664 ;
M. Carassus, 2.215 ;
M. Azéma, 1.422 ;
M. Ducos, 1.058 ;
M. Azémar, 991 ;
M. Fitte, 414.

Il y a ballottage.

***

Aux élections générales de mai 1906, M. Bepmale avait été réélu par 6.637 voix contre 6.353 à M. Daure, conservateur.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

L'EXPLOSION
à bord
du croiseur « Jeanne d'Arc »

Trois nouveaux décès

Paris, 10 février.

L'amiral Philibert télégraphie au ministre de la marine, que les matelots chauffeurs qui avaient été blessés grièvement, ont succombé ce matin à leurs blessures.

L'état des autres blessés est assez satisfaisant.

Le commandant des forces navales au Maroc ajoute qu'un fort vent d'Est continuant à souffler, les croiseurs sont toujours à Gibraltar.

UN FILS DU KAISER *A PARIS*

Paris, 10 février.

Le prince Eitel Frédéric, second fils du Kaiser, de retour de Lisbonne, où il était allé représenter l'Allemagne aux obsèques de Carlos Ier, est arrivé dans la soirée à Paris avec toute sa suite. Il est descendu à l'ambassade d'Allemagne.

C'est le premier prince allemand de sang royal, qui ait mis, officiellement, le pied sur le sol français, depuis la guerre de 1870-71.

Ce fait est beaucoup commenté par la presse qui y voit une grande détente sur les relations des deux pays.

LE MONUMENT *de Scheurer-Kestner*

Paris, 10 février.

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'ancien sénateur Scheurer-Kestner, aura lieu demain mardi.

M. Clémenceau, président du Conseil, prononcera à cette occasion un grand discours politique et patriotique.

M. Clémenceau fera un grand éloge de l'Alsace, et proclamera que pour la France le souvenir des provinces perdues est impérissable.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Paris, 10 février.

L'obligation portant le numéro 64 097 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 113 972 est sortie remboursable à dix mille francs.

L'obligation portant le numéro 164 491 est sortie remboursable à cinq mille francs.

La Tragédie DE LISBONNE

L'ex-dictateur Franco à Marseille

Marseille, 10 février.

L'ex-dictateur Franco et sa famille sont arrivés aujourd'hui à Marseille, par l'express de Bordeaux.

M. Franco s'est refusé à toute interview.

Tout fait supposer que l'auteur des mesures dictatoriales qui ont eu pour résultat la tragédie de Lisbonne, s'embarquera demain pour des régions lointaines.

EN ITALIE

Un duel à sensation

Rome, 10 février.

Pour des raisons d'ordre intime, le baron Vincent Vesci avait envoyé ses témoins au général Bompiani.

Les quatre témoins estimèrent qu'une rencontre était inévitable.

Elle eut lieu, en effet, ce matin à Reggio de Calabre. L'arme choisie fut le sabre.

Le combat fut très vif ; les deux adversaires étaient très surexcités.

A la cinquième reprise, le général Bompiani fut sérieusement blessé au flanc droit.

Les témoins arrêtèrent aussitôt le combat, la blessure mettant le général Bompiani en état d'infériorité.

Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés sur le terrain.

EN RUSSIE

A St-PETERSBOURG

NOUVELLE DÉCOUVERTE *de bombes*

Saint-Pétersbourg, 10 février.

Des perquisitions viennent d'être faites à l'Institut polytechnique de Saint-Pétersbourg ; elles ont amené la découverte de plusieurs bombes.

Dans les milieux politiques, on prétend que la vie du Tsar est très sérieusement menacée. On ajoute même qu'un vaste complot avait été découvert, au moment même, où l'on allait attenter à la vie du Tsar.

L'attentat contre le Tzar

Paris, 10 février.

A propos de l'attentat qui aurait été commis contre la vie du Tzar, le *Matin* raconte qu'il y a environ six mois, un officier cosaque qui montait, la nuit, la garde devant la porte où reposait le Tzar, se mit à crier et à appeler la garde.

Lorsque celle-ci accourut, elle trouva l'officier pâle, tout tremblant et chancelant comme s'il était ivre.

Aussitôt l'officier lui dit : « Arrêtez-moi. »

Lorsque son émotion fut un peu calmée, il raconta qu'étant affilié à une bande révolutionnaire il avait été désigné pour tuer, cette nuit, l'empereur.

Mais au moment d'entrer dans la chambre pour accomplir son horrible forfait, le remord l'avait saisi et son courage avait faibli.

Il fut alors vaincu par l'épouvante, se rendit compte du crime qu'il allait commettre et, il dit en sanglotant : « Je vous ai appelé pour que vous m'arrêtiez. »

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Les couloirs de la Chambre qui avaient été quelque peu déserts pendant ces derniers jours, ont présenté aujourd'hui une grande animation.

Ce sont les questions que M. Jaurès va adresser à M. Pichon, au sujet des bons offices que les sultans du Maroc auraient demandé à l'empereur d'Allemagne, qui avait tamené une grande affluence au Palais Bourbon.

Lorsque M. Brisson a ouvert la séance, les tribunes réservées au public étaient combles ; celles des ambassadeurs étaient au grand complet. Beaucoup de monde dans la tribune réservée aux membres de la presse et dans celles des officiers généraux.

Les ministres assistaient au complet à la séance.

Toutes les conversations roulaient sur les débats qui allaient s'engager, mais personne ne mettait en doute la majorité que le gouvernement aurait recueillie.

Lorsque M. Jaurès traversa l'hémicycle pour se rendre à la tribune le plus grand silence se fit dans la salle, où seuls MM. Clémenceau et Pichon échangeaient leurs confidences avec force gestes et le sourire aux lèvres.

Présidence de M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Office international d'hygiène publique

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération du projet de loi portant approbation de la convention internationale signée à Rome, le 9 décembre 1907, pour la création à Paris, d'un office international d'hygiène publique.

La Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Lachaud.

Services maritimes entre la France, le Brésil et la Plata

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en première délibération du projet de loi portant approbation d'une convention conclue, le 26 juin 1907, entre l'Etat et la Compagnie des Messageries Maritimes pour l'exécution des Services maritimes postaux reliant la France au Brésil et à la Plata.

M. Nouleas donne lecture de son rapport.

Après une courte discussion ce projet de loi est adopté.

l'exposition franco-britannique

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la participation des services publics à l'exposition franco-britannique de Londres et à l'ouverture, sur l'exercice 1908 de crédits extraordinaires pour cet objet.

Les conclusions du rapport de M. Georges Gérald sont mises aux voix et adoptées.

Question Jaurès *SUR LE MAROC*

M. Jaurès, le leader des socialistes unifiés, adresse une question au ministre des affaires étrangères, au sujet des démarches qu'aurait faites auprès de l'Allemagne soit le Sultan Abd El Aziz, soit son compétiteur Moulay-Hafid.

Tout le monde, dit l'orateur, sait que les deux sultans du Maroc se sont adressés au gouvernement allemand pour implorer sa protection contre les armées françaises qui ne respectent pas l'acte d'Algésiras. »

M. Jaurès, dit que « le gouvernement a le devoir de faire des déclarations aussi nettes que précises, car il faut que la lumière complète se fasse sur ces affaires ténébreuses du Maroc.

« Nos armées avancent chaque jour, poursuivant des rebelles qui disparaissent toujours quand on croit les atteindre.

« Que le gouvernement dise où il veut nous mener ».

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères remplace le président du conseil, à la tribune.

Le silence se fait partout et c'est avec la plus grande attention que l'on écoute les déclarations du ministre.

L'orateur dit : « Les opérations effectuées ne dépassent pas les mesures des opérations de police prévues par l'acte d'Algésiras.

« L'importance de la démarche faite par Abd-el-Aziz n'a aucune autorité, car elle fut indirectement formulée et verbalement par le ministre des affaires étrangères du Sultan à un simple agent consulaire de l'Allemagne, à Rabat, et cela malgré le gouvernement allemand. »

M. Pichon dit en outre qu'il avait été mis au courant, des démarches des deux sultans et de la réponse du gouvernement allemand, par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, lui-même.

Après les explications fournies par M. Pichon et qui sont de nature à donner satisfaction à tous ceux que les affaires du Maroc intéressent, la discussion est close.

La réintégration de M. Joseph Reinach

Enfin l'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur le projet de loi relatif à la réintégration dans les cadres de l'armée territoriale de M. Joseph Reinach, ancien capitaine de cavalerie.

M. Messimy donne lecture de son rapport.

Une vive discussion s'engage.

Finalement la Chambre décide, par **356** contre **255**, le renvoi de ce projet de loi à la Commission de l'armée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Etat-Civil

NAISSANCES

Leroi David, employé de commerce, de Constantine, et Pierucchi Nouciade-Marie, tailleuse, de Bastia.

DÉCÈS

Vitalis Louis-Antoine.

Rabaldi Louis, 68 ans, de Bastia.
Fondaroli Laurent, charbonnier, 50 ans, de Lucano in Belvédère (Italie).
Ducros Toussainte, 20 ans, de Bastia.
Luccioni Ignace, ancien aux beaux-arts, 70 ans, de Pianello.

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS
L'ELIXIR de S. VINCENT de PAUL
Seul Fortifiant autorisé au remboursement par l'Union Générale des Caisses de Secours Mutuels
CONFITURE de S. VINCENT de PAUL

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR. PRIX DU BILLET
2e » » 20.000 FR. 0 fr. 50
plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50
soit 1532 Lots tous payables en or et argent, dont le montant est 240.000 fr. déposé au Crédit National d'Escompte.
Tirage 15 Avril 1908 Centimes
Ces billets sont vendus chez tous les libraires, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS
Envoi à domicile mod. accepté et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes.
Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 170, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Grès Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 87, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de cigales Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

A LOUER
Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, l'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
et rapide des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 58, Rue Vivienne, Paris.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans Modes, Dessins d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
Étranger : 25 p. cent.
7, rue Cadet PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

CHOCOLAT MENIER

Maux de Dents guéris radicalement
Cie Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refuser toutes Contrefaçons. Exiger la véritable pendule
Dépôt Pharmacie Luigi Bas-le-Fiscalité à Corte, Paturani à l'Ile Rousse, Quilici, 2 autres Magasins à Ajaccio

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse,

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 43 MERCREDI 12 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	3 fr. 75	7 fr.
Autres Départ.	2 fr. 25	4 fr. 50	9 fr.

Union Postale et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Canuto.
Soleil : (heure nationale)
Lever. 6 h. 37 m. — Coucher, 4 h. 57 s.
Premier quart, le 8 Pleine Lune, le 15.
Fête de Demain : Saint Raymond.

11 FEVRIER

IMPOT SUR LE REVENU

Combien payerons-nous ?

Si Moulaï-Hafid, qui a été proclamé sultan du Maroc à la condition de supprimer tous les impôts, avait la fantaisie de jeter un regard sur le compte-rendu des débats de la Chambre des députés, il nous considérerait vraisemblablement comme doués d'une civilisation *plus que rudimentaire*. Que de chiffres ! Que de projets d'impôts ! Depuis un mois, on discute de la meilleure manière d'accommoder le contribuable. Etant donné que le meilleur impôt est celui qui rapporte le plus tout en faisant crier le moins, chacun propose sa cuisine, et, en définitive, nous ne savons guère à quelle sauce nous serons mangés.

Une chose est cependant certaine, c'est que nous serons mangés. Car on ne saurait, n'est-il pas vrai, accorder qu'un crédit tout à fait limité aux promesses de dégrèvement qu'accumulent sur nos têtes les défenseurs de l'impôt sur le revenu. C'est à qui citera les chiffres les plus alléchants. M. Codet rivalise avec M. Pelletan pour faire de l'impôt Caillaux une panacée universelle. Heureusement, M. Pelletan a pris soin, à l'une des dernières séances, de nous avertir qu'en outre des dégrèvements, on ne donnerait pas d'argent, sans quoi beaucoup auraient été persuadés qu'on allait encore les payer par dessus le marché.

Mais voyons quelques chiffres. M. Codet nous affirme, dans son intéressant exposé, qu'une blanchisseuse qui payait 20 francs n'aura plus que 3 fr. 75 d'imposition ; un marchand de parapluies qui donnait 23 francs ne versera plus que 10 fr. 50 ; un loueur de voitures passera de 33 francs à 17 fr. ; un marchand de vins, de *129 francs* à 47 fr. *50* ; un pâtissier, de 197 francs à 85 fr. 50.

On nous accorde cependant, qu'un fabricant de lingerie dont le revenu est de 22 000 francs, c'est-à-dire dont la fortune dépasse un million, sera *légèrement augmenté* ! Si l'on commence à augmenter « légèrement » les impôts à partir de un million de capital, de quoi nous inquiéterions-nous ?

Mais où les promesses de dégrèvements touchent aux limites de l'invraisemblable, c'est en ce qui concerne les cultivateurs. Voici ce que, chiffres en mains, nous affirme M. Pelletan : L'immense majorité des travailleurs ruraux jouiront d'un dégrèvement de 100 0/0. Dégrèvement de 80 0/0 pour les revenus inférieurs à 1.250 francs ; dégrèvement de 50 0/0 jusqu'à 5 000 francs de revenus, etc. Ceci pour les propriétaires.

Les fermiers n'ont pas été oubliés. Oyez plutôt. « Il y a, dit le président de la Commission de législation fiscale, trois millions de cultivateurs qui seront exemptés d'une partie de leurs impôts. Quant aux fermiers, ils seront, pour ainsi dire, totalement dégrevés. Il y en a 1 060 000 en France ; sur ce *nombre, 986.000 ne paieront plus* d'impôts ! » Quel paradis terrestre va devenir la France !

Mais raisonnons. Qui donc se laisserait prendre à cette argumentation qui prétend augmenter les ressources budgétaires en dégrevant tout le monde, ou presque ?

Car on ne nous l'a pas dissimulé : l'impôt sur le revenu, a-t-on dit, est la pierre de touche de tout l'échafaudage de réformes que nous avons promis à la Démocratie ; il sera le grand régulateur de nos recettes, qui va nous permettre d'équilibrer le budget, de voter 300 millions pour les retraites ouvrières, d'organiser l'assistance sur des bases plus larges, de racheter les réseaux de chemins de fer, de créer les grands monopoles d'Etat, etc ..

Mais alors, qui donc paiera ? Il *serait enfantin de supposer que* quelques douzaines de millionnaires vont fournir à eux seuls un milliard et demi d'impôts directs nécessaires à équilibrer le budget de l'Etat, sans parler des contributions revenant aux départements et aux communes. A ce compte là, il n'y aurait bientôt plus de millionnaires du tout.

Il nous semble qu'il serait bien plus sage, et en tout cas plus digne, de ne plus tabler sur de pareilles exagérations, sur des chiffres créés pour les besoins de la cause et manifestement erronés. Ces procédés ne trompent personne. Nos paysans sont plus madrés qu'on n'a l'air de le supposer, et ils savent fort bien que deux et deux ne font pas trente.

Ne laissons subsister aucune équivoque dans les esprits. Il faut que ceux à qui l'on promet un dégrèvement *total* sachent qu'ils continueront à recevoir leurs feuilles d'imposition, où ils trouveront, comme par le passé, toutes leurs impositions communales et départementales, leurs taxes de chevaux, de charrettes, de prestations, etc.

En outre, qu'on le sache bien, *les fermiers à qui l'on fait miroiter* une exonération complète, ne sont pas assez naïfs pour ne pas se rendre compte que le propriétaire auquel on fera payer les impôts à leur place, s'empressera d'augmenter les prix de ses fermages, pour ne pas se trouver lui-même à découvert.

Ce n'est pas tout. Le fermier, le petit propriétaire, l'artisan, bien que dégrevés, continueront forcément à avoir des relations avec les grands industriels, les fournisseurs en gros, c'est-à-dire ceux qui livrent à meilleur compte et offrent le plus de garanties. Il faudra qu'ils achètent des denrées, des machines agricoles, des matières premières... Ne vous faites pas d'illusions, ces fournisseurs ne manqueront pas d'augmenter le prix de leurs produits dans la même proportion qu'ils auront vu croître *leurs impôts. En définitive, qui* paiera ? Toujours les mêmes. Ils paieront sous une forme déguisée, voilà tout. Ceci découle d'une règle mathématique indiscutable : le prix de vente est toujours proportionnel au prix de revient. L'augmentation des denrées que nous subissons en ce moment en est une preuve ; cette augmentation ne fera que s'aggraver par suite de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

On a fait ressortir, pour justifier ce nouvel impôt, que des inégalités choquantes existent actuellement dans l'assiette des contributions foncières. C'est ainsi que deux industriels de la même commune payent l'un 0.67 0/0 de son revenu, l'autre 4. 68 0/0. Dans une autre commune, une terre de 6.000 fr. paye 0.57 0/0, une autre de 375 francs paye 18.75 0/0. Une commune de la Drôme paye 13 42 0/0 alors qu'une autre dans Bouches-du-Rhône paye 2.44 0/9. Dans une commune de la Lozère, le taux moyen de la côte mobilière est de 37 0/0 : dans une autre commune du même département, il est de 1.60 0/0.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que ces inégalités sont *profondément regrettables et qu'il* y a lieu de les faire disparaître. Mais est-il besoin pour cela de tout jeter bas et d'établir à grands frais un impôt sur des bases différentes mais inconnues et dont on n'a aucune expérience ?

Une revision de l'assiette de l'impôt, une mise en concordance avec les modifications survenues dans la valeur des propriétés et dans la répartition de la fortune publique, voilà ce qui était urgent et qu'il importait de réaliser au plus tôt.

Quant au grand chambardement de l'impôt sur le revenu, il se heurtera à tant d'imprévu et nous mènera si loin, qu'on ne tardera pas à regretter de l'avoir entrepris.

HENRI BRUMONT.

LA QUESTION DU TABAC

Les progrès incessants de la consommation du tabac constituent l'un des faits les plus saillants de notre époque.

Tandis que dans certaines parties du monde, les substances les plus nécessaires à la vie sont produites en quantité à peine suffisante on voit l'usage du tabac se répandre et se généraliser dans toutes les classes de la société.

Néanmoins, le tabac, cultivé en France depuis près de trois siècles, bien qu'il ait été une source de richesse pour l'agriculture, voit décroître sensiblement les surfaces qui lui avaient été consacrées jusque là.

C'est ainsi que cette superficie, qui était, en 1840, pour toute la France, de 8.000 hectares, a monté en 1862, à 18.000 hectares, pour descendre en 1882 à 16 700, 15 500 en 1892, 14 500 en 1903.

A quoi tient cette réduction dans les ensemencements ? C'est à la loi qui organisa le monopole et à l'administration qui interprète la texte de façon fâcheuse qu'il faut demander la réponse.

Nous vivons actuellement sous le régime du décret impérial du 29 décembre 1810 Seuls, 24 départements sont autorisés à planter. En 1905, la surface totale ensemencée était de 16.239 hectares ainsi décomposée : Dordogne : 3 518 hectares ; Lot-et-Garonne : 3.461 *hect ; Lot : 2 063 h ; Isère : 1.727 h. ;* Gironde : 1.524 h ; Pas-de-Calais : 861 h. ; Savoie : 567 h ; Haute Saône : 444 h. ; Ille-et-Vilaine : 421 h. ; Nord : 362 h. ; Haute-Savoie : 262 h. ; Drôme : 146 h. ; Loir-et-Cher : 135 h. ; Côte d'Or : 117 h ; Meurthe et-Moselle : 124 h. ; Vaucluse : 109 h ; Corse : 108 h. ; Hautes Pyrenées : 90 h ; Corrèze : 83 h. ; Ain : 57 h ; Vosges : 19 h ; Puy-de-Dôme : 13 h ; Haute-Marne : 6 h ; Var : 4 hectares.

Cette culture était faite par 58 000 planteurs environ, et la production to-

---

108 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'EAU

Les deux frères mettaient en commun leurs dépenses, leur amour effréné de plaisirs, leur rage de vouloir réparer, en cette première année de pleine liberté, l'esclavage de leur vie jusque-là, ils donnèrent des fêtes à l'occasion des chasses qu'ils organisèrent. Mais ce ne fut plus la société policée, bienveillante et choisie que Croix-Vitré recevait autrefois, qu'on revit dans les salons du château.

Ce fut un singulier mélange recruté partout, de tous les mondes, et surtout des plus vilains mondes. A Paris, où ils n'étaient fait recevoir d'un cercle aux largement ouvert à tout venant, et où, vivant novices pleins d'amour-propre et d'orgueil ils avaient essayé d'éblouir en dépensant sans compter, ils n'avaient point tardé à se former de nombreux amis parmi tous les parasites et tous les escrocs qui vivent à l'affût de pareilles aubaines.

Ces pilleurs d'épaves des boulevards parisiens flairèrent en Michel et Laurent deux proies faciles et s'instituèrent leurs guides parmi les jouissances les plus raffinées comme les plus crapuleuses de la grande ville. Formant une même bande, laquelle n'en était pas, on le croira sans peine, à ses premiers exploits, marquis de Reverdy, comte du Chazeaux et duc d'Alcimonda les entraînèrent du boulevard à Monte-Carlo où les deux frères perdirent leurs plumes, de Monte-Carlo à Biarritz où ils s'endettèrent, façonnant à l'existence fastueuse et prodigue ces deux rustres habitués à courre le sanglier dans les forêts vosgiennes, ne ménageant pas les conseils perfides, en quête des occasions de maquignonnage où ils touchaient cinquante pour cent sur les achats ou reventes des chevaux, des voitures, des tableaux, des bibelots, des bijoux, où venaient se diluer, se fondre les premières années compromises des revenus de la Louvière et de Royamont.

Ils devinrent inséparables. Marquis, duc et comte leur furent bientôt nécessaires. Sans leur présence ou sans leur concours, aucune fête ne fut plus possible ou ne fut plus complète. Du reste, ces faux gentilshommes, gentilshommes de sac et de corde, avaient une façon supérieurement distinguée de jeter, par la fenêtre, l'argent qui ne leur appartenait pas... Oh ! certes, ils dépensaient sans compter... Ils leur épargnèrent le soin d'organiser fêtes, chasses et parties.

Ils s'étaient faits les lieutenants des deux frères Ils n'étaient point venus à Royamont dans l'année qui suivit le partage des domaines Mais, durant le second hiver ils s'y installèrent à poste fixe, sous prétexte de chasses à courre, car tous trois étaient bons cavaliers, amateurs de chevaux Bientôt, ils y amenèrent leurs maîtresses, en qui revivait, au même titre que chez eux, le meilleur sang de la nouvelle noblesse française. Claire de Saint Trieux, Jeannette d'Etampes, Flore-Laure, surnommée le chevalier d'Eon à cause de sa manie de se costumer en homme. C'était, du reste, une ancienne écuyère du cirque d'Eté, d'origine irlandaise, chanteuse par Charles Franconi qui l'avait surprise un soir barbotant dans sa caisse...

Nathalie était prude Criminelle sans doute, mais non vicieuse. Elle fit des remontrances, représenta que cette vie nouvelle nuisait à leur avenir, leur fermait toutes les portes Son ambition eût voulu tracer à ses fils une ligne de conduite rigide, avec, toujours, le même but implacable : richesses s'accumulant sur richesses. Mais déjà, depuis longtemps, on ne l'écoutait plus. Le partage fait, la propriété acquise, ces deux hommes s'étaient retrouvés tout autres. Hombles et rampants la veille et douceroux comme la mère, — le lendemain rudes et insolents et gonflés de toute la haine grossière pendant leur pauvreté. Ils *avaient jeté le masque* et *vraiment ils* n'étaient pas beaux.

Indifférence, oubli de tout respect, allant presque jusqu'à l'outrage, ce fut le premier châtiment de la faiblesse de Nathalie pour ses fils. Elle dévora sa douleur, ne se révolta point, pardonna et courba le front. Sa faiblesse était en ses fils. Impuissante à réagir, ne sentant en elle aucune autorité sur eux elle fut obligée de laisser faire et se contenta de s'enfermer chez elle afin de paraître ignorer la vie honteuse qu'ils menaient. Et Royamont fut mis au pillage par ces nouveaux venus, parmi à ces bandes d'aventuriers et de sous-dards qui, aux temps féodaux occupaient les châteaux de haute lutte.

Pour caractériser d'un mot la situation d'esprit des deux frères, après le partage du domaine, qui leur donnait l'opulence, on peut dire d'eux qu'ils étaient ivres, ivres d'or, ivres de plaisir, d'orgueil. La Louvière étant, on le sait, terre aux ouvriers qui, sur un signe de Michel, démolissaient pour rebâtir, et n'étant plus habitable, quant à présent, Michel continuait de vivre auprès de Laurent et de sa mère, à Royamont.

Rien, donc, n'était encore changé dans l'intimité de leur existence commune. *Les échos de cette vie* bruyante troublaient la paix du château et arrivaient jusqu'au fond de la retraite où le paralytique languissait, auprès de Rose-Lison, d'y retrouver un peu de bonheur.

Croix Vitré assistait, insensible, en apparence, dans son immobilité de statue, à ce bouleversement de tout ce qui avait été son existence, sa joie, l'honneur de ses aïeux...

(*A suivre*).

tale des tabacs française a été de 244 317 quintaux métriques, représentant une valeur de 22 millions de francs environ.

Cette récolte indigène est payée au planteur au prix moyen de 90 francs le quintal, ce qui donne un produit de 1.400 francs à l'hectare.

Ces chiffres élevés sont assez éloquents pour qu'ils nous dispensent de commentaires. Le tabac est une culture vraiment rémunératrice, que l'Administration soucieuse des intérêts du pays devrait développer au lieu de l'entraver.

En 1905, nous avons acheté pour 31 millions de francs de tabacs étrangers. De ce chiffre, il faut déduire la somme afférente aux cigarettes et cigares exotiques qui ne peuvent être produits chez nous. Le reste est autant de perdu pour notre culture.

Il en est des tabacs comme de tous les produits agricoles : chaque climat, chaque sol fournit une récolte différente. Mais si notre pays ne peut produire le Havane ou le Sumatra, il peut fournir la plus grande partie des autres sortes exotiques qu'on va chercher à chers deniers sous des latitudes pareilles à la nôtre.

Pourquoi ne créerait-on pas un nouveau type de tabac, composé exclusivement de tabac indigène véritablement national et populaire, que l'Administration mettrait en vente à un prix inférieur, et qui permettrait au travailleur à l'artisan de satisfaire son goût sans trop s'imposer de charges, tout en laissant cependant aux gourmets fortunés la sélection scientifique dont elle est fière et qu'elle continuerait à perfectionner.

Cette innovation ferait profiter l'agriculture nationale d'une part des bénéfices que nous laissons à l'étranger. Elle permettrait aussi de faire disparaître l'affreux mélange de rognures et de rebuts de toutes sortes, acheté à des négociants de Java, et que l'Armée consomme avec tant de dégoût.

Georges BONNEFOY.

Syndicat Agricole

Les adhérents du Syndicat Agricole de la Corse qui ont demandé des Scories de déphosphoration sont priés de se présenter au bureau du Syndicat où un bon leur sera délivré pour retirer leurs Scories sur quai.

Le prix est maintenu à 69 fr. la tonne plus les frais accessoires de chargement sur wagon, s'il y lieu.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur le Maroc :

« L'occupation de Settat dans les conditions exigées par les principes militaires constituerait sans aucun doute la première manifestation d'une politique de conquête dont le pays ne veut pas, que les puissances repoussent unanimement, et qui serait jouer à notre pays un rôle de dupe tout à fait ridicule. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous avons consenti par l'acte d'Algésiras à l'abolition de la clause de la nation la plus favorisée sur tout le territoire marocain, et à une foule d'autres conditions qui, même après la conquête, si elle était rendue responsable par le consentement des puissances, feraient du Maroc une terre commune à toutes les nations, une sorte de territoire international. Renonçons donc au rôle quelque peu ridicule que nos troupes jouent à Casablanca ; il a cependant d'organiser la police des ports et, si nous sommes sages, mettons fin à une occupation qui nous devient la valeur, si grande qu'elle soit, ne répond ni à l'or, ni au sang dont nous les payons. »

Le Gaulois

A propos de l'enquête sur la liquidation des congrégations :

« On n'a pas trouvé le milliard parce qu'il n'a jamais existé, et l'on ne détruira pas les congrégations parce qu'elles existeront toujours, parce qu'elles répondent à un besoin social ; il y a des religieux comme il y a des avocats, des écrivains, des médecins, des ingénieurs, des peintres. Quand vous désorganiserez qu'il n'y aura plus de peintres, il y en aurait tout de même, il y en aurait même un peu plus, parce que vous donneriez à tels et tels qui n'en ont pas la vocation naturelle l'envie de prendre un pinceau et une palette, rien que parce que vous le leur interdiriez, doublement, les congréganistes sont en mauvaise posture parce que les spectateurs n'auront pas grand chose à répondre aux voleurs qui leur diront : « C'est vous qui nous avez donné l'exemple ? Mais ceux qui ont volé comme l'exemple ? Mais ceux qui ont volé comme ont fait toutes les enquêtes parlementaires. »

Mérite Agricole

Ont été nommés au grade d'Officier dans l'ordre du Mérite agricole :

MM.

Antoni Paul-Albert-Nicolas, inspecteur des eaux et forêts, chef de service au ministère de l'agriculture, 25 ans de services, chevalier du 13 juillet 1899.

Biondi Archange, agriculteur, maire de Tavaco, amélioration de la culture de la vigne, 24 ans de pratique agricole, chevalier du 10 janvier 1903.

Courioux Joseph-Paul, propriétaire agriculteur à Ajaccio, création de débouchés pour l'exportation des raisins de table et des primeurs, plusieurs récompenses, 22 ans de pratique, chevalier du 27 novembre 1900.

Fratoni Jean-Toussaint, commis de l'hydraulique agricole à Casabianda, 24 ans de services, chevalier du 10 janvier 1903.

Maisonna Tommaso, propriétaire, maire de Bolgadore, amélioration de la race chevaline, reconstitution de vignobles, 35 ans de pratique, chevalier du 13 juillet 1899.

Orsini Jean-Vitus, cultivateur à Carticasi, améliorations agricoles, plus de 40 ans de pratique, chevalier du 2 avril 1901.

Pagni Gaspard, agriculteur à Venaco, plantations d'oliviers et d'arbres fruitiers, 20 ans de pratique agricole, chevalier du 14 juillet 1903.

Soleuil François-Xavier, directeur des secrétariats des conseils municipaux de Paris et général de la Seine, 37 ans de services, Officier de la légion d'honneur.

Renucci François, propriétaire à Nice, chevalier du 26 avril 1901.

Les Récoltes en Corse

Le bureau de la statistique agricole publie les renseignements suivants sur l'évaluation des récoltes en terre, ensemencements d'automne, dans le département de la Corse, d'après le rapport du professeur départemental d'agriculture :

Surfaces ensemencées : Blé, 15.000 hectares ; méteil, 230 h. seigle, 1.400 h. ; avoine, 2.000 h. ; orge, 7.500 h.

L'état de culture est assez bon pour toutes ces céréales.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — La mort de M. Etienne Castelli-Pochon vient de mettre en deuil plusieurs des principales familles de la ville de Corte. Le défunt était âgé de 87 ans, mais conservait encore une certaine vivacité ; sa conversation était des plus agréables, et intéressante, car il lui était resté très vivace le souvenir des faits importants qu'il avait vu se dérouler pendant ses jeunes années, dans sa ville natale. Ses récits animés jetaient un jour complet sur les luttes locales de la IIe République et du commencement du second empire auxquelles il s'était trouvé directement mêlé pour soutenir ses amis.

Car M. Castelli-Pochon ne donnait tout entier à ceux qu'il affectionnait ; ses amis le trouvaient prêt à tous les dévouements et à tous les sacrifices, et il agissait toujours avec la plus complet désintéressement.

Sa vieillesse a été des plus heureuses ; entouré des prévenances de ses enfants et des caresses de ses petits-enfants, il a vu venir la mort en philosophe.

Les obsèques ont montré combien il était sympathique à tous et combien sont grands les regrets qu'il laisse dans sa ville natale.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Paul-Antoine et Dominique Castelli Pochon, à Mlles Castelli Pochon, à la famille Ordioni.

***

ILE-ROUSSE. — Dans son audience de samedi dernier le tribunal de Commerce d'Ile-Rousse a procédé à l'installation des nouveaux magistrats consulaires : MM. Caplanet Antoine, président, Mattei Jean, juge, Rossi Léon, juge suppléant.

En l'absence du président sortant, M. Lanata Charles, qui vient d'être frappé dans son affection les plus chères par la mort de sa fille, Mme Jean Salvini, c'est M. Hippolyte Mario Olivi, premier juge sortant, qui occupait le fauteuil de la présidence, assisté de MM. les juges Luciani Vincent et Sevelli Antoine.

Après les formalités d'usage les nouveaux élus ont pris possession de leurs sièges.

M. le président Capianat s'est alors levé, et en quelques paroles pleines de tact et d'émotion a envoyé l'expression de sa douloureuse sympathie à son honorable prédécesseur, et a demandé à ce que la séance soit levée en signe de deuil.

M. Fisch, tant en son nom qu'au nom de ses collègues présents à la barre, s'est associé aux sentiments exprimés par le président, et aussitôt l'audience a pris fin.

Cette cérémonie avait revêtu un caractère presque intime en raison du malheur qui vient de frapper la famille du sympathique président sortant. — X.

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE PUBLIQUE

On proteste

Répondant à certains bruits circulant et tendant à s'accréditer en ville au sujet d'une prétendue question religieuse, le conseil d'administration de la Société « Assistance Publique » se fait un devoir de protester énergiquement.

Il rappelle au public que la Société s'est donnée pour mission de pratiquer la charité et l'assistance sous toutes leurs formes, sans s'occuper de questions politiques ou religieuses.

Art. 2 des statuts « La Société prête toujours gratuitement son concours et doit s'abstenir de toute discussion et manifestation étrangère au but pour lequel elle a été constituée, et dans les luttes politiques et religieuses qui peuvent agiter le pays, la Société doit conserver une attitude neutre. »

Règlement intérieur. — Art. 27. « Sitôt la mort d'un sociétaire connue, le drapeau sera hissé en berne devant la porte de la Société. Vingt membres, brassards au bras, précédés du drapeau cravaté de noir, accompagneront le transport funèbre. »

Art. 28 : « Les membres de la famille auront le droit de demander des sociétaires pour porter le cercueil. »

La Société est en mesure de prouver à qui que ce soit qu'elle n'a jamais failli à ses engagements. L'exposé des articles ci-dessus est assez significatif et pour qu'aucun malentendu ou équivoque ne puisse se produire, le conseil d'administration tient à prévenir la population que seul son Président est autorisé à parler et à agir au nom de la Société.

Il profite de l'occasion pour prier les personnes induites en erreur de se rendre au siège de la Société, où il leur sera fourni tous les renseignements complémentaires.

Le président : Toussaint Balbi, conseiller municipal ; Caluri. — Zuani. J. — Clémenti. — Giuntoli. — Giannetini. — Fubiani. — Fuselier. — Pekle. — Scampacci. — Susini. — Vincensini, membres du conseil d'administration.

Bulletin Financier

PARIS, 7 février 1908.

Le marché est mieux disposé aujourd'hui et en légère reprise sur hier. Notre Rente gagne 5 centimes à 96.57. Sauf la Turc, les Fonds Etrangers se raffermissent : Portugais 91 85, Italien 103.40. Les Emprunts russes sont meilleurs ; le 5 0/0 1906 fait 97.40. Soméstre du Crédit en reprise ; le Crédit Lyonnais est à 1.795. Le Crédit Foncier, dont les diverses obligations accentuent leur bonne tendance, note 790. Les valeurs industrielles ne varient guère : par contre les groupes cuprifères et de traction sont en plus-value. Au comptant, les obligations 4 1/2 0/0 des chemins de fer dans la Province et de Buenos Ayres sont recherchées à 448.50.

Au marché en Banque, Chesard et Walker est ferme à 430. Les actions privilégiées à 0/0 de la Société Française d'Explorations Houillères sont activement traitées à 171.50. On négocie à 119 l'action des Maisons et Pavillons Economiques. L'obligation 5 0/0 Nord de Brésil conserve un courant régulier de demandes à 458. Hausse à 389 de l'obligation 5 0/0 or, 1906 de l'emprunt de l'Etat de l'Amazone qui est la seule dette de cet Etat et se trouve naturellement garanti par la totalité de son rendement.

Au prix actuel de 476 fr., les obligations 500 frs de la Canadian Marconi Cy donnent un revenu rémunérateur et bien garanti de 6 0/0 y compris la prime de remboursement. Rappelons que ces sont les Banques Unies, Place de la Bourse, qui sont chargées de délivrer ces titres.

Nos chemins de fer sont calmes.

Nécrologie

M. FÉLIX DE BATTESTI

Hier, le village de Furiani était en deuil par suite de la mort de M. Félix de Battesti, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la commune. C'était le fils du regretté avocat Battesti qui a laissé un si grand souvenir au sein du barreau bastiais. Il avait été attiré par la vie des champs et s'était adonné de bonne heure à l'exploitation de ses propriétés de la plaine, de cette plaine encore inhabitable, malgré tout ce qui a été écrit pour son assainissement. Il y avait contracté le germe de la maladie qui l'a emporté, bien qu'il l'eut délaissée presque entièrement depuis quelques années.

M. de Battesti sera très regretté de la population de Furiani, parce qu'il joignait à un caractère droit, la plus grande affabilité, et qu'il répondait avec le plus franc empressement à tous ceux qui recouraient à ses conseils ou à ses relations.

Cette population lui a fait de belles funérailles : elle s'est associée tout entière à la douleur de la famille. Le deuil était conduit par le fils, M. Simon-Paul de Battesti, les gendres, notre excellent confrère M. l'avocat Casalta, et M. Philippe Casalta, et d'autres parents de Furiani et de Bastia. L'inhumation a été faite dans la chapelle mortuaire de la famille.

Nous présentons à M. Simon-Paul de Battesti, à MM. François et Philippe Casalta et à leurs familles l'expression de nos condoléances les plus émues.

***

Les pilules Pink activent la sécrétion des sucs gastriques, stimulent l'appétit, font bien digérer et donnent des forces.

***

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 fév.

Thermomètre : 7 heures du matin : 7°, à midi 12°, 3 heures du soir 8°. Maxima = 12°, Minima = 6°.

Baromètre : 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 770 mm., 3 heures du soir 779 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages ; l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Distinction

M. Casanova, receveur des postes et télégraphes à Kebili, a été nommé officier de l'ordre du Nichan-Iftikar. Toutes nos félicitations.

***

Les Corses en Tunisie

La société *La Corse*, de Tunis, a procédé au renouvellement de son bureau. M. Paul Matteoli, président sortant, a été réélu.

***

Le Carnaval

Un peu tant soit peu se distraire dimanche, sur la place St-Nicolas. L'époque des divertissements qu'on attendait avec une fébrile impatience est enfin arrivée, et de nombreux travestis ont égayé nos gentilles Bastiaises en faisant tourbillonner des poignées de confetti. Un temps superbe s'est prêté d'ailleurs, toute la journée, aux domicos et aux pierrots qui, certes, en ont été bien satisfaits. Trois dominos noirs ont fort particulièrement attiré les regards, par la richesse de leurs costumes et les excentricités originales auxquelles ils se livraient.

Espérons qu'avant la fin du carnaval, l'entrain sera bien meilleur encore.

***

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au matelot de 3e classe Scala Georges, de la *Nive*, a fait preuve d'un grand courage et d'une grande habileté professionnelle en conduisant un youyou parmi les brisants pour porter une amarre à terre devant servir à établir un va-et-vient et en réussissant dans cette opération.

***

Coups et blessures

L'agent Gabrielli passait sur le boulevard St-Angelo, hier, vers 7 heures 1/2 du soir, lorsqu'il aperçut deux jeunes gens qui se dispetaient, les nommés B. Jacques et F. P. Ce dernier avait un couteau à la main. L'agent saisit le couteau et verbalisa contre les deux antagonistes.

— A la même heure l'inspecteur Ristori passait sur la place St-Nicolas, lorsqu'il aperçut un grand rassemblement de passants devant la pharmacie Luciani. Il s'y rendit et trouva le nommé F. A., qui se faisait panser des blessures à lui faites avec une bouteille par trois individus, dans le restaurant du nommé J. C. A., au nouveau-port.

De l'enquête à laquelle se livra M. Ristori, il résulte que les trois individus avaient lancé une bouteille dans la direction du nommé L. F. qui, les apercevant, s'était enfui en poussant des cris. C'est le malheureux F., qui a reçu les coups et fut assez grièvement blessé à la tempe droite et au-dessus de l'œil gauche.

***

Troupes coloniales

M. le Magasinier de 2e classe Casabianca, en congé, est mis hors cadres pour servir à l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

***

Récompenses agricoles

La médaille d'honneur agricole a été conférée à MM. Franceschi André, chez M. Durazzo, à Fozzano ; Orsolini Joseph, chez M. Lorenzi à Corte ; Cianconi Etienne, Moretti Michel et Pesci Dominique, chez Mme veuve de Mauris, à Aleria et à Matra.

***

Trésorerie d'Algérie

M. Liberati François-André-Alexandre a été nommé commis de la classe de la trésorerie d'Algérie.

***

Les pâtes extra et supérieures de la « MAISON GHILINI » sont *garanties pure semoule de blé dur*.

La vente en gros étant faite au Caisson portant le nom de la Maison. Nous engageons les consommateurs soucieux de leur santé d'exiger de tous leurs épiciers la marque « MAISON GHILINI »

***

Avis

M. Doncarli Mathieu, d'Asco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son épouse, Mme Doncarli Abraham dite Judith.

Etat-Civil

MARIAGES

Casanova Charles-Hyacinthe, brigadier au 30e d'artillerie, de Pietra Serena, et Mattei Marie-Madeleine, repasseuse, de Bastia.

NAISSANCES

Filippi Antoine-André. — Pieraneli Paul-Louis.

DÉCÈS

Rovinetti Adelmo, 3 jours, de Bastia. Gliormini François, 24 jours, de Bastia.

LA GUERISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

Sous ce titre, le *Journal des Forces* publie une étude sensationnelle sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la Tuberculose, la Grippe, la Bronchite, l'Asthme, l'Emphysème, l'Influenza, l'Angine, la Coqueluche, la Laryngite, la Pleurésie, etc., etc. Cette méthode, qui est basée sur la découverte du Docteur Jacques Boyer, ancien médecin des hôpitaux, est appliquée par la Compagnie Générale des Inhalations, 69, rue Lafayette, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00084

BOURSE DE PARIS

	10 fév.	11 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96.60	96.70
de 3 0/0 amortis.	97.10	97.45

ex-coupon.

Le Projet de Loi sur l'Assainissement de la côte orientale de la Corse

Paris, 11 février.

La Commission d'agriculture, qui s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux, a approuvé l'exposé du projet de loi sur l'assainissement des plaines et marais de la Corse.

A la suite du vote favorable émis par les membres de la Commission d'agriculture, M. Gavini, député de la Corse, rapporteur du dit projet de loi, déposera prochainement son rapport sur le bureau de la Chambre des députés.

Les Morts du Jour

M. Pugliesi-Conti

Ajaccio, 11 février.

M. Pugliesi-Conti, père de l'honorable maire d'Ajaccio, et du vaillant député du 17e arrondissement de Paris, est décédé aujourd'hui.

M. Pugliesi-Conti était le gendre de l'ancien sénateur Etienne Conti, et le beau-frère du comte Forcioli-Conti, décédé il y a une quinzaine de jours.

TOULON

L'AFFAIRE ULLMO

La réunion du Conseil de guerre

Toulon, 11 février.

L'instruction relative à l'affaire Ullmo étant terminée, le commissaire du gouvernement ayant remis son rapport en concluant à l'entière responsabilité du traître, le préfet maritime de Toulon, l'amiral Marquis, a fixé, au 20 février prochain, la date de la convocation du premier conseil de guerre maritime permanent.

LE MONUMENT de Scheurer-Kestner

Paris, 11 février.

Aujourd'hui a eu lieu, dans le jardin du Luxembourg, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Scheurer-Kestner, ancien vice-président du Sénat.

Le Président de la République, entouré de tous les ministres, ainsi que de nombreuses personnalités politiques, assistait à l'inauguration.

Dans un discours vibrant de patriotisme, M. Clemenceau, président du Conseil, a fait le plus grand éloge de l'Alsace, dont Scheurer-Kestner était un des fils les plus dévoués.

Cette partie du discours de M. Clémenceau a profondément ému l'assistance.

M. Clemenceau a rendu ensuite un grand hommage au courage civique de celui qui, au nom de la Vérité et de la Justice, incarna la conscience humaine.

MM. Antonin Dubost, président du Sénat, Henri Brisson, président de la Chambre des Députés, ont pris tour à tour la parole et fait le plus bel éloge des vertus et du caractère droit et consciencieux de M. Scheurer-Kestner.

M. Alfred Dreyfus assistait à cette inauguration.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

L'EXPLOSION à bord du croiseur « Jeanne d'Arc »

Obsèques des victimes

Gibraltar, 11 février.

Ce matin ont eu lieu les obsèques des trois chauffeurs du croiseur *Jeanne d'Arc*, qui ont succombé à leurs blessures.

La cérémonie a été imposante.

Les honneurs militaires ont été rendus par les marines anglaise et française.

Plusieurs discours ont été prononcés.

De magnifiques couronnes avaient été offertes par les officiers et matelots de la marine anglaise.

LE PRINCE EITEL *A PARIS*

Paris, 11 février.

Le prince Eitel-Fréderic, deuxième fils de l'empereur d'Allemagne, arrivé hier soir à Paris, de retour du Portugal, est descendu à l'hôtel du Palais d'Orsay où il occupe au premier étage, un superbe appartement composé d'un salon, salle à manger, cabinet de toilette, salle de bains, chambres à coucher pour lui et les membres de sa suite.

Le fils du Kaiser avait un vif désir de visiter Paris.

Le prince Eitel et sa suite ont fait une promenade à travers les principales artères de Paris.

Ils ont visité ce matin le Bois de Boulogne, et cet après-midi, les Invalides, où le prince s'est arrêté longuement devant le tombeau de Napoléon Ier.

Dans la soirée, le prince Eitel-Frédéric a quitté Paris, pour rentrer à Berlin.

AU PORTUGAL

La Tragédie DE LISBONNE

LE VOYAGE DU DICTATEUR

Poursuivi par le remords

M. Franco s'embarque pour Gênes

Marseille, 11 février.

Décidément l'ex-ministre de Portugal, M. Franco, ne peut plus trouver de repos nulle part.

Depuis qu'il a quitté Lisbonne, où les mesures terroristes qu'il avait prises ont amené l'horrible tragédie que l'on connaît, M. Franco est comme un fantôme errant, ne s'arrêtant pas plus de 24 heures dans chaque ville, et se refusant partout à toute interview.

On dirait qu'il ne se sent en sûreté nulle part ; partout il craint la redoutable vengeance des anarchistes.

Il n'est à peine arrêté un jour à Bordeaux, et maintenant il vient de quitter Marseille pour se rendre à Gênes. On lui prête l'intention de vouloir passer en Amérique pour se faire oublier.

L'enterrement des régicides

Paris, 11 février.

Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement des trois assassins du roi Carlos Ier et de son fils, le prince héritier.

Les cercueils contenant les restes mortels des trois régicides, qui ont été tués aussitôt après leur crime commis, ont été transportés sur une voiture au grand galop au cimetière.

L'exposition des corps

Lisbonne, 11 février.

Une foule considérable défile, matin et soir, devant les cercueils du roi et du prince héritier, dans l'église de Saint-Vincent.

Les corps sont veillés par des officiers de l'armée de terre et de la marine de la maison militaire du roi, des archers et de la garde du palais.

AUX ÉTATS-UNIS

Le Traité Franco-américain

Washington, 11 février.

Le traité d'arbitrage Franco-Américain vient d'être signé.

Ce traité contribuera à resserrer davantage les liens de sympathie qui unissent les deux grandes Républiques.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Caillaux

ministre des Finances, monte à la tribune pour défendre son projet de loi de l'impôt sur le revenu, et c'est avec une grande chaleur qu'il donne la réplique aux critiques que M. Jules Roche a apportées dans son discours de vendredi.

« Le but de notre projet, dit l'orateur, est de corriger tous les abus des impôts indirects, dont le poids sera beaucoup plus lourd pour les classes riches. »

M. Caillaux déclare, en outre, que le gouvernement va demander à la Chambre de voter ce projet dans ses grandes lignes.

« Si la Chambre ne le vote pas, dit l'orateur, le gouvernement se considérera comme ayant perdu sa confiance ».

La séance est ensuite levée et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Dans les Bureaux

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux, et a procédé à la nomination des commissions ci-après :

Commission de neuf membres pour la comptabilité de l'année 1908.

Commission annuelle de dix-huit membres pour l'examen de tous les projets de loi intéressant l'armée.

Commission annuelle de dix-huit membres pour l'examen de tous les projets de loi intéressant la marine.

Commission annuelle de dix huit membres pour l'examen des projets de loi portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer.

En séance

Présidence de M. Dubost

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Saint-Malo, de Quintin, de Montmorency et de Saint-Valery-en Caux.

Interpellation Fleury-Ravarin

Les chaudières des cuirassés

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Fleury-Ravarin sur les conditions dans lesquelles le ministre de la Marine entend donner les commandes des chaudières destinées aux cuirassés du type *Danton*.

M. Fleury-Ravarin

sénateur du Rhône, expose les raisons financières et techniques qui militent en faveur d'un système d'adjudication, où tous les constructeurs peuvent prendre part, car il existe des types de chaudières susceptibles de rendre de meilleurs services que celles que la marine emploie couramment.

Il fait ressortir l'importance que présente pour nos bâtiments de guerre la qualité des chaudières.

« C'est de ces appareils, dit l'orateur, que dépend la vitesse de nos bâtiments, c'est-à-dire l'une des conditions essentielles de leur efficacité. La question a aussi une grande importance au point de vue budgétaire, et mérite qu'on s'y arrête, puisque la chaudière d'un de nos grands cuirassés coûte 12 millions et nous avons six cuirassés en chantier. »

L'orateur termine en demandant que l'on revienne à l'appel à la concurrence qui était de règle autrefois.

L'amiral de Cuversville

sénateur du Finistère, dit que l'on peut trouver sur le marché français d'autres chaudières que les chaudières Belleville et Niclause.

« Le gouvernement, dit l'orateur, a le devoir de choisir les meilleurs types de chaudières pour assurer à notre flotte, sinon un avantage, du moins l'égalité avec les autres flottes.

» Le pays supporte sans se plaindre les charges qui lui sont demandées pour la défense nationale, mais on fardeau nous n'avons le droit de le lui imposer, qu'à une condition : C'est que nous écarterons résolument tout gaspillage, toute dépense inutile. »

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, répond aux précédents orateurs.

L'orateur reconnaît que la question sur le choix des chaudières est des plus complexes.

Il expose longuement les qualités que présentent les types des chaudières choisis, et dit qu'elles ne sont pas inférieures à celles construites à l'étranger. Le prix n'a rien d'excessif.

L'orateur demande au Sénat de ne point ordonner de nouvelles études afin de ne pas retarder le lancement des cuirassés qui sont impatiemment attendus par le pays.

La discussion est close.

Le vote de confiance

Le président annonce qu'il a reçu un ordre du jour ainsi conçu, qui est accepté par le gouvernement.

« Le Sénat, confiant dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par mains levées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi à deux heures.

Remerciements

La famille de Montera, profondément émue des innombrables marques de sympathie qu'elle vient de recevoir, à l'honneur de remercier tous ceux qui de près ou de loin se sont associés à son deuil.

Remerciements et Avis de Messe

M. de Figarelli, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, Mme Alexandre de Figarelli et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont bien voulu leur témoigner à l'occasion du décès de leur fils et frère bien-aimé, dont la messe de sortie de ce mi sera célébrée jeudi, 13 du courant, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste.

A VENDRE

Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, fil tre en cuivre. — Ambics de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Jarres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Foudres, futailles neuves et usagées de toutes contenances. S'adresser à Toga, ancienne Usine.

Graines de vers à soie cellulaires

Sélection très soignée. Races du Var et de la Corse à beaux cocons jaunes.

Prix : 12 fr. l'once de 30 grammes.

Messieurs les Educateurs, désireux d'avoir une bonne graine, devront adresser leur commande au bureau du journal, avant le 10 février prochain.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois Frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES

1er Gros Lot : 100.000 FR. — 2e » 20.000 FR. — PRIX DU BILLET 0 fr. 50 Centimes

plus 1520 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 soit 1522 Lots tous payables en or et argent, dont le montant est 240.000 francs, déposés au Crédit National d'Escompte.

Tirage 15 Avril 1908

Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS

Envoi à domicile, contre remboursement, de toutes quotes à partir de 5 billets.

Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions pouvoir adresser les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.

Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon Fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Hac, à Rouen. Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.*

Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Vente dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

A LOUER -

Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, *Imprimerie Ollagnier.*

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison en proie contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Sciences d'Art, Musique, Concours, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

CHOCOLAT MENIER



Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires

de A. FOURQUAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refuser tous les contrefaçons. Exiger le véritable produit

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 44

JEUDI 13 FEVRIER 1908

00085

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Raymond.

Soleil : (heure parisienne)

Lever, 6 h 36 m. — Coucher, 4 h 58 s.

Premier quart., le 8 — Pleine Lune, le 16.

Fête de Demain : Saint Blaise, év.

12 FEVRIER

Le Suffrage Universel

La municipalité parisienne vient de célébrer le centenaire de la naissance de Ledru-Rollin.

Cette cérémonie a été pour M. André Lefèvre, président du Conseil municipal, l'occasion d'évoquer les luttes qui préparèrent l'établissement du suffrage universel.

Comme journaliste, comme avocat, comme député, Ledru-Rollin fit, avant 1848, dans toute la France, une brillante campagne en faveur du suffrage universel. Il entraîna derrière lui les masses populaires et, en leur donnant le bulletin de vote, leur procura l'instrument nécessaire des réformes sociales.

On sait qu'il fallut une révolution pour assurer cette conquête à la démocratie. Le suffrage universel trouvait contre lui non seulement l'opposition des partis conservateurs et des bourgeois censitaires, mais encore le dédain et la défiance des esprits les plus éclairés.

Ceux-ci craignaient les surprises et les égarements du suffrage universel. Il leur paraissait dangereux de confier les intérêts du pays aux mains d'une démocratie ignorante et mal organisée.

Malheureusement, les événements n'ont parfois que trop justifié leurs appréhensions. L'aventure lamentable dans laquelle le régime issu du plébiscite précipita la France montra l'erreur généreuse, mais funeste qu'avait commise la Révolution de 1848 en armant les électeurs du bulletin de vote sans leur en avoir appris l'usage.

Il ne faut tout de même pas s'emparer de cette faute pour condamner sans appel le suffrage universel, comme a pu le faire, au lendemain de la guerre, un penseur de la valeur de Renan. Le suffrage universel, qui est la manifestation de la volonté populaire, évitera les erreurs passées à condition qu'il sache se soumettre à une haute discipline morale.

Il faut rejeter l'idée du plébiscite et du referendum qui appellent les citoyens en bloc à se choisir un chef, à trancher les questions les plus importantes sans que leur choix soit suffisamment réfléchi, mais il faut leur permettre d'élire des mandataires à qui ils remettent le souci des intérêts du pays.

On a souvent reproché au suffrage universel d'être injustement égalitaire, de donner les mêmes droits à l'homme instruit et à l'ignorant. Cette objection n'est fondée qu'en apparence. Sans doute, l'homme instruit et l'ignorant ne mettent tous deux qu'un seul bulletin dans l'urne, mais le premier en même temps qu'il vote librement, sait aussi gagner d'autres votes à la cause qu'il soutient, tandis que le second ne dispose même pas de son suffrage, étant l'esclave des influences qui s'exercent sur lui.

L'équilibre que souhaitait Renan se trouve ainsi rétabli au profit d'une aristocratie intelligente, mais à une condition, c'est que celle-ci ne se dérobe pas à sa tâche, c'est qu'elle ne refuse pas aux affaires de son temps et de son pays l'attention que tout bon citoyen est obligé d'y donner.

Il y a une éducation du suffrage universel qui s'impose à tous les esprits soucieux de l'avenir de la démocratie. Dès les bancs de l'école, il importe que tous les futurs électeurs soient initiés au mécanisme de la société dans laquelle ils devront vivre, qu'ils en connaissent les besoins. A cet égard, des leçons simples, vivantes, consacrées au droit public, à la science sociale, à l'économie politique, me paraîtraient occuper plus utilement les longues heures que les maîtres passent à emmagasiner dans le cerveau des enfants des noms et des dates dont ceux-ci ne sauront que faire.

Il est ridicule d'entendre des écoliers français réciter sans omission la liste des fleuves de l'Amérique du Sud, alors qu'ils n'ont pas la notion la plus sommaire de la façon dont sont établis des impôts qu'ils paieront toute leur vie.

L'éducation civique doit prendre une place de plus en plus grande dans les programmes scolaires. Si l'on veut que les électeurs votent bien, il convient de les éclairer.

C'est le devoir des militants du parti républicain de continuer l'œuvre de l'école, d'instruire et de moraliser la démocratie. Ils devront pénétrer les citoyens de cette idée que l'électeur ne doit jamais se désintéresser un seul instant de la vie publique, qu'il n'est pas quitte envers la nation en se contentant de déposer son bulletin dans l'urne lorsque se produit une consultation électorale.

L'électeur doit contrôler son mandataire, l'actionner, le stimuler au besoin, en entrant dans les comités républicains. Il doit enfin, se tenir au courant du mouvement démocratique et social en lisant assidûment les journaux qui défendent la cause du peuple.

René Sabatier.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 fév., à 3 heures

Condé, allégro,	G. Wenge.
Mignon, fant.,	A. Thomas.
Petite Fleur, valse,	G. Mario.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Princesse Olga, mazurka,	Perès.

Le Chef de musique, X. Lanuos.

LE 18 BRUMAIRE

Une Conférence

DE M. ALBERT VANDAL

Sous le patronage de la Société des conférences, M. Albert Vandal a conféré hier un admirable discours au 18 Brumaire. Je dis un discours, et fort éloquent. Et c'était une jolie chose que cette œuvre d'orateur combinée avec la science rigoureuse d'un historien. M. Vandal, dont les beaux livres sont un exemple de documentation juste et de sévère critique, n'avait pas, pour la circonstance, modifié sa méthode. Il a mis en contact les faits et la légende, et il a tiré des seuls faits, dûment établis, la philosophie des journées de brumaire.

Sieyès et le Conseil des Anciens songeaient à Joubert ; mais Joubert livra la bataille de Novi, la perdit et fut tué. Ils songèrent aussi à Moreau ; mais, alors, Bonaparte débarquait à Saint-Raphaël ; Moreau dit à Sieyès :

— Voilà votre homme !.. Il le fera bien mieux que moi !.

C'est ainsi que Bonaparte fut chargé de faire le coup d'Etat. Que serait-il arrivé si Joubert n'avait pas livré la bataille de Novi ? ou bien si Moreau avait eu le loisir d'agir avant le débarquement de Saint-Raphaël !.. On peut rêver là-dessus...

Bonaparte fut accueilli avec enthousiasme par des gens qui comptaient sur lui pour pacifier le pays et le monde. On lui offrit un banquet, à Saint-Raphaël ; on cria, de grand cœur : — La paix ! la paix !..

Et les destins tournèrent autrement.

Quand il arriva chez les Cinq-Cents, Bonaparte reçut force horions ; même, il faillit se trouver mal. On criait : « Hors la loi !.. » L'épée au poing, il sortit, criant, lui : « Aux armes !.. »

Comme la garde semblait indécise, il demanda :

— Soldats, abandonnerez-vous votre général ?..

Et il y eut quelques : « Non, non !.. » Quelques-uns seulement.

Alors, sur un conseil, Bonaparte changea les mots de sa question :

— Soldats, suivrez-vous votre général ?..

Les « oui, oui ! » furent unanimes.

Ces journées aboutirent en malentendus et en petites aventures que rien ne faisait prévoir. Ni le 18 ni le 19 brumaire, la suite de l'histoire ne se laissait deviner. Le hasard durant ces formidables heures qui déterminaient obscurément tout l'avenir, le hasard triompha ; ses caprices jouent parmi les détails du drame auguste et bizarre. Le hasard, ou bien l'apparence du hasard : ici, les philosophes peuvent épiloguer. Mais le récit d'un historien donne un bon signe de réalité quand il tient compte du hasard et ne se contente pas d'un arrangement déductif. L'histoire obéit peut être à des lois ; mais sa sévérité profonde est complexe, nombreuse et variée comme un produit des forces naturelles, lesquelles sont tout à la fois harmonie et fantaisie.

Telles sont, je crois, à peu près, les idées qu'illustra la savante et vivante conférence de M. Albert Vandal.

André BEAUNIER.

(Le Figaro).

Propos d'un Bastiais

Dans l'Enseignement Primaire

M. Le Tho vice-recteur de la Corse, vient de publier une circulaire ayant trait à l'emploi d'instituteur et d'institutrice.

Les termes dans lesquels est rédigée cette lettre montrent bien l'idée qui a guidé le chef de l'Enseignement en Corse.

Il s'est aperçu du nombre infini de jeunes gens — de jeunes filles surtout, qui aspirent à devenir éducateurs ; tous les pensionnats sont bondés de demoiselles dont le souci est de décrocher un brevet et de faire jouer ensuite du piston pour obtenir une place de stagiaire. Depuis surtout que l'on a fondé à Bastia un Cours secondaire, on est accouru des fins fonds de la Corse pour se disputer l'obtention de ce trop fameux brevet de capacité, et bientôt dans notre île toutes les jeunes filles, capables et incapables pourront exhiber leur diplôme.

Tel est en général l'état d'esprit des familles Corses ; il est inutile de s'attarder à montrer les résultats désastreux de cette manie des diplômes qui n'a d'équivalente que la manie des décorations.

D'ailleurs, c'est un peu le côté faible du Français... la manie des examens. Il aurait bien raison ce professeur du Lycée de Bastia qui s'écriait :

« Bientôt, une moitié de la nation passera son temps à examiner l'autre. »

---

100 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'UN

Dans les premiers temps, il parut étranger à ce qui se passait. Il restait invisible. Le mauvais temps empêchait toute sortie. *Le froid était trop vif,* même quand le soleil brillait, et il fallait attendre les beaux jours pour entreprendre de nouveau les toutes promenades sur les terrasses, poussé dans son fauteuil roulant. Lison et son père se faisaient tout petits dans leur coin afin qu'on les oubliât et que personne ne prît garde à eux.

Mais un soir que les hôtes de Royaumont étaient à peu près tous, Claire, Jeannette et Fleur-Laure, éprouvèrent le caprice singulier de vouloir être présentées au comte de Croix-Vitré. C'était un désir grotesque, qui ne pouvait naître qu'après boire. Michel et Laurent sentaient eux aussi, monter à leur cerveau la fumée des vins généreux de la cave de Royaumont. Ils avaient l'ivresse ignoble et ne réfléchirent pas à l'odieux d'une pareille exigence. Et aventuriers et aventurières firent irruption dans la chambre du malade.

. . . . . .

Lison, assise devant son père, lui avait fait la lecture des livres qu'il aimait autrefois et qu'il aimait encore. Puis, devinant un peu de fatigue, elle avait cessé de lire. Or, ce livre, en ce soir-là, était un roman de Balzac, le *Père Goriot.* C'était l'histoire de ce père qui, ayant tout sacrifié durant sa vie à son amour pour ses deux filles, meurt misérable et abandonné, sans que ni l'une ni l'autre l'accompagne au cimetière. Croix-Vitré aimait ce livre de vie douloureuse, sans doute parce que, depuis quelque temps, il y retrouvait l'image de lui-même, image adoucie peut-être, car, qui sait s'il ne voyait pas sa situation à lui, plus tragique encore, et plus affreuse ?

Goriot avait eu la joie de mourir... Loti, Croix-Vitré, assistait, mort vivant, à l'ingratitude et à la honte de ceux au profit desquels, bourreau des siens, il avait dépouillé sa fille. Double torture et double remords... Le voyant fatigué, Rose-Lison lui avait dit :

— Père, préférez-vous une de ces légendes naïves de notre pays vosgien qu'Henriot connaît, qu'il m'a contées tant de fois et que vous aimez entendre ?..

Un sourire dans le regard du comte. Il consentait. C'était à l'heure même où, en sortant de table, la chevalière d'Eon venait de dire à Michel et à Laurent :

— Présentez-nous donc au vieux... Il est bien rare que les familles nobles de France n'aient pas été unies, certaines jours, par un mariage... Nous trouverons peut-être, entre nous, des liens de parenté...

Alors ils s'étaient dirigés vers l'appartement du comte.

— Je vais vous dire l'histoire des fils du pêcheur, contait Rose-Lison, assise sur un tabouret aux pieds de son père, dans une pose qu'elle aimait... « Il était une fois un pêcheur qui prit un gros poisson. Et le gros poisson lui dit : « Laisse moi m'en aller... A ma place, tu en prendras beaucoup d'autres. Le pêcheur le rejeta dans l'eau et prit en effet, beaucoup de poissons. De retour chez lui, il dit à sa femme : « J'ai pris un gros poisson qui m'a dit de le jeter dans la rivière, promettant qu'ainsi j'en prendrais beaucoup d'autres. » — « Et tu ne l'as pas rapporté, dit la femme, qui était gourmande, j'aurais bien voulu le manger... »

« Le lendemain, le pêcheur prit encore le gros poisson, qui lui adressa la même prière, et le pêcheur, de nouveau, se laissa attendrir, le rejeta dans l'eau, et, ayant fait une pêche fructueuse, s'en retourna à la maison. Et sa femme, qui était très gourmande, lui dit : « Si tu ne rapportes pas demain ce gros poisson, j'irai avec toi et je le prendrai. »

« Le pêcheur retourna pêcher le jour suivant et, pour la troisième fois, prit le gros poisson, qui lui adressa pour la troisième fois la même prière. « Je refuse, dit le pêcheur, car ma femme veut te manger. » « Eh, bien, dit le gros poisson, s'il faut que vous me mangiez, mettez de mes arêtes sous votre chienne, mettez-en sous votre jument, mettez-en dans le jardin, derrière votre maison, enfin emplissez trois fioles de mon sang. Quand les fils que vous aurez seront grands, vous leur donnerez à chacun une de ces fioles et s'il arrive malheur à l'un d'eux le sang bouillonnera aussitôt. »

« Le pêcheur fit ce que le poisson lui avait dit, et après un temps, sa femme accoucha de trois fils, la jument mit bas trois poulains et la chienne trois petits chiens... A l'endroit du jardin où l'on avait mis des arêtes du poisson, il poussa trois belles lances.

« Et quand les fils du pêcheur furent grands, ils quittèrent la maison pour voir du pays et, à une croisée de chemin, ils se séparèrent... De temps en temps, chacun regardait si le sang bouillonnait dans sa fiole... »

Rose Lison s'arrêta dans son récit. Elle prêta l'oreille. Des rires et des éclats de voix se faisaient entendre tout près de la porte. On entra. Et le petit appartement — où s'abritait le secret de l'amour du père et de la fille — se trouva envahi par la bande avinée des convives qui accompagnaient les deux frères. Ceux-ci, les jambes ensellies, tentèrent de se redresser. Un sourire imbécile faisait trembler leurs lèvres alourdies par l'ivresse.

(A suivre).

Ku effet les bâtons sont surmontés par des prof seurs qui sont examinés par d'autres professeurs qui sont examinés...

Et la fonte de cette affluence des demoiselles vers les pensionnats? Elle est aux parents d'abord; aussitôt que leur fille a montré qu'elle pouvait subir à onze ans l'examen du certificat d'étude primaire, ils en concluent logiquement qu'elle arrivera sans difficulté au brevet supérieur au certificat d'aptitude pédagogique... et les voilà qui s'embarquent témérairement sur la galère... La faute est à certains instituteurs et institutrices qui voulant à leur tour pronostiquer l'avenir des enfants qu'ils ont sous leur direction, encouragent les parents dans cette voie... La faute est, enfin, à ceux mêmes qui font passer les examens de l'Enseignement primaire supérieur et ne font qu'alourdissant chaque année plus inhabitables... favorisant ainsi les idées barrogues des parents et des maîtres.

Et avec tout cela, nos campagnes deviennent désertes ou peuplées de jeunes filles prétentieuses pédantes... qui sont la ruine de notre pays.

M. Le Tro conseille aux instituteurs et institutrices d'avertir les jeunes gens qui se font encore silencieux et qui peuvent tourner leur activité vers d'autres carrières.

Tant mieux pour les demoiselles qui, sans passer par l'Ecole Normale, ont été placées ces derniers temps grâce à l'exclusion des Religieuses!

Les autres resteront. C'est un avis salutaire.

A'STHOT.

FÉDÉRATION
des Syndicats d'Initiative
de la Côte d'Azur

Le Conseil fédéral des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur s'est réuni au siège social de la Fédération.

Etaient présents :

MM. Capron, maire de Cannes ; Biancon, vice-président ; Verani ; Santiaggi, délégué d'Ajaccio ; le docteur Suri, conseiller municipal de Bastia, etc., etc.

M. Sari prie le Conseil de la Fédération d'appuyer la demande formulée par le Syndicat de Bastia, tendant à la création d'un poste d'agent consulaire allemand dans cette ville.

M. Santiaggi demande que la Fédération patronne les réclamations faites en vue d'obtenir l'amélioration des services postaux avec le poste.

M. Chamberlhac donne lecture d'une lettre très intéressante du Comité des Hôtels d'Alger qui fera l'objet d'une étude et d'un rapport de MM. Santiaggi, Chamberlhac et Sari.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GHISONI. — M. Ottavi Saint-Séverin, avait adressé au Conseil d'Etat, une protestation contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 19 juillet 1907, dans le canton de Ghisoni, pour la nomination du membre du Conseil général, et à la suite desquelles M. Cervetti avait été proclamé élu.

La protestation a été rejetée, et la proclamation validée.

⁂

PINO. — M. l'abbé Ambrosetti, vicaire de Pino, est nommé curé de Moserbio.

⁂

PRUNELLI. — Sur l'initiative de Mme Mori, institutrice à Prunelli-di-Fiumorbo, une souscription a été ouverte pour l'acquisition de 15 tableaux de lecture.

⁂

VEZZANI. — M. Albertini Mathieu, d'Albertacce, est nommé garde forestier communal à Vezzani.

⁂

CALDARELLO. — Un emploi d'instituteur adjoint a été créé à l'école de garçons de Caldarello.

⁂

SARROLA. — M. Leccia Baptiste a été nommé facteur intérimaire à Sarrola Carcopino.

⁂

TOX. — Le conseil municipal de Tox a voté la somme de 145 francs pour acquisition de matériel scolaire, et celle de 50 francs pour indemnité aux maîtres chargés du cours d'adultes.

⁂

VIVARIO. — M. Evangeliste Renard a été nommé aide des postes à Gatti di Vivario.

⁂

PIANA. — M. Raffalli, brigadier des douanes à Calcatoggio, passe à Piana, par permutation avec le brigadier Bautistagi, nommé à Calcatoggio.

Mérite Agricole

Ont été nommés au grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole :

MM.

Acquaviva Quilicus, à Paris, publication de diverses chroniques agricoles, contribution à l'installation d'une fromagerie modèle et à la reconstitution de vignoble en Corse.

Albertini Ange-Mathieu, agent municipal à Aghiazza, reconstitution de vignobles, 20 ans de pratique.

Bartoli Ignace, agriculteur à Calcatoggio, reconstitution de vignobles et vulgarisation de la culture des cédratiers, 20 ans de pratique.

Bianchi Pierre, propriétaire cultivateur à Bastia, 25 ans de pratique.

Casanova Jourdan, agriculteur à Cogocoli-Monticelli, propagation des nouvelles méthodes de culture, 40 ans de pratique.

Casanova Félix, éleveur à Urbinsacone, amélioration de la race bovine, 40 ans de pratique.

Cuisea Jacques, agriculteur à Ile-Rousse, services rendus à l'agriculture, 58 ans de pratique.

Colteloni Ange-Marie, instituteur à Bastia, nombreuses conférences agricoles, fondateur d'une société protectrice des animaux, plus sur récompenses, 25 ans de services.

Corazzi Paul-Félix, capitaine de gendarmerie en retraite à Piedicorte, vulgarisation des nouvelles méthodes de culture, 16 ans de services.

Coti Jean-Baptiste, négociant, adjoint municipal à Zevaco, travaux de défrichement et création de prairies, 12 ans de pratique.

Farrellacci Joseph-Francois-Albert, propriétaire à Calvese, propagation de l'emploi des engrais chimiques, introduction de meilleures méthodes de culture, 25 ans de pratique.

Franchi Joseph Antoine, propriétaire à Moca-Croce, services rendus à la viticulture, 35 ans de pratique.

(A suivre).

Nécrologie

Madame Salvini-Lanata

La semaine dernière ont eu lieu les obsèques de Mme Marie Salvini née Lanata, à Sainte-Reparate-de-Balagne.

M. Jean Salvini, maire de cette commune, entouré de son beau-père, M. Charles Lanata, et de tous ses beaux-frères, conduisait le deuil.

Une foule immense de parents et d'amis malgré les menaces du temps étaient accourus des quatre coins de l'arrondissement de Calvi, désireux de donner aux familles Lanata et Salvini, si avantageusement connues dans toute la Corse, un éclatant et douloureux témoignage de sympathie, et de payer à la mémoire de l'infortunée disparue un tribut mérité de regrets.

C'est que la mort prématurée, si inattendue, de cette jeune femme, avait causé une impression profonde en Balagne.

Et ici nous ne pouvons nous empêcher de faire un reproche mêlé de tristesse à la fois et la mère, en songeant que celle-ci, Mme Rosalie Lanata, était morte elle aussi à trente-quatre ans, confiant aux soins paternels de son époux épleuré et qui a rempli sa mission avec une abnégation et un dévouement sans pareil, ses six enfants, dont l'aîné comptait à peine une quinzaine d'années.

Pourtant à peine âgée de vingt-huit ans, Mme Salvini avait certes le droit d'espérer vivre de longs jours encore. Aussi sa soudaine disparition a-t-elle jeté la consternation dans tous les cœurs et excité toi une douleur universelle, car sa bonté, sa simplicité, l'aménité de ses manières, la douceur de son caractère lui avaient concilié l'affection de tous ceux qui la connaissaient.

La désolation de tous les siens faisait peine à voir. Hélas le désespoir de son mari, qui avait tant de raisons pour être heureux et dont l'existence est désormais empoisonnée par la perte irréparable qu'il vient d'éprouver, offrait un spectacle poignant.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cagnoni, président du tribunal de commerce de l'Ile Rousse, Mattei, juge de paix de Lama, Galeazzi, avocat, Francoschini, maire de Lavatoggio, Orticoni, maire de Montegrollo, et Francoschini maire de Cateri.

La fanfare de l'Ile-Rousse, que M. Charles Lanata avait fondée et qui doit actuellement avec un zèle et un talent au dessus de tout éloge, M. Arnaldi a fait entendre les plus touchants morceaux de son répertoire, entre autres cette marche si émouvante de Chopin qui même aux plus indifférents arrache des larmes.

A l'église, beaucoup trop exigue pour contenir la foule énorme qui formait le cortège funèbre, et où avait été dressé un somptueux catafalque richement brodé et disparaissant littéralement sous les couronnes mortuaires, la cérémonie a été vraiment imposante.

Après l'absoute deux discours ont été prononcés, l'un par Mlle Luiggi, institutrice à Occiglioni, l'autre par M. l'avocat Galeazzi, ami des deux familles affligées. Tous les deux, empreints d'une émotion communicative, ont fait couler d'abondantes larmes de tous les yeux.

Discours
prononcé par Mlle Luiggi

Mesdames, Messieurs,

S'il est vrai que les douleurs muettes sont les plus profondes, il est des circonstances dans la vie où la voix du cœur sent le besoin de se traduire par un geste de l'âme.

L'émotion me gagne, la douleur m'accable et les forces me manquent pour vous retracer ici la vie trop courte hélas ! et pourtant si bien remplie de Mme Salvini.

D'autres voix plus autorisées que la mienne feront l'éloge de la digne personne, de la véritable femme de bien que nous pleurons tous aujourd'hui, mais je ne saurais me séparer à jamais de celle qui fut ma meilleure amie, sans lui dire un dernier adieu.

Personne plus que moi dans ces derniers temps n'a eu l'honneur d'approcher Mme Salvini. L'aménité de son caractère, sa noblesse de ses sentiments, ses vertus privées, tout en elle respirait une atmosphère de bonté sans pareille.

Très sensible aux malheurs du pauvre, d'un dévouement à toute épreuve, elle laisse un vide immense que rien ne saurait combler !

Comment ne serait-on pas navré de douleur à la disparition subite de cette bonne âme !

Et maintenant, chère Madame, plantez dans les sphères éternelles, jetez un baume salutaire sur le cœur saignant de votre époux éploré, sur votre sœur et vos chers enfants inconsolables. Quant à nous qui restons, nous vivrons toujours de notre doux souvenir, et nous reporterons toute notre affection sur vos enfants.

Adieu, ma chère amie, adieu jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de nous réunir dans un monde meilleur !

Discours de M. Galeazzi

Messieurs,

Vingt-huit ans ! Le printemps de la vie ! L'âge d'or des illusions ! Marie Salvini avait vingt-huit ans ! Elle avait le charme qui attire, le sourire qui captive, la grâce qui séduit.

Elle était aimable, et elle était aimée au delà de toute expression.

Oui, vous l'aimiez, vous son père adoré, vous ses frères affectionnés, vous sa sœur chérie, et vous tous ses oncles et ses tantes à qui elle était si profondément dévouée.

Mais vous l'aimiez, surtout vous, malheureux ami, qui l'aviez choisie pour votre compagne et à qui elle avait voué un attachement sans bornes.

Vos deux cœurs battaient à l'unisson ; vos deux natures si douces sympathisaient ; vous étiez nés pour vous unir et vous vous étiez unis franchement, loyalement, spontanément, poussés l'un vers l'autre par un irrésistible et réciproque amour.

Et vous étiez heureux !

Le ciel, jusque là favorable à votre union, vous avait prodigué ses dons et ses faveurs : quatre enfants, gages précieux d'une tendresse partagée, étaient venus successivement égayer votre foyer béni, et, combiant tous vos vœux, il y a quinze jours à peine, un nouveau venu, tout mignon, ouvrait les yeux à la lumière et l'faisait entendre ses premiers vagissements.

Sa mère, toute joyeuse, se proposait, elle était impatiente de se consacrer tout entière au développement de la frêle créature qu'il le venait de mettre au monde...

Vaine projets, hélas ! L'enfant n'a plus sa mère ! La mort est là !...

Ni les efforts éclairés des hommes de l'art ; ni les soins passionnés des siens n'ont pu triompher de la foudroyante attaque du mal inexorable auquel elle a succombé...

Et nous, elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin !

Qu'est-ce donc que la vie, Messieurs. Et pourquoi faut-il que nous y tenions tant ? Fortune, jeunesse, beauté, tout n'est qu'illusion. Et c'est alors que nous nous croyons assurés du lendemain que la Parque brune, l'impitoyable fileuse, tranche sans pitié le fil de notre existence.

Messieurs, l'émotion qui m'oppresse à l'idée que cette jeune femme, hier encore si pleine de vie, si heureuse, si entourée de bonheur et de santé, est étendue, froide et inanimée dans ce cercueil, cette émotion vous la partagez. Vos pleurs l'attestent.

Etouffons nos sanglots cependant, Messieurs, résignons-nous. Donnons à nos infortunés, à ces désespérés que la douleur terrasse, l'exemple de la résignation et du courage.

Certes, celle qui n'est plus était une fille aimante, une sœur affectueuse, une épouse parfaite, une mère incomparable. Modeste autant que bonne, généreuse et compatissante, ses qualités et ses vertus en avaient fait l'idole de ce pays d'adoption.

Aussi, pleurons-la. Mais reposons-nous que ses enfants lui survivent. Ils lui survivent, si vous, ami désolé, à qui ils doivent le jour, vous demeurez désormais leur unique soutien. Soyez donc fort pour eux. Raidissez-vous contre la douleur marâtre. Relevez la tête, car si la perte qui vous est infligée est irréparable, il vous est donné du moins de puiser dans l'expression des regrets qu'elle cause autour de vous un notable allégement à votre immense et légitime affliction.

Et à cette heure pénible souvenez-vous de votre père vénéré qui subit la même terrible épreuve qui vous accable aujourd'hui. Par un effort prodigieux de sa volonté, il sut imposer silence à son chagrin pour n'écouter que les conseils de sa raison. Imitez le.

Conservez toute votre sollicitude sur ces chers orphelins qui eux, grâce à Dieu, ne sont pas encore en état de se rendre compte de l'affreux malheur qui les frappe... Leur mère, en quittant cette triste vallée de larmes où tout n'est que mensonge et vanité, vous les a confiés, et, de là haut, elle veillera sur eux comme sur vous.

Que cette pensée soit votre consolation, ami ; qu'elle ramène dans votre âme l'énergie qui l'abandonne. Et c'est ainsi que le sentiment des grands devoirs qui vous incombent amortira la violence du coup imprévu qui vous atteint si cruellement.

Madame Salvini, reposez en paix !

Pickman et le Docteur Ferroul

On a pu dire de Pickman que ses surprenantes facultés lui créèrent dans le monde une grande renommée à laquelle contribuèrent en même temps que le public, les plus illustres savants, les plus célèbres écrivains, les journalistes les plus notoires qui l'admirèrent et le louèrent.

Parmi ses admirateurs, Pickman compte le docteur Ferroul, maire de Narbonne, qui fit beaucoup parler de lui ces temps derniers. On ne sait pas assez que Ferroul est ainsi qu'un médecin très distingué, un savant modeste et non moins de grande valeur. On a publié de lui des travaux du plus haut intérêt scientifique.

Pickman a beaucoup connu Ferroul, qui l'a étudié et expérimenté avec lui. La relation de ses études a été publiée dans *l'Emancipation Sociale* en une série d'articles remarqués.

Il compare le cerveau hypnotisé de Pickman à une pile éteinte et son *système nerveux aux fils conducteurs* isolés et par conséquent apte à recevoir un courant.

Il conclut ainsi.

« Tout merveilleux, mystérieux surnaturels et incroyables que paraissent aujourd'hui ses actes, (les expériences de Pickman) ils seront connus et admis demain comme ont été connus et admis les phénomènes de la suggestion, lorsque des hommes de science ont bien voulu s'en occuper avec persévérance et impartialité. Une connaissance plus complète du magnétisme animal, de l'électricité humaine, nous donnera un jour la clef de ces problèmes devant lesquels les impatients doivent s'incliner, bien qu'ils ne les comprennent pas, car ils sont justiciables de la science et seront, sans doute, avant peu d'années scientifiquement résolus ».

Pickman qui est le dernier champion de l'hypnotisme moderne, ne reparaîtra plus en province ; il renoncera très prochainement aux séances publiques pour, à son tour consacrer le temps au cabinet de travail. En outre d'études considérables et définitives sur la question, il publiera des mémoires et souvenirs où passeront les plus grands savants, les plus illustres écrivains et penseurs, les artistes les plus distingués, les plus éminents journalistes — les princes et les rois et les foules que le célèbre maître hypnotiseur traverse depuis vingt ans.

Rappelons à cette occasion que la représentation de Pickman aura lieu samedi prochain au Théâtre municipal. La soirée commencera par *Le voyage de M. Perrichon* joué par la troupe de MM. Beaumont-Muffat.

Bulletin Financier

Paris, 8 février 1908.

Marché calme mais lourd dans l'ensemble. On reparle de difficultés américaines, japonaises et d'une nouvelle tension monétaire à Londres. Notre 3 0/0 est sans changement à 96.55. Fonds Etrangers fermes comme l'Extérieure et le Turc ou en légère reprise comme le Portugais et les Russes. Les Etablissements de Crédit restent bien tenus. Une certaine hésitation règne sur les groupes industriels et de transports. Recul des Valeurs russes et du Rio à 1.352. Au comptant l'obligation 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco Argentine s'inscrit à 494, ayant presque regagné son coupon du mois dernier.

En Banque, l'action Ouest Africain Français est en nouveau progrès à 958, et la part à 155. L'obligation 5 0/0 or 1906 de l'Etat de l'Amazone accentue son avance à 309 ; son revenu ressort à 6 42 0/0 et la marge de plus-value est considérable, le pair étant de 500 fcs, prix auxquel on dépasse par les titres similaires de l'Etat de Minas Geraes. Les actions l'Atlantique montent à 122, cette société rendra de grands services à la marine française en même temps qu'elle réalisera des bénéfices importants.

Les obligations Buenos Ayres Marine Midland s'inscrivent à 455 ; leur amortissement à 350 fcs constitue à lui seul, un avantage appréciable et qui complète heureusement un ensemble de qualités substantielles.

Les obligations 5 0/0 des Forces Motrices de la Haute Durance ont des échanges suivis à 497. La fourniture du courant à l'Energie est loin d'absorber la capacité productrice de l'usine génératrice et il n'y a aucun doute que la surplus de la force produite sera utilisé, ce qui serait une garantie nouvelle pour les obligataires.

Les Hauilères de Saint Mirand qui sont maintenant exploitées sont assurées de la vente facile, et à des prix très rémunérateurs, de toute leur production ; n'est ce qui explique que la Banque Deschamps et de Blagioul, rue Laffitte, reçoive chaque jour de nombreuses demandes d'actions de cette société, qui deviendront une valeur de Portefeuille.

Chemins Français calmes et fermes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 fév.

Thermomètre à midi 13°. Maxima 13 6. Minima 7. Baromètre à midi, 779 mm. Vent Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, id. Etat du ciel, le matin, Découvert, l'après-midi, id. Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Nouvelles maritimes

M. Pastorelli Antoine, quartier-maître mécanicien, est nommé commis de 4e classe dans le personnel des comptables des matières, et désigné pour l'établissement de Guérigny, en remplacement de M. Istria, appelé à continuer ses services à Toulon.

⁂

Carnet mondain

Mardi, a eu lieu en l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, le mariage de Mlle Hélène Mattei, la fille M. Mattei, gardien-chef de la Bastie, avec M. Charles Casanova, brigadier au 38e régiment d'artillerie.

La mariée, ravissante de grâce et de beauté, a été conduite à l'autel par son père. Elle était assistée en qualité de témoins par : M. François Luccioni, son oncle et M. Vincensini, négociant. Les témoins du marié étaient : M. Antoine Mattei, coiffeur, et M. Vetter, adjudant au 38e régiment d'artillerie.

Après le mess, a eu lieu à la sacristie, un brillant défilé, où les nouveaux mariés reçurent les félicitations de nombreux parents et amis.

Les invités se rendirent ensuite chez Mme Mattei, où leur a été servi un déjeuner des plus exquis.

Cette fête s'est terminée par une brillante sauterie qui s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nous prions Mme et M. Charles Casanova d'agréer nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

⁂

Football

Les membres du « Football association » sont priés de se réunir aujourd'hui jeudi, à 1 heure 1/4, devant le Lycée.

Prière d'être exact.

Le Secrétaire, C. B.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu le 8 courant, un pardessus.

Prière de le rapporter au bureau du journal.

⁂

Avis

M. Doncarli Mathieu, d'Asco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son épouse, Mme Doncarli Abraham dite Judith.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction Beaumont-Muffat

Ce soir à 8 heures et demie :

A la demande générale

Les Mousquetaires au Couvent

Opéra comique en 3 actes, de Varney

Le ballet est tenu par M. Sonvi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00086

Bourse de Paris

	11 fév.	12 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	96.70	96.60
» de 3 0/0 amortis.	97.45 — 97.50	ex-coupon.

Chemins Français calmes et fermes.

Nouvelles Militaires

Mutations

Artillerie

Paris, 12 février.

M. Bonnet, capitaine au 43e bataillon d'artillerie, est classé au 38e régiment de même arme, est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

M. de Verbigier de Saint-Paul, capitaine au 38e régiment d'artillerie, direction de Bastia, et classé au 19e régiment de même arme (service).

M. Quintenne, sous lieutenant au 10e régiment, est classé au 43e bataillon d'artillerie, à Ajaccio (service).

Service de Santé

M. Giovalucchi, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire de l'Hôtel des Invalides, passe à la direction du service de santé du 15e corps.

LE CRIME de Monte-Carlo

VIOLETTE GOOLD ne sera pas exécutée

Monaco, 12 février.

Le tribunal supérieur de Monaco, présidé par le baron de Rolland, un des jurisconsultes les plus éminents de notre époque, avait condamné le 4 décembre dernier, Violette Girodin, épouse Goold, à la peine de mort, pour avoir assassiné, puis dépecé, avec la complicité de son mari, Vere Goold, la malheureuse femme galante Emma Levin.

Le mobile de cet horrible crime avait été le vol ; Emma Levin possédait un grand nombre de bijoux, quelques-uns d'une réelle valeur.

La peine de mort prononcée contre Violette Goold vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

EN SUISSE

Les Grandes Manœuvres

Berne, 12 février.

Cette année, les grandes manœuvres se feront dans la Suisse centrale, à la frontière autrichienne, pendant les premières semaines de septembre, et elles s'étendront sur le vaste massif montagneux qui se trouve entre le Rhin et la vallée du Toggenbourg ; soit à travers les cantons d'Appenzell et de Saint-Gall.

Une fois le corps d'armée réuni, soit deux divisions, il opérera contre la ville de Zurich, que défendra une troisième division, de sorte qu'il y aura près de 35.000 hommes sur pied, si les effectifs sont complets.

AU PANTHÉON

LA TRANSLATION DES CENDRES d'Emile Zola

Paris, 12 février.

La translation des cendres d'Emile Zola, au Panthéon, auront lieu, en grande pompe, le 2 avril prochain.

Les détails de cette grande cérémonie ne sont pas encore arrêtés définitivement.

Deux discours seront prononcés par les membres du gouvernement.

Le Statut des Fonctionnaires

Paris, 12 février.

La Commission de la Chambre, chargée d'examiner le projet de loi relatif au statut des fonctionnaires, s'est réunie aujourd'hui, au Palais-Bourbon.

Elle a entendu M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, et M. Briand, ministre de la justice.

La discussion a été fort longue.

Ce projet de loi ne tardera pas à venir en discussion devant la Chambre.

TOULON

VOLS A L'ARSENAL

Toulon, 12 février.

L'amiral Marquis, préfet maritime, vient de prescrire une enquête sur la disparition de divers outils de précision, constatée lundi matin à la reprise du travail, à l'atelier de construction des torpilles, dans l'arsenal principal de la marine.

AU VATICAN

Le Nouvel Évêque de Châlons

Rome, 12 février.

Mgr Sevin, que le pape a appelé au siège épiscopal de Châlons, s'est rendu à Rome pour prier le Saint-Père de vouloir bien accorder à un plus méritant l'évêché de Châlons.

Pie X, parfaitement informé des hautes qualités qui distinguent l'éminent prélat, s'y est refusé et Mgr Sevin devra se résigner à porter la mitre.

AU PORTUGAL

La Tragédie DE LISBONNE

L'amnistie des Marins

Lisbonne, 12 février.

Le Conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui pour examiner la question de l'amnistie des marins qui firent acte d'insubordination en 1905.

Les décisions du Conseil seront soumises demain au roi Manuel.

L'amnistie pour les Condamnés politiques

Lisbonne, 12 février.

Quelques journaux, notamment le *Seculo*, organe indépendant, plaident en faveur d'une amnistie pour tous les condamnés politiques. Mesure que le bien public impose d'urgence, car, dit le *Seculo*, les premiers actes du jeune monarque ont calmé la démocratie, mais ne l'ont pas désarmée.

Le roi Manuel a un royaume à conquérir, dit en terminant ce journal, qu'il le conquière par ce seul moyen qui désarme le portugais : le cœur.

EN BULGARIE

Contre les Grecs

Sofia, 12 février.

Un meeting antihellénique a été organisé à Anchialo, ville du littoral, habitée principalement par des Grecs.

Des paysans des localités environnantes y assistaient.

Les Grecs d'Anchialo, qui voulaient empêcher la réunion du meeting, reçurent les manifestants à coups de fusil, et il en résulta un combat de plusieurs heures. Il y eut 7 morts et 23 blessés.

EN RUSSIE

Canonnières incendiées

Saint-Pétersbourg, 12 février.

Un incendie s'est déclaré ce matin aux chantiers de la Baltique, dans une cale où l'on construit actuellement des canonnières.

La plus grande partie de la cale a été détruite par les flammes, ainsi que deux canonnières. Les autres ont pu être sauvées, mais deux d'entre elles sont gravement endommagées.

On ne connaît pas encore la cause de l'incendie.

Les pertes sont évaluées à plus d'un demi-million de roubles.

TIFLIS

Attentat terroriste

Saint-Pétersbourg, 12 février.

Une femme affiliée à l'organisation terroriste a lancé une bombe sur le passage de la voiture du gouverneur général.

Celui-ci est légèrement blessé à la figure, mais son cocher et la criminelle ont reçu de très graves blessures.

La police a aussitôt commencé des perquisitions, pour retrouver les complices présumés de la terroriste arrêtée.

La population est indignée de ce nouvel attentat.

MONTENEGRO

Nouveau Complot contre la famille princière

Paris, 12 février.

Des télégrammes, de source anglaise, annoncent que l'agitation panserbe prend de sérieuses proportions dans le Montenegro.

Ces jours derniers, une centaine de personnes auraient été arrêtées sous l'inculpation de trahison et d'offense envers la famille princière et pour assassinats politiques.

D'après les lettres saisies, beaucoup d'entre eux paraissent impliqués dans le complot, récemment découvert, contre la famille princière.

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

Remerciements et Avis de Messe

M. de Figarelli, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, Mme Alexandre de Figarelli et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont bien voulu leur témoigner à l'occasion du décès de leur fils et frère bien-aimé, dont la messe de sortie de deuil sera célébrée jeudi, 13 du courant, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste.

REVUE-GUIDE
Populaire, pratique
de droit usuel, renseignements utiles, d'autos, défenses et initiative de commerce, etc.
Bulletin mensuel
16 pages et couverture
Trois francs par an
Demander renseignements, spécimen et s'abonner, au bureau de la « Revue-Guide Populaire, » chez M. François MAESTRACCI, agréé, 2 rue Neuve Saint-Roch, Bastia à, *Paris*, 48 *lg* St-Martin ; à *Marseille*, 31, rue de l'Etrier ; à *Nice*, avenue de la Gare, 58.

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi, fabricant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

A VENDRE
Mandarines, Oranges, Citrons de Montesoro
S'adresser au jardin Ajaccio.

Feuilles de Mûrier à vendre
Incomparable domaine de Paduone.
Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Gismarchi Antoine, Vescovato.

A VENDRE
Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, filtre en cuivre. — Alambics de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Jarres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Foudres, futailles neuves et usagées de toutes contenances.
S'adresser à Toga, ancienne Usine.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Sont spécialement pour la Corse.

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f soit 1533 Lots tous payables en or et argent, tout le montant 240.000 francs au Comptoir National d'Escompte.
Tirage 15 Avril 1908
PRIX DU BILLET fr. 0.50 Centimes
Ces Billets sont vendus chez tous par tous les FACTEURS
les Buralistes, papetiers, etc., et

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 50, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Fendatis-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laferge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tics, tremblements d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue, granulations, chute des cils, dartres, yeux tachés, brouillés, glandes, larmoiement, rhume de cerveau, âgées ou malades, ont intérêt à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME
Les personnes atteintes de douleurs, rhumatismes *musculaires* et *articulaires*, goutte, *névralgies*, migraines, grande *lassitude* au froid ou au chaud, *raideurs* le matin, vertiges, ataxie, *dyscolies pénibles*, concordant avec *les variations de la température et de l'humidité*, ont intérêt à s'adresser à *l'Institut antirhumatismal, 11 rue Jacquemont, Paris*, qui enverra *gratis* le moyen de guérir rapidement.

A LOUER
Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de l'ogo.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.



2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUGCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — 45 VENDREDI 14 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

00087

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Blaise, év.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h 34 m. — Coucher, 4 h 59 s.
Premier quart., le 8 Pleine Lune, le 16.
Fête de Demain : Saint Agaton.

13 FEVRIER

La Faillite DE LA FORÊT FRANÇAISE

Dans le texte encore inédit du *Manuel de l'Eau*, que le Touring-Club se propose de donner prochainement en pendant à son *Manuel de l'Arbre*, Onésime Reclus a écrit ces lignes, jetées sur le papier plusieurs mois avant les inondations de cet automne, ce qui leur donne un ton singulier de prophétie :

« Un concert d'imprécations suit chacune de ces grandes divagations des torrents : « Des vies perdues, des ponts emportés, des chaussées détruites, des bourgs saccagés, des millions enfouis ! » Puis, on s'écrie : « A demain le nouveau désastre ! » au lieu de crier : « Assez ! Mettons un terme à l'odieuse rébellion des eaux ! Faites pour créer la vie, ne souffrons pas plus longtemps qu'elles distribuent la mort ! » Si la nature parlait dans une langue humaine, autrement que par des harmonies, des fracas, du silence, elle répondrait : « O Gaulois, Ibères, Ligures insensés, vos yeux sont donc aveugles et vos oreilles sourdes ! Quand les selves ondulaient sur toutes vos Cévennes, vos Alpes, vos Pyrénées, vos torrents avaient bon caractère, leur gaieté n'allait pas jusqu'à la démence. Reforestez vos monts et vous tranquilliserez vos eaux ! »

C'est là le commentaire animé de l'observation déjà faite par Chateaubriand que « partout où les arbres ont disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance. »

Une leçon terrible nous a rappelé, en octobre dernier, que ceux qui détruisent les arbres préparent les catastrophes et qu'ils frappent dans l'avenir, la terre et ses habitants. L'Ardèche, l'Isère, le Rhône, l'Hérault, le Tarn, la Garonne, toutes nos rivières, tous nos fleuves du Midi, puis la Loire, jadis paisible et qui coulait à pleins bords entre d'heureuses vallées, la Loire aujourd'hui ensablée, desséchée et devenue par le déboisement du Plateau Central le plus grand torrent de France, toutes ces rivières, tous ces fleuves, disons-nous, n'auraient point reçu les flots dévastateurs et n'auraient point, eux-mêmes, tout ravagé sur leur passage si les hauteurs proches et lointaines, les montagnes et les massifs d'où descendent les eaux, n'avaient pas perdu l'armure protectrice des arbres.

Sans parler des sacrifices de vies humaines, c'est une perte de 200 millions, au bas mot, que les inondations d'automne ont infligée à notre pays. On a commencé par remédier de façon qu'on a cru généreuse aux misères accumulées ; le Parlement a voté six millions, et, grâce à l'appoint de la belle fête organisée par le Syndicat de la Presse, les sinistrés auront à peu près le sou par franc de leurs pertes.

Panser tant bien que mal les blessures, c'est de bonne solidarité, mais, en même temps, un devoir de solidarité prévoyante s'impose, celui d'en prévenir de nouvelles. Il n'y a qu'un cri là-dessus : reboisons ! Des appels retentissent de toutes parts, un groupe parlementaire de défense forestière et pastorale s'est constitué, des propositions de loi ont été déposées, des commissions se sont réunies, des programmes ont été publiés... et le déboisement continue son œuvre de dévastation !

Les Etats-Unis se sont assuré une réserve forestière de soixante millions d'hectares, le Conseil fédéral a affecté une trentaine de millions à la défense forestière des montagnes de la Suisse, la Belgique consacre chaque année deux millions à l'accroissement de son domaine forestier, et l'Allemagne six ; que fait chez nous l'Etat-Providence ? Il refuse même de relever de 624.000 francs l'allocation budgétaire du reboisement, comme, sous le coup de l'émotion du sinistre d'automne, on le lui avait proposé !

Mais ce n'est pas impunément qu'on perd de vue les questions vitales. Depuis un siècle, malgré l'emploi du fer et de la houille, la consommation du bois s'accroît toujours, sans que nous ayons, à l'exemple de l'Europe Centrale, augmenté nos ressources par le reboisement des terres incultes qui couvrent encore plus de six millions d'hectares du territoire français. Le mouvement intellectuel s'est mis de la partie : le papier dévore dans le monde une forêt par jour et nous sommes en pleine crise du papier. Cette crise est universelle et jette la spéculation allemande sur nos forêts. Ce n'est pas que l'Allemagne manque de bois à mettre en coupe, mais, chez elle, il n'est pas permis de détruire une forêt ; on ne peut couper un arbre sans en replanter un, et naturellement la spéculation préfère s'exercer de ce côté-ci des Vosges où il est permis de tailler, rogner et raser à hache que veux-tu, sans que l'administration ait le droit de faire seulement une observation, dès lors qu'il s'agit de bois qui ne sont pas soumis au régime forestier.

Les spéculateurs allemands essayaient dernièrement d'acheter pour la raser la belle forêt de Marchenoir. Celle d'Amboise, qui s'étend sur le territoire de onze communes et qui appartient aux héritiers de la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg Gotha, fille de Louis-Philippe, est, comme bien d'autres, menacée de disparaître ainsi.

C'est la traite internationale des forêts de France. Aussi, est-ce tout de suite qu'il faut trouver des millions pour lui disputer nos forêts. Les lois proposées pour amener à leur secours les associations, les mutualités, les compagnies d'assurances, ne sont pas votées, et, quand elles le seront, il faudra des mois, des années peut-être pour grouper les capitaux.

« Dans une circonstance aussi critique, dit le *Journal des Débats*, il est indispensable d'appeler immédiatement à la rescousse des organismes en plein fonctionnement et capables de se procurer immédiatement les fonds nécessaires. Une ville ferait, par exemple, en acquérant une forêt, une magnifique opération : l'emprunt au Crédit Foncier de la somme nécessaire à son payement s'amortirait par cinquante annuités de 4 52 0/0 que les produits de la forêt couvriraient largement, et cette ville se trouverait, sans dépense aucune, en possession d'un domaine dont les revenus permettraient d'améliorer ses services ou de dégrever ses contribuables. Pour faire face à tout imprévu, l'Etat qu'intéresse à un haut degré cette œuvre de salut public, pourrait, d'ailleurs, sous bien des formes, donner aux villes une garantie analogue à celle des chemins de fer. La seule difficulté est de triompher des lenteurs administratives, et elle n'est pas insurmontable. »

C'est dans ces conditions que la ville de Tours, si souvent menacée par les inondations, pourrait donner l'exemple d'une œuvre vraiment nationale et ne peut hésiter à se rendre propriétaire de la forêt d'Amboise, ce joyau historique du jardin de la France dont elle contribue si largement à maintenir la douceur et l'égalité du climat.

Sauvons en hâte nos forêts et appliquons-nous ensuite à reconstituer notre domaine forestier qui a diminué de plus de moitié depuis le moyen-Age. Et cependant combien d'espaces incultes — plus de six millions d'hectares ! — qui pourraient être reboisés et mis en valeur, ne trouve-t-on pas en Bretagne, dans le Poitou, en Limousin, en Guyenne, en Auvergne, en Champagne ? C'est ce que constatait déjà le grand naturaliste Buffon, quand il disait à ses contemporains, leur parlant de tant de terrains perdus : « Il ne s'agirait que de les ensemencer ou de les planter en bois. Quel avantage pour l'Etat si l'on voulait les mettre en valeur ! Il faut commencer dès aujourd'hui ! » Hélas ! Cent cinquante ans ont passé et le conseil n'a pas encore été entendu !

MARCEL FRANCE.

RECTIFICATION

M. Louis Matha nous adresse la lettre suivante :

Paris, 7 février 1908.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Un ami me communique le numéro du *Petit Bastiais* du jeudi 23 janvier 1908, dans l'article de tête duquel votre rédacteur, A. Capello, parle de moi en termes au moins singuliers. Je cite la phrase :

« Pourquoi ne citerions-nous pas aussi le faux-monnayeur Matha et l'inimitable Gailey... »

Encore qu'il me soit fort indifférent de passer pour un faux-monnayeur auprès de vos lecteurs, je me surprends que M. Capello paraisse ignorer mon *acquittement* et soit plus affirmatif que le Procureur général en Cour d'assises.

Est ce sciemment que votre collaborateur déforme la vérité, écrit l'histoire à la façon du père Loriquet ?

Dans cette affaire de fausse-monnaie, je fus simplement victime de ma complaisance, de ma bonne foi ; et si le Procureur général ne proclama pas mon innocence *absolue*, alors que cependant il *abandonnait l'accusation* et faisait part de ses *doutes* aux jurés, c'est parce qu'il fallait, après coup, au pied du mur, justifier les six mois de prévention que j'ai gratuitement accomplis.

En vous priant d'insérer cette rectification à sa place, dans le plus prochain numéro du *Petit Bastiais*, veuillez croire, Monsieur, à ma courtoisie.

Louis MATHA.

Conseil Départemental d'Hygiène

Séance du 8 février 1908

La séance est ouverte à 2 heures du soir sous la présidence de M. le Préfet.

Etaient présents :

MM. Chaleil, Préfet de la Corse, Docteur Giustiniani, Renucci, ingénieur en chef ; Le Tèo, vice-recteur ; Docteur Guesnet, Du Bourguet, Médecin Chef de l'Hôpital militaire, Docteur Remaroni, Gaston Fantauzzi, conseiller général, Louis Pietri, conseiller général, Jean Leoni, Président de la Chambre de Commerce, Pugliesi-Conti, Maire d'Ajaccio, Pompeani, pharmacien, Ottavi Françoise, vétérinaire, membres titulaires.

MM. Pitti-Ferrandi, Inspecteur départemental, de Poretti, Chef de Division, Poli, Directeur du Bureau d'Hygiène d'Ajaccio, membres à titre consultatif.

M. le Préfet souhaite la bienvenue à MM. Remaroni, Fantauzzi Louis Pietri, et Ottavi Françoise, nouvellement nommés membres du Conseil départemental.

M. de Poretti donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

On reprend la discussion commencée pendant la dernière séance sur la question des farines dites « de siège, » et sur leur écoulement en Corse, alors qu'elles sont avariées et impropres à la consommation.

Farines de Siège

Un des membres du Conseil expose qu'il existe à Bastia un entrepôt de ces farines qui en contient 2 500 quintaux métriques, en sacs de 120 kilos, que l'on renouvelle avec la plus grande difficulté. Ces farines sont en effet de qualité très inférieure ; elles sont souvent falsifiées et s'altèrent très facilement en raison de leur long séjour dans des locaux très défectueux.

Les boulangers de Bastia refusent de s'en servir et l'entrepositaire en est réduit à les écouler dans l'intérieur de l'île. Mais pour vider l'entrepôt et vendre ainsi 2 500 quintaux, il faut à l'entrepreneur plusieurs mois. Les farines s'altèrent de plus en en plus. Le prix d'une denrée à peu près inutilisable n'arrête tous les jours et sans profit aucun pour l'entrepreneur, le rayon est envahi par des farines nuisibles qui déterminent les plus graves inconvénients au point de vue de la santé publique. Le Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Bastia a été amené à signaler cette situation par un rapport de M. le docteur Remaroni. D'autres protestations se sont élevées de toutes parts dans le département, et M. le Préfet invite le Conseil départemental à examiner avec soin cette affaire qui émeut si légitimement l'opinion publique. Il donne la parole à M. le docteur Remaroni, qui fournit des détails sur la qualité des farines de siège.

« Ces farines, dit-il, sont presque toujours impropres à la consommation ou du moins à la nutrition. Elles sont toujours de mauvaise qualité et souvent falsifiées ; d'autre part, leur long séjour dans des sacs plantés en tas dans des locaux exposés à toutes les intempéries produit une déshydratation rapide et une altération définitive. La farine se prend en mottes, elle devient la proie de vers, et il n'est pas rare en coupant du pain fabriqué avec elle, de trouver, sur la section, des noyaux bleuâtres qui ne sont autre chose que des champignons développés à la panification. »

Après cet exposé, le Conseil départemental déclare d'émettre le vœu :

« 1. que les approvisionnements de farine soient transformés en approvisionnement de graine.

« 2 que du moins l'adjudication du dépôt de farines de siège ne soit plus donnée à un seul entrepreneur :

« 3. que ce dépôt ait au contraire répartit entre plusieurs boulangers ou marchands de farines pour que l'écoulement des farines se fasse avec plus de facilité.

« Enfin que ces farines soient l'objet d'une surveillance constante de la part du service de la répression des fraudes alimentaires. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Préfet fait observer au Conseil départemental que plusieurs dépôts de farines à Bastia ont déjà fait l'objet de prélèvements opérés par les agents départementaux du service des fraudes, aussitôt que ce service a été organisé. Il veillera à ce que de nombreux prélèvements soient également opérés à l'avenir et il donnera pour cela des instructions très rigoureuses à ses agents départementaux.

La Dératisation

M. le Préfet fait donner lecture d'une lettre de M. Leoni, Président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio en réponse à un vœu précédemment émis par le Conseil départemental, tendant à demander aux Chambres de Commerce d'Ajaccio et de Bastia de faire les frais de l'achat d'un appareil Clayton pour la dératisation des navires dans les ports de l'île.

La Chambre de Commerce fait observer que l'Etat perçoit des taxes sanitaires qui ne sont pas employées au véritable objet pour lequel elles sont levées. C'est donc à lui à pourvoir les ports d'appareils de ce genre et dont le prix en surplus est trop élevé pour que la Chambre de Commerce de Corse puisse en faire l'achat.

Règlement de la Vaccination Obligatoire

M. le Préfet donne la parole à M. Pitti-Ferrandi pour donner lecture du projet de règlement de la vaccination obligatoire et de la revaccination. Ce projet de règlement qui doit être soumis à l'agrément de M. le Ministre de l'Intérieur est approuvé par le Conseil.

Règlement de la désinfection

M. Pitti-Ferrandi, inspecteur départemental d'Hygiène à donner lecture d'un projet de règlement pour la désinfection dans le département de la Corse. Ce règlement prévoit la division du département en dix circonscriptions sanitaires : Ajaccio, Vico, Sainte-Marie-Sicché, Corte, Cessichiaula, Ile-Rousse, Bastia, Luri, Sartène, et Porto-vecchio. Ces circonscriptions sont établies de manière à ce que toutes les localités qui y sont comprises soient situées à une distance maximum de 6 heures du Chef-lieu.

Un poste de désinfection serait créé au Chef-lieu de chaque circonscription et placé sous la direction d'un délégué de la

commission sanitaire de l'arrondissement auquel cette circonscription ressortit.

La désinfection serait assurée tant en surface qu'en profondeur par des appareils confiés à des employés subalternes, placés sous le contrôle du délégué de la Commission sanitaire et de l'inspecteur départemental. Les termes de ce projet de règlement sont approuvés unanimement par le Conseil départemental.

Règlement du service municipal de désinfection de la ville d'Ajaccio

M. Poli, directeur du Bureau d'hygiène d'Ajaccio, donne lecture de son rapport sur l'organisation et le fonctionnement du service municipal de désinfection dans cette ville et de la délibération du Conseil Municipal d'Ajaccio organisant ce service.

Adopté.

Assistance médicale gratuite

Un des membres du Conseil départemental d'hygiène ayant fait allusion au fonctionnement de l'Assistance médicale gratuite en Corse, M. le Préfet prend la parole, et dit, que, bien que cette question ne relève pas du Conseil départemental d'hygiène, il suis l'occasion pour exposer ses idées sur un sujet d'un intérêt si considérable pour la Corse et devant un auditoire si éclairé.

« L'Assistance médicale, dit-il, est pratiquée dans le département dans des conditions très défectueuses. Les dépenses nécessitées par l'application de la loi sont très élevées et les populations en profitent peu ou pas du tout. Cette situation est due à différentes causes et surtout au système employé actuellement : les secours médicaux sont attribués en dehors de toute règle à toutes les personnes que les maires désignent verbalement aux praticiens, qui, malgré toute leur bonne volonté, et leur désir de rester dans les prescriptions légales, ne peuvent exercer un contrôle rigoureux.

« Cet état de choses ne peut plus durer ; il est temps d'y mettre fin. Les finances départementales supportent un poids beaucoup trop lourd. J'ai avisé aux mesures à prendre. J'ai fait savoir aux médecins et aux pharmaciens que les mémoires seront considérés par moi, comme inexistants, s'ils sont produits pour des communes où il n'y a pas de liste d'assistés dressée dans des conditions légales. J'ai envoyé aux Maires les instructions les plus précises en ce sens. De plus, je prépare pour le soumettre au Conseil général un projet de règlement départemental au sujet duquel je fais appel à la collaboration, non seulement des membres du Conseil départemental d'hygiène, mais encore de tous les praticiens de la Corse qui, par leur expérience, peuvent me donner d'utiles conseils et qui, je le vois, souffrent aussi de la situation actuelle et ont à cœur d'y porter remède.

» En outre, j'ai nommé une commission de vérification de mémoires pharmaceutiques composée, de personnes compétentes, utiles et dont la parfaite honorabilité sera une garantie pour tous.

» Enfin, je fais appel aux populations pour qu'elles collaborent par l'envoi de renseignements, par une surveillance active des listes d'assistés, à une œuvre de justice et d'humanité. » (Approbations unanimes).

Le Conseil décide d'examiner à nouveau cette question à sa prochaine réunion.

Situation sanitaire de la ville de Sartene

Il est donné lecture au Conseil départemental du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 1907 de la Commission sanitaire de l'arrondissement de Sartene.

Au cours de cette réunion, M. le docteur Colonna-d'Istria a lu un rapport sur les causes de la mortalité élevée constatée à Sartene.

Les termes et les conclusions de ce rapport sont adoptés par le Conseil départemental.

La séance est levée à 7 heures.

Examens d'aptitude aux Bourses
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par arrêté du 31 octobre dernier, M. le Ministre a décidé que les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (garçons et filles) et dans les Cours secondaires de jeunes filles s'ouvriront dans tous les départements :

1. Pour les garçons, le jeudi 2 avril prochain.

2. Pour les jeunes filles, le jeudi 9 avril.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de chaque préfecture du 1er au 25 mars.

On rappelle à ce sujet que les bourses d'essai qui avaient été instituées en vertu de l'article 7 du décret du 6 août 1895 pour les classes du 7e son supprimées (décret du 16 janvier 1904.) et que, par suite, aucun candidat ne saurait être inscrit pour concourir dans la série qui était dite : « série élémentaire. »

On rappelle aussi que l'admission à l'examen d'aptitude n'implique pas de plein droit l'obtention de la bourse.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

1. Une demande d'inscription sur papier timbré à 0 60 (on doit faire connaître très exactement sur cette demande la série pour laquelle le candidat est présenté).

2. L'extrait de l'acte de naissance timbré et légalisé.

Pour être inscrits les candidats doivent avoir avant le 1er janvier de l'année où l'examen est subi :

Dans la 1re série (pour entrer en 6me) moins de 12 ans. Dans la 2e série (pour entrer en 5e) moins de 13 ans. Dans la 3e série (pour entrer en 4me) moins de 14 ans. Dans la 4e série (pour entrer en 3me) moins de 16 ans. Dans la 5e série (pour entrer en 2me) moins de 17 ans. Dans la 6e série (pour entrer en 1re) moins de 18 ans.

Les Agissements
DE LA
COMPAGNIE FRAISSINET

A nos Représentants

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Votre journal a justement protesté, il y a quelques jours, contre la prétention élevée par la Compagnie Fraissinet, d'élire domicile à Lyon, pour la connaissance des litiges résultant de la délivrance de ses billets de passages.

A Lyon, pourquoi pas à Dunkerque ou à Quimper-Corentin ?

Mais là n'est pas la question ; la chinoiserie ne se discute pas.

Il y aurait, à mon sens, un moyen pratique d'empêcher de pareilles excentricités, même de la part de la plus excentrique des compagnies.

La convention va être renouvelée. Un simple article additionnel pourrait mettre un terme à toute discussion,

Il devrait être ainsi conçu :

Il sera fait défense à la Compagnie concessionnaire de faire élection de domicile pour l'exécution de ses contrats dans tout autre lieu que celui où est établi son siège social.

C'est trop simple et trop légal pour que cela soit fait.

Veuillez agréer, etc.

LEX.

Bastia, 12 février.

Justice Militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1909, dans le personnel des établissements pénitentiaires militaires :

pour le grade d'officier d'administration de 3e classe, M. Pasqualini, adjudant agent principal à la prison d'Alger.

pour adjudant agent principal, MM. les adjudants greffiers : Andreani, de la prison d'Amiens ; Pestini, de la prison d'Alger ; Vinciguerra, de la prison d'Orléans ; Manovelli, de la prison de Bastia.

pour adjudant greffier, MM. les sergents-majors comptables : Negroni, du pénitencier de Boresnt ; Dandrel, de la prison de Nantes ; Orviol, de la prison de Marseille ; Chipponi, de l'atelier des travaux publics de Bougie ; Albervoi, de la prison de Tunis.

pour sergent-major comptable, MM. les sergents surveillants : Astolfi, Peraldi, Orsini, de la prison de Montpellier ; Innocenti, Paglanicacci, de l'atelier des travaux publics d'Orléansville ; Cervoni, Castelli, Poli, de la prison de Clairvaux-sur-Marne ; Lorenzi, de la prison de Toulon ; Marsonnole, de pénitencier de Boresnt ; Curdi, du pénitencier du fort Gassion ; Paolini, de la prison d'Oran ; Consoldi, de la prison de Tunis ; Mangini, de l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie.

Bulletin Financier

Paris, 10 février 1908.

Marché inactif et lourd. Les Fonds Etrangers sont bannants, sauf notre Rente qui reste à 94 87 et le Portugais qui s'avance à 62 80. Les Sociétés de Crédit sont calmes. Crédit Lyonnais 1 116. Crédit Foncier 697. Valeurs industrielles et de transition sans grands changements. Suez 4.500. Lourdeur du compartiment russe et des titres supérieurs. Mines d'Or bien tenues. Au comptant officiel, l'obligation 4 1/2 0/0 des chemins de fer dans la Province de Buenos Ayres progresse à 462.

En Banque, bonne tenue à 410 du chemin de fer du Nord du Paraná. Hausse à 121 de l'action Maisons et Pavillons Economiques ; cette Société occupe une place à part et exceptionnellement avantageuse parmi les entreprises de construction à crédit. Saint Raph el Quinquina ferme à 80. Actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française Exploitation Houillères en bonne tendance à 121. L'action Atlast que passe à 124 fcs ; cette Société a une direction technique remarquable et est munie de l'outillage le plus moderne.

Dans le groupe des obligations industrielles, il en est peu qui offrent les avantages matériels et manifestes de l'obligation de 500 frs à 4 1/2 0/0 de la Canadian Metal Cy. Rappelons que ce sont les Banques Unies, pièce de la Bourse, qui doivent en tirer au prix de 475 frs.

Variations insignifiantes en Chemins Français.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Le temps qu'il fait

Baromètre : 775, 0. — Température : Minima, 8, 5 ; Maxima, 14, 0.
Direction du vent : Nord.
Force du vent : Faible.
Etat de la mer : Beau.

Nécrologie

Nous avons appris avec un bien vif regret, la mort de M. Antoine Pagliani-Conti, ancien préfet de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, père de MM. Paul Paglieri-Conti, député de Paris, D. Paglieni Conti, maire d'Ajaccio, et E. Paglieri-Conti, lieutenant de vaisseau.

M. Antoine Paglieri-Conti était entouré de l'estime de tous ; sa mort laissera beaucoup de regrets au milieu de notre population.

En cette douloureuses circonstance, nous présentons à la famille Paglieri-Conti nos condoléances amies.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier, à 8 heures, en séance publique, sous la présidence de M. le commandant Nicoli, 1er adjoint. La séance a été immédiatement levée en signe de deuil, à l'occasion de la mort de M. Paglieri-Conti.

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio :

M. E. Green, Mme H. Phillips, Miss Arning, M. et Mme Gerard Kat.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Coups et blessures

La nommé Vittori Charles, 21 ans, ouvrier boulanger, a, sans motif plausible, porté plusieurs coups de poings et de couteau, à la nommée Rumei Joséphine, âgée de 15 ans, ménagère.

La jeune fille porte une plaie à la partie droite du nez, faite d'un coup de poing et une plaie à la partie gauche du cou, faite avec un couteau.

Une enquête est ouverte.

Contraventions

Contre :

La nommée R. J., domestique, pour jet d'eau sale par la fenêtre du logement.

Le nommé T. A., boulanger, pour embarras de la voie publique avec sa charrette.

Les nommées P. T., B. J., filles soumises pour avoir manqué à la visite sanitaire.

Le nommé M. V., fille soumise, pour racolage de passants.

Le nommé T. D. scober, pour avoir refusé de transporter sur un cacolet, un malade à l'hôpitze.

Au Port

Sortie :

Le « Numidia » capitaine Bellier, parti pour Nice avec passagers et marchandises.

Etat Civil

NAISSANCES.

Mozzicon son Antoinette.

MARIAGES.

Pantalacci Antoine-Toussaint, journalier, et Mozzicon, Angèle-Marie, repasseuse.

DÉCÈS

Paglieni-Conti Antoine, 61 ans, ancien préfet, chevalier de la Légion d'honneur.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES EXPORTATEURS

Les membres du dit Syndicat sont priés de se réunir le dimanche 16 du courant, à 10 heures du matin, chez M. Padovani, 7, route du Cap.

Leur présence est indispensable.

UNE AVENTURE DE PICKMAN
ou
les premiers débuts de Mayol

Sait-on que Pickman, en endormant ses sujets, peut découvrir des « étoiles... » de café-concert ? C'est ce qui lui arriva, il y a une quinzaine d'années, à Toulon. Ayant hypnotisé quelques spectateurs, il leur ordonna de chanter. Cofut hilarant. Cependant, l'un des sujets, le « petit Ludovic », vengea l'harmonie offensée, en interprétant avec brio et d'une voix agréable, des chansons de Paulus. On en réclama une autre, on en réclama onze ! Le succès fut immense.

Pickman, à titre d'expérience de post-suggestion, ordonna au « sujet » de se rendre le lendemain au Casino à cheval sur un manche à balai, et d'y chanter encore.

Il fut obéi ponctuellement, et devant une véritable foule le « petit Ludovic » retrouva son succès de la veille.

Pickman partit, poursuivant ses tournées à travers lemonde, une suite ininterrompue de succès et de triomphes. Le petit chanteur demeura et chercha fortune sur les planches. Après le beau début qu'il fit hypnotisé, les suivants furent plutôt difficiles, et il courut longtemps le cachet sans autrement forcer la vedette. Lancé par Pickman il persista cependant, et il eut raison, car le « petit Ludovic, » raconte *l'Intransigeant*, n'est autre que Mayol, le chanteur populaire, le lanceur de « Viens Poupoule ! » de « la Matchiche », et de la petite Tonkinoise. »

Pickman donnera samedi soir son unique séance à Bastia. La troupe du théâtre municipal donnera *Le Voyage de M. Perrichon.*

Ile-Rousse
CONCERT
ORGANISÉ
Par le Syndicat Agricole

et donné le samedi 15 février 1908, à 8 heures du soir.

au Profit

du Concours Agricole de Septembre 1908

PROLOGUE

André Theuriet. — *Les Paysans*, par M. M.

PREMIÈRE PARTIE

Donizetti. — *La Fille du Régiment*, duo et scène, par Mlle M. L. et M. Ch. A.

G. Braga. — *La Serenata*, mandoline, violon, piano, par M le C. D., MM. P. et A. O.

R. Wagner. — *O Douce Etoile*, romance du *Tannhäuser*, chantée par Mlle J. M.

Mendelssohn. — *Romance sans Paroles N° 19*, en la b majeur, par Mlle P. B.

Balfe-Bazin. — *A quoi bon entendre les Oiseaux des Bois ?* poésie de V. Hugo par Mlle J. C.

P. Dercuse. — *Le Serpent*, déclamé par M. P.

Ambroise Thomas. — *Mignon*, (opéra), romance, chantée par Mlle J. C.

J. Offenbach. — *Barcarolle*, à 2 voix, des Contes d'Hoffmann, opéra fantastique, par Mlles A. et J. M.

Léon Rosil. — *Alfred de Musset*, (poésie), déclamés par M. G. D.

Meyerbeer. — *Robert le Diable*, grand-air, chanté par Mlle F. L.

Ch. Lecoco. — *Le Cœur et la Main*, boléro, chanté par Mlle C. D.

T. Thurner. — *Souvenir des Agyulades*, par Mlle L. O.

Dall'Aqua. — *La Villanelle*, chanté par Mme la Comtesse V.

DEUXIÈME PARTIE

Tagliafico. — *Je n'aime pas les Sirènades*, valse, chantée par Mlle G. D.

P. Yzanbart. — *Les Enthousiastes*, déclamé par M. G. D.

Donizetti. — *La Favorite*, opéra, duo, par MM. L. R. et Ch. A.

François Coppée. — *La Veillée*, dite par M. P.

C. Saint-Saens. — *Samson et Dalila*, fantaisie brillante, par Mlle L. O.

A. Arnaud. — *L'Automne*, poésie de Lamartine, par Mlle J. C.

Alfred de Musset. — *La Sonle*, par M. A. S.

Victor Massé. — *Galathée*, opéra, duo, par Mlle A. M. et M. Ch. A.

G. Micheux. — *Suisses d'Oisons*, caprice sonterne, par Mlle P. R.

Bizet. — *Les Pêcheurs de Perles*, cavatine, opéra, par Mme la Comtesse V.

Le Concert aura lieu à la Mairie, dans la salle des fêtes.

Prix d'entrée : 2 francs.

Les places devront être retirées dans la journée, avant 7 heures du soir chez M. Saveili, Pharmacien, Trésorier du Syndicat Agricole.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 fév.

Thermomètre — 7 heures du matin : 8°. à midi 13°. à 3 heures du soir 10°
Maxima 13 7. Minima + 6 5.

Baromètre 7 heures du matin, 767 mm ; à midi, 765 m m ; à heures du soir, 765 mm.

Vent Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel le matin, Découvert.
l'après-midi, Id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Mérite agricole

Parmi les nouveaux promus au grade d'officier du Mérite agricole se trouve notre excellent compatriote M. François Reuncoll, agriculteur, et directeur-propriétaire des grands magasins « Aux Fabriques réunies » à Nice. Dans ce vaste établissement qui fait l'admiration des étrangers, il y a un nombreux personnel dont la majeure partie se compose de Corses.

M. Reuncoli ne se contente pas de professer des opinions philanthropiques ; il les applique à son personnel agricole et industriel dont le dévouement le plus éprouvé lui est acquis, en raison de sa sollicitude et de sa générosité.

Nous nous joignons à son personnel et à ses amis pour adresser à M. François Reuncoli nos meilleures félicitations.

***

Récompenses honorifiques

Une médaille d'honneur en or a été décernée à M. Grisoni Pierre, commis principal de 1re classe au magasin de réserve du matériel du service de santé, à Marseille, 30 ans de services ; et une médaille de bronze à M. Starcelli Hyacinthe-Vincent, tourneur de précision à l'atelier de construction de Lyon, 30 ans de services.

***

Apéritif d'honneur

On lit dans le *Petit Var* :

Pour fêter sa nomination au grade d'officier de l'instruction publique, notre concitoyen et ami Angeli offrait hier soir « 5 heures, dans la salle de l'*Union Catalane et Méridionale*, dont il est membre, un apéritif à ses camarades et amis.

Nombreuse était l'assistance venue pour fêter M. Angeli et lui apporter ses meilleurs témoignages de sympathie. La plupart de nos sociétés locales de gymnastique, de mutualité, etc., ainsi que l'*Avant Garde*, de La Seyne, étaient également représentées.

L nouvel officier de l'instruction publique prenant la parole a adressé des remerciements à tous et a dit combien il était touché des marques affectueuses d'amitié qu'il recevait.

Plusieurs allocutions ont été ensuite prononcées, félicitant M. Angeli et lui adressant les plus sincères vœux pour lui et les membres de sa famille.

Cette charmante et cordiale réunion n'a pris fin que vers sept heures.

***

Ministère des Colonies.

M. Sanini Raphaël, caporal au 5e colonial, est nommé gardien de bureau de 10e classe à l'administration centrale du ministère des colonies, au traitement de 1.300 francs.

***

Casernier

Est nommé casernier de 2e classe, à la direction du génie de Reims, le sergent-major surveillant Automarchi, de la prison d'Alger.

Le casernier de 2e classe Orsoni, de Stenay, est désigné pour être employé dans la direction du génie de Nice.

Cirnea

Dom-nica, 16 faraglia, soirée réunions à Cirnea, a cinqu ore.

***

A l'arrivée

Mme et M. Pugliesi-Conti, député du 17e arrondissement de Paris, sont arrivés par la paquebot de Nice, et ont pris le premier train du matin pour se rendre à Ajaccio.

***

Avis

M. Doncarli Mathieu, d'Asco, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son épouse, Mme Doncarli Abraham dite Judith.

République Française

PRÉFECTURE DE LA CORSE

PORT DE BASTIA

I. — Etablissement de hangars publics sur les quais et taxes d'usage. — II. — Extension de l'affectation des plages existants au service de l'emprunt projeté.

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Arrêté ordonnant le dépôt des pièces du dossier, prescrivant l'ouverture de l'enquête et nommant la commission appelée à donner son avis.

CONCESSION D'OUTILLAGE ET PÉAGES

Nous, Préfet du département de la Corse ;

Vu la délibération de la Chambre de Commerce de Bastia en date du 3 février 1908 par laquelle cette Chambre sollicite pour une durée de cinquante ans la concession d'outillage au port de Bastia comprenant la construction et l'exploitation de hangars trois sur plein du nouveau quai de rive et en vue de « terre l'extension de l'affectation des plages existants au service de l'emprunt projeté de 600.000 francs.

Art. 1. — A cet effet, les pièces du dossier resteront déposées au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Bastia pendant un mois, à partir du 6 février 1908 jusqu'au 8 mars 1908, pour être communiquées, sans déplacement, pendant ces intervalle, de 9 heures à 15 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Art. 2. — Un registre sera ouvert à la Sous-Préfecture de Bastia pour recevoir, tous les jours non fériés, aux heures ci-dessus indiquées, les observations auxquelles pourra donner lieu la demande dont il s'agit.

Art. 3. — A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une Commission, constituée comme il est dit à l'article 5 ci-après, se réunira à la Sous-Préfecture le 18 mars 1908 à 2 heures, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête, elle entendra l'ingénieur d'arrondissement et toutes autres personnes qu'elle aura à devoir consulter. Après avoir recueilli tous les renseignements dont elle aura besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité des hangars projetés et sur les taxes d'usage à mettre pour l'exploitation des dits hangars ainsi que sur l'extension de l'affectation des taxes de péage existantes au service de l'emprunt de 600.000 francs projeté pour l'installation des hangars.

Le procès-verbal de la Commission sera dressé dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et nous sera remis par le Président, sans aucun délai, avec toutes les pièces de l'enquête.

Art. 4. — Cette Commission sera composée de : MM. Orsanga Joseph, président du Tribunal de Commerce ; Ramelli Louis, banquier ; Fantauzzi Gaston, banquier ; Gaudin, Maire de Bastia ; Parangelli Antoine, représentant de la Cie Fraissinet.

Art. 5. — M. Ramelli est nommé président de la dite Commission.

Fait à Ajaccio, le 10 janvier 1908.

Le Préfet de la Corse,
J. CHALEIL.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	12 fév.	13 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96 90	96.90
» de 3 0/0 amortis.	97.50	97.60

ex-coupon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 13 février.

Le *Journal Officiel* publiera demain un important mouvement judiciaire.

Ce mouvement ne comprendra aucune nomination intéressant notre département.

Nouvelles Militaires

Ecole Supérieure de Guerre

Paris, 13 février.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui la liste des officiers de toutes armes, admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole supérieure de guerre, en 1908.

Parmi les admissibles figurent les noms de trois compatriotes :

M. le capitaine Angeli, du 23e régiment colonial, M. Poli-Marchetti, lieutenant au 58e d'infanterie, et M. Sammarcelli, lieutenant au 112e d'infanterie.

L'ALSACE-LORRAINE
et le discours
DE M. CLEMENCEAU

Paris, 13 février.

Les journaux *Alsace-Lorraine* et *Messin-Lorrain* manifestent une grande joie au sujet du discours que M. Clemenceau a prononcé à l'occasion de l'érection du monument de Scheurer-Kestner.

« Tous les Alsaciens-Lorrains, disent-ils, liront avec une grande émotion et un légitime orgueil, ce discours plein d'éloquence et de patriotisme qui fait vibrer d'espoir le cœur de tous les Français. »

Conseil des Ministres

Paris, 13 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

Le général Picquart a communiqué à ses collègues les télégrammes qu'il a reçus de Casablanca et de Tanger.

La situation de nos troupes est excellente et rien à signaler de la part des rebelles.

M. Pichon a fait un exposé de notre situation extérieure.

Les Retraites ouvrières

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'interpellation de M. Charpentier sur les retraites ouvrières qui doit venir demain en discussion devant la Chambre.

Mouvement judiciaire

M. Briand, ministre de la Justice, a soumis à la signature du Président de la République, un mouvement judiciaire.

Le Statut des Fonctionnaires

M. Clemenceau a rendu compte de la déclaration qu'il a faite hier devant la commission de la Chambre saisie du projet de loi sur le statut des fonctionnaires.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE
LE TRAITRE BERTHON

Paris, 13 février.

L'espion Berthon, accusé du crime de haute trahison, a été renvoyé devant la Cour d'assises qui se réunira au mois de mars à Besançon.

UNE INTERVIEW DE M. PICHON

La Politique extérieure de la France

Paris, 13 février.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, ayant été interviewé au sujet de la politique extérieure de la France, a déclaré qu'elle était en tous points excellente.

« Nos relations avec la Russie, a-t-il dit, n'ont jamais été aussi bonnes, de même qu'il y a communauté de vues et entente cordiale entre la France et l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

» La France, poursuivant au Maroc la politique définie par l'acte d'Algésiras, n'a pas à craindre les susceptibilités de l'Allemagne qui, d'ailleurs, n'a présenté aucune observation à ce sujet. »

Pichon termine en disant qu'aucun nuage noir ne menaçant notre horizon politique, la France peut suivre sa destinée de nation civilisatrice et humanitaire, marchant toujours le front haut et les yeux fixés vers le progrès.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Une nouvelle de « l'Humanité »

Paris, 13 février.

L'Humanité, journal de M. Jaurès, annonce aujourd'hui que le capitaine Jaillais, du 1er zouaves, est prisonnier des Marocains.

Au ministère de la Guerre, on ignore une pareille nouvelle.

Télégramme
DU GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 13 février.

Le général d'Amade télégraphie au ministre de la Guerre qu'aucune attaque ne s'est produite contre les colonnes de tirs et du littoral.

Des tribus peu importantes ont fait leur soumission, mais les Médrakas s'agitent toujours en face de nos postes de Ber-Rechid et de Médiouna.

ORAN
Les renforts

Oran, 13 février.

Le vapeur *Neustria*, affrété par l'Etat, appareillera demain pour Casablanca.

Ce navire a embarqué à Bizerte 190 chevaux ou mulets, 100 hommes environ du train, de l'artillerie et des chasseurs d'Afrique.

A Philippeville, le *Neustria* a embarqué des animaux avec des convoyeurs.

Enfin à Oran, ce navire a complété son chargement par 400 tonnes environ de matériel et d'animaux.

Le chef d'escadron du train Fulchio, qui est chargé d'organiser un service des étapes à Casablanca, a pris passage à bord de ce paquebot.

AU PORTUGAL
La Tragédie DE LISBONNE
L'amnistie des Marins

L'abonne, 12 février.

Le roi Dom Manuel vient d'inaugurer son règne par une nouvelle mesure de clémence, qui a été accueillie avec la plus grande joie dans tout le royaume.

A la suite du rapport qui lui a été présenté par le Conseil d'Etat, réuni hier en séance extraordinaire, le roi a amnistié tous les marins qui firent acte d'insubordination, en 1905.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Ribot

ancien président du Conseil, a la parole.

L'éminent orateur, dans un langage élevé mais châtié, fait une sévère critique du projet de l'impôt sur le revenu de M. Caillaux.

Il le trouve insuffisamment élaboré et ne répondant en rien à aucun des besoins du pays.

« Ce projet ne soulage aucune classe, dit-il, ni la classe ouvrière, à qui l'on avait promis l'exemption complète de l'impôt, ni la classe moyenne qui verra de plus lourdes charges peser sur elle, ni la classe aisée qui ne sait pas encore ce qu'on pourra lui demander.

Un pareil projet, s'il était adopté, mettrait l'incohérence partout et ferait faire à notre budget un saut dans l'inconnu.

Le long discours de l'ancien président du Conseil occupe toute la séance, et l'orateur se sentant fatigué, demande le renvoi de la suite de son discours à demain.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Retraites ouvrières

A l'ouverture de la séance, M. Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône, et vice-président du Sénat, demande des explications à M. Cuvinot sur la lenteur des travaux de la commission des retraites ouvrières.

M. Cuvinot dit que son rapport est terminé ; mais la commission a décidé d'entendre de nouveau le gouvernement avant la remise du rapport sur le bureau du Sénat.

La Crise des Transports

Interpellation Duval

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. César Duval sur la crise des transports, et les mesures qu'il convient de prendre pour mettre l'industrie et le commerce extérieur et intérieur en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

M. César Duval

sénateur républicain de la Haute-Savoie, développe son interpellation.

L'orateur dit que la crise des transports s'accentue de plus en plus tous les jours, et qu'il est du devoir du gouvernement de se préoccuper vivement de cette intéressante question.

La crise est générale en France, par suite de la concurrence étrangère. Il faut donc enrayer ce mouvement.

L'orateur fait connaître ensuite les mesures qu'il convient de prendre pour lutter contre la concurrence étrangère.

Le Ministre du Commerce répond à l'orateur.

M. Doumergue déclare qu'il ne se désintéressera pas de cette question, qui a une importance capitale.

Il étudiera les mesures proposées par le sénateur de la Haute-Savoie, mais pour arriver à un excellent résultat, il faut absolument que les compagnies et sociétés intéressées s'unissent et étudient, d'un commun accord, les dispositions à prendre pour triompher de la concurrence étrangère.

Après le discours du ministre du Commerce, M. César Duval se déclare satisfait.

La discussion est close.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Etat-Civil

NAISSANCES

Bigoni Dominique. — Mariotti Paul. — Mattei François-Louis-Napoléon. — Orsatelli Joseph-François.

AVIS DE DÉCÈS

(CORTE)

M. Paul-Antoine Castelli-Pochon ; M. Dominique Castelli-Pochon, Mme Dominique Castelli-Pochon et leurs enfants ; Mlles Marie-Appolonie et Anna Castelli-Pochon ; M. François Orsini, Mme François Orsini, née Castelli-Pochon et leurs enfants ;

Ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Hélène Castelli-Pochon

leur sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Corte, le 12 février, dans sa 37e année, munie des Sacrements de l'église.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — 46 — SAMEDI 15 FÉV...

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE DE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd hui [illegible]

14 FEVRIER

LE FOYER DU PAYSAN

Au cours de la précédente législature, la Chambre avait été saisie d'une proposition de loi tendant à favoriser la constitution et la conservation obligatoire dans chaque famille, d'un petit bien insaisissable.

Ce projet est de la plus haute importance pour la démocratie des campagnes ; il tend à la création d'un foyer inviolable, qui se transmettra de père, en fils, et dans lequel le cultivateur sera chez lui, même dans la mauvaise fortune, et d'où il ne pourra être chassé.

Le gouvernement a eu l'heureuse pensée de reprendre le projet pour son propre compte, et le texte de la proposition nouvelle a été distribué ces jours derniers.

Venant après l'organisation des warrants et du crédit agricole, cette loi complète l'œuvre commencée en faveur des travailleurs de la terre. Longtemps oubliés, ceux-ci ont droit, eux aussi, à leur part de sollicitude. Les campagnes se dépeuplent, dit-on, de toutes parts, la terre manque de bras ! — Il est temps de réagir, de venir en aide au cultivateur, de l'attacher, en quelque sorte, à sa terre natale qu'il aime, en l'y établissant plus solidement avec sa famille.

En France, la fortune mobilière, si importante soit-elle, est protégée : les rentes sur l'Etat, les traitements des fonctionnaires, les pensions de retraite sont insaisissables. Une insaisissabilité bien plus large encore est établie, en faveur des fortunés, par le régime dotal...

Au contraire, celui qui ne possède que l'humble toit où il abrite sa misère, une petite chaumière, un champ modeste, verra, en cas de malheur, ses pénates vendus sans réserve. Et alors, qu'arrive-t-il ? La famille se disperse, quitte le village et va cacher sa détresse dans les villes, augmenter le flot des déclassés qui, après avoir aimé la vie libre et saine des champs, dépérissent dans l'atmosphère déprimante des usines.

Qui n'a pas été frappé, en traversant nos campagnes de France, du nombre considérable d'habitations en ruines, de maisons abandonnées, qui attriste la physionomie riante et prospère des villages. C'est là une déchéance que la terre de France ne mérite pas et qu'il faut enrayer à tout prix.

Il ne s'agit plus, du reste, d'une expérience à tenter. Le « bien de famille » est une institution déjà ancienne en d'autres pays, aux Etats Unis, par exemple, où il s'appelle le *homestead* et où il fonctionne à merveille. Là, il se compose d'une maison et d'un champ y attenant ; le propriétaire doit l'exploiter lui-même, mais nul ne peut le contraindre à l'abandonner.

Le malheur vient-il à s'abattre sur la famille, le mauvais temps dévaste-t-il les récoltes, ou bien le chef de famille vient-il à succomber, il est sûr que sa femme et ses enfants ne courront pas les hasards de l'exil, qu'ils conserveront un toit où s'abriter et un champ pour subvenir aux premiers besoins. En créant au profit du cultivateur un privilège d'insaisissabilité, on lui permet de se constituer une retraite pour ses vieux jours, dont bénéficieront les siens. Celui-ci pourra hypothéquer ses autres biens, emprunter, s'endetter, mais il ne connaîtra jamais le fond de l'adversité, jamais il ne pourra dire : « Je suis si misérable que je ne possède rien au monde ! »

Du reste, le projet, pour ne gêner aucune liberté ni aucune initiative privée, n'oblige point le cultivateur à se créer un bien de famille. Lorsqu'il le possède, il est **encore libre de le vendre à son gré**, avec toutefois le consentement de sa femme, ou, s'il a des enfants mineurs, l'autorisation de justice. En outre, pour qu'aucun abus ne puisse en être fait, il est stipulé qu'un même individu ne peut en posséder plus d'un, dont la valeur n'excède pas 10.000 frs.

De cette façon, toute une catégorie de travailleurs pauvres, mais animés de bonne volonté, est à l'abri des surprises du sort et peut espérer en l'avenir.

Cette réforme aura certainement à lutter contre l'hostilité de certains usuriers intéressés à la déconfiture ou à la ruine de ceux qui tombent dans leurs griffes. Mais n'est-ce pas là une raison de plus pour la faire aboutir au plus vite ?

C. DES CORDELIERS.

Propos d'un Bastiais

Pour le coup, j'ai fait une trouvaille. Mes chers lecteurs inutile, désormais, de parcourir les annonces et les réclames des journaux pour s'assurer un magot de dix ou six francs.

Voici un remède efficace contre les maladies du tube digestif et si cet enfant plus sérieux qu'on ne le croyait qu'à Bastia. Quand vous vous serez de cette remède, vous ne serez plus tenté de consulter de médecin, ni de pharmacien, ni de guérisseur, pour vous guérir ou vous soigner ; vous économiserez ainsi beaucoup d'argent et vous vous porterez à merveille.

Voici votre ordonnance. Je la publie sans aucune difficulté, je vous le dis, car, pour moi, elle ne coûte pas d'une centime et ne me rapporte absolument rien. Je n'en escompte donc aucun profit, mais je veux vous faire des heureux, vous rendre service, vous sauver des souffrances, vous sauver de la mort peut-être, bref, vous éviter plus que les tourments du cancer et des cloquements du foie, et dans une contrée terriblement nous avons de la peine à nous rendre compte des pénibles occupations d'équilibre, pour lesquelles il faut compter.

Je prédirais pas. Le cancer n'entend plus ni ne voit rien. Il entend seulement encore les cris de son corps ne qui s'éteint de la vie joindre. Il voit déjà les chemins obscurs devant lui s'ouvrir et redoublent d'ardeur, il se charge de pratiquer encore son office.

Je crois que personne ne saurait contester l'efficacité du système ; d'ailleurs, les deux heures que vous consacrerez aux côtes mentionnés suffiront ont que j'ai raison.

Il existe un inconvénient : c'est qu'il y a un arrêté municipal qui interdit l'emploi de ce remède. Mais ne craignez rien, la police est si tolérante chez nous !

A'STEOT.

Ce que disent les Journaux

L'Echo de Paris

A propos du discours de M. Clémenceau sur Scheurer-Kestner :

« Au fond, il est aisé de voir que M. Clémenceau lui aussi, se rend parfaitement compte de l'absurdité de cette loi du nombre qui prétend tout subordonner à des « majorités d'un jour ; » il s'élève contre cette tyrannie « qui fait celle des anciens rois » et réclame en faveur d'une minorité, d'une élite intelligente l'exercice d'un gouvernement qui doit « être d'abord le gouvernement de la raison. » Tout cela, M. Clémenceau — Parlementaire de tendance de M. Clémenceau — le congrès fera bien ; pourra-t-on donc alors ne l'encore-t-il pas de façon plus claire ? C'est que M. Clémenceau se trouve ici singulièrement embarrassé : il vient d'établir que « le progrès ne se fonde que par le geste de quelque « un, » or, de s'appuie-t il pas d'autre part sur le « Bloc » aveugle et sourd, brutal et dominateur, dont il fut précisément l'inventeur et le théoricien ? Et la mission caramélistique du bloc ne fut-elle pas toujours d'écraser ces « quelques-uns » dont M. Clémenceau voulait proclamer le génie nécessaire ! »

L'Autorité

« En jouant du patriotisme à propos de l'Alsace-Lorraine, Clémenceau a essayé impudemment d'opérer une diversion qui ne trompera personne, qui ne prévaudra pas surtout contre les prédications de Zola, ses livres et ses anathèmes. Les idées dont il reste le scandaleux antithèse, le gouvernement actuel ne les restreindra pas après les avoir détruites ; Clémenceau ne l'en voudra pas le froid et la chaud, mais on en se moque pas impunément des gens ; qu'il soit d'un côté ou de l'autre de la barricade, peu importe pour nous : c'est son affaire ; mais qu'il n'ait pas l'aplomb d'être des deux côtés à la fois. Il a choisi sa route ou elle ou en recommence, il n'a plus le droit de miser sur les deux tableaux. »

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

Propos d'un Bastiais

Pour le coup, j'ai fait une trouvaille. Mes chers lecteurs inutile, désormais, de parcourir les annonces et les réclames des journaux pour s'assurer un magot de dix ou six francs.

Voici un remède efficace contre les maladies du tube digestif et si cet enfant plus sérieux qu'on ne le croyait qu'à Bastia. Quand vous vous serez de cette remède, vous ne serez plus tenté de consulter de médecin, ni de pharmacien, ni de guérisseur, pour vous guérir ou vous soigner ; vous économiserez ainsi beaucoup d'argent et vous vous porterez à merveille.

Voici votre ordonnance. Je la publie sans aucune difficulté, je vous le dis, car, pour moi, elle ne coûte pas d'une centime et ne me rapporte absolument rien. Je n'en escompte donc aucun profit, mais je veux vous faire des heureux, vous rendre service, vous sauver des souffrances, vous sauver de la mort peut-être, bref, vous éviter plus que les tourments du cancer et des cloquements du foie, et dans une contrée terriblement nous avons de la peine à nous rendre compte des pénibles occupations d'équilibre, pour lesquelles il faut compter.

Je prédirais pas. Le cancer n'entend plus ni ne voit rien. Il entend seulement encore les cris de son corps ne qui s'éteint de la vie joindre. Il voit déjà les chemins obscurs devant lui s'ouvrir et redoublent d'ardeur, il se charge de pratiquer encore son office.

Je crois que personne ne saurait contester l'efficacité du système ; d'ailleurs, les deux heures que vous consacrerez aux côtes mentionnés suffiront ont que j'ai raison.

Il existe un inconvénient : c'est qu'il y a un arrêté municipal qui interdit l'emploi de ce remède. Mais ne craignez rien, la police est si tolérante chez nous !

A'STEOT.

Les Travaux de Février

Agriculture

En février on doit continuer les labours que la saison rend praticables. L'époque des ensemencements approche, et il faut toujours pouvoir laisser un intervalle de quelques jours entre les derniers labours et le hersage qui accompagne l'ensemencement.

C'est le moment de fumer en couverture les céréales d'automne : la fumure phospho-potassique provoque le tallage, prévient la verse et augmente le rendement en graine ; on doit employer par hectare 100 à 150 k. los de nitrate de so..d, 200 à 300 de superphosphate et 100 à 150 de chlorure de potassium.

Quand le temps est sec on doit ameublir le sol par des hersages, pour détruire les mauvaises herbes et favoriser le tallage ; on complète ensuite par un roulage pour éviter que les jeunes plantes soient arrachées par les gelées.

On roule les blés quand ils ont de huit à dix centimètres de hauteur. Le passage du Crosskill fait office de hersage et de roulage quand il n'y a pas de mauvaises herbes. Dans les blés semés en lignes on passe la houe à cheval.

Du 15 février à fin mars on sème le seigle de printemps ou de mars et le seigle d'été ou de Saxe ; la quantité de graines à mettre par hectare est de 100 à 225 litres.

Pour avoir du métail de printemps, on associe au seigle le blé de mars rouge sans barbe ou le blé de mars barbu ordinaire.

A partir de la fin de février, et même plus tôt dans les régions méridionales, on sème les avoines de printemps. On met, par hectare, 200 à 250 litres si l'on sème à la volée, et seulement 125 à 150 si le semis fait en lignes.

Dans les terres argileuses peu calcaires on sème les avoines noires de Brie et de Colommiers. Pour les terres calcaires on emploie de préférence les avoines blanches et jaunes.

Février est l'époque des semailles des féveroles qu'on sème à raison de 150 à 200 kil. par hectare en terres fraîches, ou du pois gris de printemps ou bisaille qu'on répand à la dose de 2-3 litres à l'hectare dans les sols argileux et dans les argilo-siliceux.

Dans le Midi, on plante la topinambour et le solanum commersoni, à raison de 20 hectolitres de tubercules à l'hectare, ainsi que les pommes de terre : géante bleue et Richter Imperator pour l'industrie, magnum bonum pour la consommation l'industrie du Beurrais et le chardon pour le bétail, la Hollande, l'Early rose et la Saxonne pour la table.

C'est le moment de détruire la mousse

---

110 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'OR

Rose, craintive, non pour elle, mais pour son père, se mit debout auprès du fauteuil, et son regard, de fierté et de dégoût, et de douleur aussi, ne se baissa point devant les hommes et les femmes qui la considéraient avec insolence. A tour de rôle, les deux frères faisaient les présentations...

— Monsieur le marquis de Reverdy...

— Madame de Saint-Yrieix...

— Monsieur le duc d'Algisonda, grand d'Espagne...

— Madame d'Eon...

Soudain, ils se turent... comme frappés par la foudre... Le vieillard avait, dans ses yeux de flammes, une telle expression de colère et de mépris que les paroles leur restèrent dans la gorge. Troublés, ils se regardaient. Plusieurs des convives essayèrent de plaisanter. Mais alors ils assistèrent à un spectacle qui les terrifia. Sous le coup de sa colère terrible, et comme s'il eût été galvanisé, Croix-Vitré, s'appuyant des deux mains sur les bras du fauteuil, se dressait lentement... et chaque effort qu'il faisait, qu'il gagnait ainsi en hauteur, semblait développer sa taille à l'égal de quelque chose de surnaturel.

Une seconde, peut-être, il se tint debout, redoutable. Et ils devinèrent un mot qui passa, inarticulé, sur ses lèvres :

— Misérables !..

Puis il retomba lourdement, et tout d'une pièce, dans son fauteuil. Déconcertés, ils disparurent avec des demi-sourires d'arrogance timide, pendant que les frères murmuraient, la voix pâteuse :

— Rentrez donc... Mon oncle adore la société... Et nous sommes les maîtres, ici...

Menacés d'être seuls devant le paralytique, ils sortirent à leur tour.

— Moi, j'ai trop peur, fit la chevalière d'Eon... on dirait un cadavre qui se lèverait de son cercueil... Oui ! j'en ai la chair de poule... et j'en aurai le cauchemar, bien sûr !..

— Moi, je ne remettrai plus les pieds au château, si l'on risque encore d'y rencontrer cette figure de l'autre monde... J'aime Paris... c'est plus gai.

Dehors, Laurent, irrité, murmura :

— C'est bon... j'en fais mon affaire... Le vieux démangera et vous ne le reverrez plus... Je vous le promets...

Derrière eux, Rose-Lison alla fermer les portes, à double tour. Et, toute tremblante de cette scène, elle accourut se remettre aux pieds du vieillard, croisa les mains sur ses genoux et lui parla doucement :

— Père, désirez-vous être seul ou dois-je continuer de vous distraire ?..

Les yeux de Croix-Vitré, longtemps fixés sur la porte par où étaient sortis ceux qu'il avait traités de misérables, se reportèrent sur Lison. Et ils perdirent leur dure expression de colère pour retrouver l'amour, l'amour infini... Lison essayait de descendre au fond de cette âme.

— Dois-je me taire ?.. ou bien dois-je reprendre mon récit ?

— Oui.

Alors, ce ne fut rien du dehors n'allait venir troubler le calme de leur vie retirée, elle reprit sa légende au point où elle l'avait interrompue :

« L'aîné des fils du pêcheur arriva dans un village où tout le monde était en deuil. Il demanda pourquoi. On lui dit que tous les ans on devait livrer une jeune fille à une bête à sept têtes, et que le sort venait de tomber sur une princesse.

» Aussitôt, le jeune homme se rendit dans le bois où l'on avait conduit la princesse. Elle était à genoux et priait Dieu. « Que faites-vous là ? » lui demanda le jeune homme. « Hélas ! dit-elle, c'est moi que le sort a désignée pour être dévorée par la bête aux sept têtes. Eloignez-vous bien vite d'ici » — « Non, dit le jeune homme j'attendrai la bête. » Et il fit monter la princesse en croupe sur son cheval.

» La bête ne tarda pas à paraître. Après un long combat, le jeune homme, aidé de son chien, abattit les sept têtes de la bête à coups de lance. La princesse lui fit mille remerciements et l'invita à venir avec elle chez le roi son père ; mais il refusa. Elle lui donna son mouchoir, marqué à son nom. Le jeune homme y enveloppa les sept langues de la bête puis il dit adieu à la princesse qui reprit toute seule le chemin du château de son père...

» Comme elle était encore dans le bois elle rencontra trois charbonniers à qui elle raconta son aventure. Les charbonniers la menacèrent de la tuer à coups de hache si elle ne les conduisait à l'endroit où se trouvait le corps de la bête. La princesse les y conduisit. Ils prirent les sept têtes, puis ils partirent avec la princesse, après lui avoir fait jurer de dire au roi que c'était eux qui avaient tué la bête. Ils arrivèrent ensemble à Paris, au Louvre, et la princesse dit à son père que les trois charbonniers l'avaient délivrée. Le roi, transporté de joie, déclara qu'il donnerait sa fille à l'un d'eux...

» Mais la princesse refusa de se marier avant un an et un jour...

» Elle était bien triste et pleurait en secret... »

Rose-Lison s'arrêta. Les yeux du malade venaient de se fermer. Elle attendit quelques minutes. La respiration fut régulière. La paix était maintenant sur ce visage tout à l'heure si bouleversé.

(A suivre).

dans les prairies : pour cela on commence par passer la herse spéciale dite « émousseuse », puis on répand 300 à 400 kilos de scories de fer en poudre par hectare, en deux fois, à quinze jours d'intervalle, et l'on termine par un nouveau coup de herse.

Les blés mal levés. — Souvent, par suite des intempéries de l'hiver, beaucoup de blés paraissent mal levés et point drus, faibles de végétation, clairs et à tigelles toutes courtes. Au printemps ils lutteront pour la vie et seraient de ce représentés ; mais leur aspect reste chétif et les tiges sont loin de se coudoyer dans leurs lignes de semailles.

Ces malheureux blés sont comme nous : ils ont dû un peu « grippés » par les gels et dégels et ne se relèvent que péniblement de cette épreuve.

Ils ont besoin d'être d'abord tonifiés ; puis après, de recevoir un engrais complet que nous ne pourrons leur faire digérer de la boîte, le médicament réparateur des chétifs par excellence... d'aujourd'hui bien connu à leur offrir du superphosphate de chaux à la dose de 250 à 300 kilos par hectare ; puis un peu plus tard, 50 à 100 kilos de nitrate de soude qui donnera un « coup de fouet » à leur végétation.

Ce sera sera entendu par un coup de herse qui aura le triple avantage de décroûter la terre, de la nettoyer des mauvaises herbes trop disposées à lever la tête et de faciliter le tallage.

Il est important, en effet, de faire « taller » le pied du blé, c'est-à-dire de lui faire porter le plus grand nombre possible de tiges, chaque tige ou chaume se couronnant d'un épi ; plus les chaumes seront nombreux, plus abondante sera donc la production en grain.

Le grain de semence émet à l'hiver des racines qui s'enfoncent plus ou moins en terre, ce sont les racines d'appui. Au printemps, les premières racines meurent, mais au collet de la tige il naîtra toute une couronne de nouvelles radicelles se développe par bourgeonnement ou, ce sont les racines de nutrition. Elles sont, en effet, couvertes de poils, dont la fonction est de puiser dans le sol les aliments nécessaires à la plante.

De chacune de ces racines partent plusieurs tiges. On en favorise la production et le développement en *hersant*. Les dents de la herse coupent les tigelles à leur départ du sol, les déchirent légèrement, et ces déchirures favorisent la sortie des bourgeons latents profonds ; d'une seconde édition de tigelles qui en croissant se couronneront d'épis.

Par cette explication, on se rend compte de l'utilité du tallage que provoque le hersage.

C'est à ce moment psychologique de la végétation que les nouvelles racines qui viennent de naître au collet de la plante doivent trouver un contact immédiat de leurs poils absorbants une nourriture aisément assimilable et digestive.

D'où la nécessité des engrais azotés et phosphatés qui remettront d'aplomb les blés un peu chétifs, les feront taller et leur donneront la force nécessaire, pour en obtenir de gros rendements, les seuls qui soient rémunérateurs.

A. JOSEPH.

Mérite Agricole

Ont été nommés au grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole :

MM.

Giovannoni Jean Toussaint, propriétaire, maire d'Aiaia, 45 ans de pratique.

Grisoni Toussaint, agriculteur, maire de Vignale, promotion des meilleures méthodes de culture, 30 ans de pratique.

Grassi Fortuné, agriculteur à Bastia, récompenses dans les concours, 25 ans de pratique.

Grisoni Antoine, instituteur à Ajaccio, nombreuses conférences agricoles, création d'un syndicat agricole, 15 ans de pratique.

Gianchi Pompée, conseiller municipal à Quenza, amélioration de la culture des arbres fruitiers, 40 ans de pratique.

Lanfranchi Dominique, agriculteur à Muro, services rendus à la viticulture et à l'oléiculture, 43 ans de pratique.

Lanfranchi François-Marie, pharmacien à Figari, services rendus à la culture de l'olivier, de l'oranger et du châtaignier, 40 ans de pratique.

Lovinchi Pierre, médecin à Sainte-Marie-Sèche, améliorations forestières et culturales, 43 ans de pratique.

Luciardi Antoine-Marie, propriétaire à Antisanti, introduction et vulgarisation des meilleures méthodes de cultures, 15 ans de pratique.

Marcaggi Charles-Jean, retraité à Vescovato, amélioration apportées à l'élevage et à la production de la race chevaline, 35 ans de pratique.

Montsaint Joseph-Marie, propriétaire à Genna, services rendus à l'agriculture, 20 ans de pratique.

Montsaint Mathieu, propriétaire, viticulteur à Corte, création de nouveaux modes de greffage, 30 ans de pratique.

Muzy Don-Paul, instituteur à Novella, reconstitution de vignobles, 30 ans de services.

d'Ortoli Jacques-Antoine, propriétaire, viticulteur à Sartene, collaboration aux travaux du syndicat agricole de Sartene, plusieurs récompenses, 10 ans de pratique.

Ottavi Jean Toussaint, maire de Bastelicaccia, 29 ans de pratique.

Ottavi Achille, rédacteur principal au ministère de la guerre, 27 ans de services.

Padovani Jean-Pierre, agriculteur à Novella, 25 ans de pratique.

M. Antoine Pugliesi-Conti

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Antoine Pugliesi-Conti, ancien préfet de l'Empire, décédé subitement hier, à Ajaccio. Cette nouvelle a causé une profonde émotion dans notre ville où M. Antoine Pugliesi-Conti comptait de nombreuses sympathies. Avec lui disparaît une figure ajaccienne que chacun estimait et dont le souvenir sera toujours agréable à ceux qui l'ont approché.

Mêlé directement à nos luttes locales M. Antoine Pugliesi-Conti sut, malgré le caractère d'intensité qu'elles ont souvent revêtu, garder avec ses adversaires des relations loyales et correctes. Causeur aimable, intelligence ouverte à tous les progrès, M. Antoine Pugliesi-Conti conservait sans aucune ostentation le culte des représentants d'un régime disparu, qu'il aimait à rappeler par des anecdotes dont il avait été souvent le témoin et qu'il racontait avec beaucoup de finesse et d'agrément.

Ses amis garderont longtemps le souvenir de sa conversation aussi instructive qu'aimable, de ses manières affables, de son caractère franc et bon. M. Antoine Pugliesi-Conti emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu et qui avaient pu apprécier les belles qualités que son grand âge même n'avait jamais altérées.

Nous présentons à ses fils, MM. Dominique Pugliesi Conti, maire d'Ajaccio, Paul Pugliesi-Conti, député de Paris, et Etienne Pugliesi Conti, capitaine de frégate, l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le *Petit Bastiais* joint ses condoléances à celles du *Journal de la Corse* et prie MM. Pugliesi-Conti et leurs familles d'agréer l'expression de ses bien douloureuses sympathies.

CONCOURS AGRICOLE DE 1908

Avis Administratif

Les agriculteurs qui désirent prendre part au concours agricole des primes d'honneur de 1908, peuvent retirer à la Sous-Préfecture de Bastia les imprimés qui leur seraient nécessaires.

L'Étang de Biguglia

Quatrième protestation des Jardiniers riverains

Bastia, le 13 février 1908.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

A l'époque de l'occupation génoise, et de 1776 jusqu'en 1789, sous l'habile exploitation de M. le comte Mathieu de Buttafoco, l'étang de Biguglia avait deux embouchures, l'une au Nord et l'autre au Sud.

Les bords de cette dernière, appelés « Fuce de Tombolo bianco, » étaient garantis annuellement par une palissade de gros échalas cerclés en fer et par un gros mur. Cette embouchure recevait des bateaux de 7 à 8 tonnes, et leur permettait de communiquer, par un canal assez large et assez profond, avec la rivière du Golo. L'embouchure Nord est la seule existante aujourd'hui.

Il est inutile de répéter ce que nous avons dit précédemment à cette même place.

Cependant, le cas qui se présente aujourd'hui, vient donner raison à nos justes et légitimes doléances.

La fermière de l'étang soutient qu'elle n'est pas responsable de l'entretien de l'ouverture de l'embouchure, bien que d'après le cahier des charges cette responsabilité lui incombe.

Mais alors pourquoi a-t-elle fait, le mois dernier, ouvrir l'embouchure, la consolider, au moyen de palissades doubles, et garnies de fascines, afin de faciliter une pêche abondante dans les bordigues ?

Veuillez agréer, etc.

Les Jardiniers riverains de l'étang.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIEDIGRIGGIO. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Nunzo Colonna, frère du sympathique président du tribunal de Nouméa, avec Mlle Dévote Stefani, la charmante fille du greffier de Piedicroce.

Nous adressons aux fiancés et à leurs familles nos vives félicitations.

⁂

PIEDIPARTINO. — Hier a été ramenée à Piedipartino la dépouille mortelle de M. François-Ignace Lucciani, commis du ministère des beaux-arts en retraite, décédé à Bastia, dans sa soixante dixième année. Une grande partie de la population s'est rendue jusqu'à une certaine distance du village au devant du cercueil et des membres de la famille qui l'accompagnaient.

La cérémonie funèbre a été présidée par M. le Curé de Piedipartino, entouré des prêtres des environs. Un beau catafalque avait été dressé au milieu de l'église.

Après l'absoute tout le cortège s'est rendu jusqu'au cimetière où a été faite l'inhumation.

M. Lucciani était très aimé dans le village : sa situation l'en avait tenu longtemps éloigné, mais c'est là qu'il a voulu aller dormir son dernier sommeil, au milieu des siens.

Nous adressons à ses sœurs et à ses beaux-frères, aux familles Albertini, Graziani, Guadelli, Tomasini, toutes nos condoléances.

⁂

BIGORNO. — On annonce la mort de Mme Lucie Fontana. Elle descendait de la famille Ogliastro, et avantageusement connue à Bastia. C'était le modèle des femmes. Aussi on était heureux, malgré ses quatre-vingt dix ans, de s'entretenir avec elle, et sa disparition laisse, au sein de sa famille, aussi bien que dans tout le village, un vide difficile à combler.

C'est pourquoi nous adressons nos plus vives condoléances à son époux inconsolable, ainsi qu'à ses enfants, parmi lesquels figure le très sympathique et très distingué instituteur de Pietracorbara.

⁂

OCCHIATANA. — Ces jours derniers ont eu lieu à Occhiatana, les funérailles du tant regretté M. Candido-Auguste Bartoli, ancien maire, qu'une mort imprévue et prématurée a enlevé, à l'âge de 42 ans, à l'affection des siens et de ses nombreux amis. Une foule immense accourue de tous les points de la Balagne s'était portée à Occhiatana, son pays natal, pour rendre les dernières honneurs à cet homme de bien si sympathique à tous, pour témoigner à la famille Bartoli, si avantageusement connue, tous les regrets qu'elle avait ressentis d'une mort aussi soudaine.

La cérémonie funèbre, a revêtu un caractère vraiment imposant. Un magnifique catafalque avait été dressé au milieu de la nef, enrichi de nombreux cierges et de fleurs et surmonté de couronnes offertes par la jeunesse d'Occhiatana, par des étrangers de distinction et par les parents et membres de la famille.

M. Sevelli, un de ses amis, s'est fait l'interprète de la population tout en larmes en prononçant un discours qui a retracé la vie de notre cher disparu, souvent interrompu par l'explosion de sanglots partis de tous les cœurs affligés.

Au moment de la levée du cadavre — spectacle navrant — on a vu toute la paroisse du monde à recouvrir le cercueil, parce que tous, dans un sentiment général, désiraient ardemment lui donner le dernier baiser du suprême adieu.

Bon, aimable avec tous, généreux, franc et loyal, doué, en un mot, au physique comme au moral, de toutes les qualités qui attirent le cœur, M. Candido Bartoli méritait bien ces honneurs et ces regrets.

L'enterrement a eu lieu dans le caveau de la famille Bartoli.

Puissent ces témoignages spontanés d'estime et de sympathie apporter quelque soulagement et servir de baume consolateur à cette famille éplorée.

Un Ami de la famille.

⁂

CARPINETO. — Aujourd'hui 9 février, malgré la forte neige qui encombre, les chemins une foule énorme et nombreuse a tenu à accompagner à sa dernière demeure M. Chipponi Simon-Jean, l'ex modèle, ami sûr, homme de bien, toujours prêt à aider de ses conseils et à rendre service, il ne laisse après lui que des regrets. Aussi ses pompes funèbres ont été imposantes.

L'inhumation a été faite au tombeau familial. Nous adressons à la famille Chipponi et particulièrement à son fils M. l'abbé Chipponi, desservant à Vardase, nos condoléances les plus émues. — D. P.

Pickman à Bastia

C'est ce soir samedi, au Théâtre, avec le concours de la troupe qui représentera *Le Voyage de M. Perrichon*, qu'aura lieu la séance de Pickman. Les belles expériences dans le domaine de l'hypnotisme et de la suggestion mentale et la personnalité même de M. Pickman sont vivement discutées par le cercle restreint des spécialistes de l'occultisme et des initiés à ces grands problèmes.

Les expériences d'hypnotisme et de suggestion, telles que les présente Pickman, dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Avec des sujets quelconques, choisis parmi les spectateurs de bonne volonté, le maître hypnotiseur produira des résultats étonnants de nature à impressionner, profondément tous les penseurs.

Pervertir les sensations, arrêter le jeu des muscles, l'usage des sens, de la parole ; donner l'hallucination du feu, de la noyade, ce sont tous phénomènes que Pickman produit généralement avec une maestria rare et remarquable qui lui valut d'être considéré par savants et profanes comme un maître hypnotiseur et le champion de cette science relativement récente.

⁂

Pour la plupart du public le nom seul de Pickman, et la valeur au point de vue intérêt et curiosité de son programme d'expériences sont des recommandations suffisantes à ne pas laisser échapper l'occasion de suivre de près, et d'applaudir l'homme qui sut, dans le monde, se tailler une réputation à part de Médium, de Devin et d'Endormeur.

En effet, les curieux résultats que Pickman obtient dans le domaine de l'hypnotisme en général et la personnalité même de ce brillant opérateur, sont vivement discutés depuis une quinzaine d'années sans que personne, savant ou profane, les ait expliqués, du moins, comme le souhaitait le populaire chroniqueur Jean-sans-Terre (Pierre Giffard) dans le *Petit Journal*, « du moins avec la simplicité que nous souhaiterions ».

Certainement il y aura beaucoup de monde, et du meilleur, à la représentation que Pickman donnera ce soir samedi.

Bulletin Financier

Paris, 11 février 1908.

Faible au début, le marché s'améliore en séance pour finir au dessus des limites de la veille. La Rente Française ne gagne pas moins de 21 centimes à 96.77. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. Les Fonds russes raffermis. Les Etablissements de Crédit sont en reprise. Le Crédit Lyonnais remonte à 1.992. La Banque Centrale Mexicaine est à 672 ; la situation commerciale et financière du Mexique est extrêmement prospère. Les valeurs industrielles sont assez fermes. Suez 4.470. Les valeurs russes sont en reprise. La Rio reculé à 1.605. Mines d'Or faibles.

En Banque, nouvelle avance de l'Ouest Africain Français à 356 et de la part à 302. Hausse de l'Electrolytique à 199 frs. L'obligation 5 00 or 1908 de l'Etat de l'Amazone monte à 793. L'action Mulsons et Pavillons Economiques est bien tenue à 423.

Les richesses de la Mine de Montebras (Creuse) sont incontestables : on y a reconnu de nombreux filons de puissance variable, d'une teneur allant de 1 à 3 0/0 d'étain, et dont l'exploitation sera certainement rémunératrice.

Rappelons que c'est à la Banque Deschamps et de Bagnost, rue Laffite, que doivent être adressées les demandes d'actions Houillè ue de Saint Micaud en attendant leur prochaine introduction sur le marché.

Nos chemins de fer varient peu. Les obligations P. L. M. 3 0/0 (janvier-juin) s'obtiennent à 431 ; celles 3 1/2 0/0 (mai-novembre) à 396.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 16 février, à 3 h. du s.

Le Gaillard, allégro,	Mars lorf.
Le Grand Casimir, ouv.,	Lecocq.
Il Giuramento, fant.	Mercadante.
Marcorade, air de ballet,	Lacome.
Carolina, polka,	Wolf.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 fév.

Thermomètre 7 heures du matin + 9°. à midi 13°5. à 4 heures du soir 11°. Maxima 14°2. Minima 7°5.

Baromètre 7 heures du matin, 774 mm. à midi, 774 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, Quelques nuages, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Etat-major

M. Perrin, Colonel breveté du 163e rég. d'infanterie, est nommé chef d'état-major du 15e corps d'armée, en remplacement du colonel d'infanterie de Villaret, réintégré dans son arme.

⁂

Ecole de guerre

Sont admis à prendre part aux épreuves orales des examens d'admission à l'école supérieure de guerre en 1908, MM. Mondielli, lieutenant au 112e ; Poli-Marchetti, lieutenant au 58e ; Sammarcelli, lieutenant au 112e ; Angeli, capitaine au 23e colonial.

Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

⁂

Décès

Nous avons appris avec un très vif regret la perte que vient de faire M. Isnard, le distingué secrétaire de l'inspection académique de la Corse, en la personne de son père, M. Auguste Isnard, décédé dans sa soixante treizième année.

M. Auguste Isnard, depuis son arrivée à Ajaccio, s'était acquis l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Nous offrons à M. Isnard et à sa famille l'expression de nos condoléances les plus émues.

⁂

Nouvelles militaires

M. Tolhuret, d'administration principal Severoni, gestionnaire de l'hôpital d'Oran, est nommé gestionnaire de l'hôpital de Versailles.

⁂

Football

Le match de football-association est fixé au dimanche 16 février.

Les membres de la Société du « Bastia football club » sont priés de se réunir aux portes de la Citadelle, à 6 heures et demie du matin.

⁂

Cirnea

Domenica, 16 feraghiu, sòlita riunione à Cirnea, a cinque ore.

⁂

Ricine Vaille

Le nouveau produit, adopté par le corps médical comme purgatif-type, est accepté par les personnes les plus difficiles. Il est la purgative des enfants à qui on la donne aux mêmes doses que l'huile de ricin ordinaire.

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend tolérables quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00090

Concours pour l'Assistance publique *en Algérie*

Le Gouverneur Général de l'Algérie s'est affecté, ces dernières années, dans l'intérêt du bon fonctionnement des hôpitaux de la Colonie, de s'assurer la collaboration d'un personnel instruit et dévoué, en lui offrant la perspective d'une carrière sûre, garantie par des règles bien définies. Un premier arrêté en date du 6 décembre 1905 a soumis à un concours d'admission les commis d'administration, et un second degré les économes des hôpitaux et hospices ; il a, en outre, posé le principe que les directeurs seront recrutés parmi les économes.

Sensiblement relevés par cet arrêté, les traitements des commis varient entre 1.200 et 2.100 frs. ceux des économes entre 2.400 et 3.500 frs. Quant aux directeurs, divisés en trois classes, ils jouissent d'un traitement variant entre 4.000 et 6.000 f. et bénéficient, en outre, ainsi que les économes logement en nature. L'avancement a été en même temps rendu plus régulier et plus rapide.

La loi n'est pas bornée l'effort de l'Administration algérienne. Soucieuse d'assurer à tous les agents des hôpitaux une pension de retraite pour leurs vieux jours, elle a décidé que l'assurance hospitalière verserait à la Caisse Nationale des retraites au profit de chaque employé une somme égale au versement consenti par ce dernier.

Un arrêté du 18 octobre 1907 a ajouté de nouveaux avantages à ceux que le personnel hospitalier de la Colonie tenait le règlementation de 19.5. Cet arrêté institue 2 classes de commis principaux aux traitements de 2.400 et 2.700 frs. Le nouveau grade est attribué aux agents méritants qui n'ayant pas été pourvus d'emplois d'économe rendent néanmoins d'excellents services et ont fait preuve d'une bonne instruction admin ative. D'autre part, et afin de permettre aux jeunes gens de se préparer à cette carrière dès la fin de leurs études, la limite d'âge minima fixée par l'admission au concours de commis est abaissée à 18 ans.

C'est dans ces conditions que sera ouvert le 31 mars prochain, un concours pour 4 places de commis des Services d'Assistance de l'Algérie. Les commis nommés à la suite du concours pourront après un stage de 6 mois au traitement de 1.800 frs, être promus à la 3 me classe de leur grade, traitement 1.800 frs.

Les candidats devront faire parvenir leur demande avant le 15 mars 1908, soit à la Direction de l'Intérieur du Gouvernement Général, soit à la Préfecture de leur département, soit à l'Office du Gouvernement Général à Paris.

Etat-Civil

NAISSANCES

Nicolai Marie-Dominique, marié, 68 ans, de Aitieni.

Girino Charles, plombier, marié, 53 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

(VESCOVATO)

Mme Veuve Laure-Marie Giansily, née Filori et ses enfants, M. François-Antoine Giansily, directeur du journal l' « Aspic, » M. Marcel Giansily, prospecteur à Ambositra (Madagascar), Mme et M. Antoine Bottai, propriétaire et leurs enfants, Mme et M. A.-M. Marcheschi, surveillant militaire de 1re classe, et leurs enfants, Mme et M. Charles Mattei, industriel à Toulon (Var), et leurs enfants ; les enfants de feu Jean-Thomas Filori, Mme et M. Joseph Orlanducci, docteur en médecine, et leurs enfants, Mme et M. P. Simoni, greffier de justice de paix, et leurs enfants, Mme et M. P. Franceschi, officier en retraite, et leur enfant.

Les familles Filori, Scipioni, Franceschi, Guerrini, Spicosi et Giansily de Vescovato et de Lecci, (Niolo).

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Thomas Giansily

retraité

Décoré de la Médaille militaire

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin germain tant regretté, décédé à Vescovato, le 11 février courant. Les obsèques ont eu lieu le 12 février, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

BOURSE DE PARIS

	13 fév.	14 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.70	96.97
» de 3 0/0 amortis.	97.00 — 97.55	ex-coupon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 14 février.

Le *Journal Officiel* publiera demain les nominations suivantes :

Sont nommés Juges de Paix :

de Morosaglia, M. Giocanti, juge de paix de Valle d'Alesani, en remplacement de M. Reggeri, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

de Valle d'Alesani, M. Giocanti, juge de paix de Vezzani ;

de Vezzani, M. Pierre Corteggiani, principal clerc d'avoué, conseiller municipal et ordonnateur du bureau de bienfaisance de Corte ;

de Prunelli-di-Fiumorbo, M. Agostini, juge de paix de Piedicroce, en remplacement de M. Belgodere de Bagnaja, nommé à Bastia.

de Piedicroce, M. Angeli, greffier de la justice de paix de Saint Laurent et maire de Rusio ;

de Piedicorte-di-Gaggio, M. Grimaldi d'Esdra, maire de Castifao, en remplacement de M. Paoli, décédé.

⁂

M. Conti Pierre-Pascalin est nommé huissier près le tribunal de première instance de Bastia, en remplacement de son père.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 14 février.

M. le général de division Privat, disponible, est placé, à dater du 15 février, dans la 2e section (*réserve*) du cadre de l'état-major général.

Nomination

Paris, 14 février.

M. Grimaldi, adjudant au 163e régiment d'infanterie, est nommé gardien de bureau à l'administration centrale du ministère de la guerre.

INTERPELLATION CECCALDI

Paris, 14 février.

M. Ceccaldi, député de l'Aisne, appuyé par le groupe socialiste de la Chambre, interpellera le Gouvernement sur les causes du déplacement de M. Erbelot, lieutenant à la garde républicaine.

Cet officier a été envoyé en disgrâce à Barcelonnette, pour avoir, dans les couloirs du Palais de Justice, au cours d'une conversation fortuite, serré la main à l'avocat antimilitariste Hervé.

EN ALLEMAGNE

La croisière de Guillaume II

Berlin, 14 février.

L'empereur Guillaume II fera une croisière dans la Méditerranée, au mois d'avril prochain.

Il ira ensuite passer quelques semaines à Corfou, les médecins lui ayant prescrit le plus de repos possible.

L'empereur se rendra le 22 de ce mois à Bronswick, où il fera une visite au principe régent, le duc Jean-Albert de Mecklembourg.

Conseil des Ministres

Paris, 14 février.

Le Conseil des ministres, qui devait être tenu demain matin à l'Elysée, a été renvoyé à mardi prochain.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Télégramme

DU GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 14 février.

Le général d'Amade télégraphie de Souk El Djamba au ministre de la guerre que toutes les dispositions sont prises pour assurer le ravitaillement des colonnes de tirs et du littoral qui doivent entreprendre une nouvelle expédition.

Le commandant du corps expéditionnaire rend compte que le marché qui s'est tenu mercredi à la Kasba des Oulad-Sali n'a donné lieu à aucun incident.

EN AUTRICHE

Traité de Commerce avec la Serbie

Vienne, 14 février.

Hier a été conclu un traité de Commerce entre l'Autriche et la Serbie.

Ce traité a servi à resserrer les relations des deux pays qui commençaient à être des plus tendues.

La Serbie jouira des avantages accordés à la nation la plus favorisée auprès de l'Autriche.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

La discussion du projet d'impôt sur le revenu a amené à la Chambre un plus grand nombre de députés, et surtout un plus grand nombre de curieux qui sont venus pour entendre la fin du grand discours que M. Ribot a commencé hier et qu'une légère indisposition a fait renvoyer à aujourd'hui.

Les couloirs sont surtout animés où l'on remarque M. Ribot qui est très entouré.

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4. de la proposition de loi de M. Malvy ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. Ribot

ancien président du Conseil, remis de la légère indisposition qui l'avait forcé, hier, à renvoyer à aujourd'hui la continuation de son discours sur le projet d'impôt sur le revenu, monte à la tribune.

L'orateur critique longuement le projet Caillaux ; il démontre que la tyrannie fiscale d'un tel projet est vouée d'avance à l'impuissance.

« On ne peut faire, dit-il, de prévisions avec quelque chance de les voir se réaliser, que si l'on connaît exactement la répartition de la matière imposable ; or, on ne peut, de l'aveu même du ministre, la savoir avant l'achèvement de la révision des évaluations de la propriété non bâtie, ordonnée par la loi de finances, c'est-à-dire avant trois ans.

« Il y a là une difficulté matérielle insurmontable au vote du projet.

« Il ne faut pas tenter une entreprise si dangereuse. Les premières victimes de la réforme seraient les classes laborieuses. C'est ce qui nous fait repousser ce projet qui serait un péril pour la République.

En regagnant son banc, M. Ribot est vivement félicité par ses amis.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Interpellation Charpentier

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la discussion de M. Charpentier sur le retard apporté par le gouvernement dans le vote du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Charpentier

député socialiste de la Loire développe son interpellation.

L'orateur prend à partie le gouvernement ; il lui reproche les lenteurs qu'il met pour ne pas faire aboutir la loi sur les retraites des ouvriers.

M. Charpentier critique sévèrement MM. Caillaux et Viviani sur les modifications qu'ils voudraient apporter au projet voté par la Chambre, qui avait pourtant fixé avec précision les bases du problème à résoudre.

« La Chambre, continue l'orateur, qui est décidée à poursuivre le vote de ce projet pour arriver au plus tôt à la solution désirée ne comprend pas les entraves que le gouvernement apporte chaque jour pour en retarder la discussion devant le Sénat.

La suite de cette interpellation est renvoyée à vendredi prochain.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUPUOY

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE DES TRANPORTS

Interpellation Duval

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. César Duval sur la crise des transports et les mesures qu'il convient de prendre pour mettre l'industrie et le commerce extérieur et intérieur en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

M. Gourju

sénateur républicain libéral du Rhône, monte à la tribune et insiste pour que le gouvernement développe par tous les moyens possibles les transports fluviaux.

« Si l'on veut atténuer la crise, dit l'orateur, il faut que le plus grand nombre de nos rivières soient rendues navigables.

« C'est le meilleur moyen d'abaisser le tarif des transports et d'apporter quelque soulagement à notre commerce qui traverse une crise très sérieuse. »

M. Audiffred

sénateur républicain radical de la Loire, parle dans le même sens que le précédent orateur et engage le gouvernement à faciliter les transports fluviaux.

M. Cruppi

ministre du commerce, montre les efforts déjà faits pour remédier à la crise des transports.

L'orateur expose les projets des chemins de fer et des canaux qui sont à l'étude, ou déjà en voie de réorganisation pour activer notre trafic national et international.

Il compte sur le terme après qu'il trouvera au Sénat pour mener à bien ces grandes entreprises qui seront une nouvelle source de richesses pour le pays.

Le discours du ministre du commerce est très applaudi et la séance est ensuite levée et renvoyée à mardi à trois heures.

AVIS DE DÉCÈS

(CARPINETO)

Mme Laurette, veuve Chipponi, née Ginsteroni ; M. l'abbé Chipponi, desservant de Vardase-Oneta ; M. et Mme Joseph Chipponi, instituteurs à Poggio-Marinaccio, et leurs enfants Laurette, Marie, André et Simon-Jean ; Mlle Angeline Chipponi ; Mme Baronica Colombani, née Chipponi, et sa fille Nini ; M. et Mme Gherardi, née Chipponi, et leurs enfants ; M. et Mme Jean Philippe Chipponi, et leur fille Lilia ; Mme et M. François-Libère Torre, propriétaire, et leurs enfants ; M. et Mme Paul Torre à Lévourne ; Mme veuve Hortense Conti, née Torre, à Bastia ; M. et Mme Laurent Aitini, née Torre, propriétaire, et leur fils ; Mme et M. Charles Arnoul, adjudant et leurs enfants à Lyon ; M. et Mme Orre-Jean Arioni, propriétaire ; M. le chanoine Felisi, à Pietra-di-Verde ; M. Felisi, curé, Campi ; M. Jean-Baptiste Felisi, employé des Ponts et des Télégraphes, à Paris ; Mme veuve Felisi, née Lazaroni, et ses enfants Pierre et Vincenta Hanna, Mme et M. Jean-Philippe Poli, propriétaire à Campi, et leurs enfants ; M. Laurent Poli, propriétaire et maire de Campi ; Mme et M. Timothé Gianuni, instituteur en retraite, et leurs enfants à Campi ; M. André Diamanti, retraité et sa famille ; Mme et M. J.-M. Simoni, instituteur, et leurs enfants, Tarrano ; Mme et M. Paulin Paoli, employé en Tunisie ; M. Michel Paoli, et ses enfants, propriétaire, à Cardisi ; M. Louis Paoli, retraité, à Casano ; Mme et M. Charles-Jean Simoni, greffier de la justice de Paix de Piedicroce à Carcheto ; Mme et M. Antoine Cavalcani, propriétaire, Carcheto ; Mme et M. Pierre Sebastiani, propriétaire, Valle-d'Alesani, et leurs enfants ; Mme et M. Ignace Raffalli, retraité, Pont Ossera, et leurs enfants ; Mme et M. Paul-Mathieu Raffalli, propriétaire, Sazzona, et leurs enfants ; Mme veuve Campana, née Crocchiolina, et ses enfants, Casanonca ;

Les familles Chipponi, Ghererdi, Torre, Conti, Arioni, Aitini, Felisi, Poli, Giansini, Paoli, Diamanti, Stefani, Cavalcani, Raffalli et Sebastiani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Simon-Jean Chipponi

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle-germain, cousin et allié, décédé à Carcheto, le 9 février 1908, à l'âge de 78 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour le repos de son âme.

A VENDRE

VIN à 18 francs l'hectolitre.

S'adresser à *M. Valesi*, VESCOVATO.

CHOCOLAT MENIER

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR. — 2e » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 soit 1532 Lots tous payables en or et argent, dont le montant atteint 240.000 fr. déposés au Comptoir National d'Escompte.
Tirage 15 Avril 1908
PRIX DU BILLET 0.50 Centimes
Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS
Envoi à domicile cont. mandat et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes. Adresser lettre au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen. Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gallardoni.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Etude de Me H. Millie
Avoué
près le Tribunal civil de Calvi
Suivant exploit du ministère de Jean Alfonsi, huissier à Calvi, en date du quatorze février 1908, enregistré,
Il appert
que Marie-Jeanne Tarquiny, épouse de M. Guidoni Tarlesi Jean-Etienne, propriétaire, avec lequel elle demeure à Calenzana,
A formé contre Guidoni Tarlesi J. E., son mari sus-nommé, une demande en séparation de biens,
Et que Me H. Millie, avoué près le Tribunal Civil de Calvi, est constitué et occupera pour la requérante sur la dite assignation et ses suites.
Pour extrait,
H. MILLIE.

A LOUER
Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— S'en au lieu dit Forcone
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.



LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNÉE — N° 47 DIMANCHE 16 FEVRIER 1908

00091

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Aguton.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h 30 m. — Coucher, 5 h. 01 s.
Premier quart., le 8 — Pleine Lune, le 16.
Fête de Demain : Sainte Julienne.

15 FEVRIER

LA RIPAILLE DE TILSITT

Alexandre Ier, tsar de toutes les Russies, traité de bon jeune homme en 1807, se plaisait à organiser des fêtes. Il voulait soumettre à Napoléon, alors que des conférences étaient ouvertes à Tilsitt, un projet intéressant.

— Sire, il s'agit d'une toute petite chose. En grâce, je prie Votre Majesté de me l'accorder avant de connaître...

L'empereur des Français, brave comme un lion, mais prudent comme un renard, fronçait les sourcils, faisait quelques pas dans le salon, puis ses doigts cherchèrent, à la poche basse du gilet, une forte prise de tabac, que le grand capitaine aspira, en tirant beaucoup d'air, avant de répondre :

— Hum, je vous entends bien, monsieur mon frère et cher cousin...

— Et vous prévoyez ?

Napoléon réfléchissait avant d'annoncer :

— Qu'il vous plairait de transporter à Constantinople le trône qu'illustra tout particulièrement Catherine II.

Alexandre s'assit au bout d'une table. Affectant la pose d'un simple particulier, il donna de bons mots :

— Ça, monsieur mon frère, c'est la mer à boire.

— Hé ! fit l'empereur, en lui posant familièrement la main sur l'épaule, car il s'était brusquement rapproché du Moscovite, vous êtes passé cette fois dans le camp gaulois...

— Ne suis-je pas devenu un peu Français depuis qu'il a plu à Votre Majesté de me pardonner quelques petites erreurs ?...

Les lèvres de l'empereur remuaient ; il énumérait avec satisfaction :

— Austerlitz, Eylau, Friedland, les grandes étapes vers le Niémen.

Et haut :

— Confessions qui honorent le caractère de Votre Majesté. Comme nous devons rester désormais des alliés, s'il ne s'agit point de Constantinople à prendre, je suis prêt à négocier.

— La chose est plus simple... Une fantaisie seulement.

— Parlez vite d'une si petite chose, monsieur mon frère.

— Je voudrais, pour que fût scellée dignement notre entente, que les gardes impériales française et russe soient réunies dans un grand festin... et...

Ici, le tsar hésitait.

Napoléon avait fixé un long regard sur son interlocuteur. Il passait à l'interrogatoire :

— Et ?

— Aussi, la garde royale prussienne viendrait... au café...

— Faisons à ces pauvres gens, que vous recommandez, l'aumône du dîner. Ils ont été à la peine quand je les abordais... Qu'ils soient à la fête dont le projet honore infiniment Votre Majesté...

Homme d'initiative, Napoléon régiait, incontinent, tous les détails d'un dîner monstre auquel devaient prendre part dix-sept mille convives : huit mille Français, sept mille Russes et deux mille Prussiens.

***

Au général du génie Lariboisière échut la tâche d'organiser le couvert de la ripaille. Il fut placé au bord du Niémen, devant les baraques qui abritaient, depuis huit jours, une partie de l'armée française. Les tréteaux portèrent des planches prises dans un chantier de la ville. On dut fabriquer des bancs. Aux sous-officiers furent réservées tables et chaises réquisitionnées chez l'habitant. Chaque convive reçut l'ordre d'apporter son petit équipement de bouche : fourchette, couteau et gobelet. Un mouchoir remplacerait la serviette.

L'intendance allait accumuler victuailles et liquides : cent bœufs, deux cent vingt moutons, trois mille poulets, quatre mille livres de poisson, des quintaux de fromages et de fruits. Une bonne prise, faite à Konigsberg, de deux navires anglais, avait procuré trois cents barils de vin, trente-cinq d'eau-de-vie, du sucre et du café qui étaient offerts aux gardes.

Alexandre avait demandé à l'aide de camp Caulaincourt :

— Est-ce que nous aurons des violons ?

— S'il plaît à Votre Majesté de prêter aux dîneurs ses joueurs de fifre de Tartarie, ses tambourinaires de Crimée, ses flûtistes de la Finlande, ses hautbois de Kazan... nous les renforcerons de nos musiciens...

— Oui, et les soldats pourront danser... Mais, je pense qu'il faudrait amener des dames...

— Sire, nous avons dix-neuf cents cantinières et blanchisseuses. A Tilsitt, on peut recruter quatre cents servantes. Or, s'il nous venait de vos camps quelques personnes jolies et gaies...

— Je donnerai des ordres, promit le tsar. Après le café, l'ordonnateur pourra constituer des quadrilles. Il faut, à ces gens de guerre, faire oublier les fatigues et les épreuves subies. Mes braves feront vis-à-vis à vos braves, pacifiquement cette fois. Je verrai là, général, si le soleil luit, une belle journée de mon règne.

Caulaincourt flattait :

— Votre Majesté est le très digne descendant de Pierre le Grand, en tous points...

***

A midi, le 30 juin 1807, quand le soleil, monté au zénith, éclairait la terre russe et la terre prussienne que le sillon blanc du Niémen séparait, les musiques militaires rappelaient. Aussitôt trois colonnes de troupes, parties de campements nettement séparés, marchaient vers un point central de réunion.

La garde impériale française, *soldats d'Arcole et de Marengo ;* la garde impériale russe, *soldats de Pultuck et d'Heilberg ;* la garde royale prussienne, *soldats d'Auerstadt et de Lubeck ;* tous en grande tenue, mais sans armes, défilaient entre les cuirassiers de service et sous des arcs de triomphe qui ne portaient en inscription que ces mots : *Paix. Amitié. Bon appétit.*

Ces soldats, coiffés de bonnets énormes, de mitres, de casques, s'alignèrent convenablement devant les tables. Trois officiers, français, prussien, russe, leur dictèrent, en paroles brèves, une conduite. D'un tertre, le général Oudinot présiderait aux agapes. Chasseurs et voltigeurs devaient servir les gardes. Mais au centre du camp, les sous-officiers reçurent de blanches et fines mains : potage, bouilli, poisson, rôti de volaille, ragoût de mouton, dessert et bouteille. En somme, un menu princier, une rare abondance.

A la table n° 48, cinq sous-officiers étaient assis : les sergents Nonome et Bertin, côté France ; le bas officier Frédéric Kirch, côté Prusse ; les adjudants Cherowski et Ostrow, côté Russie. Ils s'étaient abordés en saluant. Chacun, dans sa langue, avait dit : *Bonjour !* Le Prussien, élevé en Pologne, parlait russe, et, pour avoir voyagé en Alsace, il parlait français, ce qui allait lui permettre de servir d'interprète entre les convives.

Ces grognards étaient de bonnes fourchettes. Un vin de Catane faisait passer les gros morceaux. Echanson actif, Bertin versait. A la sixième rasade, les Russes et le Prussien passèrent leurs coiffures sous la table ; et, quoique le soleil se fût voilé d'une nuage, il déclarèrent :

— Quelle chaleur... qui nous altère... terriblement...

A l'instant, une fanfare dispersait des sons mélodieux à l'entrée du large faubourg qui couvre Tilsitt au Sud. Les trois monarques venaient visiter leurs gardes. Napoléon montait un cheval blanc. Alexandre montait un cheval rouge. Frédéric-Guillaume III de Prusse montait un cheval noir.

Quand le cortège des princes arriva devant les tables, une immense acclamation retentit :

— Vivent nos empereurs ! crièrent les Français et les Russes.

Un bruit sourd comme le ranque mugissement de bêtes musellées, allongeant le vivat, semblait dire :

— Vive le roi !

Napoléon, arrivé auprès du général Oudinot, fit caracoler sa monture, alors qu'Alexandre et Frédéric-Guillaume tenaient sa droite ; et, recevant d'un domestique du grand service la coupe de vin préparée, il l'éleva vers le ciel, très haut ; puis, dans un silence religieux, devant vingt mille individus, dont les poitrines restaient oppressées, César prononça distinctement ces paroles :

— Je bois à la santé de tous les valeureux soldats qui ont, durant les dernières campagnes, bien servi leurs patries !

A un tel toast, le tsar répondit, avec sa garde qui savait battu des mains :

— Hourrah !

Les Prussiens crièrent avec leur roi, que l'on voyait tête nue :

— Vive la paix !

Un roulement de tambours couvrit en partie l'acclamation allemande : celle des vaincus qui demandent grâce.

Edouard Gachot.

(*La fin à demain*).

LE CARNAVAL
ET SA LÉGENDE

O gué ! Les fêtes carnavalesques se préparent. Paris a déjà élu les gracieuses reines qui doivent présider aux réjouissances ; avec la solicitude municipale, la cavalcade du bœuf gras s'organise. Cette année, paraît-il, on fera grandement les choses.

Depuis quelque temps, on se désintéressait un peu de ces « fêtes de la bâfre », comme les appelait Rabelais. Cavalcades et bacchanales n'avaient plus l'entrain d'autrefois, et c'était vraiment dommage, tant pour le commerce local que pour cette vieille gaieté française, à laquelle nous nous devons bien un peu, quoi qu'on en dise.

Il fut un temps où les débordements du *Temps d'Avant-Carême* passionnèrent les Français. Les peuples, comme les hommes, ont une enfance ; nous étions alors un peuple enfant, et les étrennes aux « bourgeoises ». Aussitôt, l'hôtesse leur servait un pichet de picolo ou de cidre, on mangeait les traditionnelles « crêpes », et la plus franche gaîté ne cessait de régner.

Ces coutumes sont un peu oubliées aujourd'hui dans les campagnes.

L'an dernier, les fêtes du carnaval furent tristes. C'est qu'elles étaient venues trop tôt, en plein hiver, alors qu'il gelait et neigeait encore.

Pour être vraiment gai, le Carnaval doit coïncider avec l'arrivée du printemps ; il n'est beau que sous le grand soleil. Les mystérieuses aux masques ont des audaces de meilleur aloi lorsque le frisson printanier éveille les cœurs ; aux menottes pleines de la menace des confetti, il faut des lèvres largement ouvertes par la franchise des éclats de rire.

A Venise, le carnaval est une orgie, à Rome, une folie, à Nice une féerie, à Londres... un simulacre. A Munich, les réjouissances consistent uniquement à boire des chopes ; Gambrinus est roi parce que c'est lui qui a inventé la plus de saucisses. Mais à minuit précis passe la patrouille qui ordonne de cesser jeux et divertissements : « Prosit Carnaval !.. Prosit Carnaval !.. » Le Carnaval est mort !

Mais Paris ne serait plus en France s'il ne réunissait, à son légendaire Carnaval, toutes les gaietés, tous les charivaris, tous les hurlubrelus, toutes les mascarades qu'on peut imaginer. Nous n'allons pas tarder à nous en rendre compte.

A. CAPPELLO.

Lire à la troisième page
«NOS TÉLÉGRAMMES»

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 fév., à 3 heures

Marche, officiers,	G. Allier.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boïeldieu.
Première Avec, valse,	Signoret.
Le Voyage en Chine, fant.,	Bazin.
La belle Meunière, polka,	A. Parès.

Le Chef de musique, X. LAUSUS.

Les Farines de Siège

Protestation

Bastia, le 14 février 1908.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai l'honneur de faire appel à l'accueil toujours bienveillant de votre estimable Journal pour vous prier d'insérer la présente lettre.

Vous avez publié dans le numéro du 14 courant un compte rendu de la séance du 8 février 1908 du Conseil Départemental d'Hygiène.

J'ai lu que dans cette séance, un des membres du Conseil, prend *tout particulièrement* à partie les farines de siège du dépôt de Bastia.

Je me vois donc dans l'obligation de protester.

Rien n'est plus erroné que les déclarations qui ont été faites ; je veux dire par là qu'elles ne se rapportent pas à notre gestion qui a commencé en avril 1905.

Le rapport de l'honorable docteur Ramaroni, que j'ai sous les yeux, est antérieur, et n'a été fait et pour nous ni à cause des farines Degrand et Cie.

Les farines Degrand sont de toute première qualité, et ma maison se flatte d'être classée, dans toute la Corse, parmi les premières marques qui soutiennent honorablement leur réputation d'irréprochabilité.

Il serait plus convenable de bien se renseigner avant que d'attaquer quelque chose, et il est été plus sage de voir, d'abord, si, ce qui a pu exister avant, pouvait s'appliquer maintenant à notre Dépôt.

Tout le monde à Bastia connaît les magasins du Dépôt et chacun sait qu'il n'y a pas en ville un autre local qui puisse lui être comparé.

Les locaux sont sains, aérés superbement ; les renouvellements rapides et constants ; les farines fraîches et bonnes, et le service du contrôle de l'Administration militaire se fait plus minutieusement et plus intelligemment que ne remblerait le laisser supposer les déclarations faites au sein du Conseil Départemental.

Les registres d'entrée et sortie, ainsi des visites, des *analyses* sont là qui parlent.

Tels que sont exposés les faits à l'assemblée départementale, on dirait que l'entrepôt n'est connu que pour avoir l'agréable plaisir d'emmagasiner des farines, valant 41 francs la balle, et de n'y plus toucher que lorsque, avariées, le capital serait gravement compromis.

Je fais valoir comme garantie de notre défense les renseignements que pourra fournir l'Administration Militaire et la réputation incontestée dont jouissent dans toute la Corse les farines Degrand et Cie.

Veuillez agréer, etc.

André PIETRI,

Préposé du dépôt des farines destiné à Bastia, agent de MM. Degrand et Cie.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALENZANA. — Le conseil d'Etat statuant au contentieux vient de rejeter la protestation de M. Marini contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 28 juillet 1907, dont le canton de Calenzana, pour la nomination d'un membre du Conseil général, et à la suite desquelles M. Fabiani a été proclamé conseiller général.

***

LORETO-DI-TALLANO. — Hier, 7 février, vers une heure de l'après-midi, le feu se déclarait tout à coup dans l'immeuble appartenant à M. Serra Marc-Aurèle, de Paul. En quelques instants la toiture flambait.

Au premier cri d'alarme jeté par la dame Serra, la population tout entière se porta sur les lieux pour combattre le sinistre et fit admirablement son devoir. Signalons la conduite particulièrement élogieuse de MM. Bacchieri, maître-maçon, Lallemand, accouru en pas de course à la tête de sa brave brigade de Corghese, Ortoli, curé, Arrii Jean-Baptiste et Serra Jacques-Pierre, facteur rural, qui, dans la lutte contre le fléau ont, à de certains moments, couru de réels dangers.

Remarqué aussi sur les lieux du sinistre les demoiselles Mozziconacci, de Rocca-Serra, Roccaserra, instituteur, avec ses élèves, MM. Giudicelli Don-Aurèle de Rocca-Serra, Serra, cantonnier, Uscatti, instituteur de Cargiaca, Mondoloni Séraphin, de Ste-Lucie.

Après trois heures d'efforts inlassables le feu a pu être arrêté.

Tous les meubles ont été sauvés. Néanmoins les dégâts sont assez considérables.

***

CALVI. — M. Antrioni, juge au tribunal civil de Calvi, est chargé pour une nouvelle période de trois ans des fonctions de juge d'instruction au même siège.

***

SAINTE MARIE-SICCHE. — M. Vincentelli Dominique a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Sainte-Marie-Sicché, en remplacement de M. Santamaria, décédé.

***

BELGODÈRE. — Le brigadier de gendarmerie Lanne passe de Petreto-Bicchisano à Belgodère, en remplacement du maréchal des logis Antonetti, nommé à Olmeto.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

LES OBSÈQUES de M. Antoine Pugliesi-Conti

Les obsèques de M. Antoine Pugliesi-Conti, ancien préfet de l'Empire, ont revêtu le caractère d'un deuil général.

Toutes les classes de la société ajaccienne étaient représentées, tous tenaient à accompagner jusqu'à sa dernière demeure cet homme de bien et d'une intelligence remarquable, qui avait su acquérir depuis longtemps l'estime de ses concitoyens.

C'est à midi et demi précis que le cortège a quitté le domicile du défunt, précédé par la musique municipale jouant l'admirable marche de Chopin. Un grand nombre de couronnes avaient été offertes par le Conseil municipal, le Cercle littéraire, les employés de la maison Pugliesi, de la mairie, de l'octroi, des bains, des marchés, de la police, et la famille, etc., etc.

Au sortir de l'église, la foule était plus nombreuse ; nous avons remarqué dans le cortège : le Préfet de la Corse, le Conseil municipal au complet, le secrétaire-général, le chef de cabinet du Préfet, le vice-recteur, le procureur de la République, le président du tribunal, le substitut, le commandant d'armes, le commandant de la marine tous les chefs d'administration, fonctionnaires, etc.

Le défunt étant chevalier de la Légion d'honneur, un piquet d'infanterie sous les ordres d'un lieutenant a rendu les honneurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Nicoli, 1er adjoint ; Bodoy, ancien maire ; Colonna d'Ornano, vice-président du conseil de préfecture ; le capitaine Pinelli, Lustieri, ancien inspecteur des contributions ; Bozzo-Costa, banquier.

Des discours ont été prononcés par MM. Nicoli, 1er adjoint, et Stephanopoli, conseiller général.

Le deuil était conduit par MM. Pugliesi-Conti, député, Dominique Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio, Etienne Pugliesi-Conti, lieutenant de vaisseau, fils du défunt, par MM. Etienne et Ludovic Forcioli-Conti, Vincent Gregori, Franceschini, Joseph Pugliesi, ancien maire, docteur Giocanti, conseiller général, Paoli.

***

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 16 février, à 3 h. du s.

Le Gaillard, allégro,	Marchot.
Le Grand Casimir, ouv.,	Lecocq.
Il Giuramento, fant.	Marcadante.
Mazurade, air de ballet,	Lacome.
Caroline, polka,	Wolf.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Pickman au Théâtre

Heureusement pour Pickman, que nous ne sommes pas au bon vieux temps du moyen-âge.

L'ignorance, la superstition et l'intolérance lui auraient offert un joli bûcher, histoire de le guérir de sa névropathie.

Nous vivons dans le siècle du progrès, ce qui n'empêche pas certaines gens d'affecter un scepticisme railleur, à l'endroit des phénomènes, aujourd'hui parfaitement connus, sinon suffisamment expliqués, auxquels on a assisté hier soir.

La plupart de ces incrédules quand même, posent pour les esprits forts, mais sont au fond très indécis, et crieraient même s'ils l'osaient à la sorcellerie !

N'empêche que, malgré tout, Pickman a obtenu hier, devant une salle comble, un succès des plus méritoires.

L'accueil des spectateurs a été tel, que le célèbre liseur de pensées et hypnotiseur, était, dès hier soir, obligé d'annoncer une nouvelle séance, qui aura lieu ce soir dimanche, 16 février, à 8 heures 3/4, avec une série d'expériences nouvelles, telles que : Le baquet de Mesmer, (dont on parla tant sous Louis XVI) ; l'arbre de Puységur ; la fascination sur les animaux, etc., etc.

Le spectacle commencera par *La Paix chez soi*, une amusante comédie de Georges Courteline, jouée avec leur brio coutumier par les artistes de la troupe Beaumont-Muffat.

Comme il serait trop long et trop difficile de raconter par le menu toutes les expériences très intéressantes par lesquelles Pickman, a charmé son nombreux auditoire, nous ne pouvons qu'engager ceux de nos lecteurs, qui n'ont pas assisté à la soirée d'hier, d'aller passer quelques heures agréables ce soir, au théâtre

Par mesure de faveur, pour cette deuxième et dernière représentation, le prix des places est fixé comme suit : 1res loges et baignoires, 3 fr., fauteuils d'orchestre 2 fr. 50, 2es loges et stalles, 2 fr., parterre, 1 fr., amphithéâtre, 0,60.

CONCOURS AGRICOLE DE 1908

Avis Administratif

Les agriculteurs qui désirent prendre part au concours agricole des primeurs de 1908, peuvent retirer à la Sous-Préfecture de Bastia les imprimés qui leur seraient nécessaires.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Frais de Vente
Frais de Bornage

Pour qu'une vente soit valable, point n'est besoin qu'elle soit passée par devant notaire. Il suffit que les intéressés se bornent à en constater l'existence par un acte sous-seing privé. Cet acte peut toujours être transformé ultérieurement en un acte authentique, au moment où l'acheteur ou le vendeur le désire.

Toutefois, l'acte sous-seing privé doit être enregistré, sous peine de doubles droits et d'une amende. Il faut, en outre, accomplir les formalités de la transcription. Le taux des droits d'enregistrement est de 7 0/0 sans addition de décimes.

Aux termes de l'article 1593 du Code Civil, les frais d'actes de vente sont à la charge de l'acheteur. Dans les frais d'actes, il faut comprendre les frais de transcription du contrat. Mais les frais de bornage que le vendeur fait dans son intérêt pour parvenir à la vente et rendre cette vente possible et acceptable sont, sauf conditions contraires, à sa charge et non à celle de l'acheteur.

Lorsqu'il s'agit d'un bornage ordinaire, sans qu'il y ait projet de vente, il y est pourvu à frais communs, conformément aux prescriptions de l'article 646 du Code Civil.

Nul, en cas de contestation, ne peut se refuser à procéder au bornage de sa propriété. Il peut y être contraint par les voies judiciaires. C'est le droit absolu de chacun de clore ou de reconnaître avec précision la limite de son fonds. Sous ce rapport, tous les propriétaires ruraux sont soumis à une loi commune à laquelle une situation plus ou moins aisée ne peut permettre de se soustraire.

A. CAPELLO.

Bulletin Financier

Paris, 12 février 1908.

Marché peu animé mais très ferme sans finir toutefois aux plus hauts cours. Notre Rente monte à 97.40 et clôture à 95.87. Reprises générales des Fonds d'Etats, notamment du Portugais à 63.50 et des Emprunts russes. Bonheur du Crédit calme et bien disposés. Les valeurs industrielles et de traction sont stationnaires ou à peu près. Suez à 4485. A signaler la baisse de la Transatlantique et la nouvelle avance du Bon Accès à 720. Réaction du Rio à 1.095. Les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco Argentine valent 451 frs. Le développement économique si remarquable de l'Argentine est un facteur important pour les affaires de cette Société.

En Banque, l'action Chenard et Walker a un marché actif à 435. L'action Maisons et Pavillons Économiques est en nouvelle avance à 124. Fermeté à 492 de l'obligation 5 0/0 Forges Aciéries de la Haute Durance à mesure d'accidents tout à fait imprévus ; les installations seront prêtes au temps voulu. Demandées suivis en obligations 5 0/0 Port de Para à 450. Les actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française d'Exploitations Houillères montent à 142. Nouveaux progrès à 463 des obligations 5 0/0 Buenos Ayres Midland : de premier rang et garanties aussi par la puissante South American Railway, elles offrent, en outre, la parfaite sécurité d'un remboursement à 500 francs.

Grande cheminée française en hausse.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 fév.

Thermomètre	7 heures du matin + 9°.
A midi	13-5. A 4 heures du soir + 12°
Maxima	14-2. Minima 7.5.
Baromètre	7 heures du matin, 774 mm.
A midi,	774 mm. 3 heures du soir, 774 mm.
Vent	Dans la matinée, Calme.
	Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel.	le matin, Quelques nuages.
	l'après-midi, id.
Pluviomètre,	à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Finances

Parmi les candidats admis au concours des finances, qui a eu lieu à Tunis, le 10 du courant, nous relevons avec plaisir le nom du jeune Raffalli Don Pierre de Cenavaggio, élève du lycée de Bastia.

Toutes nos félicitations.

Nouvelles militaires

M. Gallon d'Istria, capitaine au 158e, passe au 78e, et est maintenu rapporteur près le Conseil de guerre de Rennes.

M. le lieutenant Bonifaci, du 35e rég. d'artillerie, passe au 40e.

M. le lieutenant Bottari, du 14e rég. d'artillerie, passe au 8e bataillon de forteresse.

M. l'officier d'administration de 1re classe Giovalucchi, gestionnaire de l'hôpital national des Invalides, passe à la direction du service de santé du 15e corps d'armée.

M. le médecin aide major de 2e classe des troupes coloniales Casabianca Louis Antonin-Nicolas, en service au Tonkin, est promu au grade de médecin aide-major de 1re classe.

***

Prix d'Hénin

Les prix d'Hénin ont été décernés à M. Stefani Louis, matelot vétéran à Toulon, 11 ans de services, conduite, tenue, zèle et moralité très bonnes ; et à M. Guerrini Augustin, ouvrier mécanicien vétéran à Toulon, 10 ans de services, conduite, tenue, zèle et moralité très bonnes.

***

Nouvelles coloniales

Ont été nommés, administrateur de 2e classe des colonies, M. Capuro Antoine, administrateur de 3e classe ; — Administrateur-adjoint de 2e classe, M. Gaffory Dominique-Marie, administrateur-adjoint de 3e classe, — administrateurs-adjoints de 3e classe, MM. de la Rocca Alexandre-Henri, Battesti Dominique, Michelangeli Simon-Paul, Gaspari Alfred Antoine, adjoints de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique occidentale française ; — administrateur de 3e classe, M. Orsini Victor-Auguste, chef de bureau de 1re classe des secrétariats généraux des colonies.

***

Cirnea

Dimanche, 16 février, aura lieu à Cirnea, à cinq ore.

***

Football

Le match de football-association est fixé au dimanche 16 février.

Les membres de la Société du « Bastia football club » sont priés de se réunir aux portes de la Citadelle, à 6 heures et demie du matin.

Demander les

Vermicelles invisibles extra

de la

« Maison Ghilini »

Exigez la Marque

Prix : 2 francs le kilog.

REVUE-GUIDE

Paraît le, prestigieux

de droit usuel, renseignements utiles, d'union, délégations et initiatives de commerce, etc.

Bulletin mensuel

16 pages et couverture

Trois francs par an

Tel est le titre d'un bulletin mensuel, à 16 pages, qui vient de paraître sous la direction de M. François Maestracci, agréé au Tribunal de Commerce, avec la collaboration d'anciens magistrats, avocats, avoués, etc.

Cette publication a surtout pour but la défense du Commerce ; elle s'occupera des questions de transport par terre et par mer, de douane, octroi, législation commerciale, en proposant de porter toutes revendications directement aux ministères ou administrations diverses, par des lettres ouvertes et des mémoires développés.

La direction fera en sorte que la Société pour la défense du commerce, les syndicats des commerçants, devraient faire, à savoir, poursuivre toutes actions et tous procès de principe, dans l'intérêt du commerce délaissé.

Le 1er numéro contient de la jurisprudence commerciale très intéressante.

On promet de la comptabilité si nulle et claire à la portée de tous.

Cette petite publication promet d'être un cours populaire pratique de petit commerçant.

Son administration sera une sorte de chambre de commerce effective, étudiant des questions utiles au commerce et fournissant tous rapports aux Chambres de Commerce ou Commissions de réforme ou d'études.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à la Revue Guide populaire et savons heureux de l'aider et l'encourager dans sa tâche difficile mais non impossible.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES EXPORTATEURS

Les membres du dit Syndicat sont priés de se réunir le dimanche 16 du courant, à 10 heures du matin, chez M. Padovani, 7, route du Cap.

Leur présence est indispensable.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir ce soir, à 8 heures et demie, au local de la Société, en assemblée générale.

Ordre du jour : Election de trois conseillers d'administration et d'un porte-drapeau.

Le Président, T. Baldi.

UN HONNEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	14 fév.	15 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96 97	96 10
de 3 0/0 amortis.	97.55	97 60

ex-coupon.

M. EMMANUEL ARÈNE à Bordeaux

Paris, 15 février.

M. Emmanuel Arène, le sympathique sénateur de la Corse, a quitté Paris ce soir, se rendant à Bordeaux, où il a été invité par la représentation Girondine pour présider, demain matin, le banquet du « Cercle Gambetta » qui est, chaque année, une grande solennité démocratique.

L'éminent sénateur de la Corse prononcera, à cette occasion, un grand discours politique.

Finances

Paris, 15 février.

M. Cardusi Dominique, fondé de pouvoirs à la recette des finances de Bastia, est nommé percepteur à Castellane.

Conseil de Cabinet

Paris, 15 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Les affaires du Maroc

Les ministres de la Guerre et de la Marine ont communiqué à leurs collègues les télégrammes qu'ils ont reçus du général d'Amade et du contre-amiral Philibert.

M. Stephen Pichon a également communiqué les nouvelles que lui ont fait parvenir nos chargés d'affaires à Tanger et à Casablanca.

L'état de nos troupes de terre et de mer est des plus satisfaisants, et le moral de nos hommes est excellent.

L'impôt sur le revenu

Les ministres s'occupent ensuite du projet d'impôt sur le revenu qui est en discussion devant la Chambre des députés.

M. Caillaux laisse ses collègues libres de poser ou non la question de confiance devant la Chambre.

La crise des transports

M. Barthou a mis ses collègues au courant de la réponse qu'il fera, mardi prochain, au cours de l'interpellation sur la crise des transports.

Les retraites ouvrières

M. Viviani fait part à ses collègues des propositions qu'il apportera devant la commission, en s'appuyant sur des bases positives.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

TOULON

Accident mortel

Toulon, 15 février.

Un rocher de grandes dimensions s'est détaché du vieux village de La Garde, près Toulon, et a roulé vers le nouveau village, blessant trois vieillards, parmi lesquels le nommé Panatier, qui a été atteint mortellement.

Cet accident a jeté la consternation parmi la paisible population du village de La Garde.

Lancement d'un contre torpilleur

Toulon, 15 février.

Le contre-torpilleur *Hoche* a été lancé ce matin à Toulon, avec un plein succès.

Ce navire a 336 tonnes de déplacement.

Les machines des navires de ce type doivent donner une puissance de 6.800 chevaux, correspondant à une vitesse de 28 nœuds.

EN PERSE

Assassinat du Shah de Perse

Paris, 15 février.

Plusieurs journaux de ce matin ont annoncé que le Shah de Perse aurait été assassiné.

La légation de Perse donne le démenti le plus formel à ce bruit.

Violation de la frontière par des Officiers russes

Paris, 15 février.

Le gouvernement ottoman a donné l'ordre à ses troupes de marcher sur Béjazet et de l'occuper militairement.

Des officiers russes, accompagnés de Cosaques avec des mitrailleuses, avaient violé la frontière persane.

Cette nouvelle qui a produit une grande impression à Constantinople, mérite confirmation.

Le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale

Paris, 15 février.

Malgré les noms déjà mis en avant, le Gouvernement n'a encore pris aucune décision au sujet du successeur de M. Roume, au gouvernement général de l'Afrique occidentale.

La décision a été ajournée au prochain Conseil des ministres, qui aura lieu mardi prochain.

Tirages financiers

Bons à lots de Panama

Paris, 15 février.

Le bon portant le numéro 124 594 est sorti remboursable à deux cent cinquante mille francs.

Le bon portant le numéro 152.105 est sorti remboursable à cent mille francs.

Les bons portant les numéros 279 790 et 804.694 sont sortis remboursables chacun à dix mille francs.

Les bons portant les numéros 1.029.545 et 1.338 046 sont sortis remboursables chacun à cinq mille francs.

Nouvelles Militaires

Un Officier prévaricateur

Paris, 15 février.

Le lieutenant Genty, officier payeur au 89e régiment d'infanterie, a déserté en emportant la somme de quinze mille francs.

EN ITALIE

Manifestations anticléricales

Rome, 15 février.

Des manifestations anticléricales auront lieu demain, à Rome, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration du monument de Giordano Bruno.

Les partis populaires veulent profiter de cette circonstance pour réclamer la suppression de l'enseignement religieux.

La Maladie de Jules Guesde

Paris, 15 février.

Jules Guesde, le leader des socialistes unifiés, dont l'état de santé laisse beaucoup à désirer depuis quelque temps, est obligé de renoncer, d'après l'ordre de ses médecins, à la vie publique, au moins pendant un an.

Le député du Nord ira passer plusieurs semaines en Suisse.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

LE GÉNÉRAL LYAUTEY à Paris

Paris, 15 février.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, arrivera à Paris dans les premiers jours du mois de mars.

Le général Lyautey renseignera le gouvernement sur la situation politique de notre frontière Algéro-Marocaine, et prendra, en même temps, un repos de quelques semaines.

AU PORTUGAL

Le Conseil des Ministres

Lisbonne, 15 février.

La première réunion ordinaire du Conseil des ministres a été tenue ce matin, sous la présidence du roi Manuel II, au palais des Necessitades.

Le Conseil s'est prononcé pour la dissolution des Commissions administratives municipales instituées par le ministère Franco, et la ratification des derniers conseils municipaux.

EN ANGLETERRE

Ra'souli au Théâtre

Londres, 15 février.

Raisouli, le célèbre roi de la montagne au Maroc, celui-là même qui a gardé pendant de si longs mois Mac Lean prisonnier, et qu'il n'a rendu que dernièrement à la liberté contre une forte rançon, a été engagé par l'hippodrome de Londres.

Il viendrait prochainement jouer dans une pièce arabe ayant pour titre : *Jeu de poudres.*

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



COULEUR NATURELLE

A VENDRE

Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, filtre en cuivre. — Alambics de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Jarres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Foudres, futailles neuves et usagées de toutes contenances.

S'adresser à Toga, ancienne Usine.

A VENDRE

Mandarines, Oranges, Citrons de Monteoro

S'adresser au jardin Aiacio.

ANÉMIE · PALES COULEURS

FLUEURS BLANCHES NEURASTHÉNIE CROISSANCE CONVALESCENCE de toutes Maladie

GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS par l'ELIXIR du St VINCENT de PAUL

Essai Particulier gratuit et confidentiel au Siège Social

CONFITURE de St VINCENT de PAUL

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

PÉTROLE HAHN



TRÉSOR DES CHEVEUX

LA SURDITÉ EST VAINCUE

111 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'OR

La douce parole de Rose-Lison avait remis le calme dans son âme. Il parut que dans les jours qui suivirent, les deux frères avaient perdu le souvenir de l'affront qu'ils avaient reçu. Les invités du Royaumont avaient repris le chemin de Paris où Michel et Laurent se proposaient, du reste, de les rejoindre au printemps, et le château redevint paisible.

Mais, à le croire, on se fût trompé. Les deux frères n'oubliaient pas. On vit bientôt se manifester leur rancune. Laurent, le premier, donna l'exemple. Jusqu'alors, depuis le partage, et sans qu'aucun accord eût été établi à ce sujet, on n'avait pas touché au personnel du château. Croix-Vitré voyait toujours, autour de lui, les figures auxquelles il était habitué.

Brusquement, le personnel se renouvela. Ce furent des figures nouvelles. Et les gens, ne reconnaissant que Laurent, Michel et Nathalie pour leurs maîtres, se soucièrent fort peu du paralytique. Rose ne pouvait pas suffire à tous les soins qu'il fallait au malade, et c'était en hésitant, et avec des réflexions à haute voix — sachant qu'on ne leur en tiendrait pas rigueur autrement — qu'ils s'y résignaient. C'était une douleur et une blessure de plus infligées au vieillard. Et pourtant, Rose remarqua qu'il s'en préoccupa à peine. On eût dit qu'il était soutenu par une espérance supérieure et que rien ne prévaudrait en lui, à côté de la joie intime où il vivait. A chacun de ces affronts, son regard disait à Rose :

— Laisse-les faire. Ne nous révoltons pas. Je m'attends à plus de misères encore.

Nathalie n'osa élever la voix, faible et tremblante devant ses fils. A peine put-elle obtenir, chez le personnel renouvelé par Laurent, les marques extérieures du respect qui était dû doublement au comte de Croix-Vitré. Puis, il y eut, tout à coup, un grand remue-ménage au château. Toute une armée de tapissiers clouaient et déclouaient. Les yeux inquiets du comte interrogèrent Lison

— Je ne sais, dit-elle... C'est un aménagement nouveau que l'on prépare... au rez-de-chaussée et au premier étage... Plusieurs chambres sont réunies en une seule. Il semble qu'on veuille changer l'ancienne destination des appartements...

Croix-Vitré parut rassuré. Il ne le fut pas longtemps. Laurent se chargea d'avertir de ce qu'il avait résolu.

— Petite, vous voudrez bien prévenir mon oncle que nous sommes obligés de lui donner un autre logement.... J'ai disposé du sien... Demain, on vous aidera à transporter vos affaires et les siennes, là haut, au second .. Il y sera mieux... vous aussi.. Vous aurez plus d'air, bien que les fenêtres donnent sur la cour... et vous serez, surtout, plus tranquilles...

Le cœur de Lison se serra. Mais elle baissa la tête, en signe d'obéissance. Le lendemain, en effet, le déménagement avait lieu. Et deux hommes entreprirent le fauteuil dans lequel se trouvait le paralytique pour le transporter au second étage. C'était, près des combles, deux petits cabinets communiquant l'un avec l'autre et qui avaient servi longtemps de coins de débarras. On y avait jeté un mauvais tapis dont on voyait la corde. Aux fenêtres étroites, on avait pendu des rideaux de calicot. Et on avait collé du papier de tenture à grands ramages contre les murailles blanchies à la chaux, afin de donner à cet intérieur une apparence moins misérable. Le cœur de Lison se serra un peu plus :

— Mon père! Mon pauvre père !! murmura-t-elle.

Et une sourde colère montait en elle, devant tant de cruauté et d'ingratitude. Lui paraissait calme, si, chose étrange, toujours insensible. La douleur de son regard, fixé sur Lison ne se démentit pas un seul instant.

Sans doute qu'il s'attendait à bien d'autres supplices ! Mais pourquoi lui laissait Rose, que devaient-il de plus ? Elle ouvrit la fenêtre et pencha la tête au dehors. On avait vue dans la cour, vers les bâtiments de service, les remises les écuries et les chenils. Par-dessus, on apercevait, au loin, les cimes des arbres de la forêt. Elle songea, Elle savait qu'une des joies du comte était de s'approcher de la fenêtre et de rester en contemplation devant des heures, devant le paysage fauve des Vosges qu'il aimait, ce paysage dont il connaissait chaque coin, chaque détail... Avec une méchanceté qui n'était point due au hasard, mais qui avait été étudiée et réfléchie, on lui retirait ce plaisir.

— Ce n'est que provisoire! avait déclaré Laurent.

Que leur réserrait-il encore ? Les enverrait-il loger dans le grenier ? Ou bien, les aménagements terminés, leur rendrait-il l'ancien logement si commode, clair et joyeux, du rez-de-chaussée, qui donnait sur la vaste terrasse ? Elle attendit quelques jours, mais n'entendit plus parler de rien.

— C'est ici que nous devons vivre... arrangeons-nous pour cela...

Et cachant sa tristesse, — qu'elle éprouvait non pour elle, mais pour lui, — elle reprit, là-haut, les habitudes qu'elle avait en bas. Le printemps, déjà, n'était pas éloigné. La neige était fondue. Il y avait des journées de soleil. Les oiseaux commençaient à se remuer, à se battailler et à chanter aussi.

(*A suivre*).



Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de Dartres, Cruvasses, Rougeurs, Boutons, **Démangeaisons**, Rumeurs, Clous, Engorgements, Glande, **Tumeurs**, Cancers, Caries, Kystes, **Taches, Plaies** se propageant et **s'éternisant**, Ulcères variqueux, **Abcès froids**, ont intérêt à s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

ECZÉMAS

LOTERIE de l'Orphelinat des **SOUS-AGENTS** des **POSTES**

1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f soit 1532 Lots tous payables au gr et argent, tous le montant 240.000 francs s'élevant au Complet Tirage 15 Avril 1909

PRIX DU BILLET fr. 0.50 Centimes

Ces billets sont vendus chez tous les par tous les **FACTEURS**

Envoi à domicile rond, espèce et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes. Adresser lettre au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

A LOUER

Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone. S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBENT-ILS? ILS SONT SECS,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERI[illegible]HI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif. ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 10, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES, Fournitures pour DÉCOUPAGE



Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 48

LUNDI 17 FÉVRIER 1908

00093

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	6 mois	1 an	2 ans	
Corse	2 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Julienne.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 29 m. — Coucher, 5 h. 02 s.
Dernier quart., le 23 — Nouv. Lune, le 2.
Fête de Demain : Saint Zozime.

16 FEVRIER

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La loi sur les retraites ouvrières, que le gouvernement avait décidé d'inscrire en tête du programme de cette session parlementaire, subit un temps d'arrêt. Il y a désaccord entre la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet et le ministre du Travail.

A la vérité, nous ne serions pas étonné d'un ajournement nouveau et *sine die*. Rappelons-nous, en effet, que ce malchanceux projet fut voté par la Chambre le 23 février 1906 — il y a deux ans ! — et transmis dans la même semaine au Sénat, où il dort depuis.

Pourquoi tant de retard ? La raison en est simple : le projet avait été voté par la Chambre à la hâte, à la veille des élections législatives. On voulait montrer au pays qu'on avait fait quelque chose pour lui ; les électeurs devaient savoir, avant d'aller aux urnes, que les députés avaient travaillé à une loi « nationale, » assurant à tous une vieillesse heureuse et à l'abri du besoin. Mais on ne s'était pas le moins du monde tracassé des moyens pratiques de réaliser cette réforme : on ne s'était même pas demandé si elle était réalisable, laissant au Sénat le soin de se débrouiller.., après les élections.

L'heure de l'échéance est venue, et maintenant qu'il faut approfondir, on se heurte à des difficultés sans nombre.

D'abord, la question des ressources. La Chambre, se basant sur le précédent fameux des lois de scolarité, promulguées en 1882, sans avoir voté les ressources correspondantes, ne s'en était nullement préoccupée. Ultérieurement, le ministre des Finances avait estimé à 300 millions environ les charges de l'Etat en période de plein exercice des retraites. La période initiale exigeait 85 millions. Pour faire largement les choses, la contribution de l'Etat avait été fixée provisoirement à 100 millions.

Or voici que, chiffres en mains, la Commission sénatoriale ne peut arriver à boucler ses comptes avec cette somme ; elle se refuse à continuer son travail avant d'avoir obtenu des éclaircissements sur ce point. La question est là.

Autres objections. Le projet de la Chambre repose sur trois principes fondamentaux :

Obligation, pour tout *ouvrier* de se constituer une retraite en versant, sa vie durant, 2 0/0 de son salaire.

Versement équivalent du *patron*, et majoration complémentaire par l'*Etat*.

Capitalisation, de façon à ne servir aux assurés que les revenus d'une formidable caisse de retraites.

En premier lieu, l'obligation a l'inconvénient de nuire à l'admirable faisceau de sociétés mutualistes qui s'est développé en France depuis vingt ans. Il est à craindre que les ouvriers, se sentant « obligatoirement » assurés, se désintéressent de la prévoyance et dédaignent d'augmenter leur retraite par une épargne particulière. Au lieu d'une heureuse aisance sur leurs vieux jours, quelques-uns se trouveront tout juste à l'abri de la misère. Quant à leurs enfants, au lieu d'hériter d'un petit pécule, d'une mise de fonds pour s'établir, ils n'hériteront de rien du tout : les retraites s'éteindront avec leurs titulaires. Ainsi, l'Etat aura rendu un mauvais service aux ouvriers.

D'autre part, si cette loi est vraiment utile, pourquoi en restreindre l'effet aux seuls ouvriers ? N'est-il pas injuste d'en exclure les artisans, ceux qui travaillent à leur compte, les patrons même, qui auront versé pour les autres, durant toute leur vie, et n'auront pas, si la fortune leur a été inclémente, droit à leur part des largesses de l'Etat, sur leurs vieux jours ?

Sur le deuxième point : versement obligatoire par les patrons de 2 0/0 du salaire de leurs ouvriers, on a été effrayé, à juste titre, des charges formidables que l'on allait faire peser sur le patronat, charges qui atteindraient jusqu'à 115 et 125 0/0 de la contribution des patentes !

Enfin, le principe de la capitalisation est de nature à porter un coup terrible aux intérêts du pays tout entier. Les achats considérables de rente sur l'Etat que va nécessiter la loi sur les retraites, vont forcément faire monter la rente.

LA RIPAILLE DE TILSITT

(Suite et fin.)

La ripaille se prolongeait tard. Des cuisines établies devant une ferme, les pourvoyeurs se pressaient [illegible] on commençait à souper des reliefs du festin. Il fallait, jusqu'à la lie, tirer un vin de Marsala, dont le degré d'alcool s'infiltrait en fumée dans les cerveaux. Généreux, le soldat avait invité citadins et paysans venus contempler le rassemblement des élites guerrières. La familiarité régnait entre étrangers, et le silence allait se voiler heureusement des ténèbres qu'apportait la nuit.

Table 48, le sergent Frédéric raconte ses exploits dans une langue bizarre que les Français s'efforcent d'entendre. Son ivresse le porte à user du tutoiement :

— Depuis dix mois, je fais la guerre... Tout comme mon père, qui a servi longtemps, je marche bien et je frappe dur... D'ici, je reconnais des visages déjà vus... à travers les fumées de la poudre... Combien de fois m'est-il arrivé de croiser la baïonnette avec la garde impériale de... Napoléon... On a mis des hommes par terre... mais par protection spéciale, je ne porte que la trace de légères... blessures. L'école militaire de Potsdam, voyez-vous, camarades, c'est bien le premier gymnase du monde... Si la guerre est terminée, il faut avouer que les gardes de France ont perdu des milliers d'hommes...

Puis, appuyé au dossier d'une chaise, il désignait des voisins :

— Avec celui-ci, je me suis battu... Et avec le gros qui trinque... Et avec le grand qui s'essuie la bouche... Et avec le géant qui jongle...

Comme il s'animait, gesticulait, et s'acheminait vers les imprudences, le sergent Bertin prit le parti de l'asseoir, ce qu'il put accomplir sans peine, avant de le tancer :

— Mon camarade, pour ton instruction, écoute le petit renseignement que la charité m'ordonne de t'offrir... Bon soldat du roi de Prusse, ne dis jamais que tu as porté le fer sur un soldat de la garde impériale française. Depuis que nous sommes entrés en Allemagne [illegible] permis de brûler une amorce. D'une éminence, généralement, nous regardions vos déroutes... Les canonniers de Frédéric-Guillaume III nous envoyaient bien quelques boulets que nous avons reçus sans broncher... Bon garçon, si tu t'étais approché de nos rangs, à une portée de coup-lancé, au lieu de t'empiffrer ici, tu dormirais dans la grande tombe ouverte en plein champ de bataille...

— Pourtant...

— Fini de cette affaire... En ce lieu, nous ne devons observer que la fraternité... Avant que ne commence le bal, écoute la chanson du père Henri IV. Nonore, belle voix de basse, nous la dira.

Devant la table où venaient s'asseoir cinq femmes, jeunes personnes qui voulaient danser, Nonore chantait le *Retour de l'aurore* :

Viens, aurore,
Je t'implore.
Je suis ici quand je te vois,
La bergère
Qui m'est chère
Est vermeille comme toi.

Elle est blonde,
Sans seconde,
Elle a la taille à la main.
Sa prunelle
Étincelle
Comme l'astre du matin.

Les trois Grâces
Sur ses traces
Font naître un essaim d'amours.
La sagesse,
La jeunesse
Accompagnent ses discours.

Le dernier couplet fut bissé.

Une prairie, à l'herbe récemment fauchée, forma le parquet du bal. Dix orchestres firent danser dix mille individus. Quelques torches éclairèrent la singulière mêlée. Pour mieux marquer leur entente, Français, Russes et Prussiens avaient échangé habits et coiffures. Les houppelandes allaient mal aux vainqueurs ; les habits bleus paraient magnifiquement les vaincus. Tel Parisien portait la mitre trop inclinée sur l'oreille. Tel Moscovite se sentait écrasé sous le bonnet à [illegible] de Russie. Le patriotisme [illegible] de savoir plus reconnaître la nationalité de leurs danseurs ; et des couples débordaient dans Tilsitt, chantant à tue-tête l'histoire du *Guerrier généreux* :

Mon cœur ne connaît pas le fiel,
Dont vient s'abreuver la vengeance.
Je laisse au Vengeur Eternel
Le soin de prendre ma défense.
Et—ce par des crimes nouveaux
Que nous réparerons nos maux !

O vous qui fîtes nos malheurs,
Si le remords vous environne,
Si le pays rentre dans vos cœurs,
Toute la France vous pardonne !

En de vastes espaces, le festin tournait à l'orgie.

Tard, dans la nuit, les camarades de beuverie se séparèrent. Des centaines tombèrent au bord des seigles encore verts, dans le large creux des fossés, devant les baraques qui abritaient les cuisines.

---

112 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'OR

— Je n'ai pas achevé l'histoire des Fils du pêcheur, lui dit-elle un jour.

Le sourire du vieillard lui dit clairement :

— Continue ta gentille légende.

Et elle reprit :

« Un an et un jour se passèrent. On commençait déjà les réjouissances des noces quand arriva dans la ville l'aîné des fils du pêcheur qui se logea dans une hôtellerie.

» Une vieille femme lui dit : « Il y a aujourd'hui un an et un jour, tout le monde était dans la tristesse et maintenant tout le monde est dans la joie. Trois charbonniers ont délivré la princesse qui allait être dévorée par une bête à sept têtes et le roi va la marier à l'un d'eux. »

» Le jeune homme dit alors à son chien : « Va me chercher ce qu'il y a de meilleur chez le roi. » Le chien lui apporta deux bons plats. Les cuisiniers du roi se plaignirent à leur maître et celui-ci envoya de ses gardes pour voir où allait le chien. Le jeune homme les tua tous à coups de lance, à l'exception d'un seul qu'il laissa en vie pour rapporter la nouvelle... Puis il dit au chien d'aller lui chercher les meilleurs gâteaux du roi. Le roi envoya d'autres gardes que le jeune homme tua comme les premiers. « Il faut que j'y aille moi-même ! » dit le roi. Il vint donc dans son carrosse, y fit monter le jeune homme et le ramena avec lui au château.

» Là, il l'invita à prendre part au festin des fiançailles... »

Le récit de Lison fut interrompu. On frappait à la porte. Elle alla ouvrir. C'était Laurent, deux domestiques l'accompagnaient.

— Je vous ai dit que ce logement n'était que provisoire. On va vous transporter, mon oncle, dans celui qui est définitif... Ne vous occupez de rien... Le déménagement de tout ce qui est ici se fera sans vous...

Deux heures après, ils étaient installés dans la cour, au rez-de-chaussée. Ils occupaient l'emplacement de l'ancienne sellerie, qu'on avait distribuée en deux chambres. C'était deux pièces basses de plafond, carrelées et froides. Quelques brins de bois brûlaient dans une cheminée hâtivement construite. De la fumée était rabattue là par les rafales. Cela sentait l'humidité. Une lanterne dans le cabinet réservé à Lison. A peine avec de lumière pour s'y mouvoir. Une fenêtre dans la chambre du comte, cette-ci assez aérée. En face, c'était le chenil et les écuries qui formaient leur limite d'horizon. Et chose étrange, par un nuage ne passa dans les yeux de Croix-Vitré. Ses yeux ne cessèrent de sourire. Et ce sourire tarit les larmes de Rose-Lison, car il disait avec tant d'intelligence :

— Je suis quand même heureux, puisque je suis près de toi...

Au premier jour de soleil, et après avoir enveloppé le malade dans des couvertures, Rose-Lison roula son fauteuil jusque sur la terrasse d'en haut. Il y avait bien longtemps que le comte n'avait pas respiré librement le grand air tout embaumé des senteurs de résine qui venaient de la montagne. Et la jeune fille comprit en bien-être en voyant son visage s'épanouir

Depuis longtemps aussi, presque depuis tout l'hiver, il n'avait pas arrêté son regard sur ce paysage familier des bords de la Combanaïs, où s'était écoulée toute sa vie, et Rose n'osa interrompre sa méditation. Elle avait pris un ouvrage pour s'occuper près de lui. Et assise sur une chaise de fer du jardin, elle le regardait, toute souriante. Au bout d'une heure de silence, où leurs deux âmes, quand même, se confondaient, elle dit :

— Je ne vous ai point terminé mon histoire des fils du pêcheur...

Cette histoire que coupait, à tous les incidents, un événement douloureux.

— Dois je l'achever ?

— Oui, firent les yeux.

Et Lison :

« Au dessert, le roi dit : « Que chacun raconte son histoire. Commençons par les trois charbonniers » Ceux-ci racontèrent qu'ils avaient délivré la princesse quand elle allait être dévorée par la bête à sept têtes. Et ils dirent : « Voici les sept têtes que nous avons coupées ». — « Sire, dit alors le jeune homme, voyez si les sept langues y sont » Or ne les trouva pas « Lequel croira-t-on plutôt, continua-t-il, de celui qui a les langues ou de celui qui a les têtes ? » — Celui qui a les langues ! répondit le roi. » Le jeune homme les montra aussitôt. La princesse reconnut le mouchoir où son nom était brodé et fut si contente qu'elle ne sentit plus son mal « Mon père, dit-elle, c'est ce jeune homme qui m'a délivrée ». Aussitôt le roi commanda qu'on donnât une potence et y fit pendre les trois charbonniers. Puis on célébra les noces du fils du pêcheur et de la princesse. Mais leurs malheurs étaient loin d'être finis...

» Le soir, après le repas, quand le jeune homme fut dans sa chambre avec sa femme, il apergut par la fenêtre un château tout en feu. « Qu'est-ce donc que ce château ? » demanda-t-il. « Chaque nuit, dit la princesse je vois ce château en feu, sans pouvoir m'expliquer la chose ». Dès qu'elle fut endormie, le jeune homme se releva et sortit avec son cheval et son chien pour voir ce que c'était. Il arriva dans une belle prairie, au milieu de laquelle s'élevait le château et il rencontra une vieille [illegible] qui lui dit : « Mon ami, voudriez-vous descendre de cheval pour m'aider à charger cette botte de [illegible] sur mon dos ? — Volontiers ! » répondit le jeune homme,

ques ; hommes étourdis, ne pouvant plus porter le vin.

L'aube splendide du 1er juillet se leva sur eux ; et, au bord du Niémen, sonna un refrain d'allégresse :

Enfants, la victoire est à nous !

Seuls, les Français répondirent :
— Vive l'empereur !

Et chacun put rentrer, la tête un peu lourde, dans son camp, gardant de la ripaille de Tilsitt un obsédant souvenir.

Edouard Gachot.

AJACCIO

LES OBSÈQUES
de M. Antoine Pugliesi-Conti

Cette admirable population ajaccienne, si vibrante, manifeste toujours ses sentiments avec un élan passionné ! Les obsèques de M. Antoine Pugliesi-Conti, ancien préfet de l'Empire, qui avaient été retardées jusqu'à l'arrivée de ses enfants, MM. Paul Pugliesi-Conti, député de Paris, et Etienne Pugliesi-Conti, lieutenant de vaisseau, ont revêtu un caractère imposant. Une foule immense, recueillie, évaluée à plusieurs milliers de personnes, suivait le convoi funèbre de ce noble citoyen, objet de la vénération de tous. Qui mérita mieux que M. Pugliesi-Conti l'affectueuse sympathie des Ajacciens ? Il était doué des plus éminentes qualités du cœur et de l'esprit, et toute sa vie fut dominée par un haut sentiment du devoir ; c'est ainsi que M. Emmanuel Arène, en exprimant ses condoléances à la famille Pugliesi Conti, s'est incliné « devant ce parfait gaillard homme, à qui, dit-il, ses adversaires eux-mêmes seront unanimes à rendre hommage ! »

Aussi bien, parmi cette foule compacte, affligée, qui était venue rendre un dernier hommage à M. Antoine Pugliesi Conti, pouvait on voir, confondus avec les braves ouvriers et marins d'Ajaccio, les principales notabilités de tous les partis politiques de notre ville.

L'exquise courtoisie, la largeur de vues l'expérience, prônaient aux aimable philosophie, à savoir que les rigueurs de la vie veulent être tempérées par beaucoup d'indulgence et de bonté, lui avaient conquis tous les cœurs ; il pouvait avoir des adversaires politiques, car il était resté très ferme sur ses principes politiques, mais il ne comptait dans notre ville, où les luttes sont parfois si aigues, que des amis.

Le deuil était conduit par ses enfants, MM. Paul Pugliesi-Conti, député ; D. Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio ; Etienne Pugliesi-Conti, lieutenant de vaisseau ; par son beau-frère, Joseph Pugliesi, ancien maire ; par ses neveux Etienne Forcioli-Conti, Ludovic Forcioli Conti, D. Paoli, Dr Giocanti, X. Franceschini, S. Frasseto, etc.

Le Conseil municipal d'Ajaccio assistait en corps aux obsèques.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Louis Bozzi-Costa, banquier ; Lantieri, inspecteur des contributions en retraite ; Capitaine Pisanelli ; P. Bo-loy, ancien maire ; Commandant Nicoli, adjoint au maire ; Colonna d'Ornano, conseiller de préfecture.

Le cercueil disparaissait sous les couronnes ; on a surtout remarqué les couronnes du Conseil Municipal et de tous les services de la Ville.

La Musique Municipale rehaussait cette solennité, en jouant des airs funèbres.

A la place Abbatucci, après que furent dites les dernières prières, M. Jacques Stephanopoli, conseiller général d'Ajaccio, prononça en ces termes la vie publique de M. Pugliesi-Conti.

Discours
de M. Jacques Stephanopoli

Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom du Conseil Municipal d'Ajaccio, de venir rendre un dernier hommage à M. Pugliesi-Conti, ancien Préfet de l'Empire, enlevé subitement par une mort inattendue à l'affection de ses enfants et de toute la population.

Je n'aurai pas besoin de dire ce qu'était l'homme privé : le recueillement de la foule suivant son cortège parle plus haut et plus éloquemment que je ne saurais le faire.

Qu'il me suffise de rappeler sa vie d'homme public toute faite de hauts dévouement, de patriotisme et d'honneur.

Sous Préfet de St-Pour, de Louviers, de Boulogne, Préfet de la Vendée, M. Pugliesi Conti apporta dans l'exercice de ses fonctions, en plus de ses remarquables qualités d'administrateur, un tact, un esprit de justice et de modération qui lui ont valu l'estime et l'affection de ses administrés sans distinction de parti.

Préfet de la Vendée au moment où éclata la guerre de 1870, M. Pugliesi-Conti déploya tant d'activité d'énergie et de dévouement dans l'organisation de la Garde Nationale Vendéenne, qu'il parvint à la mettre en ligne la première de France et à la diriger sur Paris où elle arriva à temps pour prendre part à son héroïque défense.

Mais la révolution du 4 Septembre et le choix de l'Empire ne tardèrent pas à amener la démission de Pugliesi-Conti.

Bien qu'en plein épanouissement de ses forces et de sa valeur, cet homme de cœur, par excellence, sacrifia tout au régime qu'il avait fidèlement servi et dont son beau-père, le Sénateur Conti, quelques mois plus tard, à l'Assemblée de Bordeaux, devait prendre la défense avec un courage qui l'honora justement.

Quelques mois plus tard, à la mort de l'Empereur, M. Pugliesi-Conti est chargé par ses concitoyens de présenter aux obsèques un pieux souvenir de l'inébranlable fidélité des Ajacciens.

L'année 1875 recueillit une des pages les plus belles de la carrière politique de Pugliesi-Conti. Rappelé en Vendée par un grand nombre de ses anciens administrés, il n'hésita pas à se faire le valeureux champion de la cause qui lui était chère : et, bannière au vent, sans s'abaisser à des compromissions indignes de son caractère, Pugliesi-Conti vit sa loyale et fière intrépidité récompensée par une de ces prestigieuses majorités qui honorent davantage que certaines victoires électorales.

Sa candidature recueillit 7500 voix contre 8000 accordées à son concurrent gouvernemental.

Le Prince Impérial, en apprenant ce résultat, déclara que son élection était la plus belle de France.

En 1881, le Prince Jérôme Napoléon fit à Pugliesi-Conti le grand honneur de lui demander d'accompagner son fils à travers l'Europe dans ses visites à plusieurs Cours souveraines, et c'est dans l'intimité de ce voyage que naquit cette profonde affection que le prince Victor Napoléon donna à Pugliesi-Conti, devenu son représentant officiel parmi nous.

En 1884, de retour en Corse, Pugliesi-Conti prend part une dernière fois à nos luttes politiques et contribue puissamment à ouvrir à son parti les portes de notre Hôtel de Ville.

Il déclina ensuite l'offre qui lui est faite de présider l'Assemblée communale ses espérances, il renonce dès lors à une carrière politique à laquelle il avait tant donné de lui-même et au cours de laquelle s'il rencontra des adversaires, il ne connut du moins jamais d'ennemis.

Ses enfants peuvent être justement fiers d'un père qui n'a laissé partout que des amitiés profondes et d'unanimes sympathies et qui emporte avec lui la considération, l'estime et l'affection de tous.

Et maintenant, qu'il soit permis à celui qu'il appelait si affectueusement son jeune ami de lui dire adieu.

M. le Commandant Nicoli, adjoint au maire, trace ce portrait de l'homme privé :

Discours
de M. le Commandant Nicoli

Messieurs

C'est avec une profonde douleur que, mardi, les Ajacciens apprenaient la fin subite de notre ami vénéré, M. Antoine Pugliesi-Conti, ancien Préfet de l'Empire, une des notabilités les plus marquantes de la Corse. La veille de sa mort nous l'avions vu accomplir sa promenade habituelle, sous notre chaud soleil d'hiver, le sourire aux lèvres, heureux de la prochaine arrivée de son fils aîné, M. le député Paul Pugliesi-Conti, saluant les amis qu'il rencontrait d'un geste gracieux et familier, ce qui était chez lui une marque réelle de sympathie.

Il était hier, malgré son grand âge, plein de force et de vie, aujourd'hui le destin l'a ravi à notre affection, à celle de deux petites êtres charmants qui, privés de sons et des caresses maternelle trouvaient dans ce grand père des consolations inépuisables.

Esprit ferme, droit et distingué, âme élevée, cœur généreux, M. Pugliesi-Conti a su conquérir, au milieu de nos luttes politiques, l'estime et l'affection de tous. Aussi toutes les classes de la société se sont-elles confondues aujourd'hui, sans distinction de parti, dans un même sentiment de regrets et de douleur. S'il est une consolation pour ses enfants c'est de savoir, qu'en cet instant, leur douleur est partagée par la population entière venue pour rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire de notre cher défunt.

Mais vous n'êtes pas seuls tout entier, ami bien aimé ! votre souvenir restera gravé dans nos cœurs ; il revivra dans l'âme si fortement trempée de vos trois enfants qui ont hérité de la noblesse de votre caractère et de la distinction de votre intelligence.

Ils vous ont donné avant votre mort les plus chères satisfactions qu'un père puisse rêver.

Vous avez eu le fierté d'admirer le talent et l'énergie du Député de Paris qui est l'objet de l'affection et de la confiance de ses électeurs.

La désignation brillante dont vient d'être l'objet celui de vos fils que vous aimiez à appeler « mon marin, » le lieutenant de vaisseau, Etienne Pugliesi-Conti, proposé au choix pour le grade de capitaine de frégate, a fixé votre cœur de père. Vous vous êtes grandement réjoui aussi de la popularité toujours croissante de votre fille Dominique Pugliesi-Conti, notre très distingué maire, qui, par son libéralisme, sa largeur de vue et son dévouement aux intérêts de la ville, s'est acquis déjà des droits à la reconnaissance publique.

Oui, vous pouviez justement vous enorgueillir de ces trois hommes. Dès leur plus tendre jeunesse, vous leur avez appris, sous l'œil vigilant d'une mère accomplie, à pratiquer les vertus de leur grand-père, l'éminent sénateur Conti. Dans chacun d'eux vous avez laissé l'empreinte de votre haut caractère, et, s'ils honorent leur petite Patrie en servant noblement la Grande, l'on peut affirmer qu'ils le doivent à l'éducation reçue et à l'exemple donné.

Adieu, Antoine Pugliesi-Conti, votre si instructive et si intéressante conversation n'animera plus le carrois de vos amis, dont vous étiez le conseiller aimé et vénéré. C'est en leur nom que je viens exprimer ici combien est profonde leur affection et creuse les déchirements de la séparation dernière.

L'inhumation a eu lieu dans le tombeau de la famille Pugliesi-Conti.

Télégramme
de S. A. le Prince Victor

Parmi les nombreux et touchants témoignages de sympathie reçus par la famille Pugliesi-Conti, en cette douloureuse circonstance, on nous permettra de citer l'affectueux télégramme de S. A. le Prince Victor Napoléon.

Bruxelles, 12 février, 11 h. 53 m.

D. Pugliesi-Conti, maire,
Ajaccio,

J'apprends avec beaucoup de peine la mort de votre père. Je perds en lui un fidèle ami, dont le dévouement pour moi datait de ma première jeunesse. Recevez l'assurance de ma bien sympathie pour vous et les vôtres.

VICTOR NAPOLÉON.

⁂

Nous prions la famille Pugliesi-Conti d'agréer nos meilleurs compliments de condoléances.

La Journée du Dimanche

Le mois de février nous gratifie, comme le mois de janvier, d'une série de belles journées.

Les jolies Parisiennes qui sont parmi nous ne cessent d'admirer la douceur de notre climat, la pureté de notre ciel et le bleu éclatant de la mer, quoique celle-ci soit un peu trop souvent moutonneuse.

Bien qu'un vieux proverbe dise : *Dio ci liberi da un buon gennaro*, les Bastiais ne se laissent pas de ce beau temps, et ils en jouissent largement quand leurs occupations ne les retiennent pas dans leurs magasins ou leurs ateliers.

Aussi, le dimanche, jour de repos pour la plupart, nombreux sont ceux qui quittent nos boulevards — ceux-ci ont toujours assez d'amateurs des deux sexes pour n'être jamais délaissés, témoin l'animation qui y règne le dimanche de dix à onze heures du matin et de cinq à sept heures du soir — pour aller respirer l'air plus pur de la campagne, dans les environs de Bastia.

Les fermiers des alentours, marchands de vin ou autres, y trouvent leur compte, et les amateurs, après avoir fait bonne provision d'oranges et d'oxygène, regagnent plus contents leur domicile, les joues plus roses et l'estomac bien creux.

Dimanche dernier, la température ayant été plus douce que d'habitude, l'exode vers la campagne a été beaucoup plus considérable.

Les routes de Pietranera, Ville-di-Pietrabugno, Lupino et Saint Florent étaient noires ou plutôt bariolées de monde. Les enfants, en très grand nombre, jetaient une note gaie parmi tous ces promeneurs. Tout le monde était content et s'amusait à peu de frais. Peut-être que l'on craint l'horreur ou l'ennui des jours sombres et pluvieux, et chacun veut profiter des largesses que veut bien nous octroyer messire février.

Seuls, les marchands de vin et les buvetiers de notre ville ont quelque droit de se plaindre.

Mais patience ! leur tour viendra, et février, qui est inconstant, se chargera de les contenter au grand détriment de nos poumons et de notre... porte-monnaie.

En attendant, Bastiais, allons tous à la campagne autant que le beau temps et nos occupations peuvent nous le permettre.

Nécrologie

On nous écrit de Nice :

Un deuil cruel vient de frapper M. et Mme Horace de Rocca-Serra, de Portovecchio.

Leur mère et belle-mère, Madame Audibert née Buchet, s'est éteinte à Nice entre les bras de ses enfants dévoués, arrivés de Corse, pour passer quelques jours auprès d'elle.

La défunte, veuve d'un avocat distingué, ancien magistrat, était la fille du général du premier empire, baron Buchet, pair de France.

Mme Audibert-Buchet était une âme douce, charitable et bonne. Elle ne laisse que des regrets.

Les obsèques ont eu lieu, jeudi, dans un pieux recueillement de tous les parents et nombreux amis de la famille.

Nous présentons à Mme et M. H. de Rocca-Serra, aux familles Audibert et Buchet, nos vraies et bien sincères condoléances.

Le Sport à Bastia

Un grand match de football-association a été disputé hier, dimanche, sur le terrain du champ de manœuvres, entre les équipes premières du « footbaie club » de notre ville et du groupe sportif du 38e d'artillerie.

Les deux partis ont fait preuve d'un grand entraînement et de très réelles qualités. Après une lutte très chaude, la victoire est revenue, par 3 points à 0, au « Footbal Club ».

Les arbitres étaient, M. le lieutenant d'artillerie Coudanne et M. Vincensini.

Cette première rencontre, très animée, mais empreinte de la plus grande cordialité, se renouvellera, nous l'espérons. Elle nous promet des luttes du plus vif intérêt.

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Petite Gazette

Carnet mondain

On annonce le mariage de M. Marcotorchino, officier d'administration de 2e classe du service des subsistances militaires, avec Mlle Anne-Louise Lognèdes, de Champlette, Haute-Saône.

⁂

Service de santé

MM. les médecins aides-majors de 2e classe Costa, de l'hôpital militaire de Bastia, et Guglielmi, du 1er bat. d'infanterie légère d'Afrique, sont promus au grade de médecin aide major de 1re classe.

⁂

Examens des bourses

Nous rappelons que les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, et dans les cours secondaires de jeunes filles, s'ouvriront, pour les garçons, le jeudi 2 avril, et pour les filles, le jeudi 9 avril. Les dossiers des candidats doivent parvenir à la préfecture de la Corse du 1er au 25 mars, dernier délai.

⁂

Gendarmerie

Le maréchal des logis de gendarmerie Lucioni passe d'Avignon à Pernis.

Le garde républicain de Francioni est nommé brigadier.

⁂

Université de Nancy

M. Alessandri, garçon républicain, est nommé garçon de laboratoire à la Faculté des sciences de Nancy.

⁂

Troupes coloniales

M. l'officier d'administration de 3e classe Caccialoguerra, du service de l'intendance des troupes coloniales à Marseille, est désigné pour servir en Afrique occidentale.

⁂

Administration algérienne

M. Luigi Fernandi, commis de commune mixte à Châteaudun, a été définitivement admis au concours de rédacteur de l'administration départementale.

⁂

Nouvelles maritimes

M. Nouvelli Marius Paul-Bernard, commis de 3e classe de l'inscription maritime, est nommé agent de 2e classe.

⁂

Médaille mil-taire

La médaille militaire a été conférés à M. Caroggi Antoine-Marie, surveillant militaire de 1re classe des établissements pénitentiaires à la Guyane, 24 ans de services, dont 19 ans à la mer ou aux colonies, 9 campagnes.

⁂

A louer

Un villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

⁂

Les Annales

Une révélation historique nous est faite, cette semaine, par les *Annales*. La célèbre Revue commence la publication des papiers inédits de Rostoptchine, recueillis par sa petite-fille, la comtesse Lydie Rostoptchine, et nous révèle la vérité sur l'incendie de Moscou en 1812... Lire dans le même numéro, une curieuse étude d'Emile Faguet : « Quel est l'âge de Faust ? » des articles d'actualité de Camille Saint-Saëns, Adolphe Brisson, Gaston Rageot, Miguel Zamacois, André Besnier, Félix Galipaux, la « Vie féminine, » d'Yvonne Sarcey, des fragments de : « Un Divorce, » la pièce de Paul Bourget, jouée avec tant d'éclat au Vaudeville.

Dans le Supplément théâtral joint gratuitement au numéro, « Sol Hyams Broadcaster, » un drame saisissant, le dernier succès de fureur du Grand-Guignol.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

⁂

Les pâtes extra et supérieures de la « MAISON GHILINI » sont *garanties pures semoule de blés dur.*

La vente au gros étant faite en Caisses portant le nom de la Maison. Nous engageons les consommateurs soucieux de leur santé d'exiger de tous leurs épiciers la marque « MAISON GHILINI »

A VENDRE

VIN à 18 francs l'hectolitre.
S'adresser à M. Valesi, VESCOVATO.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque
CHOCOLAT MENIER

00094

ARRÊTEZ

MESDAMES !

CONSIDÉREZ CES

FAITS IMPORTANTS



Ces faits vous intéressent tout spécialement, car tout ce qui touche à votre santé ne peut pas vous être indifférent. N'est-ce donc pas que nous vous disons aujourd'hui si ce n'est pas d'un intérêt immédiat que nous vous êtes en bonne santé, prenez-en bonne note toutefois, car les bien portants d'aujourd'hui seront sous-bien les malades de demain.

Il est indispensable que toutes les femmes connaissent ce que peuvent faire pour elles les pilules Pink, le meilleur médicament pour les femmes médicament qui est une source de force mise à la disposition de celles qui se plaignent constamment d'être faibles.

Les pilules Pink donnent d'abord de l'appétit et de bonnes digestions. La plupart du temps les mauvaises digestions et l'imparfaite assimilation de la nourriture sont la cause de la santé précaire de beaucoup de femmes. Se nourrissant mal, ne réparant pas suffisamment leurs forces, elles ne peuvent pas se bien porter.

Les pilules Pink sont un excellent régulateur des fonctions féminines. Des milliers de femmes ne connaissent ni souffrances ni irrégularités des fonctions. Elles en souffrent en silence et se demandent comment elles pourraient éviter les maladies, les souffrances aussi qui ont pour cause l'irrégularité. Les pilules Pink donnent du sang et du sang riche et pur va, à travers les plus petits vaisseaux, jusqu'aux extrémités de l'organisme ; nous les organes sont fortifiés par ce sang généreux et la régularité de leurs fonctions est bientôt établie.

Les pilules Pink tonifient aussi le système nerveux et les névroses nerveuses dont les femmes sont fréquemment dans un état de grande excitation, parce qu'elles sont physiquement faibles et que, ne pouvant tout demander à leurs muscles, elles demandent le reste à leurs nerfs.

Les pilules Pink, régénérateur du sang, sont bonnes pour toutes les femmes. Les jeunes filles en ont tout autant besoin que les jeunes femmes et que celles parvenues à l'âge critique.

Voici quelques lettres de femmes reconnaissantes. Les pilules Pink leur ont rendu la santé.

Mme Penin, demeurant à Paris, rue Alfred-Stevens, n° 8, écrit ce qui suit :

« J'étais tellement affaiblie que bien souvent j'étais obligée de m'arrêter dans mon travail, n'en pouvant plus. Songez que j'avais continuellement mal à la tête devenant intolérable. J'avais beau travailler, j'avais toujours l'air ; mes mains, mon pauvre ventre étaient si mal que j'avais continuellement glacés et il me semblait que je n'avais pas de sang dans les veines. Je ne reposais pas bien la nuit, le matin je me sentais plus fatiguée que la veille et toute courbaturée. J'avais très mauvaise mine, je n'avais plus d'appétit et je voyais avec chagrin venir le moment où il me faudrait cesser mon travail car tout ce que je prenais restait insoffrable. Une personne qui avait été anémique et que les pilules Pink avaient guérie me conseilla de les prendre et elle m'en donna une boîte. Je me mis en traitement des pilules Pink le jour même et au bout d'une semaine de traitement je me sentais déjà plus fort et tous mes malaises s'étaient grandement atténués. Maintenant, je suis tout-à-fait bien, j'ai retrouvé ma bonne santé d'autrefois et je travaille gaiement et sans fatigue. »

Mlle Rose Petit dont les parents tiennent à Marseille, 10, rue Vieille Monnaie, à deux pas du Cours Belzunce et de la grande Poste, le Restaurant Léon a été il y a quelques mois très malade. Les pilules Pink lui ont donné une magnifique guérison. A la suite de la maladie elle nous a adressé la lettre si-dessous :

« J'ai la satisfaction de vous annoncer que les pilules Pink m'ont fait le plus grand bien. Par suite d'une croissance trop hâtive, ma santé avait été très éprouvée et j'étais devenue anémique. Eprouvais de fréquents malaises, manque d'appétit, mauvaises digestions, migraines, insomnies, oppression, j'étais pâle et très faible. Grâce à vos bonnes pilules tous ces malaises ont disparu et je me trouve aujourd'hui très bonne mine. Je ne me sens pas fatiguée et cependant je travaille tout le jour au service du restaurant de mes parents. »

Mme Moura, de Pessac près Bayx (Gironde), qui était atteinte d'une grave maladie nerveuse, écrit ce qui suit :

« Pendant deux ans, j'ai eu des crises de nerfs. Je tombais sans connaissance environ 5 à 6 minutes, puis pendant une demi-heure je ne me rendais compte de rien. Je tenais des mois sans sortir. J'ai eu jusqu'à 5 crises semblables par jour. Avec cela, mon état général était très mauvais, je n'avais pas d'appétit, je digérais mal et j'étais très faible. J'ai eu la bonne idée de prendre les pilules Pink, et dès le premier boîte j'ai été soulagée. J'ai continué régulièrement et au bout de peu de temps, mes crises qui s'étaient espacés, avaient complètement disparu. Je vous assure que ma guérison rapide a surpris bien des gens. »

Les pilules Pink guérissent tous les jours et vous en ont entendu quelques parler favorablement. Elles donnent du sang, tonifient les nerfs et guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, sciatique, dans de Saint-Guy. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pilé Gabin, 23, rue Bailo, Paris. Prix : 3,50 la boîte. Frs : 17,50 les 6 boîtes franco.

Lectures pour Tous

Les événements de Pologne, la Crise américaine, la semaine du Ski à Chamonix, voilà les grands faits dont tout le monde parle. Aussi les « Lectures pour Tous » ne manquent-elles pas de nous renseigner sur ces questions d'actualité... et sur bien d'autres encore. C'est d'ailleurs avec un constant souci de répondre aux préoccupations générales que les « Lectures pour Tous » abordent tous les sujets : historiques, science, beaux-arts, récits de voyage. De là leur succès toujours grandissant. Lisez le sommaire de Février et vous verrez avec quelle variété la merveilleuse revue illustrée fait un vivre d'information ;

Les pains du Roi Soleil menacent ruine. — Madame est à son Club. — Les drames de la Jungle. — Le Cardinal des mers. — L'Amour jane, comédie. — A Feuilly-sur-Barbe. — La Tourbe d'où jaillissent des millions. — Hommes-serpents et Femmes-couleuvres. — Le Chien de garde, roman. — Nos anciens jeux retour d'Angleterre. — Gai, gai, marions-nous ! — Le dernier concours de Ski à Chamonix. — M. Sardou et les répétitions générales. — L'or de monde. — Le Pologne martyre au XXe siècle.

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

A VENDRE

Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, filtre en cuivre. — Alambics de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Jarres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Foudres, futailles neuves et usagées de toutes contenances. S'adresser à Togo, ancienne Usine.

REVUE-GUIDE
Populaire, pratique
de droit usuel, renseignements utiles, d'union, défense et initiatives de commerce, etc.

Bulletin mensuel
16 pages et couverture
Trois francs par an

Demander renseignements, spécimen et s'abonner, au bureau de la « Revue-Guide Populaire, » chez M. François MAESTRACCI, agréé, 2 rue Neuve Saint-Rohe, Bastia ; *Paris*, 48, ig St-Martin ; à *Marseille*, 21, rue de l'Etroit ; à *Nice*, avenue de la Gare, 58.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

A VENDRE
Mandarines, Oranges, Citrons
de Montesoro
S'adresser au jardin Ajaccio.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois Frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 16 février.

M. le capitaine de vaisseau Aubry est nommé au commandement du cuirassé *Condé*.

M. le capitaine de frégate Salaun est nommé au commandement du *Bombarde*.

M. le capitaine de frégate Corva est nommé au commandement du *Marigot*.

L'AFFAIRE ULLMO

Entrevue du traitre avec son défenseur

Toulon, 16 février.

Me Aubin, le défenseur d'Ullmo, s'est rendu ce matin à la prison maritime pour s'entretenir avec son client, dont le procès est fixé au 20 février courant.

Le traître, avant de se séparer de son défenseur, a éclaté en sanglots et s'est écrié : « Mon crime est sans excuse ! Je comprends toute l'horreur qu'il doit inspirer à tous les Français. »

Me Aubin retournera demain auprès de son client.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 16 février.

M. le médecin-inspecteur général Robert, directeur du service de santé du 19e corps d'armée, est placé, à dater du 17 février, dans la section de réserve du cadre des médecins-inspecteurs généraux.

L'Automobilisme

Les Exportations
de l'Industrie française

Paris, 16 février.

L'industrie française des automobiles a obtenu, en 1907, des résultats extraordinaires.

Malgré tous les efforts tentés par certaines puissances, le premier rang de cette industrie reste à la France.

La marque française est appréciée dans le monde entier. Aussi les exportations ont atteint, en 1907, le chiffre énorme de 145 millions de francs.

Non seulement ces résultats font le plus grand honneur à l'industrie française, mais ils démontrent clairement que l'automobilisme est une nouvelle source de richesse pour la France.

UN NOUVEAU DIRIGEABLE

Du 60 à l'heure

Paris, 16 février.

Une commission a été désignée par le ministre de la guerre pour examiner les plans de construction d'un nouveau dirigeable, ayant cent mètres de longueur, et cubant huit mille mètres cubes.

Ce nouveau dirigeable, de la force de 240 chevaux, aurait une vitesse normale de 60 kilomètres à l'heure.

L'Impot sur le Revenu

La Question de confiance

Vive émotion
dans les milieux politiques

Paris, 16 février.

On assure que le gouvernement a la ferme intention de poser, devant la Chambre, la question de confiance, afin d'obtenir le vote des premiers articles du projet de M. Caillaux relatif à l'impôt sur le revenu.

Cette nouvelle cause une vive émotion dans les milieux gouvernementaux, où l'on sait que ce projet n'a pas beaucoup de partisans au Palais Bourbon.

Si le gouvernement persiste dans ses intentions la chute du cabinet, Clemenceau serait certaine.

Les adversaires du projet Caillaux espèrent, en effet, que M. Jules Roche, député républicain de l'Ardèche, réussira à grouper autour de lui la majorité de la Chambre.

L'ABDICATION
du Roi de Serbie

Paris, 16 février.

Le bruit avait couru dans les milieux politiques que le roi Pierre 1er de Serbie était sur le point d'abdiquer en faveur de son fils.

La légation de Serbie à Paris fait démentir aujourd'hui cette nouvelle.

EN ALLEMAGNE

Nouvelles mesures contre les anarchistes

Berlin, 16 février.

De nouvelles mesures policières viennent d'être prises contre les anarchistes en Allemagne.

Dans les villes de Cologne, Francfort, Offenbach, Stuttgard et Dusseldorf, on a procédé ces jours derniers à de nombreuses arrestations.

EN ESPAGNE

Atroce vengeance d'une délaissée

Madrid, 16 février.

Un horrible drame de la jalousie vient de se dérouler à Madrid, dans des circonstances particulièrement tragiques.

Une jeune fille de 22 ans, appartenant à une honorable famille de Séville, ayant remarqué que son amant la négligeait depuis quelque temps, résolut de se venger.

Pendant l'absence de celui-ci, elle introduisit dans la pièce de sa chambre à coucher une cartouche de dynamite, qu'elle avait réussi à se procurer.

Le soir venu, son amant, de retour à la maison, alluma le feu, suivant son habitude.

A peine les premières flammes brillaient-elles, qu'une formidable explosion ébranlait toute la maison.

Le poêle volait en éclats, absolument pulvérisé.

Atteint de plusieurs blessures mortelles, le malheureux jeune homme expirait peu après.

Sa maîtresse avait été passer la soirée chez une de ses amies.



Le Savon extra-pur « Le Chat » contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

OUI, Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médullin. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons de deux formats.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

LOTERIE de l'Orphelinat des **SOUS-AGENTS** des **POSTES**

1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f soit 1532 Lots tous payables en or et argent, dont le montant 240.000 est déposé en Compte-Courant à la Banque Nationale d'Escompte.

Tirage 15 Avril 1908

PRIX DU BILLET **0,50** fr. Centimes

Les billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les **FACTEURS**

Envoi à domicile contre mandat et timbre pour retour. Pour les remettre en timbres ajouter 5 centimes.

Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement de nerveux, de la volonté et de l'énergie, asthénie et toutes affections chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, rhumatismes, etc. (sérieux), s'adresser à M. G. MATTEI, CAUDRY (Nord), qui enverra MATIN la notice la mieux raisonnée.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Eczémas, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Impuretés, Crasse, Suintements, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Caucer, Kystes, Goitres, Taches, Plaies, propagent ses éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, sont invités à s'adresser à l'institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir radicalement.

A LOUER

Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERI III, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, maladies parasitaires, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.*

Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS

MACHINES, Fretières, DÉCOUPAGE

Bouchon, Bienfacture, TOURS, Pyrogravure, etc.

LE MEILLEUR MARCHÉ — LE PLUS SÉRIEUX



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Virge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 49

MARDI 18 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00095

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Titus.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 29 m. — Coucher, 5 h. 02 s.

Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 3.

Fête de Demain : Les Martyrs du Japon.

17 FEVRIER

LE PALAIS DES PAUVRES

Lorsque, après avoir réalisé une immense fortune dans les premières entreprises des chemins de fer Européens, Ferrari, devenu depuis duc de Galliera, laissa à la ville de Gênes la plus grande partie des millions qu'il avait amassés en travaillant, il indiqua à quels usages ils devaient être employés.

Il voulut qu'ils servissent à agrandir et à améliorer, par un outillage hors pair, le port de Gênes dont il a fait un des plus prospère du monde.

Il exprima, en même temps, la volonté de voir créer, pour ses concitoyens pauvres, un des hôpitaux les plus complets et les plus luxueux qu'on puisse imaginer.

Ces deux actes de dernière volonté de ce véritable philanthrope ont été scrupuleusement accomplis, et par lui ont été assurés, à la ville de Gênes, le travail qui est le premier besoin de la vie, et l'assistance hospitalière, qui constitue la plus admirable des garanties pour les pauvres et les abandonnés, contre les souffrances et la mort.

Aussi généreux fut le duc de Brunswick pour la ville de Genève.

Les millions laissés par ce splendide donateur à la perle du Léman ont été consacrés à des œuvres philanthropiques, notamment à la création d'hôpitaux et de refuges pour les pauvres.

Quand on a visité ces palais somptueux consacrés au soulagement des souffrances et des misères humaines, grâce aux dons de ces bienfaiteurs de l'humanité, on ne peut se défendre d'un sentiment de véritable admiration.

A cette première impression, vient s'ajouter le regret de constater que tel n'a pas été le lot de notre chère Bastia, que cependant un de ses enfants plus que millionnaire, décédé sans postérité, eût pu rendre heureuse...

Regrets superflus et purement rétrospectifs !...

Malgré cela, notre ville semble destinée à être des plus avantagées au point de vue hospitalier.

Par une sage combinaison administrative et financière, nous posséderons bientôt un hôpital qui, toutes proportions gardées, n'aura rien à envier à ses similaires du continent français ou étranger.

Et nous nous en applaudissons grandement.

L'hôpital bien compris, bien aménagé, est un des besoins sociaux de notre époque où la vie se poursuit au milieu de tant d'accidents divers.

Tel qui jouit aujourd'hui de la santé, de la fortune ou de la simple aisance, peut et doit se demander s'il ne sera pas heureux demain de trouver un refuge pour sa détresse ou ses souffrances.

Dans la classe pauvre, aigrie quelquefois par les privations et le malheur, ce besoin est encore plus impérieux.

Combien meilleurs seront les déshérités qui, après avoir demandé secours et assistance à notre hôpital, en sortiront touchés des prévenances de toutes sortes dont ils auront été l'objet, après avoir passé quelques jours ou quelques semaines dans un véritable palais, leur appartenant, où ils auront éprouvé la sensation d'un confortable et d'un bien-être auxquels ils n'auraient jamais cru pouvoir aspirer.

Nous le répétons, pour nous la solution de la question du transfert de l'hôpital civil dans l'ancien pensionnat des sœurs de Saint Joseph est un acheminement vers la solution d'un problème social qui, plus que jamais, doit attirer l'attention et la sollicitude des pouvoirs publics.

Qu'on se hâte donc de donner à Bastia son Palais des Pauvres.

C.

Sur la Corse

Un très intéressant petit Guide, publié par le Syndicat d'initiative de la Corse, vient de paraître, contenant sur cette île charmante tous les renseignements à la fois pratiques et pittoresques qui peuvent tenter le touriste.

Nous nous faisons un plaisir de donner la préface que notre collaborateur, Emmanuel Arène, a écrite pour ce très artistique petit livre.

Quand mon ami Sylvestre Frasseto, le très actif et très dévoué président du Syndicat d'initiative, m'a fait le grand honneur de me demander une préface pour ce Guide, j'ai accepté avec un empressement bien vif et bien naturel. C'était pour moi l'occasion de revoir, en imagination tout au moins, toutes les beautés de notre Corse, toutes les richesses que la nature, plus prodigue que les gouvernements, y a accumulées, et que nous-mêmes nous ne connaissons pas entièrement, car on n'est jamais poussé d'explorer les merveilles que l'on a sous la main, les enchantements au milieu desquels on vit, et c'est ainsi que nous nous trouvons, à l'égard du pays que nous aimons par-dessus tout, un peu comme ces Parisiens qui n'iront Paris mais n'en visitent jamais les monuments. C'est, je m'empresse de le dire, un des rares reproches que je n'ai pas à m'adresser à moi-même. J'ai eu, en effet, au moins une fois dans ma vie, la bonne fortune de parcourir la Corse dans tous les sens. Ce n'était pas, il est vrai, par pur agrément que j'avais entrepris ce voyage ; je dois avouer que, seules, les nécessités du scrutin de liste m'y avaient contraint, mais je fus bien vite dédommagé de ma peine. Les fatigues de la route étaient largement compensées par ses séductions ; les préoccupations de la politique s'effaçaient, à mesure, devant les charmes si variés du paysage. Et je me persuadai peu à peu que le ciel n'avait fait notre île si belle et si captivante que pour l'exquise consolation de nos tourmentes électorales !

Quelles impressions délicieuses ne doit-on pas éprouver lorsque ce même voyage on peut le faire en touriste, au gré de sa fantaisie, sans souci ni calculs d'aucune sorte, n'ayant à prononcer nulle part ni à entendre de discours, et ne demandant, de village en village, au lieu de suffrages, que du bon air, du bon repos, un bel horizon de vallée ou de montagne, un ciel très pur qui éclaire, au loin, une mer très bleue, une eau limpide, descendant, toute fraîche, des cimes neigeuses, des bois ombreux faits de la svelt'esse des pins ou de la majesté des châtaigniers, de rudes senteurs agrestes, des parfums âpres et sains qui vous pénètrent jusqu'aux moelles, des jours brillants de soleil et des nuits illuminées d'étoiles, tout ce qu'offre généreusement la Corse, — la plus belle île du monde qui ne peut donner que ce qu'elle a, mais qui le donne, du moins, tout entier ! Elle y ajoute, au bonne maîtresse de maison, au merveilleux climat, ou plutôt tous les climats désirables, puisqu'on y peut choisir, à volonté, la brise des mers, la chaleur des plaines ou la fraîcheur des montagnes. Mon cher maître Edmond About, quand il vint dans le pays, avait goûté de toutes ces températures, et c'est ce qui lui faisait dire, en rentrant vers le mois de mai, à Paris : « Je vieins de passer l'hiver au Corse ; cela va me faire deux étés dans mon année !... »

Quel livre il aurait écrit sur notre île si l'absorbante vie parisienne qui n'en fait jamais d'autres, ne l'avait reprise dès son retour, et si la mort, ensuite, n'était venue le frapper en pleine force ! Avec quel enthousiasme il me parlait de ce qu'il avait vu ! Et encore n'avait-il pas tout vu, car la Corse, comme toute beauté un peu sauvage, ne se laisse pas embrasser du premier coup. On l'admire certes, dès qu'on l'aperçoit, mais il faut, pour la bien connaître et pour l'aimer comme elle le mérite, pénétrer plus avant dans son intimité, en détailler à loisir les charmes et attraits, et d'Ajaccio à Bastia, de Corte à Sartène et de Calvi à Bonifacio, s'arrêter aux magnificences qu'elle déploie : bleu chœur des villes mollement allongées, sur la mer, et qui, pittoresquement placées entre les principaux centres, s'égrènent le long de la côte comme Cargèse, Porto, Segone, Ile Rousse, Saint-Florent, Rogliano, Luri, Brando, Porto-Vecchio, ressemblent, autour de la Corse, aux perles d'un superbe collier ; forêts splendides, dont la plus captivante est celle de Vizzavona, d'une grâce si hautaine et d'une âme si mélancolique, somnolente durant tout l'été aux amoureux de rêverie, de poésie, ou, simplement, de bien être ; sites incomparables, coups d'œil féeriques, comme ceux qui se révèlent aux cols de Teghime, de Saint Georges ou de Prato ; invraisemblables défilés, comme celui de Lavasina, d'une si mouvente hardiesse, ou ceux de Santa-Reglea, pareils à un monumental escalier qui conduirait au ciel ; grottes des *Mille et une Nuits* comme celles de Brando ou de Bonifacio ; routes géantes aux milliers de rochers formidables, comme ceux du Rotondo, de Nino et du Renoso, perchés à des hauteurs vertigineuses, et abritant leur pureté farouche sur des sommets presque inaccessibles ; golfes sûrs et profonds, aux dessins élégants, aux découpures dantelées ; gorges abruptes, vallées sonnantes et plus sûtes ; il faudrait tout citer, et il faudrait tout décrire. Mais je me garderai de risquer une énumération, ni de me prononcer surtout entre tant de merveilles : je m'exposerais à faire des jaloux, et je n'oublie pas que je suis sénateur !

J'aime mieux laisser au pinceau aux touristes : ils n'auront que l'embarras du choix. En quelques heures, de confortables et coquets navires les transporteront dans l'île. Notre service maritime n'est évidemment pas encore le dernier mot du progrès ; il est perfectible, comme tout en ce monde, mais c'est cependant quelque chose d'aller en cinq ou douze heures à Ajaccio, pour ceux qui, comme moi, mettaient en leur jeunesse vingt quatre heures pour le même trajet ; d'autant qu'il y a encore la ressource de faire la traversée en moins de six heures par l'Ile-Rousse ou Calvi, et en moins de cinq par Livourne. Les gens à qui la mer est parfois inclémente apprécieront, sans doute, cet avantage. Ils trouveront en Corse de vigoureux petits chevaux auxquels on peut se confier les yeux fermés ; d'honnêtes mules qui, de leur vie, n'ont jamais bronché ; de solides voitures qu'aucun obstacle n'effraye, et même un aimable chemin de fer, gentil jouet d'enfant, dont la marche tranquille laisse tout loisir de contempler le paysage. Ils trouveront aussi parmi ces populations vaillantes et hospitalières, une cordialité d'accueil, un aimable empressement qui auraient pu rendre, à la rigueur, ce Guide superflu, car, là-bas, chaque Corse, paysan ou

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

113 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'OR

« Mais, sitôt qu'il eut mis pied à terre, elle lui donna un coup de baguette et le changea en une touffe d'herbe, lui, son cheval et son chien. »

Elle en était là de son récit, lorsqu'elle aperçut Laurent qui descendait le perron de Royaumont et se dirigeait vers le comte. Elle prévoyait quelque nouvelle torture, pour le malade.

— Bonjour, mon oncle, dit le jeune homme.

Et à Rose :

— Lison, je trouve qu'il y a quelque imprudence à conduire votre malade sur la terrasse. Celle-ci est très exposée à tous les vents... Par conséquent, veuillez rentrer et vous tenir désormais dans la cour... La cour est très abritée, par les bâtiments, de tous les côtés. Elle est chaude. Vous y serez parfaitement.

— Monsieur, vous nous défendez... de... venir... ici... sur cette terrasse ?..

— Dans l'intérêt de la santé de mon oncle, oui, Lison...

— Bien, monsieur...

Laurent s'éloigna. Il se retourna, de loin, au moment où il allait disparaître, et cria :

— Tout de suite, Lison, s'il vous plaît... Vous m'entendez bien ? Vous ne vous apercevez donc pas qu'il souffle un vent d'est très froid et pernicieux...

Le comte semblait n'avoir rien entendu... ne rien compris peut-être ? Elle le considéra avec tristesse, avec crainte !.. Et chose toujours singulière, il souriait, il souriait encore..

Mais cette fois, elle crut deviner qu'il y avait autre chose que de la résignation dans ce sourire.. Et qu'il y avait aussi l'espoir d'un châtiment. Alors, sans rien répondre, Rose fit virer le fauteuil et le roula doucement jusque vers les écuries. De l'extrémité de la terrasse, Laurent, arrêté, regardait.

La défense de paraître sur la terrasse impliquait la défense d'entrer au château. Rose Lison l'avait bien compris. Et sans doute Croix-Vitré de même. Ainsi, le comte était chassé de Royaumont, de Mon Royaume ! Chassé comme un mendiant ! .. On l'avait sur lui les portes de ce château, qui était celui de ses ancêtres, et auquel, de même que ses ancêtres, il avait consacré sa vie pour ainsi dire.

Peu leur importait, aux deux frères, ce que cet homme devait souffrir. Et ce qu'il devait souffrir était abominable. Ils n'en avaient nul souci. Il n'était pas certain qu'ils se rendissent compte de l'odieux de leur ingratitude. Ils étaient mauvais, mauvais de tempérament, d'instinct, et se plaisaient à l'être, comme la bête féroce se plaît à déchirer, pour son plaisir, après même qu'elle est repue. Pendant cela, Nathalie se taisait, craintive, redoutant peut être, pour elle, le même sort... Du moins la solitude relative, où vécurent dès lors père et fille, les rendait presque libres. Personne ne pouvait plus les surveiller. Ils habitaient seuls sur cette cour, avec les chevaux et les chiens... A certaines heures du jour, du soir surtout, ils ne voyaient plus personne. Si Croix-Vitré avait pu marcher, au lieu d'être cloué comme un tombeau dans son fauteuil, il aurait pu entrer, sortir, aller et venir, s'éloigner du château et y rentrer, sans éveiller l'attention. Ses chiens seuls — ses grands griffons ardennais si vaillants sur les loups et sur les sangliers — l'eussent reconnu et eussent aboyé gaiement sur son passage.

Mais de cette indépendance le paralytique ne pouvait profiter. En profitera-t-il un jour ? Un jour viendrait-il où le couvercle de son tombeau se soulèverait pour laisser reparaître dans la vie ce fantôme ? Fantômes n'avait pas voulu se prononcer et Croix-Vitré savait que sa destinée était entre les mains du Hasard. Si pauvre que fût leur intérieur, Rose-Lison essayait de l'embellir. Elle connaissait la passion de son père pour les fleurs. La jeune fille lui en apportait tous les matins qu'elle allait cueillir, pendant l'hiver, dans les vastes serres de Royaumont, au printemps et l'été, soit dans les jardins, soit dans la campagne. Brusquement, défense lui fut faite par le jardinier d'entrer dans les serres. Cet homme avait remplacé récemment le jardinier de Croix-Vitré, qui, depuis plus de quarante ans, avait soigné et embelli les alentours du château.

— C'est l'ordre de monsieur, ma fille. Moi, je n'y peux rien. Adressez-vous à lui !..

S'adresser à Laurent était inutile. Elle ne l'essaya même pas. On était au printemps. L'été viendrait vite. Les fleurs ne manqueraient pas. Peut-être que le malade ne s'apercevrait pas que les vases restaient vides et que ces jolies couleurs n'étaient plus là pour charmer ses yeux ?.. Mais son regard obstinément fixé sur les vases, fit comprendre à Lison qu'il s'étonnait et demandait qu'on lui expliquât cet oubli. Elle dit la vérité. Un long soupir gonfla la poitrine du pauvre homme. On le privait même de ses fleurs !..

Mais il remarqua que Rose avait les yeux pleins de larmes. Alors, tout à coup, pour la consoler, comme s'il avait voulu lui signifier qu'il attachait peu d'importance à ces choses, les siens se firent de nouveau et très souriants et très doux. Et pourtant, qui sait s'il ne venait pas de penser, au même instant, à la parole prophétique de Choulot quand le garçon lui avait crié :

(*A suivre*).

homme des villes, est un guide vivant pour le voyageur.

Dans chaque demeure, la porte est toujours ouverte, et, comme aux bons temps bibliques, qu'évoque, d'ailleurs, dans les villages, le spectacle charmant des femmes à la fontaine, l'étranger est l'hôte sacré, le passant bien venu devant qui s'effacent les querelles de clocher et les petites divisions locales. C'est pourquoi, sans doute, il n'y a que les gens du dehors qui peuvent vraiment admirer la Corse. Ils ne la voient pas à travers nos brouillards politiques, les seuls qui aient jamais obscurci son ciel lumineux. Ils peuvent se jouir à pleins yeux, à pleine poitrine et à plein cœur. Ils sont les vrais néo de ce paradis, qu'Adam et Eve n'eussent pas si sciemment perdu, et où il y a, par bonheur, plus de pommes que de serpents. Je veux bien que l'on ne m'en croie pas sur parole, mais alors qu'on aille le voir. Et peut-être reconnaîtra-t-on que nos lignes donnent une bien faible idée de la réalité. Elles ne rendent que très imparfaitement l'ensemble à la fois si noble et si gracieux, les aspects si multiples et si colorés d'un pays que j'aime trop pour le bien décrire. Il faut, pour faire à peu près bonne besogne, que la plume ou le pinceau soient dégagés de toute émotion, et je me suis trouvé, devant cette préface, dans la troublante situation d'un fils, peintre trop malhabile, à qui l'on demanderait le portrait de sa mère !...

EMMANUEL ARÈNE.

(*Le Figaro*).

CIRNEA

L'ultimu jornu di chernevale, u 3 mersu prossimu si derà a sedia festa d'i zitelli, mascarati o in abita civile, cun varii divertimenti.

Sammentemmu, a sturigurduchi, sola e persone grende pagheranu l'entrata :

4 franca per i rôdi,
5 franchi per l'estranei.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

A propos du divorce :

« Le collectivisme, pour qui l'aliment fondamental de la cellule sociale est l'individu, sait admirablement ce qu'il faut briser le société, l'émiette et la transforme en poussière ; il lui suffit de la suppliciade d'une perpétuelle révolution atomique dont la mort est le prompt châtiment. L'union libre correspond à cette vue meurtrière puisqu'elle ruine sans aucun appui toute possibilité de durée entre deux êtres ; or, cette durée seule garantit celle des existences agglomérations des familles qui s'appellent la cité et la patrie ; quant au système qui se prévaut de quelques enfants infirmes pour jeter tous les autres à l'indifférence d'une éducation sans âme et sans tendresse, à la voirie de l'anonymat pédagogique, Naquet ne l'appelle ni d'un seul argument, ni d'une seule loi constante ; il se moque de nous. »

La Lanterne

A propos des retraites ouvrières et de la discussion au Sénat :

« L'inquiétude et la colère grandissent dans le monde du travail ; on a solennellement promis aux travailleurs une retraite pour leurs vieux jours, ils y comptaient bien ! on est difficultés ont surgi qu'on n'avait pas prévues, si la partie patronale de l'Etat ne peut pas atteindre les proportions promises, il faut néanmoins que les intéressés sachent à quoi s'en tenir, il faut leur reconnaître l'étendue des sacrifices qu'on exigera d'eux pour la constitution de leurs retraites, ainsi que le réel et minimum qu'il sera possible d'atteindre. Un large débat où le gouvernement pourra apporter des chiffres précis est nécessaire. Et s'il est vrai que la situation est meilleure qu'on ne semble le croire au Sénat, si vraiment le projet voté par la Chambre est viable, alors le devoir du représentant du suffrage universel est de le dire bien haut et de sommer le Sénat de ne mauvaise volonté de ne pas retarder davantage l'heure de la réalisation. »

Le Radical

« Chacun sait maintenant que sur les trois bases *indiquées par* M. Viviani : l'obligation, les versements des intéressés, le concours même forfaitaire de l'Etat, on peut fonder les retraites ouvrières ; donc on le doit. Sur ces bases, la collaboration de la Commission et du gouvernement ne peut qu'être féconde ; tout se réduit, en effet, à déterminer le tarif, de tableaux de vie, de statistique professionnelle, des primes correspondantes aux charges, toutes choses purement techniques qu'un homme de bonne volonté, et de la bonne volonté. Or, la compétence est unanimement reconnue, et M. Leygue a établi que la bonne volonté régnait d'autant plus unanime qu'elle s'est constatée à la volonté du Sénat. »

Services Maritimes

M. Frasseto, l'infatigable président de la Fédération des Syndicats d'initiative de la Corse, nous communique la dépêche suivante qu'il a adressée au président de la Fédération des Syndicats de la Côte d'Azur :

Président Fédération Côte Azur. 1, Avenue Gare, Nice.

Sommes douloureusement surpris en apprenant protestation Chambre Commerce Nice contre modification cahier charges Services postaux Corse, modification à laquelle tout notre pays travaille avec ardeur depuis 2 ans. — Suppression ligne Porto-Torres convenue prive pas Nice relations Sardaigne, convention maintient service par quinzaine qui d'après cahier charges peut être fait avec transbordement. Comptons sur votre puissante fédération à laquelle sommes affiliés pour faire retirer protestation injustifiée qui serait considérée par tous comme manifestation de profonde hostilité contre nous.

FRASSETO.

Arrestation DU MONSTRUEUX ASSASSIN D'UN ENFANT DE 13 ANS

Corte, 16 février.

La brigade de gendarmerie de Vezzani, ayant à sa tête son vaillant chef, le brigadier M. Mutin, a opéré, mercredi matin, à la pointe du jour, l'arrestation d'un précoce mais grand criminel, à peine âgé de 18 ans, originaire du canton de Venaco, lequel avait assassiné, dans des circonstances vraiment cruelles, un garçonnet de 13 ans, originaire de Corte.

On reconnaît pas encore les mobiles du crime, mais on sait que la brute a assené un formidable coup de hâton sur la tête de sa victime et l'a jetée ensuite au-dessous d'un rocher. Puis, étant allé se rendre compte si le pauvre enfant était mort, il le trouva respirant encore. Le monstre lui a alors plongé, dans la nuque, son couteau jusqu'au manche, puis il lui a coupé la gorge.

Ce n'est que dix-sept jours après, que ce forfait a été découvert. Le petit cadavre n'était pas encore en décomposition, la neige et le froid l'avaient bien conservé.

Le parquet de Corte s'est aussitôt rendu sur les lieux pour procéder à une enquête. L'autopsie a été pratiquée par M. le docteur Denobili.

Nous félicions chaudement le brave chef de brigade, ainsi que ses gendarmes, d'avoir débarrassé la société de ce précoce assassin.

CONCOURS AGRICOLE DE 1908

Avis Administratif

Les agriculteurs qui désirent prendre part au concours agricole des primes d'honneur de 1908, peuvent retirer à la Sous-Préfecture de Bastia les imprimés qui leur seraient nécessaires.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

SECTION DE VICO

Séance du 13 février 1908

1. Le Président a ouvert la séance par la lecture des lettres de remerciements envoyées à la section par MM. Combes et Dalpech.

2. On a procédé ensuite à l'élection de 10 nouveaux membres qui ont été élus à l'unanimité.

3. Sur la demande de quelques membres de la Section on reprend la question de la formation d'une Fédération des Sections Corses de la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen, dont la Section de Vico avait pris l'initiative dans sa séance du 30 novembre 1907.

A cet effet le Président avait écrit à nos collègues des différentes Sections. Quelques-uns seulement ont répondu.

Considérant que l'isolement trop grand où se trouvent les Sections Corses, fait sentir le besoin de créer un groupement qui servirait d'organe autorisé auprès du Comité Central et des pouvoirs locaux ;

Considérant que la Fédération rendrait plus solidaires et par suite plus fortes les différentes Sections :

Le Président adresse un nouvel appel à ceux de ses collègues qui n'ont pas encore répondu, comme à ceux qui n'auraient pas reçu communication de sa lettre, les prie de faire statuer leurs Sections sur cette question et de lui transmettre les décisions prises.

Le Secrétaire de la Section,
D. BONSIGNORI.

Le Président de la Section,
Docteur JEAN LECA.

Mérite Agricole

Ont été nommés au grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole :

MM.

Pennabieni François-Antoine, cultivateur, négociant à Guargnale, propagation et introduction des engrais chimiques dans la contrée, 25 ans de pratique.

Delacroix Henri, conseiller municipal à Sartène, 26 ans pratique.

Peretti Dolix-Rocca Antoine-Emile, propriétaire agriculteur à Cervione, améliorations apportées à la culture de la vigne et de l'olivier.

Poli Jean-Baptiste, agriculteur à Calcatoggio, création d'un important verger, services rendus à la viticulture, 20 ans de pratique.

Renucci Charle-Emile-Toussaint, publiciste à Menton, propriétaire en Corse, auteur de nombreux articles sur les questions agricoles.

Risori Pierre-Antoine, propriétaire à Piazzole, 20 ans de pratique.

Santarelli Bernardin, maire de Viggianello améliorations apportées à l'industrie fromagère, 25 ans de pratique.

Santoni Auge-Toussaint, propriétaire à Sisco, amélioration de la race chevaline et bovine, 35 ans de pratique.

Taddei Antoine, agriculteur à Rosazia, reconstitution de vignobles, nombreuses plantations d'arbres fruitiers, 25 ans de pratique.

Tavera Joseph-Antoine, ex-docteur des ponts et chaussées à Ajaccio, nombreux travaux d'irrigation et d'assainissement, 25 ans de services.

Tenaroni Dominique, propriétaire à Sainte Marie Siche, services rendus à la culture maraîchère, 26 ans de pratique.

de Zerbi Jean François, propriétaire viticulteur à Sermano, amélioration des espèces bonne et chevaline, 15 ans de pratique.

Pickman

Malgré le khamsin qui a sévi avant-hier, une foule nombreuse se pressait au théâtre, dès l'ouverture des portes. En effet, on voulait encore aller applaudir et revoir Pickman, l'homme du jour, le lieur de pensées, connu des Deux-Mondes, et peut-être même de l'autre, car il n'est pas prouvé qu'il n'ait des accointances avec les génies infernaux invoqués par les sorciers.

La présence du célèbre hypnotiseur dans notre ville, a mis — au vrai sens du mot — tous les esprits en mouvement. Ecoutez les conversations des salons, des cercles, des cafés et même de la rue, vous serez surpris de la quantité de gens qui ont assisté aux deux séances données par Pickman, et qui discutent sa sincérité avec une passion, une âpreté, que je me permets de trouver excessives.

L'hypnotisme est une science nouvelle, mais indiscutable ; les travaux d'une foule de médecins savants et convaincus, tels que les Charcot, les Bonheim et autres, ne laissent pas de doute à ce sujet. Les ignorants seuls, peuvent se refuser à l'évidence.

Devant l'accueil enthousiaste qui lui a été fait par le public bastiais, et, cédant à de vives instances, Pickman, le célèbre hypnotiseur, donnera exceptionnellement sa troisième et irrévocablement dernière représentation demain mercredi, 22 février, à 9 heures, au théâtre municipal.

Le baquet de Mesmer et autres expériences, annoncées hier par la voie de la publicité, n'ont pu être exécutées, par suite de l'ambiance de la salle. Pickman ayant préféré les abandonner plutôt que de les rater, ce qui démontre une fois de plus sa bonne foi, ces expériences nous seront présentées demain. Tous nos vœux, pour qu'elles obtiennent tout le succès qu'elles méritent.

Le spectacle commencera par *La consigne est de ronfler*, comédie de Labiche.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 fév., à 3 heures

Moscou, allégro,	G. Allier.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boïeldieu.
Premier Avon, valse,	Sigaud.
Le Voyage en Chine, fant.,	Basin.
La belle Meunière, polka,	J. Perès.

Le Chef de musique, X. LAURENS.

Bulletin Financier

Paris, 13 février 1908.

Toujours peu d'affaires et marché en tendance irrégulière mais plutôt lourde. Notre Rente est inchangée à 96 87. Sauf le Portugais et le Portugais en nouvelle reprise en Serbe et le Portugais en nouvelle reprise, les Fonds Etrangers ne varient guère. Les Sociétés de Crédit sont calmes. La Banque Centrale Mexicaine, dont le revenu ressort à 6.74 0/0 environ, est ferme à 425. Dans le groupe industriel, signalons la baisse des valeurs égyptiennes et la reprise de Suez à 3 545. Les valeurs russes et cuprifères sont lourdes comme les Mines d'Or.

En Banque, l'action de l'Union Africain Française accentue son mouvement de hausse à 303 et la part à 169. L'obligation du chemin de fer du Nord de Panama est bien tenue à 419. Nouveaux progrès à 204 de l'obligation 5 0/0 or 1903 de l'Etat de l'Amazone qui se place au premier rang des valeurs d'Etat à revenu fixe. Pétroles Colombie fermes à 438 ; six puits nouveaux sont en forage et sur le point de produire. L'action d'Atlantique passe à 124. Les obligations 5 1/2 0/0 de la Canadian Natal Cy que les Banques Unies, Place de la Bourse, offrent à 475 fm sont pourvues d'une hypothèque générale sur tous les biens de la Société et viennent, en deux fois, un intérêt annuel de 27,50 qui ne subit aucune retenue.

Nos Chemins de fer sont diversement traités.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 fév.

Thermomètre 7 heures du matin : 9°. à midi 14°. 3 heures du soir : 12. Maxima 15°. Minima 7°.5.

Baromètre 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 771 mm. 3 heures du soir, 770 mm.

Vent Dans la matinée, S.E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, découvert. l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

∴

Au Palais

M. Gustave Trani, qui fut au mois de juillet dernier, reçu licencié en droit devant la Faculté de Paris, après avoir subi de très brillants examens, a prêté, hier, devant la Cour d'appel, le serment qu'exige la profession d'avocat, à laquelle il se destine.

Fils de notre ami Nicolas Trani, ancien maire et ancien conseiller général de Bonifacio, M. Gustave Trani, qui appartient à une des meilleures familles de la Corse, compte se faire inscrire au barreau de Sartène, où son oncle Marc-Antoine Trani, a laissé une si grande réputation.

Nous augurons de nombreux succès au jeune avocat qui ne manquera pas, nous l'espérons, de marcher sur les traces de ses ancêtres.

∴

Récompenses aux Sauveteurs

Le ministre de la Marine a accordé les récompenses suivantes à l'équipage de la *Caramanie*, en récompense du dévouement dont il a fait preuve lors de l'échouement de la *Nive*.

Médaille en argent de 1re classe, M. Pagani Fortune, maître d'équipage ; — Médaille en argent de 2e classe, MM. Mocuti Denys et Cannini Dominique, matelots, Carli Antoine, chauffeur ; — Médaille en bronze, MM. Valery Jacki et Carlotti Pierre, chauffeurs.

∴

Extradition

Le nommé Orsetti Abraham, dont le gouvernement italien avait demandé l'extradition, a été conduit par les agents Paoletti et Torre, à bord du bateau *Cipro*, et remis entre les mains des carabiniers italiens.

∴

Armée territoriale

M. le médecin major de 1re classe Castelli, de l'armée territoriale, passe de la 9e à la 15e région.

∴

Ecroué au violon

Le nommé Olivieri Louis, colporteur, demeurant à Santa-Reparata di Balagna, ayant été surpris en état d'ivresse occasionnant du scandale et faisant du tapage dans la rue Napoléon, a été écroué au violon pour cuver son vin.

∴

Douanes

M. Félix Franceschi, rédacteur à la Direction générale des Douanes, est nommé sous-inspecteur des douanes à Boulogne-sur-Mer.

Toutes nos félicitations.

∴

Coups de couteau

L'inspecteur de police Ristori et le brigadier Bertrand ont arrêté, à son domicile, et écroué au violon le nommé Martin Pierre, menuisier, boulevard Saint-Angelo, inculpé d'avoir, le 16 février courant, à 6 heures du soir, aux Terrasses, bousculé violemment le nommé Nerini Louis, jardinier au couvent de Saint-Joseph, et frappé, sans aucun motif, au moment où il traversait la rue du Lycée, de deux coups de couteau, dont un à l'épaule droite et l'autre à la figure.

Nerini a été soigné par le M. le docteur Zaccarelli.

∴

Troupes coloniales

M. Grisoni Auge-Paul, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales, en service au corps d'occupation de Chine, est promu au grade de médecin aide-major de 1re classe.

M. Micheli Antoine-Mathieu, pharmacien aide-major de 2e classe des troupes coloniales, en service hors cadres à la Nouvelle-Calédonie, est promu au grade de pharmacien aide-major de 1re classe.

M. le lieutenant Guerini, du 23e régiment colonial, est nommé à l'emploi d'officier de casernement de ce régiment.

M. le médecin major Bereni, rentrant de Madagascar, est affecté au 1er rég. d'infanterie coloniale, à Cherbourg.

∴

Ponts et Chaussées

M. Olivi Martin, candidat militaire, a été nommé cantonnier des routes nationales dans le département des Bouches-du-Rhône.

∴

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir ce soir, à 8 heures et demie, au local de la Société, en assemblée générale.

Le Président, T. BALDI.

Etat-Civil

NAISSANCES

Stillatti Jean-Baptiste, soldat au 8e génie, de Bastia, et Benoît Gonin-Zoé-Antoinette, tailleuse, d'Ajaccio.

NAISSANCES

Santiago Moja-Antoine. — Socconesi Ulimitta. — Soldaini Jacques-Louis. — Giorgi Marie-Madeleine.

DÉCÈS

Lucchini Dominique, cultivateur, 89 ans. Mattei Ange-Louis, 6 mois, de Bastia. Marchi Jacques-Jean, propriétaire, 78 ans, de San Nicolao.

Graziani Nathalie, 12 ans, de Bigugliia. Pagano Marie-Joséphine-Germaine, 7 mois, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

00096

BOURSE DE PARIS

	15 fév.	au 17 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	96 10	96 25
Id. de 3 0/0 amortis.	97.80	97.85

ex-coupon.

Tentatives de meurtre A RUTALI

Murato, 17 février.

Une double tentative de meurtre a été commise dimanche soir, à Rutali.

Les nommés Finocchi Jean-Fleur et Micheli Jean-Baptiste ont échangé plusieurs coups de feu.

Finocchi Jean Fleur a reçu deux blessures au cou. Le premier sous le maxillaire droit, le deuxième près du larynx. L'état du blessé est très grave. Le meurtrier est en fuite.

M. Morelli, juge suppléant, accompagné de M. Costa, substitut du procureur de la République et du docteur Giorgi se rendront demain matin, sur les lieux du crime.

Micheli Jean-Baptiste avait été victime, au mois d'août, d'une tentative de meurtre de la part des frères Finocchi. Il avait été soigné pendant plus de deux mois à l'hospice civil de Bastia.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Le général Pistor, commandant la 11e division d'infanterie à Nancy, sera appelé prochainement au commandement de la division d'occupation de Tunisie, en remplacement du général Herson, qui demande à être mis en disponibilité en attendant son passage dans le cadre de réserve.

Le général Houdaille, commandant la 29e brigade d'infanterie, remplacerait le général Pistor dans le commandement de la 11e division d'infanterie.

Cadre de réserve

M. l'intendant militaire Saleta, directeur du service de l'intendance du 8e corps d'armée, est placé, à dater du 18 février, dans la section de réserve des intendants militaires.

Légion d'honneur

Tableaux de Concours pour 1908

Paris, 17 février.

Les tableaux de concours pour la Légion d'honneur, en 1908, paraîtront dans quelques jours au *Journal Officiel*.

A PARIS

Arrivée du troisième Fils de l'Empereur d'Allemagne

Paris, 17 février.

Les princes allemands se plaisent dans notre capitale.

Après le voyage du prince Eitel second fils de l'empereur Guillaume, voilà maintenant le prince Adalbert, troisième fils du Kaiser, qui est arrivé dans la matinée à Paris, et, après avoir visité la capitale, est parti dans la soirée pour l'Espagne.

Ce prince, comme son frère, a été enchanté des beautés de Paris, et compte y passer quelques jours, à son retour d'Espagne.

M. EMMANUEL ARÈNE à Bordeaux

Le Banquet du Cercle Gambetta

Nombreux discours

Grand succès du Sénateur de la Corse

Bordeaux, 17 février.

Les journaux républicains de la région et notamment ceux de Bordeaux, la *Petite Gironde* et la *France du Sud Ouest* publient avec grands détails et grands éloges, le compte-rendu du banquet du *Cercle Gambetta*, présidé par l'éminent sénateur de la Corse, M. Emmanuel Arène, et qui fut, disent-ils, une superbe fête républicaine.

Toutes les personnalités politiques de la Gironde y assistaient.

Des discours furent prononcés par MM. Dureault, préfet de la Gironde ; Monis, sénateur, ancien ministre de la Justice, et président du Conseil général ; Decrais, sénateur, ancien ministre ; Chaumet et Cazalet, députés.

Tous ces orateurs rendirent hommage aux brillants services rendus par Emmanuel M. Arène au parti républicain, et firent de chaleureux éloges des qualités d'esprit et de cœur qui lui ont valu l'amitié et la confiance d'hommes tels que Gambetta, Jules Ferry et Waldeck-Rousseau.

M. Emmanuel Arène prononça, à son tour, un discours très vivement applaudi et plein de souvenirs sur Gambetta qui produisirent une impression profonde, et se terminent, après un exposé de la politique de Gambetta appliquée aux circonstances actuelles, par un appel enflammé de l'union qui fut acclamé par l'assistance tout entière.

Un grand nombre de Corses habitant Bordeaux, notamment le colonel Ordioni, chef de la 18e légion de gendarmerie, assistaient au banquet et ont vivement félicité M. Emmanuel Arène.

∴

Après le banquet, M. Emmanuel Arène s'est entretenu avec tous les Corses, en particulier, et l'on a beaucoup parlé de la petite Patrie, vers laquelle se portent le souvenir et les affections de tous.

Nouvelles Maritimes

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Paris, 17 février.

M. le contre-amiral Campion est promu au grade de vice-amiral.

∴

M. le capitaine de vaisseau de Faubournet de Montferrand est promu au grade de contre-amiral.

∴

Sont promus au grade de capitaine de vaisseau :

MM. les capitaines de frégate *Courtroux, Nissen et Segot-Davaurroux.*

∴

Sont promus au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau Varney, Jombert et Geynet.

∴

Sont promus au grade de lieutenant de vaisseau :

MM. les enseignes de vaisseau Sôminihac, Strauss et Mabeau.

Commandement à la mer

M. le capitaine de frégate Delahet est nommé au commandement du croiseur *Galilée*.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Interpellation Ceccaldi

A l'ouverture de la séance, M. Ceccaldi, député socialiste de l'Aisne, demande à interpeller le ministre de la Guerre, sur les mesures de rigueur infligées au lieutenant Herbelot, envoyé en disgrâce à Barcelonnette.

Cette interpellation est renvoyée à la suite des autres.

Le lieutenant Herbelot, de la garde républicaine, chargé du service d'ordre le jour du procès Hervé, avait serré la main de l'antimilitariste.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

M. Caillaux

ministre des Finances, monte à la tribune, et donne la réplique aux objections soulevées par le dernier discours de M. Ribot.

(M. Ribot n'assistera à la séance ; son état de santé l'a obligé d'aller passer quelques jours à Bordighera)

L'orateur dit que son projet d'impôt sur le revenu est trop calomnié, mais seulement par ceux qui sont les ennemis-nés de tout progrès. Et tout impôt qui soulage le peuple, pour être réparti plus équitablement sur ceux qui ont des revenus, est qualifié, par certains orateurs, d'inquisitorial, de vexatoire, et comme portant une certaine atteinte aux libertés du citoyen.

« La Chambre, dit-il, fera justice de ces critiques qui ne sont nullement fondées. »

M. Aynard

député progressiste du Rhône, monte à son tour à la tribune, et fait le procès du projet de loi Caillaux.

L'orateur convie la Chambre à ne pas le voter, à moins qu'elle ne veuille jeter le désordre dans le pays.

MM. Piou et Delahaye parlent dans le même sens et disent qu'ils ne voteront pas un projet de loi que ses auteurs même ne soutiennent plus qu'à contre cœur.

La discussion générale est close.

Le Vote

sur le passage à la discussion des articles

Le président met ensuite le passage à la discussion des articles.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	543
Majorité absolue	272
Pour	487
Contre	56

Le passage à la discussion des articles est voté par 431 voix de majorité.

La séance est levée et renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Madame François Pagano, née Orecchioni ; Mme veuve Pagano, née Maestroni, et leurs enfants ; M. et Mme Croisy, née Pagano, et leur enfant ; Mme veuve Orecchioni, née Castelli ; M. et Mme Mattei, et leurs enfants ; M. et Mme Noël Ponzevera et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mademoiselle

MARIE-JOSÉPHINE-GERMAINE PAGANO

décédée à l'âge de 8 mois, et les prient de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 18 du courant, à 1 heure de relevée, à l'église de Cepanelle.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

REVUE-GUIDE

Populaire, pratique de droit usuel, renseignements utiles, d'action, défense, intérêts de commerce, etc.

Bulletin mensuel
16 pages et couverture
Trois francs par an

Demander renseignements, spécimen et s'abonner, au bureau de la « Revue-Guide Populaire, » chez M. François MAESTRACCI, agréé, 2, rue Neuve Saint-Robert, Bastia ; *Paris*, 48 fg St Martin ; à *Marseille* 31, rue de l'Etrier ; à *Nice*, avenue de la Gare, 58.

A VENDRE

Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, filtre en cuivre. — Alambics de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Jarres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Fondres, futailles neuves et usagées de toutes contenances.

S'adresser à Toga, ancienne Usine.

A VENDRE

VIN à 18 francs l'hectolitre.

S'adresser à M. Valesi, VESCOVATO.

Vin de Propriétaire garanti naturel

A VENDRE

200 hectolitres de vin rouge des vignes de Gentile, à la marine de Farinole. Grande cave sur la route nationale de Farinole à l'Patrimonio

Déjà à Bastia.

S'adresser au propriétaire, M. de Gentile, 5, Bd du Cardo, Bastia.

SCIERIE MÉCANIQUE

F. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES *pour l'exportation des primeurs*

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES *PIEUX POUR LA VIGNE*

Fûts de toute contenance de la Maison R. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

A VENDRE

Mandarines, Oranges, Citrons de Montesoro

S'adresser au Jardin Ajaccio.

NECTAR-ORANGE

Consommation saine

NECTAR-ORANGE

Première marque

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même toutes les réparations, qui lui seront confiées seront garanties.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Padoue.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Giamarchi Antoine, Vescovato.

L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le *Journal de Médecine Française* qui publie une importante étude sur une nouvelle méthode qui guérit rapidement la Faiblesse sous toutes ses formes chez l'homme et la femme, la Neurasthénie, les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur, le Rhumatisme, la Goutte, les Douleurs, etc. — Envoi gratuit du journal à toutes personnes qui en font la demande au Directeur, 18, rue de la Paix, à Paris.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif Digestif Fortifiant

Cave du Domaine de Tuda

17, rue des Terrasses

Bastia

EMBALLEUR

M. François Tusi

Ouvrier emballeur

Déballages et déménagements

S'adresser aux magasins d'emballement A. Giambelli, Boulevard Paoli, 36, Bastia.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition internationale (Turin 1906)

Le plus Fin des Quinquinas

PÉTROLE HAHN

NUL MEILLEUR



TRÉSOR DE CHEVEUX

NUL MEILLEUR



Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicalisé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

LOTERIE de l'Orphelinat des **SOUS-AGENTS des POSTES**

1er Gros Lot : 100.000 FR. — 2e » » 20.000 FR.

PRIX DU BILLET **0 fr. 50** Centimes

plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 et 1530 Lots tous payables en or et argent, dont le montant 240.000 fr. déposé au Comptoir National d'Escompte.

Tirage 15 Avril 1908

Ces billets sont vendus chez tous les Buralistes, papetiers, etc., et par tous les **FACTEURS**

Envoi à domicile contre mandat et timbre pour retour. Pour les paiements se libérer après la vente. Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et tristesse chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, doivent dans le cas, tremblements, ont intérêt à s'adresser à M. G. GAUTIER, à GAUDRY (Oise), qui enverra gratis la notice qui la guérir rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Eczémas, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Crises électriques, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancer, Ulcères, Kystes, Goitres, Taches ou Plaies se propageant aux éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

A LOUER

Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone. S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERI[illegible]HI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS

MACHINES, Fournitures pour DÉCOUPAGE

Soudure, Marteaux, TOURS, Pyrographie, etc.

CATALOGUE 1.000 pages illustrées 0.60 cent.

LE MERLE, Paris, 23, Boulevard Poissonnière.



SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles sans Copahu ni injections. *N'est pas secret Médical.*

Remède le plus efficace et le plus actif

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laffarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Roncos artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 50 — MERCREDI 19 FEVRIER 1908

00097

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Les Martyrs du Japon

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 29 m. — Coucher, 5 h. 02 s.

Dernier quart., le 27 — Nouv., Lune, le 3.

Fête de Demain : Saint Cyrille.

18 FEVRIER

L'AUTONOMIE DE L'ALSACE-LORRAINE

Quelquefois nous l'avons exprimé, en France aussi bien que dans les provinces perdues, le vœu de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine.

Au début, lorsque l'année tragique était toute proche, nous parlions de revanche, et nous déclamions, farouches : « Rendez-les-nous ! » Puis le ressentiment s'était apaisé. Gambetta avait donné le mot d'ordre d'une attitude nouvelle : « Pensons-y toujours et n'en parlons jamais ! »

Nous n'en parlions plus guère, mais dans ce silence une grande idée germait. Nous nous accoutumions, peu à peu, à considérer comme une réparation suffisante, simplement la déclaration d'autonomie de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire Allemand.

Or, voici qu'à l'aube de 1908, les événements se précipitent. Des orateurs autorisés portent, en Allemagne, la question en public, en saisissent le monde officiel. Il n'y a peut-être pas encore quelque chose de changé dans l'attitude allemande vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine, mais on envisage l'urgence d'un changement, et ce changement nous remplit d'aise à tel point que nous ne pouvions le laisser passer inaperçu.

M. Guilliot, député d'Erstein, prenant la parole au Landesausschuss, dans la discussion générale du budget, a dit : « Pendant les trente-sept ans qui ont suivi notre annexion à l'Empire d'Allemagne, nous nous sommes toujours soumis loyalement et sincèrement à l'Etat de choses qu'on nous a imposé de vive force. L'Empire d'Allemagne n'a pas eu le courage de nous traiter comme l'on fait les Anglais à l'égard des Boers, après six années de conquête. Et cependant les Boers ont combattu les Anglais avec autant d'acharnement que nous les Allemands. Celui qui commanda les Boers dans la lutte contre les Anglais est aujourd'hui à la tête du gouvernement du Transvaal, et et nous, après trente-sept ans, nous ne savons même pas ce qui adviendra de nous.

Le même jour, le docteur Pfleger donnait à la discussion un ton violent qui produisit une impression profonde : « Nous voulons, enfin, être maîtres chez nous ! s'écria-t-il. Si on ne veut pas nous accorder les droits qui nous reviennent, nous emploierons d'autres moyens. Il y a une question d'Alsace-Lorraine à solutionner. Cette question préside un intérêt international. Voulez-vous que, las de gémir, nous jetions le cri désespéré qui sera entendu par les autres peuples et qui pourrait provoquer une intervention ? Oui, notre patience peut être épuisée, et si Berlin veut user de la violence, on répondra par la violence. »

La question étant ainsi posée, le prince de Bulow a songé à la résoudre. Il a proposé au Conseil Fédéral un projet de loi « portant modification de la constitution de l'Alsace-Lorraine. » Il s'agit — enfin ! — de donner à l'Alsace-Lorraine l'autonomie dont jouissent les autres états dans la Confédération germanique

Cette autonomie comporte la création d'un parlement Alsacien-Lorrain et la nomination de plénipotentiaires pour représenter ce pays au Conseil fédéral. En outre, la question de la constitution politique se pose : Sur vingt-cinq états composant la confédération allemande, il y a vingt-deux monarchies et trois républiques. Va-t-on donner un prince à l'Alsace-Lorraine ou bien la constituer en république ?

Pour le moment, la question est ajournée. Mais voici que, du côté français, un événement sensationnel vient lui donner un regain de vie. M. Clémenceau, à l'inauguration du monument Scheurer-Kestner, n'a pas hésité à rompre le pénible silence du : « N'en parlons jamais ! » Il a évoqué le passé glorieux où les provinces perdues participèrent à notre histoire, il a rappelé ces émouvantes pages en termes dignes et avec un sang-froid que nous avions jusqu'ici difficilement pu conserver, sur de pareils sujets. Mais il les a rappelées avec une intention évidente d'apaiser les ressentiments et — qui sait ? — peut-être de rendre une entente possible.

Pas une seule fois, il n'a prononcé le mot de « revanche ; » pas une malédiction contre le fait accompli n'a donné à son discours un caractère violent ou amer. Il s'est attaché, au contraire, à montrer la France, au lendemain de la défaite, « retrouvant ses forces dans une paix de travail, dans le patient effort de chaque heure, obstinément tendue vers la réparation des maux, de tous les maux, par le développement, par l'organisation d'une Démocratie de Justice et de Fraternité. »

On conçoit que de telles paroles, si elles ne satisfont pas pleinement les chauvins, aient été bien accueillies tant par les Français que par nos « anciens compatriotes » d'Alsace-Lorraine. M. Clémenceau a réalisé cette prouesse qui, hier encore, paraissait impossible, de ne parler des humiliations de la France que pour exalter sa dignité et retremper son courage, tout en ménageant les susceptibilités étrangères, ne sont pas bien et on ne faisant applaudir même en Allemagne. « Nous n'avons besoin ni de haïr, ni de mentir, a-t-il dit ; pas même de récriminer ; nos regards vont à l'avenir. »

L'avenir, établi sur ces bases, est consolant et prometteur des plus riantes moissons. C'est le respect mutuel de deux pays rivaux, qui, pour une aussi longue et constante rivalité, ont bien droit à l'admiration réciproque. C'est encore le rapprochement, entrevu des grandes puissances occidentales, qui serait si profitable au développement de la civilisation et du bien être général. C'est enfin un premier gage de l'autonomie tant réclamée par les Alsaciens-Lorrains, qui, après une glorieuse histoire en communauté d'idéal avec la France, ne disposent même pas d'un traitement d'égalité avec le peuple allemand.

Au moment où M. Clémenceau prononçait le discours qui aura un retentissement universel, le prince Eitel, second fils de l'empereur Guillaume, revenant des obsèques du roi de Portugal, était, à Paris même, l'objet d'une réception quasi officielle, avec la courtoisie qui est la tradition de la France vis-à-vis de ses hôtes.

Qui aurait dit, il y a seulement vingt ans, que le descendant de ce même empereur qui fut couronné, en 1871, sous les murs de Paris assiégé, serait si tôt accompagné par les personnages officiels de la République, dans nos Invalides, parmi nos trophées, au milieu des souvenirs les plus sacrés de nos gloires militaires !

Oui, quoi qu'on en dise, il y a quelque chose de changé dans les mœurs internationales. Doucement, l'ère de la paix prépare son avènement. Les haines s'apaisent, et si on lutte encore, c'est sur le terrain économique, pour la prééminence morale, où efforts et faibles sont égaux.

Quant à la rivalité séculaire qui se base sur la possession alternative de deux provinces, puisque de ce côté du Rhin comme de l'autre on est d'avis qu'elle a trop duré, quoi de plus simple que d'en faire cesser la cause, et d'accorder à l'Alsace-Lorraine l'autonomie qu'elle réclame dans l'empire allemand ?

G. DES CORBELIERS.

Me DE MONTERA

C'est à Me de Montera que je ne puis m'empêcher de penser, en relisant le discours du marquis de Ségur, à l'Académie.

« *Avocat, personne*, dit-il en parlant d'Edmond Rousse *ne l'a été plus complètement, plus parfaitement que lui.* Aux yeux de *ses confrères* comme à ceux du public, il en est demeuré le type achevé, le modèle accompli. »

∴

Etant encore sur les bancs du lycée, et il y a de cela près de dix ans, j'oubliai quelquefois les cours de chimie, — soyons sincère, — pour aller entendre un plaidoyer de Me de Montera, « plaidoyers soigneusement préparés, d'une *ordonnance parfaite, d'une merveilleuse clarté*, à la *langue élégante et précise* », tous empreints d'émotion chaleureuse et de raillerie acerbe alternées. Et je revois Me de Montera, la main gauche posée sur la barre, la droite allongée vers le jury en un geste impérieux de capitaine conduisant ses troupes à la victoire. Ah ! le rude, puissant et infassable joueur ! Attentifs, prévoyant l'argument décisif tombant enfin comme une massue sur le ministère public, seconde victime nous goûtions en gourmets « la méthode oratoire, *les soudaines, un peu solennelles, aux longues périodes égayées d'ornements, chamarrées de broderies, fleuries de citations.* » du Maître aussi fidèle à la couleur qu'au dessin, à l'éloquence chaleureuse de la première moitié du dix neuvième siècle, qu'à la dialectique austère de la seconde.

∴

Pour Me de Montera comme pour Me Edmond Rousse, « *au cours de sa langue vieillarde*, dans les cérémonies corporatives et quasi familiales où il faisait figure d'aïeul vénéré, *c'était une charmante tradition que l'orateur amendît par un détour habile, l'éloge du grand confrère dont le nom semblait un symbole de l'idéal professionnel.* » Car Me de Montera était le doyen.

Les débutants venaient demander son égide, l'obtenaient toujours et le remerciaient plus tard en l'aimant davantage. Emouvante journée que celle où, récemment, il présentait à la Cour une jeune fille revêtant pour la première fois la toge, lui, l'aïeul aux cheveux blancs, le parrain très fier du sourire d'or Me Felicita de Caraffa. Ce fut la dernière joie de Me de Montera.

∴

Avocat général sous l'Empire, il honorait « sa robe rouge par son attachement au devoir, son ardeur à servir le Droit. Les grands éclats de la Cour d'assises convenaient à son talent, à sa fougue. Aucun obstacle ne semblait s'opposer à la marche ascendante d'une belle carrière, vers l'avenir, lorsqu'éclata la guerre. Patriote, il souffrit de nos défaites. Bonapartiste, il fut le spectateur douloureux de l'avènement de la République, il dut quitter la robe rouge, mais garda sa foi ! Oui, j'entends le marquis de Ségur : « Les avocats ! Où rencontrer une réunion d'esprits plus éclairés, de plus libres cerveaux et d'âmes plus généreuses ? N'est-ce pas là, là seulement, que s'est heureusement perpétuée la forte race des parlementaires d'autrefois ? *N'y reconnaît-on pas la même fidélité à des idées et à des sentiments dont rien n'a pu les faire jusqu'ici se départir*, une confiance peut être candide dans la force éternelle du droit, l'illusion peut être excessive des bienfaits de la liberté, et *la pratique de vertus hors d'usage, telles que le désintéressement devant les honneurs et cette indépendance rétive que n'apprivoisent pas les hommes* ? » N'est-ce pas que l'on songe malgré tout à Me de Montera brisant sa carrière, dédaignant les avantages pécuniaires dont il aurait joui toute sa vie, mais ne reniant aucune de ses idées. Et voilà pourquoi Me de Montera ne fut même pas député.

Mais il fut grand-père. Je revois Me de Montera se promener lentement, dans les rues de Bastia, l'éternel cigare aux lèvres, tandis que les petits-enfants sont là, autour de lui, un, deux, trois, quatre, cinq ! Et il les écoute, leur sourit, se tait, cause, s'arrête, tout contre eux, cœur à cœur. Ah ! il y a de chers souvenirs dans sa vie, de grandes douleurs, de grandes larmes, oui, oui, mais il y a deux jeunes filles, deux jeunes hommes, d'autres enfants, et Me de Montera est encore heureux. Il ne connaît pas la solitude. Il se voit survivre déjà dans un de ses petits fils. La famille grandit. A chacun sa tâche. Il peut mourir. L'au delà, pour lui croyant, n'a pas de mystère. Et « quand la mort vint le prendre, il ne l'accueillit point avec le froid orgueil et la dure intrépidité du stoïque qui lutte jusqu'au bout contre la destinée, *mais avec cette douceur tranquille qui, sans bannir toute crainte, s'appuie sur une vivace et réconfortante espérance.* »

Me de Montera repose à Corte, sa terre natale. Je l'y apercevais en été, sur la route qui va de la gare à la ville. Le beau sol il de Corse embrassait les matins durs, et les chevaux traînant la voiture montaient péniblement le chemin poussiéreux. Je me souviens de m'être quelquefois arrêté afin de saluer le robuste vieillard qui condescendait à faire un brin de conversation. Je l'écoutais, sans mot dire, aussi respectueusement qu'au Palais, lorsque sa voix d'airain que l'âge avait fêlée à peine, — oh ! si peu, — martelait les oreilles charmées.

Le vide que laisse le grand père, l'avocat, le citoyen ne sera jamais comblé. Ses enfants, ses confrères continueront à accomplir leur besogne. D'autres voix se feront entendre dans son cabinet de travail au Palais, au Conseil municipal. Mais Me de Montera n'est plus. Seul, l nom qu'il honora restera. Et tous ceux qui, comme moi, saluent bien bas ce cercueil qui aujourd'hui passe, garderont une pieuse pensée à cette belle figure qui indestructiblement demeure...

René SANGY.

Cannes, février 1908.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

« Payer de lourds impôts ou perdre les 15,000 frs qu'annuellement ils s'allouent, voilà le fâcheux dilemme entre les cornes duquel les radicaux sont enserrés. Pour se tirer d'affaire, ils comptent sur le Sénat. Le Sénat, on le sait, ressaie peu volontiers à la Chambre quand les députés l'en prient discrètement. Il ne faudrait pas, cependant, compter outre mesure sur sa complaisance, les sénateurs commencent à se lasser du rôle ingrat qu'on leur fait jouer, et l'heure est peut-être prochaine où ils diront aux députés : « Vous voulez commettre une sottise ? Ne vous gênez pas ; vous ayant averti, nous vous laissons le champ libre pour que vous osiez de nous imputer la faillite de votre programme. » Le jour où les sénateurs tiendraient ce langage, nous verrions s'allonger à vue d'œil les sinistres visages des députés radicaux. »

Le Figaro

« Le projet actuel établit deux catégories de contribuables dont l'une composée de 450,000 personnes devient tout seule taillable et corvéable à merci ! M. Rouvier, dont M. Ribot a cité les paroles si judicieuses, exprimait, dès 1904, la crainte qu'un pareil système ne fût une perpétuelle tentation d'abus de pouvoir. Pour que l'esprit public reste sain, il faut qu'on, comme en Angleterre, tout nouvel impôt atteigne plus ou moins tous les contribuables, afin qu'ils ressentent tous directement le contrecoup des fautes de la politique. Dans une nation démocratique, comme le disait encore M. Rouvier, l'impôt doit être assis sur un nombre de citoyens représentant au moins la majorité des électeurs. Si cette condition n'est pas remplie, la majorité votant les impôts qu'elle ne paye pas, établit un privilège intolérable. »

L'Humanité

Sur les retraites ouvrières :

« Et alors, voici que le Sénat et le gouvernement qui ne savent rien refuser lorsqu'il s'agit des budgets de la guerre et de la marine, comme il vient de le faire encore ces jours derniers, laissent dire à ceux qui ont charge de les défendre qu'ils ne peuvent rien faire pour améliorer le sort des travailleurs. »

leure de la puissance économique, opposent une résistance qui nous fait prévoir que les travailleurs français vont se trouver, non plus en présence d'une réalité, mais d'un simple bluff politicien. Il appert que la discussion qui s'est engagée devant la Commission sénatoriale et la déclaration faite par son président, M. Cuvinot, à la suite de la communication de MM. les ministres des Finances et de la Prévoyance Sociale, retiennent à cent millions la part de l'Etat, démontre que tout est remis en question. »

INDEMNITÉS AUX INSTITUTEURS

Les indemnités de résidence dues au personnel enseignant primaire d'après la population agglomérée sont ainsi fixées :

1re série, population agglomérée 1 000 à 3.000, et chefs-lieux de canton dont la population agglomérée est inférieure à 1.000 habitants ; 2e série, 3.001 à 9 000 h ; 3e série, 18.001 à 25.000 ; les autres séries n'existent pas en Corse.

Directeurs et directrices d'écoles, 1re série, 100 fr. ; 2e, 200 fr. ; 3e, 300 fr.

Instituteurs et institutrices titulaires dirigeant une école de moins de 3 classes ou adjointes chargées de classes : 1re série, 50 fr. ; 2e série, 100 fr. ; 3e, 200 fr.

Instituteurs et institutrices stagiaires : 1re série, 25 fr. ; 2e, 50 fr. ; 3e, 125 fr.

Voici la division des écoles en séries :

1re Série

Belgodere. — Bonifacio. — Borgo. — Brando. — Calenzana. — Calvi. — Campile. — Campitello. — Castifao. — Cervione. — Conca. — Cutoli-Cortichiato. — Evisa. — Ghisoni. — Ile-Rousse. — Lama. — Lozzi. — Luri. — Moita. — Monacia. — Monaccia. — Moroseglia. — Murato. — Murzo. — Nonza. — Oletta. — Omessa. — Olmi-Capella. — Omessa. — Patrimonio. — Pero Casevecchie. — Petreto-Bicchisano. — Piana. — Piedicorte-di-Gaggio. — Piedicroce. — Pietra. — Peria. — Porto-Vecchio. — Propriano. — Prunelli-di-Fiumorbo. — Rogliano. — Saint-Florent. — Sainte. — San-Lorenzo. — San-Martino-di-Lota. — San-Nicolao. — Santa-Pietro-di-Tenda. — Santa-Lucia-di-Tallano. — Santa-Maria-Sichè. — Sarrola-Carcopino. — Serriera. — Serra-di-Scopamene. — Sisco. — Valle-d'Alesani. — Venaco. — Venzolasca. — Vescovato. — Vezzani. — Vico. — Zicavo. — Zonza.

2e Série

Bastelica. — Corte.

3e Série

Ajaccio. — Bastia.

Postes et Télégraphes

Par arrêté du 13 février 1908, M. Gavini, receveur des postes et télégraphes, à Erbalunga, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et remplacé par M. Amadei, receveur à Saint Cirgues en Montagne (Ardèche).

***

En outre, par arrêté du 13 février 1908, Mlle Olivieri, dame employée à Marseille, est nommée receveuse à Caldarello, en remplacement de M. Luciani, décédé.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE ROUSSE. — Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, c'est le samedi 15 février qu'aura lieu à Ile-Rousse, dans la salle des fêtes de la mairie, un concert organisé par le Syndicat Agricole.

C'est toujours une bonne fortune pour les amateurs de belle musique que ces bonnes soirées musicales dont le plaisir et le charme viennent interrompre fort agréablement la monotonie des hivers à Ile-Rousse.

Le Comité s'est réuni à composer un programme des plus intéressants. Toute une charmante pléiade de jeunes femmes et de jeunes filles prêteront leur gracieux concours. La soirée n'a été que des plus délicieuses... Tout fut parfait.

On a beaucoup admiré la comtesse Valery, qui a voulu, elle aussi, prêter son concours, et c'est avec un charme parfait qu'elle nous a chanté la si jolie « Villanelle » de Del Aqua, et la « Cavatine des Pêcheurs de Perles, » de Bizet.

Quelle merveille de finesse et de grâce !... Aussi, nous promettons-nous le plaisir de l'entendre un peu plus souvent. Toutes nos félicitations à Mlles Mondielli, surtout dans le « Barcarolle » d'Offenbach.

Que dirai-je du Mme Casanova et J. Cognetti ; leurs voix si pures nous ont charmés. Le duo de la « Fille du Régiment, » joué par Mlle Luzy et M. C. Arnould a été des plus réussis.

Mlle Murzy nous a charmés dans son petit rôle de « Virandière ». La jolie « Serenata » de J. Bragu fondu brillamment par Mlle C. Degiovanni et M. Paulini, a été fort applaudie. Encore une fois, tous nos remerciements. Quant à Mlle C. Degiovanni, sa voix fraîche et si bien manoeuvrée nous a ravis, et en lui disant merci, nous lui exprimons ici notre très vif désir de l'applaudir le plus souvent possible. J'ai laissé, pour la fin, le compliment que je dois, malgré sa modestie, à Mlle F. Luzy. Je sais comme elle s'offrait volontiers, et comme elle veut être oubliée dans le compte rendu de la fête, elle nous a donné une fois de plus le frisson de plaisir que l'on éprouve toujours à l'entendre chanter.

Je ne veux pas oublier M. Paolini qui a charmé tout l'auditoire en déclamant d'une façon ravissante « La Vallée » de F. Coppée. Toutes nos félicitations à M. Sevelli, et à M. Giorgi, dans « Alfred de Musset », de notre vieil ami Lion Rossi, qu'il a très bien interprété.

Il faut dès maintenant que le comité du Syndicat Agricole organise un peu plus souvent de ces bonnes petites soirées musicales, car, à vous l'avouer franchement, j'en ai été ravi, charmé. Il faut dire aussi que nos jeunes et charmantes interlocutrices sont toutes des artistes, sans exception. Aussi, je les félicite de tout cœur, et espère bientôt avoir le plaisir de passer une autre bonne soirée, aussi brillante que celle du samedi.

Un Membre du Syndicat Agricole.

***

PIEDICROCE. — M. Angeli Roch, ancien greffier, maire, a été nommé juge de paix du canton de Piedicroce, en remplacement de M. Agostini, appelé, sur sa demande, à la justice de paix du canton de Prunelli-di-Fiumorbo, vacante par suite de la nomination à Bastia, de M. Belgodère de Bagnaja.

***

CORTE. — Dimanche dernier s'était gaîté dans notre ville, M. Simon Castelli Pochon, l'une des figures les plus sympathiques de notre population cortenaise. Rien dans cette agréable physionomie de vieillard à l'allure vive et toujours jeune ne faisait prévoir un aussi brusque dénouement. Pourtant une maladie de quelques jours a eu raison d'une vitalité qui semblait défier la mort.

Peut-être un tout récent chagrin avait-il contribué à briser les jours de M. Castelli-Pochon. Le 2 février, en effet, son frère aîné M. Etienne, Castelli Pochon, s'en était allé dormir dans le tombeau familial. En huit jours la mort a frappé deux fois à la même porte, et les deux frères reposent maintenant côte à côte, unis dans la mort, comme ils l'avaient été dans la vie.

M. Simon Castelli Pochon, après une vie de travail et d'honneur, s'était retiré auprès de ses enfants Mme et M. Paliennini, il nouait dans leur beau domaine de Poretta, la vie la plus douce, la plus paisible. Autour de lui de chaudes affections mettaient une atmosphère de bonheur qu'égayait la présence de sa petite-fille, Mlle Fabiola Paliennini, l'orgueil et la joie de ses vieux jours.

Mais la mort se plaît à détruire les meilleures intimités. Aujourd'hui la ville des Poretta est plongée dans le deuil. On n'y verra plus l'aimable aïeul à l'accueillant sourire. Et de lui désormais plus rien ne donnera qu'un souvenir très cher, ce souvenir infiniment triste et doux que laissent derrière eux les vieillards qu'on a beaucoup aimés.

La population cortenaise s'est portée en masse aux obsèques de M. Castelli Pochon. Elle a tenu à rendre un suprême hommage au citoyen estimé et honoré à si juste titre. Elle a tenu aussi à donner une marque de sympathie vraie à la famille du regretté défunt.

A notre tour, nous présentons à Mme veuve Castelli Pochon, à Mme et M. Joseph Paliennini, l'expression de nos condoléances les plus émues.

***

PROPRIANO. — Le brigadier de gendarmerie Antonini passe de Vezzani à Propriano, en remplacement du brigadier Feraldi, nommé à Saint-Affrique.

Bulletin Financier

Paris, 14 février 1908

Le marché, très ferme jusqu'à la réception des primes, s'est un peu relevé après cette opération pour clôturer désordonné en tendance irrégulière et lourde. La

THÉATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Ce soir mercredi, 19 février, exceptionnellement et irrévocablement troisième et dernière représentation avec le concours de

Pickman

le célèbre maître hypnotiseur

Expériences nouvelles

« Le Banquet de Mesmer. — L'Arbre de Poységur. — La fascination sur les animaux, etc., etc. »

Le spectacle commencera par

La Consigne* et de *Ronfler

Comédie de Labiche

A 10 heures PICKMAN

Prix des places : fres loges et baignoires, 3 fr. ; Fauteuils d'orchestre, 2 fr. 50 ; 2e loges et stalles, 2 fr. ; Parterre, 1 fr. ; Amphithéâtre, 0,60.

Demain jeudi :

L'ARLÉSIENNE

Pièce dramatique en 3 actes de Daudet, Musique de G. Bizet.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

A l'arrivée

M. le général Charoutre, gouverneur militaire de la Corse, est de passage dans notre ville.

Bienvenue

Mme et M. Eugène Gauthier, directeur de l'*Eclaireur de Nice*, sont de passage dans notre ville.

Nous souhaitons à notre distingué confrère et à Mme Gauthier une cordiale bienvenue.

Nécrologie

M. P. Bodoy, ancien maire d'Ajaccio, le négociant si avenant que nous connaissons et si estimé, a eu la douleur de perdre une charmante fillette de 7 ans, Mlle Antonia.

Les obsèques de la pauvre enfant, si prématurément enlevée à l'affection de sa famille, ont été célébrées au milieu d'un grand concours de population.

Nous prions à la famille Bodoy nos meilleures condoléances.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

Mme la comtesse Salvonne de Fernet, Mlle Junteil, M. Cahen, M. Wermhaner.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Marie-Dominique-Angèle d'Arbori avec M. Joachim Remaroni, propriétaire, conseiller municipal.

Nous formons nos meilleurs vœux pour les futurs époux.

Contraventions

Contre les nommés C. M. B. L., B. A., pour fermeture tardive de leurs établissements.

Au Port

Entrée :

Le « Vendémiaire, » cap. Bruigni, venant de Fôos, avec passagers et marchandises.

Sortie :

Le « Golo, » pour Marseille.

Etat Civil

NAISSANCES.

Chiarca Dominique. — Casalonga Michella.

DÉCÈS

Bodoy Antonia, 7 ans.

L'HIVER PASSA, LA TOUX RESTA

Grâce aux pilules Pink on la chasse

Mlle Alphonsine Templier, l'hiver dernier, toussait à tel point qu'elle en avait des vomissements parfois. L'hiver passa, la toux resta, gênant considérablement cette pauvre fille, qui se plaignait en outre d'un grand état de fatigue :

« J'étais toujours, disait-elle, à bout de forces, et il semblait toujours que j'avais fait la veille un ouvrage extraordinairement pénible qui m'aurait laissée toute courbaturée. Je mangeais peu et sans appétit et me sentais toujours très oppressée. Enfin, pour comble de malheur, je ne pouvais pas rester couchée parce que je ne pouvais pas dormir.

— Mais vous avez cependant très bonne mine ?



Mlle A. Templier (Cl. Richou, Rambres)

— Ah ! répondit Mlle Alphonsine, c'est que depuis l'hiver dernier j'ai fait le traitement des pilules Pink. Ce printemps comme je toussais encore, on m'a conseillé de prendre les pilules Pink pour me fortifier. J'ai pris ces pilules et je me suis sentie bientôt beaucoup mieux. Ma toux avait cessé et je me sentais forte et pleine d'entrain. Ce bon état de santé s'est maintenu, et cet hiver, je n'ai pas attrapé le moindre petit rhume. Voilà 10 mois que j'ai suivi le bienfaisant traitement et j'en profite encore. »

Il est reconnu que nous ne pouvons éviter la maladie qui est partout, que par la résistance que nous lui opposons. Mon voisin a l'influenza, moi je ne l'ai pas. Pourquoi ? Parce que j'ai été plus fort, plus résistant que lui. La force de résistance à la maladie provient de l'état de force et de pureté du sang. Les pilules Pink rendent les organismes résistants à l'attaque de la maladie, parce qu'elles donnent du sang riche et pur, qu'elles tonifient le système nerveux.

Et les guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique.

On trouvera les pilules Pink dans toutes les Pharmacies aux prix de : 3 Frs. 50 la boîte. 17 Frs. 50 les 6 boîtes franco. Si on éprouve la moindre difficulté à se les procurer on n'a qu'à demander (en contrefaçons les pilules Pink beaucoup), s'adresser directement M. Gabain, Pharmacien, 23, Rue Bailu, Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 fév.

Thermomètre 7 heures du matin + 10°. à midi 14°. 9 heures du soir + 13°
Maxima 15°. Minima 9°.
Baromètre 7 heures du matin, 753 mm. à midi, 758 mm, 4 heures du soir, 759 mm.
Vent — Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Produits de Porto-Rico

La prorogation du tarif minimum aux denrées coloniales de Porto Rico, qui devait prendre fin le 31 janvier dernier, est maintenue provisoirement et jusqu'à la promulgation du nouvel arrangement commercial qui a été conclu entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

***

Nouvelles maritimes

M. l'ensaigne de Vaisseau Pier, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le cuirassé *Hoche*, dans l'escadre de la Méditerranée.

***

Décès

M. et Mme François Pagano viennent d'avoir la douleur de perdre leur unique enfant, Marie-Joséphine-Germaine, âgée de huit mois.

Les obsèques de ce petit ange ont eu lieu dans la chapelle de Capanelle, où s'étaient réunis de nombreux amis des familles Pagano et Occhioni, auxquelles nous adressons toutes nos condoléances.

***

Ministère de la guerre

M. Grimaldi, adjudant au 163e, est nommé gardien de bureau à l'administration centrale du ministère de la guerre.

***

Football-Association

Dans notre chronique sportive de dimanche nous avons oublié de mentionner le second match, qui mettait en présence, une deuxième équipe du 38e d'artillerie et l'équipe du groupe sportif du 163e.

Après 90 minutes, d'une lutte intéressante, les deux équipes ont fait match nul, marquant chacune deux points.

Artilleurs et fantassins ont prouvé qu'ils avaient une connaissance approfondie du jeu. Nous les en félicitons.

***

Justice militaire

Sont nommés dans le cadre des établissements pénitentiaires militaires :

« l'emploi d'adjudant principal à la prison de Bourges, M. Autresnil, adjudant greffier à la prison d'Amiens ; — adjudant de surveillance au pénitencier de Bossuet, M. Antonini, sergent-major surveillant au pénitencier d'Aix-Badis ; — sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, M. Parotti, sergent surveillant au pénitencier de Douéra.

M. Fozzani, adjudant de surveillance au pénitencier de Douéra, passe au pénitencier d'Albertville.

***

Les pâtes extra et supérieures de la « MAISON GHILINI » sont *garanties pure semoule de blé dur.*

La vente au gros étant faite en Caisses portant le nom de la Maison. Nous engageons les consommateurs soucieux de leur santé d'exiger de tous leurs épiciers la marque « MAISON GHILINI »

***

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

***

La nouvelle huile de ricin, la *Ricine Vaille* représente le *purgatif Parfait*.
Goût délicieux
Action douce
Jamais d'irritation.

CIRNEA

L'ultimu jornu di chernevale, u 3 mersu prossimu, si derà a solita festa d'i zitelli, mascarati o in abita civile, cun varii divertimenti.

Rammentemmo, a sturiguerduche, sole e persone grande pagherann l'entrata :

4 franca per i rôcii,
5 franchi per l'estranei.

Etat-Civil

NAISSANCES

Allegrini Julia-Catherine. — Brunelli Marcel Antoine-Eugène. — Guerrini Jean-Gavin.

DÉCÈS

Fanti Pierre, 2 mois, de Bastia.
Cima Jean-Baptiste, 80 mois, de Bastia.
Giuffredi Anne-Marie, célibataire, 31 ans, d'Olmeto.

HUNYADI JANOS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00098

BOURSE DE PARIS

	17 fév.	18 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96 25	96 10
» de 3 0/0 nouvelles.	97.85	97.70

ex-coupon.

Le Gouverneur de l'Afrique Occidentale

Paris, 18 février.

Le *Journal Officiel* publiera demain la nomination de M. Merleaux-Ponty, comme gouverneur de l'Afrique Occidentale, en remplacement de M. Roume.

INCENDIE du poste de télégraphie sans fil *de la Tour Eiffel*

Paris, 18 février.

Le poste de télégraphie sans fil, établi sur la tour Eiffel, a été détruit aujourd'hui par un incendie.

Les dégâts s'élèvent à plus de cinquante mille francs.

Le Commissaire Général DU CONGO FRANÇAIS

Paris, 18 février.

M. Merlin est nommé commissaire général du Congo Français.

Cette nomination paraîtra demain au *Journal Officiel*.

Une affaire d'espionnage

Paris, 18 février.

Plusieurs journaux annoncent l'arrestation d'un sujet autrichien qui aurait vendu à l'Allemagne les plans d'un dirigeable militaire français.

Conseil des Ministres

Paris, 18 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Dans nos Colonies

M. Millès-Lacroix soumet à la signature du chef de l'Etat les décrets nommant le gouverneur général de l'Afrique occidentale et le commissaire général du Congo.

Réintégration d'Officiers

Le général Picquart, ministre de la guerre, fait part à ses collègues du projet de la Commission de l'armée relatif à la réintégration dans les cadres de M. Reinach et de plusieurs autres officiers de réserve et de l'armée territoriale.

Le ministre de la guerre déclare qu'il ne s'oppose pas à cette proposition qui sera déposée à la Chambre par la commission de l'armée.

L'Impôt sur le revenu

M. Caillaux entretient ses collègues sur le projet d'impôt sur le revenu dont la discussion des premiers articles viendra aujourd'hui devant la Chambre des députés.

Le Conseil approuve les déclarations que M. Caillaux se propose de faire, si la Chambre ne vote pas l'article 1er.

Les affaires du Maroc

M Pichon fait connaître les télégrammes qu'il a reçus au sujet des affaires du Maroc.

Il en résulte que la situation générale ne s'est aucunement modifiée, ni au point de vue militaire, ni au point de vue diplomatique.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

QUESTION JAURÈS

Paris, 18 février.

M. Jaurès, le leader des unifiés, vient d'aviser M. Pichon, ministre des affaires étrangères, qu'il le questionnerait sur les propositions que Moulay Hafid a faites au gouvernement.

Terrible Explosion à bord du croiseur « Descartes »

Trois morts. — Cinq blessés

Paris, 18 février.

Le ministre de la Marine a reçu un télégramme annonçant qu'une terrible explosion s'est produite, dimanche, à bord du croiseur cuirassé *Descartes*.

Un tuyau de chauffe s'est crevé et a causé la mort du maître-mécanicien Bar, du quartier-maître chauffeur Autret, et du chauffeur Meynial.

Ont été blessés grièvement : le quartier-maître chauffeur Bézard et les chauffeurs Prado et Turban.

La Version de l'Agence Fournier

Dix morts. — Trente blessés

Cette version est officiellement contestée par l'agence Fournier qui annonce dix morts et trente blessés.

Version Officielle

Paris, 18 février.

Le gouvernement fait démentir la version donnée par l'agence Fournier.

Un télégramme officiel annonce que Bizart et Turban, qui avaient été grièvement blessés, ont succombé à leurs blessures, ce qui porte le nombre des morts à cinq.

AUX ÉTATS-UNIS

Imposante Manifestation de Suffragettes

New-York 18 février.

Plus de vingt-cinq mille femmes, qui demandent le droit de voter, ont tenu un long meeting à l'Union-Square.

La réunion a été très animée.

Aucun orateur n'a pu se faire entendre, toutes les femmes causaient à haute voix.

Cette réunion avait été organisée par une suffragette anglaise.

EN ITALIE

L'enseignement religieux devant le Parlement

Rome, 18 février.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion de l'interpellation déposée par le groupe socialiste qui demande l'abolition de l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

Plusieurs discours ont été prononcés.

La suite de la discussion a été renvoyée à une prochaine séance.

UN ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ESPAGNE

Explosion de deux bombes *à Madrid*

Paris, 18 février.

Le bruit a couru, dans la nuit, qu'un attentat avait été commis contre le roi d'Espagne.

A l'ambassade d'Espagne, où un grand nombre de journalistes sont allés prendre des renseignements, on a donné le démenti le plus formel à cette nouvelle.

Voici, d'ailleurs, ce qui avait donné naissance à ce bruit :

Dans la journée de dimanche deux bombes firent explosion à Madrid, dans la rue de Barcelonne.

La première bombe blessa une femme et une fillette.

La seconde bombe tua une femme.

Ces deux explosions causèrent une grande panique en ville, où l'on craint beaucoup les attentats anarchistes.

Toute la police a été sur pied pendant toute la nuit, mais elle n'a pu encore mettre la main sur les auteurs de ces deux attentats.

Une enquête est ouverte et vigoureusement menée.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

Motion Georges Berry

député de la Seine, propose une motion demandant à la Chambre de surseoir à la discussion des articles en attendant le dépôt d'un projet du gouvernement portant sur la réorganisation des ressources départementales et communales.

La Chambre consultée repousse à une grande majorité cette motion.

M. Magniaudé

député socialiste de l'Aisne, prononce un long et fastidieux discours qui prend toute la séance.

La suite de ce discours est renvoyée à jeudi.

La séance est ensuite levée à 7 heures 10.

SENAT

Dans les Bureaux

Le Sénat s'est réuni, à 2 heures, dans ses bureaux, et a procédé à la nomination des quatre commissions mensuelles, savoir : la commission des congés, des pétitions, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Le Sénat adopte sans discussion les deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois d'Armentières et d'Avignon.

LA CRISE DES TRANPORTS

Interpellation Duval

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. César Duval sur la crise des transports et les mesures qu'il convient de prendre pour mettre l'industrie et le commerce extérieur et intérieur en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

M. Flaissières

sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, s'occupe spécialement de la navigation du Rhône et du canal faisant communiquer ce fleuve avec Marseille.

« Depuis des années, dit l'orateur, l'industrie et le commerce marseillais luttent en vain pour obtenir que l'Etat leur assure les moyens de transports, dont ils ont besoin pour tirer véritablement parti de leur activité et de leur esprit d'initiative. Mais toujours la routine, l'inertie, les préjugés des corps établis ont fait obstacle à la réalisation de leurs vœux.

« Le canal devant relier Marseille au Rhône doit être poussé activement, car le pays tout entier est intéressé à cette question.

« La navigation du Rhône est une des premières questions à résoudre. Le cours de ce fleuve est loin d'être régularisé.

Les eaux y coulent avec une rapidité qui rend la marche des bateaux difficile et coûteuse à la montée.

« L'attention des pouvoirs publics doit se porter de ce côté. »

M. d'Estournelles de Constant

sénateur radical de la Sarthe, prononce un long discours en faveur de l'industrie des transports fluviaux.

« Le Sénat, dit-il, comprend l'immense importance que présente pour le commerce du pays la réalisation de canaux latéraux le long de nos rivières.

» Les résultats que donnent dans toute l'Europe les transports fluviaux, l'extension inouïe qu'ils procurent chaque année au mouvement des échanges, montrent que tout sacrifice consenti aux progrès des voies navigables est un sacrifice éminemment profitable. »

L'amiral de Cuverville

sénateur catholique du Finistère, s'occupe de la construction latérale à la Loire.

« Il suffit, dit-il, de jeter les yeux sur une carte géographique pour se rendre compte de la nécessité qui s'impose de construire cette grande artère, qui en longe droite courrait de Nantes à Bâle. »

M. Barthou

ministre des Travaux publics, répond aux orateurs. Il rappelle les mesures prises par lui pour conjurer la crise des transports : augmentation du personnel, augmentation du matériel.

M. Barthou dit que le gouvernement fait son possible pour favoriser le développement des voies fluviales. Plus de deux cent millions sont déjà consacrés à des canaux, et il conclut en annonçant le dépôt d'un nouveau projet de loi.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le président annonce qu'il a reçu de M. Antoine Perrice un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Sénat confiant dans le gouvernement pour développer dans la plus large mesure possible les services des transports par voie de terre passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté.

INTERPELLATION de M. Gaudin de Villaine

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la situation de notre corps expéditionnaire au Maroc.

M. Gaudin de Villaine

sénateur libéral de la Manche, développe son interpellation.

Il déclare que les communications faites par les divers ministères sur la situation de notre corps expéditionnaire du Maroc, ne sont pas toujours exactes.

L'orateur fournit quelques preuves à l'appui de ses déclarations.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Pierre Giudicelli, comptable de la maison Simon Dominé, fille Marie-Françoise Giudicelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Anne-Marie Giudicelli

leur sœur, décédée dans sa 25e année, munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 19 du courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Miot, 3.

Vin de Propriétaire garanti naturel

A VENDRE

200 hectolitres de vin rouge des vignes de Gentile, à la marine de Farinole.

Grande cave sur la route nationale de Farinole à Patrimonio

Dépôt à Bastia.

S'adresser au propriétaire, M. de Gentile, 5, Bd de Cardo, Bastia.

A VENDRE

Mandarines, Oranges, Citrons de Montesoro

S'adresser au jardin Ajaccio.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

A VENDRE

VIN à 18 francs l'hectolitre.

S'adresser à *M. Valesi*, VESCOVATO.

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES *PIEUX POUR LA VIGNE*

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES

1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
plus 1550 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f soit 1.552 Lots tous payables en or et argent, dont le montant atteint 240.000 fr. déposés au Comptoir National d'Escompte.

Tirage 15 Avril 1908

PRIX DU BILLET 0 fr. 50 Centimes

Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS

Envoi à domicile cont. remb. et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes. Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ECZEMAS, DARTRES

Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs, ou contractez une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNIER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

JUSTINE MAGNES à St Julien en Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depenier 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans dans ambulance — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières minérales à la place pour la fabrication de dents artificielles

A LOUER
Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei & Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Coupons, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
154, rue St-Honoré
7e rue Caire
PARIS

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS
MACHINES, Fournitures pour DÉCOUPAGE
Sculpture, Bouisterie, TOURS, Perceuses, etc.
Catalogue illustré 1 fr. en timbres-poste
LA MOLLE, 7, rue de Lappe, PARIS



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Méfiez-vous des Contrefaçons. Exigez le véritable produit.
Dépôts : Pharmacie Luigi à Pastricciola, Bastia et Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiloli, 2 cours Napoléon, à Ajaccio.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

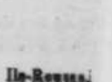
Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
si rapide des Rougeurs, Cystite du Col, colonies pharyngées, angine Couperbe et injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 51 — JEUDI 20 FEVRIER 1908

00099

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Cyrille.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 24 m. — Coucher, 5 h. 05 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv., Lune, le 3.
Fête de Demain : Sainte Eléonore.

19 FEVRIER

CHRONIQUE PARISIENNE

Le temps où l'on s'ennuie. — Mariage, divorce et... dépopulation. — Les femmes marchent donnent raison à Napoléon. — Un remède original : Détraquez vos pendules !

« Chaque âge a son esprit, ses plaisirs et ses mœurs. » Il faut croire, en effet, que tout est bien changé depuis qu'il y a des hommes et qui changent. Heureusement, au train où vont les choses, les humains ne changeront plus guère..., car il n'y en aura plus. Hélas oui ! nous ne faisons plus d'enfants, la population diminue. C'est à n'y pas croire : l'Allemagne, elle aussi, se dépeuple ! Du moins, elle marche dans la voie que lui a si généreusement tracé la France : le nombre de ses naissances diminue.

Où donc est-il le temps où Napoléon, après avoir fait le compte des morts sur un champ de bataille, disait : « Bah ! une nuit d'hiver réparera tout cela ! »

Et les nuits d'hiver passent, les nuits d'hiver ont passé... et maris et femmes iront encore cet été cueillir les muguets et les fraises, sans être embarrassés par une ribambelle de mioches trop curieux.

Puisqu'on agite en ce moment la question du mariage, du divorce et de l'union libre, on me permettra d'apporter mon humble pierre à l'édifice de malédiction élevé contre ces institutions qui ne répondent guère, d'après les statistiques, etc, qu'au but pour lequel elles ont été créées.

***

Il paraît que l'on ne s'amuse guère en ménage ! Je n'en veux pour preuve que cette curieuse instance en divorce qui vient d'être introduite devant la quatrième chambre du tribunal civil de la Seine.

Deux commerçants demandent l'un contre l'autre le divorce. La femme reproche à son mari d'avoir fait passer dans un journal cette annonce :

« Existe-t-il femme de cœur désintéressée, 30 à 40 ans, bien élev., sérieuse, beau phys., voul. union av. Mons. ayant gr. peine ? Rien du monde galant. Ne répond. qu'à let. signée. Discrétion. Bureau restant... »

Annonce qui provoqua, paraît-il, un grand nombre de réponses de tous les coins de la France.

Or, la commerçante prétend que son mari aurait abusé de la situation et trahi ses devoirs conjugaux en flirtant avec ses correspondantes.

Le mari proteste en ces termes : « Ma femme et moi nous nous ennuyions et ne savions comment occuper nos trop longues soirées d'hiver ; aussi est-ce d'un commun accord que nous avons rédigé et fait insérer l'annonce en question. »

Vous avouerez que lorsqu'on en est réduit, pour se désennuyer en ménage, à employer de pareils expédients, c'est que l'institution du mariage est bien démodée. En tout cas, la repopulation de la France n'a pas grand chose à y gagner, et si j'étais juge, j'accorderai tout de suite le divorce à ces malheureux époux.

***

Mais il paraît qu'on s'ennuie aussi en Angleterre. Un député, lord Robert Pearce, qui appartient au parti libéral, s'il vous plaît, a décidé qu'il était temps d'y remédier législativement. D'après lui, s'il y a tant de ménages désunis, c'est que les heures de lever et de coucher ne sont pas régulières et insuffisamment réglementées.

Dans la pensée de cet honorable magistrat, pour vivre heureux, il faut se lever et se coucher avec le soleil, et il vient de présenter à la Chambre des communes d'Angleterre un projet de loi dans ce sens.

Mais, pour que l'habitude s'en prenne plus facilement, il lui a paru nécessaire d'avancer ou de retarder les pendules, selon la saison.

Le projet de loi de M. Pearce stipule que chaque dimanche du mois d'avril, on avancerait les horloges, pendules et montres de vingt minutes. C'est-à-dire qu'en mai, alors que les horloges marqueraient 7 h. 20, il serait 6 heures du matin. La journée et le travail commenceraient ainsi pendant tout l'été, 1 h. 20 plus tôt, et on jouirait pleinement de toutes les heures de lumière.

Par contre, en septembre, on ferait rétrograder les aiguilles des pendules de 1 h. 20, de sorte qu'on se coucherait plus tôt et on goûterait plus longtemps le repos de la nuit.

Je ne sais si les calculs de l'honorable M. Pearce auraient un grand résultat sur le bonheur public, et surtout sur l'augmentation de la natalité, mais son projet me semble désirable à bien des points de vue. D'abord, on économiserait 210 heures par an de lumière artificielle, représentant environ 50 millions de gaz ou de lumière électrique. En outre, la corporation si intéressante des horlogers y réaliserait un bénéfice énorme, car, avec tous ces chambardements d'heures, il y aurait certainement un nombre incalculable de pendules détraquées. Ce sont là des résultats, il me semble, qui ne sont pas à dédaigner.

A. CAPELLO.

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

CIRNEA

L'ultimu jornu di chernevale, u 3 mersu prossimu, si derà a solita festa d'i zitelli, mascarati o in abitu civile, cun varii divertimenti.

Rammentemmu, a stu riguerdu chi, solu e persone grende pagheranu l'entrata :

4 franchi per i sôcii,
5 franchi per l'estranei.

La Loi sur les Fraudes

Le 3 mars prochain entrera en vigueur la loi sur les fraudes du 1er août 1905 augmentée du décret du 3 septembre 1907. Ce dernier décret donnait aux gérants, débitants, tenanciers ou propriétaires de bar, café ou établissement similaire un délai de six mois pour leur permettre de se mettre en règle avec la loi.

D'après ce décret, à partir du 3 mars, il ne pourra plus y avoir d'abus de dénominations en matière de vins ou spiritueux et chacun de ces produits devra être désigné sous son véritable nom.

Ainsi les cognacs, kirchs, etc., pourront être dénommés ainsi s'ils proviennent, les premiers, des Charentes, et les autres, des Vosges ou de la Forêt-Noire. Faute de certificat d'origine, dit le *Petit Marseillais*, ou pour des produits préparés au moyen de coupages d'alcool de betterave et d'essences chimiques, les bouteilles devront porter la dénomination de : « Fantaisie. » Il en sera de même pour toute liqueur ou produit préparé. Les mots : « Fantaisie » ou « Imitation » devront être placés sur les étiquettes de la même grosseur que le nom du produit.

Pour les vins mousseux qui ne proviennent pas de la région champenoise, ils ne peuvent être dénommés « champagne. » On ne peut que les appeler « mousseux. » Quant à ceux rendus mousseux par l'acide carbonique, on doit les dénommer « mousseux de fantaisie » ou « imitation » La loi indique, en outre, que, pour les établissements où l'on fait le détail pour les vins, les bouteilles, récipients, cuviers, fûts, etc, doivent également porter l'inscription sous laquelle le vin est mis en vente. — A. B.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 fév., à 3 heures

Moscou, allégro,	G. Allier.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boïeldieu.
Premier Avon, valse,	Signard.
Le Voyage en Chine, fant.,	Bazin.
La belle Meunière, polka,	J. Perès.

Le Chef de musique, X. LAUDIS.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

Sur la politique du gouvernement :

« L'impôt sur le revenu, la saisie des retraites ouvrières pour ne parler que des plus importantes conceptions républicaines, sont d'heureuses formules avec lesquelles on trompe, on apaise, on endort ceux qui bénéficieraient de ces grandes réformes ; je crois cependant qu'on tiendra bon pour le rachat de l'Ouest. La compagnie de l'Ouest est sans force pour se défendre et ne peut à le pas le moyen d'attaquer. C'est contre ce genre d'adversaire que les radicaux aiment à faire montre de puissance et d'autorité. Ils déchirent arbitrairement le Concordat, qui est un traité international, sans même le dénoncer, parce que le pape est sans soldats ; sans ils proclament publiquement, solennellement, qu'ils respectent le traité de Francfort, parce que c'est l'Allemagne qui l'a signé. Ils n'ont pas compris qu'en violant également le droit du plus faible ils annihilaient le passé, ils justifiaient pour l'avenir l'abominable maxime bismarckienne dont il nous fut fait une si tragique application : « La force prime le droit ! »

La République Française

Sur l'impôt sur le revenu :

« L'article 1er du projet ministériel d'impôt sur le revenu veut se résumer ainsi : Il n'y a plus de personnel et mobilière, il n'y a plus de portes et fenêtres, il n'y a plus de patentes, il n'y a plus d'impôt sur la propriété bâtie, ni davantage sur la non bâtie. L'article 2 et ceux qui le suivent ont pour objet d'édifier quelque chose sur ces ruines ; sur un point tout au moins, le travail de reconstruction sera fait : l'impôt sur la propriété bâtie est destiné à être remplacé par l'impôt sur la propriété bâtie. On dira peut-être que, dans ces conditions, il n'est pas indispensable de le supprimer,

---

114 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XIV

LA FOLIE DE L'OR

« ... Vous mériteriez qu'on vous enferme pour donner ainsi votre saint-frusquin à des gens qui ne vous aiment pas, qui se soucient de vous comme d'une mouche qu'on écrase et qui n'ont qu'une idée dans la tête : celle de vous gruger votre bien... »

Et qui sait s'il ne pensait pas aussi à l'histoire navrante que Ciboulot lui avait rappelée ce jour-là, et qu'il connaissait bien, celle de père Laminet, qui avait fait cadeau de son bien à ses deux fils, et qui, rejeté de l'un à l'autre sans que ni l'un ni l'autre voulût se charger de son père, fut retrouvé une nuit mort de faim et de froid dans la neige... là-haut, pas très loin de Royaumont, sur le versant du coteau, dans un endroit qu'on appelait le Bois-Toutly ?.. Puis, le singulier garçon était parti en criant :

« Prenez garde à la neige... La neige, c'est dangereux pour les vieux !! »

Il était donc prophète, ce Ciboulot ? Malgré lui, peut être, le regard du comte laissa percer une tristesse navrante. Lison s'approcha vivement. Elle l'enlaça dans ses bras, le serra contre elle, le retint longtemps contre son cœur, comme si elle avait voulu le réchauffer. Puis, elle lui dit :

— Désirez-vous que je vous achève l'histoire des Fils du pêcheur ? Vous verrez que, malgré les obstacles, malgré les catastrophes, il ne faut jamais désespérer et que, toujours, toujours, dans les vieilles légendes de même que dans la réalité de la vie, les bons sont récompensés et les méchants punis ?...

— Oui !

Et elle remarqua, non sans surprise, qu'il venait d'articuler ce mot sans effort, et nettement, pour la première fois...

— Dites... dites encore ? ..

— Oui, oui, oui !.

— Oh ! mon Dieu ! murmura-t-elle, serait-il vrai qu'il pourrait guérir ?

Alors, assise sur un tabouret, les mains jointes sur les genoux paternels, les yeux humides de joie et d'espoir, enfièvrée soudain, elle reprit son naïf récit, si souvent interrompu, et qui cette fois ne devait plus l'être :

« Cependant ses frères, ayant vu le sang bouillonner dans les fioles, voulurent savoir ce qu'était devenu leur aîné. Le second frère se mit en route. Arrivé dans la ville, il vint à passer près du château du roi. En ce moment, la princesse était sur la porte pour voir si son mari ne revenait pas. Elle crut que c'était lui, car les trois frères se ressemblaient à s'y méprendre. « Ah ! s'écria-t-elle, vous voilà donc enfin, mon mari, vous avez bien tardé. » — « Excusez-moi, dit le jeune homme, j'avais donné un ordre, on ne l'a pas exécuté et j'ai dû faire la chose moi-même. » On se mit à table, puis la princesse alla dans sa chambre avec le jeune homme. Celui-ci ayant regardé par la fenêtre vit, comme son frère, le château en feu. « Qu'est-ce que ce château ? » dit-il. « Mais, mon mari, vous me l'avez déjà demandé. » « C'est que je ne m'en souviens plus. » La princesse donna l'explication. Le jeune homme prit son cheval et son chien et partit. Arrivé dans la prairie, il rencontra la vieille fée. « Mon ami, voudriez-vous descendre de cheval pour m'aider à charger cette botte d'herbe sur mon dos ? » Il le fit et fut changé en touffe, lui, son cheval et son chien.

« Le plus jeune des trois frères ayant vu de nouveau le sang bouillonner dans sa fiole, fut bientôt lui-même dans la ville. Et il eut avec la princesse la même aventure et le même spectacle du château en feu. Alors, il sortit avec son cheval et son chien et arriva dans la prairie. Il rencontra la même vieille fée. Et la vieille fée lui adressa la même prière. « Non dit le jeune homme, je ne descendrai pas. C'est toi qui as fait périr mes frères. Si tu ne leur rends pas la vie je te tue. » En parlant ainsi, il la saisit par les cheveux, sans mettre pied à terre. La méchante vieille demanda grâce. Elle prit sa baguette, en frappa les touffes d'herbe, et à mesure qu'elle les touchait, tous ceux qu'elle avait changés reprenaient leur première forme. Quand elle eut fini, le plus jeune des trois frères tira son sabre et coupa la vieille en mille morceaux, puis il retourna avec ses frères, au château. La princesse ne savait lequel des trois était son mari. « C'est moi ! » lui dit l'aîné. Ses frères épouvantés les deux sœurs de la princesse et, pendant plus de six mois, on fit de grands festins... »

XV

LE RÊVE DE VENGEANCE D'UNE FEMME JALOUSE

Accoudée à la grande fenêtre de sa chambre qui donnait sur la Combenaire, Germaine rêvait tous les soirs. Et ses yeux semblaient devenus encore plus noirs, encore plus sombres, sous l'influence des projets qui, dans son âme, se succédaient sans cesse, et qui tous avaient un but, un but unique :

Se venger ! Se venger de Rose-Lison qui lui avait ravi le cœur de son amant. Et en se vengeant sur elle, se venger sur Fontenailles. L'idée, l'idée terrible, bien digne de la fille de Jérôme Marberoux elle l'avait trouvée depuis longtemps. Elle n'attendait plus, pour la mettre à exécution, qu'une occasion favorable. Mais, en cet hiver, qui avait été pareil, pour ainsi dire à la suspension d'armes que consentent deux parties ennemies, Germaine, pourtant, n'était pas restée inactive.

(*A suivre*).

mais l'effet serait manqué. La suppression de toutes les contributions directes fait partie du grand programme des destructions nécessaires, qui a été élaboré par le grand parti radical : il faut d'abord frapper un grand coup, c'est la seule manière de démontrer au peuple que ces contributions directes ne valent rien. Après quoi on en sera quitte pour rétablir celles qu'on juge excellentes. »

Le Siècle

« La classe moyenne trouve peut-être M. Ribot un peu trop modéré et timide devant les réformes sociales, mais le leader progressiste ne lui inspire aucune crainte, tandis qu'elle tremble jusqu'aux moelles lorsque les collectivistes la menacent d'invectiver ses revenus et d'exproprier ses terres : aussi abandonnera-t-elle le parti radical si elle le voyait se mettre à la remorque des collectivistes et prendre son mot d'ordre parmi les syndicalistes révolutionnaires alors ; peut-être la verrait-on se rejeter en masse du côté des progressistes, préférant un progrès lent, mais prudent, au saut dans un inconnu où sa fortune risquerait de périr. »

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session du 1er trimestre, qui s'ouvrira le mardi, 25 février 1908, à midi précis.

Mardi 25 février. — Poggi Ange-Louis, cultivateur, de San-Giuliano, meurtre. Ministère public, M. Angeli, avocat général. Défenseur, Me de Carolis.

Mercredi 26. — Natalucci Jacques-Pierre, garçon de café, né à Sartène, demeurant à Ajaccio, tentative d'assassinat. Min. pub., Mancini, substitut du procureur général. Déf., Me de Carolis.

Jeudi 27. — Natalucci Jacques-Pierre, Natalucci Natalina, demeurant à Ajaccio, tentatives d'assassinat, meurtre et complicité de ces tentatives. Min. pub., M. Mancini. Déf., Me de Carolis.

Vendredi 28. — Arrighi Léonard, propriétaire, demeurant à Moltifao, usage de faux. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me de Carolis.

Samedi 29. — Susanini Jacques-Toussaint, cultivateur, demeurant à Loreto, vols qualifiés. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me de Montera.

Lundi 2 mars. — Demontis Antoine-Louis, sujet sarde, demeurant à Bastia, tentative de vol qualifié. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me Scamponci.

Mardi 3. — Giamarchi Christophe, ouvrier, demeurant à Vezzolasca, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf. Me de Carolis et Moretti.

Mercredi 4. — Susini Jean André, demeurant à Bastia, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me de Carolis et de Montera.

Jeudi 5. — Pianelli Joseph-Michel, journalier, demeurant à Omessa, meurtre et complicité de ce crime. Min. pub., M. Angeli. Déf. Me Salaspina.

Vendredi 6. — Agostini Antoine-André, forgeron, demeurant à Penta-di-Casinca, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me de Carolis.

Samedi 7. — Ritaldi François-Antoine, demeurant à Barbaggio, tentative de meurtre sur un garde-champêtre. Min. pub., M. Angeli. Déf. Me de Carolis.

Lundi 9. — Benedetti Victoire, ménagère, demeurant à Noncesio, tentative d'assassinat. Min. pub., M. Angeli. Déf. Me de Carolis.

Mardi 10 et mercredi 11. — Ferrali Jeanne, ménagère, demeurant à Silvareccio, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me de Montera.

Jeudi 12. — Casalta Côme, cultivateur, demeurant à Casalta, meurtre. Min. pub., M. Angeli. Déf. Me Moretti.

Vendredi 13. — Alberti André-Lucien, marin, demeurant à Bastia, meurtre. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me Moretti.

Samedi 14. — Gerori Carmine, sujet italien, cordonnier demeurant à Bastia, attentat à la pudeur. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me de Montera et Scamponci.

Mutualité

Les récompenses ci après ont été attribuées pour services rendus à la Mutualité aux personnes dont les noms suivent :

Médailles d'argent. — MM. Albertini Eugène-Laurent, secrétaire de la société de secours mutuels du personnel hospitalier de France à Paris ; Maraninchi Auguste, expéditionnaire à la préfecture de police ; Marcenich Charles, caissier des chemins de fer du Sud de la France, mutualiste à Paris.

Médaille de bronze. — MM. Defranchi Dominique François, administrateur de la société de secours mutuels des anciens militaires de la garde républicaine et de la gendarmerie à Paris ; Mariani Noël, mutualiste à Paris ; Sacripanti Joseph, administrateur de l'orphelinat des employés de banque et de bourse à Paris ; Sota Barthelemy, rédacteur principal à la préfecture de la Seine ; Ceccaldi Pierre-François, officier d'administration de 1re classe du service de santé ; Forcioli Jacques-Antoine-François, officier d'administration de 1re classe du service de l'intendance à Paris ; Talamoy Dominique, trésorier de la société de secours mutuels dite Joliette à Marseille.

Mentions honorables. — MM. Gregory Joseph-Edouard, mutualiste à Vanves ; Sampieri Laurent, mutualiste à Colombe ; Bontante Charles-Léon-Marius, secrétaire de la société de secours mutuels la Prévidence, à la Seyne ; Maccari Alfred-Silvain-Adolphe, président de section de la société dite la Boule de Neige à Ollioules ; Polinacci Jean-Baptiste, président de la commission de contrôle de l'Insulaire à Toulon ; le docteur Ceccaldi Joseph, médecin de la société de secours mutuels de l'Union Française à Sixt ; Foldori Joseph, administrateur de la société de secours mutuels dite Philanthropique des employés de chemin de fer à Marseille ; Lucchini Paul, trésorier de la société de secours mutuels des cuirassiers pétissiers à Marseille ; Nicolai Ambroise, receveur de la société de secours mutuels dite Union des agents de trams à Marseille ; Rastoi Pierre, ayudie de la société de secours mutuels dite l'Otaise à Marseille ; Tolli Joseph, secrétaire comptable de la société de secours mutuels dite Prévoyance en faveur de la vieillesse à Marseille ; Varese Charles, président de la société de secours mutuels dite Représentants et Voyageurs de commerce à Marseille ; Vicini Jean-Baptiste, chef visiteur de la société de secours mutuels dite l'Ascension extramuros à Marseille.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALERIA. — C'est avec un sentiment d'unanime allégresse qu'on a appris à Casabianda et dans toute la région d'Aleria, que M. Jean Toussaint Frasioni, régisseur du domaine, venait d'être promu au grade d'officier dans l'ordre du Mérite agricole.

Si la satisfaction a été aussi unanime, c'est que tous reconnaissent les progrès réalisés dans ce vaste domaine, grâce à l'initiative et à la vigilance de M. Frasioni ; c'est que tous le voient continuellement à l'œuvre, dépensant sans compter son temps et sa santé pour faire prospérer le plus possible et à tous les points de vue cette immense propriété de l'Etat.

M. Frasioni, qui compte vingt-quatre ans de service, peut fièrement orner sa boutonnière de la rosette verte, car il l'a diguement méritée.

∴

RUSIO. — Dans le récent mouvement judiciaire figurait la nomination de notre sympathique greffier, M. Angeli, maire de Rusio, comme juge de paix de Piedicroce.

Cette nouvelle a été accueillie dans notre canton par une vive allégresse, et de toutes les communes, c'était un exode de gens enthousiastes venant féliciter à Rusio, notre ami, de cette juste récompense à ses nombreux services et à son franc républicanisme.

Nous félicitons vivement l'administration de son heureux choix. M. Angeli par sa droiture, sa franchise, sa bienveillante bonté pour tous était désigné pour cette place de magistrat cantonal où il pourra déployer à son aise toutes les vertus qui sont son apanage.

Son action bienfaisante s'est surtout manifestée dans sa commune. Elu maire après une période de luttes très tourmentées, il a su quelque années qui ont calmé cette commune si turbulente. Nous ne doutons pas qu'elle ne s'étende également sur l'échelle plus vaste et si digne d'intérêt où il pourra agir.

Le noble et beau canton de Piedicroce ne pouvait avoir le mais plus heureux.

∴

VESCOVATO. — La famille Gianelly, si honorablement connue, vient d'être de nouveau cruellement éprouvée par la mort de M. Jean-Thomas Gianelly, décédé à Vescovato le 11 courant, après une assez longue et douloureuse maladie.

M. J.-T. Gianelly était un homme de bien. Nature droite, caractère franc et loyal, le regretté défunt savait se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient. Possédant une certaine aisance il ne manquait jamais d'être utile à ses concitoyens, et nombreux sont ceux auxquels il a pu rendre service.

Depuis quelque temps la maladie le tenait cloué sur un lit de douleur. Lundi soir, une nouvelle attaque d'apoplexie l'enlevait prématurément à sa famille éplorée.

Ses obsèques ont eu lieu le lendemain en grande pompe en l'église de Vescovato.

Toute la population valide du village suivit jusqu'au champ de l'éternel repos les restes mortels de cet excellent citoyen, de ce parfait honnête homme.

MM. Cuneo et Marchaschi, lieutenants de réserve ; Comparetti et Badani, sous-officiers d'infanterie coloniale, tenaient les cordons du poêle.

La famille vend ses après.

A sa veuve et à sa fille éplorées ; à son jeune fils, ancien élève interne au lycée de Bastia, actuellement sergent au 71e de ligne à St Brieuc, et que l'éloignement a empêché d'assister aux obsèques de son bien-aimé père ; et à ses nombreux parents, et plus particulièrement à son frère, notre ami, M. F. A. Gianelly, directeur de l'*Aspic*, que ce nouveau deuil frappe si cruellement, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

EXPLOIT D'APACHE
dans la rue du Colle

L'INSÉCURITÉ A BASTIA
Deux hommes blessés

C'est en plein jour qu'ils opèrent maintenant, certains qu'ils sont de l'impunité, car les rares agents qui sont aptes au service ne peuvent pas être partout à la fois, et la gendarmerie, quoique bénéficiant en Corse d'un régime de faveur, n'a pas à s'occuper de la police de notre bonne ville de Bastia.

L'autre jour, c'était un paisible agriculteur, jardinier de son métier, qui était assailli, sans raison aucune, à coups de couteau, par le nommé Martin Pierre.

Hier soir, vers 4 heures et demie, les nommés Paoli Antoine-Marie, âgé de 21 ans, Panizi Xavier, âgé également de 21 ans, et Linali Antoine, âgé de 18 ans, descendaient paisiblement la rue du Colle, lorsque, arrivés au bas de la rue, Panizzi, qui marchait à 4 ou 5 mètres derrière ses camarades, essuya un coup de feu qui était parti d'un groupe de cinq ou six jeunes gens qui se trouvaient non loin de là.

Une bagarre s'ensuivit ; Paoli Antoine retourna sur ses pas pour dégager son camarade qui avait déjà été blessé.

Aussitôt, trois ou quatre autres coups de feu retentirent, tirés par le même individu, qui est resté inconnu jusqu'à présent.

Paoli, à son tour, fut blessé au-dessus de la cheville du pied droit et à la fesse droite. Son camarade avait été atteint à la cuisse droite et au-dessus de la hanche droite.

Le second groupe ayant pris la fuite, les blessés ignorent le nom du coupable, et c'est à peine s'ils ont pu donner un signalement plutôt vague.

Les deux blessés ont été conduits à la pharmacie Morucci, où on leur a prodigué les premiers soins. Puis, ils ont été admis d'urgence à l'hôpital civil.

L'auteur de ces coups de feu était en compagnie de Cherubini, âgé de 18 ans, et de Alfonsi Aimé. Ces deux témoins ont été conduits au poste de police, mais ils gardent le plus grand secret, et déclarent tout ignorer. Cherubini et Alfonsi ont étécependant reconnus par Linali, comme étant en compagnie du lâche agresseur, qui est activement recherché par la police.

Bulletin Financier

Paris, 15 février 1908.

Malgré une liquidation facile, la tendance reste la note dominante du marché. La Rente Française conserve son avance de la veille à 97,10. Les Fonds Etrangers sont calmes. Empruntz Russes fermes. Crédit Lyonnais à 702, Crédit Foncier 805, Comptoir d'Escompte 685, Société Générale 606. Les valeurs industrielles et de transports sont calmes. Suez à 485. Nouvelle baisse du Rio à 1.682. Une certaine lourdeur règne sur les valeurs industrielles russes.

On recherche à 451 l'obligation 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco Argentine. Cette Banque a choisi de préférence pour ses prêts la propriété rurale dans la Province si riche et si peuplée de Buenos-Ayres.

Au marché en Banque, le St Raphaël Quinquina est ferme à 89. L'action de la Société Française Electrolytique reste bien tenue à 498. L'obligation 5 0/0 Nord du Brésil a des demandes à 465. Les actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française d'Explosifs Hoxilières ont un marché suivi à 232 : cette Société a effectué de nombreuses améliorations, notamment à une fabrique de boulets oxylites d'une vente courante et très rémunératrice.

Nous retrouvons à 469 les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Paraná ; tout en rapportant plus de 6 0/0 n.t. sans compter une prime de remboursement de plus de 90 francs, ces titres possèdent des garanties très abondantes.

Les demandes en obligations de 500 fr 5 1/2 0/0 de la Canadian Metal Cy sont reçues par les Banques Unies, Place de la Bourse. L'actif de la Cie qui garantit ces obligations a, d'après le dernier bilan, une valeur égale au double du montant nominal de l'emprunt émis.

Peu de variations en Chemins Français.

UNE BONNE DIGESTION
PROCURE
UNE BONNE SANTÉ.

Lorsque votre digestion se fait convenablement, elle prépare les aliments que vous absorbez à une assimilation parfaite et tout ce qu'ils renferment pénètre dans l'organisme pour vitaliser et enrichir le sang ; chaque organe, muscle et nerf est bien nourri ; autrement vous ne pourriez pas vous bien porter. Vous vous sentez fort et vigoureux, votre cerveau est actif et vos nerfs sont repusés.

Mais quand votre digestion est imparfaite, la nourriture vous reste sur l'estomac ; elle se décompose et fermente au lieu d'être digérée. La fermentation développe des acides toxiques, des gaz qui viennent comprimer le cœur et les poumons, causant aussi des palpitations et rendant la respiration difficile. Les produits nuisibles provenant de cette décomposition sont entraînés dans le sang, votre organisme est affaibli et la voie est ouverte à toutes les maladies.

La Tisane américaine des Shakers est un remède purement végétal anti-microbien. Elle agit comme tonique digestif et aide puissamment à la digestion et à l'assimilation des aliments. Employez-la dès les premiers symptômes de trouble de l'estomac et bientôt vos fonctions digestives seront rétablies.

" Pendant environ cinq ans, ma femme souffrait chaque hiver du manque d'appétit et de mauvaises digestions. Affligée d'une forte constipation et de douleurs aiguës, elle était fort faible et très abattue. Je lui fis prendre alors votre Tisane américaine des Shakers et au bout de quelques jours elle s'en est très bien trouvée. Elle fut bientôt guérie et se porte maintenant comme un charme." Lettre de M. A. Planche, Contrôleur de Tramways, à Capeyron, près Bordeaux.

La Tisane américaine des Shakers est le remède sûr et rapide contre les mauvaises digestions, la bile, la constipation, les gaz et les maux de tête.

Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira demain 21 février, à 4 heures, en séance publique, dans la salle ordinaire de ses délibérations.

Ordre du jour : Affaires diverses.

Fête de la Mutualité

Les préparatifs de cette brillante fête se poursuivent activement. De nouvelles adhésions arrivent de tous les points de la Corse, et dimanche, Ajaccio aura un air inaccoutumé de grande fête.

Nous avons déjà donné le programme des réjouissances.

Le *Petit Bastiais* ayant été officiellement invité par le comité, sera donc bien placé, pour renseigner ses lecteurs.

Ajoutons, en terminant, que M. Viviani, ministre du Travail, a chargé officiellement M. le Préfet de la Corse, pour le représenter.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. Kolch Hélène et son fils ; Mme et M. Wolf Hermann ; M. Cumberland Clarke et sa suite ; MM. les docteurs Imbert et Dalembray.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Etat Civil

NAISSANCES.

Ristori Marie-Louie. — Cosimi Rose et Cosimi Marie. — Lofredi Martin. Chiosca Jacqueline.

DÉCÈS

Santoni Catherine épouse Pompeani, ménagère, 56 ans.

Poli Marguerite, veuve Graziani, 71 ans.

Au Port

Entrée : Le *Corte*, capitaine Orsini, venant de Marseille avec passagers et marchandises.

Sortie : La Corte, pour Propriano.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Ce soir à 8 heures et demie :

L'ARLÉSIENNE

Pièce dramatique en 5 actes de Daudet
Musique de G. Bizet.

Le buffet est tenu par M. Soavi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 fév.

Thermomètre : 7 heures du matin. 10
à midi 15°. 2 heures du soir 1
Maxima 16°. Minima 9.
Baromètre : 7 heures du matin, 755 m
à midi, 754 mm. 2 heures du soir, 755 m
Vent : Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, N. O.
Etat du ciel, le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

∴

Mérite agricole

La dernière promotion dans l'ordre du Mérite agricole n'occupe pas moins de trente six pages du Journal Officiel. Le département de la Corse en a reçu pour sa part 6 ainsi réparties par arrondissement : Ajaccio 17, Bastia 7, Calvi 4, Corte 10, Sartène 8.

∴

L'Amicale de Cannes

L'Amicale des Enfants de la Corse de Cannes est heureuse d'enregistrer la nomination de M. Desbernardi au grade d'inspecteur, chef de la sûreté de notre ville. C'est un avancement exceptionnel que l'Administration municipale devait aux services dévoués et intelligents de notre compatriote.

L'Amicale s'est réjouie également de la distinction honorifique dont vient d'être l'objet M. Bernardini, économe de l'hôpital civil de Cannes, nommé officier d'académie. On a voulu témoigner ainsi à M. Bernardini toute la reconnaissance qu'on devait à ses nombreuses années de services et à son esprit administratif des plus éclairés.

P. A.

∴

Douanes

M. Francceschi Félix, rédacteur à la direction générale des douanes, est nommé sous-inspecteur à Boulogne-sur-mer.

∴

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. le lieutenant Paoli, du 3e régiment de spahis, à Batna, avec Mlle Giandon.

∴

Ministère des colonies

Sont inscrits sur le tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale du ministère des colonies : pour sous-chef de bureau de 1re classe, M. Cinchard Emile, sous-chef de bureau de 2e classe ; — pour sous-chef de bureau de 2e classe, M. Franceschi Antoine, sous-chef de bureau de 3e classe ; — pour rédacteur de 3e classe, M. Casta-Lumio Basile, rédacteur de 4e classe.

∴

Hôpitaux de Paris

M. Jean Gandiolo a pris part au dernier concours pour l'internat des hôpitaux de Paris et a été admis dans un très bon rang.

Le futur docteur est le fils du distingué président de section au tribunal de la Seine.

Toutes nos félicitations.

∴

Amicale Sartenaise

On lit dans le *Petit Var* :

Les originaires de l'arrondissement de Sartène ont dimanche dernier, au cours d'un apéritif, offert une palme et un joli cadeau à M. Magi, récemment promu officier d'Académie.

Plusieurs toasts ont été portés par MM. Palmacci, Lusinchi, Peraldi, etc. M. Maggini a prononcé quelques mots de remerciements. Cette charmante fête intime s'est terminée vers midi.

∴

Beaux-Arts

Nous apprenons avec grand plaisir que notre jeune concitoyen M. Michel Micheletti vient de remporter un beau succès : il a été admis par le jury à exposer dans le Salon où les artistes marseillais donnent leur 15e exposition artistique.

Le tableau qu'il présente au public : « Etang de Berre par temps de Mistral, » vigoureux et bien inspiré, fait espérer un talent qui ira désormais en croissant.

∴

Obsèques

Dans la matinée, ont eu lieu à l'église Saint-Jean, les obsèques de Mlle Anne-Marie Gindicelli, décédée à l'âge de trente-cinq ans. C'était la sœur de M. Jean-Pierre Gindicelli, le sympathique comptable de la Maison Simon Damiani, que cette mort rend inconsolable, et qui, pendant huit mois, a tout tenté avec l'aide de sa seconde sœur, pour prolonger l'existence de la chère disparue. C'était une personne modeste et pieuse, estimée de tous ceux qui la connaissaient.

M. Jean Pierre Gindicelli conduisait le deuil entouré de nombreux amis qui se sont associés à sa légitime douleur. Nous lui présentons nos bien sincères condoléances.

∴

Les arrêtés Municipaux

Partout les arrêtés concernant l'hygiène et la propreté des villes sont mis en vigueur.

A Bastia, bien que nous ayons deux agents spécialement affectés à la salubrité, ces arrêtés sont considérés comme lettre morte par la police.

Il faudrait pourtant que dans l'intérêt de la santé publique, on se décide à porter remède à un si fâcheux état de choses.

∴

Postes et Télégraphes

M. Giorgi est nommé surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale de Lyon.

M. Astolfi Alphonse, sergent surveillant à la prison militaire de Montpellier, est nommé expéditionnaire des postes et télégraphes à Bar-le Duc.

∴

Manufactures de l'Etat

M. Dary Antoine, ex-caporal au 141e, est nommé ouvrier titulaire du cadre de la fabrication à la manufacture de tabacs de Nice.

∴

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

∴

La nouvelle huile de ricin, la *Ricine Vallé* représente le purgatif *Parfait*.
Goût délicieux
Action douce
Jamais d'irritation.

Etat-Civil

NAISSANCES

Langonnet Philippe-Joseph-Antoine. — Damiani Marie-Josephine-Irma. — de Witte Jeanne-Micheline.

DÉCÈS

Campana François, 3 ans, de Bastia.

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

A VENDRE
VIN à 48 francs l'hectolitre.
S'adresser à M. Valesi, VESCOVATO.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	18 fév.	19 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	96 10	97 00
» de 3 0/0 amortis.	97,10	97,40

ex-coupon.

Conseil de Guerre Maritime
de Toulon
L'AFFAIRE ULLMO

Toulon, 19 février.

Le traître Ullmo comparaîtra demain matin devant le premier conseil de guerre maritime, siégeant à Toulon.

Le bruit court que l'affaire sera, peut-être, renvoyée, par suite des divers incidents que soulèvera Me Aubin, le défenseur du traître.

Dès le début de l'audience, Me Aubin protestera contre l'application de l'article 76 du Code pénal ; le défenseur d'Ullmo estime que son client ne peut pas être poursuivi pour cause de trahison.

Me Aubin s'opposera ensuite au huis-clos ; et, si le conseil de guerre passe outre, il se pourvoira en cassation.

Les deux sœurs d'Ullmo, qui sont à Toulon depuis quelques jours, ont été autorisées aujourd'hui encore à voir leur frère.

LE PROCÈS NASI

Rome, 19 février.

Le procès Nasi ayant été renvoyé à prononcer, on a été un peu surpris d'apprendre qu'une commission rogatoire s'était rendue en Sicile, à Trapani, pour interroger M. Pracentino, témoin important, que sa maladie empêchait de venir à Rome.

M. Pracentino, interrogé, a déclaré qu'il avait été chargé par M. Nasi, de disribuer des subventions à Trapani ; de plus, il a affirmé que M. Nasi avait été absolument étranger à la fuite de M. Lombardo, ce qui était le point important à établir.

Pendant l'interrogatoire, les Trapaniens stationnaient en foule devant la maison de M. Pracentino, attendant anxieusement le résultat et se livrant à des manifestations de sympathie en faveur de Nasi.

Les commissaires, désignés par le Sénat, ont pu apprécier ainsi par eux-mêmes l'état des esprits en Sicile.

Une affaire d'espionnage
Arrestation d'un sujet autrichien

Paris, 19 février.

Le sujet autrichien, qui a été arrêté hier, sous l'inculpation d'espionnage, avait essayé de surprendre, auprès de son constructeur, M. Julliot, les secrets du dirigeable *Patrie*.

Les renseignements qu'il a pu livrer sont insignifiants, et le secret de construction de notre dirigeable n'a pu être ainsi dévoilé.

La course New-York-Paris

New-York, 19 février.

Trois des voitures participant à la course New-York-Paris, une française, une italienne et une américaine sont arrivées simultanément à 5 heures 50, hier soir, à Geneva, un village situé sur les rives du lac Ontario, à l'extrémité de l'Etat de New-York.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc
L'EXPLOSION à bord du croiseur « Descartes »

Paris, 19 février.

L'amiral Philibert a télégraphié au ministre de la Marine que l'état des victimes de l'explosion, qui s'est produite à bord du croiseur *Descartes*, est assez satisfaisant.

Une série de combats
REPRISE DE SETTAT

Belle conduite de nos troupes. — Deux officiers et cinq soldats tués. — Trois officiers et vingt soldats blessés.

Les Marocains en fuite

Paris, 19 février.

Le général d'Amade a adressé au ministre de la Guerre un long télégramme sur les opérations qui ont eu lieu les 16 et 17 février.

« Dimanche 16 et lundi 17 courant, nos troupes ont eu à soutenir deux violents combats contre les partisans de Mou'ay Hafid.

» Nous avons réussi à réoccuper Settat, et à infliger aux tribus rebelles des pertes très sensibles.

» Dimanche nos troupes ont soutenu un combat de quatre heures, et le lendemain, le combat a duré plus de huit heures.

» Nos soldats se sont battus avec acharnement ; le colonel Taupin a mis en déroute le contingent marocain, qui avait attaqué sa colonne à 25 kilomètres au Sud-Est de Fedhala.

» Nos jeunes recrues ont été admirables d'endurance, de sang-froid et de bravoure.

» A sept reprises différentes, elles ont repoussé à la baïonnette les Marocains, qui fonçaient sur elles, et leur ont infligé des pertes sérieuses. »

Nos pertes

« Nous avons eu à déplorer la mort de deux officiers : les lieutenants Bouhaut et Ahmed, du 4e tirailleurs.

» Cinq hommes ont été tués dans ces deux combats.

» Nous avons eu, en outre, trois officiers blessés : le capitaine Civalte du 4e tirailleurs ; les lieutenants Dupas et Djididi. Vingt soldats ont été blessés, dont plusieurs très grièvement.

Les pertes des Marocains

» Les pertes de l'ennemi ont dû atteindre un chiffre considérable, si l'on en juge par le nombre des morts et des blessés qui ont été laissés sur le terrain.

» L'ennemi s'est enfui vers le sud.

» Ce combat, un des plus meurtriers de ceux qui ont été livrés au Maroc depuis le commencement des hostilités, a tout-à-fait découragé les rebelles.

» Plusieurs chefs de tribus sont venus faire leur soumission. »

Au Palais-Bourbon

Paris, 19 février.

Bien qu'il n'y eût pas séance aujourd'hui, un grand nombre de députés s'étaient rendus au Palais-Bourbon, où la nouvelle de ce double engagement était vivement commentée.

Plusieurs députés prétendent que le général d'Amade dépasse les instructions qu'il a reçues ; une nouvelle interpellation sur les Affaires du Maroc sera de nouveau déposée par M. Jaurès et ses partisans.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jean Martinelli et leurs enfants, M. et Mme Antoine Rossi, née Martinelli et leur fils, Mme Marie Martinelli et son fils, Mme Colomba Martini, M. et Mme François Martinelli et leur fils, M. Mathieu Massiani, d'Urtaca, et ses enfants, M. Jean-Laurent Massiani, de Lama, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Stella Martinelli
Née MASSIANI

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante, décédée à Lupino (Barcaggio), à l'âge de 78 ans, munie des Sacrements de l'église, et les prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, 20 courant, à 4 heures de relevée.

Mme Antoine Caporro, M. Antoine Caporro, administrateur de 2e classe à bord, ajouteur et leurs enfants ;

Les familles Gagliotti et Capur o,

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances, de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher petit ange

Héliane Caporro

leur fille, sœur, petite fille et nièce germaine, décédée à 14 h. de 6 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, jeudi 20 février, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard du Palais, 6.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(PIANO)

Mme veuve Caroline Domenici, à Piano ; M. Pebbe Innocent Domenici, vicaire à Minneapolis (Minnesota) ; MM. François et Dominique Domenici ; Mme Louise et Antoinette Domenici ; Mme et M. Marie Maisi, à Rosaro (République Argentine) ; Mme veuve Pacconi et Assomption Fregoni, Sovarconi ; M. et Mme Charles-Xavier et Dominique Gaffori, et leurs familles, à Piano ; M. Petit Gaffori, rentier à Paris ; M. et Mme A. B. Vincenzetti, instituteur, Porta ; M. Anselme Vincenzi à Sovarconi ; Mme et M. Dominique Gaffori à Piano ;

Les familles Gaffori et Santini de Piano, Bonaventure Domenici à Paris, Michel Grandi de Cassita, Vincenti de Peobbia, Antonelli de Marvezia, Laufranchi et Maisi de Pastoreccio d'Ameria,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Augustin DOMESTICI
Propriétaire

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Piano, le 18 février 1908, dans la 62e année de son âge.

Les obsèques ont eu lieu à Piano, le 19 du courant.

Priez pour lui !

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois Frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

A VENDRE
Mandarines, Oranges, Citrons de Montesoro
S'adresser au jardin Aja cio.

REVUE-GUIDE
Populaire, pratique
de droit usuel, renseignements utiles, d'union, défense et initiative de commerce, etc.
Bulletin mensuel
16 pages et couverture
Trois francs par an
Demander renseignements, spécimen et s'abonner, au bureau de la « Revue-Guide Populaire, » chez M. François MAESTRACCI, agréé, 2 rue Neuve Saint-Roch, Bastia à, *Paris*, 48 fg St Martin ; à *Marseille*, 31, rue de l'Etrier ; à *Nice*, avenue de la Gare, 58.

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

Feuilles de Mûrier à vendre
Incomparable domaine de Padu one.
Logement pour ouvrières employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Giamarchi Antoine, Vescovato.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi, lui-même, fera toutes les réparations, soit à même de livrer un travail très soigné et garanti.

A VENDRE
Une Bascule. — Deux Réservoirs à eau et en tôle. — Chaudières et chaudrons. — Appareils acétylène. — Pompes à vin, fixe en cuivre. — Ampères de 7 hectolitres. — Charrues. — Appareils téléphoniques. — Horloge pour église. — Comptoirs à étagères. — Planches et bois de toutes sortes. — Barres à huile de 5 hectolitres. — Voitures, charrettes et charriots. — Foudres, futailles neuves et usagées de toutes contenances.
S'adresser à Toga, ancienne Usine.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Se vend partout

EMBALLEUR
M. François Tusi
Ouvrier emballeur
Déballages et déménagements
S'adresser aux magasins d'ameublement A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR. PRIX DU BILLET
2e » 20.000 FR. fr. 0.50
plus 1330 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f
soit 1332 Lots tous payables en or et argent, dont le montant atteint 240.000 francs, déposés au Crédit National d'Escompte.
Centimes
Tirage 15 Avril 1908
Ces Billets sont vendus chez tous les Buralistes, papetiers, etc., et par les FACTEURS
Envoi à domicile, contre mandat et timbre pour retour. Pour les provinces ou Etranger ajouter 5 centimes. Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.
par tous les

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

A LOUER
Divers locaux grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

A VENDRE
Fondres, cuves et futailles de toutes contenances.
Bascules, appareils acéty'ène, étagères.
Chevaux et poulains.
Voitures, charrettes et camions.
S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

CHOCOLAT MENIER

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1905)
Doués de propriétés anemachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier [illegible] fait l'analyse et vivement par M. [illegible] LIQUEUR fabriquée exclusivement avec de noix [illegible] qualité, se recommande aux estomacs affaiblis par des propriétés digestives, son arôme et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.
Elle est indispensable aux enfants.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Il la s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt en ce Ville près Cardo.
Se méfier des contrefaçons

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tic, tremblement d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue, granulations, chute des cils, dartres, yeux voilés, brouillés, glandes, larmoiement, rhume de cerveau, âgées surdité ont intérêt à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui ouvrera gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME
Les personnes atteintes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, raideurs le matin, vertiges, stase, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, n'hésitez à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont Paris qui ouvrera gratis le moyen de guérir rapidement.

PASTILLES CATTET
Pectorales au Lévo-Tartrate de Morphine
Inodores
Le Cattet

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

THE RÉGULATEUR DU CANAL
Pour MAIGRIR
SEUL
Pour MAIGRIR
Sans suivre à la cuisine et sans diète. Amincit la taille, réduit les hanches et la poitrine, affine la double menton, régénère les traits et empêche de grossir.
SUCCÈS UNIVERSEL
La Boîte, 5 fr. ; 6 fr. franco.
Phie Wagram, 16, Rue Victoria, Paris
et dans toute la France.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-forge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Sans ou barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe Photoline en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour tous la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 52 VENDREDI 21 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Patrie le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui Sainte Eléonore
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 24 m. — Coucher, 5 h. 05 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv., Lune, le 3.
Fête de Demain : Sainte Isabelle,

20 FEVRIER

LA VIS DE PRESSION

L'incohérence, le danger et l'injustice du projet d'impôt sur le revenu que discute en ce moment la Chambre, devant ses banquettes vides, sautent aux yeux quand on envisage ces trois points de vue d'une « réforme » qui consiste : 1° à décréter dès aujourd'hui une contribution foncière dont on ne connaîtra les bases que dans trois ou quatre ans ; 2° à supprimer le principal d'un impôt direct sans vouloir ou pouvoir dire encore comment on remplacera les centimes additionnels ; 3° à faire payer la totalité des taxes directes par 500.000 contribuables seulement, tandis qu'elles seront votées par les délégués de 10 millions d'électeurs.

C'est au milieu des preuves de cette incohérence, de ce danger et de cette injustice que M. Caillaux s'est débattu et il s'est montré dans son dernier discours aussi déconcertant que dans les précédents. Il ne se contredit pas seulement d'une année à l'autre, comme il lui arriva pour le principe de l'impôt sur le revenu qu'il représentait naguère comme un saut périlleux dans l'inconnu, mais d'une heure à l'autre.

Ainsi, il estime qu'il y a disproportion entre la campagne menée contre son projet et la modestie de l'impôt complémentaire si redoublé « qui ne rapportera pas plus que la contribution mobilière et la contribution des portes et fenêtres ne rapportent ensemble, c'est-à-dire 150 millions. » Et il s'élève contre le grossissement que l'on a aussi fait du danger de la progressivité.

Or, tournez plus loin quelques pages dans son discours, et vous allez voir ce qu'il espère lui-même tirer dans l'avenir de cette taxe bénigne.

— Le gouvernement, dit-il, vous demande de voter le projet qui vous est soumis pour trois raisons principales. D'abord, il considère que l'intérêt de nos finances l'exige. Ceux d'entre vous qui ont suivi les questions budgétaires pendant ces dernières années ont été certainement tous frappés de la pauvreté des moyens dont nous disposons quand il s'agit de demander aux contribuables un supplément d'efforts pour pourvoir aux frais d'une législation démocratique...

En effet, M. Caillaux s'est mis alors à énumérer toutes les dépenses nouvelles auxquelles les 500.000 contribuables menacés par l'impôt complémentaire auraient à faire face.

Et après cela, le ministre se montrera surpris que l'on ait tant insisté sur le danger qu'il y aurait à livrer à un gouvernement, quel qu'il soit, une vis de pression fiscale comme celle que constitue l'impôt progressif !

D'ailleurs, un radical-socialiste qui a, chose assez rare, le courage de son opinion, M. Fernand Brun, passant à la tribune avant M. Caillaux, avait sans barguigner, avoué que ce qui le ravissait, lui et ses amis, dans le projet en discussion, c'était l'impôt complémentaire à base progressiste. Avec cette vis de pression, dont on augmentera, dès que le besoin s'en fera sentir, la force d'écrasement, on corrigera les inégalités sociales, sous prétexte de corriger les inégalités de l'impôt ; puis on s'en servira encore pour combler les déficits du rendement de l'impôt sur le revenu, dans la période de tâtonnements, si l'on admet que les Chambres adoptent la réforme. En somme, ce que M. Fernand Brun et ses amis apprécient surtout dans l'invention de M. Caillaux, c'est « l'élasticité de l'appareil destiné à soumettre les contribuables aux plus hautes pressions du fisc. »

Cependant tout ne les enchante pas et ils reprochent au tarif progressif d'être tel, que ce sont « les classes moyennes, les tranches moyennes de contribuables qui se trouveront les plus chargées ». Mais M. Caillaux, qui n'a pas les illusions de M. Fernand Brun sur la possibilité de tirer beaucoup de ceux que l'on appelle les gros capitalistes, a donné là-dessus, dès le début de tout le débat, son opinion autorisée, et il a dû constater que si l'on ne frappe pas ces classes moyennes, on ne pourra faire rendre à l'impôt sur le revenu les ressources nécessaires et déjà un peu légèrement escomptées. Car M. Caillaux n'ignore pas, pour sa part, si M. Fernand Brun ne semble même pas s'en douter, que ceux que l'on vise, les gros capitalistes, ne représentent pas, loin de là, une masse de capitaux aussi considérable que celle réunie dans les bas de laine des classes moyennes. Or, radicaux et socialistes voudraient ménager ces classes moyennes, introduire des exceptions en faveur des familles nombreuses, etc. Ils veulent bien un instrument avec lequel ils puissent redresser les inégalités sociales et alimenter un budget destiné aux œuvres ruineuses du socialisme d'Etat, mais uniquement aux frais du gros capital. Ici c'est là-dessus qu'ils peuvent s'attendre aux déceptions les plus cruelles.

Il est loin le gros capital. La crainte de la dépossession, de l'inquisition et de la persécution politique que comporte le projet du ministre des Finances a fait sortir déjà du pays de nombreux milliards dont l'absence commence même à avoir son fâcheux contrecoup dans les affaires, et la consommation de l'événement finirait de déterminer l'exode des capitaux encore hésitants.

En frappant la rente française et les rentes étrangères, M. Caillaux se flattait de rejeter les capitaux vers l'industrie. Plaisanterie ! On aura seulement avili le crédit de la France, sans inciter davantage l'épargne à se risquer dans des carrières où la sécurité et le secret des affaires ne seraient plus assurés.

M. Caillaux et les défenseurs de son projet un peu décontenancés se retournent vers les classes bourgeoises et font appel à leur patriotisme. C'est un air de guitare que M. Camille Pelletan a essayé de pincer alors qu'il en était à son dix-huitième verre de blanc. L'effet a été médiocre. Mais il n'a pas été meilleur quand, avec son sang-froid d'ironiste à jeun, M. Caillaux a voulu, lui aussi, persuader les 500,000 victimes expiatoires du socialisme d'Etat de se laisser, de bonne grâce et pour l'amour d'autrui, réduire à l'état de galette par les tours de vis de l'appareil de pression progressive imaginé au ministère des Finances et perfectionné à la Commission fiscale de la Chambre.

LA ROUTRAYE.

BALEINES ET CACHALOTS

Un événement qui ne s'était pas produit depuis trente-neuf ans vient d'exciter la curiosité publique.

Il y a peu de jours, un pêcheur apercevait en mer, dans les environs d'Ajaccio, l'énorme cadavre d'un cachalot, long de quinze mètres et épais, vers la tête, de trois mètres. Le marins, prévenus, s'empressa d'amarrer solidement le monstre à un câble et de le remorquer vers la côte.

Passant près des Sanguinaires, aux roches rouges, l'épave du cétacé fut bientôt échouée sur la grève de ce magnifique golfe et mise en séjudication. Ce cachalot, qui pesait près de trente tonnes, échut, pour le prix de soixante-dix francs, à un industriel qui espère en tirer pour mille à deux mille francs d'huile et d'ambre gris.

Ce fait peu banal ayant attiré l'attention du public sur les monstres marins, j'ai pensé à mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs quelques renseignements sur ces énormes cétacés.

Rappelons, d'abord, que la longueur totale d'un cachalot mâle peut atteindre une vingtaine de mètres, tandis que celle de la femelle ne dépasse guère dix mètres.

Le bout crânienne de ce cétacé, affectant l'aspect d'une sorte de bassin, rappelle quelque peu la forme d'un char antique. Le crâne sert d'ossature à une tête énorme, massive, presque cubique, et terminée verticalement.

Ce monstre est puissamment armé. En effet, il possède quarante à cinquante dents coniques, toutes de même nature, et qui, grosses comme le bras, se trouvent implantées, non dans des alvéoles distinctes, mais dans une rainure longitudinale où elles sont fixées par des cloisons fibreuses à sa mâchoire inférieure, longues de trois à quatre mètres et beaucoup plus étroite que le crâne. La gueule du cachalot refermée, ses dents pénètrent dans des enfoncements de la mâchoire supérieure.

L'œil, placé immédiatement au-dessus de la jonction des lèvres, est, quoique petit, un organe précieux pour cet animal, dont l'ouïe est bien moins bonne que la vue.

Sa peau épaisse est, cependant, fort sensible. Elle est lisse et de couleur noire, parfois tachetée de blanc.

La lourde masse de son corps s'effile à partir des nageoires pectorales et il devient très mince à la naissance de la queue.

Ses membres se composent des nageoires pectorales relativement peu développées, d'une nageoire dorsale qui se dresse en bosse quelque peu [illegible] et d'une queue large, chez les adultes, de près de cinq mètres.

Les cachalots vivent en troupes, comptant, parfois, jusqu'à trois cents individus. En large, ils nagent à une vitesse de 20 à 25 kilomètres à l'heure.

On trouve des cachalots un peu dans toutes les mers ; mais, contrairement à ce qui a lieu pour les baleines franches, il est rare qu'on en rencontre dans les mers froides au delà du 60e de latitude, nord ou sud.

Ainsi que l'événement vient de la prouver, on en trouve dans la Méditerranée ; mais on peut encore en rencontrer près de la Manche ou de l'Atlantique.

On pêche le cachalot de la même façon que la baleine.

Lorsqu'on l'attaque, il fonce la tête en avant sur les embarcations qu'il peut faire aussi couler. Parfois encore, d'un seul coup de sa puissante queue, il les brise et

---

114 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LE RÊVE DE VENGEANCE D'UNE FEMME JALOUSE

Elle avait voulu voir, approcher cette jeune fille qui s'était déclarée victorieusement sa rivale, afin de juger quel pouvait être son pouvoir, quelle était la nature de sa séduction. Pour triompher d'une beauté et d'une séduction comme étaient celles de Germaine, qu'était donc Rose ? Elle croyait l'avoir rencontrée à plusieurs reprises autrefois, et jamais rien ne l'avait frappée. Elle ne lui avait prêté aucune attention. Alors, un jour, sous prétexte de s'entendre avec Dornak pour de la besogne à lui donner, elle était venue à la Mare-à-l'Eau. Elle y était restée une heure, ne pouvant plus partir, causant avec Léon, la dévorant des yeux. Oui, Léon était bell . Belle autant que Germaine, mais non de la même beauté. Toute son âme si douce et si tendre et si sérieuse était dans ses yeux. Tandis que dans les yeux de Germaine apparaissait une âme trouble, de passion, de violence, l'âme d'une femme qui ne reculerait pas, même devant un crime à commettre. Et elle revint, plusieurs fois. Elle voulait dire, à cette enfant, des paroles âpres et cruelles, et qui lui brûlaient les lèvres. Elle voulait lui dire :

— Savez-vous bien que nous aimons le même homme et que je suis votre ennemie ?

Enfin, un jour, la rencontrant inopinément sur la route, elle prit l'enfant par le bras, la secoua, nerveuse et fébrueuse, et sans nommer Christian, sans s'expliquer, comme si Léon devait comprendre du premier coup :

— Ainsi, il vous aime ? Il vous l'a dit ? Et il vous veut pour femme ?...

Surprise, décontenancée, Rose ne trouvait rien à répondre.

— Vous savez bien, ma belle, de qui je veux parler...

Léon dégagea son bras. Elle recula. Cette jeune fille lui faisait peur.

— Eh bien, écoutez-moi, et ne perdez pas une de mes paroles. Je l'aime moi aussi. Je l'ai aimé avant vous. Je l'aime passionnément, et mieux que vous. Moi vivante, Christian ne vous épousera pas, ma fille, tenez le pour dit...

Puis elle s'était éloignée, la laissant interdite. Germaine, à partir de ce jour-là, n'essaya plus de la voir. Non seulement elle s'était mise à la haïr, parce que Christian aimait Léon, mais elle avait senti s'augmenter sa haine de toute la supériorité dédaigneuse et calme qu'elle voyait à la fillette. Oui, Rose lui était supérieure, de toute sa probité, de toute sa franchise et de toute sa chasteté. Elle essaya aussi, en ce même hiver, de suprêmes tentatives auprès de Christian. Elle s'accrochait à des espérances imaginaires. Ce qu'elle rêvait contre Rose était si affreux qu'elle hésitait encore, avant de franchir le dernier pas, au delà duquel, pour elle, c'était le crime et c'était l'éternel remords. N'ayant pas réussi à lui parler, ainsi qu'elle l'avait autrefois lorsqu'elle voyait passer la voiture du docteur devant le Moulin-Joli, elle se présenta chez lui à sa consultation, comme si elle était malade. Elle comprit la pitié qu'il avait pour elle, à son premier mot sans colère :

— N'avez-vous donc aucun souvenir de ce que s'est passé entre nous, la dernière fois où nous nous sommes vus ?

— Je ne me souviens que d'une chose, c'est que je vous aime... Christian, empêchez moi de devenir méchante et criminelle...

Le regard du jeune docteur devint froid et sévère. Elle ajoutait, en se tordant les mains :

— Méchante envers vous et... criminelle envers celle que vous aimez...

— Je saurai la défendre.

Elle secoua la tête.

— Non, pas contre moi. Vous ignorez jusqu'où peut aller la vengeance d'une femme dédaignée, abandonnée, et qui aime toujours et qui est jalouse...

— Je la préviendrai et elle sera sur ses gardes.

Germaine haussa les épaules.

— Moi-même, je l'ai prévenue. Je lui ai dit que, moi vivante, elle ne serait jamais votre femme...

— Est-ce tout ce que vous aviez à me dire ?

— Oui.

— Dès lors, adieu...

— Adieu !

Et elle sortit, après une dernière hésitation, son beau visage contracté par la colère et par le désespoir. Ce fut tout. Ils ne se revirent plus. Elle évita désormais toute rencontre avec son amant. Elle négligea ses affaires. On ne la vit plus, comme autrefois, sur toutes les routes du Val d'Ajol, parcourant le pays, à cheval ou en voiture et conduisant elle-même. Elle se renferma au moulin et n'en sortait que pour faire à pied des promenades solitaires dans la montagne. Elle n'ignorait pourtant pas que le voisinage de la frontière amenait fréquemment, jusque dans les environs immédiats, des rôdeurs et des bandits, rejetés sans cesse de France en Allemagne et d'Allemagne en France, par la crainte de la répression de tous les méfaits ou de tous les crimes qu'ils avaient commis sur l'un ou sur l'autre territoire.

Une ancienne maison forestière, vendue jadis par l'Etat et convertie par celui qui s'en était rendu acquéreur en auberge, servait de repaire à ces aventuriers, braconniers, contrebandiers, voleurs, gens de toutes rapines. Ils y trouvaient asile. Et le père Nourlette, l'aubergiste de la *Pomme de Pin*, leur servait d'indicateur et de recéleur.

se savoir ses célèbres balaq ou six mètres en l'air. Ainsi, en 1851, sur les côtes du Pérou, la trois-mâts *Jean-Alexandre* fut défoncé, d'un seul coup de tête, par un énorme cachalot. L'équipage, heureusement, put se sauver.

Quant à la baleine, c'est un énorme cétacé qui peut, adulte, peser de 40,000 à 200,000 kilos et avoir de vingt à trente-cinq mètres de long.

Cette énorme bête porte, à droite et à gauche de sa mâchoire supérieure, des lames serrées les unes contre les autres qui, au nombre de huit à neuf cents, mesurent, parfois, jusqu'à trois mètres de longueur sur deux centimètres d'épaisseur. Ces lames, ou fanons, qui n'existent pas sur le devant de la mâchoire, servent à faire des « baleines » de corsets et des baguettes de fusil.

Le lard de ce cétacé a, dit-on, jusqu'à cinquante centimètres d'épaisseur, et un seul individu de grande taille peut fournir jusqu'à 120,000 k los d'huile, le langue, à elle seule, en fournissant 6 à 8,000 kilogrammes.

Une baleine de vingt mètres, pesant 78.000 kilos, peut fournir 27,000 kilos d'huile et 1,620 kilos de fanons.

L'huile de baleine est employée dans l'éclairage, par exemple dans le gaz, pour la fabrication des savons noirs, des goudrons, pour corroyer les cuirs, pour détremper les couleurs, etc.

Une baleine jeune, et n'ayant pas plus de 5 à 6 mètres, comme les baleines que l'on pêche près de Tromsö (Norvège), vaut, dit-on, 3,000 ou 4 000 krones, soit 4,300 ou 5 600 francs. Celles de quinze à vingt mètres, pêchées près du Spitzberg, valent, nous a-t-on dit, lors de notre croisière dans ces régions, 7,000 francs chacune.

On pêchait, jadis, ces monstres marins en les faisant harpouner à la main par un homme placé à l'avant d'une barque ; mais la baleine, en se débattant, faisait, bien souvent, couler la frêle embarcation. Aussi, on se sert, aujourd'hui, de moyens moins dangereux et plus expéditifs, le plus généralement d'un petit canon sur pivot lançant le harpon à une trentaine de mètres. Souvent, une sorte de petit obus, qui fusée congrève, se trouve contenu dans le harpon. En éclatant, cette fusée fait ouvrir comme un parapluie, dans le corps de l'animal, les barbes des harpons longues de vingt-cinq centimè res.

Malheureusement, par suite du perfectionnement des engins et de l'ardeur croissante des chasseurs, la fin des cétacés tend, de jour en jour, à disparaître.

A. MERSIER.

(*Les Annales*).

AU SALON MARSEILLAIS

Parmi les artistes dont les toiles ont été admises au Salon des artistes Marseillais, nous relevons les noms de quelques-uns de nos compatriotes.

M. Carlini Michel, élève de Gaussen, dit le *Radical*, nous offre trois bonnes études : deux *chemins* de son pays parfumé et une *marine*. Il y a d'excellentes choses dans ces toiles ; c'est bien les ciels de Corse, les végétations capricieuses et fories qui embaument, et Carlini a eu le bon goût de nous faire goûter tout cela.

Mlle Castellini Françoise a envoyé deux *portraits* et des *Fleurs*, qui font l'admiration des amateurs.

Casile : deux *paysages*. « Il reste toujours le maître incontesté des peintres Marseillais, dit encore le *Radical* ; on lui reproche de n'exposer pas assez et de tenir un peu trop cachés ses grands ciels impressionnants dominant les terres vautrées et fortes qui somnolent sous la large baie vitrée de son atelier. »

Ghearbrant: *Rayon rouge, Marin du Crotaye! Portrait de Mme Ed. B.* Trois toiles d'un très joli effet.

Micheletti : une belle marine : *Etang de Berre.*

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos de la séance d'hier à la Chambre et de l'impôt sur le revenu :

« Aux critiques si fondées, si écrasantes de précision et de justesse, que M. Jules Roche et M. Ribot ont dirigées au point de vue des principes contre cet impôt, M. Aynard a ajouté son témoignage d'homme pratique. Sa haute compétence d'homme d'affaires, de régent de la Banque de France, de grand commerçant et mêlé depuis de longues années au mouvement commercial et indu riel de son pays, lui donnait le droit de parler avec une particulière autorité des désastres qu'on ne manquerait pas d'entraîner l'impôt complémentaire progressif. Les socialistes et les hommes politiques qu'ils emmènent à leur suite s'imaginent que par cet impôt ils atteindront profondément et à coup sûr les contribuables riches ou aisés ; il est fort douteux qu'ils puissent les atteindre longtemps et fortement. »

Le Rappel

« Les discussions sur les articles du projet seront longues, difficiles, parfois méchantes et parfois fastidieuses, encombrées par la stratégie de l'opposition et par les manœuvres obstructionnistes. Rien ne donne à prévoir une défaillance de la Chambre. Elle adoptera les diverses parties du projet et l'ensemble, comme elle vient de prononcer le passage à la discussion des articles. Après... dans l'Aisne, ce sera affaire entre le gouvernement et le Sénat. Nous nous permettrons à ce sujet de reprendre le mot d'un orateur dont nous ne partageons nullement les idées. C'est un motif : « Il ne faudrait pas, s'écriait-il pas plus tard qu'hier, recommencer la sinistre aventure des retraites ouvrières. »

L'Humanité

« Y aura-t-il sur les articles une bataille plus âpre et plus disputée ? Je ne le crois guère. On a annoncé depuis quelques jours la terrible motion de M. Aimond, la grande manœuvre de M. Aimond, à en croire une note publiée par le *Temps*. M. Aimond lui-même fléchit, ou du moins hésite. S'il se risque enfin à la bataille, je crois qu'il sera écrasé ; et ce sera sans doute le dernier grand combat. Les principes du projet, étant pour ainsi dire hors de cause, il ne restera plus qu'à en étudier très exactement le détail, avec la collaboration de tous, en s'aidant des renseignements précis que pourront apporter des hommes de toutes les professions et de tous les partis. »

CIRNEA

Dimanche, 23 *février, dernière matinée dansante* et Concert avec le concours de Mlle J. Poggi, l'exquise pianiste si justement applaudie.

Au Programme :

Morceaux à deux pianos et à 4 et 8 mains joués par de charmantes Cyrnéennes avec Mlle Poggi.

Méditation de Thaïs, exécutée sur le violon par M. J. F.

Grand air d'opéra chanté par Mlle V. P.

Délicieuses romances italiennes par M. J. Z.

Et n'oublions pas les monologues comiques dits avec la verve bien connue de Messieurs. ..... qui sont des artistes consommés et qui veulent bien se faire entendre à la *Cirnea*.

Monologues choisis par MM. G. et F. du Conservatoire de Lyon.

Nous espérons qu'on viendra en foule s'amuser et applaudir.

On commencera à *cinq heures* très précises et les danses continueront jusqu'à *huit heures*.

***

L'ultimu jornu di chernevale, u 3 merzu prossimu, si derà a solita festa d'i zitelli, mascarati o in abita civile, cun varii divertimenti.

Rammentemmu, a stu riguerduche, sole e persone grende paghersnu l'entrata :

4 francu per i sôcii,
5 franchi per l'estranei.

Bulletin Financier

Paris, 17 février 1908.

Bien que ne finissant pas aux plus bas cours, le marché a été franchement mauvais aujourd'hui. Sous l'influence de nouvelles extérieures et financières peu satisfaisantes, notre Rente fait seule exception à la mauvaise tenue générale en gagnant 25 centimes à 97 35. Lourdeur des Fonds Etrangers, toutefois l'Extérieure est l'une à 94 25. Nos Sociétés de Crédit sont résistantes. Le Crédit Lyonnais est à 1.194 ; un dividende de 55 frs par action sera proposé à la prochaine assemblée. La Banque Centrale Méditerranéenne se traite à 625. Faiblesse des valeurs industrielles et de traction sinon que des valeurs russes, Baissa de Rio à 1.540. Nouvelle résistance du marché minier.

Suez : Le « Venezuela », capitaine Benigni, parti pour Bône, avec passagers et marchandises.

Bibliographie

L'Ame, l'Amour, la Vie
au pays du soleil
LA CORSE

par VICTORIEN DE SARDAY

C'est le commencement d'une série de romans et d'études. L'auteur de tant de poèmes d'amour a voulu nous prouver cette fois qu'on peut célébrer la nature comme on chanterait les splendeurs d'une femme aimée. Il a vu la Corse, l'île enchantée, comme un amant, avec des yeux enthousiastes, avec une âme exaltée ; il nous décrit les paysages ravissants, les mœurs et l'amour des hommes avec une ivresse très douce, l'ivresse du beau, l'ivresse du bien.

Non seulement le fragile roman d'amour qui promène son intrigue dans l'idéal intéressera le lecteur, mais encore le livre même enseignera que la Corse, si inconnue, si abandonnée, est le plus beau pays du monde. C'est l'île heureuse, le paradis des bonheurs absolus ; et tous ceux qui sont avides de merveilles voudront, après avoir lu cet ouvrage, gagner cette terre généreuse, baignée sans cesse dans le soleil, afin d'y vivre les plus fécondes et les plus charmantes journées de leur existence.

La Corse, illustrée de cent photographies artistiques, est un véritable volume de luxe qui tiendra honorablement sa place dans toutes les bibliothèques modernes.

N. B. Cet ouvrage est en vente à notre librairie.

Prix : **3.50** ; franco : **3.85**

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France
42, rue du Louvre, Paris

Cours des graines diverses au 16 fév.

Avoine noire Bretagne.	Havre	18 75
Avoine rouge Italie....	Marseille	18.50
Avoine blanche Russie.	Marseille	19 75
Maïs roux Plata.....	Marseille	19 00
Maïs Cinquantini.....	Marseille	20.00
Maïs Odessa.....	Marseille	18.75
Orge d'Afrique.....	Marseille	18.50
Petites fèves lavées et nettoyées.....	Marseille	24.50
Fèves concassées.....		19.50

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.



Il y a des femmes pâles, fatiguées, languissantes, qui ont hérité d'une mauvaise santé ou qui payent leur rançon des lois de la Nature. Mais la Nature s'efforce elle-même de les ramener à une condition de santé meilleure et avec un peu d'aide, elle y réussit dans la plupart des cas.

UN TONIQUE
POUR LES FEMMES



Les pilules Pink sont un tonique tout spécialement préparé pour les jeunes filles et les femmes de tout âge, tonique qui leur donne justement cette aide précieuse qui les ramene à l'état de santé et de force.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : 7 f. A. Galtier, 19, Rue Bailly, Paris. Trois francs contenant la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Association nationale
des décorés de la Médaille Militaire

Les décorés de la Médaille militaire ayant adhéré à l'Association nationale des médailles militaires de France (Section de Bastia), sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 23 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Réception des nouveaux adhérents. — Versement des cotisations du 1er trimestre. — Questions diverses.

N. B. — Après cette réunion, les retraités âgés de 45 ans et au dessus perdront les avantages qui leur sont généreusement offerts par l'administration centrale de la Société à Paris.

Le Président de la Société,
MORÉNAS.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 fév.

Thermomètre : 2 heures du matin, 10° ; à midi, 15° ; 4 heures du soir, 12° ; Maxima, 16° ; Minima 9°.

Baromètre : 7 heures du matin, 755 mm ; à midi, 754 mm ; 4 heures du soir, 755 mm.

Vent : Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, Nord.

Etat du ciel le matin, découvert.
L'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Carnet mondain

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le prochain mariage de Mlle Pauline De fini, l'adorable fille de très regretté magistrat et de Mme Delfini, née Manfredi, avec M. Charles Mirgalon, lieutenant au 161e régiment d'infanterie.

***

A l'arrivée

M. Hennequin, notre nouveau Commissaire central, est arrivé hier matin par le paquebot de Marseille. Nous lui souhaitons la bienvenue.

***

La Cyrnos de Lyon

Nous apprenons avec plaisir que la jeune et vaillante société de secours mutuels dite « La Cyrnos, » à Lyon, vient de recevoir une marque honorable en la personne de son dévoué et sympathique président, M. Léon Gistucci, le distingué professeur du Lycée Ampère.

Nous adressons à cette société nos félicitations et nos vœux de prospérité croissante.

***

Obsèques

M. Antonin Caporo, administrateur de 2e classe à Madagascar, vient d'avoir la douleur de perdre son enfant dernier-né, la petite Héliane, âgée de quatre mois, qui n'aura même pas eu la joie de connaître.

Le cercueil de ce cher ange, recouvert de fleurs et de gerbes, a été escorté jusqu'à l'église Saint-Jean par les parents et amis de la famille Caporro.

Nous offrons à notre distingué concitoyen, à Mme Caporro et à leur famille notre vive part de regrets.

— A une heure de relevée, ont eu lieu les obsèques de Mme Veuve Maria Martinetti, née Massiani, décédée à l'âge de 78 ans, dans sa propriété de Bassanose. Le cortège s'est dirigé vers l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute en présence d'une affluence d'amis.

Le deuil était conduit par le fils, le gendre et les petits-enfants de la défunte, excellente mère de famille, très connue dans le faubourg Saint-Joseph.

Nous adressons à MM. Martinelli, Rossi et à la famille Massiani toutes nos condoléances.

***

Douanes

M. Arrighi, soldat au 22e rég. d'infanterie coloniale, est nommé préposé des douanes en Algérie.

***

Vaine pâture.

Sur la réquisition de M. Florence, adjudant du bataillon du 163e, l'agent Stefani a conduit au poste de police le nommé B. D., âgé de 11 ans, laquel sera mis à la disposition de M. le Commissaire Central, pour avoir pénétré, sans aucune autorisation, dans le terrain militaire de St Erasme, où il faisait paître son agneau.

***

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

***

Loterie

En raison des résultats satisfaisants de la vente des billets de la Loterie de l'Orphelinat des Chemins de Fer, le tirage *irrévocable* de cette loterie est fixé au 15 mai 1908.

Intéressé par le caractère humanitaire de l'Œuvre de l'Orphelinat des Chemins de Fer, chacun s'empressera d'acheter un ou plusieurs billets, dont le prix est de un franc. 400.000 francs de lots. Gros lot : 200.000 francs.

S'adresser ou écrire à l'Orphelinat, 20, rue N.-D. de Nazareth, Paris. Joindre timbre pour frais d'envoi.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

Les pâtes extra et supérieures de la « MAISON GHILINI » sont *garanties pure semoule de blés dur.*

La vente au gros étant faite en Caisses portant le nom de la Maison. Nous engageons les consommateurs soucieux de leur santé d'exiger de tous leurs épiciers la marque « MAISON GHILINI »

Etat-Civil

NÉES

Sisco Jeanne, 16 mois, de Bastia.
Catra Dominique, vigneron, 71 ans, de Bastia.
Capparo Suzanne-Eliane, 4 mois, de Bastia.
Martinelli Estelle, veuve, 77 ans, de Lama.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les pauvres de la ville sont prévenus que la Société donnera la soupe gratuitement le dimanche et le lundi, à partir du 1er mars.

Le Président, T. BALBI.

LE RETOUR D'ÂGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

MODES PARISIENNES

18, Bd Paoli, Bastia

Grand choix de chapeaux pour Dames et Enfants

***Modèles haute nouveauté* à partir de 4 fr. 95**

Succursale
d'une grande maison de Paris

Seul dépôt en Corse

Vin de Patrimonio

Garanti naturel
à 0,40 centimes le litre

S'adresser au Marché aux Poissons, chez M. GIOVANNETTI.

VENTE
par suite de saisie exécutoire

Le dimanche, 23 *février*, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de Bastia, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que fauteuils, canapés, chaises, etc.

La vente sera faite au comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier,
SALVADORI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00102

BOURSE DE PARIS

	19 fév.	20 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	97 00	97 00
Rentes de 3 0/0 amortis.	97.40	97.50
	ex-coupon.	

A L'ACADÉMIE-FRANÇAISE

Réception de M. Barboux

Paris, 20 février.

La réception de M. Barboux à l'Académie française a eu lieu cet après-midi. Ce fut événement parisien.

A côté des personnalités politiques, littéraires et diplomatiques, dans la salle des séances publiques qui garde un curieux cachet sous sa coupole d'où le jour tombe à pic, on pouvait voir un nombreux auditoire féminin très attentif, impatient d'entendre la parole caressante de Jules Claretie répliquer à la parole incisive de M. Barboux.

Le récipiendaire, dans un discours d'une très belle tenue littéraire et fort applaudi par l'assistance, a rappelé la vie de son prédécesseur.

M. Jules Claretie, répondant au récipiendaire, a rappelé les nombreux succès de M. Barboux.

INTERPELLATION JAURÈS

Paris, 19 février.

M. Jaurès, le leader des socialistes unifiés, interpellera demain, le gouvernement sur la situation de nos troupes au Maroc.

Ce sont les récents combats de 16, 17 et 18 février qui ont invité M. Jaurès à interpeller.

Conseil de Guerre Maritime
de Toulon

L'AFFAIRE ULLMO

Toulon, 20 février.

Avant l'Audience

Bien avant l'ouverture de l'audience, une foule considérable se presse devant les locaux de la justice maritime, sur la place d'Armes, pour voir arriver l'enseigne de vaisseau Ullmo.

Mais une porte, récemment pratiquée dans un mur d'enceinte de l'arsenal contre lequel s'élève le bâtiment où siège le conseil de guerre, a permis de transférer le détenu de la prison maritime à celle du conseil sans passer sous les yeux des curieux qui, aujourd'hui, ont été déçus dans leur attente.

La Séance

Le conseil de guerre entre en séance à 9 heures.

Il est présidé par le capitaine de vaisseau Gresse, assisté du capitaine de frégate Provensal, des lieutenants de vaisseau Bousses, Cony et Mère ; des enseignes de vaisseau Darre et Tailleur.

Le capitaine de vaisseau Schlumberger occupe le siège de commissaire du gouvernement.

Me Antony Aubin prend place, avec son secrétaire, Me Steinardt, devant une table remplaçant le pupitre habituel du banc de la défense.

Ullmo est introduit.

L'accusé, en uniforme, est très pâle ; son visage exprime un vif repentir du crime qu'il a commis.

Le greffier Ottavy donne lecture du long rapport du commissaire-rapporteur, le lieutenant de vaisseau Devarenne, et expose les faits.

Cette lecture terminée, le président annonce que l'interrogatoire de Ullmo aura lieu en huis-clos.

La défense s'y oppose, mais le tribunal décide de passer outre aux débats.

La foule se retire, et les débats continuent.

La maîtresse d'Ullmo, la belle Lison, est l'objet de la vive curiosité du public.

Le prononcé du jugement aura lieu probablement demain.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

CASABLANCA

Un détachement français *aurait été anéanti*

Paris, 20 février.

Les journaux du soir annoncent qu'un détachement français, envoyé en reconnaissance par le général d'Amade, aurait été anéanti par les partisans de Moulay-Hafid.

Ces journaux ajoutent même que la ville de Casablanca serait sérieusement menacée, et à un point tel que nos navires de guerre auraient déjà commencé à débarquer hommes et canons.

Démenti officiel

Paris, 20 février.

Le gouvernement a fait démentir tous ces bruits qui ne reposent sur aucun fondement.

Les télégrammes de l'amiral Philibert n'annoncent aucun débarquement de marins sur les côtes marocaines.

Télégramme
DU GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 20 février.

Le ministre de la guerre a communiqué à la presse le télégramme qu'il a reçu aujourd'hui du général d'Amade.

Le commandant du corps expéditionnaire confirme simplement, dans un rapport très détaillé, les combats des 16, 17, et 18 février.

Nos pertes s'élèvent exactement à 13 officiers et soldats tués ; nous avons eu, en outre, trois officiers et cinquante quatre hommes blessés.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

Le Contre-Projet Magniaudé

M. Magniaudé

député socialiste de l'Aisne, reprend la suite de son discours de mardi.

L'orateur s'étonne de voir de nombreux socialistes se rallier au projet de M. Caillaux qu'il trouve insuffisant. Il critique ce projet et reproche au ministre des Finances d'être trop favorable à l'impôt personnel.

M. Magniaudé reproche à ce projet d'augmenter les charges des industriels et des commerçants. Il conteste surtout les chiffres de la commission et le dégrèvement des petits propriétaires agricoles dans la proposition indiquée par M. Caillaux.

L'orateur reproche au ministre d'avoir truqué les sondages, ce qui lui rapporte un démenti formel de M. Caillaux qui lui crie : « Vos chiffres sont faux. »

M. Pelletan

député radical des Bouches-du-Rhône, conteste les chiffres apportés à la tribune par M. Magniaudé.

M. Jaurès

député socialiste unifié, combat le contre-projet de M. Magniaudé.

Le Vote

Le président met aux voix le contre-projet Magniaudé.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	548
Majorité absolue . . .	275
Pour.	532
Contre	16

Ce contre-projet est repoussé par 516 voix de majorité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. BUFFET

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

INTERPELLATION de M. Gaudin de Villaine

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la situation de notre corps expéditionnaire au Maroc.

M. Gaudin de Villaine

sénateur indépendant de la Manche, monte à la tribune et reprend la suite de son interpellation commencée à la séance de mardi sur la situation de notre corps expéditionnaire au Maroc.

Son interpellation étant d'un caractère d'ordre purement militaire, l'orateur reconnaît avoir reçu en partie satisfaction en ce qui concerne la question de la frontière algérienne, et il donne toute sa confiance aux capacités militaires et administratives du général Lyautey.

L'orateur, s'étant précédemment occupé des opérations entre Casablanca et Settat, examine aujourd'hui comment nous devons nous tirer de la situation actuelle. Faut-il évacuer ? Faut-il envoyer 100.000 hommes pour occuper les points stratégiques ?

Enfin M. Gaudin de Villaine termine ses observations en déposant l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat invite le gouvernement sans s'ailleurs voter des conventions de l'acte d'Algésiras, sans esprit de conquête ni d'annexion, à donner sans retard à notre action militaire au Maroc, une orientation nouvelle en portant la base de nos opérations de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire, des rives de l'Océan à la frontière algérienne, et passe à l'ordre du jour. »

Le général Picquart

ministre de la Guerre, succède à M. Gaudin de Villaine et explique que toute la campagne marocaine reste fidèle à l'acte d'Algésiras.

« Notre devoir, dit le général Picquart, est de remplir au Maroc une mission d'ordre et de paix dans l'intérêt de ce pays, comme du nôtre et de l'Europe civilisée.

« Tant que nous borneron s là notre intervention, personne ne pourra y trouver à redire. Il y a là une entreprise délicate, sans doute, mais les qualités qu'elle exige, qualités de mesure et de tact, sont au premier chef des qualités françaises.

« En résumé, notre conduite au Maroc doit se caractériser par ces quelques mots. Ni abandon, ni conquête.

« Nous devons respecter nos engagements internationaux et gagner la confiance de tous par la certitude et le désintéressement de nos actes, ainsi, nous sortirons de l'épreuve que les événements nous ont ménagée avec l'estime des autres peuples, ayant couronné par ce succès la politique qui nous a valu des alliances et des amitiés qui font notre force ».

M. Gaudin de Villaine

remonte à la tribune et conteste les dires de M. Picquart. Il maintient tout son discours et termine en disant que nous sommes pris dans une souricière, et qu'il nous sera difficile d'en sortir.

La discussion est close.

Ordre du jour Poincaré

Le président annonce qu'il a reçu de M. Poincaré, un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Sénat adresse tous ses éloges aux vaillantes troupes qui soutiennent avec un patriotisme ardent les intérêts de la France au Maroc, et, confiant dans le gouvernement pour appliquer au Maroc une politique conforme à l'acte d'Algésiras, à nos droits et aux intérêts de la France, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est mise aux voix et adopté par mains levées.

Séance demain.

AVIS DE DECÈS

M. J. B. Bonavita et ses enfants de Toulon ; M. et Mme Colombani et leurs enfants ; M. et Mme Saïse et leurs enfants ; M. et Mme Giffoni et leurs enfants, de Toulon ; Mme Pasquine Bonavita ; M. Bonavita et ses fils ; M. Jean Antonelli, de Toulon ; M. et Mme Oury et leur fille, de Toulon ; M. et Mme Joseph Bonavita et leur enfant, de Toulon ; M. et Mme Cristoni et leurs enfants ; Mlle Marie Cristoni ; M. et Mme Philippe Antonelli et leurs enfants ; Mme Marie Antonelli, de Toulon ; M. et Mme Claire Morani et leur enfant, de Toulon ; M. et Mme Bertrand, de Toulon ; M. et Mme Vacqué, de Paris ; Mme Antonelli, de Toulon ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Veuve Anne-Marie Bonavita

leur mère, soeur, grand'mère, tante et cousine, décédée à l'âge de 76 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 21 du courant, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Droite, 7.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.





LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNÉE — N° 53 — SAMEDI 22 FEVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00103

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Isabelle.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 21 m. — Coucher, 5 h. 08 s.
Dernier quart, le 27 — Nouv. Lune, le 3.
Fête de Demain : Saint Pierre Damien.

21 FEVRIER

L'Ile déboisée

Les catastrophes dernières, causées les unes par des torrents, les autres pas des avalanches, ont brutalement ramené l'attention du public sur les dangers du déboisement. De ce déboisement systématique de nos montagnes il n'y a pas à souffrir que nos départements continentaux : notre département insulaire, la Corse, est en train d'en mourir.

A propos des derniers désastres, M. Paul Descombes écrivait : Le montagnard est victime d'un régime pastoral qui semble incarner tous les éléments de destruction ; en sacrifiant l'arbre au mouton, il a perdu son plus précieux auxiliaire ; c'est l'arbre qui maintient la terre aux flancs des montagnes, qui retient la neige au lieu de la laisser glisser sur un sol dépouillé, qui fait infiltrer dans le sol l'eau destinée à l'alimentation des sources et à l'arrosage des pelouses. L'élevage du bétail est la principale ressource des montagnards, mais il ne peut être prospère qu'avec le concours de l'arbre, dont la destruction inconsidérée décime depuis un demi-siècle la population et le bétail dans les Pyrénées et les Alpes.

En Corse, à ces causes de destruction de la forêt, une autre s'est jointe, plus active encore, et plus désastreuse : l'industrie de l'acide gallique. Rien de plus saisissant que l'étude consacrée à la disparition des châtaigneraies corses, par M. Guitet-Vauquelin dans *La Vie à la Campagne*.

La Corse, nous dit-il, au point de vue agricole, détient cette incontestable supériorité sur la grande majorité des départements français, d'être, à la fois, un pays de plaine et de montagne, de pouvoir se plier ainsi aux cultures de climats différents, d'être, en quelque sorte, une contrée complète, pouvant se suffire à elle-même.

Malheureusement, avec la coupe immodérée des forêts qui, depuis un siècle, va s'accentuant d'année en année, le débit des fleuves s'est altéré. En inondant la plaine, les crues subites augmentent la surface des marais ; la culture du blé décroît rapidement : et de 1868 à 1901, 87.000 hectares de terres arables furent reconquis par le maquis ; en 1901, la surface ensemencée était réduite à 18.000 hectares.

Parmi les espèces d'arbres qui constituent le domaine forestier de la Corse, les châtaigniers occupent la première place. C'est qu'ils ne sont pas seulement, comme tous les arbres de haute futaie, d'admirables régulateurs des sources ; ils sont aussi des nourriciers précieux, « le plus précieux moyen d'existence de l'île, » disait Turgot.

La châtaigneraie corse a compté jusqu'à 60.000 hectares, et la châtaigne entre pour une part considérable dans l'alimentation de l'île. Actuellement on estime encore la récolte annuelle moyenne à 5 millions de francs et l'exportation dépasse 1.200 tonnes.

Mais avec l'industrie qui s'est installée dans l'île pour extraire du châtaignier l'acide gallique qu'il contient, la châtaigneraie corse est menacée d'une destruction rapide. En neuf ans, il a été exporté 32.000 tonnes de ce produit, valant 32 millions de francs. Pour obtenir ce résultat, 100.000 châtaigniers ont été détruits.

Et de nouvelles usines se créent, s'attaquant aux forêts jusqu'alors respectées. Le bénéfice immédiat à réaliser tente les propriétaires appauvris ; les arbres tombent, et comme on en replante un contre vingt abattus, les cinq usines que la Corse compte accompliront méthodiquement l'œuvre de déforestation à raison de cinq hectares par jour, en moyenne.

Déjà de cette déforestation résulte, avec les grandes inondations inaugurées tristement en octobre 1901, la diminution du débit des sources qui provoque des conflits entre propriétaires ; l'appauvrissement précipité des pentes ; l'accroissement des marais, foyers d'infection ; l'entrave à l'assainissement de la plaine orientale ; la misère qui chasse au loin les populations affamées (70 000 Corses hors de l'île) ; enfin, la métamorphose d'un climat dont la douceur sans égale fait de cette île méditerranéenne la plus agréable des stations soit d'hiver soit d'été.

Le paludisme, devenu endémique sur toute la côte Est, a pris des proportions telles que les pouvoirs publics ont dû se préoccuper des moyens de le combattre. Mais il est incontestable que les travaux d'assainissement demeureront impuissants si on ne s'attaque pas à la cause originelle du mal, au déboisement. C'est le déboisement qui a fait le marais ; le reboisement seul amènera sa disparition.

On l'a si bien compris que les usiniers eux-mêmes, lassés et intimidés peut-être par les plaintes des intéressés, ont voté dernièrement une somme de 9.000 francs, pour la constitution d'une pépinière destinée à livrer gratuitement le plant aux agriculteurs qui en font la demande. Cette création viendra en aide aux pépinières départementales, notoirement insuffisantes, puisqu'elles ne disposent guère par an que de 2.200 châtaigniers pour en remplacer plus de 40 000.

Mais, réduit à ces limites, le reboisement ne fera qu'atténuer le mal ; il ne le guérira pas. De tous les remèdes qui ont été étudiés et proposés, le plus pratique nous paraît être la prime. C'est celui que préconise M. Guitet-Vauquelin. Il suffirait que la prime fût de cinquante centimes par arbre replanté, mais elle ne devrait être payable qu'à la seconde feuillaison, pour éviter de payer des plantations de mauvais aloi, destinées à disparaître après l'averse de la manne gouvernementale.

Grâce aux primes, on arriverait à stimuler le zèle des populations insulaires, et à leur faire faire une bonne affaire. La châtaigne se vend couramment de 0 fr. 60 à 1 fr. le décalitre, et un châtaignier ne rapporte pas moins de six décalitres, quelques-uns de quinze à vingt. Le coût de la plantation d'un arbre ne dépasse pas 0 fr. 75, plant compris. La replantation n'immobilise donc pas un gros capital ; dans bien des cas, d'ailleurs, il serait remboursé entièrement par la prime.

Quelle que soit la mesure adoptée pour remédier au mal, un remède s'impose, héroïque. Il s'agit d'empêcher la mort d'une île et d'une race. Plus encore que sur le continent, le déboisement, en Corse, fait sentir son action néfaste ; là le péril est actuel et il est urgent.

P. LEGENDRE.

L'Avancement des Magistrats

Le Journal Officiel vient de publier le règlement d'administration publique relatif au recrutement et à l'avancement des magistrats, qui remplace le décret du 18 août 1906, promulgué sous le ministère de M. Sarrien.

La loi de finances du 17 avril 1906 avait spécifié qu'en attendant la promulgation d'une loi organique sur les conditions de nomination et d'avancement dans la magistrature, un règlement d'administration publique devait fixer les garanties de capacité professionnelle exigées des candidats aux fonctions judiciaires et constituer un tableau d'avancement pour les magistrats.

Le régime nouveau, qui a été ainsi organisé à titre provisoire par décret, a réalisé une amélioration notable sur l'état de choses antérieur. Toutefois, des expériences de plus d'une année a fait ressortir certaines difficultés d'application que le nouveau texte, que nous publions ci après, a pour objet de résoudre.

TITRE Ier

DES GARANTIES SPÉCIALES DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

Art. 1. — Nul ne peut être nommé en France, en Algérie ou en Tunisie aux fonctions judiciaires, s'il ne remplit les conditions exigées par la loi du 20 avril 1810 et s'il n'a, en outre, subi avec succès les épreuves d'un examen professionnel, dont le programme sera fixé par arrêté ministériel, ou s'il ne se trouve soit dans le cas prévu à l'article 15, soit dans une des catégories mentionnées à l'article 16 ci après.

Art. 2. — Sont seuls admis à prendre part à l'examen, s'ils remplissent les conditions prescrites par la loi du 20 avril 1810 :

1. Les docteurs ou licenciés en droit qui justifient que, pendant un an, ils ont accompli un stage au ministère de la justice, au parquet soit de la cour de cassation, soit d'une cour d'appel, soit d'un tribunal de 1re classe ;

2. Les docteurs ou licenciés en droit qui justifient par des certificats d'inscription régulière, contrôlés et visés par les chefs de cour ou de tribunal, d'un stage effectif de deux ans dans une seule d'entre eux ;

3. Toute personne ayant obtenu un prix d'un faculté de droit de l'Etat ;

4. Les secrétaires de la conférence des avocats près la cour d'appel de Paris.

Art. 3. — Il est établi deux sessions d'examen, un avril et un novembre de chaque année. Un arrêté ministériel, publié au *Journal officiel*, indique trois mois au moins avant chaque session la date de son ouverture.

Il peut être établi, s'il y a lieu, des sessions supplémentaires dans les conditions ci-dessus fixées.

Art. 4. — A partir du jour de la publication dudit arrêté et dans le mois qui suit cette publication, les candidats peuvent se faire inscrire au parquet du procureur de la République de l'arrondissement où ils résident en déposant les pièces de nature à justifier qu'ils remplissent les conditions prescrites tant par la loi que par le présent décret. Les inscriptions et les pièces déposées sont transmises par le procureur de la République au procureur général.

Art. 5. — Le procureur général fait parvenir, avec le résultat de son enquête, au ministre de la justice, le dossier des candidats inscrits dans le ressort de la cour. Le premier président, à qui le dossier a été communiqué, adresse de son côté un rapport sur chacun d'eux au ministre de la justice.

Le ministre de la justice apprécie s'ils

---

13 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

PAR JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LA RÊVE DE VENGEANCE D'UNE FEMME JALOUSE

Située en pleine forêt, on y accédait par des sentiers à peu près impraticables pendant la belle saison et qui le devenaient tout à fait pendant la mauvaise. Véritable coupe-gorge où les chasseurs, quand ils s'aventuraient de ce côté, à la poursuite d'un chevreuil ou d'un sanglier, n'entraient jamais. Déjà deux drames sanglants s'y étaient passés qui, chaque fois, avaient amené la mort d'un homme. Ce qui faisait dire, dans le pays, que les gendarmes, seuls, connaissaient le chemin de l'auberge. Il n'y avait pas que les gendarmes. Une femme, depuis quelque temps, venait rôder aux alentours.

Assez audacieuse pour ne pas redouter ces parages, dangereux pour une femme, surtout belle et jeune... celle là, c'était Germaine Marbreroux... Dans quel but ?.. Poursuivie par quelle vision de crime ? Rose-Lison, elle aussi, était allée jusque-là, certains jours de promenades vagabondes, mais sous la garde du vigilant Ciboulot. Avec Ciboulot, Lison n'avait rien à craindre. Mais les bandits l'avaient trouvée si séduisante ! De même qu'ils trouvaient en ces derniers jours, Germaine si belle...

Et souvent on avait vu des figures sinistres rôder aux alentours du Moulin-Joli, comme aux alentours de la Mare-à-l'Eau, de ces figures aux yeux louches, prêtes aux crimes infâmes. Lison fut guettée dans les fourrés d'Hervival, pendant des mois, par quatre des habitués de la Pomme de Pin, les bandits les plus redoutables de cette frontière. Ils avaient formé, du reste, une sorte d'association pour leurs audacieux exploits et rarement on les voyait les uns sans les autres. Leur force s'en augmentait. La peur qu'ils inspiraient était si grande, dans les villages, les hameaux ou les fermes, des deux côtés de la frontière, qu'ils finissaient par jouir d'une sorte d'impunité ; car personne n'osait les dénoncer, de crainte de représailles. Ils avaient vidé les meules d'un fermier qui avait failli les faire prendre. Parfois, ils disparaissaient pendant six mois et allaient passer une saison en Belgique ou dans le Luxembourg. Puis, ils reparaissaient.

Leurs noms étaient connus. Et leurs antécédents aussi. C'était Jarnieux, un Belge, long, maigre, aux yeux enfoncés, aux pommettes des joues proéminentes, la peau collée sur les os, à ce point que ses complices l'appelaient Tête de Mort. C'était Lefaret, rescapé vivisté français, petit, vif, aux yeux en vrille. Trompeloup, un braconnier ayant eu souvent maille à partir avec la justice et qui n'était pas avare d'un coup de fusil.

— J'ai toujours une balle au service de mes amis, disait-il.

Ceux qu'il appelait ses amis, c'étaient les gardes forestiers ou particuliers. Et sans que cela eût été bien prouvé, on l'accusait de deux meurtres. Enfin, le plus brutal, le plus violent et le plus dangereux des quatre, était un Allemand déserteur, du nom d'Oberstein, sorte de colosse énorme, véritable tour de chair massive et inébranlable, contrebandier de profession.

Que de fois leurs yeux de crime avaient suivi la douce Lison, pendant que, cachés dans les broussailles, ils guettaient son passage, attendant qu'elle commît l'imprudence de s'aventurer seule dans les bois !.. Mais Ciboulot était le Dieu qui protégeait cette enfant. Plusieurs fois l'un des bandits fut sur le point de se montrer, de lui barrer le chemin et d'emporter cette proie facile, avec l'adresse et la force d'une bête sauvage. Au moment où il se dressait pour exécuter son projet, soudain apparaissait non loin la silhouette d'Hercule. Alors, il se tenait de nouveau dans les buissons, silencieux, immobile, attendant une occasion meilleure.

L'occasion n'était pas venue. Ils s'étaient lassés, et tout à coup une proie nouvelle semblait s'offrir à eux, sans défense : Germaine, la meunière du Moulin-Joli. Et Germaine avait l'air de les défier, tant elle mettait d'audace à les braver. Si elle n'avait pas voulu les braver, pourquoi l'aurait-on rencontrée, à plusieurs reprises, dans les environs de l'auberge ? Elle devait pourtant bien connaître le danger qu'il y avait à monter dans ces parages. Ils firent pour elle ce qu'ils avaient fait pour Lison. Ils la guettèrent, tapis sur le chemin qu'elle suivait, au ras du sol, invisibles et patients. Un jour, elle vint, lentement, seule, comme d'habitude. Son attitude était étrange. Il était évident, à la rapidité avec laquelle son regard se portait sur tous les recoins sombres de la forêt, qu'elle redoutait une agression. Et, cependant, elle s'avançait.

Et la laissèrent passer. Elle s'engageait dans les profondeurs des bois, là où se perdent les sentiers qui n'aboutissent nulle part. Elle était bien à eux, cette fois : tout secours viendrait trop tard.

Brusquement, ils se montrèrent, surgissant du sol. Elle ne manifesta aucune surprise, n'eut pas un signe de défaillance, mais avec une légèreté, une souplesse de félin, elle se retourna contre eux les ayant tous les quatre bien en face. Ils s'arrêtèrent, courbés, prêts à bondir, comme fouloyres en pays clan. Elle tenait dans sa main mignonne mais vigoureuse, un solide revolver et l'œil noir, qui les visait tout à tour, ne tremblait pas. Elle contempla un instant ces ennemis vagabonds. Et elle murmura :

— Voilà bien ce qu'il me faut !..

réunissent les qualités essentielles qui doivent être exigées des candidats aux fonctions judiciaires et, après une enquête supplémentaire, l'y admettre, arrête définitivement la liste. Il remet à chaque intéressé, un mois au moins avant la date de l'ouverture de la session, la décision prise à son égard.

Art. 6. — Le jury de chaque examen est nommé par le ministre de la justice. Il se compose d'un conseiller à la cour de cassation, président, d'un directeur ou maître de la justice, de deux membres de cours d'appel et d'un membre du tribunal de la Seine.

Le jury siège à Paris.

Art. 7. — L'examen comporte une épreuve écrite et des épreuves orales, destinées à établir que les candidats possèdent les connaissances indispensables à l'exercice des fonctions judiciaires.

Le coefficient de chaque épreuve est déterminé par arrêté ministériel.

Art. 8. — L'épreuve écrite consiste en une composition portant sur des questions de procédure judiciaire.

Art. 9. — La durée de la composition écrite et la liste des documents qui peuvent être mis à la disposition des candidats sont déterminées par l'arrêté qui fixe la date et le programme de l'examen.

Art. 10. — Les épreuves orales se composent d'un exposé et d'interrogations tant sur des questions de droit civil et criminel que sur des questions d'administration judiciaire. Le programme et la forme des épreuves sont déterminés par arrêté du ministre de la justice, pris trois mois avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

La durée des épreuves orales ne doit pas excéder une heure. Elles ont lieu en séance publique.

Art. 11. — Le jury, après chaque session d'examens, adresse au ministre la liste des candidats qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires et y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 12. — Les candidats admis sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 13. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 14. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 15. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 16. — Les épreuves orales se composent d'un exposé et d'interrogations tant sur des questions de droit civil et criminel que sur des questions d'administration judiciaire. Le programme et la forme des épreuves sont déterminés par arrêté du ministre de la justice, pris trois mois avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

La durée des épreuves orales ne doit pas excéder une heure. Elles ont lieu en séance publique.

Art. 17. — Le jury, après chaque session d'examens, adresse au ministre la liste des candidats qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 18. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 19. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 20. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 21. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 22. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 23. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 24. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 25. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 26. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 27. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 28. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 29. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 30. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 31. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 32. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 33. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 34. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 35. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 36. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 37. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 38. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 39. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 40. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 41. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 42. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 43. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 44. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 45. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 46. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 47. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 48. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 49. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 50. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 51. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 52. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 53. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 54. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 55. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 56. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 57. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 58. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 59. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 60. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 61. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 62. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 63. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 64. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 65. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 66. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 67. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 68. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 69. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 70. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 71. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 72. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 73. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 74. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 75. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 76. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 77. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 78. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 79. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 80. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 81. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 82. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 83. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 84. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 85. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 86. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 87. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 88. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 89. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 90. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 91. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 92. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 93. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 94. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 95. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 96. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 97. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 98. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 99. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 100. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 101. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 102. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 103. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 104. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 105. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 106. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 107. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 108. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 109. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 110. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 111. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 112. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 113. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 114. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 115. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 116. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 117. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 118. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 119. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 120. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 121. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 122. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 123. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabétique et signée par le président et les membres du jury.

Cette liste est publiée au *Journal officiel*.

Art. 124. — Les candidats inscrits sur la liste de sortie qu'il juge aptes aux fonctions judiciaires en y ajoutant les notes qu'ils ont obtenues. Les candidats admis sont inscrits sur une liste unique, dressée par ordre alphabét

Prime offerte aux lecteurs du *Petit Bastiais*.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL

Splendide Coffret en chêne verni avec socle sculpté, mesurant 32×32 centimètres et 15 centimètres de hauteur.

Plateau de 75 centimètres de circonférence.

Tube acoustique perfectionné.

Diaphragme de haute précision.

Mécanisme d'horlogerie se remontant en marche.

Grand Pavillon nickelé, mobile dans tous les sens : *65 centimètres de long ; 1 mètre 20* de circonférence à l'ouverture.

Dernière Création scientifique

Voyez l'aspect imposant de cette superbe machine, avec son grand pavillon nickelé de 65 centimètres de longueur, et 1 mètre 20 de circonférence, et son ravissant socle en chêne verni, enrichi de belles sculptures à sa base.

Certains appareils sont nasillards, parce que l'on écoute avec un saphir rond des enregistrements obtenus avec une pointe aiguë — ce qui est un non sens — tandis que l'aiguille d'acier, par son extrême ténuité, va fouiller les molécules microscopiques de l'enregistrement et produit le ton juste, clair, sonore et vibrant.

Comparez le *Dilettante* avec ces articles de pacotille qui ne reproduisent que des sons étranglés, gutturaux et amplifiés, et vous constaterez son incontestable supériorité.

Afin de prouver l'écrasante supériorité du *Dilettante* et des grands disques *Homophone*, nous les envoyons à l'examen pendant 10 jours.

Le *Dilettante est livré à l'essai, avec 40 œuvres d'art musical sur grands disques Homophone double face*, de 25 5 de diamètre, *600 aiguilles* et une instruction détaillée.

Afin de garantir la livraison irréprochable de l'appareil et des disques, nous ferons encaisser la première quittance *10 jours après réception.*

L'Appareil et les Disques sont livrés tels qu'ils sont annoncés. L'emballage est gratis.

Les quittances sont encaissées par la poste, sans frais.

Le Dilettante

MERVEILLEUSE MACHINE PARLANTE IDEALE

de la plus absolue précision et résumant tous les perfectionnements.

Perfection inouïe : La forceda Disque HOMOPHONE est proportionnée à l'espace :

En plein air on l'entend distinctement à plus de 1,000 mètres,

et, dans un appartement, les sons s'adoucissent automatiquement, sans aucun grincement, ni bruit étranger.



Renvoyer le Bulletin ci-contre signé et rempli à l'Administration du PETIT BASTIAIS — BASTIA (Corse).

Utilisant l'aiguille d'acier, LE DILETTANTE est la perfection même et remplacée à jamais tous les Phonographes.

Grand Disques « HOMOPHONE »

Enregistré par des procédés nouveaux, le **Disque Homophone** est *l'expression absolue de la réalité* et constitue l'ultime perfection artistique. — La voix humaine est reproduite avec fidélité, en un mot elle est photographiée ; les orchestres et soli sont naturels et sonores. — *Assez fort pour faire danser dans une grande salle. — C'est un duhem incomparable.*

Le Disque* HOMOPHONE *est inusable
Le ton naturel est garanti.

Le disque **Homophone** est fabriqué avec des matières extra-dures inusables, qui permettent l'emploi de l'aiguille indispensable pour la reproduction des sonorités pures et naturelles au lieu des sons déformés et criards obtenus avec le saphir.

LISTE DES 40 ŒUVRES D'ART MUSICAL
constituant un répertoire merveilleux.

Orchestre

Les Dragons de Villars (Maillart). Ouverture, Orchestre Homophone.
La Grande-Duchesse de Gerolstein (Offenbach). Fantaisie, Garde Républicaine.
Marche Triomphale, Orchestre Homophone.

Danses

Espana, Valse avec castagnettes. Orchestre Homophone.
Pas des Patineurs, Scottisch, Garde Républicaine.
Les Cloches de Saint-Malo, Gavotte (avec clochet). Hasards de Newcastle.
Little beauty, Mazurka (avec clochettes). Orchestre Homophone.
La Vie Parisienne, Quadrille, Garde Républicaine.
La Kermesse, Nouvelle Danse caractéristique, Orchestre Homophone.
Tesoro mio, Valse sifflé, avec orchestre.
Sur la Mississipi, Danse caractéristique américaine, Orchestre Mélodéon.
Chanteurs Joyeux, Polka (le Strauss) Orchestre Homophone.

Cors de chasse

Le Moulin de la Vierge, par le Cercle « La Bien-Aller. »

Soli

Les Fauvettes, Polka pour 2 flûtes. Solistes de la Garde Républicaine.
Le Carillonneur de Venise. Solo de xylophone, avec orchestre.
Triplette. Polka pour 3 pistons et 1 flûte. Soliste de la Garde Républicaine.
Galop Brillant, Solo de xylophone, avec orchestre.
Espagnol (Polka). solo de clarinette avec orchestre.

Sonneries militaires

par les trompettes de la Garde Républicaine

1re, 2e, et 3e Marches Régimentaires, avec clairons et tambours.

Opéras

Rigoletto (O mes Maîtres) chanté par Noté (Opéra).
Faust (Sérénade), chant à par Fourcade (Opéra.)

Opéras comiques

Lakmé, Delibes. Ah ! viens dans la forêt profonde, chanté par Gautier, Opéra.
Mireille. Gounod, Silas filles d'Arles, chanté par Gilly, Opéra.
Paul et Virginie, Victorin envole, chanté par Cerbelly, Opéra.
Si j'étais Roi, Dans le sommeil, chanté par Delroye, Opéra-Comique.
La Vie de Bohême, Voilà, je suis pâle, chanté par Gautier, Opéra.

Opérettes

La Parichole, Offenbach. Complainte chantée par Dambrin.
Les Mousquetaires au Couvent, Pour faire un brave, chanté par Piccalugo.

Romances

Les Mamans, Dalmet, chanté par Gautier.
Les Gars d'Irlande, Hollo, chanté par Cerbelly.
N. D. d'Alsace, chanté par Weber.
Ame Déo, chantée par les Hirondelles.
La Esclave, Massenet, chanté par Mlle Miral.
Vers de nous ma Nanon, chanté par Mercadier.
Aimons Madelon, chantée par Mercadier.

Chansonnettes comiques

Y'A L'Feu en Ville, chanté par Polin, Scala.
Je M'Balance, chanté par Dranem, Eldorado.
Quand on Rafle-de, chanté par Vernet, Parisiana.
Ça bat chez x Minaret, chanté par Lejal, Scala.
C'est A La France, chanté par Fejal, Scala.

BULLETIN de SOUSCRIPTION

Veuillez m'expédier le DILETTANTE et les *40 Morceaux choisis sur grands disques Homophone double face* au prix total de *180 francs* que je m'engage à vous payer *6 francs par mois*, jusqu'à complète liquidation.

A _____, le _____ 190

Nom et Prénoms _____

Profession _____

Domicile _____ Signature :

Département _____

Gare de _____

6 FRANCS PAR MOIS

Crédit DE 30 MOIS

On paie la première quittance après avoir reçu et essayé l'appareil et s'il ne convient pas on peut le rendre dans les 10 jours.

C^IE GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur,
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs,
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles,
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch. Marie SAVELLI Ile-Rousse

TRENTE-TROISIEME ANNÉE — N° 54 DIMANCHE 23 FEVRIER 1908

00105

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Pierre Damien
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 5 h. 40 s.
Dernier quart., le 27 Nouv. Lune, le 3.
Fête de Demain : Saint Marcouto.

22 FEVRIER

CYRNOS-PALACE
Grand-Hôtel de Bastia

Un événement, sans précédent peut-être dans les annales de la Corse, va s'accomplir la semaine prochaine à Bastia.

Une souscription publique va avoir lieu dans notre ville, le 25 février, paraît-il, à l'effet d'ériger à fonds communs un hôtel de premier ordre sur un des côtés encore vides de la place Saint-Nicolas, sur un terrain qui se prête merveilleusement à la construction de cet hôtel. Situé à proximité de la gare et des quais, exposé au midi, ayant devant lui l'espace énorme qui remplit le cadre de la place, cet hôtel offrira, en effet, les avantages les plus désirables qui permettent de lui augurer un plein succès.

Libre à des esprits chagrins ou à des personnes intéressées d'exprimer l'avis contraire. Si l'opinion publique se préoccupait de ce que peuvent dire ces personnes, jamais il ne se ferait un progrès, et nous en serions encore à attendre le chemin de fer Corse, dont tout le monde est très aise de constater maintenant les immenses services rendus.

Tous ceux qui aiment leur pays, et veulent sa prospérité, se réjouiront au contraire dans le plus profond de leur cœur de patriotes de voir enfin se réaliser une œuvre qui était depuis longtemps caressée dans leurs rêves, et dont le temps faisait de plus en plus sentir la nécessité, la construction d'un hôtel de premier ordre à Bastia.

Ce qui paraît certain, c'est que dans cette affaire de l'hôtel, ceux qui la prendront en mains on y participeront, en outre de la satisfaction de remplir un acte de bon citoyen, auront celle de tenir compte de leurs propres intérêts.

Or, d'après les devis estimatifs qui nous ont été montrés, l'entreprise de l'hôtel aura, au point de vue des bénéfices, des résultats importants. C'est ainsi que l'ont compris nos principaux financiers de la ville, qui, d'un commun accord, se sont mis à la tête du mouvement. Lorsque des noms tels que ceux qui figurent au Conseil d'administration se mettent en avant pour la réalisation de l'œuvre projetée, on peut croire que l'œuvre est bonne et mérite confiance.

Mais ce ne sont pas seulement nos financiers bastiais qui se sont mis, avec un patriotisme et une foi qui les honore, à la tête de l'œuvre. Ce sont aussi des financiers d'outre-mer qui sont plus experts que nous dans ces sortes d'affaires. Nous voyons, en effet, figurer parmi les membres du Conseil d'administration le propriétaire d'un des plus riches hôtels de Nice, qui a un des premiers poussé à la construction du Cyrnos-Palace et y apporte une large contribution.

Grâce au concours de tant de bonnes et intelligentes volontés, il n'y a pas à douter que la souscription publique n'obtienne le résultat espéré.

Le souscripteur ne perdra pas de vue qu'il ne se trouve pas en présence d'une affaire, comme de celles qui lui sont présentées dans les prospectus d'émission lancés tous les jours aux quatre coins du monde, sous des aspects mirobolants, et qui sont destinées à leur procurer les plus singuliers mécomptes. Il s'agit, dans la construction du grand Hôtel de Bastia, d'une œuvre réellement sérieuse qui ne pourra jamais, quoi qu'il arrive, mener à la perte de ses capitaux ni même à une perte un peu sensible.

En mettant les choses au pire, quand l'exploitation de l'hôtel ne donnerait pas les bénéfices qu'on en attend, la Société n'aurait qu'à la liquider. Il lui resterait toujours un immeuble qui ne change pas de valeur, et un capital important en mobilier et matériel qui ne peut subir qu'une bien faible dépréciation.

Que l'on consulte les propriétaires des immeubles qui avoisinent l'hôtel. Ont-ils jamais perdu l'intérêt de l'argent qu'ils y ont dépensé ?

C'est à la suite de toutes les réflexions que nous venons de lui suggérer que le plus petit capitaliste voudra, nous n'en doutons pas, s'associer par sa souscription à la construction du Cyrnos-Palace.

Un Bastiais.

Propos d'un Bastiais
Conseil de Revision

Nous avons à l'époque où les Conseils de Révision font leur tournée.

Les jeunes gens de la classe semblent jeter tristement un coup d'œil sur les vingt années qu'ils ont mises et dire d'un ton surpris : déjà !

Oui, déjà ! Jusqu'à présent ils appartenaient à leurs parents, à leurs mères qui songent en frissonnant à ce fameux conseil de révision ; et maintenant, une Mère plus impérieuse, cette Mère que l'on sent et que l'on ne peut défaire la Patrie vient les revoir à leurs foyers pour accroître leurs épaules encore jeunes sous la responsabilité effrayante de la défense de leur pays.

Si l'on discute l'idée de Patrie dans le monde des jeunes, c'est bien maintenant.

Les fougueux patriotes affirment d'être heureux d'avoir deux années de service militaire sur le dos... oh ! donc, les intérêts supérieurs de la Patrie !... et ils doutent sur « les ignobles députés » qui les ont dispensés, malgré eux (?), d'une troisième année ; pour peu ils demanderaient à rentrer au bout de sept années !

Les antimilitaristes enragés se pâment d'horreur en songeant qu'un siècle de lumière, à l'aube d'une ère de Paix et de Concorde, on songe toujours à arracher de force les enfants des bras de leurs mères : les soldats ne doivent pas se faire tuer pour les sociétés financières ; vive la grève des conscrits !

Et puis... reste le groupe des patriotes en théorie, terroristes en pratique.

Mon Dieu ce n'est pas aujourd'hui d'aller se fourrer pendant 28 mois dans une caserne, d'avoir à recevoir les briques des grévistes ou les jets sulfureux qui sortaient des églises au temps de M. Rouvier, certes, ce n'est du goût de personne mais il est inutile de vouloir protester ; c'est bon pour Hérode de recevoir allègrement chaque année des étrennes variant entre 1 et 5 années de prison... « Eah ! c'est la Loi, répondent-ils nous nous y lis sont patriotes, parce qu'ils ont peur de la prison, et ils jubilent quand on leur annonce que leur carcasse est inapte à défendre la patrie !

Et pendant que les jeunes gens se préparent à se présenter devant le Conseil de Révision, les mères et les jeunes fiancées attendent anxieuses, le résultat de la visite ...

A'SYEOT.

Les Fastes Carnavalesques

Le Carnaval, — *carnis levamen* — ne fut pas toujours la réjouissance de la chair ; à son début, au contraire — oh, il y a singulièrement cinq ou six mille ans ! — il n'était le châtiment. Si, en effet, l'on en croit Ovide, il aurait existé en Arcadie, dans la nuit des temps, un peuple de pasteurs qui célébrait, au milieu de février, une fête expiatoire d'un rite singulier. Les pâtres immolaient une chèvre, le mangeaient, en accompagnant le pain en place laissées qu'ils se distribuaient, puis s'élançaient nus à travers le pays, fouet laient à tour de bras tous ceux qu'ils rencontraient, châtiant en eux ainsi le péché de la chair. Quinze cents ans avant l'ère chrétienne, l'arcadien Evandre, obligé de s'exiler, se réfugia dans le Latium et y importa cette idée étrange qui prit le nom de *Februalia* et aussi celui de *Lupercales*. Le cérémonial restait le même ; cependant les prêtres ne suffisant plus à la purification du peuple entier, tout le monde s'armait comme eux de lanières de peau : hommes, femmes et enfants se fustigèrent à qui mieux mieux pour se remettre mutuellement leurs fautes.

De Rome, le pratique passa dans la Gaule où elle eut même le caractère de l'une des fêtes nationales, celle de Bélen, dieu du Soleil, qui se célébrait en février, et pour laquelle on dressait immédiatement un jeune taureau après l'avoir promené tout

Cette découpure est gratuite



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

guérissable de feuillages. Ce taureau de Bélen devint tout bonnement sous les rois francs, le bœuf gras, dont la descendance, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est venue jusqu'à nous, en passant par le *Bœuf viellé*, qu'au moyen âge, pendant le Carnaval, on promenait par les rues avec accompagnement de violons et de vielles, d'où son nom.

Au moyen-âge encore, une confrérie carnavalesque, celle des Gaillards, s'était répandue dans la plupart de nos vieilles cités où, dans chacune, elle élisait un « pape », qui, profitant de la folie permise aux jours gras et du déguisement, donnait libre cours à cet esprit de fronde et de satire qui n'a jamais cessé de fermenter dans le cerveau français, malgré toutes les compressions, et dont Rabelais, le premier, trouva l'expression générale.

Dans la période qui s'étend de Philippe-Auguste à la fin du règne de Philippe le-Bel où qui fut particulièrement brillante par le luxe du costume, et d'ailleurs, par tous les luxes, le Carnaval, était le prétexte de déguisements raffinés. On s'y déshabillait avec une impudeur que l'on ne retrouvera plus ensuite que sous le Directoire. Les fabliaux du temps ont conservé le souvenir de cette luxueuse et luxurieuse débauche que *Chantement des dames*, de Méon, a ainsi notée :

Aucune laisse défendue
Sa poitrine, nour ce qu'on voie,
Comme ebourné sa chair blanchoie ;
Une an ne la sue tout de gré
Se chair apiersir au costé.

Du règne de Charles VI datent les bals masqués du Carnaval, l'ancêtre de Bullier, qui avait, comme on sait, de l'entrain et de l'énergumène, en introduisit le mode à la Cour de France. Ce fut en 1393 qu'à l'hôtel de Saint Pol, qui était alors la résidence royale à Paris, fut donné le premier à l'occasion des noces d'une fille d'honneur de la reine. Le roi et les seigneurs de sa suite s'étaient déguisés en hommes sauvages (voir la *Chronique de Froissard*), et faillirent tous être brûlés vifs par le cire enflammée des torches que portaient les valets pour éclairer le cortège et qui consistait sur les plumes du déguisement collées à même la peau. Le roi en fut quitte pour de légères brûlures, mais son faible cerveau conserva une filiure de ce macabre accident : à quatre de ses compagnons succombèrent sur place, brûlant et se tordant au milieu d'atroces douleurs. On voit que le bal masqué a une origine plutôt sinistre. Cependant la mode s'en développa rapidement. On y prit le goût de l'intrigue anonymes sous le masque, et le mas-

---

116 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LE RÊVE DE VENGEANCE D'UNE FEMME JALOUSE

Puis, la voix railleuse et sans le moindre frisson de peur :

— Je vous trouve trop près de moi, dit-elle, éloignez vous donc un peu, je vous prie.

Il hésitèrent, honteux de céder à cette jeune fille. Et Leforet, dans une attaque soudaine, fit tournoyer son bâton qu'il lança contre elle à pleine volée. Elle avait vu le geste, esquiva le coup en se jetant de côté, et sans même une apparente émotion :

— Vous, dit-elle, vous serez puni... Vous m'avez attaquée et je me défends.

Elle vira une seconde, un peu bas, et appuya sur la détente. Leforet tomba, en se tordant avec un juron effroyable. Il avait la cuisse brisée. Les trois autres reculèrent, instinctivement. Ils n'avaient que des couteaux et des bâtons. Le fusil de Trompeloup était démonté, caché dans son pantalon. Ils allaient prendre la fuite.

— Restez... C'est vous que je cherchais !... Et maintenant que vous savez que je n'ai rien à redouter de vous, causons tranquillement, en camarades.

Oberstein montra Leforet qui continuait de se tordre, sur la mousse.

— Vous avez une façon de causer !

— A qui la faute ? Voulez-vous m'entendre, oui ou non ?

— Faudrait d'abord soigner le garçon... On ne peut pas le laisser mourir comme un chien... La Pomme de Pin est à deux pas...

— Et vous y prendrez un arme ?.. Non, causons, ici, tout de suite.

— Vous avez donc du sérieux à nous dire ?

— Oui. J'ai une bonne nouvelle à vous apprendre, d'abord.

— On n'y est guère habitué, aux bonnes nouvelles...

— Vous connaissez Rose-Lison de chez les Dorniak, à la Mare-à-l'Eau ?

— Si on la connaît ! Il dirait du tous les trois avec un cri étouffé.

Et du même mouvement, ils se rapprochèrent de Germaine. Elle leva son revolver.

— Restez vous. Je n'aime pas vous voir trop près.

Ils obéirent.

— Nous causerons aussi bien à distance...

Puis, après une dernière hésitation :

— Vous êtes amoureux de cette fille...

— Mais...

— Ne le niez pas. Il n'y a pas de honte à en être amoureux. Elle est assez jolie pour cela... Du reste, je vous ai vus, tous les quatre, la guetter et la suivre, bien souvent, dans la forêt, sans jamais réussir dans vos projets contre elle...

— C'est des sentiments de chacun de nous, ça, ma belle... qu'est ce que ça peut vous faire ? Vous vous mêlez de choses qui ne vous regardent pas...

— Vous allez changer de ton, lorsque je vous aurai appris que Rose-Lison n'a pas été sans remarquer votre... assiduité auprès d'elle...

— Et ensuite ?

— Ensuite, elle en a été profondément touchée...

Et sérieuse, sans que rien révélât qu'elle se moquait :

— On ne peut pas être impunément aimée par de beaux gars comme vous sans que l'on s'intéresse à vous soit payé de retour...

— Vous voulez rire ?

— Regardez-moi bien, fit-elle, en fixant ses yeux sombres, presque vitreux à force d'éclat, sur le bandit qui venait de parler...

— Bref ! fit Oberstein. Je devine de quoi il s'agit. Vous ne vous aimez pas et vous prenez à la petite un plat de votre façon.

— Je disais donc qu'elle en aime un d'entre vous... mais elle ne sait pas lequel, car son cœur est jeune, naïf, inexpérimenté...

— On ne pourrait pas en dire autant de votre, beau, ma belle ? fit Trompeloup avec un rire insolent qui la fit pâlir.

— M'avez vous comprise ?

— Jusqu'à présent, oui. Mais nous ne savons pas trop où vous voulez en venir... et si c'est pour ça que vous avez cassé la jambe à Leforet...

Leforet était à demi-évanoui et ne remuait plus.

— Etes-vous curieux d'apprendre quel est celui de vous qu'elle préfère ?

— Dans ! mais le moyen ?

— Le moyen, on serait de le lui demander...

— A elle-même ?

— A elle même.

— D'abord, on ne la rencontre plus. Il paraît qu'elle ne sort guère de Royamont. Ensuite, autrefois, quand elle se promenait dans Horival, elle n'était jamais seule... Il y avait toujours Chouloit aux environs...

— J'ai dit qu'il fallait le lui demander, à elle même.

— Pour ça, faudrait la voir, seul à seule, et lui parler.

— Vous la verrez...

— Où ? Et quand ? firent-ils à la fois.

— Où vous voudrez et le jour qu'il vous plaira.

— Et elle sera... toute seule ?

— Toute seule.

— Et on n'aura pas à craindre que Chouloit...

— Non.

Ils se regardèrent indécis. Leurs yeux brillaient ils riaient, d'un rire brutal.

— Qu'est-ce qu'il y aura besoin de faire, pour ça ?

que eut une telle faveur que les femmes conservèrent longtemps — jusqu'à la fin du XVIIIe siècle — l'habitude de le porter en tout temps. C'était généralement un loup de velours ou de satin noir que la reine Margot, pour son compte, tenait appliqué sur son visage au moyen d'un cordon terminé par une perle qu'elle gardait dans la bouche. D'autres se contentaient d'une épaisse voilette ou crêpe noir pour « paraître plus blanche et friponner à travers ».

Sous le Directoire, où il semblait que l'on voulût secouer avec frénésie le cauchemar de la Terreur, le bal masqué eut, à Paris et dans tous les départements, dans les villes et jusque dans les bourgades, sa vogue la plus intense. Au mardi gras de 1797 — l'année de Fructidor — 640 bals furent ouverts à Paris ; on dansait également aux jardins d'Italie, au Vauxhall, aux Porcherons, à l'ancien hôtel d'Aligre, à l'ancien hôtel de Biron, depuis occupé par le couvent des Oiseaux. On soupait en joyeuse compagnie chez Méot, chez Garchy, chez Corazza, au Cadran bleu.

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement le bal masqué qui se meurt, c'est aussi le Carnaval lui-même qui en a dans l'aile. Les fêtes de plein jour, les défilés allégoriques et les cavalcades, en province, et les promenades du Bœuf Gras semblent devoir seules résister à ce détachement. On n'est plus noctambule ; ce n'est pas qu'on ait plus vertueux, mais l'entraînement sportif et l'activité affairée de la vie font qu'on se lève plus matin.

Le divertissement du Bœuf Gras, si cher aux Parisiens de tous les temps et même à ceux d'aujourd'hui, et qui avait traversé sans encombre les plus mauvais jours de la Ligue et de la Fronde, fut supprimé sous la Terreur et quinze ans s'écoulèrent sans qu'on songeât à le faire revivre. Cependant Napoléon, dans les vues politiques de qui il entrait d'amuser l'attention populaire, le rétablit en 1805. Monstrueux, le bœuf était escorté de garçons bouchers déguisés en druides, en souvenir sans doute du cortège que, dans l'ancienne Gaule, les druides faisaient, le gui d'une main et la faucille d'or de l'autre, au taureau de la fête de Belen.

MARCEL FRANCE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 fév., à 3 heures

Retour de Fête, allégro,	L. Gregh.
Marguerite d'Anjou, conv.	Meyerbér
Madone de Rebour, valse,	J. Klein,
La Fille du Tambour Major, f.,	Offenbach
Gaillerette, polka,	Roux.

Le Chef de musique, X. LAUGUS.

AH !... ÇA, C'EST GENTIL !

Tel est le titre de la nouvelle Revue humoristique — locale, en deux actes, qui sera représentée mardi soir, 25 février, au Théâtre municipal.

Cette œuvre bien bastiaise est due à la plume vive et alerte de notre spirituel collaborateur et ami Giha, l'auteur de *Baccalà per Corsica*, qui n'est adjoint, pour la circonstance, un de nos plus fins chroniqueurs locaux, Violette, dont l'éloge n'est plus à faire. Nous ne pourrions, sans indiscrétion, donner le moindre aperçu de la nouvelle pièce issue de la plus heureuse des collaborations, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est toute pétillante d'esprit bon enfant ; que toutes les personnalités en vue de Bastia et de Corse défilent sur la scène et dame, ce n'est point sans échange de pointes, souvent sorcières et mordantes, mais toujours sans esprit de méchanceté.

Ah !... ça, c'est gentil ! nous l'espérons, sera une sensationnelle première, et les Bastiais auront à cœur d'aller encourager de leurs applaudissements et les auteurs et les excellents artistes de la troupe théâtrale, à qui l'interprétation est confiée avec le concours de très nombreux amateurs et jeunes gens de notre ville.

Le nom des auteurs, — et le but philanthropique qui les a guidés (nous voulons parler de la Guille-

rée de soupe, à laquelle une partie de la recette sera réservée), nous paraissent un sûr garant d'un succès qui saura s'affirmer dès la première représentation.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction BEAUMONT-MUFFAT

Aujourd'hui dimanche, matinée à 2 heures, pour les élèves des écoles,

L'ARLÉSIENNE

Ce soir à 8 heures et demie :

LES DEUX GOSSES

Le buffet est tenu par M. Soavi.

CIRNEA

Dimanche, 23 février, *dernière matinée dansante* et Concert avec le concours de Mlle J. Poggi, l'exquise pianiste si justement applaudie.

Au Programme :

Morceaux à deux pianos et à 4 et 8 mains joués par de charmantes Cyrnéennes avec Mlle Poggi.

Méditation de Thaïs, exécutée sur le violon par M. J. F.

Grand air d'opéra chanté par Mlle V. P.

Délicieuses romances italiennes par M. J. Z.

Et n'oublions pas les monologues comiques dits avec la verve bien connue de Messieurs..... qui sont des artistes consommés et qui veulent bien se faire entendre à la *Cirnea*.

Monologues choisis par MM. G. et F. du Conservatoire de Lyon.

Nous espérons qu'on viendra en foule s'amuser et applaudir.

On commencera à *cinq heures* très précises et les danses continueront jusqu'à *huit heures*.

Examen du Certificat d'aptitude pédagogique

(SESSION DE 1908)

Liste des admissibles

MM.

Andreani Antoine, ex-suppléant à Cruce.
Albert Rolland, inst. à Ajaccio.
Calvia Jean, inst. adj. à Porto-Vecchio
Ceccaldi André, inst. à Monacstremo.
Crisppini Charles, inst. à Canale-di-Verde.
Franceschetti Pierre, adjoint à Calvi.
Orsini Jacques, adjoint à Bocognano.
Paoli Xavier, id. à Marignana.
Santoni Simon, id. à Cannonaccia.
Sollecaro Jean, id. à Corte.
Taddei Charles, id. à Villede Paraso.
Albertini Marie-Lucie, inst. à Sorbollano.
Bartolomei Françoise, inst. à Castineta.
Boretti Thérèse, inst. à Serra-di-Ferro.
Canarelli Anne, institutrice à Oglianstello.
Corvi Marie, institutrice à Gavignano.
Corvoni Grazienne, inst. à Lori-Piana.
Fattaccioli Anne, institutrice à Nocita.
Filippi Marie institutrice à Tox.
Folacci Pauline, à Bastanico.
Gudicelli Marie-Thérèse, institutrice à Sainte Lucie de Mercurio.
Lovicomi Toussainte, inst. à Rospigliani.
Luciani Angèle, institutrice adjointe à Albertacce.
Lucchetti Marie-Thérèse, institutrice à Bastia (Cours Secondaires).
Marini Restituta, inst. à Caseznana.
Moretti Ursula, institutrice à Tralonca.
Natalini Cecile, adjointe à Bonifacio.
Pennacchioni Pétronille, inst. à Cupabia.
Pietri Antoinette, institutrice à Cecile.
Ribotti Tourcainte, institutrice à Aleria.
Valli Angèle, institutrice à l'Ospedale.
Vincentelli Elisabeth, inst. à Coenbiglio.
Vincentelli Marguerite, inst. à Minerbio.

Admissibles en 1907

Pietri Félix, instituteur à Perelli.
Casta Etienne-Joseph, instituteur à San Gavino-di-Tenda.
Pergola Fanny, suppléante à Saint Pierre de Venaco.
Wuty Anne, institutrice à San Damiano.
Michel [illegible], instituteur en congé à Ajaccio.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Casseroli Paul-Dominique. — Fidani Toussaint,

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	21 fév.	22 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	97 15	97 10
3 de 3 0/0 amortis.	97.65	97.60
		ex-coupon.

LES FÊTES DE LA MUTUALITÉ à Ajaccio

ARRIVÉE DES DIVERSES SOCIÉTÉS de l'Ile

Ajaccio, 22 février.

Les représentants des Sociétés mutuelles de Bastia, Calvi, Ponte-Leccia, Propriano, Sartene sont arrivés aujourd'hui, vers 2 heures, pour assister à la grande fête de la Mutualité qui sera célébrée demain, en grande pompe, dans notre ville.

Les mutualistes de Bastia et de l'intérieur ont été reçus par les sociétés ajacciennes et par le Comité des fêtes. La musique municipale s'était rendue à la gare pour recevoir les mutualistes.

La réception a été grandiose ; une foule énorme s'était portée à la gare ; la ville était toute pavoisée et richement décorée.

Toutes les sociétés, bannières en tête, et précédées de la Musique Municipale, ont parcouru les principales rues de la ville.

La population s'est montrée enthousiaste, et les Mutualistes étaient enchantés du cordial accueil qui leur a été fait.

Les fêtes de demain promettent d'être très brillantes.

***

PROGRAMME DE LA FÊTE

Dimanche 23 février, à 9 heures et demie :

Réunion des Sociétés avec bannières, sur la place du Diamant.

Arrivée de M. le préfet ; la musique joue la *Marseillaise* ; un piquet d'infanterie, commandé par un adjudant, rend les honneurs.

Les représentants officiels, les présidents des sociétés et la presse prennent place sur la tribune officielle pour assister au défilé des sociétés.

La jeunesse des écoles chantera l'hymne : *A la Mutualité*.

Dislocation.

A 11 heures 1/2, grand banquet dans la cour du Grand Séminaire. Ce banquet sera présidé par M. le préfet, représentant le ministre du Travail.

A 2 heures, au théâtre Saint-Gabriel, conférence sur la *Mutualité* par M. Pierre Zevaco, substitut du procureur de la République.

A 3 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, matinée, et concert suivi de bal.

A 9 heures du soir, grand bal.

Commissaire général de la fête, M. Antoine Benedetti.

Conseil des Ministres

Paris, 22 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Interpellation Jaurès

Le Conseil s'est occupé de l'interpellation de M. Jaurès qui sera discutée lundi prochain.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître le sens de ses déclarations.

L'Impôt sur le revenu

M. Caillaux entretient ses collègues de son projet d'impôt sur le revenu, dont la discussion se poursuit devant la Chambre.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Légion d'honneur

Paris, 22 février.

M. Gentil, ancien commissaire général du Congo français, est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Conseil de Guerre Maritime de Toulon

L'AFFAIRE ULLMO

Séance publique

Deuxième Journée

La Défense

Toulon, 22 février.

Me Antony Aubin a achevé hier soir son éloquente et émouvante plaidoirie.

Dans sa vibrante péroraison, le défenseur d'Ullmo supplie les membres du conseil de guerre de condamner l'accusé à cinq années d'emprisonnement, n'ayant commis d'autre crime que celui d'espionnage.

« Ullmo, dit en terminant Me Aubin, comprend sa honte ; il sait bien de quel mépris il est digne d'être écrasé ! N'est ce pas le commencement du châtiment !

« Messieurs ! Messieurs ! ayez pitié de ce malheureux ! ayez pitié de ces sœurs qui assistent à ces débats ! ayez pitié d'une famille en larmes ! »

La fin de la plaidoirie de Me Aubin a été jusqu'aux larmes tout l'auditoire ; les juges même ont été très impressionnés.

Ullmo, qui était resté impassible jusqu'à ce moment-là, éclate en sanglots nerveux.

L'audience est levée et renvoyée en continuation à demain matin.

***

Le public s'écoule en proie à une vive compassion.

A la sortie, la belle Lison est de nouveau poursuivie par les filles et les huées de la foule qui stationne sur la Place d'armes.

Une voiture couverte emporte la maîtresse d'Ullmo au grand trot.

***

Ullmo est rentré dans sa prison en proie au plus grand accablement. Néanmoins, il a mangé avec bon appétit, et la nuit a été moins pénible que la précédente.

Troisième Journée

Dès 8 heures, des groupes commencent à stationner sur la place d'Armes. Derrière le cordon des soldats de l'infanterie coloniale qui font la haie, en face les locaux des tribunaux maritimes, la foule se presse.

La salle est absolument pleine, et il fait une atroce chaleur.

L'audience

A 9 heures, les membres du Conseil arrivent ; chacun se lève et se découvre.

M. le commandant Grosse donne l'ordre aux gendarmes d'introduire l'accusé.

Ullmo, très abattu, marche d'un pas assuré, salue les membres du conseil, et va s'asseoir roide et impassible comme le premier jour.

La belle Lison, que Me Aubin avait accablée hier, en la rendant en grande partie responsable, moralement, du crime de Ullmo, n'a pas osé retourner à l'audience.

Réplique

A l'ouverture de l'audience le commissaire du gouvernement demande la parole.

Le commandant Schlamberger, tout en rendant hommage à l'éloquente plaidoirie de Me Aubin, déclare qu'il maintient, en entier, ses conclusions.

Au nom de l'intérêt supérieur de la Patrie, il demande le maximum de la peine pour l'officier traître.

La défense

Me Aubin réplique, à son tour.

« Vous pouvez être indulgents, Messieurs, la Marine française, toujours pure, sortira de ses débats tout aussi pure. Elle n'a pas besoin pour cela d'un exemple. »

Ullmo demande la parole

Ullmo se lève et demande la parole.

D'une voix ferme, mais en termes saccadés, il fait la déclaration suivante :

« Commandant, je suis tombé bien bas, mais, je vous le jure, je n'ai livré aucun document, aucune pièce.

« Je vous le jure, commandant, sur cet uniforme que je porte pour la dernière fois, je vous le jure, je n'ai rien livré. »

Ullmo se rasseoit ; des larmes inondent son visage.

Une poignante émotion saisit toute l'assistance ; les officiers tournent les yeux pour cacher leurs larmes.

Le spectacle est saisissant.

Le conseil de guerre entre dans la chambre de ses délibérations.

Ullmo est reconduit dans le cabinet du parquet maritime en proie à une violente crise de larmes.

La Condamnation

Après deux heures de délibération, le conseil de guerre rentre en séance. Le président donne lecture de l'arrêt qui condamne Ullmo à la ***détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.***

Cette condamnation a été prononcée à l'unanimité.

Lecture du Jugement

Le président ordonne ensuite aux gendarmes de faire rentrer l'accusé.

Devant la garde rassemblée sous les armes, le commissaire du gouvernement donne lecture à Ullmo du jugement.

Le président ajoute : « Ullmo, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. »

Ullmo salue, incline la tête, puis tombe en défaillance. Il est aussitôt reconduit à la gendarmerie maritime.

***

Les gendarmes multiplient leurs efforts pour retenir les matelots et les officiers mariniers, qui veulent se précipiter sur le traître.

Plusieurs de ces matelots appartiennent à la *Carabine* ; ils invectivent Ullmo, lui criant leur indignation.

La foule, profondément impressionnée, s'écoule en silence.

Tirages financiers

Communales 1906

Paris, 21 février.

L'obligation portant le numéro 1.197.607, est sortie remboursable à 200.000 francs.

L'obligation portant le numéro 512.312 est sortie remboursable à 25.000 francs.

Au Congo Français

Occupation du Haut Zendo par le capitaine Fabiani

Paris, 22 février.

Un câblogramme, reçu aujourd'hui au ministère de la Marine, annonce que le capitaine Fabiani a procédé à l'occupation du Haut Zendo, dans le Congo français.

Il a reçu le meilleur accueil de la population, qui a été heureuse de saluer les soldats de France.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

CASABLANCA

Retour des Colonnes

Paris, 22 février.

Les colonnes, qui ont pris part aux sanglants combats du 16 et du 17 février, sont rentrées à Casablanca.

Les opérations contre ces tribus rebelles recommenceront vers la fin de la semaine prochaine.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 22 février.

M. le général Parizot, commandant l'artillerie du 8e corps d'armée, est nommé au commandement par intérim de la place de Belfort.

M. le général Vieillard, commandant le génie de la 11e région, est nommé au commandement par intérim du génie du Gouvernement militaire de Paris.

M. le général Houdaille, commandant la 29e brigade d'infanterie, est nommé au commandement par intérim de la 11e division d'infanterie.

M. le général Bertrand est nommé au commandement par intérim de la 6e division d'infanterie coloniale.

M. le général Courbebaisse est nommé au commandement par intérim de la 27e division d'infanterie.

M. le général Moinier, disponible, est nommé au commandement de la 1e brigade d'infanterie.

M. le général Drude, disponible, est nommé au commandement de la 8e brigade d'infanterie d'Algérie.

M. le général Boix est nommé au commandement de l'artillerie du 12e corps d'armée.

M. le colonel de Seroux, commandant le 3e cuirassiers, est nommé au commandement par intérim de la 3e brigade de cavalerie d'Algérie.

Intendance

M. l'intendant Dupain, directeur du service de l'intendance du 9e corps d'armée, est nommé par intérim directeur du service de l'intendance du 6e corps d'armée.

Cadre de réserve

M. le général de division Naquet-Laroque, président du comité technique de l'artillerie, est placé, à dater du 23 février, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Cour d'assises de la Seine

Acquittement des antimilitaristes

Paris, 21 février.

Le procès des antimilitaristes de la Confédération générale du travail a occupé trois grandes journées, et on se terminer aujourd'hui par acquittement général.

Victor Griffuelhes, 33 ans ; Aug-Célestin Garnery, 42 ans ; Pouget J.-J.-Emile Pouget, 47 ans ; Alphonse-Adolphe Merrheim, 36 ans ; Maurice-Paul Delasalle, 37 ans ; Henri-Georges-Antoine Forgues, 28 ans ; Alexandre Luquet, 33 ans ; Pierre Monatte, 26 ans ; et Philippe Janvion, 41 ans, étaient accusés d'avoir :

1° adressé une provocation à des militaires des armées de terre ou de mer dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires.

2° commis le délit d'injures envers les armées de terre ou de mer et traité les membres du gouvernement d'assassins.

Un grand nombre de témoins ont défilé à la barre.

L'avocat général a demandé une peine sévère contre les accusés.

Le verdict du jury étant négatif, tous les accusés ont été aussitôt mis en liberté.

Cour d'assises d'Aix

CONDAMNATION à mort de l'apache Anfriani

Aix-en-Provence, 22 février.

Les lecteurs du *Petit Bastiais* ont encore présent à la mémoire le triple meurtre qui ensanglanta, dans l'après-midi du 4 septembre 1907, la rue de la République et les rues avoisinantes.

Le triste héros de cet horrible forfait fut l'apache Anfriani qui abattit, à coups de revolver, et sans motif aucun, trois honnêtes gens, dont un mortellement.

Audience du 22 février

(Première affaire)

L'ASSASSINAT DE SARTHET

L'audience est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le conseiller Malvin.

M. l'avocat général Vuillex est au siège du ministère public.

Me Masson, du barreau d'Aix, assiste André Anfriani.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Anfriani André, âgé de 16 ans, né à Aregno journalier demeurant à Marseille, rue Caisserie, 70.

Le treize août 1907, vers 9 heures et demie du soir, le sieur Sarthet se trouvait au bar « Lorine, » 8, rue de l'Evêché, à Marseille, en compagnie du propriétaire, le sieur Sulvarin, et d'autres personnes, quand un individu pénètre brusquement dans l'établissement et tire sur lui deux coups de revolver.

Sarthet atteint mortellement au flanc droit s'était cependant du bar et poursuivit son meurtrier qui s'enfuyait.

Il échangea avec lui des coups de révolver mais sentant ses forces l'abandonner, il rentra chez le sieur Calvani.

Transporté à l'Hôtel-Dieu il refusa de désigner l'auteur du crime, et le 15 août il succomba aux suites de sa blessure.

Le lendemain Anfriani arrêté le 12 septembre pour d'autres crimes avoua qu'il était le meurtrier de Sarthet.

Il raconta qu'en juillet 1907 il s'était disputé avec Sarthet à propos d'une femme. Une rixe en serait alors produite au cours de laquelle Sarthet aurait frappé son adversaire assez grièvement pour l'obliger à garder le lit.

Anfriani avait cherché l'occasion de se venger. Le treize août ayant aperçu Sarthet au bar « Lorine, » il tira sur lui deux coups de revolver.

Après l'audition de plusieurs témoins, et un éloquent débat oratoire entre le ministère public et al défense, le jury rend un verdict d'acquittement en faveur d'André Anfriani.

00106

Séance du soir

(Deuxième affaire)

LE DRAME de la Rue de la République

ASSASSINAT et double tentative de meurtre

L'audience est ouverte à 2 heures de l'après midi.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le sieur Leoni, interprète à Marseille, s'était attiré la haine de certains malfaiteurs qui lui reprochaient d'avoir donné des indications à la police.

En septembre 1907, notamment, Leoni avait fourni au service de la Sûreté des renseignements au sujet d'un meurtre commis sur la personne du sieur Sarthet.

Anfriani, ayant appris que Leoni connaissait sa participation à ce crime, résolut de le tuer.

Pour réaliser ce projet, il se mit à guetter le passage de l'interprète qui habite rue de la République.

Le quatre septembre 1907, vers deux heures et demie de l'après-midi, Anfriani qui, en compagnie de son ami Bimbi, s'était posté près de la rue Sainte Claire, vit venir Leoni qui descendait la rue de la République pour se rendre au Palais de Justice.

Les deux accusés suivirent l'interprète jusqu'à l'angle de la rue Sainte-Claire. A cet endroit, Anfriani sortit un revolver et, par derrière, il le déchargea à plusieurs reprises sur Leoni.

Ce dernier très sérieusement blessé voulut cependant poursuivre l'assassin qui fuyait.

Cependant Anfriani, voyant tout d'un coup le sieur Brun, pâtissier, qui sortait de son habitation, tira sur lui à bout portant un coup de revolver. Brun atteint en pleine poitrine s'affaissa et ne tarda pas à succomber.

Anfriani avait ainsi pu continuer sa route, et se munir d'un second revolver que Bimbi lui avait fait passer pour remplacer celui dont il avait épuisé les munitions. Il gravit rapidement l'escalier de la rue des Phocéens et il allait s'engager dans cette rue, quand il se trouva en présence du sieur Gilly, camionneur, qui déchargeait sa voiture. Anfriani tira encore deux coups de feu, qui atteignirent le charretier dans la région du poumon.

S'étant ainsi frayé la route l'accusé continua sa fuite et disparut dans les rues tortueuses du quartier du Panier. Leoni et Gilly ont survécu à leurs blessures.

Cependant le sieur Gilly n'est actuellement pas encore rétabli.

Les accusés sont des malfaiteurs dangereux. Anfriani a fait des aveux complets, Bimbi, tout en reconnaissant qu'il se trouvait en compagnie de ce dernier quand il a fait feu sur Leoni, prétend qu'il n'a accompli aucun acte de complicité.

Il résulte, au contraire, de l'information que Bimbi lui a prêté son assistance et qu'il lui a fourni le revolver dont il s'est servi pour tirer sur Gilly.

Il résulte qu'Anfriani est accusé d'avoir à Marseille le quatre septembre 1907 tenté de donner volontairement la mort au sieur Léoni, laquelle tentative a été commise avec préméditation et guet-apens.

Donné volontairement la mort au sieur Brun suivie par une nouvelle tentative d'assassinat sur le sieur Gilly ; que Bimbi est accusé de s'être rendu complice des dites tentatives et de l'homicide volontaire du sieur Brun en facilitant Anfriani à les commettre.

Ce qui constitue les crimes prévus et punis par les articles 2, 195, 295, 296, 298, 302, 304, 59 et 60 du code pénal.

Après l'audition des témoins, le président donne la parole à M. l'avocat général Vuillex, qui prononce un très sévère réquisitoire contre ces deux apaches de profession, vivant de la prostitution.

Il réclame, en terminant, le châtiment suprême pour Anfriani et pour Bimbi.

Me Masson plaide, avec son talent habituel, la cause de André Anfriani. Il cherche à démontrer l'irresponsabilité de son client qui, dès son jeune âge, a été abandonné sur le pavé de Marseille en butte aux pires fréquentations.

Me Cantas présente la défense de Bimbi. Il demande l'acquittement de son client, dont l'innocence ne peut faire aucun doute.

Le Verdict

Après une longue délibération, le jury rentre en séance.

En ce qui concerne Anfriani, le verdict est affirmatif sur toutes les questions, et muet sur les circonstances atténuantes.

En ce qui concerne Bimbi, le verdict du jury est mitigé par les circonstances atténuantes.

La Condamnation

En exécution de ce verdict, la Cour condamne Anfriani André ***à la peine de mort***, et ordonne que son exécution aura lieu sur une des places publiques de Marseille.

Bimbi est condamné à la peine de cinq années de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

EN RUSSIE

Un vaste Complot

Déclarations des 35 Terroristes *arrêtés dans la rue*

Saint-Pétersbourg, 22 février.

Les 35 terroristes, arrêtés hier, dans les rues de St-Pétersbourg, ont déclaré qu'ils guettaient depuis quelques jours, le grand duc Nicolas et le ministre de la justice, qui sont condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire.

Cette nouvelle a produit dans les milieux politiques une bien vive émotion.

Ces 35 terroristes ont été interrogés aujourd'hui. Ils ont déclaré froidement la mission qu'ils avaient reçue.

LA SURDITÉ EST VAINCUE

VIENT DE PARAITRE le journal : *La Médecine des Sons* qui publie une étude sensationnelle sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la surdité, le durcis de l'ouïe, les écoulements, les bourdonnements d'oreilles. — Envoi gratuit du journal à toutes les personnes qui en font la demande au Directr, 18, rue de la Paix, à Paris.

AVIS DE MESSE

Un service funèbre sera célébré le lundi, 24 février, à 10 heures du matin, en l'oratoire de l'Immaculée Conception, pour le repos de l'âme de

M. Hyacinthe de Montera
Ancien Prieur

La famille y assistera.

Demandez partout les exquises « Nouillettes Ghilini »

Exigez la Marque

MODES PARISIENNES

18, Bd Paoli, Bastia

Grand choix de chapeaux pour Dames et Enfants

Modèles haute nouveauté **à partir de 4 fr. 95**

Succursale d'une grande maison de Paris

Seul dépôt en Corse

A VENDRE

Mandarines, Oranges Citrons, de Montesoro

S'adresser au jardin Ajaccio.

MARSEILLE

Hôtel Nautique

7, Quai de la Fraternité

Maison Remise à Neuf
Electricité — Bains
Vue splendide sur la Mer

PRIX MODÉRÉS

V. RAYMONDO, Propriétaire

Succursale à Vichy

HOTEL NAUSSANT

CYRNOS PALACE

Grand Hôtel de Bastia

Société anonyme en formation au capital de 500.000 francs divisé en actions de 500 francs.

Siège social à Bastia

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

de 1.000 actions de 500 francs
à partir du 25 Février

Le paiement des actions souscrites se fera par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

Les Statuts sont déposés chez Me TOMMASI, Notaire, et au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La *Société du Cyrnos Palace* s'est fondée à Bastia, sous les auspices du Syndicat d'Initiative et des hautes personnalités financières de cette ville, dans le but de construire, sur le terrain situé au Nord de la Place Saint-Nicolas, par delà l'Avenue Carnot, un hôtel de premier ordre que l'opinion publique est unanime à juger nécessaire, et de l'exploiter à son compte.

L'estimation de la dépense est évaluée à 500.000 francs en comprenant l'achat du terrain, la construction nue de l'hôtel, le mobilier, le matériel de chauffage, d'éclairage et de blanchissage, et les divers frais afférents à la dite construction.

Pour les détails, lire la circulaire imprimée relative à cette affaire.

On souscrit directement ou par correspondance à Bastia chez :

MM. GREGORJ frères, banquiers.
F.-A. FANTAUZZI, banquier.
Charles GHENGA, banquier.
THIERS frères, négociants.
Au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia, 24 Paoli, 22.



Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 50 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-L. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Purgez-vous avec

la RICINE VAILLE

Nouvelle huile de ricin d'un goût délicieux

Purge sans coliques, ni irritation

C'est le *Purgatif idéal.*

Le flacon : 0 fr. 75.

Dépôt général : H. de Mari, pharmacien, 76, Allées de Meilhan Marseille.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et irritation nerveuses, avec mal de tête, persistant, grande impressionabilité, douleurs dans la nuque, insomnies, etc., guérit à rapidement, en quelques jours, à sa guérison. M. C. GATTET, à Carpentras, qui enverra gratis le moyen de se guérir rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de **Dartres**, Crevasses, Rougeurs, Boutons, **Démangeaisons**, Hâmeurs, Clous, Gastrique boîte, Engorgements, Glandes, **Tumeurs**, Cancroïdes, Cancer, Kystes, Goitres, **Taches - Plaies** se propageant et s'éternisant, Ulcères variqueux, **Abcès froids**, sont intéressés à s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.



POUDRE LES POULES

2.500 ŒUFS

par an pour 12 poules

NOTICE gratis et franco

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS

MACHINES, FOURNITURES, DÉCOUPAGE

Brûleur, Bouclerie, TOURS, Propagateur, &c.

LE MULLER, 7, rue de Malte, PARIS



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ? ALORS EMPLOYEZ LE ROYAL WINDSOR

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Follicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux connu. Résultats incroyables. Vente toujours croissante.

Exiger sur les façons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations



SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles aux Copahus ni injections. *D'une pureté absolue.*

Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 25, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques pour ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T en fer, Rennes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux A Boulevard de Cardo.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyliens, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

CHOCOLAT MENIER

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 35 — LUNDI 24 FÉVRIER 1908

00107

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays, le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Mansuète.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 11 s.

Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 3.

Fête de Demain : Saint Mathias.

23 FÉVRIER

APRÈS UN ACCIDENT

Nous lisons dans la chronique de la quinzaine du dernier numéro de l'*Ile de Beauté*, sous la rubrique : « Nos Routes, » l'information suivante : « Le Pont de la Pulmona, sur la route de Sartène à Corte, qui menaçait ruine, vient d'être remis à neuf et la circulation définitivement rétablie. »

Cette nouvelle nous a rappelé l'accident survenu, il n'y a pas longtemps, sur cette passerelle, et à propos duquel nous avons déjà publié à cette même place un petit article.

Nous ne voudrions pas fatiguer nos lecteurs en les entretenant toujours des mêmes sujets, mais pourtant cette fois encore nous n'avons pu résister au désir de causer un peu de ces ponts d'un autre âge dont il faudrait débarrasser nos routes nationales.

Le Pont de la Pulmona a été remis à neuf ! Sapristi, il ne s'est donc plus agi d'une simple réparation annuelle. Vraiment, je languis de pouvoir admirer la nouvelle architecture du nouveau-né. A coup sûr, on sera une vraie surprise pour moi.

Mais d'ici là il m'est permis de renouveler les vœux ordinaires du public et de déclarer que, *même remis à neuf*, le Pont de la Pulmona ne peut être qu'une passerelle insuffisante, trop frêle pour résister au charroi important des cantons voisins.

Il est inutile de répéter ici que nos critiques sont tout-à-fait impersonnelles. Du reste, nous avons déjà fait notre *mea culpa* sur ce point en avouant, après les nouvelles déclarations faites à la Tribune parlementaire, que la situation de nos routes et de nos ponts est lamentable sur toute l'étendue du territoire français.

Il y a toujours des gens malintentionnés qui cherchent à découvrir dans les faits signalés par la presse des attaques contre tel ou tel fonctionnaire, contre telle ou telle personnalité. Il n'y a, nous l'espérons, aucune place en cette circonstance pour des suppositions de ce genre. Laissons donc le personnel des ponts-et-chaussées et occupons-nous uniquement des desiderata du public.

Il est vrai qu'on peut nous faire ici une objection apparemment juste, en disant que : si les ponts et les routes laissent à désirer, c'est bien aux agents chargés de leur entretien qu'il faut s'en prendre. Toutefois, il ne faut pas oublier que de tout temps on a dit aussi que la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a. Comment le personnel des ponts-et-chaussées et du service vicinal pourrait-il donner autre chose que ce qu'il a ?

N'allez pas croire que nous allons entreprendre l'apologie de ces messieurs. Pas le moins du monde. Ça vous étonnerait du reste, chers lecteurs, car d'habitude nous avons eu l'air de faire tout le contraire.

Mais dans les colonnes du *Petit Bastiais* on s'applique à dire les choses telles qu'on les sent, telles qu'on les voit. Si nous apercevions de la mauvaise volonté, de la négligence systématique, de l'insouciance dans le personnel des deux administrations dont il s'agit, nous ne serions pas les derniers à clouer les coupables au pilori. Hélas, plus nous cherchons à découvrir leurs responsabilités, plus nous sommes obligés de constater qu'ils n'en peuvent mais...

Aussi, quand nous prenons la plume pour parler de nos moyens de communication — ce qui nous arrive souvent et pour cause — nous songeons tout bonnement et tout au plus à stimuler le zèle de ces messieurs et à les implorer pour qu'ils tentent même l'impossible dans l'intérêt de la population insulaire.

Car, n'oublions pas qu'eux aussi vivent au milieu de nous et que, par conséquent, ils désireraient, autant que nous-mêmes, voyager commodément et en toute sûreté sur des routes unies et des ponts solides. Il y a parmi eux d'excellents pères de famille, des hommes de cœur, des esprits éclairés. Pourquoi donc les accuser injustement d'un état de choses dont ils souffrent plus que personne ? Pourquoi ajouter à leur écœurement la torture morale de se voir morigéner publiquement et trop cavalièrement parfois.

En écrivant ces lignes, nous ne pouvons passer sous silence une remarque qui, depuis longtemps, s'impatiente au bout de notre plume.

Elle date du jour où un ami nous fit savoir qu'un de nos confrères avait dans un long article, à propos d'un mauvais chemin, parlé de la négligence d'un agent-voyer cantonal de Bastia, M. Chiappe, et de celle de l'agent-voyer en chef de la Corse, M. Castagnoni.

Nous glisserons sur M. Castagnoni qui ne se trouvait qu'indirectement en cause, ne voulant donc pas lui faire l'injure de prendre inutilement et maladroitement sa défense ; mais tous ceux qui connaissent M. Chiappe nous approuveront de ce que nous mettions cette occasion à profit pour rendre hommage au fonctionnaire consciencieux et irréprochable, à l'homme de devoir qu'ils voient à l'œuvre depuis bientôt trente ans.

Il est parfois regrettable que la presse se laisse aller à des reproches aussi personnels à l'égard de fonctionnaires dont la bonne volonté est au-dessus de toutes les critiques. Or, M. Chiappe — nous ne craignons pas de le dire, parce que nous croyons interpréter l'opinion publique — est un agent zélé, scrupuleux, possédant au plus haut point le souci de ses pénibles obligations. Il s'attache à s'acquitter de ses fonctions avec l'exactitude la plus *parfaite* qui soit concédée à l'homme par l'*imperfection* de sa nature. Pourquoi donc le rendre coupable de tous les péchés de cette personne morale qui échappe souvent à nos atteintes : l'Administration.

Mais nous nous attardons trop sur une remarque que nous aurions seulement voulu formuler. M. Chiappe nous pardonnera la liberté que nous avons prise de nous servir de son cas particulier pour étayer une observation générale sur certains procédés regrettables. Nous avons dit ce que nous pensons. Si c'est là un tort à ses yeux, qu'il s'en prenne à notre intraitable et sincère amitié.

Et maintenant, revenant à nos ponts et à nos routes, proclamons encore qu'il faut faire mieux que de *remettre à neuf* les choses archaïques, il faut les remiser aux antiquailles.

Nous comptons pour cela sur les efforts des conducteurs et des agents-voyers et surtout sur la sollicitude de leurs chefs immédiats et des pouvoirs publics.

Tant qu'on ne nous aura pas délivré de ces casse-cous qui déshonorent notre siècle et notre département, tant qu'on n'aura pas remis nos routes praticables, nous ne cesserons de crier de temps à autres : A l'aide pour la Corse, *caveant consules !*

A.-J. de la Colletta.

HEURES AJACCIENNES

Dans la tiédeur des belles journées de février, les gentilles Ajacciennes au corps svelte et souple, à la taille fine et élancée comme une tige printanière se promènent, infatigables et rieuses, au bon soleil réchauffant, source de principe et de vie. La joie de respirer l'air pur de s'inonder de cette lumière qui tombe à flots des hauteurs du ciel ajaccien, est sur tous les visages ; chacun prend sa place au soleil et tous goûtent également à la coupe. La jeunesse dorée, ceux que les soucis n'ont pas encore enserrés dans leurs mailles étroites, se multiplient avenants et pressants, auprès des jeunes filles ou s'installent dans de luxueuses voitures pour filer sur la délicieuse promenade des Sanguinaires. C'est le printemps en plein hiver le rêve des Etrangers fatigués de respirer l'air glacial du Nord et de se cloîtrer chez eux dans l'ennuyeux ennui des jours brumeux ; c'est partout la verdure, au bord des grandes routes comme dans les plus beaux jardins où l'oranger aux fruits juteux et dorés mêle ses branches à celles du palmier et du mimosa. Le bonheur de vivre, de se plonger dans le sein de la bienfaisante nature retient le promeneur jusqu'au coucher du soleil qui disparaît dans un ciel de pourpre.

Voici venu le moment de regagner le Cours que d'infatigables demoiselles au gentil minois égalent de leur rire perlé. A la lumière des becs de gaz, des grands cafés et des magasins, des yeux se recherchent dans la foule qui se presse aux abords du théâtre et de la préfecture. Plus d'un visage féminin sourit aux regards avides et passionnés : c'est la jeunesse qui passe adoratrice de l'éternelle Beauté.

Ajoutez à la douceur de ce climat incomparable dont jouit Ajaccio, les efforts incessants que font les particuliers et les pouvoirs publics pour donner à la ville ce cachet de coquetterie qui est le propre des stations d'hiver ; laissez vous bercer par la musique harmonieuse que d'habiles artistes vous offrent soit au théâtre, soit dans des cafés dont l'installation luxueuse est le fruit de soins jaloux et constants, et vous conviendrez qu'Ajaccio a fait de notables progrès dus à l'initiative d'hommes qui ont à cœur la cause de notre pays.

D.

Contre l'abandon des Campagnes

La Société française d'émulation agricole contre l'abandon des campagnes, fondée en 1907 et dont le siège social est à Paris, 8, rue Bailif, a pour but, ainsi que son titre l'indique, de s'opposer à l'exode des populations rurales vers les villes.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Da-Rocca

117 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

PAR JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LA RÊVE DE VENGEANCE D'UNE FEMME AMOUREUSE

— Rien... attendre, simplement...

— Et quand elle sera là ?

Elle répondit, la voix sourde :

— Je n'ai pas de conseil à vous donner...

Un silence. Ils se connaissaient. Oberstein finit par murmurer :

— Ma belle, vous la détestez donc bien, cette petite ?

Elle inclina de sa tête. La haine, dans ses yeux, parlait clairement pour elle.

— Du reste, c'est votre affaire, pas vrai ? Puisque la petite aime... l'un d'entre nous, elle la dira, quand nous aurons mis la petite dessus...

— C'est conclu ?

— C'est conclu. Ça sera amusant pour elle. Craignez rien !..

— Où voulez-vous que je vous l'envoie ?

— A la Femme de Pin... Il n'y a pas dans les environs un rendez-vous plus tranquille pour les amoureux... Personne ne nous dérange.

— Bien. Elle viendra vous trouver à la Femme de Pin.

— Sans compagnie ? C'est entendu.

— Elle viendra seule. A quelle heure ?

— Dame ! si on pouvait, le soir, la nuit tombée... vers les huit ou neuf heures... Mais si c'est trop difficile, nous autres, l'heure, ça nous est indifférent...

— Elle viendra plus tôt... car, la nuit, elle aurait peur de s'aventurer si loin du château... Ce sera donc en plein jour.

— Va pour le plein jour. Elle y verra plus clair pour faire son choix.

— Vers quatre heures de l'après-midi.

— Vers quatre heures.

— Le jour ?..

— Eh ! les amoureux sont impatients ! Demain, si ça vous est possible ?

— Non, après demain...

— Va pour après demain. Jusque-là nous allons avoir la fièvre. Et c'est tout, ma belle, vous n'avez plus besoin de nous ?

— Non. Vous pouvez vous retirer...

Ils s'inclinèrent. Lefaret dans leurs bras. Le blessé poussa un gémissement. Germaine tira deux pièces d'or de sa bourse et les leur jeta.

— Voilà pour payer les visites du médecin ! dit-elle.

Elle resta là, revolver en main, jusqu'à ce que l'étrange cortège eût disparu dans les broussailles. Elle avait un cruel sourire.

— Il me semble que j'ai tout prévu, murmura-t-elle.

Oui, elle avait tout prévu. Quand elle n'entendit plus les bandits, elle s'esquiva, l'oreille aux aguets, le cœur battant, craignant un retour offensif et ne voulant pas être surprise.

Les trois bandits rentrèrent à l'auberge, couchèrent Lefaret dans un lit, et après inspection, Oberstein ayant jugé que la blessure n'était pas dangereuse et que l'on n'avait pas besoin, on banda la blessure et on ne s'en occupa plus. Lefaret avait ouvert les yeux.

— Tiens ! dit le colosse en lui présentant un verre, voici ce que la fille a laissé pour toi...

Et il garda l'autre pièce d'or pour lui et ses deux compagnons. Ils s'attablèrent dans l'unique salle de l'auberge, appelèrent Monnette et se firent servir un litre d'eau-de-vie. Longtemps, ils remplirent et vidèrent leurs verres, sans se dire un mot. Chacun d'eux réfléchissait à l'étrange proposition si imprévue, que Germaine Marberoux était venue leur faire. Cela avait fini par traverser leur épaisse cervelle. Mais ils ne refusaient encore tout à rien.

— Sûrement, c'est une vengeance ! dit Trompeloup.

Le colosse allongeait bruyamment ses larges épaules.

— Qu'est-ce que cela nous fait ? Moi, je ne m'inquiète jamais et je prends mon bien où je le trouve...

Le plus silencieux des trois était Jarnioux, le Belge. Son silence finit par irriter ses deux compagnons.

— A quoi penses-tu, toi, Jarnioux ? fit Trompeloup.

— Je pense que ça va nous être facile, maintenant, entre nous, de savoir lequel de nous trois est aimé par Rose Lison...

— Comment, s'il te plaît ?

— Vous ne devinez pas ?

— Non... dit le colosse... Moi, je ne devine jamais rien.

— Rose-Lison ne peut pas nous aimer tous les trois... bien que nous ayons des avantages physiques qui sont équivalents... Alors, quand elle sera devant nous, elle hésitera, c'est sûr...

— Oh ! non, dit Oberstein c'est moi qu'elle choisira...

— Ou moi, dit Trompeloup.

— Ou moi, dit Jarnioux... Et pour la tirer d'incertitude il n'y a qu'un moyen, c'est de s'en rapporter aux cartes... Celui de nous trois qui aura gagné les deux autres... c'est celui là que Lison aimera... Vous comprenez ?

— Non, je ne comprends pas bien, dit l'Allemand ; mais c'est égal, je veux bien tout de même... Je suis certain de gagner...

Ils vidèrent leur litre d'eau-de-vie... Déjà, ils étaient ivres... Ils demandèrent un second litre et on jeu de cartes.

Monnette s'empressa de les servir. Il s'assit à leur table et but avec eux.

(*A suivre*).

Le président d'honneur est M. Rose, Ministre de l'Agriculture, et son président, M. Mouret, bibliothécaire-archiviste du Ministère de l'agriculture.

La Société est représentée en province par un nombre imposant de délégués répartis aux quatre coins de la France. Parmi ces délégués, la Société compte plus de cent professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture. Subventionnée par l'Etat, elle est également aidée dans le but qu'elle poursuit par le Conseil général de la Seine et plusieurs autres Conseils généraux. Les Ministres de la Guerre et de la Marine ont autorisé les officiers et militaires de tous grades des armées de terre et de mer à y adhérer.

Les cotisations annuelles sont fixées à 5 fr. pour les membres adhérents et à 10 fr. pour les membres honoraires. Chaque sociétaire reçoit gratuitement : « L'Emulation agricole », bulletin officiel de la Société, qui paraît mensuellement.

Les adhésions peuvent être envoyées, soit à M. Edmond Morel, secrétaire général, 18, rue Michel-Bizot à Paris, soit à M. Jegouzo, professeur d'Agriculture à Sartène, délégué de la Société, auquel on peut également s'adresser pour tous renseignements concernant cette Association dans le département de la Corse.

Une telle œuvre mérite d'être encouragée, c'est pourquoi nous engageons toutes les personnes qui s'intéressent à l'agriculture à adhérer à cette Société.

LE CAPITAINE AMBROSELLI

En rendant compte, dans notre numéro du 11 janvier, du naufrage du transport *Nive*, qui est allé à la côte près de Casablanca, nous avons signalé la belle conduite du capitaine Ambroselli, commandant le vapeur *Caramanie*, de la Compagnie Paquet, et de l'équipage sous ses ordres. A ces vaillants marins, deux cent cinquante hommes ont dû la vie. Le gouvernement de la République, reconnaissant, décerne la croix de la Légion d'honneur au capitaine Ambroselli.

M. Antoine Ambroselli est né à Barrettali, en Corse, le 2 décembre 1871. Reçu capitaine au long-cours à Marseille en 1905, il entra d'abord en qualité de lieutenant à la Compagnie Nationale de navigation. De là, il passa dans les cadres de la Compagnie Paquet où, depuis six mois, il était investi d'un commandement. C'est un officier de grande valeur et très estimé du monde maritime marseillais.

(L'Illustration).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIEDICORTE. — M. Grimaldi d'Eredia Antoine-Louis-Baptiste, maire, a été nommé juge de paix du canton de Piedicorte, en remplacement de M. Paoli, décédé.

Cette nomination a été accueillie avec une très vive satisfaction.

⁂

POZZO. — M. l'abbé Fratiecili Matthieu Pacifique est nommé curé de Pozzo-Brando.

⁂

OTA. — M. Conseiil François est nommé facteur auxiliaire des postes à Ota.

⁂

CORTE. — M. Mignucci Jean-François a été nommé chef des bureaux de la sous-préfecture de Corte.

Toutes nos félicitations.

⁂

SARTENE. — Notre nouveau juge de paix, M. Hercule Colonna, a tenu aujourd'hui sa première audience, et quoique âgé de soixante-dix ans, il y a toujours eu de bon vieux : on reste de cette énergie d'y a trente ans, alors que le sefar mal battait son plein.

— Rien de plus naturel, mon brave ami, me dit-il l'autre jour, lorsque j'eus l'honneur de lui serrer la main. Vous n'avez donc était jeune, et alors c'était le bon temps ; mais aujourd'hui, je sais un peu vieux c'est vrai, nevanmoins toujours animé des mêmes sentiments d'intégrité et de justice.

Nous souhaitons à M. le juge Hercule Colonna, la bienvenue et longue vie ensuite, avec le ferme espoir qu'il nous apporte comme par le passé probité et justice.

P.-G.

⁂

OLMETO. — Le maréchal des logis de gendarmerie Pinelli passe d'Olmeto à Petreto-Bicchisano.

⁂

PORTOVECCHIO. — M. Terrazzoni Dominique, de Portovecchio, est nommé cantonnier des ponts et chaussées sur la route forestière n° 11.

⁂

PIANO. — La mort vient de jeter la désolation dans la famille Domestici, de Piano. M. Augustin Domestici s'est éteint dans sa soixante-unième année, dans les bras de son épouse éplorée et de ses chers enfants.

M. Augustin Domestici était un homme charitable et bon, tout heureux de faire le bien lorsqu'il le pouvait, et très accueillant pour tous. Sa maison était toujours ouverte aux malheureux, et il ne cessait de recommander à ses enfants la compassion pour les déshérités.

La jour des obsèques, l'animation était grande à Piano, où étaient arrivés des amis de presque tous les villages de la vallée d'Orexza et de l'Ampugnani. La cérémonie a été solennelle. Plusieurs prêtres des environs assistaient M. le curé de Piano.

Après l'absoute toute l'assistance a accompagné le cercueil jusqu'au cimetière.

Nous adressons nos condoléances bien sincères à Mme veuve Domestici, et à MM. Domestici, ainsi qu'aux familles Meitei, Paoloni et Fregeri.

LA SOCIÉTÉ « La Corse Mutuelle d'Alger »

On nous écrit d'Alger :

La Société *La Corse Mutuelle d'Alger* vient d'être douloureusement éprouvée par la mort de deux de ses sociétaires les plus dévoués, MM. Ottavi, ancien employé des Postes, qui était originaire de Monte, et M. Horace Pompei, fils du regretté premier président honoraire.

Les obsèques de ces deux distingués mutualistes ont eu lieu dans la même journée, au milieu d'un concours considérable de parents, d'amis et de compatriotes des deux familles qui jouissent à Alger de l'estime générale.

M. Polverelli, l'infatigable secrétaire de la Société, a prononcé sur la tombe de M. Ottavi un discours qui a profondément ému toute l'assistance.

Les obsèques de M. Horace Pompei, juge au tribunal de 1re instance d'Alger, ont été imposantes.

Les membres de la Cour et des Tribunaux suivaient en robe le cercueil de M. Horace Pompei.

Le deuil était conduit par le beau-frère du défunt, M. Aymes, délégué financier et membre du Conseil supérieur de l'Algérie.

Au cimetière deux discours ont été prononcés par M. Madanne, président du tribunal civil, et par M. Tedeschi, président de la Société.

Le *Petit Bastiais* adresse aux familles Ottavi, Pompei et Aymes, ses bien sincères condoléances.

Voici le discours prononcé par M. Tedeschi sur le cercueil de notre cher et bien regretté ami, Horace Pompei.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Société de secours mutuels « La Corse, » j'ai le douloureux devoir de dire un suprême adieu à l'homme de bien que nous pleurons aujourd'hui.

Horace Pompei ne fut pas seulement le jurisconsulte érudit, le magistrat délicat, laborieux et intègre, estimé de tous ses collègues, dont une voix autorisée vous retracera, il y a un instant, la carrière, si bien remplie et si brusquement interrompue. Il fut aussi un excellent citoyen, un homme simple, modeste et bon, à l'esprit élevé, au cœur chaud et généreux, inébranlable dans ses amitiés, toujours disposé à venir en aide à tous les malheureux qui frappaient à sa porte.

Il était de ceux qui passent que, dans notre misérable existence, nos plus belles satisfactions consistent dans le bien que nous pouvons faire autour de nous. Et il faisait le bien, sans bruit, sans ostentation, avec le seul regret de ne pas pouvoir soulager toutes les infortunes.

Son ardente charité devait l'attirer à nous et au sein de notre société mutualiste. Dès son arrivée à Alger, il se fit inscrire à la Société « La Corse, » à dont M. Pompei père avait été président d'honneur pendant de longues années. Il fallait voir avec quelle joie il assistait à nos réunions, avec quelle sollicitude il s'intéressait à notre œuvre de bienfaisance, avec quel tact et quelle discrétion il savait distribuer ses aumônes ! Aussi, lui avions-nous voué une profonde affection.

Sa maladie nous inquiétait vivement. Mais nous espérions qu'il en triompherait grâce à sa jeunesse et aux soins dévoués, dont il était entouré. Notre espoir devait être déçu ! Sa mort prématurée a consterné tous nos compatriotes. L'explosion de regrets qui a accueilli la fatale nouvelle prouve la grandeur de la perte que nous venons de faire. Nous ne verrons plus Horace Pompei !

Nous ne pressions plus sa main loyale !

Notre pauvre ami disparaît, jeune encore, alors qu'il semblait pouvoir compter sur un long et brillant avenir !

Dans cette triste circonstance, notre pensée va à cette mère désolée, à cette admirable et sainte femme, digne de tous les respects, à laquelle la vie a réservé de si terribles épreuves. Nul ne peut songer à la consoler. Ah ! puissent nos douloureuses sympathies apporter quelqu'adoucissement à son immense douleur ? Puisse-t-elle trouver dans la tendresse de ses enfants bien-aimés, et dans les sentiments chrétiens qui l'animent, la force et la résignation nécessaires pour supporter cette cruelle séparation !

Dormez en paix, cher et regretté compatriote, la mort n'a pu vous arracher à notre affection : elle un pourra pas nous faire oublier votre inépuisable bonté. Les Corses, qui savent se souvenir, honoreront votre mémoire en imitant vos vertus. Votre père, notre ancien et très vénéré procureur général, avait mérité le titre de bienfaiteur des Corses. Vous avez marché sur ses traces.

Vous avez suivi les traditions d'honneur et de dévouement de votre noble famille, qui a fourni, à la France, tant d'éminents serviteurs.

Dormez en paix !

Au nom des enfants de notre chère île, que vous aimiez tant, et où vous comptez tant d'amis dévoués, j'adresse à toute vos parents en deuil nos sincères condoléances, en appuyant sur votre tombe l'expression de notre douleur, l'hommage de notre respect, le tribut de notre vive reconnaissance.

Adieu, Pompei, adieu ! !

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi, 25 février

AH ! ÇA... C'EST GENTIL...

Revue locale en 2 actes et 3 tableaux de MM. GIHA et VIOLETTE

Musique arrangée par M. RIMAUS

Avec le concours de MM. les Artistes de la troupe Beaumont-Maffei.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui chez M. Zuani, pharmacien.

Prix des places : 1res loges et baignoires, 3 fr. — Fauteuils, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — 2mes loges, 2 fr. Parterre, 1 fr. — Amphithéâtre, 0,60.

Bulletin Financier

Paris, 19 février 1908.

Marché agité et de nouveau faible en clôture après une tentative de raffermissement en séance. Notre Rente est lourde à 96.97. Sauf l'Extérieure améliorée à 91.87, les Fonds Etrangers sont hésitants. Russes toujours discutés. Nos Sociétés de Crédit sont calmes : Crédit Lyonnais à 1.109, Crédit Foncier 704. Obligations Banque Hypothécaire Franco Argentine bien tenues à 451. Les valeurs industrielles et de transports restent dans leurs bas cours de la veille. Suez à 405. Rio 1.360. Les valeurs russes demeurent hésitantes.

En Banque, les Patroles Colombia sont passés à 445. Le Saint Raphaël Quinquina se maintient à 89. Maisons et Pavillons Kaolmoniques en bonne tendance à 155. Les obligations 5 0/0 Buenos Ayres Midland ont des demandes en vue à 494. On recherche à 492 les obligations des Forges Motrices de la Haute Durance, attraynantes aussi en raison de leurs gages en même temps que de leur revenu.

Les travaux de reconnaissance sur les Hospitières de Saint Miscud ont établi nettement la richesse de la concession. Le cubage total n'est pas inférieur à 10 millions de tonnes.

C'est avec documents à l'appui que nous avons annoncé que la crise financière aux Etats-Unis ne pouvait pas ne pas avoir touché dans des proportions considérables le portefeuille des Compagnies d'Assurances Américaines. Aujourd'hui c'est la « Mutual Reserve Fund » qui vient d'être mise en liquidation pour insolvabilité avec un passif de 25 millions de frs ; et cependant, cette Compagnie d'Assurances s'était fait enregistrer en France. La publie appréciera la valeur de l'enregistrement dont se targuent tant les Compagnies Etrangères.

Nos chemins de fer sont irréguliers.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Ajaccio, 22 février.

Conseil de Revision

Aujourd'hui à 4 heure ont eu lieu à l'Hôtel de Ville, les opérations du conseil de revision.

Comme chaque année, nos jeunes conscrits se sont montrés fort joyeux, heureux d'aller bientôt revêtir l'uniforme.

Nécrologie

Une bien triste nouvelle est parvenue il y a deux jours, à Ajaccio. M. Pierre Appietto, capitaine marin, venait de mourir à Marseille, emporté en quelques heures par une courte mais terrible maladie.

Très connu et très estimé à Ajaccio, sa mort y laissera d'unanimes regrets.

Nous présentons aux familles Appietto, Pontana, Desanti et Guidon, nos meilleurs compliments de condoléances.

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio : M. Burnet, M. Richard Meyer, Mme et M. Fasch Edouard, M. Schimdt.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Au Port

Entrées :

Le « Cyrnos », capitaine Merlin, venant de Toulon avec passagers et marchandises.

Le « Gois », capitaine Olivieri, venant de Marseille avec passagers et marchandises.

Sorties :

Le « Cyrnos », pour Propriano et Bonifacio.

Le « Gois », pour Nice et la Balagne.

Etat Civil

NAISSANCES.

Coggi Dominique-Antoine.

DÉCÈS

Gaubannes Françoise, veuve Guitera, 81 ans.

Petite Gazette

Succès littéraire

Notre excellent ami et collaborateur, M. Philippe Tousiil, vient de faire paraître à la librairie Méricant, un nouveau roman : *Par le cœur et par l'amour*, qui est appelé à un très gros succès, et sera très probablement traduit en plusieurs langues, comme la *Vierge des Makis*.

En Corse, plus que partout ailleurs, on voudra lire ce roman si passionnant et si délicatement écrit.

⁂

Lycée de Bastia

Par arrêté ministériel du 10 février, M. Nicolai, ancien professeur de cinquième au lycée de Bastia, admis à la retraite, est nommé professeur honoraire.

⁂

Les Corses au Théâtre

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de notre jeune compatriote Pierre de Sari (Bognardi), petit-fils du notaire Padovani, de Sari d'Orcino. Après des débuts très modestes sur de petites scènes, le voilà lancé dans les brillants salons parisiens de Mme Eva Roger, veuve du célèbre compositeur de musique. Nous présentons aux familles Appietto, Pontana, Desanti et Guidon, nos meilleurs compliments de condoléances.

Les Filards, etc.

Mme Roger a donné, dimanche dernier, une fort jolie matinée, où on a eu le plaisir d'applaudir plusieurs de ses jeunes élèves. Au Programme, une pièce inédite de M. Pecevrière, puis une revue : *Kosmos-Revue*, de MM. Pierre de Sari et Sonchères, jouée par Mlle Stella et quelques amateurs.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations et nos encouragements.

⁂

Police des ports

M. Morazzani, lieutenant de port de 1re classe à Tènès, a été affecté en la même qualité au service du port de Bône.

⁂

Voirie

Voilà déjà plusieurs jours qu'un filet d'eau inonde le trottoir à l'angle du boulevard et de la rue Saint-François, près du kiosque de la place des Platanes. Ou il n'a pas été signalé par les agents de service dans ce quartier, ou il n'a été tenu aucun compte de cette constatation ; nous nous décidons donc à signaler cet état de choses à M. l'Architecte pour qu'il veuille bien rendre à cette eau son cours naturel et éviter à nos dames le désagrément de mouiller leurs petits pieds et de crotter leurs traines.

Sans quitter la place des Platanes, signalons aussi le mauvais état de la borne fontaine installée sur ce point. Les eaux se déversent continuellement sur le trottoir et la rue Saint François.

⁂

Nouvelles maritimes

M. Giovansony Thomas, adjudant au 14e régiment d'infanterie, est nommé commis de 4e classe du commissariat de la flotte.

⁂

Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré hier soir, vers six heures et demie, boulevard Paoli, 18.

Après une heure et demie de travail, grâce au concours des agents Giudici, Santini, Casari, Giudicelli, de MM. Franceschi, brigadier-fourrier d'artillerie ; Cristini, cordonnier ; Giudicelli et de tous les voisins, le feu a pu être éteint.

Les dégâts sont insignifiants.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu, de la Traverse à la place Saint-Nicolas, un bracelet en or.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

Pâtes Alimentaires
(Usines à Vapeur)
« MAISON GHILINI »
Pâtes extra et Supérieures
Garanties pures.
Exiger la Marque

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Percel, née Montalti et ses enfants, Madame Veuve Jean Montalti, née Nanango, Monsieur Jacques Colombani et ses enfants d'Ismailia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Veuve Paul-Louis Montalti

Née LUSINCHI

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée dans sa 81e année, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 24 courant, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Fiavelli, 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE GRENACHE
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

POIDS ET MESURES

Paris, 23 février.

Les nouveaux traitements des vérificateurs des poids et mesures de la Corse sont fixés ainsi qu'il suit :

M. Bartoli, vérificateur à Bastia, 3.000 francs ;

M. Stephanopoli, vérificateur à Ajaccio, 2.300 francs :

M. Andreani, vérificateur à Corte, 2 300 francs.

LA FÊTE DE LA MUTUALITÉ à Ajaccio

Ajaccio, 23 février.

La Fête de la Mutualité a été imposante, et elle a obtenu un succès considérable.

Dès 8 heures du matin, la place du Diamant présentait une animation extraordinaire. La circulation était impossible.

Arrivée de M. le Préfet

A neuf heures et demie, toutes les sociétés étaient réunies sur la place du Diamant.

L'arrivée de M. Chaleil, préfet de la Corse, a provoqué un enthousiasme indescriptible.

La musique municipale, dirigée avec tant de talent par son excellent chef, M. Tiberi, a joué la *Marseillaise*.

Un piquet d'infanterie a rendu les honneurs.

M. Chaleil a été reçu par le président et les membres du Comité, et a pris place sur la tribune officielle.

Tous les chefs des diverses administrations de la ville ; les membres de la presse, du barreau, etc., s'étaient placés derrière M. le préfet.

Le défilé des Sociétés

A l'arrivée du délégué du ministre du Travail, le défilé des Sociétés a commencé immédiatement dans l'ordre suivant :

Société de Sainte Dévote de Bastia : MM. Aicqia, président ; Cardosi, secrétaire ; Rodaro, administrateur ; Bianchi et Romagnoli, sociétaires.

Société des Marins de Bastia : MM. Thiers, président d'honneur ; Bourgeois, vice-président d'honneur ; Sieco, président ; Chiseppe, secrétaire ; Sartori, administrateur.

Société de Secours mutuels de Propriano : MM. Roth, président ; Nosro, vice-président ; Mondoloni, Lorenzi, Sebasti, Giannonisi, Ficchi et Franchi.

La Mutuelle de Ponte-Leccia : MM. Poli, président ; Massoi, Mariani, Benoit et Cesari, sociétaires.

La Mutuelle de Calvi : M. Cattoli, délégué.

La Mutuelle de Sartene : MM. Guilichini, membre d'honneur ; Giovannangeli, secrétaire ; Bienaimé et Tramoni, sociétaires.

Les Sociétés d'Ajaccio : les limonadiers ; les tonneliers ; les musiciens ; les employés de commerce ; la dotation de la Jeunesse de France ; les Vétérans ; les Sauveteurs ; la société Sainte-Eugénie ; l'Orphelinat des sous-agents des chemins de fer ; les Prévoyants de l'Avenir ; l'Avenir du prolétariat, etc.

Sur leur passage toutes ces sociétés ont été chaleureusement applaudies par la foule des curieux.

Pendant le défilé la Musique municipale a joué les allegros les plus entraînants et la Jeunesse des Ecoles a chanté l'*Hymne à la Mutualité*.

Le Banquet

A 11 heures et demie, un banquet de cent quarante couverts a eu lieu dans la cour de l'ancien Grand séminaire.

M. Chaleil, qui présidait ce banquet, a prononcé un discours remarquable, qui a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements de tous les invités.

M. le préfet a porté un toast à M. Viviani, ministre du Travail.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Benedetti, Baud, Cottoli, Quilichini, Sisco et Edouard Bosc.

A 2 heures de l'après-midi, M. Pierre Zavaco, substitut du Procureur de la République, a fait une très belle conférence, au théâtre Saint-Gabriel.

L'orateur a parlé, en termes élevés, sur la Mutualité.

Ce soir grand bal.

Toute la ville est en fête ; les rues sont pleines de monde. Le temps a favorisé cette belle fête de la Mutualité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Saône-et-Loire

Paris, 23 février.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué, aujourd'hui, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Léon Gillot, sénateur radical, décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

M. Chaussier, député de Châlons-sur-Saône, radical-socialiste ;

M. Jean Richard, maire de Châlons-sur-Saône, radical socialiste ;

M. Myard, conseiller général de Buxy, radical socialiste ;

M. Lardy, adjoint au maire de Montceau-les-Mines, socialiste unifié.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 1362.
Votants : 1357.

Ont obtenu :

MM. Chaussier, 630 voix.
Richard, 548. —
Myard, 114. —
Lardy, 65. —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin.

⁂

Au renouvellement du 20 janvier 1900, M. Gillot avait été élu par 991 voix.

EN L'HONNEUR DE DANTON

Paris, 23 février.

Dans la matinée M. Clemenceau a présidé la cérémonie de la pose d'une plaque commémorative sur la maison habitée autrefois par Danton, à Choisy-le-Roi.

Dans une courte improvisation, M. Clemenceau a dit que le patriotisme de Danton devrait servir d'exemple aux démocrates modernes pour organiser une république forte et prospère.

DANS LE VAR

Imposante manifestation CONTRE M. CLEMENCEAU

Toulon, 23 février.

Une grande manifestation a eu lieu au Luc, pour protester contre la politique de M. Clemenceau, président du Conseil, sénateur du Var.

Plus de trois cents délégués ayant à leur tête, les députés Forcero, Vigne et Allard, ainsi que les sénateurs Méric et Sigallas, assistaient au meeting de protestation.

Un grand nombre d'orateurs ont pris la parole pour condamner la politique de M. Clemenceau qui est en désaccord avec tous les actes de sa vie.

TOULON

Le Traître Ulmo se pourvoit en cassation

Toulon, 23 février.

Le traître Ulmo, a signé ce matin son pourvoi en cassation.

Le condamné est très accablé depuis l'audience d'hier.

Son défenseur, Me Aubin, a été le voir ce matin et lui a fait espérer que son pourvoi ne peut manquer d'être accueilli favorablement par la Cour suprême.

En effet, le jugement du conseil de guerre maritime pourrait bien être cassé ; la demande de huis-clos, présentée par le commissaire du gouvernement, a été faite en présence de l'accusé.

Feuilles de Mûrier à vendre

Incomparable domaine de Paduone.

Logement pour ouvriers employés à la cueillette. S'adresser pour traiter à Filippi, calèches, Bastia ; pour visiter à Gismarchi Antoine, Vescovato.

Vin de Patrimonio

Garanti naturel

à 0,40 centimes le litre

S'adresser au Marché aux Poissons, chez M. Giovannetti.

00108 **CYRNOS PALACE**

Grand Hôtel de Bastia

Société anonyme en formation au capital de 500 000 francs divisé en actions de 500 francs.

Siège social à Bastia

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

de 1.000 actions de 500 francs

à partir du 24 Fevrier

Le paiement des actions souscrites se fera par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

Les Statuts sont déposés chez Me TOMMASI, Notaire, et au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia.

OBJET DE LA SOCIETÉ

La *Société du Cyrnos Palace* s'est fondée à Bastia, sous les auspices du Syndicat d'Initiative et des hautes personnalités financières de cette ville, dans le but de construire, sur le terrain situé au Nord de la Place Saint-Nicolas, par delà l'Avenue Carnot, un hôtel de premier ordre que l'opinion publique est unanime à juger nécessaire, et de l'exploiter à son compte.

L'estimation de la dépense est évaluée à 500.000 francs en comprenant l'achat du terrain, la construction nue de l'hôtel, le mobilier, le matériel de chauffage, d'éclairage et de blanchissage, et les divers frais afférents à la dite construction.

Pour les détails, lire la circulaire imprimée relative à cette affaire.

On souscrit directement ou par correspondance à Bastia chez :

MM. GREGORJ frères, banquiers.
F.-A. FANTAUZZI, banquier.
Charles ORENGA, banquier.
THIERS frères, négociants.
Au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia, Bd Paoli, 27





Le Savon extra-pur « Le Chat contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

Le Savon extra-pur « Le Chat » prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

DEMANDEZ PARTOUT :

LA CÉDRATINE

de la Maison L. A. RITTE & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolin - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Purgez-vous avec

la RICINE VAILLE

Nouvelle huile de ricin

d'un goût délicieux

Purge sans coliques, ni irritation

C'est le *Purgatif idéal.*

Le flacon : 0 fr. 75.

Dépôt général : H. de Mari, pharmacien, 76, Allées de Meilhan Marseille.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du système nerveux, de la volonté et de l'énergie, de dépression et faiblesse chronique, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, etc., feront bien de s'adresser à M. G. BATTAIL, successeur à M. G. BATTAIL, qui leur enverra gratis le moyen de guérir radicalement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Cravasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Clous, Gastrites aiguës, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancroïdes, Cancer, Kystes, Goitres, Taches et Plaies se propageant et s'éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir radicalement.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?

AVEZ-VOUS DES PELLICULES?

VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBANT BEAUCOUP?

Si oui,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur connu des Cheveux artificiels. Résultats inespérés. Succès toujours croissants.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Grands Magasins du monde entier.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres

pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections, *d'une façon définitive.* Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits situés dans l'ancienne Usine de Togo.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Fondres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils scéby ène, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

CHOCOLAT MENIER



OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS MACHINES, Fournitures DÉCOUPAGE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Éclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, De-Rocca

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 56 — MARDI 25 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

SOCIÉTÉ ANONYME DU CYRNOS PALACE

Grand Hôtel de Bastia

La Société est constituée au capital de 500.000 francs divisé en mille actions de 500 francs.

Les versements seront faits par quarts sur les actions, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

MM. le comte GREGORJ Sébastien, banquier, Bastia.
ORENGA Charles, »
FANTAUZZI Gaston, »
TOMMASI, président du Syndicat d'initiative de Bastia.
LEPIDI Charles, propriétaire, Bastia.
RAMELLI Louis, industriel, »
THIERS Fortuné, négociant, »
WALTER, propriétaire d'hôtel à Nice.
ZUCCARELLI, docteur, Bastia.

Répartition statutaire des Bénéfices :

90 0/0 aux actions.
10 0/0 au Conseil d'administration.

Il est entendu que ce 10 0/0 ne sera dévolu qu'au conseil d'administration définitif nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Siège Social : Bastia, Place Saint-Nicolas, *Cyrnos-Palace.*

EXPOSÉ

Bastia, par sa proximité avec l'Italie, point de départ général des touristes curieux de visiter la Corse, par l'abondance variée des produits de ses marchés, par la beauté de ses environs, si riches en gaies promenades et en paysages pittoresques, peut être appelée à devenir un rendez-vous important de voyageurs, surtout de voyageurs de luxe.

L'opinion publique est unanime à reconnaître que pour y parvenir il manque à la ville un hôtel de premier ordre construit avec toutes les qualités d'élégance et de confort modernes que l'on trouve généralement dans tous les hôtels de la Côte d'Azur.

Sous l'impulsion du Syndicat d'initiative de Bastia, et d'un grand nombre de compatriotes s'intéressant à la prospérité de notre pays, une Société s'est formée pour fonder cet hôtel.

PLAN

L'emplacement qui a paru le plus convenable est le terrain situé au fond de la place Saint-Nicolas, en deçà de l'avenue Carnot, terrain appartenant à l'Etat, à proximité de la gare et des quais, en face la magnifique place Saint-Nicolas, avec une exposition en plein midi qui lui donne tous les avantages désirables.

Le plan de l'hôtel, dressé par M. Fratacci, architecte à Nice, comprendra deux parties, l'une qu'on bâtirait immédiatement et l'autre qui pourrait être ajoutée à la première si les résultats obtenus par l'exploitation de l'hôtel exigeaient cet agrandissement.

La première partie de l'hôtel devra se composer de 90 chambres au minimum, comportant 120 lits.

ESTIMATION

La dépense présumée pour l'acquisition du terrain, la construction de l'hôtel et la mise en marche du service de l'hôtel est la suivante :

Achat du terrain	50.000
Construction nue	250 000
Mobilier	90.000
Matériel d'éclairage	30.000
Provisions de bouche	10.000
Frais divers (achat, émission, architecte)	50.000
Espèces en réserve	20.000
Total	500.000

La construction devant être mise aux enchères au moins disant, il pourra résulter de ce fait une réduction qui diminuera d'autant le compte ci-dessus.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de *Cyrnos-Palace* est constituée au capital de 1.000 actions de 500 francs, exigibles par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

Le concours des principaux capitalistes du pays et de quelques-uns du continent étant assuré à la Société, il n'y a pas à douter que l'émission des actions n'ait un plein succès.

Nous sommes persuadés que tous nos compatriotes qui le peuvent voudront apporter leur appui financier à cette œuvre locale et l'on peut dire patriotique.

BÉNÉFICES

Le grand hôtel *Cyrnos-Palace*, par suite des excellentes conditions dans lesquelles il sera construit et administré, par suite de la réclame qui lui sera faite par la presse, par les syndicats d'initiative, par les agences de voyages et par les voyageurs eux-mêmes qui y seront passés, prendra en peu de temps, il faut l'espérer, un développement important et procurera aux actionnaires de sérieux bénéfices.

En prenant les choses au pire et en supposant qu'il n'y ait, en moyenne, dans toute l'année, que trente voyageurs par jour, voici le compte qu'on pourrait établir :

Dépenses annuelles pour 30 Voyageurs

Part aux actions et au Conseil d'administration	fr. 25.000
Personnel chambres	4.000
» cuisine	6.000
» Direction-comptabilité	6.000
Contributions	3.000
Eclairage	3.000
Chauffage	1.000
Lingerie	3.000
Eaux	1 000
Total	52.000

Recettes annuelles pour 30 Voyageurs

Trente chambres, en moyenne 4 fr. 50 par jour	50.000
Bénéfices du restaurant, 2 francs par personne	21 500
Recettes extraordinaires (noces et fêtes)	5.000
Total	76.500
Différence en faveur des recettes	24.500

qui seraient à partager entre les actionnaires et le conseil d'administration en plus du 5 0/0 déjà porté aux dépenses.

Il résulte du tableau ci-dessus que si le nombre des voyageurs dépasse 30 en moyenne, les bénéfices prendront une importance considérable, étant donné que les frais prévus pour 30 voyageurs restent à peu près les mêmes pour 40 voyageurs et plus.

Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que l'action de 500 francs pourrait rapporter de 10 à 20 0/0, et subir une plus-value sensible si, contre toutes prévisions, les affaires de *Cyrnos-Palace* ne marchaient pas bien, et s'il devenait opportun de liquider l'exploitation de l'hôtel, il restera toujours aux actionnaires un immeuble considérable de 4 étages, minimum, plus une valeur importante en mobilier et matériel qui pourront être utilisés autrement.

La souscription aura lieu à Bastia à partir du 25 février 1908, chez

MM. Gregorj frères, banquiers ;
Fantauzzi et fils, banquiers ;
Orenga Charles, banquier ;
Thiers frères, négociants ;
Tommasi, président du Syndicat d'initiative de Bastia.

Les Statuts de la Société et le plan de l'hôtel seront déposés chez Me Tommasi, notaire à Bastia, et au siège du Syndicat d'initiative de Bastia, boulevard du Palais, 23.

Propos d'un Bastiais

Une Horloge

Je crois que c'est Hector Malot qui dans « Sans famille » nous apprend les joies d'un jeune homme, pour la première fois possesseur d'une montre ; l'auteur croyons-nous donne la nécessité de cet instrument ; mais une chose est certaine ; c'est qu'il rend quelquefois de précieux services. Or si une montre est utile à une personne, à plus forte raison une horloge marquant si souvent les heures est elle nécessaire pour une ville.

A Bastia, on n'entend plus tinter les heures. Y a-t-il une horloge ? Je ne sais !

Ah ! pardon oui, il y a celle de l'église Saint Jean. Je passe sur sa régularité plus que douteuse ; d'ailleurs je crois que si les habitants du quartier veulent s'en donner la peine, ils verront de temps en temps un homme se promener sur une plate-forme et mettre au pas la mauvaise horloge qui fait des siennes quelquefois. Un conseil à nos lecteurs : toutes nous mettre votre montre en bon état ? essayez de la régler sur l'horloge de Saint-Jean. Cette dernière ne se trouve plus d'ailleurs, au centre de la ville, et je doute qu'on l'entende du quartier de Toga.

Il y a une seconde horloge à Bastia, celle du Lycée.

Pauvre patronage ! combien de légendes n'a-t-il pas racontées sur les qui ne savait, d'après lui « on dit » des légendes qu'un jongleur amusant entre les mains du concierge. Et je revois encore mes professeurs courant au grand pour ne pas arriver en retard en classe et mes camarades jouissant ce jour là de l'indulgence des supérieurs : la faute était à l'horloge.

Et, en effet, comment voulez-vous qu'une horloge exposée à toutes les intempéries de l'air puisse marcher dans des conditions passables ? Les aiguilles tentent bien de tourner régulièrement ; le marteau essaye aussi de frapper ses petites sœurs ; mais voilà une rafale de vent et... paf... une lutte s'engage, la vent l'emporte, et l'horloge aperçu se tait pour quelques jours. Il faut qu'une main habile et expérimentée vienne la secourir. Et pourtant il serait si facile de la mettre à l'abri !

Je laisse aussi de côté l'horloge de la caserne Vatrin que l'on entend à peine du quartier voisin.

Ne pourrait-on pas nous en donner une à Bastia remplissant ses fonctions dans les conditions voulues ?

Inutile d'en construire une nouvelle qu'on ne saurait où placer. Mais il serait assez simple de remplacer celle qui est sur le clocher de Saint-Jean, par une plus grande, et qu'on entendrait de plus loin.

A'STEOT.

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur l'impôt sur le revenu :

« L'U nion Démocratique, à son tour, exprime fort justement aujourd'hui, que Gam-

bella soutint naguère la même doctrine qui reste celle de tout le parti républicain. Enfin, tous les projets de loi d'impôt sur le revenu déposés sur la tribune de la Chambre depuis quinze ans ont toujours débuté par un article premier supprimant les quatre contributions. C'est donc une querelle de mauvaise foi qu'un certain nombre de soi-disant radicaux font au ministre des Finances lorsqu'ils prétendent réserver ou remettre l'article premier. L'opinion loyale de tous les partis a déjà fait justice de ces manœuvres peu intéressantes. »

L'Enlaidir

A propos du hold-up dans l'affaire Ullmo :

« Je le répète, pour quiconque a le sentiment des convenances et de la prudence élémentaire dans les délicates questions d'espionnage, le huis-clos est de rigueur. Il est absurde, il est inadmissible de s'expliquer en face d'une nation étrangère, qui fut fatalement visée par le traître, si elle n'est pas en complicité. Le grand jour et la bruyante sonorité de l'audience gênent trop dans ce genre d'exposés, d'interrogatoires et de discussions. »

La Petite République

Sur le complot de Saint-Pétersbourg :

« Ce complot rencontrera des sceptiques, car, s'il est vrai que parmi les gens arrêtés se trouvent plusieurs porteurs de bombes puissantes, il est tout à fait remarquable que ceux-ci aient été précisément les seuls, ou à peu près, à ne pas se défendre, la plupart des autres ayant fait usage de leurs revolvers. On trouvera donc des gens pour se demander s'il n'y eut pas là de dans quelques provocateurs. Mais, en tout cas, une chose est d'ores et déjà certaine : c'est que les arrêtés d'hier, alliés ou non à un complot plus ou moins réel, ne doivent pas s'attendre à rencontrer tant de mansuétude que le général qui livra Port-Arthur. »

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 fév., à 3 heures

Retour de Fête, allégro,	L. Gregh.
Marguerite d'Anjou, ouv.	Meyerbeer
Madone de Rubens, valse,	J. Klein.
La Fille du Tambour-Major, f.,	Offenbach
Guillerette, polka,	Roux.

Le Chef de musique, X. LANOS.

Une Restauration

La municipalité de Venaco vient de faire restaurer le monument élevé dans l'église de cette commune à la mémoire de Claude Millin de Grandmaison, inspecteur des subsistances, tué à Porto-Vecchio en 1771.

Par suite de divers travaux le monument avait été démoli il y a quelques années et les débris éparpillés dans divers coins des dépendances de l'église.

Grâce aux intelligentes recherches opérées par M. le maire Cicchobbi, M. l'agent-voyer, et M. le curé-doyen Paoletti, tous les fragments ont été retrouvés et on a pu procéder à une restauration complète du monument qui se compose d'une urne funéraire, au dessous de laquelle sont sculptées les armoiries de la famille Millin de Grandmaison.

L'épitaphe suivante se lit sur une plaque de marbre.

D. O. M.

Le mortel dont ici repose la froide cendre
Avait les qualités de l'esprit et du cœur.
Bon parent, bon ami, vertueux, plein [d'honneur,
Aux plus heureux destins il aurait pu prétendre
Si la Parque jalouse, en ce lieu de terreur,
Au printemps de ses jours ne l'avait fait [descendre.

Il s'appelait Claude Millin de Grandmaison, écuyer, inspecteur des subsistances militaires en Corse.

Il trouva en dernière heure près de Porto-Vecchio, le 9 octobre 1771.

Et mourut à l'âge de 30 ans, 10 mois, 9 jours, universellement regretté.

Alexandre-Paul, commissaire des guerres, son frère ini a fait élever ce témoignage d'attachement et de douleur.

Requiescat in pace!

Le baron G. Millin de Grandmaison, député de Saumur et petit neveu de Claude Millin de Grandmaison, prévenu de la fin des travaux, a immédiatement remercié M. le Maire de Venaco et lui a envoyé une somme à distribuer entre les ouvriers qui ont pris part à la restauration du monument. Il a également remercié M. le curé-doyen de Venaco, le prient de célébrer une messe à l'intention du repos de l'âme de son arrière grand'oncle.

Cour d'Assises

Le rôle de la session d'assises qui s'ouvre aujourd'hui, sous la présidence de M. Gavini, comprend 16 affaires : 9 meurtres et 3 tentatives, 2 tentatives d'assassinat, 1 usage de faux, 1 vol qualifié et 1 tentative, 1 attentat à la pudeur.

Les accusés sont au nombre de 17, dont 3 femmes : 2 sont italiens, 9 appartiennent à l'arrondissement de Bastia, 4 à celui de Sartene, 2 à celui d'Ajaccio, 1 à celui de Corte.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Poggi Ange Louis, cultivateur, de San Giuliano, meurtre.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me S. de Carafa.

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi, 25 février

AH ! ÇA... C'EST GENTIL...

Revue inouïe en 2 actes et 3 tableaux de MM. GIHA et VIOLETTE

Musique arrangée par M. RIMAUS

Avec le concours de MM. les Artistes de la troupe Beaumont-Moffet.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui chez M. Zuani, pharmacien.

Prix des places : 1res loges et baignoires, 3 fr. — Fauteuils, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — 2mes loges, 2 fr. Parterre, 1 fr. — Amphithéâtre, 0,60.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Fête de la Mutualité

Les diverses sociétés départementales, qui avaient pris part aux fêtes de la Mutualité, sont reparties dans la journée d'hier.

Les membres de ces sociétés ont été enchantés de leur séjour parmi nous. L'accueil très sympathique que leur ont fait les Ajacciens les a beaucoup touchés, et de longtemps ils n'oublieront l'imposante manifestation à laquelle ils ont assisté.

Nous croyons pouvoir annoncer que l'année prochaine la fête de la mutualité aura célébrée à Bastia.

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio : Mme et M. Dâbke, Mme et Dr Stephanowvies, Mlle Gurney Fox et suite, M. Rudolf Cappert.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Contraventions

Contre la nommée J. M., fille soumise pour racolage des passants.

P. A.-B., journalier, pour ivresse manifeste.

F. M., marchande de vin, pour fermeture tardive de son établissement.

B. J., marchande de poissons pour achat de poissons avant l'heure réglementaire.

Au Port

Entrées :

« Numidie », capitaine Bellier, venant de Nice avec passagers et marchandises.

« Golo », capitaine Ourieri, venant de Bonifacio et Propriano avec passagers et marchandises.

Sortie :

« Golo » pour Marseille.

Etat Civil

NAISSANCES.

Ramacciotti Philippe. — Orecchioni Jérômine. — Clara Isabelle.

Bulletin Financier

Paris, 20 février 1905.

Marché plus calme et en légère reprise sur la veille. Nord-Reste ne varie guère à 97 fr. Sauf d'Extérieure et le Portugais alourdis, les Fonds Etrangers se raffermissent ; Fonds Russes en reprise. Les Sociétés de Crédit s'améliorent ; Crédit Lyonnais 1.194. Le Crédit Foncier fait 705. Son bilan au 31 décembre 1904 montre que les locations brutes du mois ont été de 1 million 10,382 fr. 80. Les bénéfices nets de l'exercice 1907 ont dépassé de 820.420 fr. 24 ceux de l'exercice 1905. La Banque Centrale Mexicaine s'échange à 173. Les valeurs industrielles, principalement les Russes sont mieux tenues, de même les valeurs sucrières. Rio 1.647. Suez 4.460. Par contre, les Mines sont plus lourdes.

En Banque, l'action Ouest-Africain Français souvent son mouvement ascensionnel à 375 et la part à 450. Les actions Mocimbres sont recherchées à 10.75. Formose à 1.2 % des actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française d'Explosifs aux Hautières. Port de Para bien tenu à 419. Obligations 3 0/0 du chemin de fer du Nord du Parana fermes à 419.

Aujourd'hui, par les soins de la Banque Franco-Espagnole, ont été introduites les actions ordinaires de la Société The Gas Methane and Bursson Keiss Limited. Les transactions très nombreuses, se sont effectuées entre 37 50 et 44 suivant les coupures.

Cuivres français inchangés.

Nécrologie

MADAME MONTALTI

Hier est décédée Mme Montalti née Lorenchi, veuve de notre très regretté concitoyen Paul-Louis Montalti, ancien conseiller municipal. Elle était âgée de 81 ans. Excellente mère de famille, elle avait été bien éprouvée, d'abord par la mort de son mari, puis par celle de son fils et de son gendre ; elle avait accepté avec la résignation que lui donnait sa foi chrétienne ces coups répétés du malheur, et c'est cette même résignation qui l'a soutenue dans ses dernières moments, lorsqu'elle a compris que sa fin approchait. Elle s'est éteinte doucement, entourée de tous les siens, confiante dans la miséricorde de Dieu.

Une foule nombreuse assistait aux obsèques, qui ont eu lieu en l'église Saint-Jean. Le deuil était conduit par MM. Peroni, Sisco et d'autres parents.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous adressons aux familles Peroni, Montalti, Colombani, Lusinchi et Sisco nos bien sincères condoléances.

ANÉMIE — DYSPEPSIE

Toutes deux guéries par les pilules Pink

Les mauvaises digestions sont bien ce qui détériore le plus rapidement l'organisme féminin. A toutes les femmes dont les digestions sont difficiles, nous disons ceci : « Vos mauvaises digestions sont causées par l'anémie. Il faut détruire la cause pour que les effets disparaissent. En soignant uniquement les organes digestifs, nous ferions fausse route, car la source réelle du mal le sang par sa faiblesse, son impureté, fera que l'estomac restera faible et malade et que la maladie deviendra chronique. Faisons disparaître le mal par la plus simple et aussi le plus énergique des traitements, celui des pilules Pink.

Nous signalerons aujourd'hui l'excellente guérison procurée à Mme Jean-Catherine Boulan, demeurant rue Sarambeau, à l'hôpital d'Orion, par Salies-de-Béarn, (Basses-Pyrénées).



Madame Boulan

« Depuis bien longtemps, écrit-elle, je souffrais de l'estomac et les remèdes ne parvenaient pas à me guérir. Et cependant, je voyais continuellement dans les journaux l'attestation de personnes guéries de leur mauvais estomac par les pilules Pink. J'ai voulu moi aussi prendre les pilules Pink et elles m'ont parfaitement guérie. »

AVIS

Exiger les véritables pilules Pink, celles dont les boîtes portent imprimés en bleu sur papier rose, les mots « Pilules Pink pour personnes pâles. » Refuser les imitations. Si vous avez la moindre crainte, la moindre doute, il vaut mieux vous adresser directement à M. Gabin, pharmacien, 33, rue Baillo, Paris. Envoyez-lui 3 fr. 50 pour une boîte, 17 fr. 50 pour 6 boîtes et par retour du courrier et franco vous recevrez les véritables pilules Pink, les mêmes Pilules que celles qui viennent de si bien guérir Mme Boulan.

Nos pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines, névralgies, sciatiques, rhumatismes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 fév.

Baromètre : Hauteur de mercure à midi 18°, à 4 heures du soir 14°
Maxima 18°, Minima 11°.
Baromètre : Hauteur du matin, 754 mm. à midi, 755 mm ; à heures du soir, 755 mm.
Vent : Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, S. E.
Etat du ciel, le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Conseil de revision

Le conseil de révision a examiné, dans l'après-midi, les jeunes gens appartenant au canton de Terra-Nova.

M. le Préfet, retenu à Ajaccio par la fête de la Mutualité, n'a pu présider ces opérations.

M. Chaleil arrivera ce soir à Bastia.

⁂

Récompenses honorifiques

Le Ministre de la guerre a décerné une médaille de bronze au sergent rengagé Picolli Louis-Antoine, de la 15e section d'infirmiers militaires, à l'hôpital d'Ajaccio : a prodigué volontairement, avec un zèle et un dévouement remarquables, des soins attentifs, à trois marins grièvement blessés ; a contracté de ce fait une furonculose et un témoignage de satisfaction au soldat Montaggioni Jean-Marie, du 22e rég. d'infanterie coloniale : a prodigué ses soins attentifs et dévoués à des militaires atteints de fièvre typhoïde.

⁂

Artillerie

M. le lieutenant Grout, du 2e rég d'artillerie coloniale à Cherbourg, passe au 13e bataillon d'artillerie à pied à Ajaccio, par permutation avec M. le lieutenant du Beaulieu.

⁂

Service électrique

Par arrêté du 15 février 1908, le contrôle de distribution d'énergie électrique, dans le département de la Corse, est organisé, sous la direction de l'ingénieur, ainsi qu'il suit : pour la voirie et l'exploitation technique : ingénieurs et les ingénieurs chargés du service de la voirie, dans la limite de leurs arrondissements respectifs ; agents du contrôle : les agents subdivisionnaires, chargés du même service dans la limite de leurs subdivisions respectives.

⁂

Intendance

Sont classés pour l'emploi d'adjudant, les sergents Orsini, de la 15e section des bureaux de l'intendance et Santoni, de la 21e section d'ouvriers d'administration.

⁂

Ecole de Versailles

Les maréchaux des logis d'artillerie dont les noms suivent, ont été reconnus admissibles aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire de l'artillerie et du génie en 1908, direction de l'artillerie : Fratani, du 28e, et Terigi, du 14e, admissibles aux concours antérieurs ; Colonna, du 38e, admissible à la suite du dernier concours.

⁂

Le Miroir des Modes

Voici le mois de Mars, qui nous ramène le printemps tant attendu. Les toilettes du demi-saison vont prendre la place des lourds vêtements d'hiver. Le « Miroir des Modes » de ce mois a pensé faire plaisir à ses lectrices en leur offrant un choix considérable de petits vêtements fantaisie et de boléros, ainsi que de délicieux corsages et chemisettes tous appropriés au moment. Pour les jupes, l'on n'aura que l'embarras du choix. De charmants déshabillés et des matinées sont également donnés dans ce numéro.

Les mamans seront heureuses de trouver des modèles de robes pour leurs communiantes ainsi que de jolies toilettes pour les fillettes et les plus jeunes. Pour compléter cette intéressante brochure, on trouvera quelques modèles de chapeaux, ainsi qu'un grand nombre d'articles divers, et nos charmants modèles de broderies découpables.

Le « Miroir des Modes » de Mars offre comme patrons gratuits une ravissante blouse pour dame et une robe pour enfant.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

⁂

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

NAISSANCES

Casaroli Louis. — Santucci Marie. — Santucci Pierrette. — Fusoni Irène-Thérèse-Joséphine.

DÉCÈS

Montalti Antoine-Marie, veuve, 89 ans, de Bastia.

Bistoletti Toussainte, veuve, 63 ans, de Tallone.

Bibliographie

L'Ame, l'Amour, la Vie au pays du soleil

LA CORSE

par VICTORIEN DE SARDAT

C'est le commencement d'une série de romans et d'études. L'auteur de tant de poèmes d'amour a voulu nous prouver cette fois qu'on peut célébrer la nature comme on chanterait les splendeurs d'une femme aimée. Il a vu la Corse, l'a enchantée, comme un amant, avec des yeux enthousiastes, avec une âme exaltée ; il nous décrit les paysages resplendissants, les mœurs et l'amour des hommes avec une ivresse très douce, l'ivresse du beau, l'ivresse du bien.

Non seulement le fragile roman d'amour qui promène son intrigue dans l'idéal intéressera le lecteur, mais encore le livre même enseignera que la Corse, si inconnue, si abandonnée, est le plus beau pays du monde. C'est l'île heureuse, le paradis du bonheur absolu ; et tous ceux qui sont avides de merveilles voudront, après avoir lu cet ouvrage, gagner cette terre généreuse, baignée sans cesse dans le soleil, afin d'y vivre les plus fécondes et les plus charmantes journées de leur existence.

La Corse, illustrée de cent photographies artistiques, est un véritable volume de luxe qui tiendra honorablement sa place dans toutes les bibliothèques modernes.

N. B. Cet ouvrage est en vente à notre librairie.

Prix : **3.50** ; franco : **3.85**

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir mardi, à 8 heures, place Caletta.

MODES PARISIENNES

18, Bd Paoli, Bastia

Grand choix de chapeaux pour Dames et Enfants

Modèles haute nouveauté

à partir de 4 fr. 95

Succursale d'une grande maison de Paris

Seul dépôt en Corse

Vin de Patrimonio

Garanti naturel

à 0,40 centimes le litre

S'adresser au Marché aux Poissons, chez M. GIOVANNETTI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00110

BOURSE DE PARIS

	22 fév.	24 fév.
Rentes de 3 0/0 ancien	97 10	96.85
Id. de 3 0/0 amortis.	97.60	97.50

ex-coupon.

La Nouvelle Mitrailleuse

Un article de M. Charles Humbert

Paris, 24 février.

M. Charles Humbert, sénateur radical socialiste de la Meuse, publie aujourd'hui dans le *Journal* un article sensationnel relatif à la nouvelle Mitrailleuse qui vient d'être mise en service dans quelques corps de troupe.

M. Charles Humbert soutient que cette mitrailleuse a été condamnée par l'Ecole normale de tir du camp de Chalons, où des expériences ont été faites récemment.

M. Humbert soutient même que les rapports, qui ont été adressés au ministre de la guerre à la suite de ces expériences, démontrent que cette mitrailleuse est absolument imparfaite.

Démenti du Ministre

Cet article de l'ancien officier d'ordonnance du général André ayant produit une certaine émotion dans les milieux politiques et militaires, le général Picquart a fait parvenir ce soir aux journaux une note dans laquelle il déclare que l'affirmation de M. Charles Humbert est complètement fausse.

Le ministre de la guerre affirme que la Commission Supérieure des armes portatives a adopté, à l'unanimité, la nouvelle mitrailleuse.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de ballottage

Haute-Garonne

Arrondissement de Muret

Paris, 24 février.

Les électeurs de cet arrondissement étaient convoqués, hier à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Honoré Leygue, élu sénateur.

Deux candidats étaient en présence :

M. Gheusi, professeur à la faculté de droit de Toulouse, radical-socialiste.

M. Latapie, publiciste, progressiste.

Ce deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.986
Votants : 19.682
Ont obtenu :
M. Gheusi, 11.363 voix,
M. Latapie, 8.284.
Voix perdues 35.
M. Gheusi a été élu.

⁂

Le scrutin du 9 février avait donné les résultats ci-après :

MM.
Gheusi, rad. soc. 8.586 voix.
Latapie, prog. 7.788 —
Dardenne, rad.soc. 2.185 —
Gouzy, soc. un. 1.542 —

⁂

Aux élections générales de 1906, M. Honoré Leygue, député depuis 1898, avait été réélu, au second tour de scrutin, par 12.011 voix, contre 10.903 à M. Cousinet, progressiste.

Première circonscription de Saint-Gaudens

Le collège électoral de cet arrondissement était appelé, hier, à élire un député en remplacement de M. Bepmale, élu sénateur.

Deux candidats étaient en présence :

M. Bougues, industriel, radical-socialiste ;

M. Daure, maire d'Alan, progressiste.

Le scrutin de ballottage a donné les résultats suivants :

Inscrits : 15 810
Votants : 12.197
Ont obtenu :
MM. Bougues, 7.645 voix.
Daure, 4.520.
Voix perdues 32.
M. Bougues a été élu.

⁂

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties :

MM. Daure, progr. 3.998 voix.
Bougues, rad. soc. 2.661.
Cazassus, rad. soc. 2.215.
Asèma, rad. soc. 1.422.
Ducos, rad. soc. 1.058.
Fitte, rad. soc. 747.
Azémar, rad. soc. 396.
Saint-Martin, rép. 159.
Calvayrac, soc. un. 13.

⁂

Aux élections générales de 1906, M. Bepmale, député depuis 1898, avait été réélu, au second tour de scrutin, par 6.637 voix contre 6.353 à M. Daure.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

LE CROISEUR « GALILÉE » *mouille devant Azemmour*

Paris, 24 février.

Le ministre de la marine a reçu un télégramme de l'amiral Philibert annonçant que le *Galilée* mouille devant Azemmour.

Le commandant des forces navales ajoute que l'arrivée du croiseur français a produit une profonde émotion parmi les indigènes qui craignent que le *Galilée* n'ait été envoyé pour bombarder la ville.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Saône-et-Loire

Paris, 24 février.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué, hier à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Léon Gillot, sénateur radical, décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

M. Chaussier, député de Châlons-sur-Saône, radical-socialiste ;

M. Jean Richard, maire de Châlons-sur-Saône, radical socialiste ;

M. Myard, conseiller général de Buxy, radical socialiste ;

M. Lardy, adjoint au maire de Montceau-les-Mines, socialiste unifié.

Premier tour

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 1362.
Votants : 1357.
Ont obtenu :
MM. Chaussier, 630 voix.
Richard, 548. —
Myard, 114. —
Lardy, 65. —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour

Au second tour de scrutin, M. Richard a été élu par 858 voix, contre 263 à M. Chaussier.

⁂

Au renouvellement du 20 janvier 1900, M. Gillot avait été élu par 991 voix.

AMÉRIQUE DU NORD

Assassinat d'un prêtre par un Italien

A DENVER

Paris, 24 février.

Les journaux publient un télégramme annonçant qu'à Denver, capitale de l'Etat de Colorado, un anarchiste italien, nommé Guarnicco, venait de tuer un prêtre catholique, dans des circonstances tragiques.

Pendant que le prêtre administrait la Communion à un certain nombre de fidèles, au cours de la messe ; Guarnicco s'agenouilla lui aussi pour recevoir l'hostie. Au moment où le prêtre arriva devant lui, il sortit le revolver de sa poche et déchargea son arme sur le malheureux qui tomba raide mort.

Cet assassin fut aussitôt arrêté par la foule qui se rua sur lui et le remit entre les mains de la justice plutôt mort que vivant.

EN ITALIE

LE PROCÈS NASI

Condamnation *DE L'EX-MINISTRE*

L'effervescence en Sicile

Rome, 24 février.

L'affaire Nasi qui, depuis plusieurs mois, passionne l'Europe entière, et particulièrement l'Italie, vient de se terminer aujourd'hui.

La Haute-Cour de justice a entendu ce matin les dernières déclarations des deux accusés.

M. Nasi, d'une voix forte et tranquille, a prononcé un assez long discours, dans lequel il a résumé brièvement les diverses accusations portées contre lui. Il a fait ressortir que l'exil et la prison lui ont empêché de fournir toutes les preuves de son innocence et que la campagne, menée contre lui, a été dirigée par les professeurs et instituteurs qui voulaient exercer une pression sur le ministre.

M. Nasi déclare en terminant qu'il a abandonné le portefeuille de l'instruction publique, dans le même état de pauvreté que lorsqu'il l'avait pris.

M. Lombardo, les yeux en larmes, déclare qu'il a pleine confiance en la justice de la Haute-Cour.

Le président prononce la clôture des débats, et les membres de la Haute-Cour se retirent pour délibérer.

LA CONDAMNATION

Après une longue délibération la Haute-Cour rentre en séance, à 2 heures de l'après-midi.

Le président donne lecture du jugement par lequel Nasi est condamné à un an de réclusion et à quatre ans d'interdiction de fonctions publiques.

M. Lombardo est acquitté.

EN SICILE

Dès que la nouvelle de la condamnation de M. Nasi est parvenue en Sicile, et à Trapani, pays natal de l'ex-ministre, des manifestations contre le gouvernement se sont produites.

Des mesures sévères de police ont été prises, mais on craint qu'elles soient impuissantes à assurer l'ordre tellement les partisans du représentant de Trapani sont nombreux.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Les questions que M. Jaurès va poser aujourd'hui à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, au sujet des affaires marocaines, avait attiré à la Chambre un public un peu plus nombreux que d'habitude.

Comme il n'y avait pas de séance au Luxembourg, on a remarqué un grand nombre de sénateurs, s'entretenant avec des députés dans la salle des pas-perdus.

Plusieurs officiers sont venus assister à la séance. On s'entretient beaucoup des débats qui vont s'engager, mais dans les couloirs, où les députés sont assez nombreux, on dit que le gouvernement aura une majorité habituelle.

Si M. Jaurès veut réellement la chute du ministère, il faut qu'il cherche autre chose.

L'occasion pourrait, peut-être, se présenter demain, lors de la discussion des deux premiers articles de l'impôt sur le revenu.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Chemins de fer algériens

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'incorporer au réseau d'intérêt général la ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Oran à Arzew, et d'approuver la convention passée entre le gouverneur général de l'Algérie et la société des chemins de fer algériens pour le rachat de la dite ligne.

M. Dulau, rapporteur.

La Chambre a adopté.

Responsabilité

DES CONDUCTEURS D'AUTOMOBILES

et autres véhicules

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en première délibération sur : 1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à établir, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules de tout ordre ; 2° la proposition de loi de M. Guillaume Chastenet, tendant à établir, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs d'automobiles et autres véhicules.

M. Guillaume Chastenet, rapporteur.

La Chambre a adopté.

INTERPELLATION JAURÈS

Enfin l'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur les affaires du Maroc.

M. Jaurès

le leader des unifiés, monte à la tribune.

L'orateur fait le procès de la politique du gouvernement disant qu'il n'a pas au programme arrêté, et ne sait pas ce qu'il veut au Maroc.

Il condamne la guerre de conquêtes que le cabinet a entreprise sans l'autorisation des Chambres, et dit que bientôt l'Europe se tournera contre nous qui violons l'acte d'Algésiras.

M. Jaurès s'élève contre l'envoi des troupes au Maroc et en demande le rappel, avant qu'on n'ait à déplorer de grand malheur, et termine en disant : « La dernière opération du général d'Amade est particulièrement grave. Nous ne pouvons pas nous laisser entraîner aveuglément dans cette aventure marocaine ».

M. Pichon

ministre des affaires étrangères donne la réplique et fournit à la Chambre les explications suivantes :

« Nous ne pouvons quitter le Maroc, dit-il, avant le rétablissement de la tranquillité dans les régions côtières, où elle a été troublée.

« Nous devons pourvoir à l'organisation de la police des ports dans le plus bref délai possible.

« Nos armées évacueront le territoire de Casablanca, dès que les circonstances le permettront.

« La France doit garder la plus grande neutralité dans les affaires intérieures du Maroc, tout en résistant aux attaques avouées ou non des méhallas de Moulay-Hafid.

« L'emprunt qu'Abd-el-Aziz a contracté, a été fait dans les conditions prévues par l'acte d'Algésiras.

« La France n'a pas à répondre aux propositions de Moulay Hafid, chérif en révolte contre l'autorité du sultan légitime.

« Le gouvernement approuve en tout le général d'Amade qui viendra à bout des rebelles. »

Le discours de M. Pichon a été écouté avec le plus grand silence, et couvert souvent par des applaudissements nourris.

M. Constans

député socialiste collectiviste de l'Allier, transforme la question en interpellation et, s'adressant à M. Clémenceau, l'orateur lui dit : « Faites au Maroc ce que vous avez fait au Tonkin. »

Ces paroles ne trouvent pas d'écho dans la salle ; M. Constans critique en termes souvent violents, la politique d'incohérence qui suit le gouvernement dans les affaires du Maroc.

L'orateur engage la Chambre à faire retirer nos troupes du Maroc disant qu'elles n'y accomplissent pas la mission civilisatrice dont on a tant parlé, mais que les actes viennent toujours démentir.

Le général Picquart

ministre de la Guerre, expose un peu brièvement les récentes opérations militaires.

Il constate que toutes se sont terminées par un succès pour nous.

L'orateur dit que les troupes françaises n'attaquent personne ; elles sont au Maroc pour y rétablir l'ordre, ainsi que le lui commande l'acte d'Algésiras ; et qu'elles sont obligées de se défendre lorsque ces hordes fanatiques fondent sur elles.

MM. Etienne, Jaurès et Clémenceau interviennent par instant et la discussion prend un tour des plus violents.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président annonce qu'il a reçu deux ordres du jour.

La priorité est accordée à l'ordre du jour déposé par les socialistes unifiés qui est repoussé par mains levées, à la presque unanimité.

Ordre du jour de confiance

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour de confiance au gouvernement qui est adopté par **370** voix contre **205**.

La séance est ensuite levée est renvoyée à demain.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

LOTERIE

de la Ville de Marseille

pour la Conservation du Parc et des Monuments de

L'EXPOSITION COLONIALE

(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

375.00 francs de lots

Gros Lot: 100.000f

et Cent neuf autres lots espèces

de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

UN SEUL TIRAGE :
30 Septembre 1908

Prix du Billet : 1 franc

EN VENTE PARTOUT

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 30 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Journal hebdomadaire illustré

Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Monologue, Concours, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Spécimen gratuit sur demande

Rue Cadet PARIS

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

propriétaire à Cardo

Médaille d'argent Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1906)

Double de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et unanimement par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de 1re fraîcheur de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'activer leurs fonctions digestives, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.

Elle est irréprochable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en gros Villa Simoncelli à Cardo.

Se méfier des contrefaçons

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à le mettre en garde contre certains charlatans emboîteurs — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyène, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les N°s 2e et 4e du mois
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 3, r. du 4-Septembre

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES

1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
plus 1530 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f
soit 1532 Lots tous payables en or et argent, sans le moindre 240.000fr. déduits et Compte Général du Trésor.

Tirage 15 Avril 1908

PRIX DU BILLET 0.50 Centimes

Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS

Envoi à domicile contre mandat et timbre pour retour. Pour les demandes en timbres ajouter 5 centimes.
Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, néphrites plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.*

Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Délivré dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch. Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 57

MERCREDI 26 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance au reçu du Bureau du journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 15 s.
Dernier quart., le 27. — Nouv., Lune le 3.
Fête de Demain : Saint Honoré.

25 FEVRIER

TRUSTS
ET
Coopération Agricole

Le renchérissement des denrées alimentaires, qui est en ce moment le souci universel, entraîne une double répercussion sur l'équilibre économique. S'il influe, en effet, de la façon la plus désastreuse sur le budget « dépenses » du consommateur, par contre, il exerce, en un sens exercer l'effet inverse sur le budget « recettes » du producteur. Ce qui sort de la poche de l'un entre dans la poche de l'autre.

L'équilibre finissant toujours par s'établir, cet état de choses serait parfait ou tout au moins logique, si d'autres causes factices ne venaient faire pencher la balance et fausser la juste satisfaction des intérêts de chacun. Ces causes sont dues, est-il besoin de le dire, à l'immixtion des *intermédiaires*.

Notre intention n'est pas de nier la nécessité de l'intermédiaire dans les transactions ; il constitue un rouage commode de l'énorme machine sociale transformatrice du travail en produit et du produit en argent.

Tant que l'intermédiaire demeure un simple agent de transmission, moyennant bénéfice proportionnel, il joue un rôle de régulateur aussi rationnel que celui du pendule dans un mouvement d'horlogerie. Mais où ce rôle devient néfaste, c'est lorsque les intermédiaires, en se coalisant, tentent de détruire à leur profit l'équilibre de l'offre et de la demande, lorsque, sortant de leur rôle de régulateurs, ils deviennent eux-mêmes propulseurs, tout comme si le balancier du mouvement d'horlogerie, au lieu d'obéir à l'impulsion du grand ressort, prétendait à la lui donner. Il y a alors spéculation ou accaparement, c'est-à-dire *trust*.

Qu'est-ce qu'un trust ? C'est tout simplement le principe de l'association poussé jusqu'à ses extrêmes conséquences, l'union obligatoire non plus de quelques personnes, mais de toutes les personnes ayant des intérêts communs, sous l'obligation de subir une même loi, une même tarif. Il y a trust toutes les fois que la concurrence est supprimée.

Cette union peut se réaliser de deux façons, l'une honnête, l'autre malhonnête. Dans le premier cas, les intéressés s'associent pour établir eux-mêmes des tarifs rémunérateurs. Dans le second cas, c'est un ou plusieurs capitalistes qui font jouer à leur profit les tarifs, tandis que producteurs ou consommateurs, désarmés, sont contraints de les subir.

Il est facile de voir que ces deux systèmes de trusts sont ennemis l'un de l'autre. Tandis que le second, celui qui est le fait des capitalistes ou des intermédiaires, draine une partie des bénéfices de l'exploitation sociale pour les rendre improductifs, le premier est constitué dans l'unique but de distribuer à ses co-participants les bénéfices qu'il accapare. Le trust ainsi compris et réalisé par l'union des producteurs ou des consommateurs, est la *coopération* idéale, qu'il faut bien se garder de confondre avec le trust proprement dit, lequel évoque toujours une idée de déloyauté.

Or, comment producteurs et consommateurs ont-ils usé de cet admirable instrument de fortune qu'est la coopération ?

La constatation en est pénible à faire. Au point de vue consommation, nous en sommes encore à des organisations embryonnaires, qui n'ont eu jusqu'à présent d'autre résultat que de concurrencer le petit commerce honnête, sans atteindre les grands accapareurs. Les progrès sont cependant rapides : de 64 sociétés avec 70.000 francs d'affaires en 1901, nous avons passé à 292 sociétés avec près d'un million de francs d'opérations en 1906. Du côté production, l'industrie s'est organisée la première suivant la voie tracée si audacieusement par les pratiques Américains.

L'agriculture, longtemps réfractaire, s'organise à son tour. Les warrants ont permis d'abord aux cultivateurs d'esquisser un essai de défense contre les spéculateurs à la baisse. Dès que les propriétaires, pouvant emprunter sur leur récolte, n'ont plus été obligés de vendre à époques fixes, quels que soient les cours, ils ont été garantis momentanément contre un accaparement.

Puis, l'admirable faisceau d'associations agricoles, à la constitution duquel nous assistons depuis quelques années, complète déjà l'œuvre de défense de l'agriculture. Malheureusement, les essais tentés sont encore trop timides pour être vraiment efficaces. Il ne suffit pas de réaliser des associations locales, restreintes à une denrée déterminée, il faut les grouper en masses invulnérables.

Quand les petits propriétaires auront compris que le monde n'est pas limité à leur région et que la facilité moderne des communications a élargi le cercle de la vie, ils seront sauvés. Grâce à des *associations d'associations*, ils arriveront à des unions puissantes, capables d'agir irrésistiblement sur les prix, de les fixer à leur gré et de les rehausser dans la mesure des intérêts des producteurs.

Un certain nombre de syndicats agricoles sont entrés résolument dans cette voie. D'après la dernière statistique publiée par l'office du Travail, il existait au premier janvier 3.752 syndicats réunissant 484.237 membres. Nous insistons surtout sur ce fait que 1.900 de ces syndicats, avec 400.000 membres, sont actuellement affiliés à l'*Union Centrale des Agriculteurs de France*. En outre, les « Unions Régionales de Syndicats agricoles » favorisent puissamment le développement de la coopération dans nos campagnes. Ce sont celles du Sud-Est, des Alpes et de Provence, de Bretagne, du Centre, de Normandie, de Bourgogne et de Franche-Comté, de Champagne, du Midi, des Pyrénées et des Landes, du Nord, de la Gironde et du Périgord.

Georges Bonnefoy.

Le Grand Hôtel de Bastia

Renseignements complémentaires

On a lu dans le Petit Bastiais d'hier la circulaire explicative concernant l'émission publique de 1.000 actions de 500 francs devant constituer le capital nécessaire à la construction et à l'exploitation d'un Grand Hôtel à Bastia.

On a vu dans cette circulaire que les actions souscrites seront payées par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'Administration.

Nous avons pu nous procurer quelques renseignements au sujet de la date probable de ces versements. Les souscripteurs qui ne tiennent pas à immobiliser inutilement leur argent ont intérêt à la connaître.

Il est à peu près certain que le premier versement se fera dans le courant du mois d'avril prochain.

Une délégation du Syndicat d'initiative de Bastia s'est rendue, il y a quelques jours à Ajaccio, pour solliciter de M. le Préfet la mise en vente du terrain dans le délai le plus court possible.

M. le Préfet qui, il serait inutile de le dire, a fait aux membres de la Délégation l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial, a promis que le terrain serait mis en vente dans un mois peut être, dans deux mois au plus tard.

Aussitôt le terrain acquis, la Société anonyme du Grand hôtel de Bastia se constituera définitivement, et le premier versement de 125 francs sera appelé.

La construction de l'hôtel commencera alors. M. Prafacci, architecte, affirme qu'elle pourra être achevée dans l'espace d'une année. Deux versements seront appelés en cours des travaux de construction. Le quatrième et dernier versement sera enfin exigé, dans les 8 jours, au moment où il s'agira de procéder à l'ameublement et à la mise en marche de l'hôtel.

Il y a un autre renseignement que plusieurs souscripteurs demanderont, et que nous sommes en mesure de donner ici. D'où vient la moyenne de 4.50 par voyageur dont parle la circulaire de souscription ? Voici comment cette moyenne a été obtenue. L'hôtel comportera 3 catégories de chambres, à 2.50, à 5 francs et à 7 francs. Ces dernières, faites expressément pour les hivernants, s'il y en aura, ou pour les voyageurs de luxe ne regardant pas à la dépense, posséderont une autre chambre à côté, ayant également fenêtre au midi, et munie de tous les appareils d'hygiène et de toilette nécessaires. S'il est vrai, d'une part, que les chambres ne soit occupées en grande partie par des voyageurs ordinaires de passage il faut penser d'autre part que quelques chambres de prix élevé resteront plus longtemps occupées par des personnes qui trouveront agréable de faire à Bastia une résidence de plusieurs jours.

D'où la moyenne de 4,50 qui paraît exactement calculée.

Profitons de cette occasion pour constater dans ce journal qui a pris une part si active à l'œuvre du Grand hôtel de Bastia qui l'a lancée le premier et l'a défendue si vaillamment, qu'il s'est manifesté dès le premier jour au sein de notre population un fort courant de sympathie vers cette œuvre.

La souscription ouverte hier, commence à donner des résultats satisfaisants.

Nos concitoyens comprennent qu'ils s'associent à une œuvre qui contribuera à la prospérité de notre ville, tout en ménageant leurs intérêts.

---

418 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LA MÈRE DE THÉRÈSE N'EST PEINE PERDUE

— Cette fois, c'est moi qui paye ! Il faisait une aventure, et les bonnes affaires sont rares le long de la frontière. Puis, il n'était pas sans savoir que les bandits avaient de l'argent. Ils avaient réussi à quelque temps de là un coup de contrebande, du côté de la Flandre, qui les avait enrichis pour trois ou quatre mois.

Et quand ils avaient de l'argent, ils le dépensaient sans compter. Parfois, en haut, dans la chambre, on entendait quelque le blasé.

— Ça ne gueira tout seul, disait Oberstein... Par la peine d'avertir un médecin... Il ferait venir aussitôt la gendarmerie du canton.

Jarnioux et l'Allemand avaient pris les cartes.

— Vous jouez la consommation ? demanda l'aubergiste.

— Oui, dit Oberstein avec son gros rire... une consommation de choix...

— Du vin nouveau, fit Troupeloup, en lui tapant sur l'épaule.

Mouriotte se mit à rire, sans savoir. Les autres, qui savaient, en firent autant. Oberstein tira une carte. C'était une dame...

— Hein ? Une dame ? C'est de circonstance.

Jarnioux tira un neuf de pique.

— A moi de battre, fit l'Allemand.

Il battit soigneusement les cartes.

— Coupe !

L'autre coupa, non moins soigneusement. Et Oberstein distribua.

— En cinq sec, à l'écarte...

Du premier coup, Oberstein retourna le roi et marqua. Mais Jarnioux fit le point. Un à un. La deuxième partie les mit trois à un. Jarnioux avait trois. Et à la troisième, il reçut le roi et quatre maîtres atouts. Il avait gagné la première manche.

— Il y vieux, ça n'a pas l'air de se décider pour toi, aujourd'hui.

Oberstein ne répondit pas. Les veines de son cou et de son visage étaient gonflées à crever. Et un rictus de colère et de violence farouche découvrait ses fortes dents blanches, sous sa rude moustache rousse. La veine tourna et le favorisa. Il gagna la seconde manche.

— La belle, maintenant...

— Toujours le cas de le dire, fit Troupeloup.

Mouriotte, vidant et remplissant, continuait de regarder, sans comprendre. Ils arrivèrent cinq à cinq. Les mains d'Oberstein tremblaient.

— Tu y tiens donc tant que ça, l'Alboche ?

— Oui, dit-il, d'une voix rauque.

Il tira son couteau et le planta dans la table. Profondément Jarnioux tira le sien et le planta à côté.

— Tu sais qu'on n'a pas peur de toi... Et tu as deux entailles en plein corps où tu pourrais mesurer la largeur de ma lame...

Ils jouèrent. Oberstein gagna la belle. Il respira longuement, retroussa son cotons et le remit dans sa poche. Puis, se tournant vers Troupeloup :

— A toi, maintenant !...

Troupeloup prit la pièce de Jarnioux. Le père Mouriotte répétait, très intrigué :

— Mais qu'est-ce que vous jouez ? Vous jouez la consommée ?

— Ne te fais pas de bile !...

Les cartes étaient distribuées. Les deux hommes réfléchissaient. Les deux premières parties furent gagnées par Oberstein. La belle était inutile.

— Je savais bien que je gagnerais ! dit l'Allemand. Quand un Allemand joue contre un Français ou contre un Belge, c'est toujours l'Allemand qui gagne.

Un soufflet retentissant tomba sur la grosse figure rouge d'Oberstein. C'était Troupeloup qui se fâchait. Le colosse se souleva, les poings en l'air, comme pour écraser le brasseur. Celui-ci parassait fort calme, mais, ramassé, se tenait sur ses gardes. Les poings énormes ne s'abattirent pas. Le géant demanda gauchement :

— Tu m'as donné un soufflet,..

— Oui... Si tu ne l'as pas senti, du moins tu as dû l'entendre...

— C'est-il sérieux ? Ou seulement as-tu voulu plaisanter ?

Troupeloup fut pris d'une crise d'hilarité. Jarnioux fit chorus. Quant à Mouriotte, ébahi, les yeux écarquillés, il ne comprenait rien.

— J'ai voulu plaisanter, vieux ! dit Troupeloup...

— A la bonne heure, parce que, sans cela !...

Le brasseur avait la plaisanterie lourde, car la joue du colosse enflait et déjà lui cachait la moitié d'un œil. Il vida, coup sur coup deux ou trois petits verres. Puis, à Mouriotte :

— Je vous loue votre auberge pour la journée d'après demain...

— Comment, vous me louez ?

— Oui faites votre prix...

— Mais, dites donc ?... vous ne demandez pas si je consens ?

— Voilà vingt francs. Vous partirez le matin... vous ne rentrerez que le lendemain. C'est bien payé. Et vous ne vous occuperez pas de ce qui se passera ici !...

Mouriotte avait l'habitude de ces choses étranges. Le bandit devait préparer un coup de contrebande.

— Oui, dit-il... Mais je veux vingt-cinq francs, payés tout de suite.

Oberstein allongea une pièce de cinq francs en plus du tout.

(*A suivre*).

Ce que disent les Journaux

La République Française

Sur le discours de M. Clémenceau à Chuisy-le-Roi :

« M. Clémenceau a célébré la mémoire de Danton dans une brève et brusque improvisation. Il a prononcé des paroles qu'on n'attendait guère ; il a paru toucher à l'arche sainte : « Cette cérémonie, a-t-il dit, nous invite à des réflexions utiles sur cette grande période révolutionnaire, malheureusement lavée du sang de tous les hommes de la Révolution. Ces hommes se sont entr'immolés, déchirés, massacrés. » C'est peut-être de l'histoire un peu sommaire ; on n'est pas seulement du sang des révolutionnaires que la Révolution a été souillée. Quoi qu'il en soit, à entendre M. Clémenceau, il semble que son appréciation ait changé depuis le jour où son libéralisme exigeait l'interdiction de « Thermidor. »

L'Humanité

Sur les récents combats au Maroc :

« Il n'y a plus un journal, parmi ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à cacher au pays la gravité des événements marocains, qui n'avoue enfin que les dernières rencontres constituent pour la France un douloureux échec. En fait, depuis un mois, depuis la première marche imprudente et provocatrice sur Souar, il n'y a eu pour les soldats français engagés criminellement, dans une aventure disproportionnée, que défaites et périls. Contre cette poignée de braves gens, instrument d'une politique insensée, tout le Maroc se soulève, et si le gouvernement continue dans cette voie, ce sera le désastre. »

Le Gaulois

« Le gouvernement invoquera-t-il pour justifier une aussi grave résolution l'honneur de nos armes ? Durera-t-il qu'à certaines heures, le patriotisme nous fait un devoir de nous grouper autour de celui, quel qu'il soit, qui tient en main le drapeau de la France ? Un pareil langage réveillerait des souvenirs que les républicains auraient intérêt à laisser s'immobiliser. En d'autres temps la France a subi des revers, et ce est pour les républicains l'occasion de montrer que l'intérêt de la patrie devait être subordonné à la satisfaction de leurs ambitions. Mais qui pourrait prétendre, si vraiment notre situation devenait critique sur la terre d'Afrique, qu'on dût laisser le soin de résoudre nos affaires à ceux qui les auraient compromises par meurtre, détour de direction, infatuation, ou peut-être même par une confiance dans leur étoile, la seule que M. Viviani ne se soit pas chargé d'éteindre. »

Cour d'Assises

Présidence de M. GAVINI, conseiller

Audience du 25 février 1908

Meurtre

La première session de l'année 1908, de la Cour d'assises de la Corse, a été ouverte aujourd'hui.

Treize jurés ont fait parvenir des certificats de maladie ; ce sont : MM. Pietri Benoît, Stephanopoli Georges, Morelli Xavier, Donzella Emile, de Peretti Joseph, Limperani Fernand, Remaroni Jean-Baptiste, Vico Dominique, Carboni Ignace, Balesi Joseph, Piasselli Pierre-Evariste, Peolini Simon-Pierre, Peretti Thomas.

Il a fallu procéder à un tirage de jurés complémentaires.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 29 novembre 1907, Poggi Ange-Louis, cultivateur à San Giuliano, trouvait un certain nombre de bêtes bovines à l'abandon dans son champ d'avoine où elles causaient des dégâts assez considérables. Il résolut à en saisir huit, dont deux appartenant à Regnessi Joseph et six au beau-frère de ce dernier, Paolacci Orso-Léon. Avec l'aide de Filippini Jules-Antoine et de Dionisi Joseph, il les avait conduites à la fourrière de la commune dont il était lui-même le garde et qui était située au hameau de Pentaglione, près de la maison d'habitation. Dès qu'il connut la saisie de ses bêtes, Regnessi se rendit chez Poggi, qu'il trouva déjeunant avec Filippini et Dionisi ; il lui reprocha d'avoir eu vent de sa mise en fourrière à une heure aussi sévère. Après un colloque très vif il convint de payer les droits de fourrière à raison de 1 franc par bête et accepta pour composer l'accord de s'asseoir à la table de Poggi et de boire avec lui. Lorsqu'on sortit de la maison, Regnessi se mit en devoir d'emmener les bêtes saisies, mais comme il n'avait pas la somme nécessaire pour acquitter les frais de fourrière, Poggi l'engagea à reprendre ses deux bouillons seulement, Regnessi s'empressa accepter, mais pour s'emparer de diverses étoffes de bœuf et de graisserie injurea furent proférées, immédiatement suivies d'un corps-à-corps au cours duquel il fut terrassé par Poggi Ange-Louis. Aguzini Jean-Bernard et Luperci Augustin qui assistaient à cette scène violente s'interposèrent et réussirent à les séparer. Pendant que Poggi rentrait chez lui et s'y enfermait, Regnessi se relevait et se mit à sa poursuite, puis revenant sur ses pas et voyant sa fille, qui venait d'assister à une lutte à laquelle elle n'avait pu prendre part, il la lança contre la maison de Poggi, en disant : « Brave fille, va chercher ton père ! » Il perdit aussitôt connaissance et expira quelques instants après. Le meurtrier qui avait pris immédiatement la fuite ne s'est constitué prisonnier que le 17 janvier écoulé.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa prend place au banc de la défense.

Interrogatoire

Poggi soutient qu'ayant trouvé dans sa propriété huit vaches appartenant à la victime, il les saisit pour les mettre en fourrière. Il était en train de déjeuner, quand survint la victime Regnessi qui l'insulta, le traitant de voleur et d'assassin. Ils se battirent. Des coups de poings furent échangés, puis il se réfugia chez lui, poursuivi par la victime qui voulait défoncer la porte de sa maison d'habitation. Ne pouvant parvenir à briser la porte, Regnessi lança contre les fenêtres de la maison de grosses pierres dont quelques-unes, pénétrant à l'intérieur, ont fait d'importants dégâts. C'est alors que, s'armant de son fusil, il s'est mis à la fenêtre et a fait feu sur Regnessi qui s'apprêtait à lancer de nouveau contre la fenêtre un formidable projectile. S'il n'avait pas tiré sur Regnessi, celui-ci aurait continué à lancer des pierres qui auraient atteint ses enfants ou lui-même.

Audition des témoins

M. le docteur Giorgi constate que la victime a été frappée à la poitrine et au ventre par trois projectiles d'arme à feu. La mort a dû être instantanée.

Le brigadier de gendarmerie de Cervione, arrivé à Pentaglioni dans la soirée du crime, a procédé aux premières constatations. Il a trouvé la victime, qu'on avait transportée chez elle inanimée, couchée sur un canapé, portant trois plaies produites par une arme à feu.

Regnessi Catherine, veuve de la victime, exclame que son mari était allé à Pentaglione où il s'était disputé avec Poggi, se dirigea elle même vers ce village. Au moment où elle y entrait, elle entendit une détonation d'arme à feu. De plus en plus inquiète, elle continua son chemin et arriva sur la place de la maison Poggi, elle trouva son mari, baigné en dans son sang, étendu face contre terre, ne donnant plus signe de vie.

Après cette déposition, Me Hyacinthe de Moutera, demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès, au nom de la femme de la victime et de ses 4 enfants mineurs.

Filippini Jules-Antoine a aidé l'accusé à mettre en fourrière la bête de Regnessi. Celui-ci vint bientôt la réclamer, et se plaça sur la porte de la fourrière, le fusil sinon au bas de l'entablure, près de sa main à l'abri. Dès qu'il connut la saisie de ses bêtes, Regnessi se rendit chez Poggi, qu'il trouva déjeunant avec Filippini et Dionisi ; il lui reprocha d'avoir eu vent de sa mise en fourrière à une heure aussi sévère. Après un colloque très vif il convint de payer les droits de fourrière à raison de 1 franc par bête et accepta pour composer l'accord de s'asseoir à la table de Poggi et de boire avec lui. Lorsqu'on sortit de la maison, Regnessi se mit en devoir d'emmener les bêtes saisies, mais comme il n'avait pas la somme nécessaire pour acquitter les frais de fourrière, Poggi l'engagea à reprendre ses deux bouillons seulement, Regnessi s'empressa accepter, mais pour s'emparer de diverses étoffes de bœuf et de graisserie injurea furent proférées, immédiatement suivies d'un corps-à-corps au cours duquel il fut terrassé par Poggi Ange-Louis. Aguzini Jean-Bernard et Luperci Augustin qui assistaient à cette scène violente s'interposèrent et réussirent à les séparer. Pendant que Poggi rentrait chez lui et s'y enfermait, Regnessi se relevait et se mit à sa poursuite, puis revenant sur ses pas et voyant sa fille, qui venait d'assister à une lutte à laquelle elle n'avait pu prendre part, il la lança contre la maison de Poggi, en disant : « Brave fille, va chercher ton père ! » Il perdit aussitôt connaissance et expira quelques instants après. Le meurtrier qui avait pris immédiatement la fuite ne s'est constitué prisonnier que le 17 janvier écoulé.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa prend place au banc de la défense.

Interrogatoire

Poggi soutient qu'ayant trouvé dans sa propriété huit vaches appartenant à la victime, il les saisit pour les mettre en fourrière. Il était en train de déjeuner, quand survint la victime Regnessi qui l'insulta, le traitant de voleur et d'assassin. Ils se battirent. Des coups de poings furent échangés, puis il se réfugia chez lui, poursuivi par la victime qui voulait défoncer la porte de sa maison d'habitation. Ne pouvant parvenir à briser la porte, Regnessi lança contre les fenêtres de la maison de grosses pierres dont quelques-unes, pénétrant à l'intérieur, ont fait d'importants dégâts. C'est alors que, s'armant de son fusil, il s'est mis à la fenêtre et a fait feu sur Regnessi qui s'apprêtait à lancer de nouveau contre la fenêtre un formidable projectile. S'il n'avait pas tiré sur Regnessi, celui-ci aurait continué à lancer des pierres qui auraient atteint ses enfants ou lui-même.

Audition des témoins

M. le docteur Giorgi constate que la victime a été frappée à la poitrine et au ventre par trois projectiles d'arme à feu. La mort a dû être instantanée.

Le brigadier de gendarmerie de Cervione, arrivé à Pentaglioni dans la soirée du crime, a procédé aux premières constatations. Il a trouvé la victime, qu'on avait transportée chez elle inanimée, couchée sur un canapé, portant trois plaies produites par une arme à feu.

Regnessi Catherine, veuve de la victime, exclame que son mari était allé à Pentaglione où il s'était disputé avec Poggi, se dirigea elle même vers ce village. Au moment où elle y entrait, elle entendit une détonation d'arme à feu. De plus en plus inquiète, elle continua son chemin et arriva sur la place de la maison Poggi, elle trouva son mari, baigné en dans son sang, étendu face contre terre, ne donnant plus signe de vie.

Après cette déposition, Me Hyacinthe de Moutera, demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès, au nom de la femme de la victime et de ses 4 enfants mineurs.

Filippini Jules-Antoine a aidé l'accusé à mettre en fourrière la bête de Regnessi. Celui-ci vint bientôt la réclamer, et se plaça sur la porte de la fourrière, le fusil sinon au bas de l'entablure, près de sa main à l'abri. Une bagarre eut lieu entre Regnessi et Poggi. Celui-ci se réfugia chez lui où Regnessi l'assaillit à coups de pierre. A ce moment-là le témoin déclare avoir quitté les lieux. Il entendit quelques minutes plus tard une détonation d'arme à feu.

Dionisi Joseph confirme la précédente déclaration.

Simonetti Mathieu a vu la victime lancer contre la maison de l'accusé des pierres, dont quelques-unes ont pénétré à l'intérieur. En même temps la victime s'écriait : « Viens toi, et tu n'en pas un lâche ; fais toi excuser, car il faut que tu meures. » L'accusé parut brusquement alors à la fenêtre, et fit feu sur la victime qui est tombée en criant : « Brave ! m'a assassinée. »

La Partie civile

Me Hyacinthe de Moutera demande justice au nom d'une pauvre veuve et de quatre petits orphelins. On ne peut s'arrêter aux dépositions des témoins, tous parents de l'accusé, habitant le même village que lui et qui n'ont même pas daigné ramasser le cadavre de Regnessi baignant dans son sang. Vainement soutiendra-t-on que l'accusé a agi en cas de légitime défense. Au moment où il a été frappé, le malheureux Regnessi n'avait pas d'arme, il ne pouvait donc pas menacer l'accusé.

Dans une émouvante péroraison, Me de Moutera demande aux jurés de ne pas laisser impuni le geste de Poggi qui, en raison vraiment sérieuse, a fait une veuve et quatre orphelins.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, met à son tour les jurés en garde contre un verdict d'impunité. L'accusé a peut-être été provoqué, mais jamais sa vie n'a été en danger. Il était chez lui, abrité contre toute tentative criminelle. Si des pierres étaient lancées de l'extérieur, il n'avait qu'à fermer les fenêtres ou se réfugier dans une autre partie de l'appartement. Mais rien ne l'autorisait à donner la mort au malheureux Regnessi. Celui-ci a peut être eu des torts, MM. les jurés pourront les reconnaître, accordant à l'accusé l'excuse de la provocation violente. Mais ils n'iront pas plus loin.

Plaidoirie de Me de Caraffa

Me de Caraffa demande au jury l'acquittement pur et simple de son client. Poggi a subi de la part de la victime, toutes sortes d'avanies.

Il a été insulté, traité de lâche, d'assassin et de voleur. Défié, lapidé en sa propre demeure. Voyant des projectiles tomber dans sa maison, briser le mobilier, menacer ses enfants et lui-même. Il a pris son fusil et il a fait feu. Il s'est défendu simplement. MM. les Jurés le rendront à sa femme et à ses cinq enfants.

M. le Président fait poser d'office au Jury, la question de provocation.

Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Poggi est acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Natalucci Jacques-Pierre, garçon de café, né à Sartene, demeurant à Ajaccio, tentative d'assassinat.

Ministère public : M. Marcilhal, substitut du procureur général.

Défenseur : Me S. de Caraffa.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Questions électorales

Liste de candidats
Inscription d'office

Nul ne peut être porté contre son gré sur une liste de candidats. Une liste semblable dressée en vue d'une élection municipale constitue de la part de ceux qui y adhèrent une manifestation d'opinion dont ils doivent demeurer appréciateurs souverains.

Une liste étant constituée avec le consentement de tous ses adhérents, si l'un ou plusieurs de ceux-ci s'en détachent pour figurer sur une autre, ils causent un préjudice à la première. Leur désistement est, en effet, de nature à détruire la cohésion de cette liste, à faire croire à des divergences, à amoindrir ou à faire échouer un résultat que l'effet collectif seul pouvait assurer.

En conséquence, tous les candidats de la liste de laquelle les noms ont été distraits ont droit à des dommages-intérêts. Ces dommages ont été évalués à 75 francs, dans un jugement récent, longuement motivé, relatif aux dernières municipales de Clermont-Créans.

Bulletin Financier

Paris, 21 février 1908.

Sous l'influence de nouvelles plus favorables, tout le marché est en reprise plus ou moins marquée aujourd'hui. Notre Rente remonte à 97.10. Les Fonds Etrangers s'inscrivent en plus-value principalement l'Extérieure à 94.04 et le Turc à 96.10. Nouvelles améliorations des Fonds Russes. Nos Sociétés de Crédit sont très soutenues.

On annonce comme très prochaine l'émission d'obligations 4 1/2 0/0 d'un Chemin de Fer Russe, garanties, cagnol et intérêts, par le Gouvernement Impérial de Russie. Cette émission serait faite par la Banque Privée et le Syndicat des Banques de Province.

L'amélioration s'est également étendue aux valeurs industrielles et de tractice. Suez 4 475. Bec Auer en hausse marquée à 775. Reprise du Rio à 1.580 ainsi que des valeurs industrielles russes.

A partir de demain samedi, les 35.000 obligations nouvelles de 500 frs 4 1/2 0/0 de la Cie de chemins de fer dans la Province de Buenos Ayres, seront admises aux négociations du marché officiel au comptant.

Au marché en Banque, les actions de l'Atlantique ont des échanges suivis à 126. Nous retrouvons à 487 l'Electrolytique, Nouvelle avance à 386.50 de l'obligation 5 0/0, or, 98 5 de l'Etat de l'Amazone. L'obligation des Forces Motrices de la Haute Durance est bien tenue à 492. Port de Para ferme à 449

Nos Grands Chemins sont fermement tenus. Les obligations 3 0/0 P. L. M. (janvier juillet) sont à 433 ; celles 2 1/2 0/0 (mai novembre) à 395.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Un meurtre

Hier au soir, vers 8 heures, à la suite d'une discussion de femmes qui commença devant le numéro 12, de la rue Fesch, et qui alla se terminer dans la descente Poggiolo, le nommé Cervotti Toussaint, âgé de 32 ans, portefaix, a porté un coup de couteau en pleine poitrine, au-dessous du sein droit, au nommé Asciti Toussaint, âgé de 26 ans.

La blessé s'affaissa chez le marchand de vin de la descente Poggiolo ; de là il fut transporté à la pharmacie Costa, où le docteur Guerin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Le meurtrier a été arrêté au moment où il regagnait son domicile, 4, rue Diamant, par les agents Accietti et Colonna, aidé du brigadier Pietri et de l'agent Bonfante.

Ajoutons que l'enquête a été habilement menée par M. Zevaco, substitut, assisté de M. le commissaire de police.

Etat Civil

NAISSANCES.

Cau Julie. — Schiava Annonciade. — Torre Toussainte. — Giudicelli Pierre. —

DÉCÈS

Asti-Tommasini, pêcheur, 26 ans.

Chiaricoli Pierre, ancien percepteur, 74 ans.

Calcatoggio Xavier, 42 ans.

Pâtes Alimentaires
(Usine à Vapeur)
« MAISON GHILINI »
Pâtes extra et Supérieures
Garanties pures.
Exigez la Marque

AVIS DE DÉCÈS

Mme François Amoni, M. François Amoni, représentant de commerce, M. René Amoni, Miles Gabrielle, Germaine et Blanche Amoni, M. et Mme Vincent-Louis Finocchietti, M. et Mme Pierre-Antoine Amoni, M. et Mme Charles Finocchietti et leurs enfants, M. et Mme Dominique Finocchietti et leurs enfants, Mlle Antoinette Finocchietti, M. et Mme Ange-Mathieu Amoni, M. Paul Amoni, M. et Mme Nivet et leur fils, Miles Davoie et Fortunée Finocchietti, Mme Veuve Vincent Carbonie et ses enfants, M. et Mme Charles François Amoni et leurs enfants, M. Gaétan Balisoni et ses enfants, Mme Veuve Valery et ses enfants ;

Les familles Finocchietti, Amoni, Valery, Leoni, Benoît, Carbonie, Paganeli, Pieve, Monti, Salicetti, Balestracci, Falconetti, Antoni, Battesti, Saverini, Sanguinetti.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Georgette Amoni

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine germaine, décédée à l'âge de 4 ans, et les prient de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi 26 du courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 3, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 fév.

Thermomètre : 7 heures du matin 9°, à midi 15°, à 4 heures du soir 10
Maxima 15-4. Minima 7 0.
Baromètre : 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 755 mm, 6 heures du soir. 755 mm.
Vent : Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, S.E.
Etat du ciel le matin. Quelques nuages.
L'après-midi, Id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Poids et Mesures

Les vérifications des poids et mesures et leur réparation dans les différentes classes ont été ainsi fixés pour l'année 1908 : 3e classe, 3.200 fr., M. Bartoli, à Bastia ; 4e classe, 2.700 fr., M. Luciardi, à Villefranche ; 5e classe, 2.300 fr., MM. Commène-Stephanopoli, à Ajaccio, Andreani, à Corte, Cassie, à Sorèze, Antonini, à Carcassonne.

Matinée Musicale

Jeudi 27 et samedi 29 courant, à 2 heures et demie précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

Ordres étrangers

M. Dominici Paul-Mathieu, huissier au gouvernement général de l'Algérie, a été nommé chevalier de l'ordre de l'Etoile d'Anjouan.

Génie

M. Casseromani, adjudant d'administration de 2e classe du génie, à Cette, a été inscrit sur le tableau d'avancement pour la 1re classe ; et M. Micaelli, adjudant de 3e classe au fort du mont Agel, à Nice, pour la 2e classe.

A louer

Une villa, rue de l'Hôpital militaire. S'adresser au bureau du journal.



Il est établi que les Pilules Pink guérissent le rhumatisme. De nombreuses preuves, sous forme d'attestations ont été publiées. Il est certain aussi que des gens par centaines ont essayé le traitement avec succès. Cela est indiqué par le nombre croissant des attestations reçues. Nous pouvons bien dire que toute personne qui souffre de cette douloureuse maladie et qui ne fait pas le traitement des Pilules Pink, néglige le moyen le plus efficace de s'en débarrasser.

Elle sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie A. Cattin, 23, Rue Halle, Paris. Trois francs cinquante la boîte, franco par retour contre mandat ou bon Poste.

Etat-Civil

NAISSANCES

Fignet Jean Sylvestre Armand. — Cresci Marie Lucie. — Devoti Marie Benoîte.

DÉCÈS

Mattei Lucie, ménagère, célibataire, 53 ans, de Cagnano.

Sarteri Marie-Madeleine, veuve, 80 ans, de Cagnano.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00112

BOURSE DE PARIS

	24 fév.	25 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	96.85	97.15
de 3 0/0 amortis.	97.50	97.50
	ex-coupon.	

Conseil des Ministres

Paris, 25 février.

Il n'y a pas eu de conseil des ministres ce matin.

La réunion a été renvoyée à jeudi prochain.

Légion d'honneur

Paris, 25 février.

M. Bompard, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, sera élevé à la dignité de Grand'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction est la juste récompense des signalés services que M. Bompard a rendus à la France, dans les différents postes de confiance qu'il a occupés.

TOULON

Rixe Sanglante

Toulon, 25 février.

Au cours d'une rixe, le jeune Auguste Alliva, soldat au 3e régiment d'artillerie coloniale à Toulon, a été tué d'un coup de couteau.

Le meurtrier a aussitôt pris la fuite.

Une enquête a été ouverte, et l'on espère que le meurtrier ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

Le départ du *Friant*

Toulon, 25 février.

Le croiseur *Friant* partira jeudi pour le Maroc, emportant des troupes, des vivres et des munitions.

Importante Conférence au Ministère de l'Intérieur

Paris, 25 février.

Ce matin, une conférence a été tenue, au ministère de l'Intérieur, entre MM. Clémenceau, Caillaux et Chéron.

Nos ministres se sont longuement entretenus et de la situation ministérielle et des affaires du Maroc.

M. Caillaux a fait connaître le sens des déclarations qu'il compte faire à la Chambre, au sujet de son projet d'impôt, et l'attitude qu'il lui convient de prendre à cette occasion.

M. Cheron a communiqué les dépêches reçues de Maroc, et les nouvelles instructions envoyées au général d'Amade.

BUENOS-AYRES

Arrestation d'anarchistes italiens

Paris, 25 février.

Un cablogramme de Buenos-Ayres annonce que le paquebot italien *Umbria* vient d'arriver dans ce port, venant de Gênes, ayant à son bord un nombre considérable de passagers, dont la plupart sont des émigrants italiens.

A leur débarquement ils ont été fouillés par la police : plusieurs ont été trouvés porteurs de bombes ; deux ont pu être arrêtés, mais plusieurs ont réussi à prendre la fuite.

S. M. ÉDOUARD VII en France

Paris, 25 février.

S. M. Edouard VII arrivera à Paris, mardi prochain.

Le roi d'Angleterre fera un court séjour dans la capitale, et l'on croit qu'il ira ensuite passer une quinzaine de jours sur la Côte d'Azur.

Tirages financiers

Ville de Paris 1904

Paris, 25 février.

L'obligation portant le numéro 30.272 est sortie remboursable à deux cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 198 907 est sorte remboursable à dix mille francs.

AUX ÉTATS-UNIS

LA MALADIE D'ÉDISON

Paris, 25 février.

Le grand savant Edison, l'inventeur du téléphone et de plusieurs autres découvertes, dont une seule suffirait pour assurer la célébrité, a été opéré aujourd'hui, d'une tumeur derrière l'oreille.

L'opération a été des plus réussies.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Annulation et ouverture de crédits

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet de l'annulation sur le chapitre 67 du budget du ministère des travaux publics, des postes et télégraphes, pour l'exercice 1906, d'une somme de 2.200.000 francs restant disponible sur les avances en argent faites à l'Etat par les compagnies d'Orléans et du Midi en vue de l'exécution des lignes concédées par les conventions de 1883 ; 2° l'ouverture d'un crédit de même somme sur le chapitre 64 du même budget pour l'exercice 1907.

M. Argelès, rapporteur, donne lecture de son rapport qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

M. Aimond

député radical de Seine-et-Oise, monte à la tribune et développe son amendement tendant à établir l'impôt général sur les revenus de toutes catégories auquel est ajouté l'impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque contribuable.

L'orateur appelle l'attention de ses collègues sur les dangers du « bluff » auquel, d'un cœur léger, le ministre des Finances les convie à participer. Le but que nous devons nous proposer sera atteint, si la Chambre, en acceptant nos propositions, détermine seulement les points spéciaux sur lesquels doit porter son attention, afin de réformer peu à peu notre législation financière. Le progrès dans chacun des cédules que nous établissons sera le résultat d'efforts successifs. On n'arrive à rien, quand on veut tout entreprendre à la fois, mais si le but à atteindre est signalé à l'avance, si les étapes sont bien calculées, il sera plus facile de surmonter toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer sur la route.

M. Zévaès

député socialiste indépendant de l'Isère, combat la thèse de M. Aimond.

M. Magniaudé

député de la Seine, siégeant à l'extrême gauche, parle dans le même sens.

M. le ministre des Finances et M. le rapporteur ont affirmé la nécessité de distinguer entre les diverses catégories de revenus. Or, dans le projet, il n'y a pas de distinction entre les revenus.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi, à deux heures.

Après la séance

Les débats, qui se sont engagés aujourd'hui avaient amené au Palais-Bourbon, un public choisi, avide de nouvelles et flairant la chute du ministère.

Tous les journaux du soir rapportent la mauvaise impression qu'ils ont gardé de la séance d'aujourd'hui, et sont unanimes à reconnaître que le ministère se trouve en bien mauvaise posture.

Si M. Caillaux persiste à soutenir intacts, les deux premiers articles de son projet, tout fait croire que ce sera la pelure d'orange où glissera le ministère.

SÉNAT

Dans les Bureaux

Le Sénat s'est réuni, dans ses bureaux, et a procédé à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'un arrangement conclu à Paris, le 18 septembre 1907, entre la République française et la République de Libéria, pour fixer définitivement les limites des possessions françaises et des territoires de Libéria.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'exposition de Londres

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la participation des services publics à l'exposition franco-britannique de Londres, et à l'ouverture, sur l'exercice 1908, de crédits extraordinaires pour cet objet.

Les conclusions du rapport de M. Leydet sont adoptées sans modifications.

L'article 310 du Code Civil

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil, sur le divorce.

Actuellement la séparation de corps peut être transformée sur la demande des intéressés. D'après la proposition en discussion, cette transformation aurait lieu de plein droit après une séparation de trois ans.

M. Poulle

sénateur républicain radical de la Vienne, parle en faveur de cette proposition, et rappelle par quelles phases passa la loi du divorce.

L'orateur estime qu'il est impossible de conserver l'état de choses actuel qui permet aux tribunaux d'agir selon leur bon caprice.

« La loi, dit-il, doit être une, et les décisions des magistrats ne doivent pas différer suivant les régions ou les sentiments qui animent les juges. »

M. Poulle dit que puisque aucune réconciliation n'est survenue au cours des trois années, il y a tout lieu de croire que la rupture est définitive.

« La désunion des époux, continue l'orateur, est un grand mal pour la famille et même pour la société et le divorce est encore le meilleur remède à apporter au mal.

M. Gourju

sénateur républicain libéral du Rhône, soutient une thèse tout à fait contraire à celle du précédent orateur.

L'orateur craint de désoblitérer le mariage civil en rendant le divorce trop facile. On aboutira ainsi à la destruction d'une de nos meilleures institutions sociales.

M. Briand

ministre de la justice, déclare que la question en discussion est une question de pure humanité.

M. Bérenger

sénateur républicain, élu par l'Assemblée Nationale, combat la thèse de M. Briand et demande au Sénat de repousser ce texte et de maintenir la législation en vigueur, c'est-à-dire le droit d'appréciation des tribunaux.

L'orateur constate la diversité des jurisprudences, mais s'en réfère surtout à celle de la Cour de cassation qui n'a pas varié. Si on considère l'intérêt des parties et ceux des enfants, on aboutit au maintien de la loi actuelle.

M. Bérenger insiste longuement pour que le Sénat repousse cette proposition.

M. Briand

monte de nouveau à la tribune et parle au nom de la dignité du mariage. Il veut mieux rendre la liberté à des gens, dont l'incompatibilité de caractère, et quelquefois de mœurs, empêche la parfaite harmonie de la vie commune.

Lorsque l'orateur descend de la tribune, la séance est levée et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Catherine Bolloni, née Sartori, et son fils Mathieu, de la maison Bourgeois frères ;

M. Antoine Sartori, 1er maître vétéran, retraité, décoré de la Médaille militaire (Saint Florent) ; M. et Mme Louis Sartori et leurs fils Antoine, Capitaine Marin (3e Propriano) ; M. et Mme A. G. Sartori, retraité des Douanes, et leurs enfants (3e Toulon) ; Mme Vve Antonicelle Teodi, née Sartori, et sa fille (de Macinaggio) ; M. et Mme Joseph Sartori, de la maison Bourgeois frères, et leurs enfants ; Mme Vve Gorrini, née Sartori, et sa fille ; M. et Mme Sébastien Sartori, de la maison Bourgeois, et leurs enfants ; M. François-Marie Sartori ; M. Noël Sartori, préposé des Douanes ; Mlle Louis Sartori ; M. et Mme Dominique Sartori et leur enfant ; M. et Mme Louis Sartori et leur fille ; M. et Mme Jules Farese, née Sartori et leur enfant ; Mme Pierre Serri, née Sartori, M. Pierre Serri, 2e maître torpilleur, et leurs enfants (de Toulon), Mme Alphonse Gardie, née Sartori, Mme Alphonse Gardie, sergent-major au 163e, et leurs enfants ; Mme Vve Mattei, née Sartori, et ses enfants, (de Ville-di-Paraso) ; Mme et M. Nicolas Marie Sartori, acceptenar à Cherchres, et leurs enfants ; M. et Mme Roch Giorgi, née Sartori, et leurs enfants, de Ville-di-Paraso ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme VEUVE MARIE-MADELEINE SARTORI
Née SANTARELLI

leur mère, belle-mère, grand'mère, arrière grand'mère et tante germaine, décédée à l'âge de 80 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient de vouloir bien assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 18.

CYRNOS PALACE

Grand Hôtel de Bastia

Société anonyme en formation au capital de 500.000 francs divisé en actions de 500 francs.

Siège social à Bastia

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
de 1.000 actions de 500 francs
à partir du 25 Février

Le paiement des actions souscrites se fera par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

Les Statuts sont déposés chez Me TOMMASI, Notaire, et au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La *Société du Cyrnos Palace* s'est fondée à Bastia, sous les auspices du Syndicat d'Initiative et des hautes personnalités financières de cette ville, dans le but de construire, sur le terrain situé au Nord de la Place Saint-Nicolas, par delà l'Avenue Carnot, un hôtel de premier ordre que l'opinion publique est unanime à juger nécessaire, et de l'exploiter à son compte.

L'estimation de la dépense est évaluée à 500.000 francs en comprenant l'achat du terrain, la construction nue de l'hôtel, le mobilier, le matériel de chauffage, d'éclairage et de blanchissage, et les divers frais afférents à la dite construction.

Pour les détails, lire la circulaire imprimée relative à cette affaire.

Ou souscrit directement ou par correspondance à Bastia chez :

MM. GREGORJ frères, banquiers.
F.-A. FANTAUZZI, banquier.
Charles ORENGA, banquier.
THIERS frères, négociants.
Au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia, Bd Paoli, 27

LOTERIE

de la Ville de Marseille

pour la Conservation du Parc et des Monuments de

L'EXPOSITION COLONIALE

(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

375.000 francs de lots

Gros Lot: 100.000 f.

et Cent neuf autres lots espèces

de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

UN SEUL TIRAGE :

30 Septembre 1908

Prix du Billet : 1 franc

EN VENTE PARTOUT

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA. 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Journal Hebdomadaire illustré

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

propriétaire à Cardo

Médaille d'argent Exposition de Bastia (1887)

Croix de Mérite et Médaille d'or

Exposition Internationale de Bastia (1905)

Douée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'activer leurs sucs digestifs, dans les cas d'épidémie et sauvegarde contre le mal de mer et les coliques.

Elle est agréable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et aussi chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en ville à Cardo.

Se méfier des contrefaçons

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs articulés.

A VENDRE

Foudres, cuves et futailles de toutes contenances.

Bascules, appareils acétyène, étagères.

Chevaux et poulains.

Voitures, charrettes et camions.

S'adresser à l'ancienne usine de Toga.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissent tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs

EDITION I : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les Nos 2e, 3e et 4e Sem.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES

1er Gros Lot : 100.000 FR.

2e » » 20.000 FR.

plus 1530 Lots de 1.000 - 500 - 100 - 50 soit 1532 Lots tous payables en or et argent, tout le montant des Lots

240.000 francs

Tirage 15 Avril 1908

PRIX DU BILLET 0,50 Centimes

Ces Billets sont vendus chez tous les Buralistes, Libraires, etc., et par tous les FACTEURS

Envoi à domicile sur demande et contre remboursement. Pour les paiements en Timbres ajouter 5 centimes.

Adresser lettres et Mandat au Trésorier Général de l'Orphelinat, 173, rue du Temple, Paris.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres

pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Fondelle-Corse. Réduction de 10 pour cent ce garanti 18 karats.

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'un parfait désinfectant.* Remède le plus efficace et le plus actif.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 58 — JEUDI 27 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits adressés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Honoré.

Soleil : (heure nationale)

Lever 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 15 m.

Dernier quart., le 27 Nouv. Lune, le 3.

Fête de Demain : Saint Leandre.

26 FEVRIER

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LE VOTE

par Correspondance

S'il est un cas où le vote par procuration ou par correspondance présente un intérêt de premier ordre, c'est bien à l'occasion des élections communales. Ils sont nombreux, en effet, ceux qui, ayant quitté leur pays d'origine pour venir gagner leur vie ou tenter la fortune dans les grandes villes, y ont conservé néanmoins des intérêts et des attaches.

Dans leur nouvelle résidence, au contraire, ils sont étrangers à la vie publique et ils se désintéressent des élections locales. Leur seul désir est de revenir au plus tôt au pays qui les a vu naître et qu'ils n'ont jamais complètement abandonné.

Cependant, il leur est impossible, la plupart du temps, de s'absenter pour y venir exercer leurs devoirs électoraux. Les exigences de la vie active des villes sont implacables. Les expatriés, les « déracinés » sont obligés d'assister de loin à la défense de leurs intérêts patriarcaux qui leur tiennent le plus au cœur.

C'est ce qui explique qu'il se produise tant d'abstentions aux élections. On en a conclu à tort que les électeurs se désintéressaient du suffrage universel. La vérité est que la plupart, par suite de leur éloignement, sont contraints de s'en désintéresser.

Il y a, en France, onze millions, en chiffres ronds, d'électeurs inscrits. Sur ce chiffre, on compte plus de deux millions et demi de non votants, parmi lesquels sont particulièrement dignes d'intérêt, environ un million d'abstentionnistes involontaires. A ceux-là, le législateur devrait faciliter, autant qu'il est possible, l'exercice de leurs droits électoraux.

« Ce sont, dit M. Simonet, dans une proposition de loi actuellement en suspens devant la Commission du Suffrage universel, tous ceux que leur profession, leurs affaires, la nécessité du gagne-pain quotidien, tiennent éloignés, au jour du scrutin, de la commune où ils sont électeurs. Ce sont les milliers d'ouvriers du bâtiment, maçons, tarrassiers, peintres, charpentiers, qui chaque année quittent leur département dès la belle saison pour venir exercer leur métier dans les grands centres. Ce sont aussi les cochers, les colporteurs, les mécaniciens, les chauffeurs, les conducteurs de chemins de fer, enfin les employés ambulants des postes, de la navigation et les représentants de commerce, etc. »

Les partisans de la représentation proportionnelle peuvent être également les partisans du vote des absents ; leur but est, en effet, d'obtenir que les élections soient la manifestation la plus exacte possible des forces respectives de chaque parti politique. Pour atteindre ce but, il faut faciliter et obtenir le vote du plus grand nombre d'électeurs possible.

Comment faire pour leur faciliter le vote ? Deux systèmes ont été préconisés à tour de rôle : le vote par procuration et le vote par correspondance, qui sont l'un et l'autre applicables. Un seul inconvénient a été objecté : c'est la crainte de la fraude.

Si, en effet, l'électeur vote en personne, remettant lui-même son bulletin plié, en public, en présence des membres du bureau, il est à peu près assuré qu'il n'y aura pas substitution. Mais quelle garantie aura l'électeur qui confiera son bulletin à la poste ou à une tierce personne ? On n'a pas manqué de faire remarquer le danger, plus facile avec ce mode de votation qu'avec tout autre, de voir jouer toute la gamme des fraudes, substitutions, suppositions, suppressions de bulletins, émargements fictifs, etc.

Empressons-nous de dire que toutes ces raisons ont perdu beaucoup de leur valeur depuis le vote de la loi du 3 juin dernier, sur « le secret, la liberté du vote et la sincérité des opérations électorales. » Le principe du vote sous enveloppe ayant été admis pour les électeurs présents, il peut l'être également pour le vote à distance.

M. Simonet a proposé, dans ce but, une manière de procéder à la fois simple et pratique. La voici :

L'électeur remet au maire de sa résidence, en même temps que sa carte électorale, son bulletin de vote sous enveloppe ouverte. Le maire place ce pli sous une autre enveloppe que, devant l'intéressé, il scelle et transmet au président du bureau électoral auquel il est destiné.

L'électeur peut, du reste, à son choix, remettre lui-même le pli à la poste ou laisser ce soin au maire.

L'envoi est fait en franchise et recommandé. L'administration postale en est responsable.

Le jour du vote, et après l'ouverture du scrutin, le président du bureau reçoit publiquement les plis recommandés à son adresse, il s'assure qu'ils sont intacts, et il en donne décharge au facteur sur le registre postal.

Aussitôt après, le bulletin est déposé dans l'urne ; l'émargement est opéré, dans les formes habituelles, au moyen de la carte électorale jointe à ce pli.

Comme on le voit, ce procédé accorderait le maximum de garanties à la sincérité du vote. Beaucoup de députés s'en sont d'ailleurs déclarés partisans, parmi lesquels MM. Buisset et Joseph Reinach, président et rapporteur de la Commission du Suffrage universel.

Néanmoins, une proposition semblable, présentée récemment au Sénat, a été repoussée. Le Sénat reviendra certainement sur cette décision dans un avenir prochain, mais beaucoup regretteront que cette réforme n'ait pu être introduite dans notre législation avant les prochaines élections municipales. Elle constitue une des conditions de l'universalité du suffrage en faveur d'une catégorie de citoyens des plus intéressantes : les expatriés.

J. SOLEIL.

PROPOS D'ACTUALITÉ

Nous vivons à une singulière époque de traîtrise, d'espionnage, de contre-espionnage, de félonie. Les journaux sont pleins des comptes-rendus de débats honteux et dont on a hâte d'être débarrassé. Mais à peine un officier traître vient-il d'être jugé qu'un autre crime contre la Patrie est découvert.

La semaine dernière, on a vu le lamentable Ullmo avouer son forfait devant le conseil de guerre de Toulon. Maintenant, c'est le secret de nos dirigeables militaires que Krumholtz aurait livré à l'Allemagne. Ce qui constitue la fierté en même temps que la confiance de la nation, paraît ainsi s'en aller par lambeaux, aux quatre coins du monde.

Il est temps de rassurer le pays et de redoubler de sévérité à l'égard de ces anormaux. Si l'on pouvait ainsi trauer dans l'ombre, impunément, la défaite de la Patrie, c'en serait fait du notre belle vaillance.

A ceux qui seraient tentés de trouver des excuses aux félons, nous proposons en exemple le terrible arrêt que viennent de rendre les juges de Saint Petersbourg contre le général Stoessel, défenseur de Port-Arthur. Six juges n'ont pas hésité à condamner Stoessel à mort, pour avoir capitulé alors que la place était encore défendable.

« Pour tenir quelques heures de plus, s'est écrié l'accusé, il aurait fallu sacrifier 20 000 hommes ! » — Mais le tribunal a renouvelé l'admirable réponse cornélienne au « Que voulez-vous qu'il fît ? » — « Qu'il mourut ! »

La loi de la guerre est terrible, implacable, monstrueuse, mais elle est la loi. Il faut la subir ou mourir.

En présence de pareilles sévérités contre un général qui s'il fut faible, ne fut jamais lâche ni traître, comment pourrons nous avoir la moindre pitié pour des lâches comme Ullmo, Krumholtz et tant d'autres qui, honteusement, en rampant, dérobent nos secrets militaires et vendent à l'étranger l'honneur de la Nation ?

A. CAPELLO.

Société

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS des Alpes-Maritimes

La Société s'est réunie sous la présidence de M. Bouquet, président, Mémoires du 15 courant.

Après l'élection des membres du bureau pour 1908, M. Doublet continue l'étude, commencée dans une séance précédente, de ce qu'on sait à propos des origines du christianisme dans les légendes de notre contrée, relative aux saints Barnabé, Paul, Trophime, à Sainte Marie-Madeleine, aux Saints Nazaire et Celse, Honeste, Eryphine et Respice, Delmas, Vincent et Oronce, Marseille, ainsi qu'aux Saintes Réparate et Dévote.

Sa conclusion est que, historiquement du moins, on ne sait ni quand ni comment, ni par qui le christianisme fut apporté à Cimiez et à Nice.

A propos de cette communication, l'abbé Rance Barrey désire que, respectueux de la tradition des églises de Provence et de Nice sur les origines du christianisme dans ces contrées, il ne peut s'associer aux conclusions de M. Doublet.

⁂

Un Souvenir de la maison de Napoléon à Long-Wood, tel est le sujet de la communication de M. L. Lanzi, qui a fait passer sous les yeux des membres de la Société, un timbre rond, en cuivre, de 3 centimètres et demi de diamètre, portant, sur champ : un aigle avec la couronne impériale au-dessus de la tête, et en exergue, en

---

119 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

IV

LE RÊVE DE THÉODORINE N'EST PLUS PERMIS

— Voilà !.. Maison vide pendant vingt-quatre heures... Je me charge de servir les clients, s'il s'en présente... et je soignerai Lelorel, là-haut...

Les quatre hommes se donnèrent une poignée de mains et se séparèrent. Rose-Lison était perdue.

. . . . . .

Cependant, au moment où Lison, dans la chambre paternelle, venait de dire à son père, toute surprise de l'avoir entendu articuler nettement :

— Dites... dites encore !!..

— Oui, oui, oui, avait répondu Croix-Vitre.

A ce même moment, dans nous, deux des valets du château, revenant des courses, passaient sous la fenêtre ouverte du logement de la infirme. Et ils avaient stupéfaits entendu la voix du paralytique. C'était la première fois, étant nouveau à Royaumont. Mais leur étonnement venait surtout de ce qu'on leur avait appris que le malade ne prononçait aucun son, et que par conséquent il était impossible de le comprendre.

— Mais il parle ! il parle ! disent ses gens.

Et ils coururent annoncer la nouvelle au château. Quelques minutes après, tous la connaissaient. Et dans la même journée cette nouvelle arrivait aux oreilles de Nathalie et de ses fils.

— Vous êtes fous ! dit Nathalie, aux deux palefreniers.

— Que Madame nous pardonne. Nous ne déraisonnons pas. Nous revenions de l'écurie. Et nous avons fort bien entendu le vieux qui parlait à la petite... ou plutôt, faut dire la vérité, c'était la petite qui parlait au vieux, mais celui-ci répondait.

— Et que répondait il ?

— Très distinctement : Oui, oui, oui ; Comme nous le disions, Madame et nous

— C'est bien, merci. Allez.

Nathalie, Laurent et Michel se regardèrent, très pâles. Ils traversèrent une heure d'affreuse anxiété. Est-ce que Croix Vitre était guéri ? ou, même sans être guéri, est-ce qu'il marchait vers sa guérison ?.. En ce cas, eux, qu'allaient-ils devenir ?

— Ne perdons pas la tête, dit Laurent. En somme, le vieux peut proférer quelques sons même quelques mots... Ça ne suffit pas pour se faire comprendre... Le plus pressé, d'abord, est de savoir, là-dessus à quoi nous en tenir... et par conséquent il faut l'interroger, sans avoir l'air...

— Quand ?

— Tout de suite. Nous n'avons aucune raison pour attendre

— Si l'on interrogeait Lison, tout d'abord ?

— Inutile. Elle répondrait ce qu'elle voudrait bien. Même, je préfère qu'elle n'assiste pas à l'entretien que nous allons essayer d'avoir avec le comte.

Tous trois se dirigèrent vers la salle-de-la poste était ouverte. Le paralytique et Lison étaient absents. La journée était douce. Le soleil brillait.

— Elle a dû le conduire vers la rivière. Ils ne peuvent être loin...

En effet, depuis qu'on leur avait dit fondu l'accès de la terrasse, Rose-Lison conduisait son père hors du château, le long de la route nationale qui traversait la propriété et qui, à cause des bois, se trouvait à l'ombre durant une partie de l'après midi. Nathalie ne les chercha pas longtemps. On aperçut le fauteuil poussé par Lison à quelques centaines de mètres, sur la hauteur voisine. C'était la suite du plateau sur lequel le château de Royaumont avait été bâti. Et de ce plateau, partout, de l'est à l'ouest, la vue sur la vallée de la Commbaute était superbe.

Le père et la fille venaient de sortir, pour profiter du bon soleil, car c'était une radieuse journée de printemps, toute pleine de parfums, toute remplie de chants d'oiseaux. Dans le ciel bien couvrant, sous une frise qui n'a pas fraîche, des flocons de nuages si légers qu'on eût dit un peu de fumée très blanche. Déjà les prairies, près de la rivière, se parsemaient de fleurs. Des frondaisons vertes apparaissaient dans les sous-bois. La vie renaissait vigoureuse partout, pleine de rêve, pleine d'espoirs et pleine de joies... Et, ce jour-là, Lison venait d'éprouver un bonheur infini, car elle avait dit à son père :

— Etes-vous bien, là ?..

Et le comte avait répondu, pour la première fois — pour la première fois l'a-t-il pas dit ainsi, avec l'intonation d'une divine tendresse :

— Oui... Oui... ma... fille !!

Un loin un horizon des Vosges foyait devant lui, avec ligne de lits ondulant comme de longues vagues, des cols d'émeraude entre des collines boisées de sapins sombres, plus sombres encore maintenant que le pinte vps verdissait les près et les champs. Parfois, rarement, la montagne se déchirait en éboulis, laissant ainsi pénétrer le secret de ses granits, de ses porphyres ou de ses grès roses. Puis, des bouquets d'épicéas s'enfoncaient dans les sous bois de hêtres. On devinait à peine, sur le ciel, un peu plus loin, les hautes montagnes arides où sont les landes de genêts et de bruyères, les vastes solitudes de gazon maigre que viennent paître les troupeaux pendant l'été, et les cimes rocheuses d'où l'on plonge dans les vallées lointaines de l'Alsace jusque vers le Rhin, jusqu'à la Forêt-Noire.

haut : *Long-Wood*, et en bas : *Génie*, avec une étoile des deux côtés.

M. Lanzi possède ce timbre depuis plusieurs années, et malgré ses recherches, ne parvenait pas à connaître l'explication de la légende, lorsque, récemment, un journal parisien la lui fournit, à propos de la mort du dernier gardien du tombeau.

Le timbre gravé par Allais, de Paris, remonte assurément à 1858, année où l'Empereur acheta à l'Angleterre le terrain du tombeau et les maisons basses, étroites et malsaines qui abritèrent, pendant près de six ans, l'illustre captif et ses fidèles compagnons d'exil.

Le Gouvernement envoya à cette date, à Sainte-Hélène, un capitaine du génie pour restaurer ces habitations abandonnées et qui tombaient en ruine. Les réparations durèrent vingt mois et au retour du capitaine qui avait été chargé de ce travail, on confia à un commandant du génie et à deux sous-officiers de la même arme, l'entretien des maisons et la garde d'honneur du tombeau. Le commandant rentra en France en 1870.

L'origine de ce timbre intéressant au point de vue historique, est maintenant connue. Il a servi aux officiers du génie qui ont séjourné à Long-Wood, pendant de longues années.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 fév., à 3 heures

de Marche,	Gerg'l.
Chants de Guerre ouv.,	Audrieux.
Valse des Officiers,	de Beaufort
La Fille du Mme Angot, fant.,	Lecocq.
Les Demoiselles de Magenta, polka,	E. Mellot.

Le Chef de musique, X. LACOMA.

Le Commandant SIMONI

M. le chef de bataillon Thomas Simoni, commandant le détachement du 1er régiment étranger, au Maroc, a été cité à l'ordre du jour du corps de débarquement, pour la part qu'il a prise au sanglant combat du 2 février.

Déjà, à la fin du mois de décembre, le commandant Simoni, alors capitaine, était, au cours de cette même campagne, promu pour faits de guerre au grade qu'il occupe maintenant. Nous sommes heureux de féliciter notre distingué compatriote qui appartient à une famille essentiellement militaire et auquel tout promet de poursuivre brillamment une carrière si bien achemin[illegible].

Une Première

Ah ! ça... c'est gentil,..

Les muses qui dansent, depuis longtemps, leur joyeuse sarabande, dans le fond azuré du médaillon de notre théâtre municipal, ont dû, sans doute, cesser leurs jeux folâtres mardi soir, pour se demander, tout ébahies, quel nouvel événement artistique avait, comme par enchantement, attiré dans leur demeure, une foule considérable de spectateurs.

La salle, en effet, était comble et les premières loges et baignoires, où n'était donné rendez-vous tout ce que Bastia compte d'élégance et de distinction, prouvaient une fois de plus, par le ravissant coup d'œil qu'elles offraient, que les mots, charme et beauté, semblent avoir été créés pour nos sympathiques Bastiaises.

Giha et Violette, les distingués auteurs de *Ah ! ça... c'est gentil...*, ont eu l'inappréciable satisfaction de voir leurs efforts couronnés par le succès le plus éclatant, le plus mérité.

Grâce à leur esprit, à leur verve endiablée, ils ont, pendant plus de deux heures, excité tour à tour, les rires les plus bruyants et les sourires les plus fins.

Ah ! ça... c'est gentil... a été mise sur la scène après une semaine seulement d'étude. Mais, grâce au zèle intelligent des interprètes professionnels et amateurs, elle a été jouée avec la finesse et le brio qu'elle comportait.

Les personnages que la fantaisie des auteurs a tiré d'un peu partout, étaient d'une ressemblance parfaite, et j'en connais certains qui, à force de se rapprocher de l'original, ont provoqué de véritables ovations.

Comme les personnages, les airs de la revue ont été tirés de toute espèce de répertoire. Pour une fois, Verdi et les maîtres de nos cafés-concerts se sont donnés la main, Audran et Lecocq étaient là, d'ailleurs, pour empêcher tout conflit, au cas échéant, en arrangeant les choses par une phrase spirituelle.

M. Rimaud, admirablement secondé par des musiciens *primo cartello*, dirigeait l'orchestre. Cet excellent maestro, qui a eu le très grand mérite de s'être bien acquitté en quelques jours d'une tâche qui aurait demandé plusieurs semaines, à cause des difficultés insoupçonnées qu'elle présentait, nous a offert dans une sensationnelle « introduction, » où tous les airs de la revue étaient rappelés, un délicieux régal artistique.

MM. Muffat et Beaumont, superbes de brio, ont joué avec beaucoup d'entrain une scénette à scandale faisant corps avec la revue. Ajoutons, enfin, qu'ils ont cru devoir augmenter la représentation par un intermède d'acrobatie et de danse, intermède intéressant, quoique un peu déplacé en pareille occurrence.

En somme, soirée réussie en tous points. Il nous est impossible dans ce compte-rendu très hâtif, de nommer tous les interprètes de *Ah ! ça... c'est gentil...* Nous nous réservons, d'ailleurs, de le faire prochainement, qu'ils nous permettent de leur adresser, en attendant, nos sincères félicitations. Je m'en voudrais, d'oublier, en terminant, l'ingénieux peintre qui a construit un *Golo* tout-à-fait nature, en quelques heures.

Quant aux sympathiques Giha et Violette, la joie des spectateurs leur a prouvé mieux que tout ce que nous pourrions leur dire ici, combien leur œuvre était fine, spirituelle et d'un arrangement très comique. Qu'ils nous permettent de nous faire l'interprète du public et de les complimenter de tout cœur, tout en formulant l'espoir de les voir continuer dans une voie où certainement les Bastiais et ce qui est plus appréciable encore, les Bastiaises, leur réserveront les plus belles gerbes de roses.

RAMPINO.

Cour d'Assises

Présidence de M. GAVINI, *conseiller*

Audience du 26 *février* 1908

Meurtre et Triple tentative d'assassinat

Natalucci Jacques répond aujourd'hui devant le jury d'un meurtre et d'une triple tentative d'assassinat.

Le 9 février dernier, à Ajaccio, après avoir déchargé, par trois fois, son revolver sur les époux Forni, il se livrait à la fuite ; l'ancien gendarme Bolson voulant l'arrêter, il l'abattit d'un coup de revolver.

Natalucci un jour, dans un magasin près d'Ajaccio, aurait, sans l'atteindre, tiré un coup de fusil sur le nommé Bonini François-Xavier, parent de son ennemie.

Lecture d'accusation résumant ainsi les faits :

Premier acte d'accusation

Depuis le mois de septembre 1906 des disputes fréquentes s'engageaient dans l'immeuble portant le n° 16 de la rue Fesch, entre la dame Natalucci Nataline et sa voisine la dame Sotti Tomasine, au sujet de l'usage d'un tuyau de conduite. Dans la matinée du 5 février 1907 une discussion plus violente suivie d'une bagarre éclata dans la cage de l'escalier. La dame Sotti en rapporta des blessures assez graves ; aux appels poussés par elle des voisins accoururent, au nombre desquels se trouvait Forni François Xavier, dont le magasin de charbon est situé au rez-de-chaussée. Il menaça fin à mon acharnement de violences à la femme Natalucci Jacques-Pierre avait cessé n'a pu apaiser, reprochant même à Forni son intervention. Le lendemain matin la dame Natalucci invectiva de son balcon du 3e les conjoints Forni qui sortaient dans leur magasin, les injuria et proféra contre eux des menaces significatives : « Nous vous ferons voir que nous ne sommes pas des Lecquois et s'il le faut il y aura de la boucherie ». Vers 1 heure du soir Natalucci Natalucci quittait sa demeure et se rendait à la brasserie moderne où son mari était employé comme garçon de salle ; elle eut avec lui un entretien très animé ; peu d'instants après son départ, celui-ci quittait la brasserie, rentrait chez lui, puis se présentait devant le magasin Forni. Les conjoints Forni n'y trouvaient aucun d'un pas de l'autre. Du seuil de la porte il aperçut Forni à genoux ; se dirigeant vivement levé Natalucci tira sur lui un coup de revolver, puis dirigeant son arme sur la dame Forni fit feu de nouveau. Le mari fut atteint au cou, la femme aux vêtements traversés. Natalucci Jacques prit aussitôt la fuite longeant la rue Fesch, revolver à la main, menaçant quiconque essayait de l'approcher. Après un parcours de trois cents mètres environ, il s'engagea dans un passage voûté qui relie la rue Fesch au cours Napoléon, poursuivi à distance par la foule irritée. En débouchant sur le cours il fut aperçu par Bolson Antoine, gendarme en retraite et négociant, qui se tenait devant son magasin à droite de l'issue du passage. Ils échangèrent les cris : « A l'assassin » Bolson s'élança courageusement à sa poursuite. Natalucci traversa la chaussée, la place du théâtre et allait pénétrer dans une rue voisine à droite de ce monument lorsqu'il s'arrêta soudain se retourna et braqua son arme sur Bolson. Celui-ci n'arrêta cet instant ainsi qu'il remarqua sa poursuivre. Cependant Natalucci fit feu sur Bolson fut quelques pas plus un troisième et se projeta dans un fourré où il parvint à se soustraire aux recherches de la justice et n'est livré à d'autres violences, notamment le mars 1907 un coup de fusil sur Bonini François-Xavier cousin germain de Forni Xavier auquel il reprochait de fournir des indications aux agents de la force publique. Il sera constitué prisonnier le 28 septembre 1907. Natalucci Nataline interrogée sur même du crime, fit à bénéficier d'une ordonnance de mise en liberté provisoire le 2 mai suivant. Sa participation au double attentat commis sur les conjoints Forni résulte des diverses graves aveux de l'affaire et notamment de la visite à la Brasserie moderne.

Deuxième acte d'accusation

Le 5 mai 1907 à 8 heures 1/2 du matin Bonini François-Xavier revenait d'Ajaccio au lieu dit Mezzo, territoire de cette ville, où il exerce le métier de jardinier. Il suivait la route carrossable qui traverse la propriété de Mezzo et se dirigeait vers son habitation, lorsqu'arrivé à un tournant il essuya un coup de fusil parti d'un fourré sous un arbre du chemin. La balle atteignit la poitrine et traversa le gant et le pan gauche de sa veste. Bonini ne put reconnaître son agresseur. Celui-ci prit aussitôt la fuite et disparut à travers les arbres, la tuba étant en poste faite et basse. Ses soupçons se portèrent immédiatement sur Natalucci Jacques-Pierre, garçon de café, demeurant à Ajaccio, qui se trouvait sous main ici d'arrêt pour tentative d'assassinat et meurtre commis à Ajaccio le 9 février 1907. Natalucci en voulait tout particulièrement aux membres de la famille Bonini à raison de leur parenté avec Forni Xavier, une de ses victimes et aux juges d'instruction chargés de la surveiller et de seconder les recherches de la justice. Les menaces que Natalucci a proférées contre les Bonini et ses avertissements que la précaution aux quels ces derniers s'est astreinte sont de nature à faire peser sur la culpabilité de Natalucci.

Interrogatoire

M. le Président procède, tout d'abord, à l'interrogatoire de la femme Natalucci.

Celle-ci déclare qu'elle n'a absolument rien à se reprocher.

Elle était continuellement insultée par la dame Sotti. Le 5 février Forni Xavier, intervenant pour cette dernière, exerça sur elle des violences.

La femme Natalucci déclare encore que le 9 février la femme Sotti traita de vaches ses belles-sœurs.

Je ne connais, dit l'accusé, m'être rendue à la Brasserie Moderne, mais uniquement pour avertir le propriétaire de ne pas laisser sortir mon mari auquel la dame Sotti et le ménage Forni auraient indubitablement cherché querelle.

M. le Président interroge ensuite Jacques Natalucci. Depuis longtemps, dit-il, ma femme était en but à toutes sortes de vexations de la part des époux Forni. — Elle venait sans cesse se plaindre à moi, implorer ma protection. Le 8 février ma fille vient me réveiller à la première heure disant qu'un homme frappait sa mère. Je sors immédiatement et je surprends Forni en train de frapper ma femme. Il me déclara qu'il n'était intervenu, que pour calmer celle-ci, et tout fut fini.

Le 5 février, mon service terminé, je passais devant le magasin Forni. « J'ai un mot à te dire, dis-je à celui-ci. » Dis en quatre, réplique Forni sur un ton de provocation. Je voudrais, insistais-je, savoir ce qui s'est passé entre vous et ma femme. Je vais vous le dire, répondit aussitôt Forni. Il se dirigea alors derrière un vieux meuble, dont il ouvrit le tiroir. Craignant qu'il ne s'armât d'un revolver je fis feu dans sa direction et pris aussitôt la fuite en gardant mon revolver à la main. Croyant à un moment donné être poursuivi par un parent de Forni, je fis feu de mon revolver en dirigeant toutefois mon arme vers la terre. L'infortuné Bolson fut atteint. Je le regrette sincèrement.

L'accusé me aussi avoir tenté de donner la mort au nommé Bonini, beau-père de la victime.

Audition des témoins

Forni Xavier. — Le 19 février, vers 2 heures du soir j'étais ainsi que ma femme sur le seuil de mon magasin, quand survint l'accusé Jacques Natalucci qui, après m'avoir interpellé en ces termes : « Bonjour Forni, j'ai deux mots à te dire, » sortit un revolver et déchargea 2 coups de feu sur moi et un troisième sur ma femme.

Forni Marianne. — J'intervenai un jour pour séparer les dames Sotti et Natalucci, qui étaient aux prises. Le lendemain je fus accostée par l'ac usé qui me dit : « Il faut que les ivrognes et les charbonniers cessent de nous embêter. »

Bonini François-Xavier. — Un jour, dans un maquis près d'Ajaccio où je travaillai, j'ai vu surgir un individu qui a tiré sur moi un coup de fusil sans m'atteindre. J'ai répliqué par 4 coups de revolver qui ne l'ont pas atteint davantage. Je n'ai pu reconnaître mon agresseur qui se dissimulait dans le maquis, mais je soupçonne sérieusement Natalucci, car je dus intervenir un jour dans une discussion entre la femme de celui-ci et la femme Sotti.

M. le Président entend ensuite à titre de simple renseignement le nommé Antonotti Philippe, condamné au mois d'août dernier à 20 ans de travaux forcés pour avoir donné la mort au lieutenant de Gayer d'Orbo. Antonotti qui, dit-on, aurait entendu proférer des menaces par Natalucci contre Bonini, déclare ne rien savoir.

L'audience est ensuite levée et renvoyée en continuation à demain.

***

La liste du jury se trouve ainsi modifiée :

Jurés Titulaires

Pietri J.-J., rent., Isolaccio de Fiumorbo.
Saltal Antoine-François, maire, Tolla.
Salicetti, inspecteur des forêts, Ajaccio.
Renucci Don-J., propriétaire, Feliceto.
Baldacci Mathieu, percepteur, Bastia.
Allegrini Etienne, maire, Aregno.
Fantauzzi P.-M., rentier, Morsiglia.
Rapale J.-J., propriétaire Rapale.
Romani Toussaint, retraité, Tavera.
Colonna Jean, propriétaire, Cargese.
Campi, mécanicien p. en retraite, Campo.
Raffalli Emile-Michel, maire, Stazzona.
Simoni P.-M., métallo, Calcatello.
Pinelli, r.-logéo, des P. et C., Ajaccio.
Marcaninchi, e.-officier en ret., Moncale.
Orsetti J.-A., professeur au Lycée, Bastia.
Dalcorso A., fermier de l'octroi, Bastia.
Sampieri J., adjoint municipal, Ocana.
Filippetti Charles, propriétaire, Bastia.
Rodaro Joseph, entrepreneur, Bastia.
Carboccia, chef de div. à la Préf., Ajaccio.
Marcelli François, maire, Rutali.
Lanzalavi F.-J F., propriétaire, Costa.

Jurés Supplémentaires

Campana Xavier, patron boulanger, de Pietri Simon, capitaine en retraite,
Lucciana Emile, sous inspecteur des douanes en retraite,
Campana François, capitaine en retraite, tous de Bastia.

Jurés Complémentaires

Angeroy Jules Marie-François.
Vincentelli Antoine-Mathieu.
Sauvi Joseph-Nicolas.

CIRNEA

Mardi Gras, 3 mars, grande matinée d'enfants déjà annoncée, la semaine dernière.

Au programme : Comédies, poésies corses, chœurs, chansonnettes, danses de caractère, jeux divers et concours d'adresse avec récompense.

Et, brochant sur le tout, excellent goûter offert par la Cirnea d'i zo cerà rampon.

La réunion sera parée, masquée, costumée.

Les enfants ne paient pas, et pour les parents, le droit d'entrée est comme d'habitude.

Nécrologie

M. L'AVOCAT GUILLABERT

M. Guillabert Charles-Paul, avocat au barreau de Toulon, est décédé dans sa soixantième année, après une très courte maladie.

Allié à une honorable famille de Niolo, il avait depuis quelques mois voué son jour de la douceur de notre climat. Il se plaisait beaucoup dans notre ville et avait résolu de s'y fixer définitivement. Atteint d'une grave maladie, il a succombé en peu de jours, malgré tous les soins dévoués de sa chère compagne et de son beau-frère, M. l'abbé Sanini, curé de Bastanico.

M. Guillabert laisse de vifs regrets dans notre ville, où il s'était vite créé de nombreuses relations.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Jean.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Sanini et des parents venus d'Albertacce. On remarquait dans le cortège plusieurs membres du barreau.

Nous adressons à Mme Guillabert et à sa famille nos bien vives condoléances.

MADAME SARTORI

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Veuve Marie-Madeleine Sartori née Santarelli, décédée à l'âge de quatre-vingts ans. Cette excellente vieille a supporté avec patience une assez longue maladie, entourée d'ailleurs des soins les plus affectueux de ses enfants et petits-enfants. Elle a eu la consolation de recevoir les caresses de ses arrière-petits-enfants.

Le cortège qui a suivi son cercueil jusqu'à l'église Saint-Jean était fort nombreux. Ses fils et petits-fils ont reçu, en cette triste circonstance, d'affectueux témoignages de sympathie.

Nous adressons toutes nos condoléances à M. Mathieu Sartori, le sympathique employé de la maison Bourgeois, à MM. Sartori et aux familles Sartori, Tocci, Goriot, Ferrac, Serri et Gardis.

GEORGETTE AMONI

M. François Amoni, le représentant bien connu, a eu la douleur de perdre sa petite fille Georgette, âgée de quatre ans.

Dans cette maison qu'égayait hier les rires argentins de cette charmante enfant, la désolation est grande. Père, mère, sœurs, grands' parents sont inconsolables de la disparition de ce cher ange, si précoce dans ses câlineries et ses caresses.

Sur le drap blanc qui recouvrait le cercueil se trouvaient des fleurs et des gerbes.

M. et Mme François Amoni et leur famille ont vu leurs nombreux amis s'associer à leur douleur et suivre le convoi funèbre.

Bulletin Financier

PARIS, 22 février 1908.

Marché fermé et sans affaires avec des variations de cours insignifiantes. Notre Rente reste à 97.10. Les Fonds Etrangers n'ont bien tenu sauf le Portugais qui a un nouveau recul à 61.85. Les Sociétés de Crédit sont recherchées. Le Crédit Foncier est à 706 ; un dividende de 33 frs pour l'exercice 1907 sera proposé à l'assemblée du 4 avril prochain. La Banque Centrale Mexicaine est à 434, en attendant mieux lorsque l'on connaîtra les résultats définitifs de 1907 et que l'on pourra fonder les prévisions pour 1908. Fluctuations peu importantes aux groupes industriel et de traction et sur les valeurs russes. Rio 1 330. Suez améliore à 4 495. Mines d'Or délaissées.

Au comptant, en Banque, l'action Ouest Africain Français est en nouveaux progrès à 375, et la part à 172. Les actions l'Atlantique sont fermes à 426 ; le sauvetage et le remorquage des navires de barre sont deux industries fort lucratives, comme en témoignent les rapports des Sociétés similaires étrangères. Demandes suivies en obligations 5 0/0 du Port de Bastia à 459 ; l'emp. fédéral de 2 0/0, or, affecté à leur garantie spéciale, a produit, en décembre dernier, 397.800 frs environ en augmentation de 15 0/0 sur les prévisions du début. L'obligation 5 0/0, or, de l'Amazone est recherchée à 390.50 ; le principal produit de cet Etat est le caoutchouc dont l'exportation atteint la moitié de la production mondiale.

Malgré leur création récente, les obligations 5 1/2 0/0 Oxnard au Mexal Cy sont attrayantes à 475 frs, car elles sont remboursables à partir de 1910, à 525 frs et donnent un intérêt de 27 50 net.

Les actions des Houillères de Saint Micaud constituent un placement sérieux et d'autant plus rémunérateur qu'il n'existe ni parts de fondateur ni obligations.

Nos chemins de fer sont fermes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 fév.

Thermomètre 7 heures du matin 9°. à midi 15°. à 4 heures du soir + 10°
Maxima 15°4. Minima 7°6.
Baromètre 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 755 mm. 4 heures du soir, 755 mm.
Vent. — Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, S. E.
Etat du ciel, le matin, Quelques nuages.
L'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 m.

***

Conseil de revision

M. Chaleil, préfet de la Corse, qui est arrivé mardi soir à Bastia, a présidé hier les opérations du conseil de révision à Campitello et à Volpajola.

Une brillante réception a été faite à Volpajola, à notre excellent préfet.

***

Acte de probité

Mlle Graziella Fioconi, ayant trouvé sur la place St-Nicolas, un bracelet en or, est venue le déposer au bureau du journal, où il a été remis à la personne qui l'avait perdu.

Mlle Fioconi n'a accepté aucune récompense.

Toutes nos félicitations.

***

Matinée Musicale

Jeudi 27 et samedi 29 courant, à 2 heures et demie précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Pennacchi Louis, coiffeur, et Pierucci Pasquine, tailleuse, tous deux de Bastia.
Falc Armand, de Laroque Tanas (Lot) et Bernardini Marie-Elisabeth, ménagère d'Olmeto di Tods.
A Sainl François-Antoine, maréchal des logis chef au 35e art. de frontière, et Sisco Marie-Joséphine, de Bastia.

DÉCÈS

Amoni Georgette-Antoinette, 4 ans, de Bastia.

THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi, 27 février
Deuxième représentation de
AH ! ÇA... C'EST GENTIL...
Revue locale en 2 actes et 3 tableaux de MM. GIHA et VIOLETTE
Prix des places ordinaires

LOTERIE DE L'Orphelinat DES CHEMINS DE FER
Tirage Irrévocable : 15 MAI 1908
3 GROS LOTS 200.000 fr. 50.000 fr. 20.000 fr.
6000 lots, payables en Espèces
UN FRANC
LE BILLET :
Adresser mandat-poste à l'Orphelinat, 72, r. E.-J.-de-Rumilly, Paris. Joindre timbre pour frais d'envoi.
Les lots officiels des Loteries gagnants sont remplis Passer aucun remboursement d'un billet dûment timbré
La Seule Loterie dont le tirage soit irrévocable.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00114

DOURSE DE PARIS

	25 fév.	26 fév.
Rentes de 3 0/0 anciennes	97.15	97.25
— de 3 0/0 amortie.	97.50	97.95
	ex-coupon.	

Conseil des Ministres

Paris, 26 février.

Les ministres se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Une décision très importante sera prise au cours de ce conseil.

Révocation *d'un fonctionnaire de la Guyane*

Paris, 26 février.

M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, entreliendra demain matin le conseil des ministres de la révocation de M. Dubarry, secrétaire général de la Guyane.

D'après le rapport fourni par M. Rodier, gouverneur de la Guyane, des faits très graves seraient relevés contre ce fonctionnaire.

Une Mission française A BERLIN

Paris, 26 février.

La mission française, chargée de fixer la délimitation de la frontière franco-allemande entre le Congo et le Cameroun, a quitté Paris dans la soirée.

Cette mission est composée du commandat Moll, de M. Duchêne, sous directeur au ministère des Colonies, et de MM. Brussaud, Michel et Cotte.

EN RUSSIE

Troubles agraires

Saint-Pétersbourg, 26 février.

Les nouvelles, qui arrivent de l'intérieur, indiquent l'existence d'un malaise général, produit par la crainte de troubles agraires imminents.

Sur tous les points, la situation des paysans est déplorable, et dans un certain nombre de provinces centrales les habitants meurent littéralement de faim.

Désespérés, les paysans non seulement prêteront l'oreille aux excitations des agitateurs politiques, mais ils ne seront que trop empressés à faire eux-mêmes la loi.

EN ITALIE

Assassinée par son mari

Naples, 26 février.

Un drame horrible s'est déroulé, la nuit dernière, à Naples.

Un ouvrier apprêteur, âgé de 32 ans, croyant avoir à se plaindre de la conduite de sa femme, a assommé celle-ci pendant qu'elle dormait, à coups de marteau ; puis il s'est acharné sur elle, et l'a lardée de plusieurs de coups rasoir.

Après quoi, il est sorti en chemise, est allé frapper chez ses voisins pour se faire prêter des vêtements et est allé se constituer prisonnier.

Ce n'est que ce matin que le crime a été découvert par la mère de la malheureuse femme, qui donna l'alarme.

L'infortunée victime était étendue sur le parquet, derrière la porte d'entrée, ne donnant plus signe de vie.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Télégramme DE L'AMIRAL PHILIBERT

Paris, 26 février.

L'amiral Philibert a télégraphié au ministre de la marine que la situation est calme.

On ne signale aucun incident sur les côtes.

Le croiseur *Surcouf* a repris ce matin le service du courrier.

Quant au *Descartes*, tout fait espérer que ce croiseur rentrera, dans quelques jours, en service.

FEZ

La guerre sainte

Tanger, 26 février.

Les nouvelles qui arrivent de Fez sont peu rassurantes.

Les préparatifs pour la guerre sainte sont poussés très activement ; si l'argent, promis par Moulay-Hafid, provient à Omrani des événements graves ne pouvent pas tarder à se produire.

EN ANGLETERRE

Le mariage de Mlle Botha

Londres, 26 février.

Toute la presse s'occupe depuis quelques jours du mariage de Mlle Botha, sœur du célèbre général boer, actuellement premier ministre du Transvaal, avec M. Hawhin, secrétaire de l'organisation libérale Eighty-Club.

Ce mariage, qui a été célébré à l'église hollandaise réformée, assistaient le chancelier de l'échiquier, le lord-chancelier, le lord-maire, et les shérifs de Londres.

Mlle Botha a reçu de riches cadeaux.

AUX ÉTATS-UNIS

UNE GRÈVE MONSTRE *EN PERSPECTIVE*

500.000 ouvriers et employés des chemins de fer chômeront le 1er mars.

New-York, 26 février.

Le commissaire du Travail, M. Neill, avait été envoyé à Chicago, par le président Roosevelt, pour essayer de mettre d'accord patrons et ouvriers.

La mission de M. Neil est loin d'être facile ; les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont nuls.

Les ouvriers et employés des chemins de fer aiment mieux causer le travail, le 1er mars, que d'accepter une réduction de salaires. Ils sont, d'ailleurs, soutenus par leurs syndicats qui sont fort riches.

De leur côté, les compagnies ne veulent pas céder.

C'est ainsi que plus de cinq cent mille ouvriers chômeront, à partir du 1er mars, à l'est et à l'ouest de Chicago, sur les lignes de chemins de fer de MM. Gould.

EN BELGIQUE

Epouvantable ouragan

Bruxelles, 26 février.

Un épouvantable ouragan s'est abattu sur la région d'Alert, et a causé des ravages considérables.

Des arbres ont été déracinés et brisés ; de nombreuses cheminées ont été renversées ; plusieurs maisons en construction se sont écroulées, et des centaines de tôles de bétail ont péri.

La désolation est grande dans toute cette région, si cruellement éprouvée.

AVIS DE MESSE

Jeudi, 27 du courant, à 9 heures du matin, une messe de *Requiem* sera dite dans la chapelle de la Miséricorde, pour le repos l'âme de

M. Hyacinthe de Montera
Avocat

SCIERIE MÉCANIQUE
MINELLI
PIEUX DE VIGNE

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

AVIS DE DÉCÈS

(SARTENE)

M. et Mme Paul-Louis de Rocca Serra ; M. et Mme Joseph Borindi de Rocca Serra ; Mme veuve Antoinette d'Ortoli de Rocca Serra ; Mme veuve Clélie de Saulnt ; M. le docteur Vincent de Rocca Serra ; Mme Paul Poggiale de Rocca Serra, M. Paul Poggiale, juge d'instruction à Bastia, et leurs enfants ; MM. Marc, Pierre, Robert et Henry de Rocca Serra ; Mlle Mary de Rocca Serra ; M. et Mme Bonaventure de Rocca Serra et leurs enfants ; Mme Camille Colonna d'Istria, M. le docteur Colonna d'Istria et leurs enfants ; M. et Mme Sylvestre Pietri et leur fille ; M. et Mme Pierre Pietri et leur fils ; Mlle Vincentine d'Ortoli ; MM. Jean et François d'Ortoli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Vve Cecchina de Rocca Serra
Née PIETRI

leur mère, belle-mère, grand'mère et arrière grand'mère, décédée à Sartène, le 26 février 1908, à l'âge de 86 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir en nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail bien soigné et garanti.

MODES PARISIENNES
18, Bd Paoli, Bastia

Grand choix de chapeaux pour Dames et Enfants

Modèles haute nouveauté à partir de 4 fr. 95

Succursale d'une grande maison de Paris

Seul dépôt en Corse

CYRNOS PALACE
Grand Hôtel de Bastia

Société anonyme en formation au capital de 500.000 francs divisé en actions de 500 francs.

Siège social à Bastia

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
de 1.000 actions de 500 francs
à partir du 24 Février

Le paiement des actions souscrites se fera par quarts, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur appel du Conseil d'administration.

Les Statuts sont déposés chez Me TOMMASI, Notaire, et au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia.

OBJET DE LA SOCIETE

La *Société du Cyrnos Palace* s'est fondée à Bastia, sous les auspices du Syndicat d'Initiative et des hautes personnalités financières de cette ville, dans le but de construire, sur le terrain situé au Nord de la Place Saint-Nicolas, par delà l'Avenue Carnot, un hôtel de premier ordre que l'opinion publique est unanime à juger nécessaire, et de l'exploiter à son compte.

L'estimation de la dépense est évaluée à 500 000 francs en comprenant l'achat du terrain, la construction sur de l'hôtel, le mobilier, le matériel de chauffage, d'éclairage et de blanchissage, et les divers frais afférents à la dite construction.

Pour les détails, lire la circulaire imprimée relative à cette affaire.

On souscrit directement ou par correspondance à Bastia chez :
MM. GREGORJ frères, banquiers.
F.-A. FANTAUZZI, banquier.
Charles ORENGA, banquier.
THIERS frères, négociants.
Au Bureau du Syndicat d'Initiative de Bastia, Bd Paoli, 27.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

Pour MAIGRIR

Nous unira à la santé et aux élégances. Amènera la taille, réduira les hanches et le ventre, effacera la double menton. Rajeunira traits et empêtera la graisse.

SUCCÈS UNIVERSEL

La Boîte, 5 fr. — 6 boîtes, 25 fr.

Phie Violeine, 16, Rue Vivienne, Paris et dans toutes les Pharmacies

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats.et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux de poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rences artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tic, tremblotement d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue granulations, chute des cils, dartres, yeux tachés, brouillés, glandes, larmoiement, chutes de cerveau, âgées sardité ont intérêt à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis la moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME

Les personnes atteintes de douleurs, tremblements *musculaires* et articulaires, goutte, *névralgies*, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud *raideurs le matin*, vertiges, stases, *digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité*, insomnies, soulagement. *Paris*, qui enverra *gratis* le moyen de guérir rapidement.





LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet 40 Centimes.

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES

1er Gros Lot : 100.000 FR.

2e » » 20.000 FR.

plus 1530 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f soit 1533 Lots tous payables en or et argent, dont le montant s'élève à 240.000f déposés au Comptoir National d'Escompte.

Tirage 15 Avril 1908

PRIX DU BILLET 0fr.50 Centimes

Ces billets sont vendus chez tous les buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS

Envoi à domicile rural, postal et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 5 centimes. Adresser lettres au Trésorier Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons** ou de toute autre Maladie de la Peau que l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.

Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI François, Calvi; SANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 59 VENDREDI 28 FÉVRIER 1908

00115

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Leandre.

Soleil : (heure nationale)

Lever 6 h. 12 m. — Coucher, 5 h. 1 m.

Dernier quart., le 27 Nouv. Lune, le 3.

Fête de Demain : Sainte Fortunée.

27 FEVRIER

LES RETRAITES OUVRIÈRES

C'est demain, que le ministre du Travail doit répondre à l'interpellation de M. Charpentier au sujet des Retraites ouvrières.

On connaît la question. On sait que le gouvernement ayant manifesté l'intention de limiter la contribution financière de l'Etat à cent cinquante millions, la Commission du Sénat a présenté des réserves. Il lui a paru que cette somme suffirait à peine à assurer aux intéressés une allocation de quarante-cinq francs, alors qu'on leur avait primitivement promis une retraite de trois cent soixante francs. La Commission a tenu à dégager sa responsabilité et elle a demandé au gouvernement de fournir de nouveaux moyens ou de modifier son projet.

La situation est des plus graves, on se trouve acculé à une dangereuse alternative.

Ou bien, augmenter la contribution de l'Etat, l'entraîner dans des dépenses dont le calcul ne paraît pas nettement établi, que certains évaluent à près de huit cents millions, l'exposer peut être à une crise budgétaire.

Ou bien, dénoncer les engagements pris, effacer l'œuvre passée, tromper la légitime attente des travailleurs qui, depuis deux ans que le projet a été accepté par la Chambre, ont bien le droit d'espérer qu'il sera enfin voté.

D'un côté comme de l'autre, qu'on avance ou qu'on recule, on va à l'abîme : ou la banqueroute, la ruine de l'Etat, ou le discrédit, la faillite morale du régime républicain.

Comment sortir de cette périlleuse situation ? C'est, depuis quinze jours que la question a été soulevée, la préoccupation de tous les bons républicains. La plupart ont pensé que si l'on pouvait demander à l'Etat un nouvel effort financier, il serait téméraire de le pousser trop loin dans cette voie. Il ne faut pas oublier que les prochains budgets seront établis sur une base nouvelle : l'impôt sur le revenu. On s'exposerait à des risques sérieux en faisant supporter une charge trop lourde à ces budgets neufs et qui n'ont pas encore été éprouvés. Il serait imprudent de compromettre une réforme acquise, grosse d'espoirs, fût-ce même pour sauver une autre réforme sociale.

Mieux vaut faire comme on dit la part du feu, et sans abandonner le principe des retraites ouvrières, ne pas prétendre dès maintenant à une œuvre parfaite, mais tout au moins l'amorcer, la mettre sur pied avec les faibles moyens dont on dispose.

Certains députés, M. Charles Dumont entre autres, demandent l'élargissement de la loi d'assistance de 1905, son extension à tous les vieillards dénués de ressources, et l'augmentation de l'allocation qui, dans la plupart des communes, ne dépasse pas un chiffre dérisoire de cinq francs.

Cette solution est très élégante, mais elle n'est rien moins que l'abandon du principe essentiel des retraites. Elle rejette exclusivement et indéfiniment sur l'Etat une charge qui devait être également supportée par les contributions ouvrière et patronale. Enfin, comme l'a fait remarquer M. Emile Chauvin, cette solution est immorale : « parce que, n'ouvrir au monde du travail que l'horizon de l'assistance et confondre dans la même aumône fiscale le chemineau, le paresseux et l'ouvrier laborieux, paraît injuste. »

Nous ne pouvons non plus accepter la proposition formulée par M. Berillon dans le *Journal*, et qui consiste à rescrire le bénéfice des premières retraites aux travailleurs chargés de famille. Nous comprenons que l'Etat s'ingénie par tous les moyens législatifs à témoigner sa sollicitude envers les nombreuses familles, mais il y aurait quelque inhumanité à les avantager au détriment de citoyens pauvres eux-mêmes et également dignes d'intérêt.

Au reste, les vieux travailleurs qui ont élevé beaucoup d'enfants ne sont pas les plus malheureux. Ces enfants ne sont pas tous des ingrats, et dans la plupart des cas ils viennent en aide au père qui les a nourris. Ils le recueillent, l'abritent et le nourrissent à leur tour.

Ceux-là au contraire sont à plaindre qui, au moment où l'âge vient briser leurs forces, n'ont aucune famille, aucun foyer où ils puissent se retirer. S'ils n'ont pas d'économies, ce n'est pas toujours parce qu'ils ont été dissipés et imprévoyants, c'est aussi parce qu'ils ont subi les maladies, les chômages, les pertes d'argent, tous les revers de l'existence.

La Société n'a pas à choisir entre les vétérans du travail. Elle a le devoir impérieux de leur assurer à tous le repos et le pain de leurs vieux jours.

Il faut donc maintenir le principe de la retraite et de la retraite pour tous ; toutefois, il sera nécessaire dans les débuts d'application de la loi d'élever la limite d'âge et de diminuer le taux d'allocation, sauf à abaisser la première et à augmenter le second à mesure que les ressources disponibles le permettront.

Les résultats qu'on obtiendra ainsi tout d'abord seront sans doute très minces. Ils serviront de prétexte aux réactionnaires pour dénoncer la faillite des engagements républicains, mais le pays est trop avisé pour ne pas reconnaître l'injustice de ces critiques. Il continuera sa confiance aux républicains, comme on la continue à un débiteur lorsque celui-ci manifeste sa bonne foi en s'acquittant partiellement de sa dette. Il leur refuserait au contraire tout crédit s'ils ajournaient *sine die* l'échéance de la réforme.

La démocratie laborieuse sera reconnaissante au Parlement de ce qu'il pourra faire. Ce qui importe pour l'instant, c'est d'établir les fondements de l'édifice, d'en poser la première pierre, en un mot, d'ébaucher l'œuvre en laissant à l'avenir le soin de la continuer et de la parfaire.

René Sabatier.

L'Avancement des Magistrats

(Suite)

Art. 44. — Nul ne peut, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 1er du présent décret, être nommé juge suppléant près les tribunaux d'Algérie ou de Tunisie si, pour l'Algérie, il ne produit le certificat d'études de législations algériennes, de droit musulman et de coutumes indigènes créé par le décret du 31 décembre 1903, et si, pour la Tunisie, il n'a subi avec succès un examen portant sur les difficultés pratiques de la législation tunisienne, et dont les conditions seront déterminées ultérieurement par un arrêté du ministre de la justice.

Art. 45. — Sont dispensés de l'examen professionnel pour être nommés juges suppléants près les tribunaux de première instance d'Algérie ou de Tunisie les juges de paix ou fonctions en Algérie ou en Tunisie, ainsi que leurs suppléants rétribués ayant quatre années de service.

Art. 46. — Peuvent être nommés directement aux fonctions judiciaires, s'ils satisfont aux prescriptions de la loi du 29 avril 1810 :

1. Les membres du conseil d'Etat ;

2. Les professeurs et les agrégés des facultés de droit de l'Etat et les professeurs français délégués par l'Etat pour l'enseignement du droit français dans les universités étrangères ;

3. Les avocats de cours des facultés de droit de l'Etat, après trois années d'exercice de leurs fonctions ;

4. Les anciens magistrats des cours d'appel et des tribunaux ;

Si la durée totale de leurs fonctions judiciaires est inférieure à une année, ils ne peuvent être réintégrés que dans un poste équivalent à celui qu'ils occupaient lors de la cessation de leurs fonctions.

5. Les magistrats des cours et tribunaux de la colonie et d'Egypte après cinq années d'exercice de leurs fonctions s'ils n'avaient eu nomination aux colonies ou en Egypte ;

6. Les préfets, le secrétaire général de la préfecture de police, les membres du conseil de préfecture de la Seine, après trois ans d'exercice de leurs fonctions ;

7. Les sous-préfets, les secrétaires généraux et les conseillers de préfecture des départements autres que celui de la Seine, après six ans d'exercice de leurs fonctions ;

8. Les fonctionnaires du ministère de la justice et des cultes, à partir du grade de rédacteur, après deux ans d'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils ne sont pas anciens magistrats des cours et tribunaux ;

9. Les avocats ayant dix années d'exercice effectif de leur profession, justifiées par une attestation des chefs de la cour ou du tribunal ;

10. Les avocats du conseil d'Etat et à la cour de cassation, les greffiers de la cour de cassation, les greffiers en chef des cours d'appel et des tribunaux comptant dix ans d'exercice de leur profession ;

11. Le secrétaire en chef du parquet du procureur général près la cour de cassation, le secrétaire de la première présidence de la cour d'appel de Paris, le secrétaire du parquet du procureur général près la même cour, le secrétaire de la première présidence de la cour d'appel d'Alger, le secrétaire du parquet du procureur de la République près le tribunal de la Seine, après dix ans d'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils n'auront pas été magistrats des cours et tribunaux au moins pendant un an avant l'exercice de ces fonctions.

Peuvent aussi être nommés directement aux fonctions judiciaires les juges de paix qui satisfont aux prescriptions de l'article 22 de la loi du 12 juillet 1905 et les avoués qui remplissent les conditions de l'article 27 de la loi du 22 ventôse an XII.

Les personnes énoncées dans les numéros 1 à 11 ci-dessus du premier paragraphe et dans le paragraphe précédent, qui ont exercé certains vacant plusieurs des fonctions mentionnées au présent article, peuvent cumuler les périodes de temps passées dans chacune de ces fonctions pour atteindre la durée de service exigée.

TITRE II

DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Art. 47. — Aucun magistrat ne peut être promu à un poste donnant une augmentation de traitement, s'il n'a été, au préalable, inscrit au tableau d'avancement dressé dans les conditions déterminées par le présent décret.

L'avancement accordé ne peut constituer, au profit du magistrat qui en est

---

120 — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LE RÊVE DE VERGILIUS D'EXE PENDANT L'ORAGE

Dans le val qu'il aimait, auquel Croix-Vitré était attaché, la présence de l'homme se manifestait partout, à la lisière des forêts, en pleins champs ou au fond des coteaux. Partout les maisons se dressent, se cachent, se suivent en groupement de hameaux et de villages ou se disséminent sur les croupes, dans les creux, le long de la rivière : toutes bâties de la même façon, solides contre les bourrasques de vent et de neige fréquentes en ce dur pays, et sans ouvertures du côté de l'orient d'où viennent les tempêtes. Et autour de toutes les maisons, un jardin planté d'arbres fruitiers, des roches où bourdonnent déjà les abeilles, de la vigne vierge contre les murs, des fleurs en été, des treilles, l'aisance, le calme, la paix profonde qui vient du travail. Et partout, aussi, de sous les herbes, d'entre les blocs de pierre, ou dégringolant des montagnes, partout le glou glou d'une eau froide et limpide, aménagée, de-ci de-là, par la main de l'homme, en barrages et dérivations qui faisaient mouvoir les scieries rudimentaires, alimentaient les papeteries, les tissages de lin, de chanvre et de coton, les usines. Et au milieu de tout cela, entre le village et les hameaux, entre les fermes, entre les maisons isolées dans la basse et dans la haute vallée, des pommiers et des cerisiers qui se préparaient à fleurir.

Le comte aimait à regarder ce paysage familier à ses yeux. C'était un repos pour son âme. La paix de cette campagne entrait en lui. Et lorsqu'il avait bien admiré, le routier qu'il adressait à Lison venait de la jeune fille qu'il avait été heureux. Mais aussi, bien souvent, le regard se voilait. Lison devinait alors. Le vieillard avait voulu dire :

— Ce pays, à tes pieds, devrait être à toi !... C'est moi qui te l'ai repris, volé...

Elle détournait alors cette pensée par de douces paroles. Et ce fut au moment où il était ainsi plongé dans une sorte d'extase devant le paysage bleu, sous la lumière qui baissait, que Nathalie et ses fils apparurent derrière eux, au tournant de la route. Cela était naturel qu'ils se dirigeassent de ce côté. Et pourtant Lison frissonna. Elle eut peur — la peur instinctive d'un danger.

Elle murmura deux mots à l'oreille du vieillard, sans prononcer de noms.

— Ils viennent !...

Quand ils furent là, Lison espéra qu'ils passeraient sans s'arrêter. Elle se trompait. Nathalie s'approcha de son frère. Et elle l'embrassa sur le front. Michel et Laurent en firent autant. Croix-Vitré avait fermé les paupières. Sans doute, il voulait mieux ainsi savourer cette tendresse si rare. A moins qu'il ne voulût, au contraire, dissimuler ainsi la flamme de rancune et de vengeance soudain allumée dans ses yeux.

— Comment vous trouvez-vous, mon frère ?.. Il nous semble que depuis plusieurs jours, votre état se modifie... et que votre santé est meilleure.

Il parut ne rien entendre et ne fit pas de réponse. Nathalie se tourna vers Lison.

— Ma fille, je crains que mon frère ne prenne froid... le vent se lève... Allez donc jusqu'au château lui chercher son manteau de fourrure...

C'était une façon d'éloigner Rose. Elle le vit bien. Mais dans quel but ? Elle partit à regret. Le paralytique la regarda s'en aller d'un air craintif. Il restait ainsi sans défense, en face de ces gens de qui il avait tout à redouter et qui s'étaient revêtus à lui comme ses bourreaux.

— Mon frère... pourquoi voulez-vous nous cacher la bonne nouvelle que votre guérison a fait des progrès ? Ne savez-vous pas que nous en serons heureux, heureux plus que tout le monde ?.. Et pourquoi Lison n'est-elle pas venue nous l'apprendre et a-t-elle gardé pour elle cette joie ?

Pas de réponse. La veuve reprit :

— Cela nous donne une triste opinion de l'affection et de la gratitude que cette fille a pu concevoir pour nous, puisqu'elle a négligé de nous apprendre que vous commenciez à prononcer quelques mots et sans doute à vous faire comprendre...

Le silence. Mais la veuve voulait savoir à quoi s'en tenir.

— Je ne garderai donc pas plus longtemps auprès de moi une fille qui ne remplit pas auprès de vous le devoir qu'on lui a confié... le devoir de veiller sur vous... et de nous faire part des progrès de votre santé...

La flamme apparut de nouveau, dans les yeux du comte. Ses lèvres s'entr'ouvrirent brusquement, à cette menace, comme s'il allait parler en effet. Nathalie et ses fils se penchèrent pour écouter, dans un geste si avide et qui témoignait, en même temps, de tant d'épouvante, que Croix-Vitré, soudain, referma les yeux. Il avait compris qu'un misérable attendait de lui une manifestation quelconque de volonté et d'intelligence. Dans quel but ? Ce ne pouvait être que pour lui nuire et que pour nuire à Rose Lison. Ce fut le silence, toujours. La veuve ne se découragea point. Elle s'obligerait bien à se trahir !

— Nous vous prions savoir mon pauvre frère, si vous êtes heureux autant que vous pouvez l'être dans la triste situation qu'est la vôtre... Si vous avez quelque désir, daignez le manifester, afin que nous ayons la joie de le satisfaire... Nous serions si heureux d'alléger votre sort par des témoignages de notre profonde affection...

...jobje, une augmentation de traitement supérieure à 3 [illegible] fr., sauf toutefois en ce qui concerne les nominations au poste d'avocat général près la cour d'appel de Paris et celles prévues par les articles 1[illegible] 19, paragraphes 2 et 3.

Nul ne peut être inscrit au tableau qu'après deux années de services effectifs dans la place qu'il occupe au moment où le tableau est arrêté.

Il est tenu compte, pour le calcul des deux années de services antérieurs dans une place équivalente.

Toutefois, si tous les magistrats accusant un emploi de même nature et comptant deux ans de services effectifs dans cet emploi ont été promus, aucune condition de temps de services ne sera imposée pour leur inscription au tableau d'avancement, aux autres magistrats du même emploi.

Art. 18. — Par dérogation aux dispositions du troisième paragraphe de l'article 17, peuvent être nommés sans inscription au tableau d'avancement :

1. Les magistrats des cours et tribunaux appelés à un autre emploi, si le traitement de cet emploi est égal à celui qu'ils reçoivent.

2. Les substituts près les tribunaux de 2e et 3e classe appelés à un poste de juge 2e et de 3e classe.

Art. 19. — Les juges suppléants, autres que ceux du tribunal de la Seine, qu'ils soient rétribués ou non, ne peuvent, en aucun cas, être assimilés à des magistrats titulaires, même lorsqu'à raison du traitement spécial affèrent au service de l'instruction ils recevraient un traitement supérieur à celui d'un magistrat titulaire.

Art. 20. — Les présidents des tribunaux de 3e classe en Algérie et les procureurs près les mêmes tribunaux nommés, par application du paragraphe 1er de l'article 18, soit juges de 1re classe, soit substituts du procureur général, ne peuvent être portés au tableau d'avancement qu'après deux années de services dans leurs nouvelles fonctions.

Art. 21. — Les substituts près les tribunaux de 2e et 3e classe d'Algérie ne peuvent obtenir leur envoi dans un tribunal de 2e classe de la métropole qu'après avoir rempli pendant trois ans au moins les fonctions de substitut. Ils ne peuvent être inscrits au tableau d'avancement que lorsque la durée totale de leurs services comme substituts dans les deux classes et dans un même ressort atteint ou dépasse quatre années.

Art. 22. — Les magistrats du tribunal de première instance de Tunis sont assimilés, à égalité de grade, aux magistrats des tribunaux de 1re classe de France ou d'Algérie ; un magistrat du tribunal de première instance ne pourra, aux magistrats de 2e classe.

Les dispositions de l'article 17, paragraphe 3, ne sont point applicables à la nomination des magistrats au tribunal de première instance de Tunis et au tribunal de première instance de Constantine.

(A suivre).

⁂

Ont été nommés membres de la commission chargée de dresser le tableau d'avancement des magistrats :

MM. Marignan, Fochier, Fabreguette, Malepeyre, conseillers à la Cour de cassation ; M. Monmon, sous-directeur au ministère de la justice, secrétaire ; MM. Leroux et Miquard, sous-chefs de bureau, secrétaires adjoints.

⁂

Le jury d'examen professionnel pour l'admissibilité aux fonctions de juge suppléant aux tribunaux de première instance est ainsi composé :

MM. Malepeyre, conseiller à la Cour de cassation, président ; Lecherbonier, directeur des affaires civiles et du sceau ; Morise, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Courtois, avocat général à la cour d'appel de Paris ; Paeton, président de section au tribunal de première instance de la Seine.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Bonavita Jean-André, adjudant ; 40 ans 11 mois de services. Pension avec jouissance du 24 septembre 1907, 600 fr.

Pasdinovi Jérôme-Tomas-ant-Sauveur-Augustin, gendarme, 36 ans 10 jours de service. Pension avec jouissance du 21 novembre 1907, 225 fr.

Valroy Antoine, sergent ; 31 ans 1 mois 10 jours de services. Pension avec jouissance du 29 août 1907, 913 fr.

Antonini Pierre, soldat ; 31 ans 8 mois 6 jours de services. Pension avec jouissance du 25 août 1907, 668 fr.

Castola Joseph, soldat ; 34 ans 8 jours de services. Pension avec jouissance du 25 décembre 1907, 668 fr.

Solari Ferdinand, soldat ; 34 ans de services. Pension avec jouissance du 19 juillet 1907. 668 fr.

Arrigue Clouvine-Antoinette-Agathe, veuve Rossi. Le mari caserne, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 19 septembre 1907, 1 100 fr.

Olmiccia Angèle, veuve Olmiccia. Le mari gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 24 juin 1907, 458 fr.

Pietrini Marie-Léopoldine-Mathilde, veuve Reyt. Le marégendarderme, décédé en possession de droits à une pension avec jouissance du 5 avril 1907, 375 fr.

Comènne Stéphanopoli Marie-Antoine, veuve Rocard. Le mari sergent major, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 19 septembre 1907, 623 fr.

Importantes Arrestations

A TOULON

A propos de cambriolages à Bastia vol de bijoux à Marseille

Sur mandat de M. le juge d'instruction de Bastia, le service de la sûreté a recherché et procédé à l'arrestation de deux dangereux malfaiteurs. Ce sont les nommés Jean D., 28 ans, et Jean M., 25 ans, se disant ouvriers chaudronniers, mais ne travaillant que rarement. Ces deux individus sont inculpés d'avoir, à Bastia, soustrait frauduleusement un coffre-fort avec effraction, la nuit, dans une maison habitée, tenté de commettre un vol qualifié au préjudice d'un bijoutier et d'un négociant de cette ville, et, enfin, d'attentat à la vie de deux douaniers dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces dangereux individus ont été aussitôt écroués à la maison d'arrêt, où ils sont tenus à la disposition de M. le juge d'instruction de Bastia.

D'autre part, en exécution d'un télégramme de M. Fossel, juge d'instruction à Marseille, M. Briottet, commissaire central, s'est rendu, hier après midi, à 4 heures, rue de Pradel, 21, dans un appartement meublé pour mettre en état d'arrestation une fille, Joséphine Guillarmini, 35 ans, originaire de Bastia, inculpée d'un vol important de bijoux. Elle a été aussitôt écroulée.

⁂

Au sujet de cette double arrestation, qui fait honneur à la police toulonnaise, nous ferons remarquer que les deux apaches en question ont séjourné deux jours à Bastia, après le vol du coffre-fort et la tentative de meurtre sur les douaniers, dans un garni de la Haute ville sans que notre police ait eu vent de la chose.

Il nous semble que l'inspection des garnis s'impose en pareilles circonstances.

S'il en avait été ainsi, la police aurait pu mettre la main sur les deux dangereux malfaiteurs le lendemain même de leurs forfaits, et avant qu'ils eussent pu s'embarquer tranquillement pour le Continent. En outre, si à l'arrivée, comme au départ des bateaux, la police faisait son service, nous n'aurions pas à signaler des négligences aussi regrettables.

M. le Commissaire central voudra bien s'assurer si, à l'arrivée et au départ des paquebots, la surveillance est exercée comme les règlements l'exigent.

Bulletin Financier

Paris, 26 février 1908.

Le marché a été faible aujourd'hui, défavorablement influencé par les nouvelles financières des Etats Unis et du Japon. Notre Rente reste à 96.37. Tous les Fonds Etrangers ont plus ou moins fléchi. L'Extérieure à 91,87, le Turc à 96.05 et le Russe 1906 à 96.52. Sauf le Crédit Lyonnais qui revient à 1.791, les Sociétés de Crédit restent dans leurs cours de samedi. Lourdeur des valeurs industrielles et recrudescence. Suez inchangé à 4.665. Debeers semble du Métropolitain à 491 encore trop cher à ce cours. Les valeurs industrielles russes supportent de nombreuses réalisations ainsi que le Rio à 549.

Au comptant, l'abonnement 4 1/2 0/0 des chemins de fer dans la Province de Buenos Ayres est recherché à 545 en raison de son revenu rémunérateur et de ses solides garanties.

Au marché, en Banque, Chenard et Walker est demandé à 427. Les Mines d'Etain de Montesca sont fermes à 57.50. L'action l'Atlantique est bien tenue à 116 ; toutes les Sociétés similaires étrangères sont dans une situation prospère. Les actions ordinaires Gaz Methane sont Baleon H.-I. à 1e vont avancées à 46 frs les cinées et 44 frs les coupures. Les actions privilégiées 4 0/0 de la Société Française d'exploitations Houillères ont des échanges suivis à 418. Hausse à 402 du Port de Bahia : le mouvement de ce port prend une extension de bon augure. L'obligation du Port de Para est ferme à 449.

Grands chemins français calmes.

Cour d'Assises

Présidence de M. GAVINI, conseiller

Audience du 27 février 1908

Meurtre et Triple tentative d'assassinat

Audition des témoins

On entend la veuve du malheureux Belson et d'autres témoins qui viennent dire que Natalucci a tiré sur celui-ci qui le poursuivait pour l'arrêter, et l'a abattu d'un coup de revolver.

Réquisitoire

M. Mencini, substitut du Procureur général, prononce un réquisitoire très énergique. Pendant près de trois heures, il discute les faits du procès et établit la culpabilité de Natalucci pour tous les faits qui lui sont imputés. MM. les Jurés prononceront contre Natalucci une peine sévère, ils condamneront également la femme de Natalucci, cause de tout ce qui est arrivé.

La Partie civile

Me Moretti, au nom de la veuve Belson, intervient au procès. L'infortuné Belson est tombé victime de son courage et de son dévouement. Il a voulu arrêter un malfaiteur qui prenait la fuite. Mais celui-ci a tourné contre lui sa fureur, et l'a abattu d'un coup de revolver. L'acte de Natalucci est sans excuse. Il appelle un châtiment sévère.

Plaidoirie de Me Gaudin

Me Gaudin est chargé des intérêts de la dame Natalucci qui, dans cette affaire, n'a rien à se reprocher. On ne saurait faire peser sur cette malheureuse, la faute des actes commis par son mari. La jeune et sympathique défenseur fait appel à la justice et à l'humanité du Jury.

Plaidoirie de Me de Caraffa

Me de Caraffa se lève à son tour. Il établit d'une façon mathématique l'innocence de son client en ce qui concerne les trois tentatives d'assassinat qui lui sont reprochées. Natalucci a-t-il tué, donné la mort à l'ancien gendarme Belson. Mais il a agi dans un moment d'affolement. Il était convaincu qu'il était poursuivi par les parents de son ennemie, et se croyait sérieusement menacé. Me de Caraffa en terminant fait un pressant appel à la pitié du Jury.

Verdict

Le verdict du Jury étant négatif en ce qui le concerne, la femme Natalucci est acquittée.

Reconnu coupable d'une triple tentative de meurtre provoqué et d'un meurtre attenué, Natalucci Jacques est condamné à 20 ans de travaux forcés.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Arrighi Léonard, propriétaire, demeurant à Moltifao, usage de faux.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me S. de Caraffa.

CIRNEA

Mardi Gras, 3 mars, grande matinée d'enfants déjà annoncée, la semaine dernière.

Au programme : Comédies, poésies corses, chœurs, chansonnettes, danses de caractère, jeux divers et concours d'adresse avec récompense.

Et, brochant sur le tout, excellent goûter offert par la Cirnea *a i so carri rampolli.*

La réunion sera parée, masquée, costumée.

Les enfants ne paient pas, et pour les parents, le droit d'entrée est comme d'habitude.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Le temps qu'il a fait

Baromètre : 755, 5. — Température : Minima, 9, 2 ; Maxima, 11, 5.

Direction du vent : Ouest.

Force du vent : modéré.

Etat de la mer : houleuse.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

Madame et M. Henri Bissohamt, Madame et M. G. E. Kennedy.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Au départ

M. Chaleil, préfet de la Corse, qui est parti mardi, pour Bastia, sera de retour à la fin de la semaine.

Nécrologie

M. Colonnoggio, ancien chef de gare d'Ajaccio, directeur du service des automobiles Ajaccio-Vico, vient de succomber à une attaque d'apoplexie.

Nous adressons à sa veuve éplorée et à ses enfants nos vives condoléances.

Au Port

Entrées :

Le « Llamone, » cap. Maury, venant de Marseille, avec passagers et marchandises.

Le « Ventadilla, » cap. Bonigal, venant de Bône, avec passagers et marchandises.

Sortie :

Le « Llamone, » pour Propriano.

Etat Civil

NAISSANCES.

Gambini Françoise-Louise.

DÉCÈS

C maili Jean, 70 ans.

Chronique Judiciaire

COUR D'APPEL

Le guide du bandit Bartoli dit Manaccia

Le jeune Virgilius Defendini était le guide attitré du bandit Manaccia. Il participait à ses crimes, en partageait les profits. Le gendarmerie l'arrêtait dernièrement au moment où il apportait au chef de gare de Ghisonaccia une lettre signée : « Bartoli Manaccia, » et portant en guise de cachet cette inscription : « Maison de Verdiere. »

Par cette missive, le bandit soumait le chef de gare de remettre à Defendini un fusil et des cartouches. Defendini devait aussi obtenir par la menace la remise d'une certaine quantité de marchandises d'un négociant de Ghisonaccia.

Un jour, le bandit, escorté de son guide, rencontrait un brave payan rentrant au village sur un âne et portant son fusil à la bretelle. Bartoli lui arracha brusquement son arme, et comme le payan semblait se rebiffer, Defendini le coucha en joue, le menaçant de mort s'il faisait un mouvement.

La Cour, après la plaidoirie de Me H. de Montera, a condamné Defendini Virgilius, à 2 ans de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vols

Trois malfaiteurs Cimi, Mattei et Sbracci pénétraient une nuit dans un magasin du nouveau port en fracturant la porte d'entrée, et déraubaient la somme de 90 francs, un revolver et quelques autres objets.

Les trois prévenus sont des repris de justice dangereux, maintes fois condamnés en Italie.

M. Costa, substitut du procureur de la République, réclame contre eux une peine sévère.

Après les plaidoiries de Me Mouer pour Cimi et Me H. de Montera pour Mattei, le tribunal a condamné le premier à 3 ans de prison et le second à 2 ans de la même peine.

Sbracci qui, malgré d'actives recherches, n'a pu encore être arrêté, a été condamné à 5 ans de prison.

Estomac délabré
Vivement réparé

C'est grâce aux pilules Pink qu'une jeune fleuriste, Mlle Célestine Pasquet, de Bourg (Loiret), a été guérie de son mauvais estomac.

« Depuis que j'ai pris vos pilules Pink, écrit-elle, mes maux d'estomac ont complètement disparu. Je mange tout et digère parfaitement. Je ne pensais pas qu'en si peu de temps on pût avoir tant de soulagement. Je souhaite depuis un an et vos pilules m'ont guérie en quelques jours. Ma guérison a été définitive durable. Il y a déjà quelques mois que j'ai cessé le traitement et je n'ai plus jamais rien ressenti. »



Mlle Pasquet (Phot. Lecha', Châ cauneuf)

Les pilules Pink ramènent les mauvais estomacs. Elles donnent à l'estomac la force de faire le travail de la digestion. L'estomac travaille pour broyer, triturer et digérer les aliments. Il doit sécréter les sucs gastriques et se livrer à une sorte de brassage de la nourriture. Nous ne nous en apercevons pas, mais cela est. Si l'estomac est affaibli, il ne fait rien ou presque rien de tout cela. Les pilules Pink lui donnent la force de le faire, parce qu'elles enrichissent et surélèvent le sang qui circule à dans tous les organes. Fait de tout sur son passage.

Les pilules Pink par leur action sur le sang et le système nerveux, sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les rhumatismes, la neurasthénie. On trouve les pilules Pink dans presque toutes les pharmacies. Vous les recevrez franco du dépôt. Pour Gabin, 53, rue Bi-lle, Paris, envoie Frs. 3 50 la boîte, Frs. 17 50 les 6 boîtes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 fév.

Thermomètre : 2 heures du matin 5. à midi 13°. [illegible] à soir 9 2

Maxima 12 6, Minima 7.

Baromètre : [illegible] du matin 763 mm. à midi, 763 mm., à heure du soir 763 mm.

Vent : Dans la matinée, S. E.

Dans l'après-midi, S.E.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages, l'après-midi, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 m.

⁂

Courrier en retard

Le paquebot *Numidia*, courrier postal à grande vitesse de la Compagnie Fraissinet, est arrivé de Marseille avec *plus d'une heure de retard.*

⁂

Descente de police

Une descente de police a été opérée l'autre nuit, par M. Hennequin et quelques agents, dans deux maisons de jeu, de la rue Miot.

Nous félicitons sincèrement notre nouveau Commissaire central, qui nous arrive précédé de la meilleure réputation, et qui vient d'inaugurer son entrée en fonctions, à Bastia, par une mesure des plus salutaires.

Nous voulons espérer que M. Hennequin ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'il traquera sans merci ces maisons de .... pleurs et de rafles, (armes d'apaches et d'enfants), où de nombreux pères de famille sont toujours allégés du produit de la vente de leurs denrées, au profit de la cagnotte et de quelques compères.

Avec nos meilleures félicitations, M. Hennequin a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au progrès matériel et moral de notre bonne ville.

⁂

Nouvelles judiciaires

M. Nicolai Jean-Toussaint, avocat, a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Ajaccio, en remplacement de M. Demoulin, dont la démission a été acceptée.

⁂

Gifle

Procès-verbal a été dressé par l'agent Cesari contre le nommé F. Michel, 35 ans, propriétaire, pour avoir donné, sans motif aucun, une gifle à l'artiste T...., du café des Platanes.

⁂

Matinée Musicale

Samedi 29 courant, à 2 heures et demie précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

Pâtes Alimentaires
(Usine à Vapeur)
« MAISON GHILINI »
Pâtes extra et Supérieures Garanties pures.
Exigez la Marque

Etat-Civil

MARIAGES

Ballaro Dominique, jardinier, et Massimi Angèle, ménagère, tous deux de Bastia.

DÉCÈS

Martin Berthe, ménagère, célibataire, 70 ans, de Calabrèche (Var).

Palmieri Fortuné, cultivateur, marié, 46 ans, de Sienne (Italie).

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

BOURSE DU TRAVAIL DE BASTIA. — Les membres du comité général prient les dockers de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 7 heures et demie, place Caletta.

AVIS DE DÉCÈS

Mlles Angeline et Anna de Varese ; Mme Vve Victoire Pierrotti, née Petrera et ses enfants ; M. et Mme Massiani, née Petrera et leurs enfants ; Mme Veuve Raphaël de Varese ;

Les familles Pierre Luciani de Bastia, Pierre Luciani de Corte, Pallesni de Lari, Mazar, Filippi, de Varese de Smyrne, Schiaccaloga, Orsini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Michel-Angelo de Varese

Née PETRERA

leur mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Bastia, le 27 février en sa 54e année, munie des Sacrements de l'église et les prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, 28 courant, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Salvator Viale, 4.

AVIS DE MESSE

Madame Veuve Joséphine Lota, née Lusinchi, M. Louis Sisco, Ttance, et sa famille, ont l'honneur de prier leurs parents, amis et connaissances, de vouloir bien assister à la messe qui sera célébrée lundi 2 mars, à 10 heures du matin, à l'église Saint-Roch, pour le repos de l'âme de Madame

ANNONCIADE Vve PAUL-LOUIS MONTALTI

Née LUSINCHI

SCIERIE MÉCANIQUE
MINELLI
PIEUX DE VIGNE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00116

BOURSE DE PARIS

	26 fév.	27 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	97.35	97.35
— de 3 0/0 amortis.	97.95	97.90

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Le nouveau Colonel du 163e d'infanterie

Paris, 27 février.

M. le colonel Honoré Franchet d'Espérey, commandant le 143e régiment d'infanterie, est nommé au commandement du 163e rég. de même arme, en remplacement de M. le colonel Bertin, nommé chef d'état-major du 15e corps d'armée.

M. le colonel Franchet d'Espérey est maintenu dans le commandement par intérim de la 21e brigade d'infanterie.

Artillerie

M. le capitaine Bonnet, récemment affecté à la direction d'artillerie de Bastia, est maintenu au 15e bataillon d'artillerie à pied.

Gendarmerie

M. Gonord, garde armurier à la légion de la Garde républicaine, est nommé au grade de chef armurier de 2e classe, et affecté à la 2e compagnie de la 15e légion ter.

— M. Gay, chef armurier de 2e classe à la 2e compagnie de la 15e légion ter, est désigné pour le 17e régiment de chasseurs.

Nouvelles Maritimes

Etat-major général

Paris, 23 février.

M. le vice-amiral de Faugue de Jonquières est nommé inspecteur général permanent de la flotille de torpilleurs et de sous-marins.

⁂

M. le contre-amiral Percin est nommé président de la section des bâtiments de défense, et du comité technique de la marine.

M. le contre-amiral Guichard est nommé directeur de l'école supérieure de la marine.

⁂

M. le contre-amiral Arago est nommé commandant en chef la division navale de l'Algérie.

⁂

M. le contre-amiral de Faubournet de Montferrand est nommé chef d'état-major du 5e arrondissement, à Toulon.

⁂

M. le contre-amiral Forestier est nommé major général de la marine, à Toulon.

Commandements à la mer

M. le capitaine de frégate Rafflier-Dufour est nommé au commandement de transport *Vinh-Long*.

M. le lieutenant de vaisseau Besnard est nommé au commandement du *Mésange*.

Conseil des Ministres

Paris, 27 février.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'Impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des Finances, entretient ses collègues de la réponse qu'il opposera à l'argumentation de M. Aimond sur l'amendement qui sera discuté aujourd'hui à la Chambre.

Les affaires du Maroc

Les ministres de la Guerre et de la Marine communiquent les dépêches qu'ils ont reçues du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Les Opérations DU GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 27 février.

Dans la nuit du 26 au 27, MM. Clemenceau, président du Conseil, Pichon, ministre des Affaires étrangères et le général Picquart, ministre de la Guerre, ont tenu une conférence au ministère de l'intérieur à laquelle assistait M. Regnault, ministre de France à Tanger.

Après s'être occupés des Affaires du Maroc, nos ministres ont envoyé un télégramme au général d'Amade, pour lui demander quel est son plan de campagne pour les opérations qui devaient commencer aujourd'hui.

⁂

Paris, 27 février.

La réponse que le général d'Amade devait faire au président du Conseil, au sujet du plan de campagne, n'est pas encore parvenue.

⁂

Télégramme

DE L'AMIRAL PHILIBERT

Paris, 27 février.

Un télégramme envoyé par l'amiral Philibert au ministère de la Marine, annonce que la situation politique au Maroc, n'a subi aucun changement.

L'état de notre flotte est des plus satisfaisants.

Moulay-Hafid marche sur Mazaghan

Paris, 27 février.

Un second télégramme de l'amiral Philibert annonce, de source certaine, que Moulay-Hafid, à la tête de nombreux méhallas, se mettra incessamment en marche sur Mazaghan.

Les renforts

Paris, 27 février.

Les troupes appartenant aux contingents de l'Algérie et de la Tunisie, sont désignées préventivement pour aller renforcer nos troupes au Maroc.

Le départ du général Lyautey

Paris, 27 février.

Le général Lyautey, qui a été appelé, à Paris, par le ministre de la Guerre, s'est embarqué aujourd'hui à Alger, pour Marseille.

Le général Lyautey sera reçu samedi matin par le président du Conseil et le ministre de la Guerre.

Chute de cheval

Paris, 27 février.

Le général Valabrègue, qui faisait une promenade à cheval, a été désarçonné par un écart brusque de l'animal, et s'est légèrement blessé à la figure.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Le calme est revenu dans les couloirs de la Chambre, après la vive agitation du mardi, mais le public est venu encore plus nombreux aujourd'hui, car on va se retrouver en face de l'impôt sur le revenu et d'un discours de M. Aimond qui, assure-t-on, argumentera d'un bout à l'autre de la séance pour faire renvoyer à plus tard l'article premier. Peine inutile, d'après le sentiment général.

Les tribunes présentent pourtant l'animation des grandes journées et beaucoup sont ceux qui croient à la culbute du ministère.

Presque tous les ministres sont à leurs bancs, et M. Clémenceau s'entretient courtoisement avec les nombreux députés qui viennent lui serrer la main.

Il n'a pas l'air de quelqu'un qui a déjà bouclé ses malles. On estime, en effet, que M. Caillaux, qui combattra la proposition Aimond, rencontrera la majorité, qui a jusqu'ici soutenu son projet.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'article 310 du Code Civil

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil, sur le divorce.

Le vice-amiral Cavelier de Cuverville, sénateur conservateur du Finistère, combat ce projet de loi pour des raisons d'ordre juridique et religieux.

M. Delahaye, sénateur conservateur de Maine-et-Loire, soutient la même thèse que le précédent orateur.

« Ceux qui ont voté la loi du divorce en 1884, soutient M. Delahaye, ont déclaré que le mariage ne devait être rompu que dans des cas graves et limités. La conversion obligatoire serait en contradiction avec ces déclarations. La conversion facultative doit donc être maintenue.

M. de Lamarzelle, sénateur conservateur du Morbihan, monte à la tribune.

L'orateur déclare que les scrupules que fait naître la conversion automatique ne sont pas seulement ceux d'un certain nombre de femmes catholiques ; ils existent dans l'esprit de tous les libéraux.

« Le divorce, dit il en terminant, n'est pas un bien, c'est un remède qui ne doit être employé que s'il est absolument nécessaire. »

M. Briaud, ministre de la Justice, adjure le Sénat de faire œuvre de justice, en votant le texte de ce projet de loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

« Le Sénat, dit il en terminant, n'a pas et ne doit pas avoir de préoccupations confessionnelles. En votant le texte de la Chambre, il libérera des malheurs qui pourront recommencer une vie nouvelle. »

La discussion est close.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la première partie du texte adopté par la Chambre des députés et qui est ainsi conçu :

« Lorsque la réparation de corps aura duré trois ans, le jugement sera de droit converti en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux. »

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	290
Majorité absolue	146
Pour	195
Contre	95

La première partie du texte voté par la Chambre est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'article 310 du Code Civil

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil, sur le divorce.

Le vice-amiral Cavelier de Cuverville, sénateur catholique du Finistère, combat ce projet de loi pour des raisons d'ordre juridique et religieux.

M. Delahaye, sénateur conservateur de Maine-et-Loire, soutient la même thèse que le précédent orateur.

« Ceux qui ont voté la loi du divorce en 1884, soutient M. Delahaye, ont déclaré que le mariage ne devait être rompu que dans des cas graves et limités. La conversion obligatoire serait en contradiction avec ces déclarations. La conversion facultative doit donc être maintenue.

M. de Lamarzelle, sénateur conservateur du Morbihan, monte à la tribune.

L'orateur déclare que les scrupules que fait naître la conversion automatique ne sont pas seulement ceux d'un certain nombre de femmes catholiques ; ils existent dans l'esprit de tous les libéraux.

« Le divorce, dit il en terminant, n'est pas un bien, c'est un remède qui ne doit être employé que s'il est absolument nécessaire. »

M. Briaud, ministre de la Justice, adjure le Sénat de faire œuvre de justice, en votant le texte de ce projet de loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

« Le Sénat, dit il en terminant, n'a pas et ne doit pas avoir de préoccupations confessionnelles. En votant le texte de la Chambre, il libérera des malheurs qui pourront recommencer une vie nouvelle. »

La discussion est close.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la première partie du texte adopté par la Chambre des députés et qui est ainsi conçu :

« Lorsque la réparation de corps aura duré trois ans, le jugement sera de droit converti en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux. »

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	290
Majorité absolue	146
Pour	195
Contre	95

La première partie du texte voté par la Chambre est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

L'Impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

Amendement Aimond

M. Aimond, député radical de Seine-et-Oise, présente l'amendement suivant à l'article premier.

Remplacer le texte de la Commission par le texte suivant : « En remplacement des contributions supprimées par la présente loi, il est établi un impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus de chaque contribuable. »

« Je tiens, dit-il, l'engagement que j'ai pris d'apporter à la tribune, non pas des négations, mais des affirmations. »

M. Aimond explique longuement son amendement.

M. Caillaux, ministre des Finances, prononce un long discours.

Après une savante réplique, fréquemment applaudie, l'amendement Aimon est repoussé par 386 voix contre 146.

M. Jaurès, le leader des unifiés, monte ensuite à la tribune et prononce un long discours en faveur du projet de l'impôt sur le revenu.

La séance est ensuite levée et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

A VENDRE
VIN à 18 francs l'hectolitre.
S'adresser à M. Valesi, VESCOVATO.

Déménagements pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, routes du Cap, Bastia.

Vin de Patrimonio
Garanti naturel
à 0,40 centimes le litre
S'adresser au Marché aux Poissons, chez M. GIOVANNETTI.

MAISON

L.N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.





LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 60 — SAMEDI 29 FÉVRIER 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0 25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00117

BIBLIOTHÈQUE DE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui: Sainte Formade.
Soleil: (heure astronomique)
Lever, 6 h. 12 m. — Coucher, 5 h. 1 s.
Dernier quart., le 17 - Nouv., Lune, le 3.
Fête de Demain: Saint Donat.

28 FEVRIER

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Il existe une Société protectrice des animaux qui fut fondée dans le seul but de poursuivre l'application de la loi Grammont, restée, jusqu'alors, à peu près lettre morte.

Je suis de ceux qui apprécient l'utilité de cette œuvre et qui applaudissent à ses efforts. Toute sensiblerie mise à part, j'estime qu'il n'est pas admissible que le propriétaire, le gardien ou le conducteur d'un animal puisse impunément le rouer de coups, le priver de nourriture, et j'avoue éprouver une vive satisfaction quand j'apprends qu'une de ces brutes a été condamnée — chose trop rare malheureusement — par les tribunaux. C'est une leçon pour les autres qui peut-être profitera.

Mais si je me suis félicité maintes fois de l'existence de la société en question, vigilante gardienne de la loi protectrice, je n'en ai que plus vivement regretté qu'on ne procédât pas pour les enfants de la même manière et qu'on ne les gardât pas, eux aussi, contre les mauvais traitements et le surmenage que leur inflige l'égoïsme de certains patrons.

Pour eux, il existe également une loi interdisant leur emploi dans certaines industries avant un âge donné, leur occupation au-delà d'un maximum d'heures, une loi qui défend de les charger de fardeaux disproportionnés avec leurs forces physiques. Mais on n'a guère paru s'en apercevoir jusqu'ici.

De tout jeunes apprentis sont retenus bien après l'heure réglementaire, et il n'est personne qui n'ait rencontré fréquemment des enfants traînant ou portant des objets d'un poids considérable.

Je sais bien qu'on a institué, en même temps qu'on votait la loi de 1892, des inspecteurs et des inspectrices du travail et, dès lors, il est évident qu'il appartient à ces fonctionnaires de surveiller les ateliers et de faire punir les contrevenants ; il convient de reconnaître que leur nombre est bien loin d'être suffisant et qu'ils ne sauraient tout voir, malgré leur zèle et leur bonne volonté.

Et voilà pourquoi je suis très heureux d'apprendre qu'un groupe de citoyens, pour la plupart membres du Conseil des prud'hommes ouvriers, viennent de constituer une ligue protectrice des jeunes travailleurs des deux sexes.

Les fondateurs qui appartiennent eux aussi à l'usine ou à l'atelier et qui connaissent les mœurs et les coutumes, veulent obliger les patrons à plus d'humanité à l'égard des enfants qui leur sont confiés, et leur rappeler à l'occasion qu'une loi leur interdit certaines licences, devenues trop volontiers des habitudes chez la plupart d'entre eux.

Le but est trop louable pour ne pas mériter les encouragements de tous ; il y a là, d'ailleurs, une question de véritable humanité qui intéresse toutes les classes de la société. J'ai l'assurance que la ligue en question trouvera chez les gens payables et bons un appui et un concours dévoués.

Cette société me paraît d'autant mieux destinée à rendre aux enfants de véritables services qu'elle va aider à les défendre non seulement contre leurs patrons, mais aussi contre eux-mêmes.

A l'heure actuelle, en effet, si quelque apprenti se trouve, un matin, chargé par son chef d'atelier d'un fardeau hors de proportion avec sa force physique, qu'arrive-t-il ? Ou il refusera de porter le colis et, dès lors, on sera la révocation à peu près certaine ; ou il acceptera la tâche, et cela au péril de sa santé, de sa vie peut-être.

Or, chez l'enfant plus que chez l'homme, la peur d'être chassé de l'atelier est vive, il arrivera donc, dans la plupart des cas, qu'il acceptera et subira tout, afin de conserver son emploi.

Cent fois, j'ai assisté à la scène suivante : Un gamin s'en va, par la rue, chargé d'un crochet ou traînant une voiture à bras. Le fardeau est énorme ; l'enfant peine, souffre évidemment et s'arrête, de loin en loin, l'air las, épuisé. Un passant qui voit la scène s'approche :

— Eh ! petit, c'est donc bien lourd ?

L'autre s'exclame :

— Pour sûr que c'est lourd ! J'en ai tant de kilos.

Et il dit le poids, un chiffre énorme. Puis, tandis qu'il reprend haleine un instant, volontiers, communicatif, il explique : il va à l'autre bout de la ville, et c'est souvent que ça lui arrive, presque chaque jour et avec des charges semblables...

Alors, le monsieur s'indigne, il pense que c'est une honte d'éreinter ainsi cet enfant : il se dit qu'il y a des tribunaux qui sauraient rappeler le patron à une plus juste observation de l'humanité et de la loi. Et, comme l'apprenti se dispose à repartir, il l'arrête :

— Attends ! je vais faire constater par un agent qu'on te confie de pareilles charges.

Mais le petit, soudain rouge d'émotion et d'inquiétude, s'écrie :

— Oh ! non, je vous en prie, pas ça ? Vous me feriez perdre ma place !

Et voilà comment les petites iniquités en question se perpétuent !

Au contraire, le jour où les patrons se sauront surveillés, le jour où ils seront exposés à des contraventions quotidiennes, où ils sauront qu'un grand nombre de citoyens contrôlent la façon dont ils respectent la loi, il ne leur sera pas possible de rendre les enfants responsables des procès-verbaux qui les frapperont, et, réfléchissant davantage, ils seront alors plus soucieux, dans leur propre intérêt, de la santé des enfants qu'ils occupent.

C'est le résultat que veulent atteindre les fondateurs de la ligue en question. Il faut, sans réserve, applaudir à leurs efforts et les aider.

ROBERT DELYS.

L'Origine des Bonaparte

On lit dans la *Civiltà Cattolica* du 1er février 1908, page 329 sur le récent mariage de la princesse Marie Bonaparte, fille de S. A. le prince Roland, avec le prince George de Grèce :

« ... Il est connu de tous qu'on attribue à la famille Bonaparte une origine entièrement hellénique. En effet, sans parler d'une tradition locale, que, par la suite, l'écrivain Allemand Hunin s'efforça de prouver historiquement, Alexandre Suzzos, dans son fameux *Periplanomenos*, l'affirme comme fait certain, et, célébrant les victoires du Grand Napoléon, en indique la patrie dans les vers suivants :

« Le Corse, ayant le Tayzète comme patrie, — celui qui, dans une mole heure, — se joua de la terre et la perdit sans les champs de Waterloo ! »

» L'accueil et les réjouissances faits en l'honneur de la jeune Princesse, ont eu, par là même, une note toute particulière de joie familiale, comme à l'arrivée d'un bien-aimé parent dont l'absence a été longue parmi ceux qui lui sont chers... »

CAUSERIE MEDICALE

L'Abus des Médicaments

On dit souvent que la médecine ne marche pas, qu'elle ne fait aucun progrès, qu'elle piétine sur place, laissant les sciences sœurs, comme l'hygiène et la chirurgie, marcher à pas de géant...

C'est là, à mon humble avis, une erreur profonde, et je dirais plutôt, de la médecine, qu'*elle marche trop* ! Chaque jour voit surgir une médication nouvelle, qui, semblable aux *fusées* éblouissantes que l'on nous prodigue dans les feux d'artifice, apparaît, se développe, jette un éclat incomparable, puis s'éteint et disparaît dans la nuit. C'est ainsi que les médecins de mon temps ont vu naître et mourir cent médications *héroïques* de la tuberculose, du cancer, du choléra... et des maux les plus redoutables qui frappent notre pauvre humanité.

Chaque jour on proclame un principe nouveau, on décrète une interdiction nouvelle, et tour à tour nous brûlons ce que nous avons adoré et nous adorons ce que nous avons brûlé.

C'est le sel, réputé de tout temps le condiment le plus nécessaire à la vie, qui devient suspect et nuisible dans nombre de cas.

C'est le vin, ce merveilleux tonique, ce sang généreux de notre bonne terre de France, que l'on proscrit comme les absinthes ou autres mixtures plus ou moins nocives qui engendrent l'alcoolisme ! Ainsi on, l'homme du monde, de s'imbiber naïvement, et d'avaler à pleins verres de l'eau plus ou moins calcaire, plus ou moins chargée de microbes ou de germes qui lui donnent la fièvre typhoïde, la diarrhée, la dysenterie, le choléra, les vers intestinaux, etc.

Qui sait même si cette extraordinaire floraison d'appendicites à laquelle nous assistons depuis quelques années, cette multiplicité d'entérites muco-membraneuses et autres ne proviennent pas de cette consommation d'eau à outrance ? De cette eau si difficile à trouver pure et si facilement au contraire contaminée de cent façons différentes !

Pourquoi condamner cet admirable mélange de tannin et d'alcool qui constitue le vin ? Un peu de vin aux enfants suffit à supprimer chez eux les vers intestinaux. Le vin est le tonique par excellence des vieillards, des adultes frappés par une infection, par une maladie débilitante.

Boire un peu de vin en mangeant ne peut pas engendrer l'alcoolisme.

---

121 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XV

LE RÊVE DE THÉODORE. — L'ÊTRE ÉTRANGE. — JALOUSIE

Même silence obstiné.

— Car nous vous aimons beaucoup, est-elle l'audace de dire — sans doute pour l'obliger à une imprudence, à un éclat, car devant une pareille hypocrisie il ne se tiendrait pas plus longtemps peut-être, — nous vous aimons et nous vous en donnons chaque jour des preuves. C'est afin que vous viviez plus tranquille et dans une paix complète que nous vous avons aménagé ce logement dans l'ancienne sellerie. Au château, Michel et Laurent donnent des fêtes fréquentes et tout ce bruit de vie et de chants et de musique et de danse, tout ce vacarme de jeunesse envahissante n'eût pas manqué de vous déplaire et vous eût sûrement fatigué. N'ai-je pas bien fait, n'est-ce pas, mon frère ? Dites-nous, faites-nous comprendre que vous nous approuvez...

Cette fois, le vieillard releva les yeux sur Nathalie. Point de haine, point de ressentiment. Haine et rancune, et deuil effroyable de châtier, tout cela était enfermé au plus profond de cette tombe. Et dans les yeux, par un prodige de dissimulation un sourire. Oui, ce même sourire doux et résigné, que Rose-Line connaissait si bien, Nathalie et ses fils le reçurent, eux aussi. Et ils n'y trompèrent et ce sourire les rassura. Dans un effort, Croix-Vitre avait prononcé un mot, un seul, qu'ils devinèrent, car, cette fois, le mot avait été presque inintelligible :

— Oui !

Mère et fils échangèrent un signe rapide. Non, ils n'avaient rien à craindre de ce mort-vivant. C'était toujours le même stupide, du même silence et de la même immobilité. Mais Nathalie posait plus loin ses questions cruelles.

— Si vous ne désirez rien pour vous-même, mon pauvre frère, est-il quelque chose que vous voudriez pour quelqu'un à qui vous vous intéressez ?... Prononcez ce mot que nous vinons d'entendre... Dites : oui, et ensuite nous essaierons de deviner... En vous citant les noms de ceux qui paraîtraient gênés de notre intérêt, vous nous direz : oui lorsque viendra l'un de ces noms ?...

Le paralytique baissa les paupières. Les paroles de la veuve le fatiguaient visiblement et il avait l'intention de n'y plus prendre garde.

— En un mot, mon frère, êtes vous heureux ?

— Oui, oui !...

Et ce fut tout ce qu'elle put en obtenir. Rose ne revenait pas encore. Ils allaient s'éloigner lorsque leur attention fut attirée par un groupe de trois hommes qui avaient une allure singulière et qui sortant du bois, prenaient la route qui conduisait à Royamont. Deux de ces trois hommes semblaient soutenir ou peut-être bien amener un troisième qui était entre eux et qu'ils poussaient ou tiraient par les bras, selon les circonstances, selon que le prisonnier se laissait mener ou regimbait.

— Mais je ne crois pas me tromper, dit Laurent, ce sont deux de nos gars, Borel et Jean-Louis... Quant à l'autre...

— Un braconnier sans doute ?

— Oui, et un braconnier des plus dangereux, et que je crois bien, malgré la distance, reconnaître également... Trompeloup !...

— Trompeloup ! le bandit... Oh ! oh ! la capture est d'importance, dit Michel.

Le groupe s'avançait cahin-caha. Lentement, il se rapprochait. Et c'était bien, en effet, Trompeloup que nous venons de quitter à l'auberge de la Pomme de Pin, après qu'il eut perdu contre Obenheim sa partie de cartes dont l'enjeu était Rose-Line. Les descendants de l'auberge, Trompeloup était allé en forêt visiter des collets à chevreuil. Et justement, il arriva qu'un beau brocard était pendu à la branche. Donc, pour le braconnier, la journée ne serait pas complètement perdue. Et il s'occupait tranquillement à dépendre son gibier qu'il se proposait de cacher dans des broussailles afin de venir le chercher dans la nuit, lorsqu'une voix railleuse le fit sursauter :

— Ça va, la chasse, ami Trompeloup, à ce qu'il paraît ?

Borel et Jean-Louis étaient près de lui. Trompeloup avait trop à craindre de la justice pour se laisser prendre sans se défendre. Il était très robuste. Pendant un quart d'heure, les trois hommes se roulèrent, hahitants, avec des cris de haine et de menaces, se déchirant et s'étranglant. Par bonheur, en dépendant le chevreuil Trompeloup avait déposé son fusil contre un arbre. Il ne put s'en servir.

Ils finirent par le ligoter, solidement. Ils étaient en loques, sa grands et meurtris. En passant devant Nathalie, les gardes saluèrent. Et Jean-Louis la mit au courant. Trompeloup écouta sans interrompre la tête basse pareil à un taureau, les cornes en avant, prêt à foncer sur un ennemi.

— Et vous voyez, acheva le garde, en quel état il nous a mis...

— Son compte est bon. Vous allez le conduire à la gendarmerie. Il en a pour deux ans au moins. C'est une excellente prise ; merci, mes garçons.

— Allons, ci, vaurien, en avant.

Trompeloup resta immobile, l'œil en dessous, et n'obéit pas à l'injonction.

— Tu n'as pas entendu ?...

— Pas bien entendu...

— Alors, marche !!

— C'est qu'il me vient une idée.

— Une idée ?

Croyez-vous que la science moderne s'arrête là ? Certes non ! Après le vin, c'est la viande qui devient suspecte, et si vous écoutez *Marfan*, en avalant le biftek traditionnel, vous faites éclore tout le long de votre intestin de redoutables toxines ! Donc plus de biftecks, ou mieux, si vous voulez croire Matchnikoff, faites-vous réséquer une portion de votre intestin, portion inutile et même nuisible !

Nous voyez vous condamnés à subir ces régimes étranges, à affronter ces modifications de nos organismes en attendant le jour béni où la chimie nous fournira la petite pastille alimentaire propre à subvenir à tous nos besoins d'alimentation. Gardons nous de les percer, nous y perdrions le plaisir de la bonne chère et du bon vin.

La diète redeviendrait elle, comme au temps de nos pères, le grand moyen thérapeutique ? Il est temps de réagir contre ces exagérations. La nature, en nous donnant une double paire de canine, songeait évidemment à nous permettre de nous nourrir de viandes ; et sans doute l'homme qui, de tout temps, depuis Noé, a recherché les boissons fermentées, en a reconnu les avantages, pourvu qu'elles soient absorbées à doses discrètes.

N'accusons donc qu'avec réserve les systèmes nouveaux, qui sont bien souvent par trop révolutionnaires.

Docteur VIGENAUD.

AH ! ÇA... C'EST GENTIL...

Revue Locale

La délicieuse revue de MM. Giha et Violette tenait encore l'affiche jeudi soir.

C'est devant une salle comble et enthousiaste, que les illustres personnages ayant gracieusement prêté leur masque à d'aimables interprètes, sont venus sans façons étaler leurs petits travers.

La statue de Napoléon elle même descendue de son piédestal en marbre de Carrare, *ci n'a cantatu due*. Nos revuistes ont aussi renouvelé la légende d'Orphée avec quelque chose de plus, car il est plus facile, en effet, de faire danser les pierres que de les faire chanter.

Il nous paraît presque inutile d'ajouter que la fantaisie la plus libre peut se concilier avec le respect qui est dû à chaque personne et à chaque chose ; les auteurs ont été d'un bout à l'autre fidèles à ce principe.

Lors de la *première*, divers bouquets ont été offerts par l'Assistance Publique aux charmantes interprètes de la revue ; jeudi soir de superbes fleurs leur ont été remises de la part d'admirateurs aussi convaincus que discrets.

En somme, cette seconde représentation a été suivie avec le même intérêt que la première. Il ne pouvait en être autrement, les rôles étaient en effet mieux étudiés et les personnages beaucoup plus ressemblants.

Ah ! ça... c'est gentil..., sera jouée encore une seule fois, ce soir samedi, à la demande générale.

R.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

Sur la séance de la Chambre et la question marocaine :

« M. Clemenceau, qui prend de plus en plus le ton et les façons d'un dompteur d'ours à mené le débat à la revanche et à la paix en matière, comme il sied à un chef d'un ministère libéral dans une démocratie républicaine. Les fauves applaudissent de la gauche radicale ou sont soumis, mais cette fois ils ont grogné, sans aller toutefois jusqu'à montrer les dents. L'incident, provoqué par une apostrophe désobligeante de M. le président du Conseil à M. Cassagnac, est à ce point de vue pour M. Clemenceau un sujet d'appréhension. Toute sa majorité n'applaudit M. Clemenceau, et l'on a été à même de le constater, sans qu'aucune protestation se soit élevée sur les bancs où s'agglomèrent les troupes gouvernementales. »

La Patrie

« Que M. Jaurès se fasse applaudir par *la droite*, personne n'y peut voir aucun mal, car le parti qui a eu la prétention d'incarner la conservation sociale achève ainsi de se déconsidérer et de se perdre ; mais il n'en est malheureusement pas de même de la politique extérieure, il a laissé un droit à Nancy, nous voulons dire dans le Congrès révolutionnaire de cette ville, et à Stuttgart ! »

Le Siècle

« Si nous avançons en ce moment le territoire de Casablanca, les Marocains, et beaucoup d'autres encore, ne manqueraient pas de proclamer la défaite de nos armes. Notre prestige serait perdu, notre autorité compromise dans toutes nos possessions de l'Afrique du Nord. Il est donc indispensable que nous fassions sentir notre force aux tribus qui nous ont attaqués, et surtout aux méhalas de Moulai Hafid, qui s'étaient associées à ces tribus. Il faut que le faux Sultan se rende bien compte du fait que les puissances européennes ont *traité avec le souverain légitime du Maroc* et non avec lui ou un prétendu. »

La République Française

« Faisons-nous la guerre au Maroc ? Il serait périlleux de le dire ; nous y entretenons un petit corps d'armée, une flotte française montre dans les eaux marocaines. Les populations marocaines nous tuent et nous tuons chaque jour des officiers et des soldats, et, avec grande raison, nous rendons à nos ennemis, et au centuple, les coups qu'ils nous portent. Si ce n'est pas là faire la guerre, qu'est-ce donc ? »

Bel Exemple
DE SOLIDARITÉ MILITAIRE

Les cavaliers du 4e régiment des dragons viennent de donner un bel exemple de solidarité. Le conseil de réforme renvoyait ces jours-ci dans *ses foyers un cavalier malade*, fils d'une pauvre veuve.

La mère touchait une indemnité journalière de 0 fr. 75 que devait lui faire supprimer le renvoi de son fils dans ses foyers. Comme le libéré était malade, incapable de gagner quoi que ce soit, et devenait une charge pour sa mère, les cavaliers et les brigadiers du 1er et du 2e escadron décidèrent *de prélever sur les fonds de leur* cercle, pendant trois mois, la même indemnité journalière qui sera servie à leur camarade et à sa mère.

Le colonel Aubier a porté au rapport cet acte de solidarité et adressé ses félicitations au 1er et au 2e escadron.

Cour d'Assises

Présidence de M. GAVINI, *conseiller*

Audience du 28 février 1908

Arrighi Léonard est accusé d'avoir, à Corte, le 23 novembre 1905, fait usage au cours d'une enquête civile d'une pièce fausse sans intérêt privé.

Les faits incriminés sont relatés comme suit dans l'acte d'accusation :

Usage de faux

Acte d'accusation

Le nommé Arrighi Dominique et ses deux neveux Arrighi Léonard et Salicetti Pierre-Antoine, tenant procès à un arrangement de famille, avaient signé, en 1887, un blanc seing qu'ils confiaient au feu Grimaldi d'Ersa, avocat à Cateffo, par eux choisi comme arbitre au sujet d'un différend qui les divisait. Peu après, Arrighi Léonard se présentait chez l'avocat Grimaldi et l'informait tout en sous nous qu'un nous de son oncle, qu'un règlement amiable était intervenu entre les parties. Il le priait, en conséquence, de lui restituer le blanc seing devenu désormais inutile. Cette prière lui fut aussitôt remise sans aucune méfiance.

En 1899 Arrighi Léonard a remis ce même blanc seing au sieur Grimaldi Dominique, actuellement notaire à Morosaglia, et le priait de le remplir en y insérant un acte de partage portant sur la succession des auteurs communs des signataires de la pièce. Grimaldi n'y refusa en l'absence de deux d'entre eux qui ne l'avaient jamais chargé de pareille mission.

L'information a établi qu'au cours de cette même année, Léonard Arrighi se rendit à Ponte-di-Casinca, où il a des parents, et où il obtint qu'un sieur Arrighi, à jour d'un décade, dressât l'acte de partage sur la feuille déjà présentée à Grimaldi. Arrighi Léonard a fait usage de cette pièce à l'occasion d'un procès qui les conjoints Padovani avaient engagé contre lui en 1903, en vue d'obtenir le partage judiciaire des biens dépendants de la succession d'Arrighi Dominique, père de la dame Padovani.

Le Tribunal Civil de Corte, ayant admis les conjoints Padovani à établir aux formes de droits devant un juge-commissaire les faits par eux articulés, Arrighi Léonard présenta cette pièce au magistrat enquêteur, le 23 novembre 1905. Le notaire Grimaldi, appelé en témoignage, fut aussitôt invité à examiner la pièce produite et affirma qu'elle était rentrée de mêmes signatures que celles qu'il se trouvaient apposées au bas du blanc seing à lui présenté par l'accusé et que ces signatures étaient disposées dans le même ordre.

Entendu à l'instruction, le notaire Grimaldi a, d'ailleurs, déclaré que l'accusé lui avait avoué avoir rempli le blanc seing des mains de l'avocat Grimaldi et l'avoir commis fait remplir par feu Louis Alfonsi. Le même aveu a été fait d'une manière implicite par l'accusé avec le témoin Colle Simon-Pierre. Arrighi Léonard a néanmoins persisté à soutenir que la pièce incriminée a été écrite en entier de la main de feu François-Antoine Grimaldi d'Ersa, de son vivant avocat et maire à Cauffeo.

Trois experts ont été désignés par ordonnance du magistrat instructeur, en date du 11 juillet 1907, à l'effet de vérifier l'écriture de cette pièce. Après l'avoir rapprochée de divers actes de l'état civil écrits de la main de feu le maire Grimaldi, les experts ont été unanimes à déclarer que les écritures comparées ne présentent aucun caractère commun, qu'elles appartiennent à des types différents et n'émanent pas du même auteur.

Interrogatoire

L'accusé déclare que l'acte incriminé n'a jamais été faux. Il n'a rien à se reprocher. Il est victime d'une odieuse machination.

Audition des témoins

Padovani Télémaque raconte les faits tels qu'ils sont exposés par l'acte d'accusation.

En son nom, Me Joseph Ajaccio se constitue partie civile au procès.

M. Grimaldi Dominique, notaire à Morosaglia, déclare que l'accusé, en 1889, alors qu'il n'était pas encore notaire, lui a proposé de remplir un blanc seing contenant trois signatures. Il a refusé. Il a appris plus tard que d'autres avaient rempli le blanc seing qu'il n'avait pas voulu remplir.

Me de Carafa présente au témoin un blanc seing portant trois signatures et qui n'a jamais été rempli, et lui demande si ce blanc seing est le même que celui qu'on lui proposait de remplir.

Le témoin, après avoir examiné le document à lui présenté, déclare qu'il est peut-être semblable à celui qu'Arrighi voulait lui faire signer.

M. l'Avocat général Angeli, se fondant *sur la production à la barre de documents* inconnus jusqu'ici, demande le renvoi de l'affaire à la prochaine session pour qu'il soit procédé à un supplément d'information.

Me Ajaccio ajoute quelques observations aux conclusions du Ministère Public et demande, à son tour, le renvoi de l'affaire.

Me de Carafa s'oppose très-giquement au renvoi de l'affaire.

La Cour, faisant droit aux conclusions du Ministère public et de l'organe de la partie civile, renvoie l'affaire à la prochaine session et accorde la mise en liberté provisoire de l'accusé.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Sassarini Joaquin Toussaint, cultivateur, demeurant à Lorsio, voie qualifiée.

Ministère public : M. Bracini, substitut du procureur général.

Défenseur : Me de Monteru.

Bulletin Financier

Paris, 15 février 1908.

Marché nul mais un peu raffermi, surtout sur les Fonds d'Etats. Notre Rente se relève à 97 10. Les Emprunts russes sont irréguliers. Les Etablissements de Crédit ne varient guère. Crédit Lyonnais 1.191. Pas de changement sur les valeurs industrielles et de transports. Le Métropolitain reste lourd à 495. Rio 1.545. Suez 4.495. Les demandes en obligations 4 0/0 Banque Hypothécaire Franco Argentine absorbent facilement les offres et les cours ne présentent aucun fléchissement.

Au marché en banque, l'Ouest Africain Français poursuit son mouvement en avant, l'action à 370 et la part à 175. Action Maisons et Pavillons Economiques ferme à 145. Il nous manque à 481.50 le Tchernoff 5 0/0 1906 de l'Assurance pour un nouveau bulletin et le chiffre de ses exportations, cet Etat se classe immédiatement après celui de Rio. Demandes suivies à 420 en obligations 5 0/0 Forges Métallurgiques de la Haute Durance et à 405 sur celles Buenos Ayres Midland 5 0/0 qui donnent un revenu net de 25 fr et sont remboursables à 550 fr ou 510 00.

Les Banques Unies, Place de la Bourse, doivent atteindre 475 fr les obligations 5 1/2 0/0 de 500 fr de la Canadian Metal Cy qui remboursent toutes les qualités d'un placement rémunérateur et bien garanti.

Nos Grands chemins varient peu.

Musique Municipale d'Ajaccio

Hippodrome de Vignotta

Programme du 1er mars, à 2 h. du s.

Royal Picard, p. r.,	Wattge.
La Reine d'Eté, ouv.,	Pasno.
Deux avec, valses,	Romain.
Carmen, fant.,	Bizet.
A la pins belle, valse,	Gavaert.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Almo Jean-Régulus Noël, capitaine ; 30 ans de sous ces. Pension avec jouissance du 30 novembre 1907, 2 100 fr.

Fils Fiori Alexandre Edouard-Roger, capitaine ; 40 ans de services, y compris avec jouissance du 30 novembre 1907, 2 400 fr.

Orlandoco Paul-Ange, lieutenant-colonel, 37 ans 8 mois 13 jours de services. Pension avec jouissance du 1er novembre 1907, 5 000 fr.

Nécrologie

MADAME DE VARESE

Mme de Varese née Petrera, veuve du regretté peintre hantais, Michel Ange de Varese, professeur de dessin à l'école municipale, s'est éteinte hier dans sa cinquante quatrième année. Depuis la mort de son mari, la vie avait été bien pénible pour elle : souffrances morales et souffrances physiques, tel avait été le lot de cette pauvre femme. Soutenue cependant par sa confiance en la bonté divine, elle avait tout accueilli avec résignation, et est quittant cette terre, elle ne pensait qu'aux deux orphelines qu'elle laissait sans appui, et qui avaient été si admirables de dévouement pendant sa maladie.

Nous prenons une vive part à la grande perte qu'elles viennent de faire et leur présentons toutes nos condoléances.



¶ Un grand nombre de gens qui souffrent de l'estomac souffrent inutilement. Ils peuvent être guéris. Un peu plus d'attention dans le choix de la nourriture et un bon remède pour fortifier les organes, c'est tout ce qui est nécessaire.

¶ Les symptômes des maladies d'estomac sont très variés. Certaines personnes ne peuvent se rassasier ; à d'autres au contraire, la vue de la nourriture est insupportable. Souvent on éprouve une sensation de pesanteur sur la poitrine, une impression de satiété à la gorge. Quelquefois, les gaz dilatés dans l'estomac compriment le cœur et font penser au malade qu'il a une maladie de cœur. La migraine est un symptôme fréquent et redouté. Un estomac délicat a besoin certainement d'une nourriture choisie, mais la nature n'a jamais établi que la nourriture dût être digérée avant d'être mangée. L'estomac a seulement besoin d'être aidé, fortifié pour faire son travail et ce qui est nécessaire ce n'est pas un ferment digestif, mais bien un tonique. La digestion est sous la dépendance du sang et du système nerveux et la science médicale n'a jamais produit un meilleur digestif tonique que les pilules Pink.

Il faut avoir été soi-même très malade pour comprendre ce que valent les pilules Pink. Demandez la brochure gratuite à M. A. Gatin, 23, Rue Bolta, Paris. Vous serez convaincu de la valeur de ces merveilleuses pilules.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 1er et 8 courant, aura lieu la perception de 5 à 11 heures, au siège social 32 du Palais, 8.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

PIETRANERA

Un cambrioleur surpris et tué

Dans les premiers jours de février, Mme veuve Roch Balbi, propriétaire du magasin de denrées coloniales situé à Palaccio, non loin du coquet village de Pietranera, avait constaté que des malfaiteurs s'étaient introduits dans son magasin, à l'aide de fausses-clefs et lui avaient soustrait pour plus de quatre cents francs de marchandises diverses. Elle ne porta pas plainte, espérant surprendre, tôt ou tard, le ou les auteurs de ce vol.

Pour atteindre ce but, son fils Dominique, âgé de 20 ans, et M. Bernardi, douanier en retraite, ami de la famille, installèrent un lit dans le magasin et ils y passèrent leurs nuits. Ils avaient pris toutes leurs précautions pour pouvoir se défendre en cas de besoin.

Une vingtaine de jours se passèrent ainsi qu'il arrivât rien d'anormal.

La nuit dernière, vers 1 heure du matin, MM. Dominique Balbi et *Bernardi furent réveillés par un petit* bruit qui venait du dehors. Ils entendirent un individu escalader le mur de clôture et, à l'aide de fausses-clefs, ouvrir la porte du magasin et s'y introduire.

Cet audacieux cambrioleur, une fois à l'intérieur, alluma une bougie ; il fut alors reconnu pour être le nommé Cruciani Antoine-Charles, habitant *Pietranera depuis environ* un an.

Le jeune Balbi lui cria aussitôt : « Arrête ! ne fais pas un geste, sinon je tire. » Pour toute réponse Cruciani sortit un revolver de sa poche et fit feu.

Le jeune Balbi croyant ses jours en danger, riposta immédiatement. Cruciani, mortellement atteint, alla s'abattre comme une masse dans la cour de la maison. La mort avait fait son œuvre.

Pendant que Bernardi restait au magasin, le jeune Balbi alla prévenir la gendarmerie de Toga, qui se rendit immédiatement sur les lieux et procéda aux premières constatations. La balle tirée par Cruciani était allée se loger dans un sac de farine, qui était placé à un mètre du lit. On trouva sur lui son revolver dont un coup avait été tiré.

∴

Dans la matinée, M. Poggiale, juge d'instruction et M. Agostini, procureur de la République, accompagnés de M. le docteur Zucarelli, se rendaient sur les lieux pour les constatations médico-légales.

L'autopsie du cadavre permit de constater que le cœur et les poumons avaient été traversés de part en part et que la mort avait dû être instantanée.

Interrogé par le magistrat instructeur, Balbi raconta les faits tels que nous venons de les relater. Son but n'était pas de tuer le voleur, mais de l'arrêter ; toutes les dispositions d'ailleurs avaient été prises dans ce but. Ce n'est qu'après avoir essuyé un coup de feu, que le jeune Balbi fit usage de son fusil. M. Bernardi a confirmé cette déposition. Le jeune Balbi a été laissé en liberté provisoire.

Le corps de Cruciani a été remis à la famille.

∴

Hier matin, dès la première heure, cette affaire s'est répandue en ville et y faisait l'objet de toutes les conversations. Les commentaires allaient leur train, tous favorables au jeune Balbi qui a réellement fait preuve d'énergie et de sang-froid dans cette triste circonstance.

D'après les renseignements recueillis, Cruciani allait de temps en temps chez la veuve Balbi. Il connaissait bien le magasin et s'était procuré deux fausses-clefs qui devaient lui avoir déjà servi, puisque tout fait croire qu'il était aussi l'auteur des vols précédents.

Comme nous l'avons dit plus haut, il habitait depuis un an environ Pietranera, où il était entrepreneur de voitures et où il exploitait des carrières de pierres.

Il était marié et père de famille, et à peine âgé de 39 ans. Avant de s'établir à Pietranera, Cruciani était domicilié à Bastia.

∴

On a trouvé dans la cour, près la porte d'entrée, sept sacs vides, à l'intérieur, près l'endroit où il avait allumé la bougie, un sac vide était à terre.

La victime était chaussée d'une paire d'espadrilles identiques à celles qui se trouvent dans le magasin Balbi.

Des perquisitions faites au domicile de Cruciani ont amené la découverte d'une quantité de savon de la même marque que celui que vend Mme Balbi. Cette marque n'existe chez aucun autre négociant de Pietranera.

On a trouvé également une certaine quantité de café et de fromage de Hollande, paraissant provenir du magasin Balbi. On a aussi découvert, cachée derrière des bouteilles, 4 paires d'espadrilles identiques à celles qui avaient été volées chez Mme Balbi, vers les premiers jours du mois courant.

Le cabriolet de Cruciani a stationné toute la nuit à deux cents mètres environ de la maison Balbi.

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir samedi, à 8 heures et demie, 3 ne et *irrévocablement dernière* représentation, au bénéfice de l'Assistance Publique, de la grande revue locale, humoristique en 2 actes et 3 tableaux,

Ah ! Ça... c'est Gentil...

de MM. GIHA et VIOLETTE

par la troupe Beaumont-Moffat avec le concours de nombreux jeunes gens et amateurs de la ville.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation judiciaire
Bernardi François

Première Assemblée de Concordat.

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur Bernardi François, déclaré en état de liquidation judiciaire, par jugement du 18 décembre 1907, sont invités à se présenter, le 12 mars 1908, à 3 heures du soir, en chambre de conseil du Tribunal aux fins de Concordat.

Bastia, le 28 février 1908.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite
Marinetti Dominique-Antoine

Les créanciers présumés du sieur Marinetti Dominique-Antoine, négociant à Bastia, déclaré en état de faillite par jugement du 4 novembre 1903, sont invités à se présenter le 24 mars 1908, à 2 heures du soir, en chambre de conseil du Tribunal, aux fins de deuxième et dernière réunion de vérification et affirmation de créances.

Cette réunion sera irrévocablement la dernière.

Bastia, le 28 Février 1908

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

SCIERIE MÉCANIQUE
MINELLI

PIEUX DE VIGNE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	27 fév.	28 fév.
Rentes de 3 0/0 anciens	97.35	97.00
— de 3 0/0 amortis.	97.90	97.60

ex-coupon.

École de Saint-Maixent

Examens de sortie

Paris, 28 février.

Les examens de sortie de l'Ecole militaire d'infanterie de St-Maixent sont terminés.

Le major de la promotion est *l'élève-officier Machin*, sergent au 127e régiment d'infanterie.

Cette promotion a été baptisée du nom de : « promotion de Casablanca. »

L'INSPECTION de M. CHÉRON

Paris, 28 février.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, après avoir inspecté les casernements de Montpellier, a visité les principaux centres de fabrication de draps de troupes.

M. Chéron a visité aujourd'hui les fabriques de Clermont-l'Hérault et de Villeneuvette.

Le Sous-secrétaire d'Etat a reçu partout un très bel accueil. Il rentrera demain à Paris.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 28 février.

Le second mouvement des palmes académiques, qui avait été annoncé pour le 25 février, ne paraîtra que vers le 10 mars.

La publication de cette liste de repêchage a été retardée, par suite de l'accumulation des demandes.

EN PERSE

Attentat contre le Shah

EXPLOSION
DE DEUX BOMBES

Trois morts. — Vingt blessés

Teheran, 28 février.

Un terrible attentat vient d'être commis contre la personne du Shah.

Deux bombes furent jetées du haut du toit d'une maison au moment où le Shah traversait la rue avec toute sa suite.

La première bombe explosa en l'air ; elle ne fit aucun mal.

La deuxième fit explosion près de l'automobile du Shah.

Trois piqueurs furent tués sur le champ. Le chauffeur et une vingtaine de personnes de la suite du Shah furent blessés, dont plusieurs grièvement.

Le Shah de Perse ne fut pas atteint, grâce à une circonstance tout à fait imprévue.

Sa Majesté ne se trouvait pas dans l'automobile, elle suivait derrière, en voiture, et à une grande distance.

Des perquisitions furent aussitôt faites dans la maison d'où les bombes furent lancées, mais elles restèrent infructueuses.

Le Shah est rentré au palais en sûreté, mais cet attentat l'a bien affecté.

Des mesures très rigoureuses vont être prises, et une enquête des plus minutieuses a été aussitôt ouverte.

LE GÉNÉRAL LYAUTEY à Marseille

Marseille, 28 février.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, et chargé de la direction des opérations sur la frontière algéro-marocaine, est arrivé aujourd'hui, à Marseille, par le rapide d'Alger, de la Compagnie générale Transatlantique.

Il a été reçu à son arrivée par le général Amourel, commandant le 15e corps d'armée, par le général Drude, commandant la première brigade d'infanterie d'Algérie et par plusieurs autres officiers généraux.

Le général Lyautey a pris ce soir le rapide de Paris, où il arrivera demain matin.

A 11 heures il sera reçu par M. Clemenceau, président du Conseil ; par le général Picquart, ministre de la guerre et par M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

Le général Lyautey fera un exposé complet de notre situation au Maroc, à tous les points de vue.

Cet officier général sera, en outre, consulté sur l'emploi éventuel au Maroc, des tirailleurs sénégalais.

Le général Lyautey n'était pas fatigué du long voyage qu'il vient de faire.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Les Opérations DU GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 28 février.

Les opérations, qui devaient reprendre hier, ayant été retardées de quelques jours, le Gouvernement a télégraphié au général d'Amade pour lui demander s'il avait besoin de troupes de renforts.

FEZ

Soumission de plusieurs tribus

Tanger, 28 février.

Le calme semble renaître dans cette région.

Plusieurs fractions ont été gagnées à la cause du sultan Abd El Aziz.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1. du projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2. de la proposition de loi de M. Manjan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3. de la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

M. Jaurès

monte à la tribune, et continue le discours qu'il a commencé hier en faveur du projet d'impôt sur le revenu.

L'orateur fait connaître les raisons pour lesquelles, au nom du groupe des socialistes unifiés, il prie la Chambre de voter le projet de loi tel qu'il est présenté par M. Caillaux.

M. Jaurès donne de longues explications sur la manière d'appliquer l'impôt sur le revenu.

Le discours de M. Jaurès occupe toute la séance.

C'est un magistral et chaud plaidoyer en faveur du projet de M. Caillaux.

Lorsque M. Jaurès regagne son banc, il est félicité par un très grand nombre de ses collègues.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La police à Marseille

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à instituer la police d'Etat dans la commune de Marseille.

M. Denoix, rapporteur, développe les conclusions de son rapport qui sont favorables à l'adoption de ce projet de loi.

Le Sénat a adopté ces conclusions par mains levées.

L'article 310 du Code Civil

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil, sur le divorce.

Amendements

Le président met aux voix successivement les amendements de MM. de Lamarzelle, Delahaye et du vice-amiral de Cuverville.

Ces amendements sont tous repoussés.

Amendement Girard

M. Théodore Girard, sénateur républicain des Deux-Sèvres dépose un amendement ainsi conçu :

« Lorsqu'il existera un ou plusieurs enfants mineurs, issus du mariage, le tribunal pourra surseoir sur la demande de conversion pendant un délai de six mois ou de deux ans. »

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi prochain.

AVIS DE MESSE

Madame Veuve Joséphine Lota, née Lusinchi ; M. et Madame Antoine Lusinchi ; M. Louis Sisco, tribun, et sa famille, ont l'honneur de prier leurs parents, amis et connaissances, de vouloir bien assister à la messe qui sera célébrée *lundi 2 mars, à 10 heures du matin*, à l'église Saint-Roch, pour le repos de l'âme de Madame

ANNONCIADE Vve PAUL-LOUIS MONTALTI
Née LUSINCHI

CHOCOLAT MENIER

AVIS DE DÉCÈS

M. Ange-Antoine Giustiniani, propriétaire à Monte ; M. Jean-François Giustiniani, brigadier des douanes, à Bastia ; Mlles Françoise et Barbarine Giustiniani, de Monte ; Mme Jean-Antoine Pieroni, née Giustiniani, M. Jean-Antoine Pieroni, négociant, et leurs enfants, de Monte ; M. Mme Joseph Antoni, née Giustiniani, et leurs enfants, de Bastia ; Sœur Marie-Louise et Sœur Marie-Ephrasie, religieuses du Bon Pasteur, à Bastia ; Mme Jacques-Ours Matteï, née Poggi, M. Jacques-Ours Matteï, retraité, et leurs enfants, de Monte ; M. Marc Colombani, retraité, à Paris ; Mme Dominique Paoli, née Colombani, M. Dominique Paoli, retraité, de Barrettali (Constantine) ;

Les familles Giustiniani, Pieroni, Parsini, Missoli, Poggi, Olivi, Giuviani, Venturini, de Monte, Louis Petri, de Tirman (Algérie), Pasqualini, Germolance, Mancelli, Giuliani, Parsi, Giustiniani, Marcaccioli, de Silvareccio, Pierre Antonsanti, de Gazard (Algérie) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances, de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Mlle Pierrette Giustiniani

EN RELIGION SŒUR MARIE-AGNÈS

sur date, sœur basse sœur, laïque, décédée à l'Orphelinat de Bon Pasteur, à Bastia, le 28 février 1908, munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à deux heures du soir.

On se réunira sur la place de l'église de l'Orche haut.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Elle !

(CASAMACCIOLI)

M. Jean-Pierre Sabiani ; Mme Sabiani, instituteur à Casamaccioli ; M. Jean-Luc Sabiani, sous-officier au 61e de ligne, et Mme Sabiani, née Bossi, instituteur ; M. François Sabiani, étudiant en droit ; M. Joseph Sabiani, sous-officier au 3e zouaves ; M. Simon-Pierre Sabiani ; Mlle Catherine Sabiani ; M. Don-Pierre Sabiani ; Mme Théodore Sabiani, veuve Don-Pierre Luciani ; M. Sabieu Fabiani et sa famille ; M. Antoine-Louis Ordioni, ancien magistrat, maire de Calacuccia, et sa famille ; M. Jean-Luc Sabiani et son fils ; Mme et M. Bonaventure de Benedetti, ancien directeur d'école, et sa famille, d'Ota ; Mme veuve Madeleine de Benedetti, de la congrégation de St-Joseph ; M. et Mme Antoine-Marie de Benedetti aîné ; Mme et M. Jean-Dominique Padovani, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants ; Mme veuve Charles Sabiani et son fils, d'Ota ; Mme et M. Joseph-Antoine Luciani, greffier de la justice de paix de Calacuccia, et leurs enfants ; Mme et M. Jean Chiappini, propriétaire, et leurs enfants, de Murzo ; Mme veuve Agathe Paccioni et sa famille ; Mme veuve Madeleine Grimaldi et sa famille ; M. et Mme Jean-Pierre Ordioni et leurs enfants ; M. et Mme Jean-André Paccioni et leur fille ; Mme veuve Marie-Catherine Ordioni et ses enfants, de Calacuccia ; M. Joseph Acquaviva et sa famille, de Lozzi ; Mme veuve Etienne Acquaviva et ses enfants, de Lozzi ; Mme et M. Don Joseph Acquaviva, docteur en médecine, et leurs enfants de Marseille ; Mme veuve capitaine Huilet et ses enfants ; Mme veuve Alfonsi et son fils, de Narbonne ; Mme veuve Mosca, née Santolini, et sa famille, de Cervione ; Mme et M. Roux, officier des douanes ;

Les familles Sabiani de Casamaccioli, Jean-Baptiste Acquaviva et de Lozzi, Grimaldi et Germini de Calacuccia, Albertini juge de paix, Albertini de Jacques Philippe de Corscur, Augusta Sabiani de Bastia, Siméon de Baenberg de Corte, Ordioni, consul à Rotterdam,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Dora SABIANI

leur fille, sœur, nièce, cousine et parente, décédée à Casamaccioli, le 24 février 1908, à l'âge de huit ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

LOTERIE de l'Orphelinat des SOUS-AGENTS des POSTES
1er Gros Lot : 100.000 FR.
2e » » 20.000 FR.
PRIX DU BILLET
0.50 Centimes
plus 1500 Lots de 1.000f - 500f - 100f - 50f
Tirage le 15 Avril 1908
240.000 lots payables en or et argent, dont le montant atteint
Au Bénéfice de l'Orphelinat.
Ces lots sont vendus chez tous les Buralistes, papetiers, etc., et par tous les FACTEURS
Envoi franco contre mandat-poste de 0.50 pour un billet, de 2.50 pour 5 billets, de 5 fr. pour 10 billets.
Adresser lettres et Versement Général de l'Orphelinat, 175, rue du Temple, Paris.

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons, ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gobierno.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

LIQUEUR DE NOIX
nommée
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1905)
Du dire de nombreuses personnes renommées par les qualités médicinales de Montpellier qu'elles font d'analyses et notamment par M. Combarnous, l'un des meilleurs crus qui distingue de la Haute Médecine de la ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs débiles par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac, douleurs d'estomac, leurs souffrances, dans les cas d'indigestion et guérissons contre le mal de mer et les coliques.
Il est indispensable aux enfants.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et surtout chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt en ce Ville près Cardo.
Se méfier des contrefaçons

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir l'on mettre en parfait contact ses nouveaux électrodes ambulants — ce disent chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières suivantes : la santé pour la fabrication de dents artificielles


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refuser tous les Contrefaçons. Exiger le nouveau cachet
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Susini, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations



MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 Karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Fandetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI François, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 61 DIMANCHE 1er MARS 1908

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE Bastia

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Dosithée.
Soleil : (heure nationale)
Lever : 6 h. 11 m. — Coucher : 5 h. 19 m.
Dernier quart., le 27 Nouv. Lune : le 3.
Fête de Demain : Saint Lucius.

29 FEVRIER

LES CRÊPES DU BÉARNAIS

C'était le Mardi-Gras de l'an de grâce 1563.

Un gros garçon, à la mine franche et ouverte, à l'air vif et décidé, longeait les boutiques de la rue Saint-Honoré, s'arrêtant tantôt pour regarder passer quelques masques, tantôt pour humer l'odeur qui montait des cuisines et qui semblait fort réjouir son odorat.

Mais, après chacune de ces stations, il se retournait avec inquiétude, et, relevant le collet de son manteau, rabattant son feutre sur ses yeux, comme un coureur de nuit, il reprenait sa marche interrompue, sans paraître se soucier le moins du monde de la neige qui poudrait ses vêtements et craquait sous son talon, de la brise glacée qui mordait ses doigts malgré ses gants de peau de daim, et piquait ses joues comme une pelote d'épingles.

Les masques étaient rares, chassés sans doute par l'âpre vent du nord qui balayait les rues de la capitale ; le jeune garçon, désappointé, maudissait tout bas la couardise de ces Parisiens qui craignaient d'attraper des engelures.

A la fin, n'y tenant plus :

— Ventre Saint-Gris ! jura-t-il, avec l'aplomb d'un soldat aux Gardes, c'était bien la peine de m'échapper du Louvre, au risque des étrivières que me réserve certainement madame ma mère ! Voilà un joli spectacle et qui remplace bien mon dîner perdu !

Ce mot de dîner raviva les tiraillements de l'estomac du jeune promeneur, et déjà il pesait mentalement le désagrément de la correction maternelle, comparé à celui de rester à jeun, quand, par le soupirail d'une boutique bien close, il aperçut un gamin d'une dizaine d'années, tout seul au milieu de la cuisine, confectionnant des crêpes et se les administrant avec une satisfaction visible.

Ce tableau lui arracha une exclamation d'envie.

Le cuisinier amateur leva les yeux, et souriant à la figure réjouie et collée aux barreaux :

— Tu en voudrais ? dit-il...

— Je crois bien ?...

— Tu n'es pas dégoûté ! Elles sont fameusement bonnes, va !

Et il versa une cuillère de pâte dans la poêle qu'il remit sur le feu.

Puis, détachant avec son couteau les bords de la crêpe :

— Hop ! dit-il, en la faisant sauter jusqu'au plafond...

Le jeune garçon, du dehors, suivait ces diverses opérations avec un intérêt visible.

— Là ! voilà qui est fait, dit l'autre en faisant glisser son chef-d'œuvre sur une assiette. Votre seigneurie veut-elle souper avec moi.

— Oh ! oui ! Mais tu es donc seul ?

— Oui, mes parrons sont allés dîner en ville et je suis maître ici, comme un roi dans son Louvre.

Un instant après, les deux garçons étaient attablés face à face.

— Tu n'as donc pas dîné ? interrogea l'apprenti, admirant le robuste appétit de son convive.

— Non, je me suis sauvé pour me promener...

— Où demeures-tu ?

— Là !

Et il désignait la masse sombre du palais.

— Au Louvre ! On doit pourtant bien dîner chez le roi ?

— Peuh ! j'aime mieux mes gâteaux du Béarn... ou tes crêpes...

— Tu es un drôle de corps ! Comment t'appelles-tu ?

— Henri de Navarre.

C'était, en effet, le jeune prince, venu à la cour de France avec Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon.

Il avait beaucoup plu à Henri II.

— Veux-tu être mon fils ? lui avait demandé ce dernier...

— C'est celui-là qui est mon père, avait répliqué le Béarnais, en désignant le roi de Navarre.

— Et mon gendre ?

— Voyons, la fille...

Et sur la présentation de Mme Marguerite de Valois, alors âgée de sept ans ;

— Oui, bien ! avait daigné répondre le futur Henri IV, au grand amusement des parents.

Mais, malgré le charme de la jeune princesse, l'étiquette et le cérémonial ennuyaient fort le pauvre Henriot, habitué à courir librement dans ses montagnes ; aussi, avait-il profité du dernier moment d'inattention pour s'échapper du palais et aller vagabonder par la ville.

Avec la familiarité de leur âge, le prince et le jeune apprenti, qui se nommait René Langlois, causèrent et mangèrent à qui mieux mieux, en riant de bon cœur de leur équipée.

En se séparant :

— Tu m'as donné un bon souper, dit Henri, je ne l'oublierai pas, et, quand je serai roi, je te rendrai la pareille.

. . . . . .

L'histoire ne dit pas comment le futur vainqueur d'Ivry fut reçu à sa rentrée au Louvre, ni ce qu'il advint au maître Langlois, lorsque son patron trouva la huche vide.

* * *

Trente ans se sont écoulés.

Henri de Navarre, devenu Henri IV, guerroie pour conquérir son royaume, et assiège sa bonne ville de Paris laquelle se comporte de telle façon à son endroit qu'elle ne mérite guère ce titre.

René Langlois, le petit apprenti, est devenu un gros bourgeois échevin de ladite ville et des plus enragés parmi les Ligueurs.

C'était le Mardi-Gras de l'année 1594, mais nul ne songe à la fêter, Paris est aux abois ; il n'y a plus ni pain, ni viande, ni farine, sauf celle que l'on essaie de faire avec les os des morts... et qui conduit nombre de vivants au cimetière.

Dans la salle basse de sa demeure, maître Langlois, entouré de sa famille, prend le triste repas du soir : quelques fèves bouillies, seul luxe que l'on puisse se permettre, et que le petit apprenti, assis au bas-bout de la table assaisonne de quolibets contre le Béarnais sans réussir à amener un sourire sur les lèvres du père dont le regard sombre va alternativement de sa fille pâle et amaigrie à son dernier né, pleurant dans les bras de sa mère.

— Maudit soit ce roi sans entrailles qui bientôt ne régnera plus que sur des cadavres, gronda-t-il sourdement...

Soudain, on frappe à la porte :

— Vas voir, Jules, dit le patron ; sans doute quelque malheureux affamé !

— Mais, non, maître ! s'écrie le gamin. Voyez donc.

Et il est introduit un farinier, portant un sac sur son dos.

— Qu'est-ce que cela ? interroge le digne bourgeois étonné.

— C'est de la farine pour faire des crêpes, maître Langlois, répond l'étranger avec un fort accent gascon.

A ce mot de crêpes, les enfants eurent de grands yeux brillants de convoitise et le jeune apprenti fit joyeusement sauter son bonnet.

— De la farine ! et de quelle part ?

— De la mienne, donc...

Et, rejetant son large chapeau, le farinier découvre des traits fins et spirituels, encadrés d'une barbe grise...

— Tu ne me reconnais pas, compère ? Tu m'as pourtant donné à souper, quand nous n'étions pas plus hauts que ce gamin-là. Je t'avais promis de te rendre la pareille ! et Ventre Saint-Gris ! je tiens parole !

— Le roi de Navarre !

— Non, le roi de France, qui vient de dîner avec un bon Français. Tu ne m'aimes pas, compère ; mais tu aimes ta patrie et tu as combattu de toutes tes forces les prétentions de l'Espagne. Touche donc là et buvons à la réconciliation de tous les braves gens.

Maître Langlois abasourdi, se laisse prendre la main, tandis que femme et enfants contemplent avec plus de curiosité que d'effroi ce joyial Henri qu'on leur dépeignait si féroce.

— Voilà la farine et voici des œufs, si je n'ai pas fait d'omelette, dit-il en les sortant de ses poches. Tu vois que je n'ai pas oublié la recette, compère ; et si dame Langlois est aussi habile cuisinière que toi, je vais faire un vrai repas de roi, car je m'invite, à moins que vous ne me mettiez à la porte.

Ce diable de Béarnais montre une si franche bonhomie, une gaieté si communicative, une si pleine confiance, que les fronts se déridents, les langues se délient et que la tristesse disparaît comme par enchantement.

Le roi complimente la ménagère, sourit à la jeune fille, embrasse les marmots qui grimpent familièrement sur ses genoux et tirent sa barbe grise.

Des ennemis qui l'entourent, des dangers qu'il brave, il n'a nul souci et semble un bon père au milieu de ses enfants.

— A table ! dit-il gaiement quand dame Langlois a déposé le plat fumant sur la nappe blanche, et mangeons sans remords, car personne ne mourra de faim cette nuit. J'ai fait distribuer des vivres à tous les Parisiens, car, Ventre-Saint-Gris ! je suis comme la vraie mère de Salomon, j'aime mieux n'avoir point Paris que de l'avoir en lambeaux...

Quand il quitte ses hôtes, des farouches Ligueurs de la veille, il ne reste plus rien ; en un tour de main le bon roi a gagné tous les cœurs, et ce sont deux amis qui s'embrassent cordialement, sur le seuil de la porte, comme trente ans auparavant.

. . . . . .

Et le 23 mars suivant, maître René Langlois et deux autres échevins, rassemblant leurs parents et amis, chassèrent les Espagnols et s'emparèrent de la porte Saint-Honoré, par laquelle le roi fit son entrée.

En passant devant la boutique du digne bourgeois, le Béarnais arrêta son cheval,

— Ventre-Saint-Gris ! dit-il avec un fin sourire, la première fois que je goûtais les crêpes, je songeais guère que je préparais mon entrée dans ma capitale.

Arthur Duchiac.

Propos d'Actualité

Les événements du Maroc inclinent grave. Notre corps expéditionnaire parti avec la mission de châtier quelques détrousseurs de caravanes se trouve maintenant en face d'une armée qui n'a pour elle ni manque de discipline, ni abondamment pourvue d'armes modernes et de canons à tir rapide.

Aussitôt, les pessimistes à la Jaurès s'empressent de crier : « Allons nous en, nous sommes trahis ! »

Depuis quand, s'il vous plaît, lorsque la maison brûle, leur sort-il on de sortir en les mains dans les poches ?

Quelles que soient les appréhensions « amies » qui ont dicté les Marocains d'armes perfectionnées quels que soient aussi les risques à courir, notre devoir et notre honneur nous commandent de ne pas abandonner la partie commencée.

Ah ! s'il en était ainsi comme ils s'empresseraient, les pessimistes, de nous railler ! « Voyez où nous en sommes ! s'écrieraient-ils, nous avons eu peur de ces sauvages de Marocains ! »

Ou bien encore, c'est une autre antienne. On dit : « Qu'avons-nous été chercher dans cette galère ? Ne voyez-vous pas que les puissances qui nous y ont poussés se frottent les mains pendant que nous guerroyons, pour leur compte notre argent et nos soldats ? »

Eh ! bien, non, l'opinion publique ne voit rien pas ces mauvais prophètes. Ceux qui tombent sur les champs de bataille de l'honneur, bien loin d'être inutilement sacrifiés réchauffent nos courages et animent nos ressentiments. Cette expédition du Maroc qui nous était jusqu'à présent indifférente au début, passionne aujourd'hui tout le monde ; on suit avec anxiété les péripéties du combat, on s'enthousiasme pour nos troupiers, on pense aux peines à l'annonce d'un combat inédit. Les Français aiment une époque de fierté qui nous mène mille fois qu'une indifférence sublime.

Quoi qu'on en dise, nous ne travaillons pas pour les autres, au Maroc, car nous en reviendrons aguerris et plus ardents. Nos officiers y auront fait l'apprentissage du feu, nous y aurons supérieurement nos procédés de combat, nos armes nouvelles.

Les Nations que l'on nous représente comme guettant notre affaiblissement, notre « enlisement » au Maroc ne s'y tromperont pas. Elles savent fort bien qu'il n'est rien de tel pour retremper les courages que l'odeur de la poudre et l'expérience du champ de bataille.

Demandez plutôt aux Allemands, qui voudraient bien être à notre place, mais s'époumonent à crier pour la forme :

« La Marne est trop vaste et bien pour des Français ! »

Laissez donc, excellents remarde ! quand il sera mûr, nous vous ferons signe... s'il en reste !

A. CAPELLO.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er mars à 3 heures

L'Indépendant ! allégro.	Wettge.
La fête du Village Volais, ouv.	Boïeldieu.
Le Retour à la Vie, valse,	Chabas.
Guillaume Tell, fant.,	Rossini.
Bade, polka,	Uarsth.

Le Chef de musique, X. LAUDO.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Malon, dans l'interpellation sur le Maroc, accepté par le gouvernement et ainsi conçu :

« ... et confiante dans le gouvernement pour assurer au Maroc la défense des intérêts et des droits de la France, conformément à l'acte d'Algésiras, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	453
Majorité absolue	227
Pour l'adoption	350
Contre	103

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli, Pierangeli, Sentelli.

M. Gavini, absent par congé.

Banquet commémoratif du Souvenir républicain

Les fêtes républicaines dont les noms sont encore dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs, ceux qui battèrent et soufflèrent si vaillamment pour la République, purent souvent le leur liberté, leur dévouement à la cause de la Démocratie, avaient l'habitude de se réunir, chaque année, le 24 février, pour célébrer dans des agapes fraternelles la proclamation de la République de 1848 et affirmer leur foi républicaine et leurs espérances.

Cette année, quelques-une de nos concitoyens, tous d'ardents directs, persuadés que sans parpaings de deux hommes admirables, ont eu la pieuse pensée de renouer la tradition.

Un banquet a eu lieu, à cet effet, dans les salons du Grand Hôtel Lingénieur. Au dessert, M. le notaire Tommasi, après avoir adressé au nom de tous les convives un souvenir ému à mesdames Veuve de Corsi et Tommasi, et les avoir associées, l'une et l'autre, par la pensée, à cette manifestation intime, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier notre ami Sebastiani d'avoir eu la pensée d'organiser ce banquet en l'honneur de ceux qui furent les inspirateurs de nos consciences politiques et de nos devoirs de citoyens. La date choisie est heureuse. Nos aînés en républicanisme, en 1848, le 24